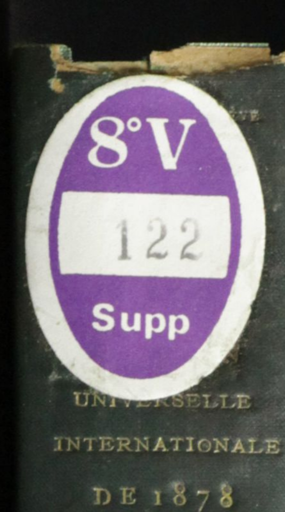


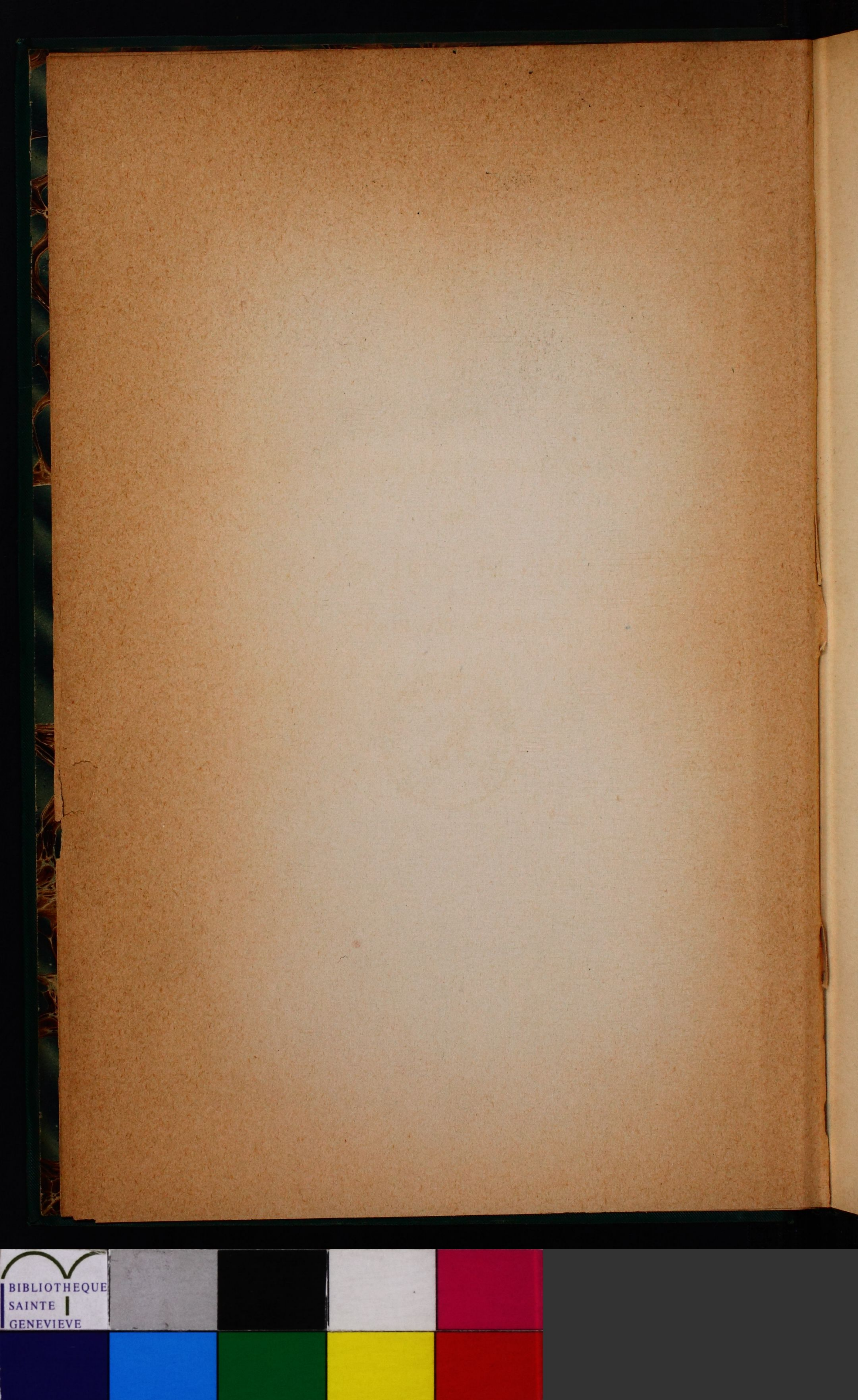
UNIVERSELLE
INTERNATIONALE
DE 1878
À PARIS

N° 29
CONGRÈS UNIVERSEL
POUR
L'AMÉLIORATION
DU SORT
DES AVEUGLES
ET
DES SOURDS-MUETS








BIBLIOTHEQUE
SAINTE
GENEVIEVE

CONGRÈS UNIVERSEL

POUR

L'AMÉLIORATION DU SORT DES AVEUGLES

ET DES SOURDS-MUETS.



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.

EXPOSITION UNIVERSELLE INTERNATIONALE DE 1878 A PARIS.

CONGRÈS ET CONFÉRENCES DU PALAIS DU TROCADÉRO.

COMPTES RENDUS STÉNOGRAPHIQUES
PUBLIÉS SOUS LES AUSPICES
DU COMITÉ CENTRAL DES CONGRÈS ET CONFÉRENCES
ET LA DIRECTION DE M. CH. THIRION, SECRÉTAIRE DU COMITÉ,
AVEC LE CONCOURS DES BUREAUX DES CONGRÈS ET DES AUTEURS DE CONFÉRENCES.

CONGRÈS UNIVERSEL
POUR
L'AMÉLIORATION DU SORT DES AVEUGLES ET DES SOURDS-MUETS,

TENU À PARIS, DU 23 AU 30 SEPTEMBRE.

N° 29 de la Série.





PARIS.

IMPRIMERIE NATIONALE.

M DCCC LXXIX.

CONGRÈS UNIVERSEL

POUR

L'AMÉLIORATION DU SORT DES AVEUGLES

ET DES SOURDS-MUETS,

TENU À PARIS, DU 23 AU 30 SEPTEMBRE 1878.

ARRÊTÉ

DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE AUTORISANT LE CONGRÈS.

Le Ministre de l'agriculture et du commerce,

Vu notre arrêté en date du 10 mars 1878, instituant huit groupes de Conférences et de Congrès pendant la durée de l'Exposition universelle internationale de 1878;

Vu le Règlement général des Conférences et Congrès;

Vu l'avis du Comité central des Conférences et Congrès,

Arrête :

Article premier. Un Congrès international pour l'amélioration du sort des aveugles est autorisé à se tenir au palais du Trocadéro, du 23 au 30 septembre 1878.

Art. 2. M. le Sénateur, Commissaire général, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 1er juillet 1878.

Le Ministre de l'agriculture et du commerce,

TEISSERENC DE BORT.

BUT DU CONGRÈS.

La société n'est pas restée indifférente au sort des aveugles; elle a voulu qu'ils fussent admis, comme les autres enfants, aux bienfaits de l'instruction primaire, et s'est imposé pour cela de grands sacrifices, mais sans atteindre le but qu'elle se proposait.

La plupart sont encore, comme dans l'antiquité, comme dans le moyen âge, condamnés à l'ignorance, et si ceux qui profitent des largesses publiques ne tirent pas de l'enseignement coûteux qu'on leur donne tous les avantages qu'on doit en attendre, c'est que les méthodes, très ingénieuses d'ailleurs, adoptées dans ce genre d'enseignement sont toutes entachées de quelque vice radical.

De nobles efforts ont été tentés pour opérer des réformes reconnues urgentes dans l'essai et l'application de tous les procédés spéciaux imaginés pour initier les aveugles à telle ou telle branche de nos connaissances. Mais ces efforts, pour la plupart, sont demeurés infructueux, car il n'y a eu jusqu'à présent que des relations accidentelles entre les divers instituts d'aveugles. Privées d'un moyen de communications régulières et complètes, d'un échange perpétuel de notions et de procédés nouveaux qui tourneraient à l'avantage des aveugles de tous les pays et avanceraient singulièrement leur instruction, il arrive fréquemment que certaines institutions sont livrées à la routine et restent stationnaires.

Le nombre des instituts spéciaux fût-il doublé, triplé même, ce qui imposerait à la société une lourde charge, qu'ils seraient encore insuffisants pour recevoir tous les jeunes aveugles susceptibles d'éducation. Autant en dirons-nous assurément des adultes aptes à exercer une industrie. C'est un fait constant que les ressources resteront toujours ici au-dessous des exigences, à moins qu'on ne se place à un autre point de vue, qu'on ne modifie profondément le système adopté. Et d'abord, est-il de toute rigueur que l'enfant aveugle ne puisse chercher quelque développement moral et intellectuel ailleurs que dans un institut spécial? Toutes les personnes qui ont sérieusement médité la question sont loin de répondre par l'affirmative.

L'enfant aveugle est la plupart du temps, dans l'état présent des choses, repoussé de l'étude commune, comme il sera repoussé plus tard de l'atelier commun. L'action d'un Congrès pourrait s'exercer utilement à combattre le préjugé qui est l'origine de cette répulsion. Il est un nombre considérable de communes rurales où n'a pas encore pénétré l'idée qu'il soit possible d'instruire des aveugles, et qui ignorent par conséquent le parti qu'on peut tirer des aveugles et les principes, si simples après tout, qui servent de base à leur éducation première.

Il faut faire participer les enfants aveugles aux bienfaits de l'instruction primaire, leur offrir les moyens d'arriver, quand il y aura lieu, à l'instruction

supérieure intellectuelle, musicale ou technologique, dans les écoles spéciales, où ils seraient initiés également à certains travaux manuels, ouvrir des asiles exclusivement consacrés à former des travailleurs, dans lesquels on serait admis jusqu'à trente ans, avec l'adjonction de quelque instruction intellectuelle ou musicale en faveur des jeunes gens qui y seraient admis sans avoir passé par l'école spéciale. Ces asiles, qui suffiraient à eux seuls dans nombre de localités, admettraient le principe de l'externat et en favoriseraient même le développement.

Rendre les aveugles à la famille et leur offrir simplement un lieu où ils peuvent employer leur temps en commun à des travaux lucratifs, tel est après tout le but après lequel on doit tendre. Là est le moyen d'obtenir le double avantage de rendre les établissements moins onéreux à la société qui en supporte le poids, en même temps qu'ils procurent de meilleures conditions d'existence à ceux qu'on y admet.

Ainsi s'établirait également la transition difficile à opérer de l'instruction théorique à la pratique industrielle, soit dans l'atelier commun, soit dans le domicile respectif des individus. Il y a, sans doute, de grands obstacles à surmonter à cet égard; ils ne sont pas toutefois invincibles. C'est un résultat qu'il faut essayer d'obtenir; car, enfin, ce n'est pas indéfiniment que doit se prolonger dans les asiles le maintien des adultes qui y sont admis. Autrement, le bienfait devrait être limité à un petit nombre d'individus, par l'impossibilité de donner aux asiles, faute de ressources, une extension suffisante.

Si, maintenant, nous tournons notre attention sur les moyens de réaliser ces utiles et bienfaisantes institutions, d'opérer ces précieuses réformes, nous croyons utile de solliciter le concours des hommes compétents de tous les pays : philanthropes, administrateurs d'institutions d'aveugles, instituteurs, etc., pour organiser, en septembre prochain, un Congrès universel pour l'amélioration du sort des aveugles et créer une société d'aveuglophiles chargée d'assurer la réalisation des vœux et des décisions du Congrès de 1878 et des Congrès qu'elle réunirait ultérieurement.

Dans ce Congrès seront contradictoirement débattues toutes les questions qui touchent au sort des aveugles en général, et de «ces discussions ressortiront la mise en lumière de points restés obscurs, la solution de questions encore incertaines, l'affirmation de règles et de principes féconds, l'unification d'efforts que leur isolement rendait infructueux».

Le Congrès a donc à la fois un but scientifique et un but philanthropique intimement liés, son objet étant considéré en même temps comme matière d'intérêt spéculatif et matière d'intérêt d'humanité. Ce n'est pas seulement à ceux que concerne directement ou indirectement la question que le Congrès offre quelque intérêt, car il a aussi pour but d'éveiller puissamment l'opinion publique en faveur des aveugles; de montrer ce qu'ils sont, ce qu'ils peuvent être si une volonté intelligente préside à leur destinée; d'attirer l'attention du monde sur cette classe d'êtres peu connue, mal appréciée, et qui appelle sous tant de rapports les regards et les générosités de notre siècle; de combattre un préjugé funeste, malheureusement trop accrédité dans le monde, et qui ne voit pour ainsi dire en eux que des mendiants obligés.

Le Congrès s'adresse donc à tous les dévouements, à toutes les bonnes volontés, car son programme prouve éloquemment qu'il y a non seulement quelque science à acquérir, mais qu'il y a surtout beaucoup de bien à faire.

COMITÉ D'ORGANISATION DU CONGRÈS.

Présidents d'honneur.

MM. Dollfus (Jean), ancien maire de Mulhouse.

Anatole de la Forge, directeur de la presse et des journaux officiels au Ministère de l'intérieur.

Vice-présidents d'honneur.

MM. Engel-Dollfus, à Dornach (Alsace).

Johnson (Edmund-C.), member of Committee and delegate from School for indigent blind, London; trustee of day charity for the blind, and author of several works on the education and training of the blind.

Hirtzel, directeur de l'Asile des aveugles de Lausanne (Suisse).

Matthias (le Dr L.-Ch.), docteur en philosophie, magister des beaux-arts, directeur de l'Institution des sourds-muets de Friedberg, rédacteur de l'*Organe des institutions d'aveugles et de sourds-muets.*

Thirion (Ch.), secrétaire du Comité central des Congrès et Conférences de l'Exposition universelle de 1878.

Président.

M. Nadault de Buffon, ancien avocat général, président de chambre honoraire, avocat, président des Hospitaliers sauveteurs bretons, etc.

Vice-présidents.

MM. Appia (le Dr), ancien président de la Société médicale de Genève, membre du Comité international de la Croix-Rouge, etc.

Arnoul (Honoré), président de la Société libre pour l'instruction et l'éducation populaires, secrétaire général de la Société nationale d'encouragement au bien, etc.

Giraud (Henri), député des Deux-Sèvres, président honoraire du tribunal civil de Niort, vice-président de la Société nationale d'encouragement au bien.

Piras, directeur de l'Institution nationale des jeunes aveugles de Paris, inspecteur général des établissements de bienfaisance, etc.

Secrétaire général.

M. Lavanchy (F.-H.), promoteur du Congrès, délégué de l'Égypte au premier Congrès européen des institutions d'aveugles, à Vienne, en 1873, membre honoraire du Conseil d'administration de l'Institut des aveugles de Hohenwarte, près Vienne, membre honoraire de l'Académie de Reims.

Secrétaires généraux adjoints.

MM. Levitte (J.), censeur à l'Institution nationale des jeunes aveugles, à Paris.
Ogée (P.-A.), professeur.

Secrétaires.

MM. Pourtalès (Alph. de).
Moureau (Jules-Gustave), secrétaire général de la Société de secours mutuels des ex-militaires, membre fondateur de la Société d'encouragement au bien et de la Société libre d'instruction et d'éducation populaires, 22, avenue Victoria, à Paris.

Membres honoraires.

MM. Anken (J.), directeur de l'Institution des aveugles, à Berne, délégué.
Armitage (le D^r^), secrétaire général de la *British and foreign blind Association*, vice-président du *Royal normal College and Academy of music for the blind*, président du Comité de la *Indigent blind visiting Society*, à Londres, délégué.
Borg (le Dr E.-O.), ancien directeur de l'Institution des aveugles de Manilla, à Stockholm, délégué.
Bost (J.), fondateur des asiles de la Force (Dordogne).
Colucci-Pacha (Son Exc.), au Caire (Égypte).
Don Miguel Villabrille, directeur de l'Institution des aveugles, à Madrid.
Frankl (le Dr L.-A.), fondateur de l'Institut des aveugles de Hohenwarte, près Vienne.
Holden (Isaac), manufacturier, à Reims.
Köchlin (A.), directeur de l'Asile des aveugles, à Illzach (Alsace).
Meyer (J.-H.), directeur de l'Institut des aveugles d'Amsterdam, délégué.
Moldenhaver, directeur de l'Institution des aveugles de Copenhague, délégué.
Mongis (de), ancien procureur général, vice-président d'honneur de la Société nationale d'encouragement au bien.
Normand, directeur au Ministère de l'intérieur.
Pablasek, directeur de l'Institut impérial et royal des aveugles, à Vienne, délégué.

MM. Paplonsky, conseiller d'État, directeur de l'Institution des aveugles de Varsovie, délégué.

Raineri (B.), ancien directeur de l'Institution des aveugles, à Milan, délégué.

Reinhard (G.), directeur de l'Institut royal des aveugles de Dresde, délégué.

Wait (William), directeur de la *New-York Institution for the education of the blind*, à New-York.

Membres du Comité.

MM. Ballu (V.), professeur à l'Institution des jeunes aveugles, à Paris.

Braun (Th.), inspecteur général des écoles normales belges, membre du jury de l'Exposition internationale de 1878, à Paris.

Bucquet (C.), inspecteur général, président du Conseil des inspecteurs généraux des établissements de bienfaisance.

Claisse (le Dr), médecin de l'Institution nationale des jeunes aveugles, à Paris.

Denis (Th.), sous-chef de bureau au Ministère de l'intérieur, membre de la Société des gens de lettres, délégué.

Derrien (G.), directeur de l'hospice national des Quinze-Vingts.

Durand (E.), rédacteur en chef du *Livre d'or*, secrétaire adjoint de la Société nationale d'encouragement au bien.

Fieuzal (le Dr), médecin de l'hospice national des Quinze-Vingts.

Gréard (O.), de l'Institut, inspecteur général de l'instruction publique, directeur de l'enseignement du département de la Seine.

Guadet, ancien chef de l'enseignement à l'Institution nationale des jeunes aveugles, à Paris.

Jacqz (Gustave), président de la Société de secours mutuels *la Philanthropie commerciale et industrielle du département de la Seine*, vice-président de la Société libre d'instruction et d'éducation populaires, membre du conseil d'administration de la Société d'encouragement au bien.

Perrin (le Dr), médecin en chef et professeur au Val-de-Grâce, membre de l'Académie de médecine.

Pictet (le Dr Raoul), de Genève.

Rogers (E.-J.), ancien consul général d'Angleterre en Syrie et en Égypte.

Siou, professeur à l'Institution nationale des jeunes aveugles, à Paris.

Turettini (Th.), ingénieur, à Genève.

Vernes (Félix), président de la Société pour l'encouragement de l'instruction primaire en France.

Vernes d'Arlandes (Théodore), censeur de la même Société.

Wecker (le Dr de), médecin oculiste.

COMMISSION EXÉCUTIVE.

MM. Appia.
Arnoul (H.).
Lavanchy.

MM. Levitte.
Nadault de Buffon.
Piras.

RÈGLEMENT GÉNÉRAL DU CONGRÈS.

I. — Institution et but du Congrès.

Article premier. Un Congrès universel pour l'amélioration du sort des aveugles se tiendra à Paris, avec le patronage du Gouvernement français, du 23 au 30 septembre 1878. (Arrêté ministériel du 1er juillet 1878.)

Art. 2. Le but de ce Congrès est de réunir à Paris, au moment de l'Exposition universelle, les directeurs et le personnel enseignant des institutions et des asiles d'aveugles, les médecins oculistes, les pédagogues, les délégués des Gouvernements, les philanthropes, en un mot toutes les personnes qui voudront étudier et discuter les questions qui se rattachent à l'état physique, moral et intellectuel des aveugles, aux systèmes d'éducation au moyen desquels ils peuvent être rendus aptes à reprendre leur rang de membres actifs de la société et améliorer leur condition, jusqu'à présent si imparfaite et si précaire, ainsi qu'aux établissements spéciaux ouverts à l'enfance, à l'adolescence, à l'âge adulte et à la vieillesse des aveugles.

Les Gouvernements, les administrations, les sociétés philanthropiques et d'enseignement, les écoles normales, etc., sont invités à prêter leur concours à cette œuvre et à s'y faire représenter par des délégués.

II. — Travaux du Congrès.

Art. 3. Le Comité d'organisation a résolu d'appeler particulièrement la discussion sur un certain nombre de questions dont le programme est annexé au présent règlement.

Les membres adhérents qui désireraient présenter un rapport sur ces questions devront en aviser le Comité avant le 15 septembre.

Art. 4. Néanmoins, des mémoires sur d'autres questions intéressant le sort des aveugles pourront être soumis aux délibérations du Congrès. Les auteurs seront tenus d'envoyer leurs mémoires au moins huit jours à l'avance; le Comité d'organisation demeurera juge de l'opportunité de chacune de ces communications.

Art. 5. Le Congrès formera trois sections spéciales qui seront chargées d'étudier et de présenter un rapport sur les questions qui n'auraient pu trouver place dans le programme des séances générales. Chacune de ces sections se

constituera en choisissant dans son sein un président, un secrétaire et ses rapporteurs.

Art. 6. Les séances générales du Congrès auront lieu de neuf heures à midi, au palais du Trocadéro.

Les séances des sections auront lieu de deux à cinq heures, au palais des Tuileries, pavillon de Flore.

Art. 7. Les travaux du Congrès seront recueillis et publiés par les soins du Comité d'organisation.

III. — Composition du Congrès.

Art. 8. Le Congrès se compose :

De membres honoraires;

De membres adhérents;

De délégués.

Art. 9. Les membres adhérents et les délégués pourront être de toute nationalité. Aucune restriction ne sera imposée quant à l'emploi des langues étrangères.

PROGRAMME DU CONGRÈS.

I. — Éducation de l'aveugle.

1° De la nécessité d'une statistique générale.

2° Psychologie des aveugles.

3° Rapport sur l'état actuel de l'éducation des aveugles.

4° Rôle de la famille dans les soins du premier âge.

5° Le jeune aveugle peut-il être admis dans les écoles publiques de voyants? Quels sont les résultats obtenus, les avantages ou les inconvénients constatés?

6° Des établissements de sourds-muets et aveugles. Fusion ou séparation de ces deux classes d'infirmes sous une même direction.

7° Des écoles primaires spéciales pour les enfants de quatre à douze ans.

8° Des écoles secondaires et professionnelles pour les jeunes gens de douze à vingt et un ans.

II. — Enseignement.

a. Intellectuel. — *b*. Professionnel.

1° Ordre et discipline.

2° Méthodes et systèmes ; leur unification.

3° Plan d'études.

4° Livres scolaires.

5° Musique.

6° Admission des deux sexes dans un même établissement.

7° Recrutement des maîtres.

8° Des maîtres aveugles.

9° État actuel de l'enseignement.

III. — Carrières ouvertes aux aveugles.

Pédagogie. — Musique. — Industrie.

Comment préparer et assurer l'indépendance et l'entretien des aveugles à leur sortie des instituts ?

Quelle est la proportion des aveugles qui se suffisent entièrement par leur travail et à quoi attribuer la différence considérable qui existe sous ce rapport entre certains pays ?

Quelles sont les institutions les plus propres à aider les aveugles à mettre leur savoir en œuvre ?

Mariage des aveugles.

IV. — Asiles d'aveugles.

1° Patronage.

2° Création d'ouvroirs; leur régime.

3° Conditions d'admission aux hospices.

4° Mendicité, vagabondage; comment les éteindre?

V. — Hygiène.

1° L'enfant aveugle.

2° L'adulte.

VI. — Bibliographie.

1° Création d'une littérature à bon marché à l'usage des aveugles.

2° Recueil bibliographique de tous les ouvrages sur l'enseignement, l'éducation et le sort des aveugles : traités, mémoires, publications périodiques.

3° Ouverture de concours pour provoquer la publication de certains ouvrages concernant les questions les plus importantes de l'enseignement et de l'éducation des aveugles.

4° Quelles sont les causes pour lesquelles on n'a pas obtenu jusqu'ici un résultat général satisfaisant de l'enseignement des aveugles ?

ADJONCTION D'UNE SECTION
RELATIVE AUX SOURDS-MUETS[1].

Le Comité d'organisation a reçu un certain nombre de demandes auxquelles il désirait ne pas demeurer indifférent; elles concernaient l'amélioration du sort du sourd-muet.

Considérant surtout que dans un certain nombre d'institutions les aveugles et les sourds-muets sont réunis sous une même direction, le Comité a pensé qu'il y aurait lieu de créer, au sein du Congrès, une section spéciale qui étudierait les questions se rattachant à l'enseignement des sourds-muets.

COMMISSION SPÉCIALE
CHARGÉE D'ORGANISER CETTE SECTION.

MM. Vaïsse (Léon), directeur honoraire de l'Institution des sourds-muets à Paris, *président*, 139, boulevard Pereire.

Grosselin, sténographe reviseur de la Chambre des députés, vice-président de la Société pour l'enseignement simultané des sourds-muets et des entendants-parlants, *vice-président*, 14, quai de la Mégisserie.

La Rochelle (Ernest), de la Bibliothèque nationale, *secrétaire*, 58, rue de Richelieu.

Hément (Félix), inspecteur primaire, à Paris, 136, boulevard Malesherbes.

Houdin, officier d'académie, directeur-fondateur de l'École des sourds-muets, 72, rue de Longchamps (Passy), à Paris.

Magnat, directeur de l'École des sourds-muets, 94, avenue de Villiers, à Paris.

Matthias, docteur en philosophie, magister des beaux-arts, directeur de l'Institution des sourds-muets, à Friedberg (grand-duché de Hesse).

Pereire (Eugène), fondateur de l'École des sourds-muets, 94, avenue de Villiers, 84, boulevard Malesherbes.

Rigault (Eugène), conseiller municipal de la ville de Paris et conseiller général de la Seine, 93, avenue de Villiers.

[1] Sur la demande du Comité d'organisation du Congrès universel pour l'amélioration du sort des aveugles, l'adjonction au Congrès d'une section spécialement chargée de l'étude des questions relatives à l'enseignement des sourds-muets et à l'amélioration de leur sort a été autorisée par le Comité central des Congrès et Conférences de l'Exposition de 1878.

PROGRAMME DES QUESTIONS

PROPOSÉES PAR LE COMITÉ D'ORGANISATION.

I. — ÉDUCATION.

1° De la nécessité d'une statistique générale.

2° Psychologie du sourd-muet.

3° Rôle de la famille dans les soins à donner au jeune sourd-muet.

4° Le jeune sourd-muet peut-il être admis dans les écoles publiques des entendants-parlants?

II. — ENSEIGNEMENT.

1° Méthodes et procédés; leur unification.

2° Plan d'études.

3° Livres scolaires.

4° Admission des deux sexes dans le même établissement.

5° Recrutement des maîtres.

6° État actuel de l'enseignement.

7° Quelles sont les causes qui, jusqu'ici, ont empêché d'obtenir des résultats satisfaisants dans l'enseignement des sourds-muets?

III. — CARRIÈRES OUVERTES AUX SOURDS-MUETS.

1° Comment préparer et assurer l'indépendance et l'entretien des sourds-muets à leur sortie des institutions?

2° Quelle est la proportion des sourds-muets qui, par leur travail, suffisent à leurs besoins?

3° Mendicité, vagabondage; comment les faire disparaître?

LISTE GÉNÉRALE DES MEMBRES DU CONGRÈS.

MEMBRES D'HONNEUR.

MM.

AARIFI-PACHA (Son Excellence), ambassadeur extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la Turquie, 17, rue Laffitte, à Paris.

ADELSWARD (le baron), envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Suède et Norwège, 22, rue Rovigo, à Paris.

MM.

ARTOLA (Jose-Maria), consul de la République de Bolivie, 27, rue de l'Échiquier, à Paris.

BALCARCE, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la Confédération Argentine, 5, rue de Berlin, à Paris.

BALLEN (Clément), consul général de

MM.

l'Équateur, 46, boulevard Haussmann, à Paris.

Beyens (le baron), envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Belgique, 153, rue du Faubourg-Saint-Honoré, à Paris.

Blest-Gana, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire du Chili, 54, rue de Monceau, à Paris.

Bloch (Léonce), consul de la République Dominicaine, 16, rue d'Enghien, à Paris.

Bruc (le duc de), chargé d'affaires de la République de Saint-Marin, 39, rue Pergolèse, à Paris.

Callimaki-Catargi, agent diplomatique de la Roumanie, 85, rue de Morny, à Paris.

Cialdini (le général), duc de Gaëte, ambassadeur d'Italie, 119, rue Saint-Dominique, à Paris.

Crisanto-Médina, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Guatémala, 3, rue de Copenhague, à Paris.

Delyanni (N.-P.), premier secrétaire (chargé d'affaires par intérim) de la Grèce, 17, avenue de Messine, à Paris.

Diaz (Juan J.), lieutenant-colonel, chargé d'affaires et consul général de l'Uruguay, 34, rue Pigalle, à Paris.

Galitzin (le prince), attaché à l'ambassade de Russie, 79, rue de Grenelle-Saint-Germain, à Paris.

Goyrneche y Gamio (S. M. de), envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la République du Pérou, 19, avenue de Friedland, à Paris.

Gréhan (Amédée), consul du Royaume de Siam, 18, rue d'Amsterdam, à Paris.

Harychkine, attaché à l'ambassade russe, 79, rue de Grenelle-Saint-Germain, à Paris.

Hohenlohe-Schillingsfürt (le prince), ambassadeur extrordinaire et ministre plénipotentiaire d'Allemagne, 78, rue de Lille, à Paris.

Huard (Adolphe), consul de la République de Libéria, 7, rue de Furstemberg, à Paris.

Itajuba (le vicomte d'), envoyé extraordinaire et plénipotentiaire du Brésil, 13 et 17, rue de Téhéran, à Paris.

Jonas, chargé d'affaires du Luxembourg.

José da Silva Mendès Léal, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire du Portugal, 30, avenue de Friedland, à Paris.

Kern, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la Confédération suisse, 3, rue Blanche, à Paris.

Kuefstein (le comte), conseiller à l'ambassade d'Autriche, rue Las-Cases, à Paris.

Kue Ta Jeu (Son Excellence), envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. l'Empereur de Chine, 5, avenue du Roi-de-Rome, à Paris.

Lardy, conseiller à la légation suisse, 3, rue Blanche, à Paris.

Lyons (S. E. lord), ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire d'Angleterre, 39, rue du Faubourg-Saint-Honoré, à Paris.

Machaïn (Eusebio), ministre plénipotentiaire du Paraguay, 75, rue de Morny, à Paris.

Maéda, attaché à l'ambassade du Japon, 75, avenue Joséphine, à Paris.

Mausabré-Beufvier, ministre plénipotentiaire de Monaco, 56, rue Basse-du-Rempart, à Paris.

Molins (S. E. le marquis de), ambassadeur extraordinaire et ministre plénipotentiaire d'Espagne, 25, quai d'Orsay, à Paris.

Moltke-Hvitfeldt (le comte de), envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire du Danemark, 29, rue de Courcelles, à Paris.

Mosenthal (le chevalier Julius de), consul de l'Afrique du Sud, 24, rue d'Enghien, à Paris.

Navarro d'Andrade, conseiller honoraire de la légation portugaise, 30, avenue de Friedland, à Paris.

Nazare-Aga (le général), envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire du Royaume de Perse, 205, boulevard Pereire, à Paris.

Noyes (le général), envoyé extraordinaire

MM.

et ministre plénipotentiaire des États-Unis d'Amérique, 45, avenue Joséphine, à Paris.

Orloff (le prince), aide de camp général, ambassadeur extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Russie, 79, rue de Grenelle-Saint-Germain, à Paris.

Pelletier (Eugène), consul général de la République de Honduras, 47, rue des Sablons, à Paris.

Petitdidier (Arthur), consul général chargé d'affaires de la République de Nicaragua, 34, rue de Provence, à Paris.

Piza, consul général de la République de Costa-Rica, 16, rue Auber, à Paris.

Rapnis (le comte L.), conseiller d'ambassade de l'Empire de Russie, 79, rue de Grenelle-Saint-Germain, à Paris.

Reither, chargé d'affaires de Bavière, 5, rue de Berri, à Paris.

Rothschild (le baron Gustave de), consul d'Autriche, 21, rue Laffitte, à Paris.

Roux (Hilarion), consul général de Madagascar, 77, boulevard Haussmann, à Paris.

Roux (Hilarion), consul général de Zanzibar, 77, boulevard Haussmann, à Paris.

Sameshima (Son Excellence), envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire du Japon, 75, avenue Joséphine, à Paris.

MM.

San-Miguel (le comte de), premier secrétaire de la légation portugaise, 30, avenue de Friedland, à Paris.

Santa-Maria (Andrès de), secrétaire (chargé d'affaires par intérim) de la Colombie, 163, boulevard Haussmann, à Paris.

Thirion (Eugène), consul de Vénézuéla, 32, rue du Faubourg-Poissonnière, à Paris.

Torrès-Caïcedo, ministre plénipotentiaire de Salvador, 27, boulevard Haussmann, à Paris.

Wesdehlen (le comte de), conseiller à l'ambassade d'Allemagne, 78, rue de Lille, à Paris.

Wittewaal de Stoetwegen (le chevalier), conseiller à la légation du Royaume des Pays-Bas.

Wimpffen (S. E. le comte de), ambassadeur extraordinaire d'Autriche, rue Las-Cases, à Paris.

Ypsilanti (le prince), envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la Grèce, 17, avenue de Messine, à Paris.

Zuylen de Nyevelt (le baron de), envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire du Royaume des Pays-Bas.

MEMBRES HONORAIRES.

MM.

Arago (Emmanuel), sénateur.

Arentzen (H.-C.), 6, Holmens Kanal, à Copenhague (Danemark).

Baechmann (Ch.), secrétaire de la Commission russe à l'Exposition universelle de 1878, à Paris.

Barnhill (Alex.), formerly superintendent of the Glasgow Mission to the Blind and author of «A New Era in the education of blind children or Teaching the Blind to read in ordinary schools», Religious Institution Rooms, à Glasgow, délégué.

Barthélemy Saint-Hilaire, sénateur, 29 *bis*, rue d'Astorg, à Paris.

MM.

Bergeron (le Dr Jules), membre de l'Académie de médecine, médecin de l'hôpital Sainte-Eugénie, membre du Comité consultatif de l'hygiène publique de France, 75, rue Saint-Lazare, à Paris.

Berti (Dominico), professeur de philosophie à l'Université de Rome, député au Parlement italien, ancien ministre de l'instruction publique en Italie, 4, rue Guichard, à Paris.

Bertillon, professeur à l'École d'anthropologie de Paris, 20, rue Monsieur-le-Prince, à Paris.

Bertora, commissaire général de Monaco

MM.

à l'Exposition universelle de 1878.

Billot (le général), sénateur, 35, rue Bellechasse, à Paris.

Bistolfi (Jean), professeur à l'Institut des aveugles de Gênes, délégué.

Blair (Rév. R.-H.), directeur honoraire du Collège pour les fils de famille, à Worcester (Angleterre), délégué.

Boysset, député de Saône-et-Loire, 13, rue Bréa, à Paris.

Bozérian, sénateur de Loir-et-Cher, 6, rue de Tournon, à Paris.

Brisson (Henri), député de la Seine, 9, rue Mazagran, à Paris.

Burian (Mlle Berthe), noble de Rhajecz, à Presbourg (Hongrie).

Bussières (le baron Edmond de), à Bellevue (Seine).

Bussières (Mme la baronne Edmond de), à Bellevue (Seine).

Caïcedo, commissaire général du Syndicat américain à l'Exposition universelle de 1878.

Calon (Paul), commissaire général du Danemark à l'Exposition universelle de 1878.

Cantacuzène (le prince comte Spéransky), délégué du Ministère de l'instruction publique de Russie à l'Exposition universelle de 1878.

Challemel-Lacour, sénateur des Bouches-du-Rhône, 38, rue Fontaine-Saint-Georges, à Paris.

Charton, sénateur de l'Yonne, 31, rue Saint-Martin, à Versailles.

Chiris, député des Alpes-Maritimes, 61, avenue d'Iéna, à Paris.

Choiseul (Horace de), député de Seine-et-Marne, 9, rue d'Aguesseau, à Paris.

Christophersen, commissaire général de la Norwège à l'Exposition universelle de 1878.

Comité de l'institution des jeunes aveugles, 26, rue Montplaisir, à Toulouse.

Correnti (Cesare), député au Parlement italien, ancien ministre de l'instruction publique, commissaire général d'Italie à l'Exposition universelle de 1878,

MM.

5, rue Galilée, à Paris, délégué.

Coster, commissaire général des Pays-Bas à l'Exposition universelle de 1878.

Coster (Martin), commissaire délégué de la section néerlandaise.

Couvreu-Micheli (Mme Mathilde), à Vevey (Suisse).

Cunliffe-Oven, commissaire général de l'Angleterre à l'Exposition universelle de 1878.

Dannfelt, commissaire général de la Suède à l'Exposition universelle de 1878.

Deglaire (l'abbé), chanoine, curé-archiprêtre de Notre-Dame, président de l'Académie de Reims.

Delyanni, commissaire général de la Grèce à l'Exposition universelle de 1878.

Del Re (François), trésorier de l'Institution des aveugles, à Gênes, délégué.

Dickson (David), délégué (Angleterre).

Donald Matheson, Queen's Gate, à Londres.

Dréo, député du Var, 45, rue Saint-Roch, à Paris.

Duclerc, sénateur, 44, boulevard Haussmann, à Paris.

Du Pasquier (M. et Mme), négociants, au Havre.

Ferry (Jules), député des Vosges, 37, rue Billault, à Paris[1].

Fialla (le Dr Louis), chef du service chirurgical à l'hôpital «Philantropie», à Bucharest.

Filhol (l'abbé), chanoine honoraire, officier d'académie, 6, quai de Billy, à Paris.

Floquet, député de la Seine, 47, rue Bonaparte, à Paris.

Forster (Samuel Strong, M. A.), joint secretary cheap literature Society Blind college, à Worcester (England), délégué.

Foucher de Careil, sénateur, 9, rue François-Premier, à Paris.

Galesloot (Jac P. R.), membre du Comité exécutif de la section néerlandaise.

Gavotti (le marquis), président du Conseil d'administration de l'Institut des aveugles de Gênes (Italie).

[1] Aujourd'hui ministre de l'instruction publique et des beaux-arts.

MM.

Gerando (le baron de).

Gévelot, député de l'Orne, 10, rue de Clichy, à Paris.

Gibert (le Dr), au Havre (Seine-Inférieure).

Giédroyé (le prince), délégué du Ministère de l'instruction publique de Russie.

Girault, député du Cher, 7, rue d'Angivilliers, à Versailles.

Givotovsky (N. de), délégué du Ministère de la guerre de Russie (section pédagogique) à l'Exposition universelle de 1878, à Paris.

Goldtammer, commissaire général du Maroc à l'Exposition universelle de 1878.

Gréhan (de), commissaire général de Siam à l'Exposition universelle de 1878.

Griffiths (Thomas), membre de la Société des arts, à Silverdale (Cheshire, Angleterre).

Gubler (le Dr), professeur à la Faculté de médecine de Paris, membre de l'Académie de médecine, médecin de l'hôpital Beaujon, 18, rue du Quatre-Septembre, à Paris.

Guyer, commissaire général de la Suisse à l'Exposition universelle de 1878.

Harris (William), hon. Secretary to the Blind Association at Leicester. Joint author of «Guide to the charities and Institutions for the Blind in the United Kingdom». Wescotes, à Leicester (England), délégué.

Hart (James), commissaire général de la Chine à l'Exposition universelle de 1878.

Hérold, sénateur de la Seine [1], 80, rue de Rennes, à Paris.

Hess (Mme), 64, rue Neuve-des-Petits-Champs, à Paris.

Hiramayo, membre de la Commission japonaise à l'Exposition universelle de 1878, à Paris, délégué.

Honoré (Adolphe), chef de division au Ministère de la justice, à Bruxelles.

Horkany (de), commissaire général de la Hongrie à l'Exposition universelle de 1878.

[1] Aujourd'hui préfet de la Seine.

MM.

Horning (d'), commissaire général de l'Autriche à l'Exposition universelle de 1878.

Ichiwaro, membre de la Commission japonaise à l'Exposition universelle de 1878, à Paris, délégué.

Jackson (M. et Mme), 15, avenue d'Antin, à Paris.

Joanovits (Vasile C.), 1723 Kerepese üt à Steinbrück, près Budapest (Hongrie).

Joanovits (Mme), Herngasse, Steinbrück, bei Pest (Hongrie).

Johns Bennett (the rev.), chaplain to the Corporation of the school for indigent Blind, à Londres, délégué.

Jollogoub (comte), délégué du Ministère de l'instruction publique de Russie à l'Exposition universelle de 1878.

Joly (Albert), député de Seine-et-Oise, 8, rue Montbauron, à Versailles.

Jozon, député de Seine-et-Marne, rue de Babylone, à Paris.

Junod (L.), pasteur, à Nice (Alpes-Maritimes).

Kachovsky (le général), délégué du Ministre de la guerre de Russie (section pédagogique) à l'Exposition universelle de 1878, à Paris.

Kanématru, membre de la Commission japonaise à l'Exposition universelle de 1878, à Paris, delégué.

Kennedy (James), fellow of the royal physical Society of Edinburgh, délégué.

Klerck (le chevalier G.-F.-G.), président de la section néerlandaise.

Königswarter (le baron de), fondateur de l'Institut israélite des aveugles à Hohenwarte, près Vienne (Autriche).

Kuki (S. E.), secrétaire général du Ministère de l'instruction publique du Japon, 55, rue de la Tour, Paris-Passy.

Kunneberg, délégué du Ministère de l'instruction publique de Russie, délégué spécial du Grand-Duché de Finlande à l'Exposition universelle de 1878, à Paris.

Laboulaye, sénateur, directeur du Collège de France, place Cambrai, à Paris.

Labourgade, pasteur, à Reims.

MM.

Lagneau (le Dr), membre de la Société d'anthropologie, 38, rue de la Chaussée-d'Antin, à Paris.

Lamberto-Demarchi, commissaire général de l'Italie à l'Exposition universelle de 1878.

Laroche-Joubert, député de la Charente, 67, boulevard Malesherbes, à Paris.

Lasalle (Eugène de), attaché au cabinet de M. le Ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts, 10, rue Castiglione, à Paris.

Laserve, sénateur de l'île de la Réunion, 16, avenue de Villiers, à Paris.

Lebaudy, député de Seine-et-Oise, 81, rue d'Amsterdam, à Paris.

Leblond, député de la Marne, 7, rue Abbatucci, à Paris.

Lerche (de), délégué du Ministère de l'instruction publique de Russie à l'Exposition universelle de 1878, à Paris.

Lesseps (de), commissaire général de la Tunisie à l'Exposition universelle de 1878.

Lien-Fong, attaché à la légation de Chine, 5, avenue du Roi-de-Rome, à Paris, délégué.

Liouville, député de la Meuse, 9, rue Mazarine, à Paris.

Lockroy, député des Bouches-du-Rhône, 19, rue Truffault, à Paris.

Logerotte, député de Saône-et-Loire, 99, rue du Bac, à Paris.

Mac-All (révérend R.-W.), lauréat de la Société nationale d'encouragement au bien et de la Société d'instruction et d'éducation populaires, 32, rue Fessart, à Paris.

Mac-All (Mme), lauréat de la Société nationale d'encouragement au bien et de la Société d'instruction et d'éducation populaires, 32, rue Fessart, à Paris.

Ma Kie Tchong, attaché à la légation de Chine, 8, rue Troyon, à Paris, délégué.

Malsabrier (de), commissaire général de Saint-Marin à l'Exposition universelle de 1878.

Mansfield, Turner Coll., author of a work on the several Blind institutions, à Londres, délégué.

MM.

Mariette-Bey, commissaire général de l'Égypte à l'Exposition universelle de 1878.

Marjolin (le Dr), chirurgien honoraire des hôpitaux de Paris, délégué au Congrès de Bruxelles, 16, rue Chaptal, à Paris.

Marmottan, député, 31, rue Desbordes-Valmore, à Paris.

Marsten (le chevalier C.), vice-président de la section néerlandaise.

Martin Tait, secretary to the Home teaching Society for the Blind, à Londres, délégué.

Martin (Henri), sénateur de l'Aisne, 74, rue du Ranelagh, à Paris.

Martin (J.), rue des Bois, à Paris.

Masson (L.), ingénieur civil.

Médal, député de l'Aveyron, 29, rue Jacob, à Paris.

Méline, député des Vosges, 84, boulevard Saint-Germain, à Paris.

Menier, député de Seine-et-Marne, 5, avenue Van-Dyck, à Paris.

Mercier, député de l'Ain, 9, boulevard de la Reine, à Versailles.

Meynier (Th.), commissaire général de la Perse à l'Exposition universelle de 1878.

Mirza Djavad-Khan (le général), commissaire général de Perse à l'Exposition universelle de 1878, à Paris.

Monod (le Dr Gustave), 114, rue Lafayette, à Paris.

Moon, director of the Blind Institution, 105, Queen's Road, à Brighton.

Munby (Frédéric), secrétaire général de la Wilberforce school for the Blind, à York (Angleterre), délégué.

Naef (F.), pasteur, membre du Comité de l'Asile des aveugles de Lausanne (Suisse), délégué.

Naef (A), pasteur, membre du Comité de l'Institut des aveugles à Zurich (Suisse), délégué.

Noël (Rév. Horace), White Rose Grange (Sussex, Angleterre).

Nolcken (le baron G. de), commissaire général de la Commission russe à l'Exposition universelle de 1878, à Paris.

Ogée (P.-A.), professeur, à Reims.

MM.

Oudart, inspecteur général des établissements de bienfaisance et des asiles d'aliénés du Royaume de Belgique, délégué du Gouvernement belge.

Oultremont (D'), commissaire général de la Belgique à l'Exposition universelle de 1878.

Pascal-Duprat, député (Seine), 84, avenue des Ternes, à Paris.

Pasquet (P.), pasteur, directeur-fondateur des asiles de Ferney (Ain).

Paumier, pasteur, à Reims.

Percheron (le Dr), secrétaire général de la Société protectrice de l'enfance, à Reims (Marne).

Pereire (Eugène), fondateur de l'École des sourds-muets, 94, avenue de Villiers, à Paris.

Petit, commissaire général des États-Unis à l'Exposition universelle de 1878.

Philbrick (le Dr John), chef du département d'Éducation des États-Unis, délégué des États-Unis.

Philippoteaux, député (Ardennes), 13, place Hoche, à Versailles.

Pourtalès (le comte Albert), 62, boulevard Malesherbes, à Paris.

Pourtalès (la comtesse Augusta de), à Metlen, près Berne (Suisse).

Puaux, pasteur, 32, boulevard de Strasbourg, au Havre.

Pugh (P.), commissaire général de la République d'Andorre à l'Exposition universelle de 1878.

Renault (Léon), député (Seine-et-Oise), 77, boulevard Haussmann, à Paris.

Reyneau, député (Saône-et-Loire), 39, rue de la Faisanderie, à Paris.

Rieder, trésorier de l'Asile des aveugles d'Illzach, à Rixheim (Alsace).

Robin, sénateur (Ain), 94, boulevard Saint-Germain, à Paris.

Roesner, directeur de l'Institution royale des aveugles de Steglitz, près Berlin, délégué.

Roussel (le Dr Théophile), député, membre de l'Académie de médecine, rue Neuve-des-Mathurins, à Paris.

MM.

Ruchet (L.), ancien conseiller d'État.

Santos (de), commissaire général de l'Espagne à l'Exposition universelle de 1878.

Sauveur, membre de la Commission belge à l'Exposition universelle de 1878.

Schneider (Mme), au Creuzot.

Sée (Camille), député (Seine), 8, boulevard Malesherbes, à Paris.

Société des Hospitaliers sauveteurs de Toulouse.

Spuller, député (Seine), 2, rue Favart, à Paris.

Thal (R. de), vice-président de la Commission russe à l'Exposition universelle de 1878.

Thulié (le Dr), président du Conseil municipal de Paris.

Tirard, député[1] (Seine), 9, boulevard Sébastopol, à Paris.

Tolain, sénateur (Seine), 139, rue de Rennes, à Paris.

Turigny, député (Nièvre), 54, rue Vavin, à Paris.

Turquet, député[2].

Underwood (M.), trustee of the Blind men's Society, Basinghall street, E. C., London, 18, rue du Mail, à Paris, délégué.

Versigny, député (Haute-Savoie), 56, rue Notre-Dame-de-Lorette, à Paris.

Voute (W.), membre de la Commission néerlandaise.

Waddington (Richard), député (Seine-Inférieure), rue Gluck, hôtel Clarendon, à Paris.

Ward-Hove (Julia), 4, rue des Deux-Gares, à Paris.

Warsharsky (L.), délégué du Ministère de l'instruction publique de Russie à l'Exposition universelle de 1878 de Paris.

Whishaw (Alexandre), membre actif de l'Université d'Oxford, chapelain de l'École des aveugles à Liverpool et membre du Comité de cet Institut, délégué.

Wolfhagen, commissaire du Danemark à l'Exposition universelle de 1878, à Paris.

[1] Aujourd'hui ministre de l'agriculture et du commerce.

[2] Aujourd'hui sous-secrétaire d'État au Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts.

MEMBRES ADHÉRENTS.

MM.

Abonneau, professeur de musique, 4, boulevard du Port-Gaillon, à Poitiers (Vienne).

Adam, membre de l'Académie nationale de musique.

Adams Etta E. (Miss), Royal normal College for the Blind, Norwood, London, déléguée.

Adelson-Monteaux, 19, rue de Luxembourg, à Paris.

Administration des hospices réunis de Chartres.

Alexandre (Melles), à Villeneuve-sur-Yonne.

Alings, directeur de l'Institution des sourds-muets, à Groningue (Hollande).

Allard, professeur à l'Institut des sourds-muets, à Paris.

Amagnos (Michel), director of the Perkins institution and Massachussett's school for the Blind, South-Boston, Massachussetts (America).

Andrault (P.), pasteur, à Châlons-sur-Marne.

André (Édouard), président de l'Union centrale des beaux-arts appliqués à l'industrie, 158, boulevard Haussmann, à Paris.

Andronien (frères), avenue de la Roquette, Paris.

Ange d'Église (Mme), 35, rue Godot-de-Mauroy, à Paris.

Archambaud, négociant, rue de Paris, au Val-Meudon (Seine).

Archambaud, commissaire de l'Exposition scolaire de la province de Québec, 27, rue Jacob, à Paris.

Arnaud (Ernest), secrétaire particulier de l'Institut protecteur de l'enfance, 12, rue de Lacondamine, à Paris.

Arnoux (le vicomte G. d'), secrétaire de la Commission impériale de Chine à l'Exposition universelle, 23, rue de Monceaux, à Paris.

Aubert (G.), 137, avenue de Wagram, à Paris.

MM.

Ayau (Denis), marchand de vins, au Val-Meudon (Seine).

Back (du), membre du Conseil d'administration de la Société nationale d'encouragement au bien et de la Société libre d'instruction et d'éducation populaires, directeur provisoire de l'OEuvre Vacassy, 16, boulevard des Invalides, à Paris.

Bainbrigge (Philip), général du corps du génie britannique, Blackheath, London, S. C.

Balestra (l'abbé Séraphin), professeur de physique, directeur-président de l'Institution des sourds-muets, à Côme (Italie), délégué.

Beaugé, organiste, à Laval (Mayenne).

Beauvais (le Dr Gustave de), ancien chef de clinique de la Faculté à l'Hôtel-Dieu, médecin en chef à Mazas, secrétaire général de la Société de médecine de Paris, 39, rue de Trévise, à Paris.

Beghin (Eugène), publiciste, membre de nombreuses sociétés savantes, humanitaires et de bienfaisance, rue de la Porte-Neuve, à Béthune (Pas-de-Calais).

Benard, aspirant, à l'Institut des jeunes aveugles, 56, boulevard des Invalides, à Paris.

Bequet (Mme Marie), vice-présidente de la Société nationale des Amis de l'enfance, 15, rue du Dragon, à Paris.

Bernard (Frère), directeur de l'Institut des sourds-muets, à Toulouse.

Bernus, professeur de français à l'Institution des jeunes aveugles, 56, boulevard des Invalides, à Paris.

Berthélemy, organiste, à Saint-Maxent.

Bertheville (de), membre de la Commission administrative des hospices de Chartres.

Berthier, organiste, à Orléans.

Biollay (Paul-Émile), conseiller référendaire à la Cour des comptes, membre de la Commission consultative de l'Ins-

MM.

titut des jeunes aveugles, 74, boulevard Malesherbes, à Paris.

Blanc, 45, route de Carouge, à Genève.

Blanchet (Pierre), organiste-professeur chez les frères Saint-Jean-de-Dieu, 223, rue Lecourbe, à Vaugirard.

Blandy (Stella), membre de la Société des gens de lettres, 18, rue de Labruyère, à Paris.

Blondel, professeur à l'école Turgot, 14, quai de la Mégisserie, à Paris.

Blondot, attaché au cabinet du sous-secrétaire d'État au Ministère de l'intérieur, 38, rue du Mont-Thabor, à Paris.

Blott, aumônier de l'hôpital Necker, 151, rue de Sèvres, à Paris.

Boissicat, maître d'études à l'Institut des jeunes aveugles, 56, boulevard des Invalides, à Paris.

Boivin, organiste, à Beaune (Côte-d'Or).

Bonnafont (J.-P.), docteur en médecine, membre de la Société des sciences de Versailles, membre de la Société d'encouragement au bien, 3, rue Mogador, à Paris.

Bonnefoy (le Dr), membre de plusieurs sociétés savantes, 32, rue Vernier, à Paris.

Borbora (le Dr), médecin de la famille royale de Portugal, 13, rue du Helder, à Paris.

Borsat (Émile), directeur des postes et télégraphes, membre de la Société de géographie, commissaire du Gouvernement, à Marseille.

Boucard (Ad.), commissaire délégué du Guatémala, 13, rue Guy-Labrosse, à Paris.

Bourges, 18, rue Dupetit-Thouars, à Paris.

Bourgeois, membre du Conseil de la Société libre d'instruction et d'éducation populaires, 30, rue Érard, à Paris.

Bourguin, vice-président de la Société d'éducation et de protection des sourds-muets, 129, avenue de Neuilly.

Bourse (l'abbé), chanoine titulaire, directeur de l'Institution des jeunes aveugles de Saint-Médard-lès-Soissons, délégué.

Bousson, dentiste de l'Institution des

MM.

jeunes aveugles, 185, rue Saint-Honoré, à Paris.

Boutray, aide-typographe à l'Institut des jeunes aveugles, 56, boulevard des Invalides, à Paris.

Bouvier (Paul), directeur de l'Institut des sourds-muets, à Saint-Hippolyte-du-Fort (Gard), délégué.

Brès, professeur de violon à l'Institut des jeunes aveugles, boulevard des Invalides, 56, à Paris.

Briquel (Camille), avocat, conservateur au Muséum, membre des Sociétés d'encouragement au bien, d'instruction et d'éducation populaires, 32, rue de Villers, à Lunéville.

Brolo (Frédéric Saucias, duc de), à Palerme (Italie).

Buchère (Firmin), 4, rue des Vignes, au Val-Meudon (Seine).

Buckle (Anthony), director of the Wilberforce School for the Blind, Manor House, York (England), délégué.

Burgess (Mlle Francesca-B.), Harenwood Elen Selkirch (Angleterre).

Bussini, professeur de chant à l'Institut des jeunes aveugles, 56, boulevard des Invalides, à Paris.

Butter, professeur à l'Asile des aveugles de Lausanne (Suisse).

Cabanel, 8, rue de Vigny, à Paris.

Cailhe (Mlle Marie), institutrice à l'Institution des jeunes aveugles, 56, boulevard des Invalides, à Paris.

Callixte, organiste, à Béthune (Pas-de-Calais).

Campbell (F.-J.), director of the Royal normal College and Academy of music for the Blind, Norwood, London, S. E.

Car, maître d'études à l'Institut des jeunes aveugles, 56, boulevard des Invalides, à Paris.

Carmont (Philippe), lauréat du Conservatoire, rue de Bernay, à Pont-Audemer (Eure).

Caron (Anne-Angèle), professeur à l'Institut des jeunes aveugles, 56, boulevard des Invalides, à Paris.

Castanié d'Anglars (Louis), 1, rue Bourbon-le-Château, à Paris.

MM.

Castro (Abraham), ministre du culte israélite de la Gironde, officier d'académie, 2, rue Bragard, à Bordeaux.

Catteverte (Emmanuel), organiste, accordeur de pianos, 11, rue Dupuis, à Paris.

Cazeaux, ancien inspecteur général de l'agriculture, 8, rue Biot, à Paris.

Célestin (Frère), à Paris.

Cellières, médecin adjoint à l'hôpital des Quinze-Vingts.

Cezanne, organiste à l'église Saint-Louis, à Toulon (Var).

Chambon (Casimir-Louis), membre de la Société d'instruction et d'éducation populaires, 41, rue Bichat, à Paris.

Champmas, professeur-bibliothécaire à l'Institution nationale des sourds-muets, 14, rue Delambre, à Paris.

Chantrot, membre de la Société nationale d'encouragement au bien, 3, rue du Vingt-Neuf-Juillet, à Paris.

Charreire, organiste, à Limoges (Haute-Vienne).

Chavagnat, ancien élève de l'Institution des jeunes aveugles, à Ver-sur-Mer (Calvados).

Clarke (Miss. J.-E.), Clarke's Terrace, Hadleigh, Suffolk (Angleterre).

Clément, organiste, à Saint-Irain, par Bouray (Seine-et-Oise).

Codre (de la), membre de l'Académie de Caen, place Saint-Martin, à Caen (Calvados).

Coffet, professeur de mathématiques à l'Institut des jeunes aveugles, 56, boulevard des Invalides, à Paris.

Colfavru (J.-C.), ancien représentant, ancien membre du barreau de Paris, avocat à la Cour d'appel d'Alexandrie, 98, rue de Vaugirard, à Paris.

Comité de l'Institution des jeunes aveugles de Toulouse.

Commelin, organiste, au Palais (Morbihan).

Commission de l'Institut des jeunes aveugles de Rome (M. Raineri, délégué).

Conolly (Daniel), Gower-Street, 116, London, N. C. (Angleterre).

Conseil général du Rhône.

MM.

Conseil général de Seine-et-Oise.

Conseil général de Vaucluse.

Conseil général de l'Algérie.

Conseil général de la Sarthe.

Conseil général de la Manche.

Conseil général de la Seine-Inférieure.

Conseil général de l'Oise.

Conseil général de Loir-et-Cher.

Conseil général de la Loire.

Coquet, facteur de pianos, 2 et 4, rue de Babylone, à Paris.

Cordier (Justin), organiste de l'église Saint-Nicolas, à Buironfosse (Aisne).

Coudray (Mlle Adélaïde), professeur à l'Institut national des jeunes aveugles, 56, boulevard des Invalides, à Paris.

Couvert (Louis-Joseph-Victor), sauveteur médaillé, 93, rue Saint-Denis, à Puteaux (Seine).

Crozet (Jules), président de la conférence de Saint-Vincent-de-Paul, administrateur de la caisse d'épargne de Charenton, 20, boulevard Mazas, à Paris.

Dabert, économe à l'Institut des jeunes aveugles, 56, boulevard des Invalides, à Paris.

Dailly de Laloe (Juvénal-Antonien-Cléomène), 91, boulevard de Port-Royal, à Paris.

Dantoine (Alphonse), à Limoux (Aude).

Dassy (l'abbé Louis), secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, lettres et arts, directeur de l'Institut des jeunes aveugles, à Marseille.

Daumas (le Dr), oculiste de l'Institut des jeunes aveugles, 27, rue Saint-André-des-Arts, à Paris.

Degneusse, organiste, à Évreux (Eure).

Deheppe (Mlle Barbe), professeur à l'Institut des jeunes aveugles, 56, boulevard des Invalides, à Paris.

Dejean, organiste, à Canejan (Gironde).

Delaby, organiste, à Lecelle (Nord).

De Lachannelle, directeur honoraire de l'hôpital des Quinze-Vingts.

Delacroix (J.), sénateur, maire de Chartres, président de la Commission administrative des hospices réunis de la ville de Chartres.

MM.

Delaplace, aumônier de Saint-Médard-lès-Soissons (Aisne).

De Laluxière, organiste, à Tours (Indre-et-Loire).

Delausse (Mlle Claudine), professeur à l'Institut des jeunes aveugles, 56, boulevard des Invalides, à Paris.

Daléchamps, 36, avenue de Paris, à Rueil (Seine-et-Oise).

Deledevant (Mlle), 99, rue de Rome, à Paris.

Delpierre, organiste à Capecure, Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).

Del Re (François), trésorier de l'Institution des aveugles, à Gênes, délégué.

Deltour (Félix), inspecteur général de l'instruction publique, membre de la Société d'encouragement au bien, membre de la Société Franklin, 42, rue Abbatucci, à Paris.

Deluz (Élie), pasteur, secrétaire de la Fédération internationale pour l'observation du dimanche, 43, route de Carouge, à Genève.

Demolliens, président de la Société de secours mutuels, à Lignières-Chatelain, canton de Poix (Somme).

Deparis, propriétaire, 12, rue Piat, à Paris.

De Précorbin, garde-mines en disponibilité, 5, avenue Lowendal, à Paris.

Dequatremare, organiste, à Ivry (Seine).

Desboeuf (Léonard), membre honoraire de l'Institut de France, 50, rue Leberthon, à Bordeaux (Gironde).

Desclefs (Prosper), 2, rue du Val, au Val-Meudon (Seine).

Descors (François), conseiller municipal à Savigny-sur-Orge, membre du Conseil supérieur de la Société libre d'instruction et d'éducation populaires, membre du Conseil administratif des sauveteurs de la Seine, membre de la Société de topographie, 10, rue Gaillon, à Paris.

De Seuil, conseiller référendaire à la Cour des comptes, secrétaire de la Commission consultative de l'hospice national des Quinze-Vingts.

Desgranges, organiste, à Bergerac (Dordogne).

MM.

Desmarest, 279, rue Saint-Denis, à Courbevoie.

Desmaze, conseiller à la Cour d'appel, membre de la Commission consultative de l'Institut national des jeunes aveugles, 13, rue d'Aumale, à Paris.

Desmirail (Pierre-François-Amédée), 46, rue du Colysée, à Paris.

Desormeaux (le Dr), chirurgien de l'Institut des jeunes aveugles, 11, rue de Verneuil, à Paris.

Desruelles (Charles), docteur en médecine, ex-interne des hôpitaux, membre de la Société anatomique, 26, rue Godot-de-Mauroy, à Paris.

Desvaux (Françoise-Euphémie), rentière, membre de la Société d'encouragement au bien, 2, rue Nollet, à Paris.

Devaux (Théophile), rue Neuve-Saint-Nicolas, à Cambrai (Nord).

Devilleneuve (Étienne), membre de la Société d'encouragement au bien, 16, rue Pétrelle, à Paris.

Deyres (A.), directeur de l'Institut des jeunes aveugles, conseiller à la Cour d'appel, rue Montplaisir, à Toulouse.

Dhaine (H.), organiste à la paroisse Saint-Jean-Baptiste, à Arras (Pas-de-Calais).

Dieudonné (Frère), professeur à l'Institut des sourds-muets de Poitiers.

Donay (Maurice), vice-chancelier du consulat de Liberia, 123, rue d'Aboukir, à Paris.

Douville-Maillefeu (de), député, 6, rue Prony, à Paris.

Doyer (H.), professeur à l'Université de Leiden (Hollande).

Dreyfus (H.-N.), 72, boulevard Haussmann, à Paris.

Dubois, organiste, à Ronchamy (Haute-Saône).

Dubois (Benjamin), professeur de sourds-muets enseignés par la parole, secrétaire perpétuel, avenue du Maine, à Paris.

Dubois (Mlle E.), professeur à l'Institut national des jeunes aveugles, 15, rue Mayet, à Paris.

Ducrey, membre de la Cour des comptes, 27, rue Blanche, à Paris.

MM.

Ducy, organiste, à Villeneuve-sur-Yonne.

Duelen (Van), 16, rue de Grenelle, à Paris.

Dufesse (Sœur), supérieure à la Providence Sainte-Marie, rue de Reuilly, à Paris.

Dufour, membre de l'Académie nationale de musique, professeur de violoncelle à l'Institut des jeunes aveugles, 56, boulevard des Invalides, à Paris.

Duley, organiste, à Arbois (Jura).

Dumont, médecin consultant à l'hospice national des Quinze-Vingts.

Dunezat, professeur de violoncelle à l'Institut des jeunes aveugles, 55, boulevard des Invalides, à Paris.

Dupont, organiste, à Nemours (Seine-et-Marne).

Dupont, professeur à l'Institution des aveugles d'Arras (Pas-de-Calais).

Du Potet (Henri-Louis), ancien officier de marine, 2, quai de la Joliette, à Marseille.

Durand (Émile), directeur du *Livre d'Or,* 66, rue du Faubourg-Montmartre, à Paris.

Duval (Georges), homme de lettres, rédacteur au journal *l'Événement,* 20, avenue de Courbevoie, à Asnières.

Duval (Victor), 60, boulevard Beaumarchais, à Paris.

Duvignau (Émile), inventeur du cécirègle approuvé par l'Académie des sciences et membre de plusieurs sociétés savantes, 25, avenue d'Eylau, à Paris.

Eidenschenk (Joseph-Blaise), instituteur, rue Lepic, à Paris.

Entlicher (Frédéric), directeur de l'Institut des aveugles de Ober-Döbling, près Vienne (Autriche).

Entraygues (Jean), membre fondateur des Sociétés d'encouragement au bien et des crèches, 10, rue Neuve-des-Capucines, à Paris.

Épinette (Henri-Victor), organiste aveugle, place du Marché, à Nogent-le-Rotrou.

Eschenauer (Auguste), ancien pasteur de Strasbourg, lauréat de l'Académie française, membre de la Société des sciences

MM.

de Lille, membre de la Société des lettres de Strasbourg, membre du Comité d'administration des Amis de la Paix, 149, boulevard Saint-Germain, à Paris.

Espent, organiste, à Marseille.

Étignard de Lafaulotte, conseiller à la Cour de cassation, membre de la Commission consultative de l'hospice national des Quinze-Vingts.

Évrat (Eugène), organiste et professeur de musique, à la Charité-sur-Loire (Nièvre).

Evre (Frère Marie), à Soissons.

Fabre (M.), ancien élève de l'Institution nationale des jeunes aveugles, accordeur de pianos, à Marseille.

Faguette, organiste, à Suippes (Marne).

Faynot (Léon), propriétaire, membre fondateur de la Société nationale d'encouragement au bien, membre titulaire de la Société libre pour le développement de l'instruction et de l'éducation populaires, 8, rue Magnan, à Paris.

Febvrier (Arsène), 105, avenue de Neuilly.

Ferrand, organiste, à Hesdin (Pas-de-Calais).

Ferry, maire du 9e arrondissement, à Paris.

Fertray fils (Mme Vve), au Mans (Sarthe).

Foucher, accordeur de pianos, rue de Lafosse, à Saint-Quentin (Aisne).

Fouquet (E.), organiste de l'église Sainte-Croix, à Saint-Lô.

Fouquet, accordeur de pianos, rue de Charonne, à Paris.

Fourcade (V.-M.), à Toulouse.

Fournier (A.), pasteur, à Chambéry (Savoie).

Fournier, organiste, à Évreux (Eure).

Fournier (Remy), chef de l'imprimerie de l'Institut des jeunes aveugles, 56, boulevard des Invalides, à Paris.

Fowler (J.), hôtel des Flandres.

Fowler (Th.), hôtel Suze, place du Château-d'Eau.

Fraikin, organiste, à Longpont, par Montlhéry (Seine-et-Oise).

Franck, 44, rue Laffitte, à Paris.

MM.

FREELAND, Suffolk Street, à Londres.

FREYDIER (l'abbé), 55, rue de Vaugirard, à Paris.

GACHEDAUSE, organiste, à l'hôpital de Lariboisière, à Paris.

GATINE, organiste, à Étampes.

GAUDON (Mme A.), directrice de la salle d'asile, rue de l'Arbalète, 41, à Paris.

GAURET (Auguste), conseiller municipal, au Val-Meudon.

GENOT (François), vérificateur en chef du service des poids et mesures, première circonscription régionale, 7, rue des Lions-Saint-Paul, à Paris.

GÉNOT (Mlle), à Châlons-sur-Marne.

GERVAIS, receveur à l'Institut des jeunes aveugles, 56, boulevard des Invalides, à Paris.

GIANGIACOMO (Philippe), secrétaire de l'Institut des jeunes aveugles, à Rome.

GIRARD (Félix), directeur de la Caisse de secours mutuels, rue Beaubadat, 27, à Bordeaux.

GIRARD (Henri), organiste professeur, à Saint-Remy (Bouches-du-Rhône).

GIROUARD (Mlle Marie), professeur à l'Institut des jeunes aveugles, 56, boulevard des Invalides, à Paris.

GLATZ (Mlle J.-A.), institutrice, à Saint-Imier (Berne).

GOEDHUYS (P.), directeur de l'Association en faveur des aveugles indigents, à Amsterdam, délégué.

GLOVER (G.-B.), commissaire au ministère impérial maritime de Chine à l'Exposition universelle, hôtel Mirabeau, à Paris.

GLOVER (Mme G.), hôtel Mirabeau, à Paris.

GODART (Aimé), 145, boulevard Malesherbes, à Paris.

GOMEL, ancien conseiller d'État, président de la Commission consultative de l'Institut des jeunes aveugles, 176, rue de Rivoli, à Paris.

GONDAL (A.), organiste, à Vinwille (Pas-de-Calais).

GOSSIDO È ISIDIO (Angel), 56, Attocha, à Madrid.

GRANDJEAN, administrateur judiciaire, 24, rue des Grès, à Sèvres.

MM.

GRAUGNARD (le D^r), 52, rue Caumartin, à Paris.

GREEN (Miss), Royal normal College for the Blind, Norwood, London, déléguée.

GRIDEL (Nicolas), chanoine, directeur-fondateur de l'Institut des jeunes aveugles, à Nancy, délégué.

GRIMON, inspecteur, 62, boulevard Saint-Germain, à Paris.

GRIOLET (Eugène), à Genève (Suisse).

GROSJEAN, professeur de flûte et hautbois à l'Institut des jeunes aveugles, 56, boulevard des Invalides, à Paris.

GROSSELIN (Émile-Auguste), vice-président de la Société pour l'instruction et la protection des sourds-muets, 126, rue de l'Université, à Paris.

GRUBY (le D^r), correspondant de la Société des médecins de Vienne (Autriche), 66, rue Saint-Lazare, à Paris.

GUENIFFEY, organiste, maître de chapelle à la cathédrale de Tulle, professeur de musique aux écoles normales et municipales, membre honoraire de l'Académie, à Tulle (Corrèze).

GUÉRIN, organiste, à Savigny-sur-Orge (Seine-et-Oise).

GUÉRIN (Louis), 154, avenue de Paris, plaine Saint-Denis (Seine).

GUÉRIN DE LITTEAU, 38, rue du Chemin-Vert, à Chatou-sur-Seine.

GUIDON, organiste, à Coutances (Manche).

GUILBEAU, professeur d'histoire à l'Institut des jeunes aveugles, 56, boulevard des Invalides, à Paris.

GUILLEMIN (Henry-François), accordeur de pianos, 155, rue de Sèvres, à Paris.

GUYOT (Victor), membre fondateur de la Société d'encouragement au bien et des sauveteurs hospitaliers de Toulouse, 8, rue de Lubeck, à Paris.

HAERNE (le D^r DE), ancien directeur de l'Institut des aveugles et sourds-muets de Bruxelles, membre de la Chambre des représentants, directeur de l'Institut des sourds-muets, à Boston (Angleterre), délégué.

HAYTER, 32, rue Schomer, à Paris.

HÉMONT, organiste, à Châtellerault (Vienne).

MM.

Hentsch (Augustin), banquier, 81, rue des Sablons, à Passy-Paris.

Héry, professeur de solfège et d'harmonie à l'Institution nationale des jeunes aveugles, 56, boulevard des Invalides, à Paris.

Hesselbein (Mlle Hortense), professeur à l'Institut des jeunes aveugles, 56, boulevard des Invalides, à Paris.

Hippisley (A.-E.), attaché au commissariat du ministère impérial maritime de Chine à l'Exposition universelle, 26, rue Pasquier, à Paris.

Hocmelle (Edmond), organiste, professeur de chant et de piano, 21, rue du Cirque, à Paris.

Howard (James), delegate of the Yorkshire Institution for the Deaf and Dumb, Duncaster (England).

Huart (Adolphe), consul de la République de Libéria, rédacteur en chef, membre de l'Académie des sciences, arts et lettres de Caen, 71, rue Furstemberg, à Paris.

Hubert (Frère), inspecteur des écoles de sourds-muets, à Saint-Laurent-sur-Sèvre (Vendée).

Hubert-Vasseroux (le Dr), rue Mogador, à Paris.

Hugentobler, directeur du pensionnat des sourds-muets, 77, chemin des Choulans, à Lyon.

Huguenin, 12, rue Billault, à Paris.

Huguet (le Dr), de la Faculté de Paris, ancien interne des hôpitaux, 64, rue Basse-du-Rempart, à Paris.

Huguony, organiste, rue des Blancs-Manteaux, à Paris.

Hunter-Howard (J.-M.-A.), principal of the Ontario Institution for the education of the Blind, Brandford, Ontario (Canada).

Imbert, secrétaire de la direction, à l'hospice national des Quinze-Vingts, à Paris.

Isambert, membre de la Commission administrative des hospices réunis de la ville de Chartres.

Jaillet, organiste, à Rennes (Ille-et-Vilaine).

MM.

Jamieson, commissaire du ministère impérial maritime de Chine à l'Exposition universelle, 26, rue Pasquier, à Paris.

Jard-Panvillier (le baron), conseiller maître à la Cour des comptes, membre de la Commission consultative de l'Institut des jeunes aveugles, 104, rue de l'Université, à Paris.

Jeanguyot, organiste, à École (Doubs).

Jeannel, receveur-économe à l'hospice national des Quinze-Vingts.

Jervis (le chevalier Guillaume), conservateur du musée royal de l'Industrie, à Turin (Italie), délégué.

Joachin (Frère), à Orléans.

Junca (Jules-Joseph), ancien professeur, délégué français au quatrième Congrès des instituteurs belges, lauréat de la Société d'instruction et d'éducation populaires, 17, rue de Loos, à Paris.

Kahn (Zadoc), grand rabbin de Paris, 17, rue Saint-Georges, à Paris.

Kauffer (Mlle Constance), professeur à l'Institut des jeunes aveugles, 56, boulevard des Invalides, à Paris.

Kauffer (Félix), 71, rue Mademoiselle, à Paris.

Keefer (J.-C.), commissaire du Canada à l'Exposition universelle de 1878, à Paris.

Kennedy (James), fellow of the Royal Society of Edinburgh, delegate.

Kockhlin (Alphonse), directeur de l'Asile des aveugles, à Illzach (Haute-Alsace).

Krebs (Charles), facteur de pianos, 91, rue de Sèvres, à Paris.

Laboulais (Lucie), membre de la Société des gens de lettres et de la Société d'enseignement et d'instruction populaires, à Clichy-la-Garenne.

Lacascade, député, rue Saint-Placide, à Paris.

Ladmirault, organiste, à Orbec (Calvados).

Laduit de Lacharrière (le Dr), 17, rue Bonaparte, à Paris.

Lagache (Célestin), délégué du Conseil général de l'Oise.

Lagoguey (E.), instituteur, 19, boulevard Ornano, à Paris.

Lamandé, organiste, à Vitré (Ille-et-Vilaine).

MM.

Lambert (l'abbé), chanoine-aumônier de l'Institution nationale des sourds-muets, 256, rue Saint-Jacques, à Paris.

Landolt (le Dr), directeur adjoint du laboratoire d'ophtalmologie à la Sorbonne, 10, rue de la Bienfaisance, à Paris.

Landry, organiste, à Gisors.

Larchevêque, chez M. Krebs, 91, rue de Sèvres, à Paris.

La Rochelle (Ernest), 76, rue Taitbout, à Paris.

Larrieu, organiste, à Pontoux.

Lauzier, organiste, à Meaux.

Lavalotte, organiste, à Dijon.

Lavanchy (J.-F.-E.), à Nice (Alpes-Maritimes).

Lebel, organiste à Saint-Étienne-du-Mont, professeur d'orgue et chef d'orchestre à l'Institut des jeunes aveugles, 56, boulevard des Invalides, à Paris.

Lebeuf, 1, rue de Lafayette, à Paris.

Lebidois, organiste, à Mortagne (Orne).

Lefèvre, membre de la Commission des hospices réunis, à Chartres (Eure-et-Loir).

Lejeune, accordeur de pianos, 50, rue de la Charité, à Lyon.

Leleu, aumônier au couvent des Oiseaux, 88, rue de Sèvres, à Paris.

Lenoir d'Alcantara, membre de la Commission consultative de l'hospice national des Quinze-Vingts.

Léouzon (Émile), membre fondateur de la Société nationale d'encouragement au bien, 155, rue Legendre, à Paris.

Leroux, directeur de l'École municipale, rue de la Guadeloupe, à Paris.

Leroy (Adrien), président de la Société de secours mutuels l'*Union des familles*, 89, rue Lecourbe, à Paris.

Leroy (Edmond), 6, rue des Vignes, au Val-Meudon (Seine).

Lesure, instituteur, 5, rue Milton, à Paris.

Letalenet (Hippolyte-Henry), membre de sociétés de philanthropie, 8, rue de la Chaise, à Paris.

Levasseur (Jean-Baptiste), directeur de la manufacture de MM. Gaudichaud et Girard, 9, rue Friant, à Paris.

MM.

Lhuillier (Gustave-Jean-Baptiste), accordeur de pianos, Grand'Rue, à Sens (Yonne).

Libansky (Joseph), professeur à l'Institut des aveugles de Ober-Döbling, près Vienne (Autriche).

Libertuis (Frère), à Toulouse.

Ling-y-You, attaché à la mission chinoise en Europe, 11, rue Saint-Benoît, à Paris.

Lisch, architecte de l'hospice national des Quinze-Vingts.

Lombart, manufacturier, 75, avenue de Choisy, à Paris.

Losada (Cesare F. de), inspecteur médecin de l'hôtel des Invalides d'Espagne, à Madrid, délégué.

Louis (Frère), directeur de l'école départementale des sourds-muets, à Nantes (Loire-Inférieure).

Lubansky (Alexandre de), académicien, membre de deux cent vingt sociétés savantes, etc. (Russie).

Lucas (Eugène), fondateur de la Société nationale d'encouragement au bien, membre titulaire de la Société d'instruction et d'éducation populaires, 32, rue de Paris, à Saint-Denis (Seine).

Mafrand fils, marchand carrier, 77, rue de Ponceau, à Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or).

Magnat (Marius), directeur de l'École des sourds-muets, 94, avenue de Villiers, à Paris.

Magnier, organiste, à Toulon (Var).

Magniez, député de la Somme, à Ytres, par Combles (Somme).

Maillard, de Nantes, passage Colbert, escalier B.

Malizard, 27, rue de Buci, à Paris.

Malm, secrétaire de la Société pour la protection des sourds-muets, 70, boulevard de Port-Royal, à Paris.

Malvezin, membre de l'Académie des poètes, 18, rue du Sentier, à Paris.

Manessier (A.), organiste, à Ardres (Pas-de-Calais).

Maranghi (Maurice), professeur de géologie, membre honoraire des Sociétés libres de l'instruction et d'encouragement au bien, à Milan (Italie).

MM.

Marot, organiste, à Nanteuil-le-Haudouin (Oise).

Marston (H.-J.-R.-B.-A.), fellow of Durham University, second master at the Blind College, Worcester (England), délégué.

Martin (Georges), médecin oculiste, à Cognac (Charente), délégué.

Martin (Léon), délégué cantonal pour l'instruction primaire, 19, rue de la Nativité, à Paris.

Martin (Paul), lauréat de l'Académie française, prix Montyon, membre des Sociétés d'encouragement au bien, d'éducation, de la tempérance française, de l'Institut Jean-Baptiste Vico, de Naples, section des sciences, médaille d'or de 1re classe, 77, rue de Lille, à Paris.

Martin, 30, rue de Villiers, à Paris.

Martuscelli (Ch.), fondateur et directeur de l'Institut Principe di Napoli pour les aveugles des deux sexes, à Naples (Italie), délégué.

Masion (L.-J.), 20, rue Laffitte, à Paris.

Masson (Élie), docteur-médecin de la Faculté de Paris, 28, rue Joubert, à Paris.

Mathieu (Joseph-Hilaire), pharmacien, inspecteur de canton de l'Association normande, élève de M. Gridel, directeur de l'Institut des jeunes aveugles de Nancy, à Pont-l'Évêque (Calvados), délégué.

Matteï, aide-typographe à l'Institut des jeunes aveugles, 56, boulevard des Invalides, à Paris.

Matthes (A.-J.), membre correspondant du Bureau d'administration de l'Institut des jeunes aveugles, à Amsterdam (Hollande), délégué.

Matthias (L.-Ch.), docteur en philosophie, magister des beaux-arts, directeur de l'Institut des sourds-muets, à Friedberg (grand-duché de Hesse), délégué.

Mauchel, organiste, à Vernon (Eure).

Maugain (J.), ancien professeur à l'Institut national des jeunes aveugles et organiste de la cathédrale de Meaux, lauréat du Conservatoire, membre correspondant de l'Académie libre des arts, sciences et manufactures de Paris, organiste et professeur de musique à la Pointe-à-Pitre (Guadeloupe), ancien professeur d'harmonie et d'orgue au Sacré-Cœur de Paris.

Maurice de la Cizeranne, au château de Margès, par Saint-Donat (Drôme).

Méderic (Frère), directeur de l'Institution des sourds-muets, à Poitiers (Vienne), délégué.

Mellerio (J.-F.), 9, rue de la Paix, à Paris.

Menalda (P.), à Deventer (Hollande).

Menière (le Dr), 10, boulevard des Capucines, à Paris.

Méricant fils (Louis), professeur et créateur d'un atelier de tour à l'Institut des aveugles, 23, rue de la Pomme, à Toulouse, délégué.

Mesmin (Frère), directeur de l'Institut des sourds-muets et jeunes aveugles du département du Nord, à Ronchin-Lille (Nord), délégué.

Messin, 20, rue d'Alésia, à Paris.

Metzger, 27, rue Brochant, à Paris.

Meunier, professeur à l'École des aveugles, à Nancy, délégué.

Meyer (J.-T.), membre correspondant de la *British and foreign Blind Association*, à Londres, membre trésorier de la Société des professeurs des gymnases et écoles moyennes supérieures des Pays-Bas, directeur de l'Institut des jeunes aveugles, à Amsterdam (Pays-Bas), délégué.

Mignan, organiste, à Orléans (Loiret).

Millon (H.), ancien maire de Chaville, membre fondateur de la Société d'encouragement au bien, membre fondateur de la Société d'instruction et d'éducation populaires, 60, boulevard de Sébastopol, à Paris.

Mollet, accordeur de pianos, 16, rue Rennequin, à Paris.

Morel (Xavier), organiste, délégué, 263, rue Saint-Léger, à Carouge (Genève).

Morin (A.), vicaire à la cathédrale d'Évreux (Eure).

Mouhot, mégissier, 59, rue Croulebarbe, à Paris.

Mouton (Auguste), docteur-médecin,

MM.

médaille d'honneur de France, lauréat de la Société d'encouragement au bien, trois fois lauréat de la Société protectrice de l'enfance de Paris, médaille de vermeil de l'Institut Confucius, à Bry-sur-Marne (Seine).

Mullot, organiste, à Gournay (Seine-Inférieure).

Munby (Frédéric), general secretary of the Wilberforce school for the Blind, York, délégué.

Muñoz (A.-S.), capitaine de navire, consul général de la République du Pérou, au Havre (Seine-Inférieure).

Nant, professeur de piano à l'Institut des jeunes aveugles, 56, boulevard des Invalides, à Paris.

Napias (le Dr Henry), membre de la Commission des logements insalubres de Paris, 40, rue du Rocher, à Paris.

Nasri-Bey (Franco-Cussa), premier secrétaire à l'ambassade de Turquie, 17, rue Laffitte, à Paris.

Navarron (Jules), vice-président de la Société libre d'instruction et d'éducation populaires, membre du Conseil supérieur de la Société d'encouragement au bien, vice-président de la Société de topographie, président d'honneur de sociétés scientifiques, philanthropiques et philotechniques, 124, boulevard Haussmann, à Paris.

Niboyet (Eugénie), femme de lettres, membre de la Société d'utilité générale, auteur d'un ouvrage couronné sur l'éducation des aveugles, 82, rue d'Amsterdam, à Paris.

Nicado de Landa, membre correspondant de l'Académie royale de médecine de Madrid, à Pampelune, délégué.

Nicaty (Jean-Louis), négociant, secrétaire de la Société de secours mutuels des Suisses, 131, rue Montmartre, à Paris.

Nicetis, professeur de sourds-muets, rue Saint-Roch, à Paris.

Novion, commissaire du ministère impérial de Chine à l'Exposition universelle, 25, avenue d'Antin, à Paris.

O'Connell (le comte Francis), membre protecteur et lauréat de la Société

MM.

d'encouragement au bien, président d'honneur de la Société libre d'instruction et d'éducation populaires et de plusieurs sociétés philanthropiques et scientifiques, 68, avenue du Bois-de-Boulogne, à Paris.

Onsy, directeur-fondateur de l'Institution khédiviale des aveugles, rue Margoush, au Caire (Égypte), délégué.

Oriol (Mme), fondatrice de l'OEuvre de l'institution enfantine, médaillée de la Société d'instruction et d'éducation populaires, 72, rue Lafontaine, Paris-Auteuil.

Pages (Mme la baronne), membre de la Société d'encouragement au bien et d'éducation populaire, membre de l'Académie du Gard, 30, place de la Madeleine, à Paris.

Pannetier (Théophile), organiste, professeur de musique, ancien élève de l'Institut des jeunes aveugles, à Saintes (Charente-Inférieure).

Paris (Paul), 36, rue de Vaugirard, à Paris.

Paroz (Jules), directeur de l'École normale Peseux, à Neufchâtel (Suisse).

Pasca (Mme), artiste lyrique, à Paris.

Pasche (Louis), vice-président de la Société de secours mutuels des Suisses à Paris, agent de la Société protestante du travail, 92, rue d'Hauteville, à Paris.

Paschoud (Henri), pasteur, à Cornens, Vaud (Suisse).

Passy (Louis), 45, rue de Clichy, à Paris.

Paul (V.), maître de chapelle et professeur de piano à l'Institut des jeunes aveugles, 56, boulevard des Invalides, à Paris.

Pellard, organiste, à Joigny (Yonne).

Perdu (Arthur-Anatole), organiste aveugle, à Dourdan (Seine-et-Oise).

Perdu (A.), accordeur de pianos, 2, rue Picot, à Paris.

Perrin, accordeur de pianos, 104, rue de Sèvres, à Paris.

Person, professeur de piano à l'Institut des jeunes aveugles, 56, boulevard des Invalides, à Paris.

MM.

Pesse, organiste, à Bunay (Seine-et-Oise).

Petit, maître d'études à l'Institut des jeunes aveugles, 56, boulevard des Invalides, à Paris.

Picard, organiste, 36, rue Ménilmontant, à Paris.

Picard père, organiste, 6, rue Carcel, à Paris.

Picard fils, organiste, 6, rue Carcel, à Paris.

Pierre (Eugénie), 4, rue des Deux-Gares, à Paris.

Pierre (Frère Célestin), directeur du noviciat préparatoire des frères, 27, rue Oudinot, à Paris, délégué.

Pinet (François), président de la Société de secours mutuels de la cordonnerie, membre de la Société de géographie, 44, rue Paradis-Poissonnière, à Paris.

Pisny, organiste des Quinze-Vingts, à Paris.

Plonquet (Jean-Louis), médecin, lauréat et membre de plusieurs académies et sociétés savantes nationales et étrangères, à Ay-Champagne (Marne).

Poissant, 43, avenue Bosquet, à Paris.

Pollack (le Dr S.), founder and one of the directors of the Missouri Institution for the education of the Blind, Saint-Louis, member of the British Association for the advancement of science, of the American scientific Association, etc.

Portalet (Hedwige), supérieure de l'Institution des jeunes aveugles, à Toulouse.

Portalis (le vicomte), conseiller maître à la Cour des comptes, président de la Commission consultative de l'hospice national des Quinze-Vingts.

Potin (Léon), organiste à Saint-Nicolas d'Arras (Pas-de-Calais).

Potonié (Edmond), 7, rue des Lions-Saint-Paul, à Paris.

Prajon, organiste, à Vitry-sur-Seine.

Prat (le Dr), 18, rue Neuve-des-Petits-Champs, à Paris.

Preschez, 5, rue du Mont-Thabor, à Paris.

Privat, professeur, à Soissons.

Proust, professeur de piano à l'Institut des jeunes aveugles, 56, boulevard des Invalides, à Paris.

Quérů (L.), 154, avenue de Paris, plaine Saint-Denis (Seine).

Quillieu (Caroline), membre fondateur de la Société d'encouragement au bien et de la Société d'éducation et d'instruction populaires, 30, rue Lemercier, à Paris.

Rabier, négociant, 69, boulevard Ménilmontant, à Paris.

Rattes, accordeur de pianos, 213, rue de Vaugirard, à Paris.

Ravisi (Victor de), ancien élève de l'Institution nationale des jeunes aveugles, professeur au Conservatoire, à Nantes.

Raynaud, organiste, à Montauban.

Rebeirot, 21, rue Sainte-Philomène, à Marseille.

Regnier (Marie-Aimée), professeur à l'Institution nationale des jeunes aveugles, 56, boulevard des Invalides, à Paris.

Reiffenberg (le baron Frédéric de), membre de la Société de l'histoire de France, historiographe militaire, 19, rue des Chantiers, à Versailles.

Reinhardt (Louis-Frédéric), membre de la Commission d'hygiène, 27, rue de la Paix, à Paris.

Ressejac (Paul-Émile), secrétaire général des sauveteurs médaillés de Cognac, membre de la Société libre d'instruction et d'éducation populaires, membre de l'Académie Christophe-Colomb, à Cognac (Charente).

Reverony (Mme de), lectrice aux Quinze-Vingts, 9, rue Moreau, à Paris.

Richard, organiste à l'hôpital Saint-Louis, rue Bichat, à Paris.

Riche (P.), propriétaire à Nancy, membre de la Société d'encouragement au bien, 45, rue de Lille, à Paris.

Rieffel (l'abbé), à Saint-Laurent-du-Pont (Isère).

Rigault (Eugène), conseiller municipal de Paris, conseiller général de la Seine, 93, avenue de Villiers, à Paris.

Rivier (Charles), hôtel de Londres, 3, rue Bonaparte, à Paris.

MM.

Robert (Émile-Jean), professeur-organiste de la cathédrale de Saint-Malo.

Robineau, organiste, à Cosne (Nièvre).

Roesner, directeur de l'Institution royale des aveugles de Steglitz, près Berlin, délégué.

Roqueblave (Mmes), membres et deux fois lauréats de la Société d'encouragement au bien, 24, rue Bergère à Paris.

Rosenfeld (Jules), 33, rue Condorcet, à Paris.

Rossard de Mianville, membre de la Commission administrative des hospices réunis de Chartres.

Royer (Henri), organiste aveugle, à Anglure (Marne).

Ruiency, organiste, à Fraissant (Jura).

Sackoski (Oscar), accordeur, ancien élève de l'Institution nationale des jeunes aveugles, à Romescamps, par Abancourt (Oise).

Saflet (Paul), capitaine de chasseurs à pied en retraite, ex-commandant du 5e bataillon de mobiles de la Sarthe, trésorier de la Société des ex-militaires, 43, rue de Constantinople, à Paris.

Saflet (Olympe), 43, rue de Constantinople, à Paris.

Santory (Mme), 93, quai Valmy, à Paris.

Sasportas, membre de la Société J.-R. Pereire d'enseignement pour les sourds-muets, 4, rue de la Paix, à Paris.

Shadwell (John-L.), member of the executive Committee of the British and foreign Blind Association. Nottingham place, Marylebone, 21, à Londres.

Schickler (le baron F. de), président de la Société de l'histoire du protestantisme français et de la Société biblique de Paris, 17, place Vendôme, à Paris.

Schiff (Th.), avocat, membre du Bureau d'administration de l'Institut des jeunes aveugles, à Amsterdam, délégué.

Schimper (W.), à Adoua (Abyssinie), délégué.

Schlumberger (Alphonse), manufacturier, à Mulhouse (Alsace).

Schmidt (J.-W.), Institution for the Blind, East Broadway, Boston, Massachussetts (America).

MM.

Schoew (Daniel), à Mulhouse (Alsace).

Scolari (le Dr A.), directeur de l'Institution centrale vénitienne des aveugles, à Padoue (Italie), délégué.

Sénamaud (Jean), président-fondateur de l'Institut Confucius de France et de l'Académie ethnographique de la Gironde, sauveteur médaillé du Gouvernement français, citoyen d'honneur de Nicotera et de Philadelphie, 116, rue de Toulouse, à Bordeaux.

Siauve (Pierre-Gustave), membre de la Société d'encouragement au bien, membre de la Société d'instruction et d'éducation, membre fondateur des écoles de Bois-Colombes, 8, avenue Saint-Germain, à Bois-Colombes.

Sicard (Adrien), docteur en médecine, président de la Commission scientifique du Comité médical des Bouches-du-Rhône, vice-président de la Société protectrice de l'enfance de Marseille, membre de la Société d'encouragement au bien, 4, rue d'Arcole, à Marseille.

Simon (l'abbé), aumônier à l'Institut des jeunes aveugles, 56, boulevard des Invalides, à Paris.

Simonon (Léonard), directeur de l'Institut des aveugles, à Namur (Belgique), délégué.

Siou (Jules), professeur à l'Institut des jeunes aveugles, 56, boulevard des Invalides, à Paris.

Sleight (Villiam), secrétaire de l'Institution des sourds-muets, à Brighton (Angleterre), délégué.

Société des hospitaliers sauveteurs de Toulouse.

Somniers, à Ilvesheim (Alsace).

Soyer (E.-A.), agriculteur, 87, avenue d'Italie, à Paris.

Specht, 79, rue de Sèvres, à Paris.

Stone-Pacha (Charles-Pomray), général de division, vice-président de la Société khédiviale de géographie du Caire, membre de l'Institut égyptien, au Caire (Égypte).

Stortembeker, inspecteur en chef de la Commission royale des Pays-Bas à l'Exposition universelle.

MM.

Tantelier, notaire, à Laventie (Pas-de-Calais).

Tcheng-Ki-Tong, attaché à la légation de Chine, secrétaire de la Mission de l'instruction en Europe, 5, rue de Rome, à Paris, délégué.

Teuton de Ravisi (Édouard), professeur au Conservatoire de musique, à Nantes.

Théode, organiste, à Tours (Indre-et-Loire).

Thiac (Eugène de), président de la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce de la Charente, ancien conseiller général, membre et secrétaire de la Commission consultative de l'Institut national des jeunes aveugles, 24, rue Saint-Lazare, à Paris.

Thion, organiste, à Pithiviers (Loiret).

Thomas, organiste, à Fontainebleau.

Thuillant, professeur à l'Institut des jeunes aveugles, 56, boulevard des Invalides, à Paris.

Tourinho (J.-V.), Rio-de-Janeiro (Brésil), et 21, avenue des Champs-Élysées, à Paris.

Tournaillon, organiste, à Orléans (Loiret).

Trani (Marc-Antoine), avocat, à Sartène (Corse)

Tremblay (Paul), facteur de pianos, 45 *bis,* rue des Saints-Pères, à Paris.

Vacher, ancien avoué, 10, rue Labruyère, à Paris.

Vaïsse (Léon-Auguste-Joseph), directeur honoraire de l'Institution nationale des sourds-muets, 139, boulevard Pereire, à Paris.

Vallée (l'abbé), aumônier à l'hospice national des Quinze-Vingts.

Vallette (Oscar), pasteur à Vaugirard, délégué cantonal, membre de la Commission des écoles du 15e arrondissement, aumônier protestant à l'Institution des jeunes aveugles de Paris, 28, rue La Quintinie, à Paris.

MM.

Valls y Ronquillo (François d'Assises), directeur de l'Institution des aveugles et des sourds-muets, à Barcelone (Espagne).

Valsini (Frédéric), avocat, directeur de l'Institut des jeunes aveugles de Florence (Italie).

Vasseur, organiste, à Évreux (Eure).

Verd, secrétaire de la direction à l'Institut des jeunes aveugles, 56, boulevard des Invalides, à Paris.

Verpeaux, maître d'études à l'Institut des jeunes aveugles, 56, boulevard des Invalides, à Paris.

Vignaux (Eug. de), consul de la République de Libéria, au Havre, 34, rue des Francs-Bourgeois, à Paris.

Vildieu, organiste, à Argentan (Orne).

Villabrille (Miguel), professeur doyen, directeur du Collège national des sourds-muets et aveugles, à Madrid.

Vitati (Luigi), directeur de l'Institut des aveugles, à Milan, délégué.

Warring-Wilkinson (M.-A), principal of the Institution for Deaf and Dumb and Blind, Berkeley (California), délégué.

Watkins (Frederic), B. D., archdeacon of York, Marston Rectory, York (England).

Widmer (Mlle), professeur à l'Institution Pereire, à Paris.

Witt-Hamer (J.-G. de), vice-président des Arregth te Leeuwarden (Nederland), à Amsterdam.

Yzac (Jules), ancien élève de l'Institut des jeunes aveugles de Paris, organiste, professeur de musique, 72, rue des Fourneaux, à Paris.

Zéphirin, professeur des aveugles à Soissons, 29, rue de Lourmel, à Paris.

Zürcher (Charles), docteur en médecine, membre de la Société de médecine et de climatologie, à Nice.

Ont écrit au Comité pour s'excuser de ne pouvoir assister au Congrès :

MM. Dassy (l'abbé), directeur de l'Institution des aveugles, à Marseille.
Siou (J.), professeur à l'Institution des jeunes aveugles, à Paris.
Paplonsky (J.), directeur de l'Institution des aveugles, à Varsovie.
Joh. Anken, directeur de l'Institution des aveugles, à Berne.
Ferry (Jules), député [1].
Sakman (A.), directeur de l'Asile Nicolas, à Stuttgart.
Reinhard (G.), directeur de l'Institution royale des aveugles, à Dresde.
Silcher, S. E. le Ministre de l'instruction publique et des cultes du Wurtemberg, à Stuttgart.
Sicard (A.), docteur en médecine, à Marseille.
Scherer (Edmond), sénateur, à Versailles.
Fialla, docteur en médecine, à Bucharest.
Le Royer (E.), sénateur, à Lyon [2].
Foucher de Careil (A.), sénateur.
Floquet (C.), député.
de Mongis (A.), ancien procureur général, vice-président de la Société nationale d'encouragement au bien, officier de l'instruction publique, à Paris.
Claveau, inspecteur général des établissements de bienfaisance.
Rogers (E.-F.), ancien consul d'Angleterre à Damas et au Caire.
Forster (S.-S.), professeur, supérieur du collège pour les jeunes gens de bonne famille, à Worcester (Angleterre).
Tirard (P.), député [3].
Engel-Dollfus, négociant industriel, à Dornach (Alsace).
Königswarter (le baron de), fondateur de l'Établissement des aveugles de Hohenwarte, à Marienbad (Bohême).
Entlicher (F.), directeur de l'École des aveugles, à Ober-Döbling, près Vienne.
Hirzel (H.), directeur de l'Asile des aveugles, à Lausanne.
Rippert (Joseph), professeur à l'Institution royale et centrale des aveugles, à Munich.
Rebeirot, à Marseille.
Siegfried (Jules), négociant, au Havre.
Moon (M.), à Brighton (Angleterre).
Bozérian (J.), sénateur.
Valsini (Frédéric), directeur de l'Institut des aveugles, à Florence.
Martin, à Fontainebleau.
Delessert (D.), organiste de la cathédrale, à Lausanne (Suisse).
Ducy, aveugle, organiste, à Paris.
Bainbrigge (Philippe), général du corps du génie britannique, à Londres.
Wimpffen (le comte de), ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Paris.
Paumier, pasteur, à Reims.
Fournier (A.), directeur de l'Asile évangélique, à Aix-les-Bains (Savoie).
Griffiths (Thomas), à Liverpool.
Gasparin (la comtesse de).
Rothschild (le baron Alph. de).
Wallace (sir Richard), M. P.
Robert (Ch.), directeur honoraire de l'Institution nationale des sourds-muets, à Bordeaux.
Piroux, directeur de l'Institution des sourds-muets, à Nancy.
Mercier (Th.), député de l'Ain, à Nantua.
Krahmer (Ernest), à Munich.
Guadet, à Saint-Émilion (Gironde).
Rössler (Ed.), directeur de l'Institution des sourds-muets, à Osnabrück.

[1] Aujourd'hui ministre de l'instruction publique et des beaux-arts.
[2] Aujourd'hui garde des sceaux, ministre de la justice.
[3] Aujourd'hui ministre du commerce.

MM. Hirsch (D.), directeur de l'Institution des sourds-muets de Rotterdam.
John Bost, directeur des asiles de Laforce (Dordogne).
Geniffey (Ant.), à Tulle.
Gibert (le Dr), au Havre.
Gavotti (Jérôme de), à Albisola, Gênes (Italie).
Robert (Émile-J.-M.), à Saint-Malo.
Sizeranne (Maurice de la), à Tain (Drôme).
Alin Rouget (G.), à Paris.
Matthias (le Dr), à Friedberg (Hesse).
Campbell (F.-J.), directeur du Collège normal et de l'Académie de musique, à Upper Norwood, Londres.
Shadwell (John-L.), à Marylebone, Londres.
Villabrille (M.-J.), directeur du Collège national des sourds-muets et des aveugles, à Madrid.
Frankl (le Dr Ludwig-August), chevalier de Hochwart, fondateur de l'Institution des aveugles de Hohenwarte, président du Congrès européen pour les aveugles, à Vienne, en 1873, à Vienne (Autriche).
Sommers (S.), à Ilvesheim (Alsace).
Descors (F.), à Paris.
Heller, directeur de l'Institution des aveugles de Hohenwarte, à Vienne (Autriche).
Roussel (Théophile), député de la Lozère.
Maugain (J.), ancien professeur à l'Institut impérial des jeunes aveugles et organiste de la cathédrale de Meaux, ancien professeur d'harmonie et d'orgue au Sacré-Cœur, professeur de musique à la Pointe-à-Pître (Guadeloupe), à Paris.
Libansky (Joseph), professeur à l'École des aveugles, à Döbling, Vienne (Autriche).
Zahn (L.), S. E. le Ministre de l'intérieur, à Dresde (Royaume de Saxe).
Hémont (Henri), ancien élève de l'Institution des jeunes aveugles de Paris, organiste au grand orgue de Saint-Hilaire, à Poitiers.
Howard Hunter (J.), directeur de l'Institution des aveugles d'Ontario (Canada).
Trefort, ministre des cultes et de l'instruction publique de Hongrie.
Ronquillo (J.-Y.), directeur général de l'Institution des aveugles et sourds-muets, à Barcelone.
Scolari (P.-A.), directeur de l'Institution centrale vénitienne, à Padoue.
Tournaillon (Henri), à Orléans.
Alings (le Dr W.-A.), directeur de l'Établissement des sourds-muets, à Groningue (Hollande).
Sleight (W.), directeur de l'Institution des sourds-muets, à Brighton (Angleterre).

COMPOSITION DU BUREAU DU CONGRÈS.

Président honoraire.

M. Dollfus (Jean), ancien maire de Mulhouse.

Président.

M. Nadault de Buffon, ancien avocat général, président de chambre honoraire, avocat près la Cour d'appel de Paris, président des Hospitaliers sauveteurs bretons.

Vice-Présidents.

MM. Appia (le Dr), ancien président de la Société médicale de Genève, membre du Comité international de la Croix-Rouge, etc.

MM. Arnoul (Honoré), président de la Société libre pour l'instruction et l'éducation populaires, secrétaire général de la Société nationale d'encouragement au bien, officier de l'instruction publique.

Giraud (Henri), député des Deux-Sèvres, président honoraire du tribunal civil de Niort, vice-président de la Société nationale d'encouragement au bien.

Piras, directeur de l'Institution nationale des jeunes aveugles de Paris, inspecteur général des établissements de bienfaisance, etc.

Secrétaire général.

M. Lavanchy (F.-H.), promoteur du Congrès, délégué de l'Égypte au premier Congrès européen des institutions d'aveugles, à Vienne, en 1873, membre honoraire du Conseil d'administration de l'Institut des aveugles de Hohenwarte, près Vienne (Autriche).

Secrétaires généraux adjoints.

MM. Levitte (J.), censeur à l'Institution nationale des jeunes aveugles, à Paris.

Ogée (P.-A.), professeur.

Secrétaires.

MM. Moureau (Jules-Gustave), secrétaire général de la Société de secours mutuels des ex-militaires, membre fondateur de la Société d'encouragement au bien et de la Société libre d'instruction et d'éducation populaires, 22, avenue Victoria, à Paris.

Bret (Achille).

Pourtalès (Alph. de).

MM. Arnoul (Honoré), président de la Société libre pour l'instruction et l'éducation populaires, secrétaire général de la Société nationale d'encouragement au bien, officier de l'instruction publique.

Giraud (Henri), député des Deux-Sèvres, président honoraire du tribunal civil de Niort, vice-président de la Société nationale d'encouragement au bien.

Piras, directeur de l'Institution nationale des jeunes aveugles de Paris, inspecteur général des établissements de bienfaisance, etc.

Secrétaire général.

M. Lavanchy (F.-H.), promoteur du Congrès, délégué de l'Égypte au premier Congrès européen des institutions d'aveugles, à Vienne, en 1873, membre honoraire du Conseil d'administration de l'Institut des aveugles de Hohenwarte, près Vienne (Autriche).

Secrétaires généraux adjoints.

MM. Lavitte (J.), censeur à l'Institution nationale des jeunes aveugles, à Paris.

Ocès (P.-A.), professeur.

Secrétaires.

MM. Moureau (Jules-Gustave), secrétaire général de la Société de secours mutuels des ex-militaires, membre fondateur de la Société d'encouragement au bien et de la Société libre d'instruction et d'éducation populaires, 22, avenue Victoria, à Paris.

Bert (Achille).

Pourtalès (Alph. de).

PREMIÈRE PARTIE.

CONGRÈS

POUR L'AMÉLIORATION DU SORT DES AVEUGLES.

SÉANCE D'OUVERTURE, LE LUNDI 23 SEPTEMBRE 1878.

PRÉSIDENCE DE M. NADAULT DE BUFFON.

Sommaire. — Discours d'ouverture, M. Nadault de Buffon. — Communications diverses par le Secrétaire général. — Lettre de M. Ducy. — Convocation des sections aux Tuileries. — Fixation de l'ordre du jour de la séance du 24. — Nomination du bureau.

M. Nadault de Buffon, *président*. Nous déclarons ouverte la session du Congrès international pour l'amélioration du sort des aveugles et des sourds-muets.

Messieurs, un homme de cœur, un homme de bien, M. Lavanchy, qui s'est occupé toute sa vie des aveugles, a eu la généreuse pensée de provoquer à Paris, à l'occasion de l'Exposition universelle, la réunion d'un Congrès international pour l'amélioration du sort des aveugles.

Il s'agissait de continuer l'œuvre commencée à Vienne et à Dresde.

Ce projet était grand et généreux; aussi sa réalisation a-t-elle rencontré de nombreuses et sympathiques adhésions en France et à l'étranger. Les principaux États ont envoyé des délégués; des hommes éminents, renommés pour leur savoir et leurs travaux, sont accourus des points les plus éloignés, sans tenir compte ni de la fatigue ni de la distance.

Il n'y a pas de distance lorsqu'il s'agit de faire le bien. (Applaudissements.)

Nous les remercions au nom de la France et de l'humanité.

Nous devons aussi des remerciements au Gouvernement français pour la sympathie qu'il nous a témoignée, pour les encouragements qu'il nous a prodigués, pour l'assistance qu'il nous a promise.

Je suis spécialement chargé de transmettre au Congrès les excuses de M. le Ministre de l'intérieur et de M. le Directeur de la presse, qui devaient honorer de leur présence notre séance d'ouverture.

Ils ont promis de nous dédommager.

Messieurs, les questions que le Congrès va avoir à examiner sont de celles qui préoccupent vivement les esprits; elles sont de premier ordre: leur solution importe à l'avenir social de tous les pays.

Ceux dont vous améliorerez le sort sont dignes de l'intérêt de toute âme qui sent et qui sait compatir à des souffrances imméritées.

Frappé dans ce qu'il y a de plus indispensable à la vie, l'aveugle, privé du spectacle des choses extérieures, sent s'accroître ses besoins intellectuels, et, pour peu qu'il ait reçu du ciel une belle intelligence, sa pensée s'élève par la méditation.

Buffon, écrivant presque aveugle les *Époques de la nature,* répondait à ceux qui s'en étonnaient : « Je vois par les yeux de l'esprit. »

Les yeux de l'esprit, tels sont bien, en effet, les yeux de l'aveugle.

L'aveugle, c'est une lumière qui n'a pas cessé de briller, mais qui a perdu son reflet. (Applaudissements.)

Donnons à cette intelligence latente le moyen de se manifester, et tâchons que l'article des compensations fasse oublier l'étendue de l'épreuve.

Le monde physique échappant entièrement à l'aveugle, il faut lui ouvrir des horizons nouveaux sur le monde moral et intellectuel.

Vous rechercherez quelless ont les carrières que l'on peut fructueusement ouvrir aux aveugles en leur assurant le travail qui fait vivre et l'instruction qui occupe l'esprit, vous fortifierez leur âme par la philosophie et par la religion.

Vous vous demanderez quels sont les meilleurs moyens de leur apprendre à travailler de la tête et des bras, en vous pénétrant de cette pensée que le travail doit être tout à la fois productif et moralisateur.

Trois facultés puissantes se développent chez l'aveugle : la réflexion, la comparaison, la concentration des idées ; — et, comme les ennemis ordinaires du progrès intellectuel chez l'enfant sont la légèreté et la dissipation, le jeune aveugle a sur le voyant cette supériorité qu'il n'est pas léger, parce qu'il n'est pas distrait.

Il peut y avoir là, comme dans certaines mines inexplorées, des trésors dont la société serait coupable vis-à-vis d'elle-même de ne pas tirer profit.

L'Europe renferme près de 2 millions d'aveugles ; il y en a 30,000 en France à peu près dépourvus de toute instruction.

Les représentants de l'étranger nous diront bientôt si cette situation est la même dans leur pays. (Sensation.)

Qui sait si, parmi tant d'aveugles ou privés de toute instruction, ou auxquels des systèmes incomplets n'ont pas permis de tirer parti de leurs dons naturels, il ne se trouvait pas quelqu'une de ces puissantes intelligences capables de devenir une des gloires de leur temps ?

Dans l'état actuel des choses, les aveugles sont placés par les institutions dans une infériorité relative.

Ils ont besoin d'une plus grande assistance, et cependant on fait moins pour eux que pour les voyants.

A vous, Messieurs, de protester contre cet état de choses et de provoquer une réforme dont les premiers résultats seront l'organisation pour les

aveugles de tous les pays d'un système complet d'enseignement, de protection et d'avenir social.

La nature en a fait des infirmes; il appartient à la société d'en faire des citoyens utiles. — et, qui sait? peut-être de grands citoyens.

Les aveugles, de plus en plus nombreux, hélas! soit qu'ils n'aient jamais connu la lumière, soit qu'ils aient été atteints dans la première enfance, l'adolescence, la jeunesse ou l'âge mûr, sont des citoyens comme les autres, ayant droit à la même instruction, à la même protection; j'ajouterai qu'ils y ont un droit plus sacré, celui que donne le malheur.

Si je parcours votre vaste programme, je trouve tout d'abord deux questions d'un intérêt général: la fondation, à Paris, d'une société internationale, l'établissement d'une statistique.

Jusqu'ici, les institutions ont vécu dans un isolement à peu près complet les unes des autres, de telle sorte que ces établissements ne peuvent profiter des expériences faites ou des améliorations réalisées dans d'autres établissements en France ou à l'étranger.

La Société internationale établira entre les institutions d'aveugles du monde entier des rapports habituels, un courant d'idées, un échange de vues, une solidarité d'intérêts, une généreuse émulation, dont profiteront la science et l'humanité.

Cette association comprendra autant de sections qu'il y aura de pays à entrer dans la fédération. Elle aura un insigne. Elle recevra communication des expériences, des découvertes et des progrès réalisés sur un point quelconque du globe, les fera étudier par des commissions et les portera à la connaissance de tous les instituts. Elle mettra au concours les questions intéressant l'amélioration du sort des aveugles et des sourds-muets, et récompensera les auteurs de découvertes utiles ou de procédés nouveaux.

Elle formera une vaste société de patronage pour protéger l'aveugle à tous les âges et dans toutes les conditions, afin d'assurer son bien-être matériel et moral. Elle fera des avances en argent et en nature pour procurer au travailleur les outils, le métier ou la matière première.

Elle ouvrira un musée où seront conservés et exposés tous les appareils et les systèmes servant à l'enseignement des aveugles et des sourds-muets; elle y annexera une bibliothèque, provoquera l'impression de nouveaux ouvrages et la création d'une littérature à bon marché.

Le musée et la bibliothèque des aveugles seront accessibles au public.

Le Congrès ne se séparera certainement pas avant d'avoir posé les bases de cette utile et philanthropique institution dont la fondation était déjà demandée au Congrès de Vienne en 1873[1], et dont un étranger[2], —

[1] Proposition de l'honorable M. Lavanchy, délégué de l'Égypte au Congrès de Vienne.
[2] M. Meyer, directeur de l'Institut des aveugles d'Amsterdam.

remercions-le de sa délicate et courtoise attention, — a proposé que Paris devînt le siège.

Il résulte des communications qui nous parviennent qu'il n'existe nulle part de statistique générale des aveugles et des sourds-muets, — lacune difficile à comprendre en France tout au moins, où l'on pousse l'amour de la statistique jusqu'à demander aux maires combien il se pond chaque année d'œufs dans leur commune. (Sourires.)

Il suffira pour la France que le Congrès prépare un tableau et qu'il en obtienne l'annexion à la statistique générale fournie par les préfets au Ministre de l'intérieur.

Certains établissements signalent que, malgré les avantages qu'ils présentent, malgré le bien qu'ils font, les places vides ne sont pas occupées, faute de demandes.

La statistique permettra aux instituteurs d'aller aux familles, sans attendre que les familles viennent aux instituteurs.

Il en est de la bienfaisance comme de l'instruction : il faut quelquefois faire violence à ceux qui en profitent.

Si je pénètre dans le vif des questions soumises au Congrès, la première par ordre d'importance est celle du choix d'une méthode d'enseignement.

Vous aurez à vous prononcer sur celles qui sont actuellement en usage, vous signalerez les plus pratiques, vous verrez s'il est possible de proclamer l'unification des systèmes de lecture et d'écriture, afin de permettre aux aveugles du monde entier de communiquer entre eux.

Vous rechercherez s'il y a utilité à donner aux aveugles des professeurs voyants de préférence à des professeurs aveugles qui peuvent paraître, à certains points de vue, plus aptes que les voyants à enseigner à ceux dont ils subissent les privations le moyen de suppléer à ce qui leur manque.

Vous vous demanderez si les deux sexes peuvent être instruits en commun, si les aveugles et les sourds-muets doivent être réunis sous une même direction.

Vous rechercherez quelle est, en ce qui concerne ces derniers, la meilleure méthode, du geste ou de l'articulation.

Vous désignerez les industries qui peuvent être le plus utilement enseignées aux aveugles.

Vous vous occuperez tout particulièrement de l'enseignement musical, pour lequel l'ouïe délicate et sensible de l'aveugle semble développer des aptitudes particulières; vous rechercherez quel doit être le rôle de la famille dans le premier âge.

Vous aurez à vous préoccuper des questions d'ordre, de discipline, d'hygiène, etc.

Vous vous demanderez s'il n'y aurait pas lieu de provoquer la création

d'instituts pour recevoir l'aveugle jusqu'à l'âge de douze ans ou d'ateliers spéciaux à son usage, avec retour le soir au foyer domestique. Mais vous aurez surtout à vous poser la grave question de savoir s'il n'y a pas intérêt à ouvrir aux aveugles les écoles des voyants et si ce mode d'enseignement ne doit pas être préféré à tous les autres.

Le champ est vaste, vous le voyez, Messieurs. Huit jours vous laisseront à peine le temps de le parcourir; mais il suffit d'une idée arrivant à son heure pour provoquer une réforme.

L'idée est comme le grain, qui fructifie tôt ou tard lorsqu'il tombe dans un sol favorable.

La proposition d'ouvrir aux aveugles les écoles des voyants contient à elle seule tout un plan de réformes, car si, en Angleterre, en Autriche, en Hollande, en Danemark, en Égypte, les aveugles suivent avec succès les écoles des voyants, en France ils en sont exclus.

Comme l'âge réglementaire pour être admis dans les institutions est l'âge de douze ans, il en résulte que le jeune aveugle ne reçoit aucune instruction jusqu'au jour où il pourra entrer dans l'institut. Aussi y arrive-t-il généralement dans une ignorance absolue, ne sachant ni s'habiller, ni veiller aux premiers soins de propreté ni à son entretien. Il faut ouvrir l'asile à l'aveugle du premier âge de même qu'aux voyants.

Quant au mode d'enseignement par les instituts, tandis qu'il y aurait intérêt à conserver les aveugles à leur famille et à la société des voyants avec lesquels ils sont destinés à vivre, on les en éloigne pour les réunir à d'autres individus atteints de la même infirmité, subissant les mêmes besoins, affligés d'une égale impuissance, réclamant le même secours.

Cet éloignement des voyants n'a-t-il pas pour résultat de priver l'aveugle de l'expérience qu'il tirerait de son contact journalier avec eux ?

D'un autre côté, les établissements d'aveugles sont désormais insuffisants.

Or, il sera toujours plus économique pour les Gouvernements d'ouvrir aux aveugles les écoles des voyants que de fonder de nouveaux instituts; — et le jour où les pères et mères trouveront près d'eux, à leur porte, un moyen facile d'enseignement pour leur enfant aveugle, ils se hâteront d'en profiter.

Des parents, à qui il répugne de se séparer de leur enfant infirme pour l'envoyer au loin dans un établissement au-dessus duquel se lit : *Institution d'aveugles,* n'hésiteront pas à lui faire suivre l'école communale, et il leur sera plus facile de payer une minime rétribution scolaire que de subvenir à l'entretien de leur enfant dans un établissement spécial.

Pour obtenir une bourse, il faut des démarches qui leur répugnent ou qu'ils ignorent, ou des protecteurs qu'ils n'ont pas.

Puis, n'est-ce pas en proportion de l'infirmité de son enfant que s'ac-

croît la tendresse d'une mère? Plus il est délicat, souffrant, disgracié, et plus elle le presse étroitement contre son cœur.

Lorsqu'elle pourra lui conserver les soins et les prévoyantes tendresses de la famille, lorsqu'elle le verra traité sur le pied d'égalité avec les voyants, alors, Messieurs, je vous l'atteste, il n'y aura plus en France 30,000 aveugles privés des bienfaits de l'instruction; il n'y en aura plus un seul. (Applaudissements.)

Je ne vous parlerai pas, — il y a des hontes sociales auxquelles la pensée répugne, — de ces parents dénaturés qui remercient le ciel de leur avoir donné un enfant dont ils exploiteront l'infirmité.

Au point de vue administratif, les établissements d'aveugles inscrits au budget de l'État, sur les budgets départementaux et communaux au chapitre facultatif des subventions aux établissements de charité, devraient être mis sur le même pied que les établissements d'instruction publique et recevoir une subvention fixe qui ne pourrait, dans aucun cas, leur être retirée.

Non, Messieurs, les maisons consacrées à l'enseignement des aveugles ne sont pas des établissements de bienfaisance comme les hospices, les dépôts de mendicité, les maisons de refuge ou les maisons d'aliénés; ce sont des établissements d'enseignement public.

Les enfants aveugles doivent participer comme tous les autres enfants aux sacrifices que fait le pays pour assurer et répandre l'instruction.

Ils sont citoyens comme eux, soumis aux mêmes devoirs et aux mêmes charges, sauf une, — leur infirmité les dispensant du service militaire.

C'est au nom de la justice, au nom de l'intérêt bien entendu du Trésor, au nom de l'égalité si chère à notre pays, que nous réclamons cette réforme radicale dans l'enseignement des aveugles.

Nous demandons qu'on les mette sur le pied d'une égalité absolue avec les voyants. (Applaudissements.)

Dans cette organisation d'un enseignement primaire et secondaire commun, les établissements spéciaux ne disparaîtraient pas. Ils deviendraient des écoles supérieures où l'aveugle qui aurait appris à l'école communale à lire, à écrire, à compter, qui aurait même pu suivre certains cours du collège, recevrait un enseignement technique plus élevé.

Dans ces écoles, l'enseignement manuel et professionnel marcherait de front avec l'enseignement intellectuel.

Il faut occuper les mains de l'aveugle au moins autant que son esprit.

Un travail manuel, même vulgaire, un exercice quelconque, seront toujours une ressource puissante pour l'aveugle même le plus intelligent. L'occupation des doigts, le mouvement des bras et des jambes laissent à l'esprit la faculté de penser, la stimulent même, chassent la tristesse et l'ennui, ennemis redoutables de l'aveugle.

Un moyen sûr de ne jamais s'ennuyer, c'est de travailler des mains.

On dirait que la mise en mouvement de notre machine physique donne l'impulsion au système intellectuel.

Jean-Jacques Rousseau et Buffon composaient en marchant.

Les industries usuelles, les arts peu compliqués, seraient enseignés à l'école communale.

L'enseignement industriel supérieur serait donné par les instituts.

Lorsque vous rechercherez par quel moyen pratique on pourrait arriver à ce résultat, vous reconnaîtrez que rien n'est aussi facile.

Il suffira d'introduire cet enseignement spécial simplifié dans les écoles normales d'où sortent les instituteurs communaux.

Il est surprenant combien les améliorations les plus considérables demandent peu d'efforts; il ne faut que de l'initiative, de la bonne volonté et de la persévérance.

En voici un exemple :

Depuis longtemps, les parquets se plaignaient de la manière incorrecte dont les registres de l'état civil étaient tenus par les instituteurs.

Quelques recteurs d'académie eurent la pensée d'ouvrir dans les écoles normales des cours de droit élémentaire et demandèrent à des magistrats de s'en charger.

Le résultat fut immédiat, sans qu'il en ait coûté une obole au budget.

Que le Gouvernement ajoute aux cours des écoles normales une chaire pour l'enseignement primaire des aveugles, qu'il décerne des récompenses honorifiques aux instituteurs communaux qui se seront distingués par les soins donnés aux enfants aveugles qui fréquenteront leur école, que la Société internationale, que les sociétés fondées pour favoriser l'instruction et l'éducation populaires, encouragent de leur côté les instituteurs par des primes en argent et des médailles, — et la réforme sera accomplie.

Après que le Congrès aura tranché les questions concernant les méthodes et les systèmes, lorsqu'il aura trouvé le moyen de combler la lacune qui existe en France dans l'enseignement des aveugles du premier âge jusqu'au jour où ils sont admis dans les instituts, il en arrivera, en suivant le développement logique de son programme, à étudier les questions de *patronage*.

Tout le monde est d'accord que la société qui a élevé le jeune aveugle n'est pas quitte envers lui.

L'aveugle, qui sortira de l'école communale ou de l'école supérieure élevé et instruit, pourvu d'un métier, d'une profession ou d'un art capable de le faire vivre, ne peut pas encore se suffire absolument à lui-même.

Il ne faut pas se contenter de lui mettre entre les mains un instrument de travail plus ou moins productif, puis lui ouvrir les portes de l'école ou

de l'institut et l'envoyer dans la société sans protection et sans guide, — lui qui a besoin d'une protection et d'une assistance de tous les instants.

Il ne suffit pas de l'avoir instruit, d'avoir fait d'une intelligence inculte une intelligence d'homme; il ne faut pas dire à l'aveugle : « Tire-toi du combat de la vie comme tu voudras, fraye-toi ta route comme tu pourras, je t'en ai fourni le moyen. »

Au temps où nous sommes, avec le conflit des ambitions et des intérêts, la vie représente un combat où la victoire ne devient pas toujours le prix du travail et de la capacité.

La lutte est longue et difficile; l'homme, devenu combattant, a besoin de toute sa présence d'esprit, de l'usage de toutes ses facultés.

Je vous le demande, à vous, Messieurs, qui représentez si noblement ici les divers États de l'Europe, à vous qui êtes parvenus par votre travail, votre savoir et vos services à occuper des situations élevées dans vos pays respectifs, l'effort n'a-t-il pas été grand, la lutte n'a-t-elle pas été pénible, la victoire n'a-t-elle pas été longtemps disputée?

Représentez-vous ce que doit être la lutte pour celui qui arrive dans la société en ayant contre lui une infériorité considérable.

Donnez-lui des armes pour combattre.

L'Institution nationale de Paris et la plupart des établissements d'aveugles ont, je le sais, des sociétés de patronage; mais ces sociétés ne s'occupent que des élèves de l'institut, et je ne crois pas que, même dans cette action restreinte, elles aient donné jusqu'ici des résultats entièrement satisfaisants.

Il faut élargir leur cadre, développer leur action, y intéresser directement le public, accroître leurs ressources.

Certains établissements ont annexé à leur maison des asiles qui se présentent à l'aveugle comme le dépôt de mendicité au vagabond.

Lorsque l'aveugle consent à y chercher un refuge, il y entre comme le soldat blessé entre à l'hôpital ou aux Invalides.

L'*asile* peut convenir dans certains cas; mais il est loin de répondre à tous les besoins.

Lorsque la société de patronage aura pris l'aveugle par la main; lorsque, dans le but de lui éviter des démarches toujours pénibles, elle l'aura présenté à ceux dont l'assistance lui est indispensable; lorsqu'elle se sera faite son avocat et son guide, si, malgré ce patronage, l'aveugle ne réussit pas, il y aura certainement de sa faute.

Cependant, une faute même grave ne soumettant à une punition que si elle devient une contravention, un délit ou un crime, la société ne frappera pas l'aveugle coupable seulement de paresse, d'indifférence ou de découragement, — l'asile s'ouvrira pour lui.

Ne parlons pas d'asile à celui qui veut combattre, demandant seulement à la société de lui en fournir le moyen. (Très bien! très bien!)

Les questions rentrant dans les attributions de la Commission de patronage sont innombrables, et ne peuvent être qu'indiquées. Ce sera à la science, à l'humanité, à la bienfaisance d'en arrêter le programme.

Toutefois, un des premiers soins de la Commission sera de dresser un tableau des carrières que peut suivre l'aveugle et des industries vers lesquelles il peut être utilement dirigé.

Elle s'adressera aux chefs d'établissement et provoquera les communications des chefs d'industrie. Elle ouvrira un registre où les demandes de travail seront inscrites en face des noms des travailleurs. J'ai la pensée que les carrières et les industries que l'on pourrait utilement ouvrir à l'aveugle sont innombrables.

Sa situation physique est cause qu'il apporte à tout ce qu'il fait une méthode, un esprit d'observation, un esprit de suite, une persévérance, une finesse d'ouïe, une délicatesse de toucher qui le rendront dans bien des cas supérieur au voyant. Il y a des aveugles médecins, avocats, professeurs, compositeurs, négociants, industriels, administrateurs. N'avez-vous pas parmi vous des aveugles qui ont fondé des établissements qu'ils dirigent avec éclat? L'éminent directeur d'une de nos plus grandes compagnies de chemins de fer est privé de la vue.

L'agriculture, le commerce, l'industrie, se plaignent du manque de bras. Les grèves, les chômages, les demandes incessantes d'augmentation de salaire, l'intempérance des ouvriers, sont une menace constante pour les chefs d'industrie.

Le jour où la Commission de patronage aura démontré l'aptitude des aveugles préparés par un enseignement spécial à occuper les mêmes emplois et à rendre les mêmes services que les voyants, elle aura gagné la cause des aveugles, et servi en même temps les intérêts de l'agriculture et de l'industrie nationale. (Applaudissements.)

Il y a un préjugé contre l'aveugle; ce n'est pas lui qui peut en avoir raison. Ouvrez-lui des voies nouvelles dans le monde de l'intelligence et en même temps dans les carrières libérales, artistiques et industrielles, et vous serez surpris des résultats.

Où le Congrès reconnaîtra surtout la nécessité d'une vaste société de patronage, s'inspirant tout à la fois d'un sentiment chrétien et humain, c'est lorsqu'il s'agira de venir en aide à ceux qui, nés voyants, ont été frappés en pleine santé, en pleine force de vie, en pleine activité.

Interrogez les oculistes, ils vous diront que, pour des causes à la fois physiques, intellectuelles et morales, les maladies de la vue entraînant la cécité chez les adultes ont augmenté dans une proportion effrayante.

Il est vrai que la science a de son côté multiplié les découvertes; mais

tant que la loi de l'expiation subsistera sur la terre, les progrès du mal seront toujours plus rapides que les progrès de la science.

L'homme devenu aveugle dans la jeunesse, dans la force de l'âge, même dans la vieillesse, est peut-être plus à plaindre que l'aveugle de naissance.

Il a connu des jouissances et des fêtes que celui-ci ignore, il admirait le beau dans l'œuvre de Dieu et des hommes, dans la nature et dans l'art, lorsqu'une volonté supérieure lui a dit : « Tu ne verras plus, tu n'admireras plus! » — et il lui a fallu se résigner.

Il avait lutté, il avait surmonté les obstacles; la carrière s'ouvrait large devant lui, le but était là, il pouvait juger de la distance, elle était courte, il le touchait.

Il est tombé comme le soldat sur le champ de bataille.

Ceux que je plains, Messieurs, ce ne sont pas les morts, ce sont les mutilés! (Très bien!)

L'artisan s'est vu arraché au travail qui le faisait vivre lui et sa famille; il lui a fallu quitter l'usine ou l'atelier et se croiser les bras, en ayant en perspective l'oisiveté, la misère et l'ennui.

Si la Société de patronage ne vient pas à son secours, il ne lui restera plus qu'à se faire mendiant et à s'abaisser jusqu'à trouver dans son infirmité même et dans la compassion qu'elle inspire une ressource contre la faim.

Le fonctionnaire a été arraché à son emploi, l'industriel à son industrie, l'homme d'études à ses travaux, l'artiste à la fortune et aux succès. Ceux-ci seront, dans la plupart des cas, à l'abri du besoin; mais une éducation intellectuelle plus élevée, des goûts plus raffinés, des habitudes plus délicates, ajouteront à l'étendue de la privation; et, si la société ne trouve pas, en s'inspirant de la philosophie et de la religion, le moyen de leur venir en aide, ils tomberont promptement dans le désespoir.

La Société de patronage s'ingéniera à leur venir en aide comme une mère près de son enfant malade. Elle leur servira de conseil, d'ami, de famille, car tous ne trouveront pas à leurs côtés un ange protecteur ou consolateur sous les traits d'une mère, d'une épouse, d'une fille, d'une sœur.

Elle dira à tous, pauvres et riches, illettrés ou savants, artisans ou hommes de loisirs : « Ne vous découragez pas, ne désespérez pas; ce qui vous manque, autant qu'il est en mon pouvoir de le faire, je vous le donnerai. »

Elle apprendra à l'artisan une industrie capable de remplacer celle qui le faisait vivre, et, pendant son apprentissage, sa caisse de secours subviendra aux besoins de l'aveugle et de sa famille.

Elle indiquera à l'homme de la classe élevée des occupations manuelles, artistiques ou industrielles, susceptibles de l'occuper, de l'intéresser, de

le distraire, afin de lui procurer le moyen de se suffire à lui-même dans la situation nouvelle et cruelle où il a plu à la Providence de le placer.

De tous les supplices infligés à l'aveugle, le plus cruel est, sans contredit, l'isolement et la nécessité de soumettre sa volonté à une volonté étrangère, souvent tyrannique, son intelligence à une intelligence inférieure.

L'homme est fait pour la société; ce qu'il appréhende le plus, c'est la solitude; on l'a bien vu lors de l'application du système cellulaire absolu dans le régime des prisons.

Aussi, en même temps qu'un métier ou une occupation, la Société de patronage devra-t-elle donner à l'adulte devenu aveugle un guide, un entourage, des amis.

Elle provoquera, chaque fois qu'elle le pourra, la fondation de cercles où l'artisan pourra se distraire honnêtement et où l'homme de la classe élevée rencontrera, en l'absence de ce qui s'adresse aux yeux, tout ce qui parle à l'ouïe, à l'intelligence, à l'âme et au cœur.

Il faudrait que, de son côté, la religion vînt en aide à l'humanité.

Il y a des sœurs de charité qui se vouent au soulagement des malades; il y a des ordres qui se consacrent plus spécialement au soin de telle ou telle maladie.

Pourquoi ne formerait-on pas un personnel capable de comprendre ce qui manque aux aveugles et d'y suppléer; pourquoi n'y aurait-il pas un ordre de femmes, — un cœur de femme a des délicatesses auxquelles le nôtre est le plus souvent étranger, — qui se voueraient spécialement à leur service, assez dévouées pour leur donner une assistance efficace, délicate, discrète et constante, assez intelligentes et instruites pour comprendre leurs besoins intellectuels et devenir, en même temps que leur conducteur, leur secrétaire, leur homme d'affaires, leur conseil, au besoin le défenseur de leurs intérêts?

C'est un nouvel apostolat du dévouement; signalez-le aux femmes, vous les verrez aussitôt accourir.

Vous trouverez, au programme de vos travaux, la question du mariage des aveugles.

Il y a là un sujet délicat touchant à la liberté individuelle; mais il est certain que là encore la Société de patronage peut venir efficacement en aide à l'aveugle.

Les mariages ne se font que par intermédiaires. L'aveugle éprouve des difficultés particulières pour s'établir, et cependant il a plus besoin que tout autre d'un intérieur et d'un foyer.

La Société de patronage, qui, dans bien des cas, lui tiendra lieu de famille, commencera par combattre ce préjugé que les enfants de l'aveugle sont menacés de la même infirmité; après quoi, elle lui choisira une

compagne. Ce serait en même temps servir les jeunes filles pauvres ou laides, condamnées, — au plus grand dommage de la société, — à ne connaître ni les fêtes de l'épouse, ni les joies de la mère.

La beauté du visage importe peu à l'aveugle. Ce qu'il cherche, c'est la beauté de l'âme; ce qu'il lui faut, ce sont les chaudes inspirations du cœur.

De son côté, une femme laide bénira l'infirmité du compagnon de sa vie qui ne lui permettra de ne connaître d'elle que la beauté de son âme.

Ce qu'il faut empêcher à tout prix et par tous les moyens, c'est que l'aveugle de la classe inférieure ne se corrompe et ne s'avilisse, et que l'aveugle appartenant à la classe élevée ne désespère.

La société, qui doit protection aux faibles, doit aussi veiller avec un soin jaloux à la conservation des forces intellectuelles qui font son honneur et sa puissance.

Venise eût été privée d'une éclatante victoire si elle eût retiré au vieux doge Dandolo, aveugle, l'honneur de commander à la bataille de Zara et le droit de monter sur la brèche, soutenu par deux soldats.

Le dernier roi de Hanovre n'a pas voulu céder son droit de commander à Langensalza.

Les lettres anglaises et françaises eussent perdu des chefs-d'œuvre si Milton, Delille, Piron, Ségur, la marquise du Deffant, les poètes Autran et Émile Deschamps, Soumet, Amédée Thierry, Henri Heine, aveugles, se fussent laissés aller au désespoir.

Telles sont, Messieurs, dans un aperçu rapide, les questions capitales qui s'imposent à vos délibérations.

A quelque point de vue que l'on se place, au point de vue pédagogique, administratif, intellectuel, physiologique, moral ou social, il s'agit de l'une des grandes questions humaines de ce temps, — et la valeur, l'expérience, la notoriété des hommes éminents de toutes les nations qui ont répondu au généreux appel de M. Lavanchy nous sont un sûr garant que le Congrès de Paris de 1878 ne se passera pas en de stériles discussions. Il en sortira des résolutions importantes et une fondation utile à l'avenir des sociétés. (Applaudissements.)

Nous arrivons les derniers après les nombreux Congrès qui se sont succédé dans cette enceinte. Tâchons que notre part soit la bonne et que le souvenir de nos travaux ne s'efface pas à l'heure où nous nous séparerons.

Le moment paraît bien choisi pour s'occuper de l'enseignement des aveugles et des sourds-muets et de la protection qui leur est due, à une époque où les questions d'instruction publique, de patronage et d'assistance préoccupent, à si juste titre, les Gouvernements.

Si la France a donné naissance au premier instituteur d'aveugles, Valentin Haüy, au premier instituteur des sourds-muets, l'abbé de l'Épée, si toutes les nations civilisées n'ont fait que suivre notre exemple en fondant des institutions d'aveugles et de sourds-muets, la France a eu le tort de ne pas se faire représenter aux Congrès de Vienne et de Dresde, et il faut reconnaître, sans faux amour-propre national, que nous sommes en arrière des progrès réalisés à l'étranger.

Nous montrons de l'entrain pour les questions nouvelles, mais nous sommes inconstants et légers, et il n'est pas rare de nous voir abandonner une œuvre inachevée pour d'autres entreprises.

La France a à prendre une pacifique revanche; vous l'y aiderez, Messieurs.

Si elle vient plus tard que les autres nations, il faut qu'elle fasse mieux et qu'elle marque son réveil par la conquête de nouveaux progrès.

Messieurs,

Dans quelques semaines, Paris clora sa troisième exposition universelle.

Tandis que l'Exposition de 1867 aura été consacrée à tous les luxes, l'Exposition de 1878 aura eu un caractère plus sérieux.

C'est que dans l'intervalle a passé sur la France un effroyable orage.

Vous aurez bien vu, cette année comme en 1867, les arts et l'industrie se donner rendez-vous au bas de cette colline; mais, sur cette hauteur, se seront rassemblés des Congrès internationaux propres à cimenter l'union des peuples et à hâter la marche de l'humanité. La vaste salle du Trocadéro se sera ouverte pour des fêtes de bienfaisance qui auront tari bien des larmes.

Aussi, le jour où sera frappée la médaille commémorative de l'Exposition universelle de 1878, sera-t-il juste d'ajouter aux figures allégoriques de l'art, de l'industrie et du commerce, celle de la paix donnant la main à la science et à la charité. (Applaudissements.)

L'histoire dira qu'en 1877, alors que l'Europe était troublée par le retentissement d'une guerre menaçante, la France a convoqué les peuples à une lutte pacifique.

Du côté de l'Orient, on les appelait à se combattre; nous les avons invités à se tendre la main. (Vifs applaudissements.)

On dira qu'en 1878, au milieu d'innombrables difficultés intérieures et extérieures, et tandis que la guerre décimait les armées, Paris a eu l'honneur, — cet honneur que je revendique bien haut pour mon pays, — de célébrer solennellement la fête de la concorde et de la paix des peuples.

C'est un triomphe qui en vaut bien d'autres.

Puisse la France, instruite par le passé, rajeunie et régénérée, reprendre sa place à la tête des nations en tenant un flambeau, jamais une épée! (Bravo! bravo! Salves répétées d'applaudissements.)

La parole est à M. Lavanchy, secrétaire général, pour faire une communication au Congrès.

M. Lavanchy, *secrétaire général*. Mesdames, Messieurs, vous ne sauriez vous représenter avec quelle joie intime, et en même temps avec quelle émotion j'assiste à la solennité de ce jour.

Les Congrès en faveur des aveugles se sont succédé depuis 1871, et sont déjà assez nombreux.

C'est en Amérique que l'on songea pour la première fois à réunir les efforts qui étaient tentés partout pour l'amélioration du sort d'une classe à laquelle la société croyait devoir beaucoup, car en Amérique on est plus avancé qu'ailleurs sous ce rapport. Les directeurs des établissements d'aveugles se sont groupés pour former une association qui tient régulièrement ses séances tour à tour dans l'une ou l'autre des villes des États-Unis.

Plus tard, les pays Scandinaves ont institué une association semblable et ont tenu des réunions, pour délibérer sur les questions se rattachant à l'éducation, à l'enseignement et à l'amélioration du sort des aveugles, des sourds-muets et des idiots.

Enfin à Vienne, en 1873, à l'occasion de l'Exposition universelle, M. le Dr Frankl, aidé de quelques-uns de nos amis ici présents, entre autres de M. le directeur Pablasek, qui représente l'Institution impériale et royale de Vienne à ce Congrès, eut l'excellente idée de convoquer un premier Congrès européen, auquel assistèrent environ cent délégués des divers pays.

Ce n'était pas uniquement un Congrès européen proprement dit, car celui qui a l'honneur de vous parler y représentait l'Égypte.

Il y avait aussi des délégués américains.

Mais dans un Congrès de cette importance, lorsque l'on n'a, comme à Vienne, que cinq jours pour parcourir un programme aussi vaste et aussi complexe que celui qui avait été préparé, il est impossible de traiter à fond toutes les questions, de trouver la solution à tous les problèmes. Il fut décidé qu'un second Congrès européen se réunirait à Dresde en 1876.

Le Congrès de Dresde a continué avec succès l'œuvre commencée à Vienne.

Un troisième Congrès doit se tenir à Berlin l'année prochaine, et c'est ce qui me faisait hésiter lorsque je conçus la pensée de convoquer un Congrès universel pour l'amélioration du sort des aveugles à Paris, à l'occasion de l'Exposition.

J'ai longtemps attendu, pensant que peut-être des personnes plus autorisées prendraient l'initiative d'une organisation aussi considérable et qui me semblait bien au-dessus de mes forces.

Mais, ne voyant rien venir et l'heure approchant, je me suis dit : Il est impossible qu'une Exposition comme celle de Paris puisse avoir lieu sans qu'un Congrès se réunisse pour l'amélioration du sort des aveugles.

Bien plus, ici nous avions quelque chose qui n'existait pas à Vienne.

Le Gouvernement français avait pris l'initiative de provoquer des Congrès pour étudier une foule de questions. En lisant l'appel de M. le Ministre de l'agriculture et du commerce, je me suis dit : Il faut absolument y répondre.

Tout dépendait de la manière dont je serais reçu au secrétariat du Comité central des Congrès et Conférences.

Je me plais à rendre un public hommage à l'accueil bienveillant que fit à ma proposition M. Thirion, secrétaire du Comité central des Congrès et Conférences organisés par le Gouvernement français.

Vous ne sauriez croire, Mesdames et Messieurs, à quel point j'ai été constamment aidé, encouragé, poussé en avant en quelque sorte, lorsqu'il m'arrivait de douter du succès.

Si le Congrès a réussi, on le doit autant à M. Thirion qu'à moi-même et au Comité d'organisation. (Très bien! très bien!)

M. Thirion est le parrain du Congrès.

Lorsque je lui ai demandé quel titre donner à ce Congrès, en lui faisant observer que je ne trouvais pas dans la langue française de mot rendant exactement ma pensée, — on ne pouvait pas dire Congrès des aveuglophiles, — M. Thirion me dit : Appelez-le Congrès pour l'amélioration du sort des aveugles. C'est le nom qui lui est resté. (Applaudissements.)

Je ne m'arrêterai pas à vous entretenir des détails de notre organisation. Il fallait rédiger un programme, il fallait inviter plus de deux cents institutions d'aveugles à se faire représenter; la tâche était rude.

Il fallait décider les personnes les plus autorisées à nous présenter des mémoires, à nous adresser des travaux sur telle ou telle question du programme. En cela j'ai été véritablement encouragé par les réponses qui me sont parvenues de toutes parts.

Lorsque le Comité d'organisation fut enfin institué, la tâche, je dois le dire, devint plus facile. Je pouvais désormais m'adresser aux Gouvernements étrangers, aux institutions, aux particuliers, non plus en mon nom, non plus comme un particulier, mais avec le patronage du Gouvernement et l'appui du Comité.

Les noms honorables des personnes éminentes qui ont accepté de figurer dans le Comité d'organisation m'ont été d'un précieux secours, et je dois un témoignage de profonde reconnaissance à notre honorable président, M. Nadault de Buffon, à M. Honoré Arnoul, à M. Piras, à tant d'autres qui m'ont aidé de leurs conseils, de leur travail, qui m'ont procuré des adresses auxquelles j'ai pu envoyer des lettres d'invitation, etc.

Le Congrès promettait un succès.

Nous pûmes prévoir, par les réponses qui nous arrivaient des divers Gouvernements, que les délégués seraient nombreux : l'Angleterre, l'Amérique, la Suède, la Norwège, l'Italie, l'Autriche, l'Espagne, la Russie, la Suisse, le Danemark, la Belgique, les Pays-Bas, l'Égypte, la Chine, le Japon, l'Abyssinie, nous ont envoyé des représentants.

D'un autre côté, nous avons reçu de nombreuses et intéressantes lettres, quelques-unes arrivées à la dernière heure, de personnes qui s'occupent plus spécialement de la question de l'amélioration du sort des aveugles.

Toutes ces lettres sont empreintes des sentiments de la plus vive et de la plus profonde sympathie. Nous étions à la veille de nous réunir, lorsqu'on vint me faire une nouvelle proposition.

Il s'agissait d'organiser un second Congrès pour l'amélioration du sort des sourds-muets.

Le temps matériellement nécessaire pour organiser un Congrès distinct faisant défaut, il fut décidé qu'on réunirait les deux Congrès en un seul.

Comme plusieurs délégués étrangers, directeurs d'instituts d'aveugles, sont en même temps directeurs d'établissements de sourds-muets, — il existe un certain nombre d'établissements mixtes dans lesquels ces deux infirmités sont réunies sous une même direction, — nous avons pensé qu'il serait bon de fournir à ces délégués le moyen de se réunir en dehors des séances générales du Congrès, en section spéciale, dans une salle du palais des Tuileries, pour traiter les questions plus ou moins analogues à celles de notre programme concernant l'amélioration du sort des sourds-muets.

Cette quatrième section vient d'être organisée; un bureau spécial a été désigné, et nous avons pu faire distribuer, en même temps que le programme des trois sections qui étudieront les questions relatives à l'amélioration du sort des aveugles, celui de la quatrième section, qui s'occupera spécialement des sourds-muets.

Notre Congrès prendra ainsi un caractère plus général. Toutes les excellentes choses que vous venez d'entendre concernant la question des aveugles peuvent également s'appliquer aux sourds-muets.

Nous attendons de ce Congrès les mêmes résultats pour les uns et pour les autres. Si, à notre bonne volonté, à nos efforts persévérants, à notre désir d'être utiles à la société en général, mais plus particulièrement à la classe de ces déshérités frappés d'une infirmité aussi cruelle; si au patronage du Gouvernement vient s'ajouter la bénédiction de Dieu, le succès du Congrès est certain. (Applaudissements.)

Ses résultats seront féconds, et l'œuvre du Congrès de Paris sera bénie par des malheureux qui n'avaient eu jusqu'alors que le désespoir en perspective. (Vive approbation.)

Je ne puis m'empêcher de vous donner lecture d'une lettre écrite par un aveugle, M. Ducy. Je pourrais vous en communiquer cinquante autres.

J'ai reçu votre circulaire concernant le Congrès pour l'amélioration du sort des aveugles, et j'ai été vivement ému et pris de reconnaissance pour la tendre sollicitude dont vous voulez bien honorer mes frères d'infortune.

L'éducation, en effet, est le plus grand bienfait qu'on puisse donner à tous les citoyens et surtout aux êtres privés de la lumière. Par l'éducation, l'aveugle peut non seulement se créer une position, mais encore se rendre utile à la société.

Si depuis trente-cinq ans je suis organiste, professeur et directeur d'une société chorale, c'est grâce à l'éducation que j'ai reçue à l'Institution des jeunes aveugles.

Si je suis souvent appelé dans les concours de musique comme membre du jury, si enfin j'ai composé plusieurs ouvrages de musique qui sont imprimés et qui ont une certaine renommée dans le monde artistique, c'est toujours à l'Institution que je le dois.

J'admire, Monsieur, votre sublime pensée de servir de protecteur aux aveugles, car je sais par expérience tout le courage qu'il m'a fallu pour faire ma position, détruire les préjugés qui m'entouraient et m'attirer la confiance de tous. Né de parents pauvres, il m'a fallu briser tous les obstacles. En protégeant donc l'aveugle, ah! combien de luttes et de souffrances physiques et morales vous lui épargnerez !

Et plus tard M. Ducy nous a envoyé un mémoire que je lui avais demandé et qu'il a fait précéder de cette courte introduction :

Messieurs, la tâche que vous entreprenez est grande, noble et généreuse; en effet, vouloir améliorer le sort d'une classe entière d'infortunés privés du sens le plus précieux, c'est un sublime élan que le cœur des philanthropes n'avait pas encore ressenti. La cause des aveugles est sainte; honneur donc et reconnaissance aux âmes bienfaisantes, aux hommes généreux et bons qui veulent bien s'y dévouer! De tous les malheurs qui frappent notre pauvre espèce humaine, certes, Messieurs, la cécité est le plus terrible; devant lui, le cœur le plus dur s'incline et se sent pris de respect.

Pour mener à bonne fin votre œuvre sublime, vous rencontrerez, Messieurs, bien des obstacles à vaincre, bien des difficultés à surmonter; mais, je vous en conjure au nom de l'humanité, ne vous découragez jamais, travaillez sans relâche à la construction de ce pieux édifice, et pour vous s'élèvera un concert immense de bénédictions.

Permettez-moi, Messieurs, de vous soumettre les trois propositions suivantes : Comment pouvoir donner l'éducation et le travail à tous les aveugles? Comment secourir le malheureux qui perd la vue à un âge déjà avancé? Comment faire profiter l'aveugle du talent qu'on lui a fait acquérir? Trois questions qui préoccupent mon esprit et mon cœur.

Il en est des aveugles comme des voyants : les uns sont favorisés par la nature pour les sciences et les arts; les autres sont doués de l'habileté des mains. Aux premiers, il faut l'éducation et l'instruction; aux seconds, le travail.

Jusqu'à présent, ce bienfait n'est accordé qu'à un petit nombre, puisque dans notre France il n'existe encore, je crois, que quatre ou cinq institutions de jeunes aveugles. Le but n'est donc pas complètement atteint. Il faudrait multiplier les institutions, choisir pour professeurs de ces nouveaux établissements les meilleurs élèves sortis des institutions mères, ce qui permettrait en même temps de placer un certain nombre d'élèves.

Il faut l'éducation, l'instruction, le travail pour tous.

A certains jours, dans le cours de la vie, le malheur frappe sans considérer ni la condition ni l'âge de la victime.

Il n'est malheureusement que trop vrai, Messieurs, que souvent un certain nombre d'honnêtes artisans perdent la vue, soit par maladie, soit par les inconvénients de leur profession.

Que font alors ces pauvres ouvriers pour se nourrir eux et leur famille éplorée? Ils vont avec des larmes dans la voix tendre une timide main à la compassion publique, mendicité qui affecte péniblement celui qui donne et humilie celui qui reçoit. Car beaucoup de ces malheureux travailleurs ont conservé leur fierté et leur dignité d'homme.

Pour mettre fin à ces scènes journalières et toujours déchirantes, que faut-il donc? Élever des maisons semblables à la maison des Quinze-Vingts de Paris, où ils seront libres, libres comme chez eux.

Une seule maison des Quinze-Vingts pour la nation ne pourra jamais suffire à tant d'infortunes.

Ma troisième proposition est de la plus haute importance; elle mérite d'autant plus d'attention qu'on peut la mettre en pratique de suite.

Lorsqu'on accorde un bienfait, c'est avec le légitime espoir qu'il portera ses fruits, qu'il profitera entièrement à celui qui en est l'objet; eh bien! Messieurs, il n'en est pas toujours ainsi.

L'Institution de Paris accorde au jeune aveugle une période de huit années pour faire ses classes de littérature, de musique et de travail; au bout de cette période de temps, on lance ce jeune infortuné hors l'Institution comme on lancerait un vase fra-

gile dans l'espace. Ce jeune homme lancé dans le tourbillon du monde peut tomber sur un terrain tendre, c'est-à-dire rencontrer des bienfaiteurs; alors il reste intact, sauve sa dignité en se plaçant honorablement; mais il peut aussi, et cela arrive très souvent, tomber sur un terrain dur et ingrat, alors, comme le vase d'argile, il se brise.

En effet, Messieurs, que fait le jeune aveugle en sortant de l'Institution? Il cherche à se placer en utilisant les talents qu'on lui a donnés. Mais, hélas! presque toujours il ne trouve que le vide autour de lui et la commisération de bonnes âmes impuissantes à le protéger.

Alors, sans appui, sans protection, seul avec son éducation qui lui fait mieux sentir son affreuse position, il se décourage, se démoralise, et, à l'aide de son talent, il descend dans la rue implorer la pitié d'autrui.

Vous le voyez, Messieurs, le bienfait n'a pas produit tous ses fruits; maintenant qu'on voit la plaie, il sera facile de trouver le baume pour la cicatriser.

Il faudrait, selon moi, établir une caisse protectrice des aveugles. Pour cela, faire appel aux personnes riches et compatissantes, organiser des loteries, employer enfin tous les moyens possibles. J'ai l'intime conviction que, soutenu par le Gouvernement, on pourrait réaliser de belles sommes.

On placerait ces sommes, et leur revenu servirait à soutenir l'aveugle, depuis le jour de sa sortie de l'Institution jusqu'au jour où il serait placé.

Les souscripteurs deviendraient les bienfaiteurs et les protecteurs du jeune aveugle, et l'on se hâterait de le placer, dans l'intérêt même de la caisse.

Voici, Messieurs, les pensées qui se présentent à mon cœur et à mon esprit. Si j'ai pu émettre une seule idée utile en faveur de mes frères d'infortune, je m'en estimerai très heureux, je serai comblé de joie d'avoir apporté mon grain de sable à l'édifice sacré de l'amélioration du sort des aveugles, et, par là, j'aurai accompli le plus noble des devoirs, celui de la fraternité.

De pareilles lettres valent à elles seules toutes les récompenses; et je vous atteste qu'alors même que l'on est épuisé de fatigue, et que l'on rencontrerait les plus grands obstacles, on ne saurait abandonner une entreprise pour laquelle on reçoit de tels encouragements. (Applaudissements et marques de sympathie.)

Lorsqu'une commission aura proposé la lecture d'un mémoire en séance générale, le Congrès sera consulté.

Nous avons reçu des mémoires traitant des sujets spéciaux. Il ne pouvait y avoir aucune difficulté pour les répartir entre les différentes sections; mais il y a des mémoires qui ne sont qu'une sorte de paraphrase de notre programme général.

Je me suis demandé s'il ne serait pas utile de déposer ces mémoires sur le bureau pour les consulter chaque fois que la discussion portera sur les sujets dont ils traitent.

D'un autre côté, les commissions qui se réuniront cette après-midi aux Tuileries pourront former une commission spéciale ou une sous-commission chargée d'étudier ces mémoires et d'en extraire ce qui pourra intéresser chaque section.

M. le Président. M. le Secrétaire général vous propose de renvoyer à l'examen d'une commission spéciale les mémoires renfermant des considérations générales, morales ou philosophiques et portant sur l'ensemble des

travaux du Congrès, ou de les déposer sur le bureau pour y recourir en cas de besoin.

Je mets aux voix cette double proposition.

Il faut, Messieurs, nous garder d'un écueil. Nous ne sommes pas ici pour faire un cours de philosophie ou de morale, mais pour faire sortir de la réunion d'hommes éminents et spéciaux des résolutions et des votes qui se traduisent par des faits. (Applaudissements.)

(Le Congrès, consulté, se prononce pour *le renvoi des mémoires à l'examen d'une commission.*)

M. le Secrétaire général. Le temps manquant aux sections pour faire d'ici à demain leurs rapports, nous avons à fixer l'ordre du jour de la séance de demain.

La lecture du mémoire de M. Moldenhaver, de Copenhague, ayant pour titre : *Que faut-il faire pour les aveugles et que peut-on attendre d'eux?* pourra utilement commencer la séance de demain et servir d'introduction aux travaux du Congrès.

A la suite du rapport de M. Moldenhaver pourra venir un mémoire de M. le Dr Marjolin sur *la Fréquence des ophtalmies purulentes chez les enfants envoyés au dépôt de l'hospice des Enfants assistés, et sur ses conséquences pour la cécité.*

Cette communication permettra peut-être au Congrès de demander au Gouvernement qu'il soit pris contre la propagation de l'ophtalmie chez les nouveau-nés des mesures analogues à celles qui ont été réclamées dans tous les pays contre la petite vérole.

Je demande aux diverses commissions de vouloir bien désigner chacune deux membres pour former une commission spéciale, chargée d'étudier tout ce qui figure à l'Exposition au sujet de l'enseignement et de l'éducation des aveugles.

La section IV est également priée de désigner des délégués pour étudier, à l'Exposition, ce qui concerne les sourds-muets.

(Cette proposition, mise aux voix, est adoptée.)

M. le Secrétaire général. Parmi les nombreux délégués étrangers, plusieurs, répondant à notre demande, ont apporté des appareils, des objets et des livres relatifs à l'enseignement des aveugles. Je les prie de bien vouloir faire remettre ces objets au secrétariat général, aux Tuileries.

Ces matériaux seront précieux pour les travaux des commissions et leur éviteront des recherches et surtout d'inutiles discussions théoriques.

Nous les remettrons à leurs propriétaires après le Congrès, à moins qu'ils ne désirent les laisser au musée de la Société internationale qui sera fondée pour continuer l'œuvre du Congrès.

M. le Président. Ces dépôts auront lieu contre récépissé. Les objets déposés seront distribués aux diverses commissions.

Si un dépositaire estimait que l'objet remis par lui n'a pas été envoyé à la commission compétente, il aura le droit de demander son renvoi à une autre commission.

Ces dépôts devront avoir lieu dans la journée, afin de ne pas retarder le commencement de nos travaux.

M. le Secrétaire général. S'il est des membres du Congrès venant de loin qui n'ont pu arriver que pour l'ouverture de la séance, il y en a d'autres qui ne sont pas encore arrivés.

Je vous demande de voter une acclamation à un vénérable et digne ami, déjà âgé, nommé dès l'origine membre honoraire de notre Comité, M. Borg, ancien directeur de l'Institution des aveugles et des sourds-muets de Manilla, à Stockholm.

Je lui avais envoyé toutes les publications relatives au Congrès; mais comme il n'était plus dans cet établissement, il ne les a pas reçues.

Lorsque M. Moldenhaver, de Copenhague, est arrivé, je lui ai dit : « Je ne comprends pas le silence de M. Borg. » M. Moldenhaver m'a répondu : « M. Borg n'est plus à Manilla. » Il ne restait que trois jours avant l'ouverture du Congrès! J'ai envoyé un télégramme. M. Borg est au milieu de nous. (Applaudissements.)

M. le Président. C'est avec un pareil zèle qu'on accomplit des révolutions dans le monde scientifique et dans l'œuvre humanitaire!

M. le Secrétaire général. M. Roesner, de Berlin, très occupé par la construction d'un nouvel établissement d'aveugles, craignait de ne pouvoir venir; mais, grâce à nos instances, grâce aussi à une certaine pression qu'a exercée sur lui notre ami M. Pablasek, de Vienne, il s'est décidé à la dernière heure, et il est ici en qualité de délégué de Berlin. (Applaudissements.)

M. le Président. Le Congrès votera d'autant plus volontiers des remerciements à nos éminents collègues, que nous voyons trop souvent, avec nos habitudes françaises, des hommes distingués reculer devant un simple dérangement et hésiter à quitter leur campagne ou à manquer une partie de plaisir pour apporter leur concours à des œuvres philanthropiques, humanitaires ou de bienfaisance.

Nous citerons l'exemple de MM. Borg et Roesner à ceux de nos collègues qui, après nous avoir envoyé leur adhésion et ne pas nous avoir fait parvenir de motifs d'excuses, ne se trouvent pas parmi nous.

L'abstention qui permet le mal empêche le bien.

Les personnes qui auraient des communications à faire au Congrès sur l'organisation générale de ses travaux sont priées de bien vouloir demander la parole.

M. le Secrétaire général se tiendra tous les jours à la disposition des membres du Congrès au palais des Tuileries, pavillon de Flore, de deux à huit heures du soir.

Votre bureau actuel, composé des membres du Comité d'organisation, est un bureau provisoire.

Je consulte le Congrès pour savoir s'il entend conserver le bureau actuel, qui deviendrait définitif, ou en nommer un autre.

(Le Congrès, consulté, décide que *le bureau provisoire deviendra le bureau définitif du Congrès.*)

M. le Président. Le bureau est fier et reconnaissant du témoignage de confiance que vous voulez bien lui donner, et il s'efforcera de s'en rendre digne.

Toutefois, il considère comme un devoir et comme un hommage rendu à la vérité de déclarer à cette séance d'ouverture que sa tâche a été jusqu'ici bien modeste.

M. Lavanchy a conservé pour lui seul le fardeau de l'organisation du Congrès.

Il était, en vérité, bien modeste lorsqu'il vous parlait tout à l'heure de ce qu'il a fait.

Il a fait tout, tout seul.

Le promoteur du Congrès, c'est lui; il en est à la fois le cœur et l'âme, et c'est à lui que doit revenir tout l'honneur du succès. (Applaudissements.)

La séance est levée à une heure moins un quart.

SÉANCE DU MARDI 24 SEPTEMBRE 1878.

PRÉSIDENCE DE M. NADAULT DE BUFFON.

SOMMAIRE. — Lecture du mémoire de M. Moldenhaver (Danemark) : QUE FAUT-IL FAIRE POUR LES AVEUGLES ? QUE PEUT-ON DEMANDER DES AVEUGLES ? — Discours de M. le Dr Marjolin : DE LA FRÉQUENCE DES OPTHALMIES PURULENTES CHEZ LES ENFANTS ENVOYÉS AU DÉPÔT DE L'HOSPICE DES ENFANTS ASSISTÉS, ET SUR SES CONSÉQUENCES POUR LA CÉCITÉ. — Le Congrès décide d'adjoindre à ce travail les résolutions proposées par M. le Dr Appia et le mémoire de M. le Dr Daumas.

La séance est ouverte à dix heures un quart.

M. LE PRÉSIDENT. La parole est à M. le Secrétaire pour la lecture du procès-verbal.

M. MOUREAU, *secrétaire*, donne lecture du procès-verbal de la séance du 23 septembre.

M. Eugène DE THIAC. J'ai une observation à faire sur le procès-verbal. On y a justement signalé l'empressement avec lequel M. Borg, de Stockholm, a bien voulu se rendre au Congrès. Je me bornerai à faire observer que tous les membres étrangers du Congrès y sont venus avec un empressement égal. La seule chose spéciale à M. Borg, c'est que, averti à la dernière heure, il s'est mis aussitôt en route. Mais si tous nos collègues étrangers ne se sont pas trouvés dans le cas de M. Borg, ils se sont tous empressés d'accourir pour nous éclairer de leurs lumières.

M. LE PRÉSIDENT. Cette observation est juste; il en sera tenu compte au procès-verbal. Au surplus, les remerciements adressés à M. Borg s'appliquaient, dans la pensée de notre honorable Secrétaire général, à tous les représentants étrangers qui ont répondu avec un égal empressement à l'appel de la France.

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL. Je propose, de mon côté, une rectification au procès-verbal.

Dans son remarquable discours, M. le Président n'a nullement fait allusion, ainsi que l'a constaté à tort le procès-verbal, à des ressources portées au Ministère de l'instruction publique, mais bien à des ressources du budget de l'Assistance publique.

Je demande cette rectification, parce que M. Bardoux, ministre de l'instruction

publique, ne comprendrait guère que nous eussions parlé ici de son administration, qui, en France du moins, n'a pas à s'occuper des aveugles.

M. le Président. Cette rectification sera pareillement faite au procès-verbal.

Il n'y a pas d'autres observations?

Le procès-verbal de la séance du 23 septembre est adopté.

M. Moldenhaver, de Copenhague, a la parole.

M. Moldenhaver donne lecture de son mémoire :

QUE FAUT-IL FAIRE POUR LES AVEUGLES? QUE PEUT-ON DEMANDER DES AVEUGLES?

Ces deux questions me semblent corrélatives, car en faisant quelque chose pour une classe quelconque de personnes, on l'oblige en même temps, je crois, à faire quelque chose en retour, à se montrer digne des bienfaits dont elle a été l'objet.

On dira peut-être que ce n'est pas toujours le cas dans les rapports de l'homme avec Dieu. Eh! sans doute, aux plus hautes régions qu'il soit donné à l'âme d'entrevoir, domine le sentiment d'un amour sans bornes, d'un amour qui veut le bien de tous, qui laisse tomber la pluie sur les méchants comme sur les bons. Sans doute aussi ce sentiment quintessencié, sublime, dont nous pénètre dans sa bonté infinie le dispensateur de toutes choses, fait oublier la restriction née des rapports de méfiance et d'incertitude qui divisent les hommes. Mais, comme on disait autrefois : «Noblesse oblige», on peut dire aujourd'hui : «L'indifférence corrompt et la corruption exclut la fraternité.»

Qu'une classe rebutée arrive, par ses services, à conquérir le respect des autres classes de la société, et elle aura légitimement droit en même temps à leur reconnaissance et à tous les avantages attachés à son mérite; elle devra être élevée, à moins d'injustice flagrante, au niveau de ceux qu'on appelle de bons citoyens. Ainsi en est-il des aveugles, classe souffrante, jusqu'ici rebutée ou à peu près, mais intéressante et qui a occupé pendant des générations les pensées des savants, des philanthropes et des pédagogues. Malheureusement, on n'a pas sous la main tous les aveugles d'un pays. Ce n'est qu'un groupe qui se présente à nos yeux; là est la difficulté. Si pour le savant il suffit de connaître et d'étudier quelques sujets, pour le philanthrope ce n'est pas assez; il lui faut aller au secours du plus grand nombre possible de ces pauvres déshérités. Cherchons donc les aveugles dans les cabanes et sur les routes; il s'agit de les rassembler autour de soi pour leur donner les deux plus grands biens qui existent : l'éducation, l'instruction!

Honneur à la France qui a fait les premiers pas. C'est sur son sol que Valentin Haüy ouvrit le premier la porte du salut aux enfants aveugles, les initia aux sciences, les mit à même d'entrer dans la société de leurs frères et sœurs.

Le début coûte toujours. L'éducation des aveugles a d'abord nécessité bien des peines et des essais. Mais les résultats sont actuellement satisfaisants,

quoique différents selon les pays. Le manque d'unité d'action n'est pas né seulement des divergences respectives des peuples; des circonstances accidentelles sont devenues le point de départ d'observations sur les procédés à suivre et les succès à obtenir. Il est donc de la plus haute nécessité d'étudier non seulement les organisations et les plans d'enseignement des instituts d'aveugles, mais aussi leur histoire.

Comparant ainsi les résultats obtenus, on pourra entrer dans des considérations générales répondant à des règles certaines sur les améliorations à souhaiter et à introduire.

Disons d'abord, sans autre préambule, que l'éducation de l'aveugle doit être commencée de bonne heure, au même âge que pour les enfants voyants. C'est bien gratuitement qu'on a supposé que celui qui est privé de la vue doit se contenter d'un enseignement comparativement restreint. Pauvres aveugles! ils ont été assimilés jusqu'ici et sont encore assimilés aux indigents qui se nourissent des miettes tombant de la table du riche. Il y a là un préjugé que rien ne justifie, par conséquent un tort social à dénoncer et à réparer.

L'enfant aveugle est susceptible de la même instruction que celle qui, dans une commune bien organisée et bien administrée, est donnée à l'enfant voyant. Il faut ne pas la lui marchander.

D'un autre côté, l'aveugle qui n'apprend rien devient un fardeau pour la commune comme pour la famille, et, ce qui est pire, un fardeau pour lui-même.

Un voyant sans éducation peut du moins offrir sa force physique au travail; il en est autrement pour l'aveugle. On a voulu rapprocher l'aveugle du voyant en lui donnant l'instruction dans les écoles des voyants; et les résultats obtenus ont été excellents. On a reconnu qu'il est bon qu'il fréquente ces écoles parce qu'il y apprend à vivre au milieu des voyants et qu'il se prépare ainsi plus sûrement aux luttes de la vie.

Mais il va sans dire que l'éducation d'un aveugle, dans ces conditions, ne peut devenir aussi complète que dans un institut, où tout vise à suppléer à la privation de la vue. Et quant à l'avantage de s'accoutumer à vivre parmi les voyants, je crois que c'est une illusion. Dans une école de voyants, l'enfant aveugle est isolé, il ne dispose pas des mêmes moyens que ses camarades pour s'instruire. De plus, le point de comparaison nécessaire pour apprécier les progrès de l'élève manque au maître comme à celui-ci.

Bref, il me semble que la situation de l'enfant aveugle, dans une école de voyants, est trop anormale pour lui permettre de développer complètement ses facultés, même pour le rendre capable de gagner son pain.

Au contraire, dans un institut, l'enfant privé de la vue vit au milieu de ceux qui ne sont pas mieux partagés que lui, il se trouve dans des conditions de développement intellectuel essentiellement semblables à celles du voyant à l'école. C'est pourquoi je conclus avec M. Guadet, l'ancien et digne chef de l'enseignement à l'Institut des jeunes aveugles de Paris, que la fréquentation des écoles ordinaires par les aveugles ne peut être qu'un moyen transitoire auquel on recourra, faute de mieux, mais incapable de suppléer à l'institut.

Une autre question se présente.

A quel âge doit-on recevoir les aveugles dans les instituts? L'expérience répond : à l'âge de six ou sept ans.

Cependant il n'est pas nécessaire de les recevoir tout de suite dans ces grands établissements où, à côté de l'école, on a des ateliers pour l'enseignement de différentes professions, des pianos, des orgues, etc., pour former des organistes, des professeurs de musique et des accordeurs de pianos. Pour les premières années, il sera plus économique et plus pratique d'employer de petites écoles préparatoires dans lesquelles les enfants aveugles pourront rester jusqu'à l'âge de dix ans. Si les jeunes aveugles continuent leur éducation dans les instituts depuis l'âge de dix ans jusqu'à l'âge de dix-huit, et s'ils y reçoivent un enseignement conforme aux besoins de la vie, les résultats, j'en ai l'assurance, seront satisfaisants. Les élèves, en quittant ces établissements, se trouveront généralement dans les conditions les plus favorables pour pouvoir travailler et gagner leur pain. Mais il y a encore une difficulté à vaincre, une très grande difficulté même : c'est de leur procurer une place dans le monde; car ce n'est pas assez de donner à l'aveugle les outils et les matériaux nécessaires pour son métier, il faut lui tendre une main tutélaire pour qu'il puisse vendre avec profit son ouvrage et se procurer de bons matériaux à bon marché, pour qu'il obtienne une place d'organiste ou trouve à vivre comme accordeur de pianos.

Pour assister les ouvriers aveugles après leur sortie des instituts, on a, en France et en bien d'autres pays, un fonds de secours. En quelques endroits, on a aussi fondé pour les travailleurs aveugles des ateliers, parfois avec des logements et des magasins pour la vente de leurs ouvrages.

Tout cela organisé méthodiquement est excellent, mais dans le cas contraire ne présente qu'une utilité précaire. Ainsi les fonds de secours ne doivent pas alimenter des pensions fixes; ils doivent simplement offrir les moyens d'assurer l'indépendance des aveugles, de favoriser le développement de leur industrie, de les assister en cas de maladie ou de faiblesse physique. Quant aux logements annexés aux ateliers, ils sont nécessaires pour les femmes qui doivent avoir leur chez-soi, et qui, sans y travailler, y mangeront, y dormiront et pourront aussi s'y occuper aux heures de loisir. Mais, pour les hommes, mieux vaut qu'ils cherchent eux-mêmes leurs logements. En tous cas, il ne faut rien faire au delà du strict nécessaire.

Quand on parle d'un aveugle, le public pense de suite à un mendiant. Il s'est accoutumé à associer le mot «miséricorde» ou «charité» à celui de «cécité»; l'aveugle est ainsi un receveur d'aumônes, sorte de fonction devenue aussi nécessaire que celle de distributeur d'aumônes; funeste charité qui ne s'exerce qu'à la condition d'avilir!

Il existe un autre préjugé, qui consiste à regarder l'aveugle comme né musicien, comme tout spécialement organisé pour la pratique de la musique. Grande méprise qui a fait beaucoup de mal!

C'est sous l'influence de ce préjugé que des personnes atteintes de cécité, au lieu de devenir des ouvriers respectables, n'ont fait que de mauvais musiciens, des musiciens des rues, des mendiants et même des vagabonds. Ceux

qui veulent sincèrement le bien des aveugles les considèrent au contraire comme destinés à devenir des travailleurs. Le but de la vraie charité doit être de développer les capacités de chacun, de façon qu'il ait accès à ce qui lui convient le mieux et devienne, par ses capacités, artisan, musicien, accordeur de pianos ou professeur.

Je n'hésite pas à dire que l'aveugle est fait tout spécialement pour le travail. Je dis plus : il ne peut s'en passer, car sans travail ou sans occupation régulière, il est véritablement un être malheureux, dévoré d'ennui.

Et, puisque des essais en vue de son éducation ont suffisamment démontré qu'il peut devenir un être utile, que, sans cette éducation au contraire, il reste misérable et à la charge du public, la question ne saurait être éludée. C'est un devoir pour la société de pourvoir à l'éducation de chaque enfant aveugle.

Dans les petits pays, pourvu toutefois qu'ils aient quelque importance, une certaine centralisation s'opère naturellement, offrant ses avantages, et il est assez aisé de s'acquitter de ce devoir. La difficulté n'est réellement sérieuse que pour les grandes régions. Voyons comment elle peut être tranchée.

Il existe, la plupart du temps, dans les grands centres, des instituts imposants contenant un grand nombre d'élèves; mais dans le rayonnement de ces centres, on ne trouve en général que de petits établissements, pas assez nombreux et trop peu importants pour pouvoir remplacer l'institut central. Souvent même on ne trouve rien. Il faudra organiser sur une plus vaste échelle des instituts supplémentaires. Il faudra en créer là où il n'en existe pas, de manière que, dans tous les cas, il soit répondu d'une façon catégorique aux besoins du pays et que tous les enfants aveugles, sans exception, soient élevés convenablement.

Quand on aura établi le nombre voulu d'écoles préparatoires pour les enfants de six à dix ans et le nombre voulu d'instituts pour ceux de dix à dix-huit ans; quand on aura admis chaque enfant aveugle, pauvre ou riche, dans ces établissements, on se sera acquitté d'un devoir social vis-à-vis de ces enfants. Quand on aura fondé des caisses de secours pour les travailleurs aveugles et organisé une assistance capable de favoriser leur indépendance, on aura un système complet d'enseignement et d'éducation capable de mettre les aveugles de tous âges sur le même pied que leurs concitoyens voyants. En Danemark, nous avons une école préparatoire pour les petits enfants aveugles, fondée par *la Chaîne*, société de bienfaisance, et un institut public pour l'éducation des aveugles plus âgés, qui y sont reçus entre dix et douze ans, pour y rester jusqu'à l'âge de dix-sept ou dix-neuf ans, époque à laquelle leur éducation est terminée. Cet institut, qui a soixante-dix élèves et qui va être probablement agrandi, est du ressort du Ministère des cultes et de l'instruction publique. La rétribution scolaire est fixée proportionnellement aux moyens des parents; les enfants des pauvres y sont reçus gratuitement.

Presque tous les enfants aveugles du pays y terminent leur éducation ou y restent pendant quelques années pour apprendre un métier.

Nous avons de plus un établissement de travail et d'entretien pour les filles aveugles, également établi par *la Chaîne*, et un atelier pour les artisans aveugles.

A celui-ci est annexé un magasin pour la vente des produits manufacturés

trouvé un moyen d'améliorer le sort des aveugles et de les rendre aussi heureux que possible. Telle est la raison pour laquelle j'ai osé insister auprès de vous sur la nature de ces moyens et me suis efforcé de vous en donner l'esquisse.

A la France, aux grandes nations incombe la mission d'offrir au plus tôt l'exemple d'une organisation capable de faire participer sur une grande échelle tous les aveugles aux bienfaits de l'instruction et du travail. (Applaudissements.)

M. le Président. Je remercie au nom du Congrès M. Moldenhaver de son intéressante communication.

Je demande à nos collègues étrangers de bien vouloir, à l'exemple de M. Moldenhaver, nous renseigner sur ce qui se fait dans leur pays et sur ce qu'ils ont fait eux-mêmes. C'est ainsi que ce qui se passe en Danemark vient de nous être appris par l'homme le mieux à même de nous renseigner et de nous instruire.

La partie la plus intéressante des communications qui seront faites au Congrès sera sans contredit celle qui se rattachera aux expériences et aux découvertes réalisées dans ces derniers temps à l'étranger.

Des observations nées de l'expérience sont bien capables d'éclairer une discussion d'où doit sortir un grand bienfait. (Très bien! très bien!)

La parole est à M. le Secrétaire général.

M. le Secrétaire général. Je propose que le mémoire de M. Moldenhaver soit inséré au compte rendu de nos séances.

(Le Congrès adopte cette proposition.)

Un Membre. La question soulevée par le mémoire de M. Moldenhaver est-elle épuisée?

M. le Président. La lecture qui vient d'être faite représente une introduction philosophique et physiologique aux travaux du Congrès. Le rapport de M. Moldenhaver soulève un grand nombre de questions techniques sur lesquelles le Congrès sera successivement appelé à se prononcer après le travail des sections.

Le mémoire de M. Moldenhaver sera renvoyé à la section ou aux sections chargées d'examiner les questions dont il traite.

La parole est à M. le Dr Marjolin.

M. Marjolin donne lecture de son rapport :

DE LA FRÉQUENCE DES OPHTALMIES PURULENTES CHEZ LES ENFANTS ENVOYÉS AU DÉPÔT DE L'HOSPICE DES ENFANTS ASSISTÉS, ET SUR SES CONSÉQUENCES POUR LA CÉCITÉ.

Est-il possible, par de simples mesures d'hygiène, d'arrêter le développement et la propagation de certaines affections contagieuses, désignées sous le nom d'ophtalmies purulentes, catarrhales ou granuleuses?

Tel est le sujet dont je vais avoir l'honneur de vous entretenir.

Bien que ce sujet ne soit pas compris dans les questions indiquées au pro-

par les aveugles vivant dans la capitale ou dans la province, ainsi que pour l'achat des matériaux. Ces deux institutions ont été fondées par une autre société dans le but d'aider les aveugles, de les rendre indépendants par leur travail, et qui ne borne pas sa sollicitude à l'enfance et aux jeunes gens, car elle aide également les personnes atteintes de cécité dans un âge avancé, en leur apprenant une profession propre à les mettre à même de gagner leur pain. Enfin nous avons un fonds d'assistance pour les élèves qui quittent l'institut. Tous ces établissements, toutes ces associations dépendent d'une organisation unique dont les bienfaits se font depuis longtemps sentir.

Du reste, ce que nous n'avons pas, en Danemark, je suis heureux de le proclamer, c'est une classe de mendiants aveugles.

Chez nous, tout enfant aveugle reçoit l'éducation qui lui est nécessaire, et l'aveugle, même âgé, qui veut travailler, en a toutes les facilités.

Les anciens élèves de l'institut considèrent comme un honneur de pouvoir se suffire sans l'assistance d'autrui; ils ne s'y adressent que lorsque la nécessité en est urgente. Les secours sont ainsi exceptionnels et ne deviennent jamais une pension.

Les résultats obtenus par cette méthode sont assez intéressants. Je vous demande la permission de citer deux exemples.

Un cordonnier aveugle, âgé de dix-sept ans, devait travailler chez son père établi à Copenhague; mais à sa sortie de l'institut, comme le père avait abandonné sa famille, le jeune homme dut travailler tout seul; d'un autre côté, sa mère devint d'une extrême faiblesse, et il lui fallut l'entretenir ainsi que sa petite sœur. Eh bien! il y a cinq ans de cela, et il a su si bien faire face à cette position onéreuse qu'il occupe à présent deux ouvriers. L'un d'entre eux, pauvre orphelin, aveugle aussi, demeure chez lui et lui paye son entretien avec le produit de son travail.

Pendant les cinq années que ce maître cordonnier a tenu les rênes, il n'a rien demandé à l'assistance publique, si ce n'est les outils et les matériaux nécessaires pour se mettre en train, et n'a reçu de la Société que de faibles sommes. La maladie de sa mère le contraignit à engager une domestique; pour l'occuper suffisamment, il dut acheter une machine à calandrer. Maintenant que sa mère est guérie, c'est elle et sa fille qui emploient cette machine pour augmenter leur bien-être; mais le fils aveugle leur tient toujours lieu de père de famille.

Un capitaine de navire perdit la vue, et sa famille se trouva sans moyens d'existence. Il apprit alors la fabrication des brosses. Mais, comme il avait navigué sur les côtes d'Islande et qu'il connaissait le commerce du poisson, il obtint aussi le nécessaire pour s'y adonner. Avec sa double profession il soutient à présent une grande famille et est un homme heureux.

Je pourrais citer un grand nombre d'exemples analogues; mais le temps ne me le permettrait pas.

Mon intention n'est pas d'affirmer que notre système soit le seul qui puisse conduire à des résultats satisfaisants. Ce que j'atteste, c'est que mon pays a

gramme du Congrès, il rentre tellement dans la pensée des personnes qui ont eu l'heureuse idée de l'organiser que je viens vous prier de vouloir bien m'accorder quelques instants d'attention. Remonter aux causes d'un mal, quel qu'il soit, c'est préparer les moyens d'en trouver le remède, et c'est pourquoi j'ai pensé qu'en vous parlant de quelques-unes des causes qui déterminent trop fréquemment la cécité, en vous indiquant par quels moyens on peut arriver à les combattre, c'était en quelque sorte aller au devant de la pensée de tous ceux qui cherchent à améliorer la situation des aveugles.

L'expérience journalière ayant démontré que la plupart des ophtalmies contagieuses ne se développent et ne se propagent que par notre négligence à faire exécuter certaines mesures d'hygiène, c'est à nous, médecins, qu'appartient la mission de signaler les précautions à prendre pour atteindre le mal dans sa source, si nous ne voulons pas que ces maladies, qui dans certaines contrées constituent un véritable fléau, ne viennent un jour porter la désolation dans notre pays.

Hier vous avez entendu dire, par notre honorable Président, qu'il y avait dans la France seule plus de 30,000 malheureux atteints de cécité. Un pareil chiffre est bien fait pour nous attrister; mais si, au lieu de nous borner à l'enregistrer, il était possible d'avoir des dossiers bien faits, indiquant la véritable cause de la maladie, j'ai la conviction que, dans la plupart des cas, il serait établi qu'elle a été la suite d'une contagion que l'on aurait pu prévenir.

Pourquoi, lorsqu'un nouveau-né dans une famille aisée est atteint d'ophtalmie purulente, voyons-nous cette maladie si contagieuse n'atteindre aucun individu, alors que dans une famille pauvre elle se communique parfois au père, à la mère et aux autres enfants? C'est que chez les premiers l'isolement a été possible, tandis que les autres, vivant entassés dans un réduit étroit et malsain et souvent partageant le même lit, n'ont pu échapper à la contagion.

Quelle conclusion pratique tirer de ces faits? C'est qu'il faut, autant que possible, n'user du traitement externe (c'est-à-dire par consultation) que pour les affections qui ne sont pas contagieuses; autrement on s'expose à les voir se propager et former parfois dans ces maisons un véritable foyer épidémique.

Le nombre de lits de mères-nourrices et d'enfants dont nous disposons dans nos hôpitaux à Paris est-il suffisant pour répondre à toutes ces exigences? Malheureusement non; aussi notre collègue de Sainte-Eugénie, M. le D[r] J. Bergeron, a-t-il eu raison de rappeler, dans son rapport au Congrès international d'hygiène, que le corps médical demande avec instance l'augmentation du nombre de lits pour les mères-nourrices et qu'il soit permis d'admettre au traitement interne les enfants réellement sevrés n'ayant pas encore atteint leur deuxième année révolue.

Afin de vous mettre mieux au courant des périls de cette situation, je dois vous faire connaître qu'un enfant atteint de n'importe quelle affection, à moins peut-être que cela ne fasse scandale dans la rue, — triste chose! et cela est arrivé trop souvent, — ne peut être admis à l'hôpital des enfants que lorsqu'il a deux ans révolus. Au-dessous de cet âge, qu'il ait une ophtalmie contagieuse ou qu'il ait été blessé, il n'y sera pas admis. Il faut qu'il rentre dans sa famille, quelque pauvre qu'elle soit.

C'est une situation qui ne peut pas durer et contre laquelle nous réclamons. (Applaudissements.)

Notre but dans cette communication étant surtout d'indiquer par quelles mesures on peut arrêter le développement et la propagation des ophtalmies contagieuses, nous devons engager à imiter ce qui se pratique en Belgique relativement aux logements insalubres, recommander et exercer la surveillance la plus active dans tous les établissements publics ou privés consacrés à l'enfance. Ce n'est qu'à cette condition que nous pourrons arriver à diminuer le nombre de ces affections contagieuses qui amènent si souvent la cécité.

L'ophtalmie, connue sous le nom d'ophtalmie d'Égypte et à laquelle on assigne diverses causes, est-elle la même que celle qui a été observée dans les écoles publiques de l'Algérie par le Dr Gayat? Je ne saurais le dire, n'ayant été à même de l'étudier que dans trois ou quatre circonstances, chez des colons revenant d'Afrique. Mais enfin, comme l'Algérie est une colonie française, il importe pour l'État de prendre les plus grandes précautions, afin de prévenir le développement d'une affection aussi dangereuse.

Or, voici ce que disait, en 1876, à l'Académie des sciences notre honorable confrère qui avait reçu du Ministre de l'instruction publique la mission d'étudier cette affection désignée sous les noms divers d'ophtalmie contagieuse des écoles, de granulations ou de lymphômes de la conjonctive :

«La cause la plus fréquente de son développement est la contagion par le moyen de la sécrétion qui l'accompagne et, ce qui est plus grave et ce que nous avons également observé plusieurs fois, c'est que la matière de cette sécrétion, maculée sur un œil sain, ne reproduit pas fatalement une conjonctive granuleuse, mais souvent une conjonctive catarrhale ou purulente, c'est-à-dire celle qui amène si souvent la perte de la vue.» Pour les personnes étrangères à la médecine et à la chirurgie, puisque nous parlons de précautions, je dois ajouter ceci :

Lorsque l'ophtalmie purulente, cette ophtalmie si dangereuse pour les adultes et pour les personnes qui soignent les enfants atteints, se déclare, on ne soupçonne généralement pas le danger, parce qu'il n'y a pas de sécrétion de pus; on voit seulement la face interne des paupières couverte de granulations.

Au déclin, c'est la même chose, de telle sorte qu'il suffira de passer les doigts sur le visage d'un enfant, de l'embrasser, de l'essuyer avec un mouchoir et de porter ensuite ce linge à sa figure, pour qu'en vingt-quatre ou quarante-huit heures, l'individu qui se sera inconsciemment exposé contracte la plus effroyable des maladies, l'ophtalmie purulente, qui, en quarante-huit heures, peut entraîner la perte complète des yeux. (Sensation.)

Vous jugez si nous devons attacher une importance considérable à l'isolement et demander que les enfants qui sont traités pour cette maladie ne séjournent pas dans leurs familles, instruits que nous sommes par le grand nombre de faits que nous avons eus sous les yeux dans les hôpitaux, où bien des fois des élèves, des sœurs, des infirmières, ont été victimes de leur dévouement. (Très bien! très bien!)

Ici, je dois le dire, malgré l'imminence du péril, personne n'a fui; tout le monde est resté à son poste. (Applaudissements.)

Voulez-vous savoir maintenant à quel chiffre effrayant se montait le nombre des enfants atteints de granulations dans les asiles et les écoles primaires de notre colonie? A 40, à 95 o/o!

Après avoir rendu compte de ses observations, notre honorable collègue a terminé son intéressante communication par la réflexion suivante, qu'il est bon de rappeler :

« Le Gouvernement devra redoubler de soins, s'il veut épargner à l'armée d'Afrique les épidémies d'ophtalmie granuleuse, qui, sous des climats moins favorables à leur développement, ont causé de si grands ravages dans plusieurs armées d'Europe! »

Il est évident que notre collègue faisait ici allusion aux épidémies qui ont sévi en Angleterre sur plusieurs régiments, et surtout en Belgique, où cette maladie a fait d'affreux ravages.

Fort heureusement, jamais nous n'avons eu à observer en France, soit dans les crèches, les asiles, les écoles, les orphelinats ou les colonies pénitentiaires, une proportion aussi considérable d'ophtalmies. Cette différence doit tenir au climat, mais il n'en est pas moins vrai que très souvent nous avons été à même de constater l'existence d'ophtalmies qui n'avaient d'autre origine que l'insalubrité des logements, la fréquentation de crèches, d'asiles ou d'écoles mal surveillés, et enfin ce séjour passager soit au dépôt des Enfants assistés, soit dans nos hôpitaux d'enfants, où, malgré bien des réclamations, on n'a pas encore pu arriver à isoler toutes les maladies contagieuses. La raison en est fort simple : c'est que, pour effectuer une pareille réforme, il faudrait des sommes considérables.

L'honorable M. Lavanchy vous ayant annoncé dans la séance d'hier que je vous parlerais des ophtalmies contractées au dépôt, je dois d'abord vous expliquer la signification de ce mot, qui n'a rien de commun avec la division de la préfecture qui porte le même nom.

Le dépôt établi à l'hospice des Enfants assistés est une division de cet établissement où l'on garde pendant un certain temps les enfants dont les parents sont ou à l'hôpital ou en prison; si je ne me trompe, ils sont admis jusqu'à l'âge de douze ou treize ans et ils restent dans l'établissement jusqu'à ce que leurs parents les réclament ou jusqu'à ce qu'ils soient placés par l'administration de l'Assistance.

Maintenant que vous savez ce qu'est le dépôt, permettez-moi de vous présenter ses pensionnaires.

Tantôt celui qui y a été admis est un pauvre petit être chétif, malingre, que la première affection intercurrente va enlever. Mais à ses côtés, voyez entrer ces trois beaux enfants : l'aîné a six ans; le dernier, âgé de dix-huit mois, est le type du bel enfant, il serait primé en Amérique; la mère ne s'est séparée de cette charmante famille que les larmes aux yeux, mais elle va mettre au monde un cinquième enfant; il faut qu'elle entre à l'hôpital : son mari travaillant au dehors ne peut les garder; la petite famille sera désormais confiée à l'Assistance publique.

Pendant les neuf jours réglementaires que la mère restera à l'hôpital, plus d'une fois, vous le pensez bien, sa sollicitude se partagera entre le nouveau-né et ceux dont elle n'a parfois aucune nouvelle, ou d'autres fois que des nou-

velles vagues, inquiétantes; aussi, à peine a-t-elle quitté la salle d'accouchement qu'elle court à l'hospice des Enfants assistés; quelles nouvelles l'y attendent? Le plus jeune est mort de la scarlatine ou de la rougeole; les deux autres ont contracté une ophtalmie purulente!

Ne croyez pas que j'assombrisse à dessein le tableau et que je dénature les faits. Que l'on consulte les dossiers de chaque enfant admis au dépôt et l'on verra combien, entrés en bonne santé, y sont morts ou en sont sortis aveugles.

Notez, de plus, que dans cette communication ce ne sont pas seulement mes opinions personnelles que j'expose, mais, je puis l'affirmer sans crainte d'être contredit, ce sont également celles de tous mes collègues des hôpitaux, qui maintes fois ont été à même d'observer des faits analogues.

En voulez-vous une preuve? Voici ce que je lis dans un mémoire présenté au mois d'avril 1869 à l'Académie de médecine par M. le professeur Gosselin, chirurgien de l'hôpital de la Charité; ce travail a pour titre : *De l'origine par contagion des conjonctivites catarrhales.* Après avoir communiqué deux exemples de familles chez lesquelles l'ophtalmie purulente s'était déclarée depuis que leurs enfants, entrés en très bonne santé au dépôt des Enfants assistés, en étaient sortis convalescents d'ophtalmie purulente qu'ils y avaient contractée, c'est-à-dire avec une conjonctivite granuleuse, il fait suivre ces observations de la note suivante :

Le nombre des enfants qui contractent des ophtalmies graves au dépôt est assez considérable. Est-ce parce qu'on oublie dans cette maison le caractère contagieux de la maladie? Est-ce parce que, ce caractère étant connu, on n'applique pas les moyens prophylactiques? Ou bien parce que la trop grande agglomération des enfants engendre des miasmes qui portent leur action sur les yeux, sans provenir d'autres yeux enflammés? Je ne suis pas en mesure de résoudre ces questions; je les soumets seulement à ceux de mes collègues qui sont appelés à observer dans cet hospice, et je me contente pour le moment d'insister sur ce fait que des enfants, sortant du dépôt avec un reste d'ophtalmie, la communiquent facilement à leurs parents.

Après de pareils faits recueillis avec le soin que notre excellent collègue apporte dans tous ses travaux, vous devez comprendre, Messieurs, pourquoi nous ne cessons de réclamer avec instance l'isolement des maladies contagieuses dans les hôpitaux, et pourquoi nous avons raison de dire qu'il est dangereux de se contenter du traitement par les consultations des hôpitaux ou des dispensaires, car c'est le vrai moyen de propager ces affections dans des familles pauvres, dont les enfants sont réduits à coucher trois ou quatre dans le même lit.

La nécessité en pareil cas de soigner l'enfant à l'hôpital, si jeune qu'il soit, est tellement évidente que sans cesse nous recevions des demandes d'admission adressées, soit par les bureaux de bienfaisance, soit par ceux de nos confrères dirigeant des dispensaires pour les maladies des yeux.

Il faut, pour comprendre l'opportunité de cette communication, avoir été témoin de la douleur des parents, lorsque, malgré tous nos soins, ils ont la certitude que leur enfant est aveugle, sans aucun espoir de jamais recouvrer la vue.

Mon enfant est aveugle! s'écrie la mère avec l'accent du désespoir. Que va-

t-il devenir? Et en effet, Messieurs, que peut devenir ce malheureux aveugle dès l'âge de trois ou quatre ans? Son avenir, le voici : si sa famille n'a pas les ressources suffisantes pour le faire élever, ou si elle ne trouve pas quelque protecteur pour lui faire obtenir son admission dans une maison d'éducation, si la société ne vient pas à son secours, c'est la misère et la mendicité qui l'attendent.

Complètement étranger à la manière dont on procède dans l'instruction des aveugles, si je consulte le règlement d'admission des enfants à l'Institut national de Paris, je vois qu'aucun ne pourra être admis s'il n'est âgé de neuf ans accomplis, ou s'il a dépassé sa treizième année. Mais depuis la quatrième ou cinquième année, époque à laquelle l'enfant est devenu aveugle, — je prends exprès ce terme moyen, — que deviendra-t-il dans une famille d'ouvriers qui est dans la gêne, souvent même dans la misère? Voilà ce qui nous préoccupe; car en admettant même qu'un secours soit accordé par le bureau de bienfaisance, cet enfant n'en sera pas moins une charge pour ses parents, et il est à craindre qu'ils ne l'envoient mendier pour leur compte, en attendant qu'il mendie pour le sien.

Je lis bien sur le prospectus que les parents des enfants qui n'ont pas l'âge requis pour l'admission à l'Institut doivent s'adresser au directeur pour recevoir les instructions nécessaires à la première éducation des aveugles. Cela peut convenir à des familles pouvant payer plus tard une pension de 1,000 francs, pendant les huit années réglementaires de séjour; mais pour les pauvres, — ce sont ceux qui doivent nous intéresser le plus, — il nous semble qu'il y a quelque chose de mieux à faire pour ces enfants que de les exposer à devenir des mendiants.

Ici je ne fais nullement de la théorie; je ne parle que de ce que j'ai eu occasion d'observer, et c'est ainsi que j'ai vu successivement des enfants aveugles, d'abord conduits dans les rues par leurs parents, et plus tard, devenus adultes, conduits par des enfants qui, au lieu d'aller à l'école ou à l'atelier, faisaient à leur tour l'apprentissage de la mendicité.

Ce qui paraît chez nous faire entièrement défaut, c'est une institution où l'on admettrait indifféremment le pauvre comme le riche, sans aucune distinction; de plus, comme nous voyons dans le programme qu'il y a dans l'établissement de Paris des sœurs chargées des infirmeries, de la lingerie et du vestiaire, nous croyons qu'il y aurait avantage à leur confier, comme cela se pratique dans plusieurs colonies pénitentiaires, les enfants trop jeunes pour être mêlés avec les grands.

On m'objectera peut-être que quelques-uns de ces jeunes mendiants que nous rencontrons dans les rues ont été renvoyés pour inconduite des établissements publics ou privés où ils avaient été admis, ou même qu'ils ont été réclamés par leurs familles. Cela est possible, mais je n'en persiste pas moins à dire qu'il faut faire quelque chose pour ceux qui ne sont pas assez favorisés de la fortune pour élever et faire apprendre un état à leurs enfants.

Ce fait avait tellement frappé M. Thiers que, dans son rapport sur l'assistance et la prévoyance publiques, rapport si remarquable par l'élévation du style et de la pensée, l'illustre homme d'État, parlant de nos instituts na-

tionaux des sourds-muets et des aveugles, termine par la réflexion suivante :

« Rien ne serait à désirer, si ces établissements, au lieu d'être des modèles justement admirés, étaient devenus des établissements usuels répandus dans toute la France [1]. »

Messieurs, pour connaître véritablement jusqu'à quel point les ophtalmies contagieuses sont fréquentes et graves, il faut avoir suivi pendant quelques années les services d'un hôpital d'enfants.

Du reste, si vous voulez avoir une idée de la quantité d'ophtalmies admises au traitement interne dans les trois hôpitaux de Paris, dans l'espace de trois ans, je puis vous communiquer le chiffre officiel relevé par l'administration de l'Assistance pendant les années 1861, 1862, 1863, et vous verrez combien le pronostic devient grave lorsque cette maladie se trouve compliquée d'autres affections.

ÉTAT DES OPHTALMIES TRAITÉES DANS LES ÉTABLISSEMENTS D'ENFANTS DE PARIS PENDANT LES ANNÉES 1861, 1862 ET 1863.

ENFANTS MALADES.

HOSPICE DE L'ENFANT-JÉSUS.

	OPHTALMIES SIMPLES.		OPHTALMIES PURULENTES.		OPHTALMIES SANS AUCUNE DÉSIGNATION.	
	Sorties.	Décès.	Sorties.	Décès.	Sorties.	Décès.
1861....	//	//	29	9	4	3
1862....	//	//	9	//	29	2
1863....	//	//	38	1	28	1

HOSPICE SAINTE-EUGÉNIE.

	OPHTALMIES SIMPLES.		OPHTALMIES PURULENTES.		OPHTALMIES SANS AUCUNE DÉSIGNATION.	
	Sorties.	Décès.	Sorties.	Décès.	Sorties.	Décès.
1861....	17	//	12	3	8	//
1862....	//	//	16	4	15	//
1863....	//	//	13	1	10	1

HOSPICE DES ENFANTS ASSISTÉS.

	OPHTALMIES SIMPLES.		OPHTALMIES PURULENTES.		OPHTALMIES SANS AUCUNE DÉSIGNATION.	
	Sorties.	Décès.	Sorties.	Décès.	Sorties.	Décès.
1861....	//	//	//	16	120	75
1862....	//	//	//	//	106	53
1863....	//	//	//	//	50	55

[1] Thiers, Rapport général au nom de la Commission de l'assistance et de la prévoyance publiques, Chambre des députés, 26 janvier 1850.

Je donne ces chiffres tels qu'ils m'ont été remis; mais on ne peut véritablement pas les considérer comme une statistique bonne à consulter. La seule remarque que je crois devoir faire pour expliquer l'excessive mortalité aux *Enfants assistés*, c'est que l'on y reçoit des enfants de quelques jours, de quelques semaines, épuisés par les privations, la misère, tandis que dans les deux autres hôpitaux d'enfants, on n'est admis qu'à deux ans révolus.

Si je ne vous donne pas le relevé de l'hospice des Enfants assistés, c'est que la statistique n'a établi aucune distinction entre les enfants admis provisoirement au dépôt et ceux qui sont abandonnés. Or, beaucoup de ces derniers ayant, avant leur admission, été soumis à toutes sortes de privations et entrant dans un état de dépérissement très avancé, il n'est pas surprenant que chez eux la mortalité soit excessive.

Ce n'est pas seulement parmi les enfants des crèches, des asiles et des écoles de Paris que nous avons été à même de constater avec quelle rapidité se développent les ophtalmies granuleuses et purulentes; nous avons également observé ces faits dans des colonies pénitentiaires de jeunes détenus et dans un orphelinat considérable de jeunes garçons.

En prenant des renseignements et en nous rendant compte des usages de ces établissements, il a été facile de voir que l'épidémie s'était développée aussitôt après l'arrivée de quelques colons atteints d'ophtalmie granuleuse, et que la contagion avait été d'autant plus rapide que, dans plusieurs de ces établissements, les enfants avaient un baquet commun pour se laver la figure.

Cette communication n'ayant d'autre but que de vous entretenir des précautions nécessaires pour prévenir le développement des maladies contagieuses qui amènent la cécité, je ne puis omettre une circonstance dont j'ai été frappé dans les dernières visites que j'ai dû faire, comme membre de la Société protectrice de l'enfance. Dans plusieurs arrondissements, j'ai eu la preuve que les vaccinations dans les mairies étaient suspendues à certaines époques de l'année. Considéré au point de vue de la santé publique, c'est là un fait fâcheux que nous croyons devoir signaler à qui de droit; considéré par rapport au sujet qui nous occupe, comme il arrive assez fréquemment que la cécité est une des conséquences de la variole, nous émettons le vœu que dans toutes les mairies le service des vaccinateurs soit, comme à l'Académie de médecine, continué toute l'année.

Une fois que le public sera bien averti de cette mesure, on verra peu à peu diminuer et disparaître ce préjugé que les vaccinations ne réussissent que dans telle ou telle saison.

Arrivé au terme de ce travail, qui n'est que le résumé d'observations recueillies pendant mon séjour dans les hôpitaux, vous me demanderez peut-être s'il est au moins possible de prévenir, dans un certain nombre de circonstances, le développement et la propagation de quelques-unes de ces ophtalmies? A cette question, je crois que l'on peut répondre affirmativement; mais pour cela il faut mettre à exécution la circulaire de M. le Ministre de l'intérieur et que les Commissions de salubrité agissent avec énergie.

Il faut que dans tous les établissements consacrés à l'enfance : crèches,

asiles, écoles, on redouble de surveillance, que dans les hôpitaux on isole tous les malades atteints d'affections contagieuses.

Il faut surtout que tout enfant atteint d'une maladie contagieuse ne soit pas obligé, par suite du manque de lits dans nos services, de rester dans sa famille où il deviendra le point de départ de l'infection.

Il faut enfin, et c'est mon dernier vœu, que nous voyions se multiplier des établissements pour l'instruction professionnelle de l'aveugle pauvre. Il y a, pour un peuple qui se dit civilisé, quelque chose de honteux, de voir un enfant, un adulte en être réduit à tendre la main pour vivre, alors que par une éducation convenable il aurait pu, lui aussi, comme le disait avec tant d'éloquence notre honorable Président, être un homme utile à son pays.

Il n'est pas juste que la société, qui, en définitive, est responsable d'un mal qu'elle aurait le plus souvent prévenu par la prescription et l'exécution de quelques mesures d'hygiène, n'assiste pas des familles atteintes par un aussi grand malheur.

Par ce mot d'assistance, nous n'entendons pas un secours en argent, une aumône distribuée chaque mois, mais bien une véritable tutelle et une instruction professionnelle qui mettent l'enfant à l'abri de l'exploitation des familles. Il ne faut pas qu'après avoir servi à exciter la commisération publique, il devienne plus tard un mendiant et une charge perpétuelle pour la société, alors que, par l'éducation et une instruction convenable donnée à temps, elle aurait pu lui procurer une existence honorable.

Quand on veut combattre un mal et le vaincre, il faut savoir dire la vérité. (Applaudissements.)

M. le Secrétaire général. Je propose l'insertion du mémoire de M. le Dr Marjolin dans les documents du Congrès.

(Cette proposition est adoptée à l'unanimité.)

Je propose de joindre au mémoire de M. le Dr Marjolin les résolutions suivantes, soumises à l'approbation du Congrès par M. le Dr Appia, de Genève :

1° Assimiler la prophylaxie, dans l'ophtalmie en général, aux règlements sur la vaccine, qui a prévenu beaucoup de cécités.

2° Édicter une pénalité contre la mère ou la nourrice qui n'aura pas porté son enfant atteint d'inflammation chez le médecin du district, lequel sera assimilé au vaccinateur, payé pour traiter gratuitement les ophtalmies de son district, et qui, au besoin, donnera un certificat de guérison jusqu'à la première année révolue.

3° Joindre des instructions sur cette maladie à tout extrait de naissance.

4° En rédiger à l'usage des sages-femmes et des gardes-malades, et les leur remettre avec leur diplôme.

5° Recommander ce sujet d'enseignement aux docteurs chargés d'instruire les sages-femmes.

6° Signaler la question aux sociétés fondées pour la protection de la première enfance.

7° Placer ces notices dans les asiles, mairies et ailleurs.

8° Soumettre au Gouvernement un mémoire statistique faisant connaître combien

d'enfants atteints de cette maladie auraient pu conserver la vue s'ils eussent été soignés.

9° Mettre en relief les avantages qu'il y aurait pour le Gouvernement à payer des médecins plutôt que d'avoir à subvenir à l'éducation d'un plus grand nombre d'aveugles.

Enfin nous proposons également au Congrès de joindre à ces propositions le travail important de M. le Dr F. Daumas :

Le nombre considérable des aveugles est bien fait pour inspirer la pitié ; mais elle redouble quand nous apprenons que, moyennant des soins entendus, l'immense majorité auraient pu conserver la vue.

Sur 56,391 personnes souffrant de maladies des yeux auxquelles j'ai donné des soins jusqu'à ce jour, 1,178 étaient atteintes de cécité irrémédiable. Je ne comprends donc dans ce nombre ni les individus qui avaient encore l'usage d'un œil, ni les personnes ayant des lésions curables telles que la cataracte, les staphylômes cornéens partiels, les occlusions de la pupille, etc. etc.

Dans le tableau suivant, je classe les 1,178 aveugles en deux séries : la première comprend les cécités à peu près incurables parce qu'elles ont eu pour causes des affections dans lesquelles la science est malheureusement presque toujours impuissante; la seconde comprend les cas où il n'a manqué aux malades, pour éviter la perte de la vue, que des soins convenables et un traitement conforme aux indications de la science.

CÉCITÉS PAR MALADIES INCURABLES.

Buphtalmos	11	108
Microphtalmos	2	
Conjonctivite diphthéritique	7	
Causes diverses	6	
Rétinite pigmentaire	13	
Décollement de la rétine	3	
Atrophie des nerfs optiques	61	
Panophtalmite	5	

CÉCITÉS PAR MALADIES CURABLES.

Causes diverses	16	1,070
Kérato-conjonctivite scrofuleuse	27	
Kératite suppurative	15	
Kérato-siléro-irido-choroïdite ou kératrite parenchymateuse	21	
Irido-choroïdites	29	
Irido-choroïdite sympathique	31	
Rétinites	14	
Glaucomes	36	
Conjonctivite granuleuse	22	
Conjonctivite blennorrhagique	13	
Conjonctivite purulente	29	
Conjonctivite purulente des nouveau-nés	817	
TOTAL		1,178

On voit par cette statistique que sur 1,178 aveugles incurables, 108 seulement étaient condamnés fatalement à ce sort malheureux.

En effet, le buphtalmos et le microphtalmos (les deux cas que j'ai observés étaient

nés de pères et de mères aveugles), la rétinite pigmentaire, le décollement de la rétine, les atrophies des nerfs optiques, la panophtalmite et la conjonctivite diphthéritique ou ne donnent lieu à aucun traitement ou bien entraînent la perte de la vue, malgré les soins les plus habiles.

Mais les autres maladies constituent le vrai domaine de la thérapeutique.

Dans la kérato-conjonctivite scrofuleuse, la kératite suppurative, la kératite parenchymateuse, les irido-choroïdites simples ou traumatiques, les nivrites, il faut combiner un traitement local très attentif avec une action sur l'état général, et parfois même il faut savoir, au moment opportun, sacrifier un œil pour sauver l'autre (iridochoroïdite sympathique).

Les soins quotidiens d'un ophtalmologiste compétent sont donc ici absolument nécessaires, car à tout instant il peut y avoir à modifier plus ou moins profondément le traitement, si ce n'est à recourir à des opérations chirurgicales.

Quant au glaucome sous toutes ses formes, une iridectomie faite à temps, et surtout en évitant tout enclavement d'une partie quelconque de l'iris dans la plaie, arrête immédiatement cette maladie qui, abandonnée à elle-même, ou malgré tous les autres traitements, entraîne fatalement la cécité.

Pour ce qui concerne les conjonctivites, le jour où l'on appliquera universellement le traitement qui leur convient, l'humanité comptera une nouvelle victoire sur les maux qui l'affligent, une victoire presque comparable à celle que lui valut la découverte de Jenner, car ce jour-là le nombre des aveugles diminuera de près de 80 p. o/o.

La conjonctivite purulente des nouveau-nés (qui à elle seule cause la cécité des trois quarts environ des soi-disant aveugles-nés), la conjonctivite purulente simple, la conjonctivite blennorrhagique et la conjonctivite granuleuse, au compte desquelles nous inscrivons 895 aveugles sur 1,178, sont *toujours* conjurées par le traitement suivant, qui est d'une simplicité extrême :

Faire toutes les heures pendant trente minutes des compresses d'eau glacée. On prend des morceaux de toile fine pliés plusieurs fois, on les trempe dans de l'eau glacée, puis on les applique sur les yeux pendant quelques secondes, après quoi on les replonge dans l'eau glacée, on les remet sur les yeux et ainsi de suite. Dans les cas les plus graves, il est nécessaire de faire les compresses pendant une bonne demi-heure, suivie d'une interruption d'une autre demi-heure. Une fois par jour, et deux fois lorsque la purulence est excessive, il faut faire des cautérisations avec le crayon de nitrate d'argent mitigé (1 partie de nitrate d'argent pour 2 parties de potasse caustique).

Ces cautérisations doivent être faites très soigneusement. On retourne aussi complètement que possible la paupière inférieure, on passe légèrement et régulièrement le crayon sur toute la conjonctive palpébrale et surtout dans le cul-de-sac conjonctival, en faisant bien attention de ne pas toucher la cornée. *Immédiatement* après, on verse sur la partie cautérisée de l'eau salée pour neutraliser le caustique en excès. On retourne ensuite la paupière supérieure et l'on agit de même que pour la paupière inférieure, en appuyant également davantage sur le cul-de-sac conjonctival. Aussitôt la cautérisation faite, on recommence les compresses glacées.

Toute personne qui, atteinte de l'une de ces affections oculaires, sera traitée de cette façon et à temps, c'est-à-dire avant que la cornée soit ulcérée, guérira infailliblement. (Marques d'approbation.)

(Les propositions de M. le Secrétaire général sont adoptées.)

M. le Secrétaire général. Je demande encore au Congrès de prendre une résolution tendant à obtenir de la presse de tous les pays qu'elle s'intéresse à cette question tout à la fois sociale et humaine.

La presse, en recueillant chaque jour de nouveaux faits, faciliterait singulièrement notre tâche, car la presse exerce une influence considérable sur l'opinion; elle parle aux masses qui nous échappent. (Adopté.)

M. le Président. Les mémoires de M. Moldenhaver, de MM. les D[rs] Marjolin, Appia et Daumas ont paru, par les considérations générales qu'ils renferment, par le point de vue élevé auquel ils se placent, mériter l'honneur d'une lecture; ils serviront de frontispice à nos travaux qui seront ainsi placés sous le double patronage de la philosophie et de la science. (Bravo! bravo!)

M. Lavanchy, *secrétaire général*. En prenant connaissance du compte rendu des séances des sections, j'ai été frappé de cette circonstance que des membres du Congrès se sont fait inscrire dans plusieurs sections à la fois. J'ignore s'il y a parmi nous des personnes ayant le don d'ubiquité, mais je considère qu'il est absolument impossible de suivre avec fruit en même temps les travaux de trois ou quatre sections.

Hier, les sections ne se sont pas conformées à leur programme. Elles avaient à constituer leurs bureaux, à fixer l'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui, à nommer un ou deux délégués pour examiner les mémoires d'un intérêt général et à désigner deux membres pour étudier à l'Exposition tout ce qui concerne l'enseignement et l'éducation des aveugles.

On a formé les bureaux dans une section, on a fixé l'ordre du jour; mais, tandis que dans les trois sections on a omis de nommer les commissaires, par contre on a déjà commencé la discussion.

Je demande aux trois sections de ne pas tarder davantage à nommer les délégués qui devront étudier tout ce qui concerne l'éducation et l'enseignement des aveugles à l'Exposition.

M. le Ministre de l'intérieur me charge d'inviter les membres du Congrès à l'honorer de leur visite ce soir mardi et les mardis suivants.

M. le Président. Les questions soumises à l'examen du Congrès sont tellement connexes qu'il n'est pas surprenant que beaucoup de nos collègues aient été incertains sur le choix d'une section. Les personnes de bonne volonté ont tranché la difficulté en se faisant inscrire dans plusieurs sections à la fois; on vous en a fait ressortir les inconvénients.

Je propose aux membres du Congrès de se réunir, dans la journée, au pavillon de Flore, en assemblée générale ayant un caractère plus intime que celle-ci, de façon à faire en commun le travail qui devait être distribué aux sections.

(Cette proposition est adoptée.)

M. le Président. Relativement à l'heure des séances au Trocadéro, M. le Secrétaire général propose qu'au lieu de se réunir à dix heures, ce qui a paru à certains membres du Congrès une heure un peu matinale et surtout gênante, on reporte les séances à onze heures.

Un Membre. Il faudrait que l'ouverture eût lieu à onze heures très précises.

M. le Président. Il est entendu que l'on sera exact.

M. le Dr Marjolin. Je me permets une simple observation. Plusieurs membres du Congrès sont absents; lorsqu'ils se présenteront demain, ils auront le droit d'être surpris de trouver porte close. Dès l'instant qu'une heure a été adoptée au début de ce Congrès, je crois qu'il est plus sage de la maintenir. D'un autre côté, il n'y aurait plus un intervalle suffisant entre les séances au Trocadéro et les réunions aux Tuileries.

M. le Président. Quelqu'un demande-t-il la parole?

(La proposition de M. le Dr Marjolin, mise aux voix, est adoptée.)

M. le Président. La fixation de l'ouverture des séances à dix heures est maintenue.

Les réunions des sections auront lieu à trois heures, au palais des Tuileries.

Je recommande l'exactitude aux membres du Congrès, afin que nous ayons le temps de parcourir dans son entier notre programme.

La séance est levée à midi dix minutes.

SÉANCE DU MERCREDI 25 SEPTEMBRE 1878.

PRÉSIDENCE DE M. NADAULT DE BUFFON.

Sommaire. — Discours de M. M. Pablasek (Autriche) : Les maîtres aveugles; discussion. — Discours de M. le Dr Appia : De la corrélation entre les cinq sens, et de leurs rapports avec les mouvements volontaires. — Application à l'éducation des aveugles. — Programme des sections et des commissions.

La séance est ouverte à dix heures et demie.

M. de Pourtalès, *secrétaire*, donne lecture du procès-verbal de la séance du 24 septembre, lequel est adopté sans observations.

M. le Président. Nous avons considéré comme un devoir de témoigner publiquement à l'ouverture du Congrès notre gratitude envers les représentants étrangers qui n'ont pas hésité à entreprendre un voyage long, dispendieux et fatigant pour répondre à l'appel de la France. Je signalerai aujourd'hui en particulier la délégation italienne, et à sa tête M. le sénateur César Correnti, deux fois ministre de l'instruction publique, et qui s'est occupé des questions concernant les aveugles. Sa présence parmi nous est un honneur et une garantie que nos délibérations bénéficieront de son expérience et de ses lumières.

La parole est à M. Pablasek, de Vienne, pour un rapport sur **les Instituteurs aveugles.**

M. Pablasek. Messieurs, l'admission d'aveugles comme instituteurs dans les établissements d'aveugles rencontre çà et là des objections qui sont en contradiction avec les succès obtenus par ces instituteurs et avec les rapports qui en rendent compte.

Quand, par hasard, on vous explique les motifs de cette exclusion, on reconnaît bientôt qu'ils se fondent bien plus sur des préjugés que sur une conviction née de l'expérience. Un visiteur superficiel est frappé de ce que l'instituteur aveugle, dans ses rapports avec ses élèves aveugles, est privé des moyens dont dispose le voyant, avec autant de facilité que de promptitude, pour son enseignement ainsi que pour le maintien de la discipline. Cette privation, qui, en effet, rend les rapports plus lents et plus difficiles, devient à ses yeux une preuve que l'aveugle ne peut pas servir d'instituteur.

Mais il oublie les preuves éclatantes du contraire qui ont été fournies par

un Dufau, par un Guadet, un Knie, après une longue expérience recueillie dans l'enseignement. (Ce dernier était lui-même aveugle.)

Ils oublient les succès obtenus par cette intimité entre maîtres et élèves, privés également de la vue.

On ne doit pas s'étonner de cette appréciation de la part des personnes peu initiées à ce genre d'enseignement. Elles envisagent, en effet, les choses au point de vue des écoles de voyants et ne savent pas se faire une idée de la situation où se trouvent les écoles d'aveugles. Mais on peut s'étonner de trouver cette opinion dans la bouche d'un instituteur d'aveugles; car il doit connaître la disposition et le goût de l'aveugle à communiquer et à enseigner ce que lui-même a appris, et l'habitude que ces écoliers ont de s'instruire les uns les autres, habitude dont on a profité pour l'ériger en méthode d'enseignement.

On peut lire, dans l'*Organe des institutions de sourds-muets et d'aveugles, en Allemagne*, année 1874, page 152, la déclaration d'un instituteur vieilli dans l'enseignement des aveugles, qui affirme sans hésiter que l'instituteur aveugle le plus capable sera toujours dépassé par un voyant, même médiocre.

Il ne fait pas connaître les raisons qui l'ont conduit à juger aussi rigoureusement les maîtres aveugles. Il nous laisse le soin de les deviner. Nous supposons que ce sont les suivantes :

1° Le maître aveugle ne peut immédiatement tirer parti des livres imprimés pour voyants;

2° Il ne peut faire les travaux d'écriture en usage dans les écoles;

3° Il ne peut surveiller les élèves en dehors de l'école, comme le fait le voyant;

4° Il ne peut constater la malpropreté, la négligence et les mauvaises habitudes des écoliers;

5° Comme le dit la Bible : « Quand un aveugle est conduit par un autre aveugle, tous deux tombent dans le fossé. »

Très bien, mais il ne faut pas demander tout cela d'un maître aveugle; il ne faut pas l'ériger en lecteur ni le charger de faire des écritures administratives, de surveiller les élèves en dehors de l'école, de les servir et de les garder, enfin de les conduire dans les chemins où il y a des fossés ou d'autres obstacles; il faut seulement le charger de l'enseignement dont il est capable, ne le faire agir que dans la sphère qu'il peut embrasser de la parole et des mains. Alors, sans aucun doute, il sera, dans une école d'aveugles, supérieur à un voyant médiocre.

En Angleterre, la Société *Charity Organization Society* a, en 1876, institué un comité spécial pour examiner les questions relatives à l'éducation des aveugles. Ce comité a proposé de préparer des voyants et des aveugles pour devenir maîtres et maîtresses d'élèves aveugles; mais en même temps quelques-uns de ses membres ont protesté contre l'emploi d'instituteurs aveugles. Parmi nos autres adversaires, je ne vois plus que le directeur de l'Institut des aveugles de Dresde qui ait fait connaître les motifs de son opinion. Voici ce qu'il dit dans le rapport annuel de l'Institut de Dresde, année 1863, page 12 :

Dans le choix de la vocation d'instituteur, il faut se rappeler que ce n'est pas l'é-

tendue du savoir, mais bien le caractère individuel, qui fait l'instituteur. Or, l'individualité dépend essentiellement des influences qu'exerce sur l'individu le milieu ambiant. L'homme aussi est une fleur, et sa floraison se fait sous les influences intellectuelles qui agissent consciemment et inconsciemment sur lui.

Si nous appliquons cette remarque très juste à l'individualité du maître aveugle, on ne pourra mettre en doute qu'elle ne se développe précisément sous des influences qui le rendent particulièrement apte à comprendre le caractère et la vie soit intérieure, soit extérieure des aveugles, et à stimuler, à diriger et à développer cette vie.

Cette aptitude est due à ce que l'aveugle a fait lui-même l'expérience de ces particularités et a appris à s'en rendre compte d'une manière rationnelle et efficace.

C'est pourquoi Guadet dit, dans son ouvrage : *De la condition des aveugles en France*, page 52 :

Les maîtres aveugles doivent être plus aptes que d'autres à instruire des élèves aveugles ; car en les instruisant, ils ne font après tout que les guider dans des routes qu'eux-mêmes ont déjà parcourues, par des sentiers difficiles parfois, mais dont ils connaissent les moindres aspérités. Qui donc, par exemple, saura mieux que le professeur aveugle ce que l'on peut demander du tact, et quelles sont les limites de cette vue exceptionnelle ?

M. J.-G. Knie, autrefois directeur de l'Institution des aveugles de Breslau, aveugle lui-même, s'exprime en ces termes dans son *Pädagogischen Reise durch Deutschland* (Stuttgard, 1837), page 391 :

Le non-voyant n'enseignera pas moins bien que le voyant, si on le laisse libre dans son activité, parce qu'il a une compréhension plus complète de l'état intellectuel et physique des enfants aveugles, et parce que ceux-ci lui accordent en général une plus grande confiance.

Ce sont là des avantages qui compensent ceux dont jouit son confrère voyant.

On lit encore dans le rapport de Dresde, cité plus haut :

Le maître voyant est pourvu de tous ses sens ; quand il enseigne aux élèves privés du plus essentiel d'entre eux, il est en général disposé à leur en tenir compte et à excuser leur gaucherie et leurs fautes juvéniles. Le maître privé d'un sens n'aura plus la même indulgence envers des élèves placés dans les mêmes conditions que lui. Puis, combien la jeunesse n'est-elle pas habile à découvrir et à mettre à profit les impuissances et les ridicules d'autrui !

Le maître privé d'un sens est alors très disposé à voir dans ces espiègleries un parti pris d'exploiter ses propres défectuosités et à se croire personnellement offensé ; tandis que le maître pourvu de tous ses sens n'y voit rien de grave et se sent d'ailleurs armé de ce qu'il faut pour contenir ces actes d'indiscipline.

Le rapport, on le voit, considère le maître voyant comme plus indulgent, parce qu'il estime que la vue de la cécité doit le disposer à la compassion.

Est-ce que la conscience de partager la même infirmité, le sentiment de sympathie et de communauté d'infirmités ne prédisposent pas le maître aveugle à la même indulgence envers ses élèves ? Et s'il juge plus sévèrement un acte d'indiscipline, son jugement, d'autre part, a chance d'être plus juste, parce

que l'aveugle comprend mieux l'aveugle et qu'il sait appliquer son indulgence dans la juste mesure que réclament le devoir de l'éducation et le vrai bien de son élève. L'opinion de ce rapport est en contradiction avec d'autres expériences; elle est fondée sans doute sur des insuccès tels qu'on les observe aussi bien chez les maîtres voyants que chez les aveugles quand il leur manque le feu sacré de leur vocation. Ces insuccès sont des exceptions qui ne détruisent pas la règle. En général, l'affabilité et l'indulgence sont les traits du caractère de l'aveugle cultivé. Il a acquis ces dispositions dans la relation de dépendance sous laquelle il est des voyants, et il a appris par là à traiter lui-même avec indulgence ses jeunes compagnons d'infortune.

Le rapport de Dresde dit plus loin que les élèves aveugles se consacrent en général avec plus de joie et de confiance à l'éducation et à l'enseignement donnés par des maîtres pourvus de leurs sens que par ceux atteints de la même infirmité qu'eux.

Cette thèse également n'est fondée que sur des exceptions et n'est pas d'accord avec les expériences générales.

Si le maître aveugle traite ses écoliers avec bienveillance, ce que nous considérons comme la règle, le résultat en sera tout naturellement que l'élève en retour lui témoignera une joyeuse confiance; la sympathie ne peut pas produire la répulsion. La communauté de cécité rapprochera plutôt qu'elle n'éloignera, et l'exemple qu'offrira le maître du degré de développement que peut atteindre un aveugle sera de nature à le stimuler. Cette vérité est confirmée par le vingtième rapport annuel de l'Institut des aveugles de New-York, où il est dit, page 12 :

Les maîtres aveugles travaillent avec enthousiasme, et leurs élèves rivalisent de zèle avec eux. Les relations entre maîtres et élèves sont des plus agréables et des plus affectueuses.

Et le rapport annuel de l'Institut des aveugles de Stuttgart, de l'année 1864, page 5, parle de la manière suivante du maître aveugle décédé, Christian Kies :

Par son habileté à enseigner et en particulier par ses succès obtenus dans l'enseignement musical et dans l'éducation industrielle de ses élèves, de même que par son caractère aimable, il avait gagné l'affection de tous les hôtes de la maison et particulièrement des enfants aveugles. Sa mort est pour nous une perte sensible, difficile à combler.

Enfin, dit le rapport de Dresde, il faut considérer que le maître doué de tous ses sens est à la fois chargé de l'enseignement et de la surveillance, tandis que l'aveugle, quelque bien doué qu'il soit pour l'enseignement, doit être complété par un voyant chargé de la surveillance.

Cette assistance n'est pas aussi indispensable qu'on pourrait le croire au premier abord. Le maître aveugle, il est vrai, ne voit pas ce qui se passe autour de lui, mais il l'entend et le reconnaît par le toucher. Si la chambre est arrangée de manière que chaque élève lui soit aisément accessible, il lui sera facile de s'assurer par le toucher, aussi souvent qu'il le jugera nécessaire, de la tenue de chaque écolier. Il saura soutenir l'attention de sa classe en adressant des questions tantôt à un seul, tantôt à tous. Il suffira alors qu'un di-

recteur voyant ou un inspecteur paraisse de temps en temps. Voici, au surplus, ce que dit à ce sujet le rapport annuel de l'Institut des aveugles de New-York :

Le maître aveugle n'est pas assis en permanence dans son fauteuil; il se meut librement dans la classe, et, au moyen de son ouïe délicate, il reconnaît aussitôt la moindre infraction à la discipline.

Et M. P.-A. Dufau, dans un ouvrage couronné intitulé : *Des aveugles* (1850), dit, page 161 :

Qu'on ne suppose pas surtout qu'il doive résulter de la condition du maître l'impossibilité de maintenir l'ordre dans sa classe, d'empêcher les enfants de se livrer à la dissipation : ce serait méconnaître la puissance que peuvent exercer cette volonté forte et cette organisation subtile de l'aveugle sur les intelligences inférieures à la sienne.

J.-W. Klein, le fondateur de l'Institut de Vienne, a reconnu, comme Dufau, la vocation des aveugles intelligents pour la fonction d'instituteur, et il en a parlé avant Dufau dans son *Manuel d'éducation des enfants aveugles* (Vienne, 1836), page 8.

Son premier élève, Jacob Braun, a été, après son éducation, employé depuis 1816, pendant vingt-trois ans, comme maître à l'Institut de Vienne, et il jouissait du bénéfice d'un legs qu'un Parisien, nommé Frédéric Léo, rue Coquillière, 23, avait fait en 1811 avec la destination qu'il servît à payer un maître aveugle qui aurait fait son éducation dans l'Institut de Vienne. (Bravo! bravo!)

Le 2 juin 1819, il a augmenté ce legs et y a joint un écrit des plus affectueux, que l'on conserve comme un précieux souvenir dans les archives de l'Institut. Voici ce qu'il dit entre autres : « Jamais je n'oublierai les attentions dont j'ai été l'objet en Autriche pendant mon séjour, et toujours mon cœur reconnaissant reportera ses regards vers l'Institut de Vienne. »

Depuis lors, des instituteurs aveugles ont continué à bénéficier de ce legs généreux.

Nous trouvons de même des instituteurs aveugles dans d'autres instituts d'Autriche-Hongrie, ainsi qu'en France, en Espagne, en Italie, en Angleterre, dans l'Amérique du Nord, et partout ils ont rendu des services, quelquefois signalés. Je nommerai, parmi les anciens, Braille, l'inventeur de l'écriture en points; parmi les modernes, Siou, maître d'accordage à l'Institut de Paris; Abren, maître de musique à l'Institut de Madrid. Le premier a une réputation universelle et n'a pas besoin de nos louanges; le second a été couronné en 1867 à l'Exposition de Paris; le troisième à celle de Vienne en 1873.

Les instituteurs aveugles ont toujours été dignement représentés dans l'enseignement scolaire, industriel et musical; je pourrais encore nommer : Moon, Baezko, Kies, Montal, Dupuis, Moulin, Knie, Köchlin, Zakreis, Pennisi, Gauthier, Moncouteau-Kies.

L'article 61 du règlement général de l'Institut de Paris dit :

L'enseignement dans les classes élémentaires est réservé aux professeurs et aspirants aveugles; l'enseignement dans les classes supérieures est confié à des professeurs voyants et à des professeurs aveugles.

En conséquence de ce règlement, le personnel enseignant de l'Institut est composé également, partie de maîtres voyants, partie de maîtres aveugles.

Il en est de même des instituts de Milan et de Padoue, particulièrement pour la branche musicale. Parmi les douze maîtres de musique de l'Institut de Milan, que j'ai visité en 1871, se trouvaient cinq aveugles.

Sur vingt-trois écoles d'aveugles en Angleterre, Alexandre Mitchell, dans son ouvrage *The Blind* (London, 1860), en mentionne huit où les maîtres sont principalement des aveugles qualifiés pour l'enseignement.

Dans le rapport déjà cité sur l'Institut de New-York, qui est le plus considérable après celui de Paris, on lit encore, page 12 :

Nos maîtres sont (1856), sauf une seule exception, des aveugles qualifiés pour l'enseignement et élèves de notre école, et on peut affirmer que leurs classes sont mieux conduites qu'elles ne l'étaient par des maîtres voyants.

Ce sont les maîtres de musique qui obtiennent en général les plus beaux succès; puis viennent les instituteurs scolaires et les accordeurs de pianos.

Quant aux autres branches industrielles, voici ce qu'en dit J.-G. Knie dans son ouvrage cité plus haut, page 319 :

Quant aux travaux manuels, s'il s'agit de les enseigner à un grand nombre d'élèves, le maître voyant doit être préféré à l'aveugle, parce qu'il peut exercer une surveillance générale plus rapide; mais s'il s'agit d'un petit nombre d'élèves, l'aveugle a l'avantage de pouvoir les initier plus complètement à certains tours de main.

Il va sans dire que l'aveugle, comme le voyant, doit fournir des preuves de capacité et d'aptitude à l'enseignement, et, pour y parvenir, les écoles ordinaires d'aveugles ne suffisent pas plus que ne suffit pour la préparation du maître voyant la fréquentation d'une école moyenne.

L'un, comme l'autre, a besoin pour se préparer d'écoles spéciales et d'un enseignement plus étendu.

Il faut que l'aveugle subisse des examens sévères et fournisse des preuves de capacité avant d'obtenir une place de régent soit pour les branches scolaires, soit pour la musique. De même, pour l'enseignement d'une branche industrielle, il faut qu'il fournisse des preuves de capacité et qu'il fasse son *chef-d'œuvre*.

Après les développements dans lesquels je viens d'entrer, je livre à l'honorable assemblée l'examen de mon opinion et de la question générale mise au programme :

« Est-ce que l'aveugle qualifié peut être admis à l'enseignement dans les écoles d'aveugles ? » (Applaudissements prolongés.)

M. le Président. Je remercie M. Pablasek de sa communication qui soulève l'examen des deux questions suivantes :

1° Les professeurs aveugles sont-ils aussi aptes que les voyants à donner l'enseignement intellectuel ?

2° Peut-on confier aux aveugles, concurremment avec les voyants, la direction des établissements d'aveugles?

J'ouvre la discussion sur la première de ces questions.

M. Johnson (de Londres). Je parle très mal le français et cependant je désire présenter quelques observations. En Angleterre, d'après le dernier recensement, nous avons 30,000 aveugles.....

M. Piras, *vice-président*. C'est le même chiffre qu'en France.

M. Johnson. Pour la seule ville de Londres, ils sont 2,000; presque tous appartiennent à la classe pauvre. En Angleterre, nous n'avons pas d'institutions qui soient exclusivement dirigées par des aveugles; les plus habiles élèves sont nommés sous-maîtres.

En 1877, la *Charity Organization Society* a pris l'initiative d'un Congrès national dans l'intérêt des aveugles. Tous les grands personnages de l'Angleterre y étaient représentés, et nous sommes arrivés à cette conclusion que les maisons de travail et même les écoles pour les aveugles doivent être dirigées par des voyants assistés de maîtres aveugles.

Quelques Membres. Très bien! très bien!

Un Membre. Vous n'excluez pas les maîtres aveugles?

M. Johnson. Non, mais nous ne les admettons pas seuls.

Le même Membre. Le Congrès anglais a reconnu l'aptitude des professeurs aveugles?

M. Johnson. Certainement.

M. Armitage (de Londres). Je demande la parole.

J'aurais gardé le silence si M. Johnson n'avait semblé affirmer qu'il n'existe pas en Angleterre d'institutions dirigées par des aveugles. Il y en a plusieurs.

M. Johnson. Ce n'est pas ce que j'ai voulu dire.

M. Armitage. M. Campbell, le directeur du Collège normal d'aveugles près Londres, qui est peut-être la première des écoles anglaises, est lui-même aveugle; ses principaux instituteurs et sous-instituteurs sont pareillement aveugles. (Vifs applaudissements.)

Je n'entrerai pas dans des détails sur la manière dont est dirigée cette école; je me bornerai à faire connaître qu'au sortir de l'institution, 70 p. 0/0 de nos élèves sont aptes à gagner en moyenne 50 livres par an.

Il y a encore un autre institut dont le directeur est aveugle et qui est également bien dirigé. Dans beaucoup d'autres, les directeurs sont, il est vrai, des voyants, mais les instituteurs sont aveugles, comme à Paris. J'ajouterai que dans l'Institution d'Indianapolis, une des plus considérables et des mieux administrées de l'Amérique du Nord, le directeur, M. Churchman, est aveugle; qu'à l'Institution de Boston, aux États-Unis, dont le directeur est voyant, le directeur de l'enseignement musical a été longtemps un aveugle, M. Campbell, aujourd'hui directeur du Collège normal. C'est grâce à lui que l'Institut de Boston est la première école musicale de l'Amérique. (Très bien! très bien!)

J'en ai dit assez pour établir l'aptitude des aveugles à devenir instituteurs d'aveugles. (Applaudissements.)

M. le Dr Desruelles. Il me semble difficile que la direction des écoles puisse être exclusivement confiée à des aveugles. Je ne prendrai que deux exemples. Les exercices physiques sont plus indispensables aux enfants aveugles qu'aux autres.

Comment un professeur aveugle pourra-t-il diriger des exercices de gymnastique? Comment pourra-t-il surveiller les jeux des enfants? Ni l'ouïe ni le toucher ne suppléeront ici à la vue. D'un autre côté, comment ce professeur pourra-t-il combattre les mauvaises habitudes que les enfants contractent trop souvent entre eux?

M. le Président. Toutes les fois que l'on parle de la direction des maîtres aveugles, il est sous-entendu qu'il devra y avoir à côté d'eux des maîtres voyants chargés de la surveillance matérielle.

M. Lavanchy, *secrétaire général*. Les objections de M. le Dr Desruelles trouvent leur réfutation dans le rapport de M. Pablasek.

M. Edmond Hocmelle. Non seulement les aveugles sont d'excellents instituteurs pour les aveugles, mais également pour les voyants. J'ai souvent suppléé M. Benoist dans son cours d'orgue au Conservatoire; j'ai donné beaucoup de leçons d'orgue et de piano; j'ai formé des élèves distingués : conséquemment l'aveugle est un bon instituteur pour les voyants; est-il également un bon maître pour les aveugles? Oui, avec la collaboration de voyants, comme en Angleterre. Dans ces conditions, les aveugles peuvent enseigner l'harmonie; mais il faut à côté d'eux des voyants pour la surveillance et la direction des élèves. Les aveugles sont d'excellents maîtres pour les voyants, et les voyants d'excellents maîtres pour les aveugles; il faut les fusionner dans l'enseignement.

M. Colfavru (Égypte). Il y a deux questions distinctes : la question de la discipline et celle de l'enseignement; c'est la question de l'enseignement qu'il faut mettre aux voix.

M. Piras, *vice-président*. L'unique question est de décider si les aveugles sont aptes à l'enseignement. Il ne faut pas confondre la surveillance et l'enseignement. Une longue expérience m'a appris que l'enseignement peut être donné dans d'excellentes conditions par des aveugles : les résultats sont là pour l'établir. Mais pour la surveillance, il ne faut pas se faire d'illusions, des voyants sont nécessaires.

M. le Président. Je mets aux voix la question suivante :

Le Congrès est-il d'avis que les aveugles soient aussi aptes que les voyants à donner l'enseignement intellectuel, et entend-il proclamer à ce point de vue l'égalité entre les aveugles et les voyants? (Très bien!)

(La première partie des conclusions du rapport de M. Pablasek est adoptée à l'unanimité.)

M. le Président. Je vais mettre aux voix la seconde partie des conclusions du rapport :

Le Congrès est-il d'avis de proclamer que, dans certaines conditions déterminées et avec des restrictions qui s'imposent à l'esprit, l'aveugle est aussi apte que le voyant à diriger ou à surveiller les établissements d'aveugles, ou bien que la direction de ces établissements ne doit être accordée qu'à des voyants qui pourront se faire assister par des aveugles? (Non! non!)

M. Colfavru (Égypte). C'est trop absolu.

M. le Président. En présence des opinions exprimées par divers membres du Congrès, je considère que nous devons nous borner à poser ce principe que l'aveugle est aussi apte que le voyant à donner l'enseignement intellectuel, lequel comprend nécessairement l'enseignement musical. La question de la direction et de la surveillance sera renvoyée à la Commission d'enseignement.

M. Eugène de Thiac. Ce qui me paraît ressortir du rapport de M. Pablasek, c'est qu'il est impossible de décider d'une manière absolue que la direction d'un établissement d'aveugles ou d'une administration quelconque ne pourra jamais être confiée à un aveugle.

Vous êtes, Monsieur le Président, un éclatant exemple du contraire.

M. Piras, *vice-président*. La question pourrait se poser en ces termes : En dehors de l'enseignement, la direction d'un établissement d'aveugles peut-elle être confiée à un aveugle?

M. le Président. On a cité des faits indiscutables, et je ne connais, pour ma part, rien d'aussi éloquent que des faits.

La question consiste à savoir si la direction d'une institution d'aveugles peut être confiée à un aveugle concurremment avec les voyants.

M. Moldenhaver a la parole.

M. Moldenhaver (Danemark). Relativement à la première question, on ne peut pas exclure les aveugles des emplois que leur capacité les met à même de remplir. L'aveugle a les mêmes droits que le voyant à concourir pour les positions qu'il peut occuper. Sur la seconde question, mon opinion est qu'il est indispensable d'avoir dans les institutions des voyants pour exercer la surveillance et que, dans la plupart des cas, la surveillance sera mieux placée entre les mains d'un voyant que dans celles d'un aveugle.

M. Colfavru. Les droits des voyants et des non-voyants sont identiques. Il s'agit d'une question d'opportunité et de convenance, et non d'une question de principe.

M. Piras. Et d'utilité.

M. Colfavru. D'une question de convenance et d'utilité; je dirai même d'une question d'aptitude.

La surveillance ne comprend pas seulement l'attention de la personne sur ce qui se passe à l'intérieur, mais elle comporte en même temps toute la série

des rapports extérieurs. Or, il n'est pas possible que le directeur d'un établissement qui ne dispose pas du principal moyen de se mettre en rapport avec le monde extérieur puisse rendre les mêmes services que celui qui jouit de tous ces avantages.

Je demande en conséquence que l'on ne mette pas l'aveugle sur le même pied que le voyant relativement à la question d'aptitude pour une direction ou une surveillance administrative.

M. le Président. Relativement aux aptitudes de l'aveugle pour une direction ou une administration quelconque, je ferai observer qu'il se développe en lui par la concentration, qui est une des nécessités de sa vie intellectuelle, une suite de vues, d'idées, d'observations, d'intuitions qui le rendront dans la plupart des cas apte à diriger l'établissement le plus considérable aussi bien qu'un voyant. Je connais des aveugles qui ont fondé et qui administrent avec habileté et sagesse des sociétés comportant un personnel considérable, et jamais je n'ai ouï dire que leur administration ait donné lieu à la critique.

Je crois l'aveugle aussi apte que le voyant non seulement à donner l'instruction, mais aussi à bien conduire une administration quelconque.

Proclamer d'une manière absolue que l'aveugle ne sera jamais apte à diriger une institution d'aveugles serait commettre une erreur et aller contre le témoignage des faits.

C'est au Gouvernement et aux Conseils d'administration qui nomment les directeurs des institutions d'aveugles à apprécier s'ils rencontrent chez le candidat aveugle les mêmes aptitudes que chez le voyant.

Ce que nous pouvons dire et ce que le Congrès a bien fait de proclamer, c'est que, dans toutes les carrières intellectuelles, on trouve parmi les aveugles des hommes aussi capables que les voyants.

M. Johnson (Angleterre) demande à être autorisé à s'exprimer en anglais.

M. Meyer (Amsterdam). L'orateur qui demande la parole est le délégué de l'un des plus grands établissements pour les aveugles en Angleterre. Si le Congrès y consent, je traduirai ses paroles.

M. Johnson n'estime pas, comme quelques-uns des membres du Congrès et du bureau, qu'un aveugle puisse devenir un bon directeur d'établissement. Il est d'avis qu'il faudra toujours qu'il soit assisté par des voyants.

Les aveugles peuvent certainement rendre aux aveugles des services que les voyants seraient impuissants à leur rendre; mais il y a des circonstances où il est indispensable qu'un voyant les assiste.

Il y a, il est vrai, des aveugles qui sont arrivés à diriger avec succès et même à fonder de grands établissements; mais c'est une exception.

M. Eugène de Thiac. C'est une question de mesure.

M. le Président. Nous sommes tous d'accord.

M. Johnson. Alors même que l'aveugle serait uniquement chargé de la direction de l'instruction scientifique ou musicale, il y aura toujours des moments

où il aura besoin du concours d'un voyant; les directeurs les plus éminents ont été les premiers à le reconnaître. (Applaudissements.)

M. Roesner (Berlin). Le directeur de l'Institut de Breslau était aveugle.

M. James Kennedy (Écosse). J'arrive d'Édimbourg, où mon expérience m'a conduit aux mêmes conclusions que l'orateur.

Au point de vue du professorat, les aveugles forment comme un pont jeté entre les voyants et les aveugles.

M. Lavanchy, *secrétaire général*. Il serait oiseux de prolonger cette discussion. Nous tournons dans un cercle vicieux. Après avoir longtemps discuté, nous en arrivons à cette conclusion que nous sommes d'accord.

C'est, je l'avoue, avec un sentiment pénible que j'ai entendu émettre cette opinion, qu'un aveugle est incapable de remplir les fonctions de directeur d'un établissement d'aveugles. Il faut avoir oublié les exemples que cite l'éminent M. Pablasek dans son mémoire. N'avons-nous pas celui de M. Kœchlin, qui a fondé un établissement et qu'il dirige avec un soin, un zèle et une habileté admirables? Ne vois-je pas au milieu de nous M. Simonon, qui a fondé l'institution de Braunschweig et qui est aujourd'hui, à Namur, à la tête d'un grand établissement d'aveugles? Je pourrais rapporter un grand nombre de faits analogues dans d'autres pays. Nous ne prétendons pas que tous les aveugles soient capables de devenir directeurs d'établissements, pas plus qu'ils ne deviennent tous des professeurs de musique distingués; seulement il se rencontrera toujours parmi eux des hommes supérieurs, de même que chez les voyants.

Proclamer l'aptitude ou l'inaptitude des aveugles à devenir chefs d'établissements, c'est comme si l'on demandait au Congrès de voter que tous les aveugles peuvent devenir professeurs de musique au Conservatoire. Mais il y aura toujours des sujets supérieurs qui deviendront professeurs de musique et d'autres qui deviendront directeurs d'établissements d'aveugles; si nous votions le contraire, nous ferions de la théorie, presque de la fantaisie, et comme le passé nous aurait déjà donné un démenti, l'avenir nous en ménagerait de plus éclatants encore. (Applaudissements.)

M. Eugène de Thiac. Mieux vaut ne pas voter sur la question; notre premier vote proclamant l'aptitude des aveugles à donner l'instruction est excellent; n'en diminuons pas l'importance.

Quant à la direction et à la discipline, il faut les laisser de côté : c'est une question de mesure.

M. Hocmelle. Retirez la question, Monsieur le Président.

M. le Président. Je n'en ai pas le droit. Du moment où une question est soulevée dans le sein d'un Congrès, elle doit donner lieu à un vote.

M. Colfavru. Nous demandons que le Congrès ne soit pas appelé à voter.

M. le Président. La discussion est close. Je consulte le Congrès sur la question préalable tendant à savoir s'il y a lieu de mettre aux voix la proposition

proclamant l'incapacité des aveugles pour diriger et administrer des établissement d'aveugles.

(Le Congrès, consulté, décide que la question sera écartée.)

M. le Président. La parole est à M. le Dr Appia pour la lecture d'un mémoire.

M. le Dr Appia donne lecture de son mémoire.

DE LA CORRÉLATION PHYSIOLOGIQUE ENTRE LES CINQ SENS, ET DE LEURS RAPPORTS AVEC LES MOUVEMENTS VOLONTAIRES. — APPLICATIONS À L'ÉDUCATION DES AVEUGLES.

Messieurs, nous n'avons pas l'intention de vous présenter dans ce mémoire une étude physiologique comparée des cinq sens. Nous n'examinerons que les données qui trouvent une application à l'éducation des aveugles.

Ce sujet, purement physiologique, rentre bien, si je ne me trompe, dans le programme d'un Congrès pour l'amélioration du sort des aveugles, car plus seront précises nos connaissances sur la vie des sens, et en particulier sur leur corrélation entre eux, plus rationnelle et vraiment efficace sera notre méthode éducative.

I. — Irréductibilité des sens.

La physiologie enseigne que les révélations que nous communiquent les cinq sens sont absolument irréductibles les unes dans les autres. Le sourd-muet ne pourra jamais se faire une idée de la nature d'un son; l'aveugle restera toujours incapable de se représenter une couleur. Pourquoi le sourd-muet ne se décide-t-il jamais de lui-même à parler? C'est qu'il n'entend pas sa voix, et que le cerveau, ne recevant aucune image auditive, ne provoque aucun effort vocal. Quand le sourd-muet apprend à parler, ce résultat est toujours très défectueux et obtenu par une voie artificielle. Chez l'homme doué de l'ouïe, une relation normale s'établit entre les images auditives et la parole, celle-ci étant comme le reflet physiologique des premières.

Chez le sourd, cette relation devra être remplacée par une association nouvelle bien moins naturelle, celle entre la vue et la parole. Les images produites par la vue des mouvements vocaux devront s'associer par voie de réflexion nerveuse avec les efforts musculaires nécessaires pour reproduire les sons qui accompagnent ces mouvements.

L'aveugle de même, ne recevant jamais d'images visuelles, ne pourra se représenter les couleurs que par comparaison avec d'autres sens. C'est ainsi qu'un aveugle définissait le rouge quelque chose qui ressemble au bruit d'une trompette; un autre le comparait à la sensation tactile que donnent les dents d'une scie.

On a fait, quant aux aveugles, une expérience des plus intéressantes qui est de nature à jeter du jour sur notre sujet, je veux parler des *premières impressions visuelles d'un aveugle-né qui recouvre la vue.* Ces exemples sont assez rares et instructifs pour mériter d'être conservés : ils démontrent d'une manière bien frappante la loi d'irréductibilité dont nous parlons.

Il y a quelques années, j'eus l'occasion d'opérer, avec plein succès, une jeune fille d'environ quatorze ans atteinte de cataracte congénitale. Curieux d'assister à ses premières sensations de la vue qu'elle venait de recouvrer, je lui présentai successivement un couteau, des ciseaux, une cuiller, sans lui permettre de les toucher. *Elle ne put les nommer.* Instinctivement, elle cherchait à y porter la main, mais j'avais eu la précaution de me placer à distance, et je la laissai quelques moments réduite à la vue seule; elle resta incapable de reconnaître ces objets qui, pourtant, lui avaient été depuis longtemps familiers par le toucher. Mais à l'instant même où je lui permis d'y porter la main, elle les nomma sans hésitation. Depuis lors, des années se sont écoulées, et je commençai à éprouver quelque doute sur l'exactitude de cette observation, au point de me demander si je n'avais pas été peut-être victime d'une illusion.

Je fus d'autant plus heureux de retrouver mon observation pleinement confirmée dans un mémoire récent publié par le D[r] Louis Fialla, de Bucharest, sous le titre : «Guérison de six aveugles-nés, 1878.» Tous ces cas confirment mon expérience d'une manière complète. Ils sont assez remarquables pour mériter d'être relatés avec quelques détails; je citerai les paroles mêmes de l'auteur :

Despa Christea, paysanne de dix-sept ans. — Chez mon sujet, le sens du toucher était le plus développé, et aujourd'hui qu'elle a commencé à se servir des yeux, elle ne reconnaît pas les objets jusqu'à ce qu'elle les ait touchés avec les doigts; il faut qu'elle manie une monnaie pour dire: C'est un franc ou un sou. Elle s'est vite accoutumée aux objets et aux personnes; au bout de quelques jours, elle connaissait tous les meubles de la salle et les personnes; mais si on lui présentait un objet nouveau qu'elle n'avait pas encore vu, elle le maniait d'abord, puis elle le nommait.

J'étais présent quand les parents sont venus voir leur enfant après l'opération, et j'ai assisté au spectacle le plus extraordinaire qu'il soit pour un médecin. La malade a témoigné la plus vive émotion; elle a fixé d'abord son père, puis elle a tâté le visage de sa mère pour s'assurer de la forme de sa figure; elle a regardé leurs vêtements, nommant les couleurs de chaque partie du costume. Elle tenait sa mère par la main, comme si elle eût eu peur de perdre des yeux un être qu'elle aimait depuis sa plus tendre enfance et qu'elle voyait pour la première fois.

Joana Stancu, jeune fille de dix ans. — Après avoir pris toutes les précautions, j'ai permis à l'enfant de regarder, les yeux débandés; je lui demandai ce qu'elle voyait, sans pouvoir obtenir de réponse.

Je lui montrai certains objets, tels que des pièces de monnaie, un verre, une cuiller; mais elle ne m'a rien répondu. Je lui ai présenté ma main en lui demandant ce que c'était; elle l'a considérée longtemps sans dire un mot. Je pris alors sa main, je la lui mis sous les yeux; elle me dit, en faisant une inspiration profonde : «C'est ma main.» Un aveugle n'a même pas une idée exacte de la forme de son propre corps; aussi fallut-il que je lui présentasse sa main pour qu'elle pût juger de la mienne. Je lui mis ensuite devant les yeux une pièce de monnaie, un verre, une cuiller qu'elle connaissait par le toucher; elle les considéra assez longtemps sans pouvoir les reconnaître; mais, dès que je lui eus permis de palper les objets, elle les nomma aussitôt par leur nom. Le lendemain, je renouvelai l'expérience en lui présentant les mêmes objets que la veille; elle n'hésita pas à les reconnaître et à les nommer; ce qui me prouva, une fois de plus, que, à côté de la vue, la mémoire joue un très grand rôle.

Nicolas Joan, âgé de vingt-cinq ans. — J'ai appris avec intérêt de sa bouche qu'il n'a pu reconnaître ses anciens amis jusqu'à ce qu'il ait entendu leur voix. Étant aveugle, il s'en allait seul par les rues, revenait à sa maison, se rendait sans difficulté dans tous les quartiers de la ville; quand il put se servir de ses yeux, il ne se reconnut plus et se perdit; il fut obligé de demander son chemin aux passants.

Léanca Jon, âgée de quinze ans. — Les objets que la jeune fille connaissait déjà par le toucher, elle ne put les reconnaître qu'après les avoir palpés. Je lui présentai une cruche et je lui demandai si elle savait ce que c'était. Elle eut une inspiration profonde et dit qu'elle ne savait pas; mais après avoir palpé l'objet, elle dit : « C'est une cruche. » Voulant répéter l'expérience, je lui représentai la même cruche; elle répondit sans l'avoir palpée : « C'est la cruche de tout à l'heure. »

Je ne connais pas de cas de guérison d'une personne sourde-muette depuis sa naissance; mais il est hors de doute, pour moi, qu'au moment où elle percevrait pour la première fois un son, par exemple le jeu d'une boîte à musique, elle ne saurait pas l'associer dans son esprit avec le mécanisme qui lui est connu par la vue.

La même vérité s'applique aux autres sens.

Que conclure de ces faits qu'on pourrait multiplier? C'est qu'en effet les révélations dues aux cinq sens sont absolument irréductibles les unes dans les autres, et que sous ce rapport leur corrélation physiologique est nulle.

Cette vérité doit être connue de l'instituteur d'aveugles. S'il en est pénétré, il renoncera à une méthode d'enseignement qui consiste à commencer par décrire un objet et à le remettre ensuite entre les mains de l'élève qui doit répéter la description qu'il vient d'entendre; bien au contraire, l'instituteur aura soin de laisser l'élève faire la première description, qui est celle qui correspond physiologiquement le plus exactement avec son état de cécité. Par la première méthode, l'aveugle sera instruit plutôt du nom des choses, tandis que par la seconde il est mis en rapport avec les choses elles-mêmes.

Il serait facile de citer d'autres exemples où l'instituteur sera utilement guidé dans son enseignement par la connaissance exacte de la loi dont nous venons de parler.

Jusqu'ici, Messieurs, le résultat de notre enquête sur la corrélation possible entre les sens est tout négatif, et il semble que nous devrions en rester à cette conclusion déjà fort instructive : *qu'il n'y a, entre les cinq sens, aucune corrélation physiologique qui permette à l'un de remplacer l'autre.*

II. — Vie propre des sens. — Idées innées.

Quelque important que soit ce premier résultat négatif, j'espère néanmoins réussir à vous démontrer qu'il y a derrière les sens un centre organique dont la fonction est de relier ces derniers et d'établir entre eux une association physiologique qui n'est pas incompatible avec le fait de leur irréductibilité.

Pour éclaircir le sujet, nous avons d'abord à élucider une question qui s'interpose entre le premier résultat obtenu et l'autre, auquel j'espère arriver. Cette question n'a jusqu'ici été traitée que dans les livres de psychologie; mais

en réalité elle appartient tout autant à la physiologie. Dans le langage psychologique, la question est celle-ci :

Y a-t-il des idées innées? Mais dans le style de la physiologie, le problème se définit de la manière suivante : Y a-t-il dans le cerveau une division spéciale correspondant à chaque sens externe, et qui soit en relation indépendante avec ce dernier? Cette partie est-elle le siège de virtualités sensorielles innées, prêtes à se réveiller sous forme de sensations proprement dites par l'action des excitants extérieurs? Ou bien est-ce que cet organe sensoriel interne est dans un état absolument indifférent au point de vue des sensations, aussi longtemps que les sens externes ne sont pas entrés en activité?

La solution de cette question n'est pas sans importance dans l'étude qui nous occupe; elle ne l'est pas non plus pour le pédagogue chargé d'éveiller le plus possible les facultés de son élève privé de la vue.

En effet, si les idées ne sont pas préparées, si elles naissent de toutes pièces de l'expérimentation, si l'homme à son origine n'est que la statue de Condillac, dépourvue de toute spontanéité, alors, Messieurs, il me semble que l'éducateur des aveugles ne saurait se défendre d'un certain découragement à la pensée que l'intelligence de son élève est à tout jamais écourtée dans son essence même, en proportion de l'importance du sens dont il est privé. Mais si, au contraire, l'homme en naissant est déjà pourvu d'une vie intellectuelle virtuelle qui va se réveiller sous l'excitation des sens externes, alors l'instituteur, encouragé par ce point de vue, poursuivra avec plus d'espérance la tâche si noble qu'il s'est donnée, d'évoquer chez l'enfant la vie intellectuelle qui y sommeillait encore, en lui ouvrant aussi larges que possible les voies d'investigation dont il n'a pas été privé.

Au point de vue de la corrélation entre les sens, cette question est également importante et nous ne pouvions éviter de la rencontrer dans notre discussion. En effet, si nous devons trouver quelque part un centre d'union entre les sens, cette association ne pourra se produire qu'au moyen d'organes cérébraux correspondant respectivement aux sens externes, et il faudra que ces organes soient susceptibles de garder les révélations reçues avant de les transmettre à ce centre d'association qui va faire l'objet de notre examen.

Le temps ne nous permettra pas de traiter cette question d'une manière complète dans un discours ayant une destination pratique; nous nous bornerons à affirmer notre conviction en l'appuyant de quelques preuves :

Quoique physiologiste ou même organicien, nous sommes convaincu de la préparation virtuelle des idées et opposé à une philosophie sensualiste qui n'attribuerait l'origine de ces dernières qu'aux causes extérieures.

Au point de vue physiologique, nous ne saurions concevoir une idée sans son substratum organique; l'acte de penser est toujours accompagné d'une modification correspondante dans l'organe qui lui sert d'instrument.

Dès lors, quelle difficulté y a-t-il d'admettre que déjà, avant la naissance, les particules organiques des centres cérébraux aient été disposées de manière à préparer les idées sous la forme vague d'impressions, avant même que la vie extra-utérine vienne leur donner le caractère de sensations précises et conscientes?

Puisque l'idée est toujours liée à l'activité du tissu cérébral, pourquoi ne pas l'assimiler, au point de vue organique, à toute autre fonction? Or, Messieurs, vous ne faites pas difficulté d'admettre qu'avant tout acte réel de digestion, se développent les forces internes qui vont s'appliquer à cette fonction, que ce n'est pas l'aliment qui la crée, de même que l'impression de la faim se réveille chez le nouveau-né avant que celui-ci ait pu faire l'expérience de ce qu'est un aliment. Comment, dès lors, se refuser à la conviction qu'il en est de même de l'œil interne (des couches optiques), qu'il s'y manifeste une activité propre et spontanée destinée à préparer la sensation consciente de la vue, avant même que cette sensation ait pu s'épanouir pleinement sous l'excitation de l'agent extérieur?

Un exemple qui, sous ce rapport, a un caractère plus frappant encore, c'est *la fonction génésique*. Nierait-on que l'idée de l'amour préexiste, vague encore, mais réelle et d'une manière bien positive, souvent même avec une force impulsive des plus violentes, chez ceux qui ne connaissent encore cette fonction ni par une expérience personnelle, ni par celle des autres, et qui, sous ce rapport, n'en savent quelquefois pas plus que l'aveugle n'a conscience des couleurs ou le sourd des sons?

Je crois qu'il n'est ni antiphysiologique ni antipsychologique d'affirmer que sur le théâtre des expériences sensibles dont l'homme, à sa naissance, devient le spectateur, il y a les coulisses où se prépare, comme derrière un rideau, le drame de la vie qui va commencer.

Une belle parole de Platon me servira à mieux rendre ma pensée :

La vue, dit-il, est une flamme qui s'allume au moment où le feu de la lumière du jour rencontre le feu intérieur qui procède de nous.

Cette remarquable définition nous permet de considérer l'acte de voir comme un phénomène de conception dans lequel l'œil interne serait l'élément féminin et comme l'ovule qui s'épanouit et se réveille à la vie au moment où l'excitation externe l'a fécondé. L'organe cérébral a donc un mécanisme et une vitalité à lui que cet acte de fécondation ne crée pas.

Du reste, sans une activité propre de cet organe intérieur, on ne saurait expliquer la permanence des sensations internes spontanées, après que l'organe extérieur a été détruit. Si le sens n'est absolument que l'organe réceptif de transmission pour les révélations des propriétés extérieures des corps, comment pourrait-il continuer à transmettre des communications qu'il ne reçoit plus?

Nous rappelons ici les observations qui ont été faites sur la permanence des rêves visuels chez les aveugles et qui sont un exemple du phénomène dont nous parlons.

Ces considérations nous permettent d'admettre qu'il y a, en effet, dans la partie du cerveau qui correspond au sens externe, une activité propre préexistant à l'expérience sensible et sans laquelle la plus forte action des causes extérieures resterait sans effet. Ne sommes-nous pas en droit de nommer cette activité interne : *idée innée*, ou du moins une préparation vivante à la naissance de l'idée?

On comprend l'application de cette thèse à l'éducation de l'aveugle.

Si l'homme, en naissant, n'était qu'une statue inerte, si l'intelligence était en quelque sorte créée de toutes pièces par l'expérience seule, alors aucun aveugle ne pourrait, dans le sens le plus relevé du mot, devenir un homme. Mais votre expérience journalière, Messieurs, est là pour affirmer que vous n'êtes pas réduits à cette extrémité et que vos efforts ne restent pas infructueux. Vous ne remplacez pas la vue, sans doute, mais vous développez par tous les autres moyens d'observation les facultés intellectuelles et morales que le monde matériel ne peut pas produire, qu'il ne peut qu'éveiller [1]. Vous réussissez à faire de vos élèves des hommes, des hommes aveugles, mais des hommes.

Une objection s'élève sans doute dans votre esprit, je dois y répondre. A quoi peut-il servir à un aveugle de posséder un organe préparateur correspondant au sens extérieur de la vue, puisque cet organe, n'étant pas stimulé à l'activité, ne pourra faire un pas vers son épanouissement? Loin de rendre des services, il subira, au contraire, un recul progressif par atrophie, faute d'exercice. Il est, j'en conviens, difficile de répondre à cette objection d'une manière satisfaisante aussi longtemps que nous n'aurons pas pénétré plus avant dans le mystère des rapports entre les propriétés réelles des corps et la vie nerveuse de l'organe chargé de les percevoir. Bornons-nous à rappeler que rien ne se perd dans le monde organique et qu'une force qui n'a pas été appliquée dans une direction pourra être mise à profit dans une autre. S'il est inadmissible que les sensations spécifiques se remplacent, il n'est pas défendu d'admettre que l'activité nerveuse puisse se laisser dériver d'un point de la masse cérébrale sur un autre.

De plus, l'importance exclusive que l'ancien sensualisme attribuait aux sens extérieurs pour la formation de nos idées provenait de la conviction que les révélations qu'ils nous communiquent sur les propriétés des corps sont adéquates avec ces dernières, ce qui n'est pas prouvé.

En définitive, nous croyons pouvoir conclure comme réponse à cette seconde question, en affirmant l'existence d'un travail inné de préparation organique à l'épanouissement des idées.

III. — De la corrélation interne entre les sens.

Demandons-nous maintenant, Messieurs, s'il n'existe pas d'association organique plus intime entre les cinq sens?

Nous croyons que, tout en maintenant le principe de l'irréductibilité des sens, il est permis, il est nécessaire même d'admettre qu'il existe quelque part dans le cerveau un point commun où convergent les sensations diverses, où, en particulier, celles qui proviennent d'un seul et même objet se réunissent, sans se confondre, dans une image collective.

[1] La question des idées innées a été traitée surtout par les philosophes; j'ai voulu me borner à l'envisager au point de vue physiologique. Je rappellerai seulement ici que le philosophe Kant admet deux idées primitives préexistant à toute expérience sensible: celle du *temps* et celle de l'*espace*.

Si nous réussissons à rendre évidente l'existence de cette fonction, que nous désignerons du nom de *synthèse organique*, nous aurons atteint le dernier terme possible de rapprochement entre les sens. Une union plus intime n'est plus possible sur le terrain de la physiologie. Ce qui se trouve au delà est du domaine de l'activité intellectuelle proprement dite et de l'*abstraction psychologique*. Nous ne toucherons pas à ce domaine.

Remarquons d'abord que nous ne saurions nous passer d'un organe collecteur. S'il n'existait pas, comment nous expliquer la connaissance que nous acquérons des propriétés d'un même corps? Si des notions absolument irréductibles n'étaient reçues par aucun centre commun, comment serions-nous capables d'unir les expériences recueillies par plusieurs sens sous l'image collective d'un seul et même objet? De plus, ce centre doit être organique et ne peut se ramener à la faculté de synthèse psychologique. En effet, l'association qui a lieu ne s'opère point par un travail de raisonnement et de déduction, mais par la loi organique de l'expérimentation et de l'habitude.

Le son que rend une trompette, l'image que l'œil en reçoit, la sensation froide au toucher du métal, toutes ces impressions s'unissent de telle sorte que l'image de l'une réveille aussitôt l'image de l'autre par voie d'association organique; et toutes ensemble dans leur corrélation forment l'image collective d'une trompette.

Un psychologiste objecterait peut-être que cette synthèse s'opère par l'intelligence, en particulier par la mémoire; quand nous associons dans une image commune les sensations diverses que nous avons reçues d'un même objet, c'est, dira-t-il, que nous nous souvenons qu'elles provenaient toutes de cette même cause.

Cette objection ne porte pas, Messieurs; elle ne fait que reculer la difficulté sans la résoudre. En effet, pour se souvenir que les propriétés diverses révélées par les sens appartiennent à un même objet, il faut commencer par apprendre qu'il en est réellement ainsi; or, cette révélation ne peut à son origine être le produit d'un acte de mémoire. Ni la mémoire ni le raisonnement ne nous apprendront que la voix que j'entends et la figure humaine que je vois appartiennent à une même personne; cette association suit la loi de toutes les associations nerveuses : elle doit par conséquent avoir pour base un instrument organique. L'image collective, nous le reconnaissons, doit rencontrer quelque part le moi psychologique; mais entre le sens et l'intelligence doit nécessairement se trouver un chaînon organique que nous tenons à constater.

Cette constatation a également de l'importance au point de vue du but éducatif qui vous occupe; car cet intermédiaire collectif sera pour l'instituteur un point de mire qu'il aura en vue dans son enseignement, quand même son élève serait appauvri d'un ou de plusieurs sens.

Dans la vie ordinaire, nous faisons constamment application de cette loi, comme par instinct. Les investigations que nous portons sur les objets extérieurs n'ont pas d'autre but que d'associer les révélations qui nous arrivent par les divers sens.

Citons quelques exemples :

Toucher et vue :

1. L'enfant associe, quand il peut, le toucher à la vue, souvent à la grande désolation des parents.

2. Le barbier suit de la main gauche le rasoir, pour s'assurer par le toucher que la vue ne l'a pas trompé.

3. Le chirurgien en fait autant quand il extirpe une tumeur engagée dans les tissus sains.

L'odorat et la vue :

1. Un droguiste, un cuisinier, un marchand de vin, contrôlent par l'odorat les sensations de la vue.

2. Le fumeur joint la vue à l'odorat; personne n'aime à fumer dans l'obscurité.

3. C'est la vue qui fait distinguer une essence en flacon du parfum d'un bouquet.

La vue et l'ouïe :

1. Le chirurgien qui fait une amputation se guide sur les cris du patient.

2. Avant la découverte de l'auscultation par Laënnec, le médecin était très incomplètement renseigné par la seule vue de la poitrine.

3. L'astronome associe l'observation par le télescope à l'audition de l'horloge qui lui indique le temps.

Il est facile de multiplier ces exemples ; tout le monde en peut faire le catalogue à son choix, et associer ainsi à volonté les cinq sens, deux à deux, trois à trois, etc. Notre vie se passe en un échange de bons services entre les sens.

Mais c'est chez l'homme qui recouvre subitement l'usage d'un sens que ce travail constant d'association prend un caractère plus frappant ; et nous assistions alors au phénomène, à sa naissance. Nous avons cité plus haut les curieuses observations auxquelles ont donné lieu des aveugles-nés guéris par une opération : n'est-il pas évident que le phénomène que l'on observe journellement chez le voyant, mais qui ne fixe pas notre attention, est le même que celui qui nous étonne chez l'aveugle devenu voyant ? Partout l'association se fait par l'expérience, non par le raisonnement.

N'en ressort-il pas avec évidence qu'il y a quelque part dans le cerveau un centre organique qui n'est pas celui de chaque sens isolé, et dans lequel se réunissent, sans se confondre, toutes les expériences de ces derniers et où elles sont appliquées respectivement aux objets auxquels elles appartiennent?

Une autre expérience, curieuse par son caractère fantastique, semble confirmer encore l'opinion que tous les sens ont un centre organique commun. Ce sont les observations faites sur les personnes enivrées par le *hachich* (extrait de chanvre oriental).

Entre autres hallucinations, le hachiché confond les impressions produites par un sens avec celles provenant d'un autre, et il les associe involontairement dans une image commune. (Voy. Brière de Boimont, page 440.)

Théophile Gauthier raconte qu'entre autres fantasmagories qui lui apparurent, la vue et l'ouïe semblaient quelquefois se confondre. Il croyait alors entendre le bruit des couleurs. Il voyait d'autres fois arriver jusqu'à lui des vagues sonores sous l'apparence de couleurs vertes, rouges, bleues, jaunes :

Le Dr N... s'étant mis au piano, je vis, dit-il, les sons sortir de l'instrument comme des fusées, ou comme autant de rubans en spirale de différentes couleurs.

D'énormes fleurs de passerose, des lis argentés ou dorés s'ouvraient devant mes yeux et faisaient un bruit comparable à celui d'un feu d'artifice.

Chaque objet que je touchais donnait un son comme celui d'un harmonica ou d'une harpe éolienne, etc.

Ces combinaisons sensorielles ne provenaient évidemment pas d'une véritable transposition des sens, chose physiologiquement impossible, mais d'une association très rapide entre un sens et un autre, le poison accélérant et multipliant en général les combinaisons nerveuses. Les sensations externes de l'ouïe réveillaient immédiatement, par association organique, des sensations internes de la vue et *vice versa*, de la même manière que se produit quelquefois chez le hachiché la superposition de deux sensations visuelles, par exemple la vue d'une tête de lion sur une assiette, ou bien un objet inerte se transformant sous les yeux du délirant en une personne vivante.

Cette curieuse observation témoigne qu'il y a un lien organique entre les sens, et que c'est par son moyen que l'aveugle, au moment où il renaît à la vue, apprend à unir dans l'image d'un même objet les anciennes sensations provenant du toucher avec les nouvelles dues à la fonction visuelle.

Ce centre organique commun à tous les sens n'est lui-même ni visuel ni auditif, ou plutôt il est tout cela à la fois : c'est *l'organe collecteur de l'image d'ensemble*. La fonction de cet appareil de synthèse physiologique se fera de la même manière dans toutes les éducations, mais avec plus ou moins de richesse, suivant le nombre des sens dont l'élève sera doué.

Ce point de vue est de nature à éclairer la voie de l'instituteur et à encourager en particulier celui qui élève des aveugles. Ce sera en effet sur ce centre commun que pourront et devront toujours se porter ses efforts pédagogiques. Sous ce rapport, les méthodes éducatives ne pourront varier, et les différences que signalent les auteurs, suivant qu'il s'agit d'élever des aveugles ou des voyants, ne peuvent porter que sur les procédés différents à employer pour atteindre le même but.

Peut-être est-il nécessaire, pour prévenir toute équivoque, de rappeler que la fonction collectrice que je cherche à établir sur une base organique est entièrement différente de la faculté qu'en psychologie on nomme l'abstraction. Quand l'observateur conçoit sous une image collective la personne qu'il voit et qu'il entend, l'image reste concrète, sensorielle, et n'a rien de commun avec l'effort d'abstraction par lequel notre intelligence acquiert la notion tout intellectuelle d'un homme en général. Il m'importait de marquer la limite entre les phénomènes physiologiques dont je m'occupe et la psychologie dont je ne m'occupe pas.

M. S. Heller, directeur de l'asile d'aveugles de Hohenwarte, près Vienne, confirme ce que je viens de dire, dans un mémoire intéressant sur ce qu'il

appelle le principe de l'enseignement intuitif (*Prinzip der Unmittelbarkeit*), publié dans le compte rendu du Congrès de Dresde pour l'éducation des aveugles (juillet 1876). Son but est de montrer l'importance de mettre les écoliers en contact immédiat et continuel avec les réalités sensibles plutôt qu'avec les descriptions de ces dernières, afin d'établir une base solide d'observation et d'étude concrète.

Il veut que l'on combatte par cette méthode la propension si prononcée chez l'aveugle à remplacer la connaissance des réalités par les produits d'une imagination sans cesse en travail. On comprend en effet que moins sont nombreux les moyens d'observation, plus il importe de les mettre en réquisition, pour développer le plus possible la vie de l'organe collecteur et pour éviter les efforts stériles d'une imagination qui pourtant ne parviendra jamais qu'à créer un monde artificiel fondé sur la mémoire des mots et non sur la connaissance des choses.

Chez l'aveugle, dit l'auteur, les idées fondamentales qui servent à la vie de son intelligence s'acquièrent comme chez le voyant au moyen de l'observation directe. C'est en observant lui-même qu'il acquerra le mieux la connaissance des qualités essentielles des choses. C'est ensuite en combinant les résultats de ces diverses études qu'il s'élèvera à des notions plus générales et d'un ordre plus intellectuel.

Il est vrai que nous avons de la peine à nous faire une idée claire de ce que peut être, au point de vue organique, l'union en un tout de plusieurs impressions nerveuses qui restent séparées quant à leur nature propre ; mais cette difficulté s'applique également à toute autre association nerveuse ; nous assistons partout à ce phénomène; nous l'affirmons sans pouvoir en expliquer la cause ; une volonté succède à une sensation; les images des deux yeux s'associent stéréoscopiquement, sans se confondre, etc.

Un autre fait qui prouve le lien organique qui unit les sens, c'est l'extrême acuité que prennent les autres sens chez celui qui a été privé d'un ou de plusieurs d'entre eux. Il semble que l'organe central aspire à la plus haute dose possible d'expériences et que ce qu'il ne peut acquérir par l'instrument dont il a été privé, il s'efforce de le parfaire par les instruments qui lui restent.

Le but principal des sens n'est peut-être pas tant de fournir un grand nombre de connaissances des objets que d'éveiller dans l'organe central le plus de vie possible à l'occasion des excitants extérieurs.

Enfin, la physique est venue à son tour enseigner que les manifestations des corps : chaleur, lumière, couleur, électricité, etc., sont réductibles à un phénomène de mouvement moléculaire variant de rapidité.

Comment ces ondulations, semblables quant à leur nature, produisent-elles sur le nerf visuel la sensation de la couleur, sur le nerf auditif celle du son, etc. ?

Quelle est dans l'impression spécifique d'un sens la part de l'agent extérieur et la part de la prédisposition de l'organe ?

Le mystère est partout dès que nous abordons le problème des rapports entre le moi sensible et conscient et le monde qui l'entoure.

L'étude à laquelle nous venons de nous livrer démontre ainsi que, pour ar-

river à une corrélation entre les sens, il nous faut pénétrer jusque dans les profondeurs du cerveau et y admettre un organe spécial destiné à présider à cette corrélation. Les différentes étapes par lesquelles passe une sensation seront ainsi les suivantes :

1° L'organe sensoriel externe ;

2° L'organe sensoriel interne;

3° L'organe sensoriel collecteur;

4° La faculté d'abstraction de l'intelligence, qui seule s'élève à l'idée générale.

Nous avons essayé de figurer cette progression par les dessins schématiques qu'on trouvera à la fin de ce mémoire.

IV. — Associations entre les sensations et les volontés.

Avant de terminer cette enquête, il me reste à vous parler d'un *autre principe physiologique* qui trouve une application des plus utiles à l'enseignement et qui en constitue une véritable loi.

Jusqu'ici nous ne vous avons parlé que du lien qui unit les impressions sensitives entre elles. Il existe une autre association organique qui a une haute importance pour le développement de l'intelligence: je veux parler de celle qui relie *les sensations et les volontés*, ou, pour m'exprimer dans les termes du langage médical, entre les courants sensitifs et les courants moteurs.

En effet, après le principe éducatif de la méthode d'observation immédiate (*Prinzip der Unmittelbarkeit*), si utile dans tous les genres d'enseignement, si nécessaire dans celui des aveugles, il est un autre principe que l'instituteur n'aura garde d'oublier et qui complète le premier : c'est *le principe du travail créateur*. Ce n'est plus ici de la connexité organique entre les sens qu'il s'agit, mais du lien également organique entre les courants nerveux centripètes et centraux des sensations et les courants centrifuges des exercices volontaires.

Cette association sera une source de développement pour l'intelligence de l'aveugle, plus riche encore proportionnellement pour lui que pour le voyant. Elle n'est autre chose en effet qu'un échange continuel d'action et de réaction entre le dedans et le dehors, entre le laboratoire interne de la pensée et le monde extérieur, qui est sa source continuelle d'alimentation.

Cette association est la base du *phénomène de l'habitude.* Quand une fois un aveugle s'est habitué à reproduire convenablement un objet par le dessin, le modelage, la menuiserie ou de toute autre manière, cette association entre l'image interne qui lui servait de modèle et l'imitation reproductrice qui était l'œuvre d'un effort volontaire sera très solide et contribuera pour beaucoup à donner de la richesse et de la précision à la vie interne des idées.

Les éducateurs sont, je crois, d'accord sur l'importance de ce second principe; mais peut-être n'était-il pas inutile de vous le présenter sous la forme des conceptions et du langage physiologiques.

Nous le voyons, Messieurs, l'intelligence de l'aveugle comme du voyant, mais de l'aveugle surtout, a besoin, pour prendre tout son épanouissement,

d'un double et continuel travail d'association : celui des sensations entre elles et celui des sensations avec les actes volontaires.

CONCLUSION.

Nous sommes arrivé au terme de notre étude. Avant de finir, il sera utile que nous nous résumions, en rappelant les étapes successives par lesquelles nous a conduit cette discussion.

Le programme que nous nous sommes posé consistait à examiner les questions suivantes :

1° Y a-t-il une corrélation physiologique entre les cinq sens ?

2° De quelle nature peut-elle être ?

3° Quelle est la corrélation entre les sens et les actes volontaires ?

4° Quelle application doit-on faire de ces principes à l'éducation des aveugles ?

I. *Irréductibilité des sens.*

Preuve frappante fournie par les aveugles-nés recouvrant la vue.

II. *Vie propre des sens.*

Y a-t-il des idées innées ?

En pénétrant jusqu'à l'origine interne et cérébrale des sens et en nous tenant dans les limites des considérations physiologiques, nous avons cru pouvoir répondre affirmativement. De là un encouragement pour l'éducation des aveugles.

Les sensations subjectives prouvent la vie propre de l'organe interne.

III. *De la corrélation interne entre les sens.*

Organe collecteur.

Il existe une synthèse organique qui n'est point le résultat du raisonnement, mais de l'expérience et de l'habitude.

Importance de ce centre organique pour toute éducation, mais particulièrement pour celle des aveugles.

Nous unissons constamment dans la vie ordinaire les sensations diverses pour les rapporter au même objet; mais cet apprentissage est plus frappant chez l'aveugle-né recouvrant la vue.

La synthèse organique que nous avons cherché à établir n'a rien de commun avec la faculté psychologique de l'abstraction.

L'énigme de la manière dont s'effectue cette association n'est qu'un exemple de l'énigme de l'association nerveuse.

IV. *Principe pédagogique d'association entre les sensations et les exercices volontaires.*

Ce principe si important pour le développement de l'intelligence est fondé sur la loi physiologique de l'habitude.

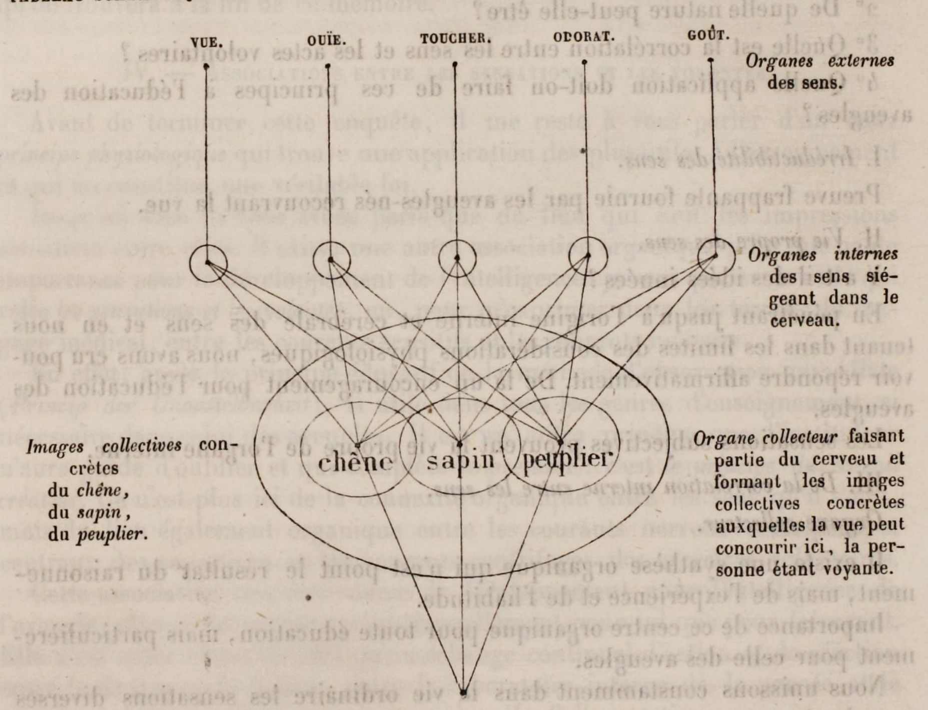
La physiologie, comme vous le voyez, Messieurs, nous dévoile les lois qui

doivent guider l'instituteur, et spécialement celui qui se dévoue à l'enseignement des aveugles. Ce que la pédagogie conseille par suite de l'expérience pratique, la physiologie le motive par l'observation des lois naturelles.

Permettez-moi d'exprimer en terminant un désir ou un vœu : c'est que les philanthropes qui se dévouent à la noble tâche d'élever les malheureux privés d'un ou de plusieurs sens joignent à leurs recherches pédagogiques, d'ailleurs si utiles et si nécessaires, une étude des lois physiologiques des sens et du système nerveux en général.

Ces connaissances d'un ordre plutôt médical compléteront utilement l'expé-

TABLEAU SCHÉMATIQUE DU DÉVELOPPEMENT DES IDÉES CHEZ L'HOMME DOUÉ DE SES CINQ SENS.



Intelligence recueillant les images collectives concrètes du *chêne*, du *sapin* et du *peuplier*, les réunissant dans l'idée générale *arbre*, par la faculté de l'abstraction.

rience qu'ils acquièrent par la pratique de l'éducation, et les aideront quelquefois à éviter des erreurs ou à gagner du temps.

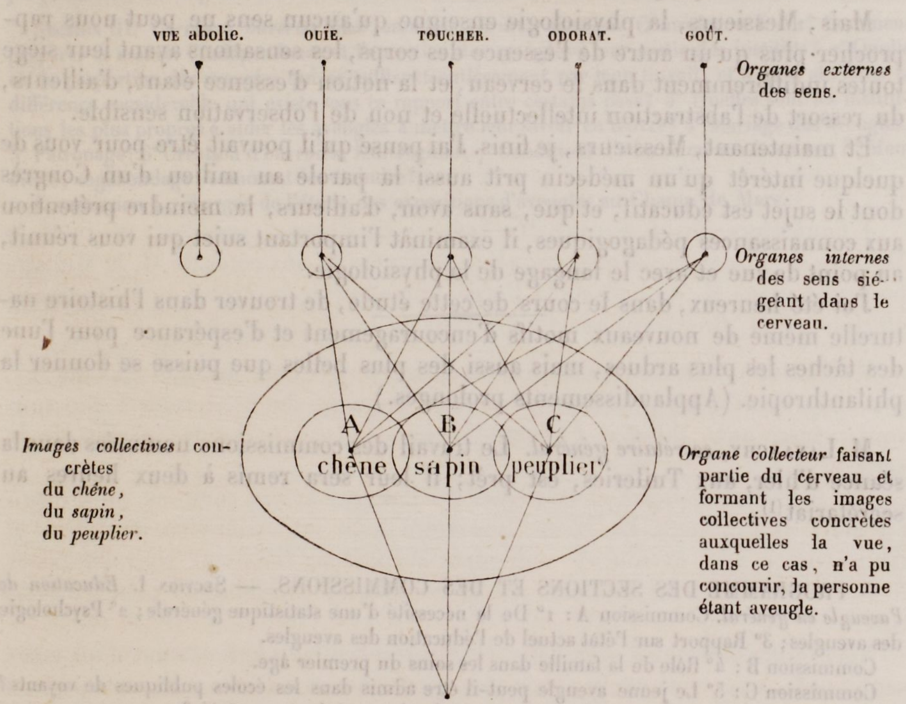
Peut-être ne sera-t-il pas inutile de citer quelques exemples qui montrent que la physiologie peut en effet seconder utilement la pédagogie :

1° Un sens ne pouvant jamais en remplacer un autre, l'instituteur comprendra immédiatement pourquoi la description d'un objet donnée par un voyant, même en s'efforçant de se mettre à la place d'un aveugle, ne pourra jamais coïncider avec celle que ce dernier fera lui-même; pourquoi, par conséquent, s'il commence son enseignement par la description donnée par lui-

même, l'aveugle risque de ne faire que répéter les mots qu'il a entendus plutôt que de donner un compte rendu vraiment intelligent de ce qu'il a compris.

2° Se rendant compte que derrière les organes des sens doit se trouver un centre organique qui les relie dans une synthèse commune, l'instituteur se préoccupera moins de suppléer, par des efforts le plus souvent stériles, au déficit causé par l'absence d'un sens, que de réveiller le plus possible l'organe central dont nous avons parlé, en multipliant les révélations provenant des sens qui restent à l'aveugle. Il saura que par ce moyen il développera bien

TABLEAU SCHÉMATIQUE DU DÉVELOPPEMENT DES IDÉES CHEZ L'AVEUGLE.



Intelligence recueillant les images collectives concrètes du *chêne*, du *sapin* et du *peuplier*, les réunissant dans l'idée générale *arbre*, par la faculté de l'abstraction.

mieux l'intelligence de ce dernier et l'amènera en définitive, quoique moins parfaitement, à se mouvoir dans les mêmes idées qui sont communes à toutes les intelligences humaines.

3° C'est la physiologie qui enseigne comment par une simple loi de dérivation nerveuse et de nutrition des tissus, un sens, en l'absence d'un autre, acquiert une aptitude inaccoutumée, en quelque sorte supplémentaire, à la condition qu'on respecte toutefois les besoins du repos et du renouvellement organique.

4° C'est la physiologie qui fait le mieux comprendre l'importance du travail

personnel de création pour le développement des idées. Rattachant toujours les phénomènes psychologiques qui se passent chez son élève à un corrélatif organique, le maître se rappellera que l'acte volontaire du travail manuel et l'impression centrale de l'image qui le précède sont, comme toute association d'un phénomène sensible et d'un acte volontaire, soumis à la loi de l'habitude, qui peut devenir ainsi un puissant auxiliaire de l'enseignement.

5° Dans un travail récent sur l'éducation des aveugles se trouve une assertion erronée assez naturelle chez une personne peu familiarisée avec les lois physiologiques. L'auteur dit que l'aveugle, par le moyen du toucher, prend connaissance de *l'essence des corps*, tandis que le voyant, par la vue, se borne à en observer les propriétés accessoires de la forme, des couleurs, etc.

Mais, Messieurs, la physiologie enseigne qu'aucun sens ne peut nous rapprocher plus qu'un autre de l'essence des corps, les sensations ayant leur siège toutes indifféremment dans le cerveau, et la notion d'essence étant, d'ailleurs, du ressort de l'abstraction intellectuelle et non de l'observation sensible.

Et maintenant, Messieurs, je finis. J'ai pensé qu'il pouvait être pour vous de quelque intérêt qu'un médecin prît aussi la parole au milieu d'un Congrès dont le sujet est éducatif, et que, sans avoir, d'ailleurs, la moindre prétention aux connaissances pédagogiques, il examinât l'important sujet qui vous réunit, au point de vue et avec le langage de la physiologie.

J'ai été heureux, dans le cours de cette étude, de trouver dans l'histoire naturelle même de nouveaux motifs d'encouragement et d'espérance pour l'une des tâches les plus ardues, mais aussi des plus belles que puisse se donner la philanthropie. (Applaudissements prolongés.)

M. Lavanchy, *secrétaire général.* Le travail des commissions nommées dans la séance d'hier, aux Tuileries, est prêt; il leur sera remis à deux heures au secrétariat[1].

[1] PROGRAMME DES SECTIONS ET DES COMMISSIONS. — Section I. *Éducation de l'aveugle en général.* Commission A : 1° De la nécessité d'une statistique générale; 2° Psychologie des aveugles; 3° Rapport sur l'état actuel de l'éducation des aveugles.

Commission B : 4° Rôle de la famille dans les soins du premier âge.

Commission C : 5° Le jeune aveugle peut-il être admis dans les écoles publiques de voyants? Quels sont les résultats obtenus, les avantages ou les inconvénients constatés?

Commission D : 6° Des établissements de sourds-muets et d'aveugles. Fusion ou séparation de ces deux classes d'infirmes sous une même direction.

Commission E : 7° Des écoles primaires spéciales pour les enfants de quatre à douze ans; 8° Des écoles secondaires et professionnelles pour les jeunes gens de douze à vingt et un ans.

Commission F : 9° Hygiène.

Section II. *Enseignement.* Commission G : 1° Ordre et discipline.

Commission H : 2° Méthodes et systèmes; leur unification; 3° Plan d'études; 4° Livres scolaires.

Commission I : 5° Musique; 6° Admission des deux sexes dans un même établissement.

Commission J : 7° Recrutement des maîtres; 8° Des maîtres aveugles; 9° État actuel de l'enseignement; 10° Création d'une littérature à bon marché à l'usage des aveugles; 11° Recueil bibliographique de tous les ouvrages sur l'enseignement, l'éducation et le sort des aveugles; traités, mémoires, publications périodiques; 12° Ouverture de concours pour provoquer la publication de certains ouvrages concernant les questions les plus importantes de l'enseignement

Les membres du Congrès sont invités par M. le Ministre de l'agriculture et du commerce à vouloir bien l'honorer de leur visite, ainsi qu'ils l'ont fait hier chez M. de Marcère.

M. de Marcère, ministre de l'intérieur, M. Anatole de la Forge, directeur de la presse et des journaux officiels, M. Boucher-Cadart, directeur de la sûreté générale, assisteront à la séance de demain.

La séance est levée à une heure.

et de l'éducation des aveugles; 13° Quelles sont les causes pour lesquelles on n'a pas obtenu jusqu'ici un résultat général satisfaisant de l'enseignement des aveugles?

Section III. *Carrières ouvertes aux aveugles, asiles, hospices.* Commission K : 1° Comment préparer et assurer l'indépendance et l'entretien des aveugles à leur sortie des instituts? 2° Quelle est la proportion des aveugles qui se suffisent entièrement par leur travail, et à quoi attribuer la différence considérable qui existe sous ce rapport entre certains pays? 3° Quelles sont les institutions les plus propres à aider les aveugles à mettre leur savoir en œuvre? 4° Mariage des aveugles; 5° Patronage; 6° Création d'ouvroirs; leur régime; 7° Conditions d'admission aux hospices; 8° Mendicité, vagabondage; comment les éteindre?

Commission L, chargée de l'étude des expositions d'aveugles au Champ de Mars.

SÉANCE DU JEUDI 26 SEPTEMBRE 1878.

PRÉSIDENCE DE M. DE MARCÈRE, MINISTRE DE L'INTERIEUR.

SOMMAIRE. — Discours de M. de Marcère, ministre de l'intérieur, et de M. Nadault de Buffon. — Mémoire de M. le Dr Bonnafont; considérations psychologiques. — Lecture du rapport de M. le Dr Marjolin. — Réponse de M. le Ministre de l'intérieur. — Sur la proposition du secrétaire général, le Congrès vote en principe la fondation d'une Société internationale pour l'amélioration du sort des aveugles.

La séance est ouverte à dix heures un quart.

A l'ouverture de la séance, M. NADAULT DE BUFFON, *président*, invite M. le Ministre de l'intérieur à prendre place au fauteuil; aux côtés de M. le Ministre prennent place M. Anatole de la Forge, directeur de la presse et des journaux officiels, et M. Boucher-Cadart, directeur de la sûreté générale.

M. NADAULT DE BUFFON. Monsieur le Ministre, je viens, au nom du Congrès, vous exprimer notre gratitude pour le témoignage de haut intérêt que vous voulez bien nous donner. (Applaudissements dans toutes les parties de la salle.)

Les membres français et étrangers du Congrès savent combien votre esprit est élevé et généreux. Ils savent que votre nom est synonyme de liberté et d'humanité; aussi ne sont-ils nullement surpris de vous voir vous intéresser à une œuvre dont les résultats seront un progrès considérable pour l'humanité.

Nous nous plaisons à voir dans votre présence la manifestation d'un autre sentiment : vous avez voulu témoigner que vous vous efforcez autant qu'il est en votre pouvoir de stimuler les efforts de l'initiative privée. En France, on demande beaucoup au Gouvernement, tandis que si, comme en Angleterre et en Amérique, nous nous accoutumions à faire davantage par nous-mêmes, nous déchargerions l'Administration de bien des dépenses et des responsabilités, et nous seconderions son action au lieu de l'entraver. Mais il faudrait que les hommes chargés de la direction des affaires eussent tous votre esprit libéral et qu'ils se montrassent comme vous disposés à encourager l'initiative individuelle, tandis que c'est trop souvent le contraire qui a lieu. (Nouvelles marques d'assentiment.)

C'est à tous ces titres, Monsieur le Ministre, que nous vous remercions d'être venu. (Vive adhésion exprimée par les applaudissements de tout le Congrès.)

M. de Marcère, *ministre de l'intérieur*. Messieurs, je remercie l'honorable M. Nadault de Buffon de ses paroles. Je ne saurais accepter ses félicitations sans réserve; ma démarche est si naturelle que je me reproche de n'avoir pu venir qu'une seule fois au milieu de vous. J'aurais dû suivre tous vos travaux, et je l'eusse fait si les fonctions qui me sont confiées m'en avaient laissé le loisir.

Je retiens pourtant des paroles de votre honorable Président ce témoignage donné avec tant bienveillance, que je m'inspire, dans l'exercice du pouvoir, de l'amour de l'humanité et de la liberté. (Applaudissements.)

Ce sont là, en effet, les sentiments qui me guident dans la direction que je donne aux affaires de mon pays, et vous ne devez pas être surpris qu'on obéisse à de pareils mobiles, vous qui n'êtes guidés que par eux. (Applaudissements.)

J'avais d'ailleurs un motif spécial pour me rendre parmi vous : je suis chargé de la direction de l'Institut national des jeunes aveugles; c'était en conséquence un devoir pour moi de venir m'instruire et apprendre quelles modifications pourraient être introduites dans cet établissement qui n'échappe pas à ma sollicitude, pas plus d'ailleurs qu'il n'a échappé à la sollicitude de mes prédécesseurs.

Le Ministère de l'intérieur a toujours eu l'ambition de faire de cet Institut un établissement modèle; aussi veille-t-on constamment à y introduire les réformes indiquées par les progrès de la science. Plus que jamais aujourd'hui il est ouvert à tous les progrès.

Nous sommes prêts à accepter toutes les réformes utiles et nous chercherons ensemble le moyen de les réaliser. Vous pouvez compter d'avance sur les pouvoirs publics. S'il faut de l'argent, les fonds nécessaires nous seront accordés, car la France ne recule jamais devant un sacrifice lorsqu'il a pour but d'accroître les connaissances humaines, ou de réaliser un progrès ou d'alléger des souffrances. (Vives marques de satisfaction. Très bien ! très bien !)

Parmi les infortunes auxquelles l'humanité est exposée, celle qui vous occupe plus particulièrement a de tout temps intéressé les âmes généreuses et compatissantes. (Vif assentiment.)

Si j'avais un vœu à exprimer au milieu d'hommes aussi compétents que vous l'êtes, ce serait de vous voir diriger vos efforts d'une manière toute spéciale vers l'enseignement professionnel des aveugles. Non, certes, que je dénie aux aveugles la faculté de se livrer aux plus hautes études, concurremment avec les autres intelligences; mais ce qu'il y a de plus intéressant pour le plus grand nombre d'entre eux, c'est de leur assurer, à la sortie de nos établissements, le moyen de pourvoir à leur existence, de leur ouvrir des carrières appropriées à leur infirmité. Vos travaux nous

aideront à désigner les arts manuels qui conviennent aux aveugles et les industries les mieux appropriées à leur état physique.

Vous m'excuserez de vous avoir signalé ce qui me préoccupe davantage dans la direction de l'Institut des aveugles. (Applaudissements.)

Vous m'avez fourni, Messieurs, une occasion que je me garderai de négliger. Je remplis un devoir dont j'aime à m'acquitter en remerciant les hommes éminents qui de tous les points du monde ont répondu à l'appel de la France, et ceux qui sont venus visiter notre Exposition.

Par le concours de plusieurs circonstances, cette Exposition a un caractère particulier que je tiens à signaler. Ce n'est pas seulement un splendide étalage de richesses et de produits industriels; elle est la démonstration éclatante du progrès de l'humanité et elle marque l'état actuel de la civilisation dans le monde. (Applaudissements.)

Vous, Messieurs, vous nous donnez ici le précieux concours de vos lumières dans un ordre spécial de recherches qui tendent à la réparation de malheurs immérités; vous êtes en quelque sorte le témoignage vivant des efforts faits sur tous les points du globe pour remédier à des maux que l'humanité renferme en elle-même, et vous nous donnez l'état général des progrès réalisés. Ces progrès sont immenses, puisqu'on relève presque aux conditions communes ces intelligences qui, par la privation de la lumière, semblaient condamnées à une éternelle infériorité. C'est un grand bienfait pour la société; les aveugles en bénéficient; ils en font bénéficier les autres.

Ce sont là de ces progrès dont l'homme a le droit d'être fier, car ils procèdent du sentiment le plus généreux et ils n'ont pas de contre-partie douloureuse. (Applaudissements.)

Nous ne saurions donc trop vous remercier, Messieurs, de votre empressement à faire profiter la France des améliorations réalisées par chacun de vous dans son pays. Il sortira de ce Congrès quelque chose de fécond; il en sortira des études sérieuses, des améliorations utiles et un programme ou plutôt un système de législation et de réglementation générale, ce qui est le but vers lequel nous tendons. (Approbation unanime.)

Mais je voudrais qu'après que vous vous serez séparés il restât de ce Congrès quelque chose de plus que le compte rendu de vos travaux. Ces comptes rendus ont bien leur utilité, sans doute; mais ils ne portent pas avec eux la vie, le mouvement fécond qui naît de l'échange des idées et des rapports des hommes entre eux. Je voudrais vous voir instituer une sorte de Congrès permanent, une association internationale entre les hommes qui poursuivent le même but, se livrent aux mêmes travaux, se dévouent à la même idée. Ils se retrouveraient à des époques déterminées pour se rendre compte des efforts tentés et des améliorations réalisées. (Marques unanimes d'adhésion. Bravo! bravo!)

Presque toutes les sciences ont trouvé cette forme nouvelle du travail en commun; toutes les spécialités scientifiques, artistiques et industrielles ont des associations ou congrès permanents qui se réunissent tantôt en France, tantôt en Italie, tantôt en Allemagne, en Belgique, en Espagne, et où des hommes que rapprochent des préoccupations identiques et des études communes apportent les résultats de leurs travaux et de leurs découvertes. (Assentiment.)

Ne pourriez-vous pas en faire autant? Il y aurait à cela un double avantage : ce serait d'abord de vous permettre d'appliquer, dans la mesure du possible, les réformes dont vous signaleriez l'opportunité; ce serait ensuite une association durable entre tous les hommes de bien ou de science qui recherchent le moyen d'améliorer le sort d'infortunés auxquels toute notre compassion est acquise. (C'est vrai! c'est vrai! Très bien!)

Je ne sais si j'exprime une idée réalisable. Vous êtes mieux que moi à même de savoir si une telle association est possible. Cette pensée m'est venue à la vue d'associations de même nature qui me semblent inaugurer une forme nouvelle du progrès dans le monde. N'est-ce pas, en effet, quelque chose de nouveau que ces Congrès qui se réunissent de toutes parts et qui, par leurs résultats, inaperçus peut-être au premier abord, ne peuvent manquer d'imprimer une forte impulsion à la marche de l'humanité?

Ainsi tous les peuples concourent au bien commun, et les progrès sociaux n'ont plus de frontière. Lorsqu'on voit à l'œuvre ces associations internationales, la pensée se porte vers un avenir qui serait dans tous les cas une belle chimère : l'union des peuples pour le progrès du genre humain.

Mais j'abandonne ces vues peut-être lointaines, en vous livrant l'étude d'une association possible, et je termine en vous exprimant de nouveau toute ma gratitude pour l'honneur que vous m'avez fait en m'appelant à présider cette séance.

Je ne veux retenir des éloges immérités dans leur forme trop bienveillante que m'a adressés M. Nadault de Buffon qu'une seule chose : c'est que je suis guidé par les mêmes sentiments que vous et animé de la même ardeur pour le bien.

En m'associant à votre pensée, je m'élève à votre hauteur; et c'est à cette seule condition que je puis accepter les paroles qui m'ont été adressées au commencement de cette séance. (Très bien! très bien!)

Je vous ai soumis de prime saut quelques idées que m'a suggérées ma présence au milieu de vous. Nous allons passer maintenant à quelque chose de vraiment utile, à la lecture des rapports préparés pour la séance. (Applaudissements prolongés.)

M. Nadault de Buffon. Je me ferai encore une fois l'interprète des sen-

timents de l'assemblée en adressant de nouveaux remerciements à M. le Ministre pour l'assurance qu'il veut bien nous donner que nos travaux ne seront pas infructueux.

M. le Ministre, dans ce qu'il nomme une improvisation, qu'il nous sera bien permis d'appeler un éloquent discours, a parlé de la confraternité des peuples. Qu'il me permette de relever le mot et de lui dire que le sentiment avec lequel les nombreux représentants étrangers sont venus ici est un sentiment de profonde gratitude envers la France et ses hommes d'État (Applaudissements), envers la France qui, tandis que le monde était agité par des appréhensions de guerre, alors que les cabinets étrangers craignaient qu'obéissant à des excitations intéressées elle ne se jetât dans de nouvelles aventures, n'a jamais cessé de parler de paix. Tandis que les canons roulaient vers l'Orient, en France on édifiait le palais de la Paix ; et le jour où la conflagration éclatait comme un effroyable orage, la France, confiante dans l'idée généreuse dont elle s'était faite l'apôtre, inaugurait solennellement sa troisième Exposition universelle. (Mouvement.)

Le succès de l'Exposition universelle de 1878 sera une des gloires de la France républicaine et restera l'honneur des hommes qui y auront pris part ; car la France amie de la paix sera toujours plus grande parmi les peuples que la France champion de la guerre. (Applaudissements et bravos répétés.)

M. Meyer, *délégué de la Hollande.* Je viens à mon tour, au nom de tous les honorables délégués étrangers, vous remercier chaleureusement et de bon cœur, Monsieur le Ministre, de vos bonnes paroles. Si nous nous sommes réunis ici de toutes les parties du monde pour apporter notre concours au Congrès, c'est dans le but principal de fonder une vaste association internationale ; nous sommes heureux de voir que vous en prenez l'initiative, et nous vous en remercions. Nous remercions la France de son accueil ; nous n'avons pas, croyez-le bien, oublié que c'est à la France qu'est due la fondation de la première école pour les aveugles. (Vive et générale approbation. Applaudissements.)

M. le Ministre. Je vous remercie de vos chaleureuses et sympathiques paroles, et je vous prie d'exprimer à vos collègues étrangers toute ma reconnaissance, non seulement en mon nom, mais au nom de la France, à laquelle je rapporte tout.

M. Nadault de Buffon. Il est d'usage, le jour où l'on pose la première pierre d'un édifice, d'y placer une médaille commémorative. La présence de M. le Ministre à cette séance, les paroles qu'il vient de prononcer, fixeront la date de la fondation de la Société internationale pour l'amélioration du sort des aveugles, et la médaille du monument rappellera le nom de M. de Marcère, ministre de l'intérieur.

Nous allons passer à l'examen des questions à l'ordre du jour.

La parole est à M. le Dr Bonnafont, *médecin principal des armées, en retraite, membre correspondant de l'Académie de médecine.*

CONSIDÉRATIONS MÉDICO-PSYCHOLOGIQUES
SUR LES SOURDS ET LES AVEUGLES.

M. Bonnafont. De toutes les infirmités qui peuvent atteindre l'espèce humaine à tout âge, mais surtout à une époque rapprochée de la naissance, la privation de l'ouïe ou de la vue est la plus à redouter. C'est par elles que l'homme s'instruit, qu'il connaît et compare. C'est par elles qu'il peut apprendre de bonne heure à obéir, de même qu'elles lui servent plus tard à exercer son commandement et à dominer tout ce qui l'entoure. C'est à elles enfin qu'il doit les attributs de son indépendance intellectuelle, de même que la source des nobles et généreux sentiments.

Si le fonctionnement normal de ces deux sens donne à l'homme une telle supériorité, la privation de l'un d'eux doit nécessairement exercer une fâcheuse influence sur ses facultés; l'absence de tous deux le réduit à un état d'idiotisme.

Mais quel est le degré d'importance que chacun d'eux exerce isolément sur la condition intellectuelle et sociale de l'homme?

C'est là une question que philosophes, psychologues et gens du monde se posent bien souvent. Chacun se préoccupe de savoir et d'expliquer pourquoi les aveugles paraissent généralement gais, contents et recherchent la société, tandis que les sourds, au contraire, malgré le sens de la vue qui leur permet de se suffire bien plus facilement à eux-mêmes, sont tristes et recherchent la solitude. Cette différence, qui a lieu de surprendre et qui est en raison inverse de l'importance que nous attachons à ces deux sens, a été diversement expliquée.

Montaigne a dit, à propos de l'importance des sens de la vue et de l'ouïe :

> Je vois plusieurs animaux qui vivent une vie entière et parfaite, les uns sans la vue, les autres sans l'ouïe. J'ai vu un gentilhomme de bonne maison aveugle-né, au moins aveugle de tel âge qu'il ne sait ce que c'est que de voir; il entend si peu ce qui lui manque qu'il use et se sert comme nous de paroles propres au voir et les applique d'une manière toute sienne et particulière.

Quant à l'importance des sens, philosophes et psychologues paraissent bien unanimes à accorder cette prérogative au sens de l'ouïe. L'olfaction et la gustation se lient d'une manière aussi intime que la vue et le toucher.

L'odorat prévient le goût et le dispose à rechercher ou à fixer les aliments suivant l'impression qu'il en reçoit. Les mêmes observations peuvent être faites pour la vue relativement au toucher; mais le sens de l'ouïe est plus indépendant, plus isolé, ses relations avec les quatre autres sens sont très faibles et peu commnnes; ni la vue ni le toucher ne peuvent recueillir les impressions qui lui échappent; on pourrait même dire, relativement aux attributs ultimes des sens, que, dans la plupart des cas où nos facultés les mettent en action, les cinq sens se réduisent en réalité à trois.

Ainsi, à combien d'erreurs la vue ne nous induirait-elle pas si, à côté d'elle, nous n'avions le toucher pour les rectifier? Que les objets soumis à son influence

soient rapprochés, elle nous donnera une idée assez juste de leur forme, de leur couleur, etc.; pour peu qu'ils soient éloignés, l'ensemble du tableau échappera et les détails n'en seront transmis que confusément au cerveau; puis encore combien d'objets que, par leur forme symétrique et leur couleur attrayante, la vue présente à notre esprit comme autant d'éléments de convoitise et qui sont bientôt repoussés tantôt par l'odorat, et plus souvent encore par le goût!

Toutes ces relations, ou mieux cette communauté entre les quatre sens s'accomplissent sans aucune participation de l'ouïe, qui demeure complètement indifférente à toutes ces combinaisons, à tous ces échanges réciproques *de bon voisinage*.

Placé un peu plus loin, l'appareil de l'audition agit avec une entière indépendance. Ce qu'il perçoit et ce qu'il entend, de loin comme de près, il le transmet seul, sans subir l'influence d'aucun modificateur. Qu'un son parcoure l'espace, quel que soit le point de départ, s'il arrive jusqu'à l'oreille, il sera perçu avec toutes les qualités qu'il avait au moment de son émission, seulement avec des intensités en sens inverse de la distance parcourue. Ainsi, qu'il soit aigu ou grave, fort ou faible, le son sera entendu sans altération. Les autres sens, pas même la vue, cette grande rivale de l'ouïe, ne participent à l'accomplissement de cette fonction, à laquelle ils ne peuvent apporter la plus légère modification.

Pour celui de la vue, Montaigne ajoute :

Combien le cercle de nos plaisirs et de nos connaissances resterait rétréci, si, bornés au toucher, nous étions privés des secours et des jouissances de la vue! Mais l'œil s'est ouvert, et soudain nos regards ont embrassé le ciel et la terre; la nature est devenue pour nous un immense tableau paré de tout le luxe des couleurs, animé par le mouvement et la vie.

Après ce panégyrique très juste de la vue, le savant philosophe continue ainsi :

Cependant, malgré les brillantes prérogatives de la vue, l'ouïe est encore le plus noble de tous les sens, parce qu'il est celui qui sert le plus au perfectionnement des facultés intellectuelles. Sans l'ouïe, l'homme muet serait réduit au langage d'action, et son intelligence aurait les mêmes limites que son langage.

Ce ne sont plus seulement des bruits plus ou moins forts, des sons plus ou moins mélodieux, des symphonies plus ou moins harmonieuses que l'ouïe fait parvenir jusqu'à nous, c'est la pensée elle-même qui, transmise à travers les airs, s'échange ainsi entre tous les hommes.

Lecat, après avoir fait ressortir les avantages et la délicatesse de l'appareil de l'audition, termine par ces belles paroles :

L'ouïe est un des sens les plus précieux; sa perte peut être comptée au nombre des plus grands malheurs, et comme une espèce de mort prématurée.

La plupart des philosophes, tels que Locke, Condillac, etc., partagent cette opinion, quoiqu'ils soient moins explicites, et cela se conçoit; car aux médecins seuls est peut-être réservé le privilège d'approfondir et d'expliquer, autant que l'intelligence humaine le permet, ces phénomènes psychologiques dont la production se lie d'une manière si intime avec la perfectibilité de l'organisation de l'homme.

La manière dont s'effectuent les sensations de l'ouïe et de la vue nous fournira peut-être encore quelques arguments en faveur de notre thèse. Dans la vision, par exemple, que se passe-t-il? Un rayon lumineux part d'un point quelconque d'un objet éclairé, frappe la surface de l'œil, traverse toutes les parties qui composent cet organe, pour de là, en suivant la direction des nerfs optiques, aller produire la sensation.

Mais tout cela se fait simplement, sans secousse, sans produire aucun ébranlement destiné, comme dans le sens de l'audition, à imprégner, *qu'on me passe cette expression*, toute la masse encéphalique du fluide qui constitue ce sens. Il résulte de ce mode de transmission qu'un obstacle le plus léger, un tissu très mince, suffit pour intercepter complètement les rayons lumineux, et, par suite, suspendre la fonction de l'organe visuel. C'en est fait alors de la sensation, l'individu restera plongé dans les ténèbres. Examinons maintenant si les choses se passent ainsi pour l'audition et si le *sensorium commune*, comme on est convenu de l'appeler, n'est pas impressionné d'une manière plus complexe. Un coup étant donné sur un corps vibrant, les molécules aussitôt mises en mouvement produisent le son; celui-ci, se détachant du point d'origine, parcourt l'espace, non comme la lumière, en ligne droite, mais en formant des spirales connues sous la dénomination d'ondes sonores. Ce mode de transmission nous démontre déjà que celles-ci occupent bien plus d'espace et que, dans leur progression, elles déplacent une bien plus grande quantité d'air. Les rayons lumineux, en effet, agissent en perçant subtilement en ligne droite les couches atmosphériques et sont le résultat d'une simple émission.

Le son, au contraire, produit d'une percussion, semble agir lui-même en percutant tout ce qu'il rencontre et en imprimant une commotion à tous les milieux qu'il traverse, avant d'arriver à l'organe chargé d'en recevoir l'impression. De cette manière de procéder de ces deux fluides doit résulter nécessairement une grande différence dans le mode de leur perception, ainsi que dans les effets qu'ils produisent.

Professant cette opinion que le sens de l'ouïe a une plus grande part dans le développement de nos facultés intellectuelles, voici comment, après avoir longuement réfléchi à ce sujet, nous croyons pouvoir l'expliquer.

Des deux sens qui président l'un à la vue, l'autre à l'audition, quoique tous deux d'une importance majeure, il paraît évident que celui de l'ouïe en a une bien plus grande sur l'intelligence et qu'il pénètre plus profondément dans le sens intime de la pensée, à laquelle il s'associe infiniment mieux que la vue.

N'est-ce pas l'ouïe qui préside à la parole, cet instrument puissant de toutes nos relations, et celui qui établit la plus grande distinction entre l'homme et les animaux? Aussi pourrait-on dire que l'appareil de l'audition représente l'entrée principale des sensations intellectuelles et que la parole en est la sortie.

Voyez la différence qui existe entre un aveugle de naissance et un sourd.

Le premier sera privé, il est vrai, de la faculté de jouir de la forme et de la couleur des corps; en un mot, il ne pourra contempler l'admirable harmonie que le Créateur a mise entre tous les êtres qui couvrent la surface du globe; mais, si grande que soit cette privation, peut-elle se comparer à celles si nombreuses et si essentielles qu'entraîne la perte de l'ouïe?

Les neuf dixièmes de la vie ne se résument-ils pas dans les jouissances que l'esprit retire de la faculté d'entendre ce qui se passe ou ce qui se dit, et de pouvoir ensuite échanger ses pensées au moyen de la parole?

Comparez la différence qu'il y a entre un sourd de naissance et un aveugle sous le rapport intellectuel, soit qu'ils aient été soumis à une éducation spéciale ou abandonnés aux seules influences de la société. Les facultés affectives n'existent en général chez le sourd-muet qu'à un faible degré, tandis que chez l'aveugle elles acquièrent une délicatesse extrême.

L'aveugle, à qui la forme et la couleur des objets sont inconnues, se résigne d'autant plus facilement à cette privation que ses autres sens ne peuvent rien connaître au delà de la limite tracée par l'organe de l'ouïe, dont l'intégrité lui procure d'ailleurs des jouissances incessantes. Il n'y voit pas, c'est vrai; mais n'entend-il pas la voix d'une mère, d'un ami, d'une femme, et surtout celle de ses enfants? Puis, avec le secours de l'ouïe, ne peut-il pas prendre une part très active dans tout ce qui se dit et se passe autour de lui? Il y a mieux: ne jugeant les choses que par ce qu'il entend, son esprit reste étranger aux émotions plus souvent *distractives* qui nous viennent par les yeux. Voilà pourquoi, selon nous, l'aveugle qui entend est généralement moins mélancolique que le sourd qui y voit.

En général, les aveugles qui ont eu le bonheur de recevoir de l'instruction peuvent s'adonner à un genre de travail en rapport avec leurs aptitudes; tous trouvent dans cette culture intellectuelle de tels attraits qu'ils finissent peu à peu, sinon par oublier, du moins par s'habituer à la perte d'un sens qui leur procurerait plus de distractions que de vraies jouissances.

C'est que le sens de l'ouïe ne peut pas exercer sur celui de la vue une influence aussi grande que celui de la vision sur celui de l'audition; car, si désireux que soit l'aveugle de voir ceux qu'il entend, cela ne peut être comparé au désir du sourd d'entendre ceux qu'il voit.

C'est là une observation qui résulte de nombreuses comparaisons que nous avons été à même de faire sur un bon nombre de sourds et d'aveugles également intelligents. Tout le monde dit cependant qu'il vaut mieux être sourd qu'aveugle. Cela est vrai, car celui qui conserve la vue peut se suffire plus facilement et se passer physiquement du secours des autres. Mais cela ne détruit en rien la condition morale qui accompagne ces deux infirmités. C'est dans cette différence de sensations que nous trouvons l'explication de la quiétude que conservent dans leurs relations intimes les aveugles qui entendent et de la mélancolie dans laquelle ne tardent pas à tomber les sourds qui ont conservé la faculté de voir.

Le sourd, fatigué de ne pouvoir entendre ce qui se passe ou se dit autour de lui, s'éloigne peu à peu de la société et finit par ne trouver quelque jouissance que dans la solitude; tandis que l'aveugle, ne vivant que par les charmes de la conversation et de cette admirable harmonie que la parole répand entre tous les êtres parlants, trouve un bonheur ineffable là où le sourd ne rencontre que de l'ennui.

Un fait constant qui mérite d'être pris en considération, c'est que la solitude, cette grande instigatrice du travail, développe l'intelligence et décuple l'aptitude

intellectuelle chez l'aveugle qui entend, tandis que l'isolement affaiblit peu à peu les facultés du sourd qui y voit.

Si le sourd qui voit rencontre des jouissances assez grandes dans la contemplation des objets qui l'environnent, l'aveugle qui entend en trouve de plus vraies et surtout de plus durables, quoique plus restreintes, dans les impressions qui lui viennent des sens intimes. Les premières sont susceptibles de s'émousser et s'émoussent, en effet, avec l'âge, tandis que les secondes vont toujours en augmentant, si borné que soit le cercle qui l'entoure. On peut dire que le sourd qui y voit vit plus par le sens des relations, tandis que l'aveugle qui entend trouve l'aliment vital dans les sensations qui siègent au cœur et qui parlent à l'âme.

Nullement détourné par les impressions du sens de la vue qui apporte avec lui des distractions vives, nombreuses et continues, son attention se concentre sur celles que l'ouïe lui permet de recueillir, et cela avec une énergie que nous avons peine à concevoir; d'où il serait peut-être permis de tirer cette conclusion: que la vue, malgré les immenses services qu'elle rend à l'intelligence, sert plus spécialement les instincts, tandis que l'ouïe, tout en secondant parfois les penchants instinctifs, est plus intimement liée et dévouée aux facultés intellectuelles.

On pourrait peut-être trouver des preuves de cette proposition en étudiant le rôle que remplissent les sens de la vue et de l'ouïe dans les diverses conditions sociales de l'homme. Il ne serait peut-être pas difficile de prouver que plus l'homme s'éloigne de l'état de civilisation, plus il se sert de la vue pour seconder ses besoins matériels, tandis que l'homme civilisé et instruit, dont les relations incessantes exigent l'emploi de la parole, se sert plus particulièrement de la faculté d'entendre.

Ne voit-on pas, d'ailleurs, chez les animaux, la délicatesse de la vue être en raison de leurs instincts féroces? Tous les carnassiers, quel que soit le genre auquel ils appartiennent, passent pour avoir une subtilité et une portée dans ce sens qui sont toujours en rapport avec le degré de leur voracité; l'ouïe, chez ces animaux, ne joue qu'un rôle secondaire.

L'aveugle est communicatif et sociable; son cœur a besoin de s'épancher; parce qu'il est sensible, il juge les personnes qui l'entourent sur la comparaison de leurs paroles avec leurs actions, et d'autant mieux que la nuit dans laquelle il est enseveli le dispose à la méditation. Les études les plus avancées d'un sourd-muet d'une capacité ordinaire pourraient à peine le mettre en état de comprendre une question compliquée ou l'instruire au point de lui faire aimer la lecture et la littérature.

Il n'y a que deux sourds-muets, MM. Alexandre Berthier et Pelissier, qui aient publié des ouvrages vraiment littéraires; de Laurent Clerc et de Massieu on ne peut citer que des discours et quelques lettres, tandis que parmi les aveugles on trouve un grand nombre d'hommes célèbres dans les sciences, les arts, la littérature et l'industrie.

Je me plais, bien que ne partageant pas son opinion, à citer un plaidoyer, aussi remarquable par le raisonnement que par le style, de M. Berthier en faveur de ses coinfirmes.

Il n'est pas un seul parlant, dit M. Berthier, qui n'aime mieux être sourd-muet qu'aveugle.

Effectivement, comment se défendre d'un sentiment douloureux en jetant un coup d'œil sur l'intérieur de l'aveugle? Le sourire a beau voltiger sur ses lèvres, l'incarnat briller sur ses joues, le sentiment vient s'ensevelir dans le silence de cette figure; tout en lui offre la triste image du tombeau; son existence est enveloppée de ténèbres éternelles, pas un rayon de lumière ne saurait percer ses paupières engourdies.

C'est une malheureuse victime que la mort accompagne au milieu des vivants, et même au milieu des plus vives clartés. Le sourd-muet, au contraire, jouit comme tous les hommes de l'éclat des cieux, des brillantes couleurs des fleurs, des richesses de la campagne, de ce qui fait le charme le plus attrayant de la nature et de la vie. Chez lui on voit la pensée comme dans une glace transparente. Sa figure n'est pas seulement parlante, elle porte le sceau de la dignité humaine. Son attitude est celle de l'indépendance; ses yeux, c'est le sentiment dans toute sa délicatesse, dans toute son énergie, avec plus de vivacité même que chez l'homme qui parle; c'est enfin l'âme à découvert, à nu, car nous ne savons pas, nous, l'art de feindre et de dissimuler; nous avons beau nous instruire, la nature garde plus chez nous son empreinte que chez les parlants. Quel œil sera jamais assez pénétrant pour découvrir chez nous, au premier aspect, l'infirmité qui nous afflige?

Dufau, l'ancien directeur de l'Institution des aveugles, dit que, malgré tous les obstacles qui entravent la marche de l'aveugle dans les sentiers de la vie, il n'est guère de carrière à laquelle il ne puisse se rendre apte, à la différence des sourds-muets, auxquels un si grand nombre de carrières restent forcément interdites; car l'Église, le barreau, l'Administration, ont compté tour à tour des aveugles dans leurs rangs.

La plus grande partie des occupations où préside l'intelligence, dit-il, ne sont donc pas nécessairement défendues aux aveugles; leur infirmité n'est nullement un obstacle à ce qu'ils puissent en pratiquer les devoirs, parce qu'ils trouvent quelquefois, dans une subtilité exquise des sens, des moyens de compenser la fatale disgrâce qui les afflige; dans le fait, il ne faut pour les replacer dans tous leurs droits, pour les élever au niveau de ces conditions sociales qui semblent au premier abord incompatibles avec l'état de cécité, que seconder leurs efforts. Pouvons-nous en dire autant des sourds-muets?

Un aveugle privé d'instruction acquiert, rien qu'en vivant en société, une foule d'idées que les sourds-muets ne peuvent posséder qu'après un grand nombre d'années. Enfin, les aveugles instruits peuvent, dans l'adversité, trouver plus de ressources que les sourds-muets; c'est moins le travail matériel que l'intelligence qui contribue à nous tirer des situations pénibles.

La vue, qui semble, au premier abord, un grand dédommagement pour les sourds, est précisément ce qui augmente la somme de leurs désirs.

Le sourd ne pourra jamais prendre sur lui de ne pas désirer entendre ce qu'il voit; son supplice est extrême quand nos yeux lui montrent un spectacle, un événement lointain ou des personnes absorbées par une conversation à laquelle il ne peut prendre aucune part. Ce qui ajoute à son tourment, c'est que, ne pouvant rien entendre, il s'imagine sans cesse que l'on s'occupe de lui et de son infirmité.

L'aveugle qui entend, au contraire, finit par se faire assez bien et même

assez vite à sa triste position, alors même que la cécité est accidentelle et survenue à un âge déjà avancé.

Il doit suffire, pour étayer cette opinion psychologique, de tracer sommairement la biographie de quelques aveugles qui ont joui d'une juste célébrité.

Dydime, célèbre orateur chrétien (an 308), ayant un jour reçu la visite de saint Antoine et s'étant plaint au saint solitaire de la perte de la vue, celui-ci lui répondit : « Qu'il ne comprenait pas qu'il pût regretter un sens qui est commun à tous les animaux, tandis qu'il lui restait celui qui ne se trouve que dans les apôtres, et par lequel nous voyons facilement Dieu dans nous-mêmes. »

Nicaise de Wœrden, qui, après avoir été couronné par l'Université de Louvain, fut élu docteur, reçut ensuite la permission du pape de se faire ordonner prêtre et consacra le reste de sa vie à la prédication (1459).

Ferdinand Charles, musicien, philosophe, orateur, professa longtemps les belles-lettres à Paris et se fit ordonner prêtre, afin de satisfaire son goût pour la prédication; il mourut à Bourges en 1496 et laissa plusieurs ouvrages latins très estimés.

Marguerite de Ravenne acquit tant de connaissances en théologie et en morale qu'elle était souvent choisie comme arbitre.

Elle dicta à l'abbé Ferme, chanoine de Saint-Jean-de-Latran, le règlement de la Congrégation des clercs réguliers, qui, plus tard, servit de base à la Compagnie de Jésus (1505).

Correntin Herman, auteur du premier dictionnaire politique et pratique qui, plus tard, a inspiré celui de Moreri.

Scheckins, né à Schorendorf (Wurtemberg), professeur de philosophie et de médecine, devenu aveugle, fut si peu sensible à cette perte qu'il refusa les soins d'un oculiste célèbre qui offrait de lui faire recouvrer la vue, tant il trouvait que son ardeur pour le travail avait augmenté depuis sa cécité (1587).

Jean le Jeune, né à Poligny, en 1582, devint un prédicateur célèbre; il publia des sermons où Massillon lui-même alla puiser des perles, pour en orner ses discours.

Catelain, né à Waraich en 1555, devint si habile tourneur qu'il fabriqua toutes sortes d'instruments de musique et même des orgues dont les tuyaux étaient en bois.

Blaise, comte de Payan, ayant perdu la vue très jeune, s'adonna à l'étude des mathématiques avec tant de succès qu'il devint un astronome des plus distingués.

Sanderson, né à Ehurlsto (comté de York), aveugle de naissance, devint un des plus grands mathématiciens de son époque; il a laissé plusieurs œuvres, entre autres sa méthode de calcul pour le sens du toucher que Montuclo a insérée, sous le titre d'arithmétique palpable, dans le tome I[er] des *Récréations mathématiques*.

Comiers, né à Embrun, écrivit sur la médecine, les mathématiques, la physique, l'astronomie, etc.

Meel Mœns, Hollandaise aveugle de naissance, acquit une telle instruction qu'elle fut couronnée à Gand pour son poème sur la bataille de Waterloo.

M[lle] Paradis, de Vienne (Autriche), cantatrice célèbre, vint à Paris en 1784, où sa belle voix la mit bientôt à la mode. Douée d'un grand talent pour la composition, cette virtuose avait trouvé le moyen d'écrire elle-même ce qu'elle composait, en traçant les accords sur des cartes piquées avec des épingles.

L'aveugle des Puiseaux avouait parfois qu'il était fort à plaindre d'être privé de la vue, et qu'il aurait été tenté de regarder les hommes voyants comme des intelligences supérieures, s'il n'avait éprouvé plusieurs fois combien ils lui étaient inférieurs à d'autres égards.

Mais l'aveugle le plus remarquable qui a prouvé combien l'esprit peut réaliser de merveilles sans l'intervention de la vue, même dans les choses où, chez les clairvoyants, ce sens paraît jouer le principal rôle, c'est Claude Montal.

Aussi ne pouvons-nous résister au désir de donner quelques détails sur la vie de cet homme célèbre.

Montal (Claude), né en 1800 à la Palisse, devint aveugle à l'âge de cinq ans; il fut envoyé à l'Institution de Paris, où ses progrès furent tels qu'il fut nommé bientôt répétiteur. Lié intimement avec son condisciple Tourasse qui était un bon menuisier, il excella lui-même dans cet art; les deux jeunes aveugles, confiants dans leur expansive intelligence, conçurent le hardi projet de réparer les pianos à l'école; ils obtinrent un succès complet et furent ensuite chargés de réparer et d'accorder l'orgue de la chapelle. Montal ne s'arrêta pas là; Dufau, le savant directeur de l'Institution de Paris, nous apprend qu'il conçut le projet de conquérir à ses compagnons d'infortune la profession d'accordeur de pianos. Il fit, en conséquence, une étude approfondie de tous les systèmes relatifs à cet art qu'il transforma radicalement; jusque-là les accordeurs voyants n'avaient guère procédé que par routine, tandis que Montal se servit de ses connaissances musicales et acoustiques pour concilier dans la pratique les différentes théories.

L'Institution des aveugles ne lui ouvrant pas un champ suffisant pour donner un libre essor à ses connaissances, il quitta l'établissement en 1830. Que de difficultés l'attendaient! Il ignorait encore combien le talent le plus honorable et le mieux acquis rencontre d'obstacles, même pour être mis à l'essai. Puis, comment faire croire aux voyants qu'un aveugle pouvait être un bon accordeur de pianos? Cependant un professeur du Conservatoire, M. Laurent, voulut, par simple curiosité, essayer le talent de l'aveugle et lui confia deux pianos qu'aucun accordeur n'avait pu maintenir au même ton. Montal réussit à dompter les cordes rebelles aux lois de l'unisson. M. Laurent, étonné, ravi, prôna Montal comme le meilleur accordeur de pianos à Paris. A la protection de Laurent se joignit bientôt celle de deux célèbres compositeurs, Zimmermann et Adam. Sous l'égide de ces deux maîtres si autorisés, Montal acquit bientôt une position honorable, fit des cours publics d'accord de piano et publia en 1830 un traité spécial sur la matière.

Mais Montal, que son intelligence poussait toujours, après avoir conquis la position d'accordeur, ambitionna celle de facteur.

C'est ainsi qu'en 1842, il prenait un brevet d'invention pour deux perfectionnements dans le mécanisme des pianos. Il a été décoré de la Légion d'honneur, et, à l'Exposition de Londres, il a obtenu la médaille d'or.

Les voyants ont peine à comprendre qu'un aveugle puisse seulement mettre en place les pièces si nombreuses et si délicates qui entrent dans la composition d'un piano; on se refuse à croire qu'il puisse les fabriquer.

Quelle intelligence, quelle perfection dans le toucher pour atteindre à un pareil résultat!

Plaingeon, célèbre mathématicien, est surnommé le Sanderson du XIXe siècle.

Fournier, élève de Plaingeon, devenu géographe habile et savant dans le calcul, acquit une surprenante aptitude en calligraphie. Haüy raconte que peu de personnes ont poussé l'écriture à un plus haut degré de perfection.

Mlle Osmont, fille de Mme Minette, du Théâtre-Français, s'occupa de littérature, devint habile musicienne; elle aidait beaucoup sa mère à apprendre ses rôles. Mlle Mars la voyait souvent; et c'est en étudiant cette jeune et si intéressante aveugle qu'elle parvint à jouer avec une si rare perfection et tant de naturel le rôle de Valérie, où elle obtint un si grand succès. Aussi Mlle Mars envoya-t-elle un jour à Sophie Osmont un riche bracelet avec cette inscription : « Valérie à Sophie. »

Mme Virnot, de Lille, qui acquit en peu de temps des connaissances très étendues en littérature, en histoire, en philosophie.

Klinhaus, devenu aveugle à l'âge de cinq ans, fut un statuaire célèbre.

A côté de Klinhaus, nous pouvons placer un sculpteur français de Paris, M. Vidal, qui, ayant complètement perdu la vue à quinze ans, exécute des groupes d'animaux d'une rare perfection. Nous avons visité son atelier rue d'Enfer, et en admirant certains sujets, entre autres une lionne déjà coulée en bronze et un groupe cynégétique, on se demande comment les mains seules, sans le secours de la vue, ont pu ménager une si grande pureté dans les proportions et dans la pose de l'homme, du chien, du lièvre, si remarquablement saisies.

Augustin Thierry, ce bénédictin moderne, qui, malgré sa cécité, a produit des travaux si remarquables et si nombreux, répondait : « Si j'avais à recommencer ma route, je prendrais celle qui m'a conduit où je suis. Aveugle et souffrant, sans espoir et sans relâche, je puis rendre ce témoignage, qui dans ma bouche ne sera pas suspect. Il y a au monde quelque chose qui vaut mieux que les jouissances matérielles, mieux que la fortune, mieux que la santé elle-même, c'est le dévouement à la science. »

Nous terminerons en disant quelques mots de cet aveugle qui, depuis la fondation du Gouvernement belge jusqu'à sa mort, a fait la gloire de son pays. Qui n'a entendu parler de Rodenbach, de cet homme qui, malgré sa cécité presque de naissance, acquit une solide instruction? Rodenbach, après avoir déjà publié plusieurs ouvrages didactiques sur les sourds-muets et sur les aveugles, tourne son intelligence du côté de la politique et, par la publication d'un journal en 1828, prépare les esprits à la révolution belge de 1830, à laquelle il prend une part des plus actives comme chef de parti, investi d'une très grande confiance.

Député à l'Assemblée nationale belge de 1831, Rodenbach s'y est fait remarquer par la justesse de son jugement, par son talent oratoire et son patriotisme. C'est bien en parcourant les travaux politiques et littéraires de cet homme qu'on peut dire : Studieux, attentif, réfléchi et profond comme un aveugle.

On voit, par ce qui précède, que l'aveugle est communicatif et sociable, enclin à la méditation et généralement doué d'une mémoire prodigieuse. Cette aptitude a donné naissance au Japon à une congrégation d'aveugles-nés préposés à la garde des traditions historiques du pays qu'ils transmettent d'âge en âge.

Voici l'opinion de Guadet, l'ancien et savant directeur des études à l'Institut des jeunes aveugles de Paris :

Sous le rapport intellectuel, sauf quelques idées que l'aveugle ne peut acquérir, quelques notions qu'il ne peut avoir, il est, à peu de chose près, dans les conditions communes. Il acquiert, avec plus de facilité que nous ne pouvons le faire, les idées simples ou complexes que le tact, le goût, l'odorat, peuvent transmettre à l'esprit. Enfin, l'ouïe et la parole, ces précieux instruments de l'intelligence, le mettent en rapport constant avec le monde moral, et la conversation, source féconde de connaissances de toutes espèces, la conversation dont les aveugles sont si avides, n'a pour eux aucun mystère. Ici le sourd-muet reste bien en arrière.

On pourrait donc se résumer ainsi : L'aveugle illettré est comme étranger dans le monde physique, le sourd-muet dans le monde moral; le sourd-muet, face à face avec les difficultés matérielles, les surmontera beaucoup mieux que l'aveugle : en présence de difficultés morales, l'aveugle saura prendre un parti bien mieux que le sourd-muet. L'un tranchera le nœud gordien à la manière d'Alexandre; l'autre, comme Œdipe, domptera le sphinx en expliquant l'énigme.

Mais l'organe le plus autorisé en cette matière, par l'étude et les expériences nombreuses qu'il a pu faire sur lui-même, c'est le célèbre aveugle de Roubers, Rodenbach, député de l'Assemblée belge, et aux travaux duquel je suis heureux d'emprunter les passages suivants :

Les aveugles sont-ils plus malheureux que les sourds-muets?

Cette question a été de tout temps l'objet d'une sérieuse controverse parmi les savants et les gens de lettres. Pour apprécier dans toute son étendue l'état de ces deux espèces d'infortunes, il faudrait, pour ainsi dire, avoir éprouvé successivement chaque infirmité. Lorsque les aveugles ou les sourds-muets prennent part aux débats, il semble qu'ils y aient un intérêt trop direct, et l'on n'écoute volontiers personne dans sa propre cause.

Il est presque impossible de parler des sourds-muets sans s'occuper des aveugles, et ces infirmités, si différentes en apparence, ont cependant beaucoup d'analogie, parce qu'elles offrent, des deux côtés, l'absence d'un sens principal et qu'on ne peut parler d'une classe de ces infortunés sans que le sujet vous amène naturellement à parler de l'autre.

Les aveugles, dit Rodenbach, sont naturellement gais et peuvent éviter l'isolement. Les plus pauvres trouvent toujours à qui parler, ils se recherchent les uns les autres, et, en se communiquant leurs peines, ils les atténuent; tandis que les sourds-muets sont toujours isolés au milieu de la société, car peu de personnes connaissent leurs signes pour converser avec eux. L'écriture n'offre qu'un moyen long et fatigant pour les indifférents, puis bien des gens pensent que c'est une sottise de s'ennuyer pour les autres; il n'y a guère que des parents ou des amis intimes qui soient disposés à cette extrême complaisance.

Cet inconvénient est bien diminué pour les sourds-muets qui ont appris

à parler et à lire sur les lèvres; mais on conçoit que ce langage, utile pour les besoins de la vie, devient presque nul en société et ne peut guère servir à une conversation prolongée. Ajoutons que des idées acquises avec tant de peine ne peuvent jamais arriver à un grand développement; ainsi, tandis qu'au milieu d'un cercle le sourd-muet est triste, souffrant, l'aveugle est gai; il oublie son malheur dans le charme de la conversation.

Si l'on étudie attentivement l'état moral des sourds-muets, on voit que leur âme est en quelque sorte enchaînée avec leur langue, dont tous les efforts ne parviennent à faire entendre que des sons monotones et désagréables.

Il est permis d'espérer que le perfectionnement apporté dans les différentes méthodes d'enseignement, le zèle et le dévouement des personnes chargées de les appliquer élargiront le cercle de l'instruction des sourds-muets.

Je ne connais pas de mission plus ingrate, plus digne et qui exige plus de patience et d'abnégation, que celle, non pas de faire parler, mais seulement d'obtenir d'un sourd-muet l'articulation de quelques phrases intelligibles pour tout le monde; je dis avec intention : intelligibles pour tout le monde, parce qu'un sourd-muet classé parmi les parlants ne peut converser avec quelqu'un qu'autant qu'il a acquis l'habitude d'étudier et de lire sur le mouvement de ses lèvres. J'ai toujours trouvé les sourds-muets parlants embarrassés pour comprendre un interlocuteur étranger.

On a observé qu'autant les sourds-muets sont dociles quand on les traite avec douceur, autant ils sont insoumis quand ils se croient victimes d'une injustice.

Il n'est pas rare, dans les cours d'assises, de rencontrer sur le banc des accusés des sourds-muets coupables d'infractions à des lois qu'ils ne connaissent pas, tandis qu'on y voit rarement des aveugles.

Il y a aussi fort peu d'exemples d'aveugles qui soient devenus fous ou idiots; le contraire se voit fréquemment chez les sourds-muets, dont un quarantième environ se compose d'idiots.

Lors de la visite de l'empereur du Brésil à l'Institution des sourds-muets de Paris (1872), une grande dame qui l'accompagnait raconta ce fait à l'abbé Lambert, le digne et savant aumônier de l'établissement :

Il y a quelques années, je me trouvai en présence d'un aveugle et lui demandai pourquoi l'aveugle en général était toujours gai quand on l'abordait, tandis que le sourd-muet était triste.

Il me répondit : «Madame, la raison en est simple; c'est que lorsque vous venez à l'aveugle pour causer avec lui, vous lui apportez la joie en lui faisant un instant oublier son infirmité, tandis que quand vous abordez le sourd-muet, vous lui apportez la tristesse, en lui rappelant qu'il est infirme, puisqu'il ne peut ni vous entendre ni parler.»

Vaut-il mieux être sourd-muet qu'aveugle?

Il y a quelques années, dit l'abbé Lambert, j'avais prêché la retraite pascale à l'Institution des jeunes aveugles de Paris. Après la retraite, je prenais ma récréation au milieu des élèves; or, parmi ces jeunes aveugles, j'en avais remarqué un qui me paraissait fort intelligent, et je lui dis : «Mon cher ami, à part tout amour-propre, qui fait que l'aveugle se préfère au sourd-muet et que le sourd-muet se préfère à l'aveugle,

veuillez me dire franchement ce que vous pensez : Vaut-il mieux être sourd qu'aveugle ? » Voici sa réponse, qui m'a paru fort sage : « Si l'on est riche, mieux vaut être aveugle, parce que, par les bienfaits de l'instruction et de la conversation, on se trouve plus en rapport avec les hommes et on peut mieux jouir des charmes de la société; au contraire, si l'on est pauvre, mieux vaut être sourd-muet, parce que le sourd-muet gagne plus facilement sa vie. »

En résumé, le témoignage le plus évident de l'influence de la vue ou de l'ouïe sur les facultés intellectuelles est celui-ci :

Que deux enfants nés dans un état social égal, doués des mêmes aptitudes intellectuelles et ayant reçu le même degré d'instruction, deviennent, au même âge, supposons quinze ans, l'un complètement sourd, l'autre complètement aveugle, sans qu'aucune affection organique, surtout du cerveau, ait précédé l'une ou l'autre de ces infirmités.

Chez le sourd, si la cophase persiste, les facultés intellectuelles ne tarderont pas à décroître. Sa mémoire surtout s'affaiblira rapidement; la parole, n'étant plus entendue ni dirigée dans ses inflexions, perdra son intonation et deviendra insensiblement plus monotone et dissonante, si elle ne disparaît.

En somme, les aptitudes du sourd s'éloignent peu à peu de toutes celles qui exigent une certaine contention d'esprit.

L'aveugle, au contraire, sentira ces mêmes facultés prendre un essor généralement ascendant et deviendra souvent apte aux plus profondes études.

C'est un fait psycho-pathologique que j'ai eu maintes fois l'occasion de constater. (Applaudissements.)

M. le Président. Il n'y a pas lieu de mettre aux voix les conclusions du rapport de M. le Dr Bonnafont pour la partie concernant la psychologie des sourds-muets; ses conclusions sont les mêmes que celles que vous avez approuvées hier relativement à la psychologie des aveugles.

M. le Dr Claisse a la parole pour un rapport à annexer à la statistique des aveugles.

M. le Dr Claisse, *rapporteur*. Le mémoire très important de M. le Dr Marjolin a produit sur le Congrès une vive et légitime impression : il nous a montré qu'un grand nombre de cas de cécité ont pour origine la contagion, et il nous a indiqué les mesures à prendre pour prévenir un mal si effrayant. M. Marjolin a signalé deux sortes d'ophtalmies dont les conséquences sont terribles : l'ophtalmie variolique, que la vaccination pratiquée à temps devrait presque toujours prévenir, et les ophtalmies purulentes ou granuleuses, sur lesquelles il a surtout insisté.

Dans un langage émouvant, il nous a montré cette dernière catégorie d'ophtalmies sévissant parfois sous forme d'épidémies dans les casernes, les écoles, les hôpitaux, etc. Avec la compétence et la supériorité que nous nous plaisons à lui reconnaître, il nous a expliqué la facilité d'extension de ce fléau par le caractère contagieux des sécrétions qui s'écoulent des yeux malades : de là la fréquence plus grande des cas chez les peuples d'Orient et dans les classes pauvres, à cause du manque de propreté, et dans les agglomérations d'individus vivant en commun. M. le Dr Marjolin a dénoncé un foyer de contagion

à Paris dans des termes qui ont vivement impressionné le Congrès : c'est la maison appelée Dépôt, où sont recueillis les enfants de mères indigentes et malades; ces enfants, amenés en général bien portants, y contractent trop souvent des affections plus ou moins dangereuses : rougeole, scarlatine et des ophtalmies purulentes; un certain nombre y succombent, d'autres sortent aveugles. Comme le fait remarquer M. le Dr Marjolin, il est urgent qu'au prix de n'importe quel sacrifice d'argent on isole les cas contagieux.

Pour rendre plus évidente l'imminence du péril dénoncé par M. le Dr Marjolin, permettez-moi de vous soumettre un relevé des élèves de l'Institution de Paris qui sont devenus aveugles de cette manière.

Sur les 128 garçons entrés cette année, 47 ont perdu la vue par ophtalmie purulente ou granuleuse; chez les filles, la proportion est encore plus effrayante, puisqu'elle est de 48 sur 80 élèves. La variole a frappé de cécité 9 garçons et 5 filles.

Le danger est immense, et M. le Dr Marjolin, qui nous l'a signalé et nous en a indiqué les moyens de le prévenir, me paraît mériter les remerciements du Congrès.

M. le Président. M. le Dr Marjolin, se trouvant directement mis en cause dans le rapport de M. le Dr Claisse, peut prendre la parole s'il a des explications complémentaires à fournir; nous les écouterons avec d'autant plus de plaisir que celles qu'il nous a déjà données ont vivement intéressé, je puis ajouter profondément ému l'assemblée.

M. le Dr Marjolin. Monsieur le Ministre, Messieurs, à notre dernière séance, je vous ai dit, avec une franchise que je tiens de mon père, que notre devoir comme médecins était de nous efforcer de prévenir les suites d'un fléau qui constitue, pour tous les pays, une lourde charge et témoigne que la société ne se préoccupe pas assez de tarir la source de maux qu'elle pourrait empêcher.

Dans une autre assemblée, au Congrès d'Hygiène internationale, me rappelant ces belles paroles d'un des plus grands moralistes et d'un des hommes les plus charitables du nouveau monde, Channing, j'ai dit : « La société est responsable de tous les maux qu'elle laisse se développer, pouvant les empêcher. »

Notre excellent confrère, M. Claisse, chargé depuis six années de la surveillance médicale de l'Institut national des jeunes aveugles, est venu confirmer mes paroles d'une façon aussi probante que terrible. Comment! dans une maison qui renferme un aussi petit nombre d'enfants adultes, il se trouve que, sur 128 garçons, il y en a 47 qui ont perdu la vue par suite d'ophtalmie purulente; que, sur 80 filles, il y en a 48 dont la cécité procède de la même cause; et qu'enfin il y en a 18 qui sont devenus aveugles à la suite de variole!

Pour compléter ces observations, il eût été bon de connaître si ces varioleux avaient été vaccinés. Cette statistique pourra servir à celle que M. le Ministre de l'intérieur vient de demander aux préfets. Si la variole, cause principale de la cécité, peut être conjurée par la vaccination et la revaccination, il faut « oportet », il faut que tout fonctionnaire ayant la direction d'un départe-

ment fasse tous ses efforts pour que, jusque dans les dernières communes, tout enfant âgé de deux mois soit vacciné; autrement, nous serons encore décimés, comme nous l'avons été pendant la guerre, par l'affreux fléau de la variole.

A Paris, où l'Administration croit qu'on vaccine régulièrement toute l'année, on ne vaccine pas. Je viens, comme membre de la Société protectrice de l'enfance, de faire une tournée dans la plupart des arrondissements, et j'ai acquis la certitude que, si beaucoup d'enfants de deux à trois mois ne sont pas vaccinés, c'est parce que la vaccination n'est pas régulièrement pratiquée dans les arrondissements de Paris.

Pour avoir raison du préjugé qu'on ne peut vacciner qu'au printemps, il faudrait placer, dans toutes les mairies, un tableau indiquant qu'on y vaccine tous les jours, pendant toute l'année, et qu'on ne voie plus placardés sur les murs de Paris des avis annonçant qu'on vaccine dans les mairies seulement du mois de mai au mois de juillet, le reste du temps à l'Académie de médecine.

Le jour où ces mesures, qui ne présentent à coup sûr aucune difficulté d'exécution, auront été prises, nous verrons le nombre des varioleux diminuer sensiblement et nous ne serons plus exposés à des épidémies comme celle qui a sévi pendant la guerre.

Quant à l'ophtalmie purulente, je ne parle pas de celle qui se manifeste au moment même de la naissance, elle est contagieuse et le péril est grand lorsque des mères pauvres sont obligées de rester avec un enfant atteint d'ophtalmie purulente dans des logements déjà encombrés par une nombreuse famille.

A Paris, nous ne disposons pas d'assez de lits dans les hôpitaux pour les mères-nourrices ; je profite de la bonne fortune de me trouver en présence d'un Ministre animé d'intentions attestées par sa circulaire sur les logements insalubres, pour lui demander, au nom de la santé publique, et dans l'intérêt même du budget, l'augmentation du nombre de lits réservés aux mères-nourrices dans les hôpitaux. Ce sera de l'argent bien placé, attendu que nous aurons moins d'aveugles dont il faut payer la pension et que nous aurons conservé des hommes utiles au pays. (Très bien! très bien!)

Mais il y a autre chose.

Dans les hôpitaux d'enfants, les enfants ne peuvent être admis qu'après deux ans révolus. Au nom de tous mes collègues des hôpitaux et de tous les médecins de bienfaisance, je demande à M. le Ministre, car c'est une heureuse fortune de pouvoir dire la vérité devant un homme qui la comprend, que tout enfant sevré, ayant de douze à quatorze mois, puisse être admis dans les hôpitaux d'enfants aussi bien que celui qui a atteint sa deuxième année révolue. Il faut faire cesser ce scandale. C'est un scandale pour une société civilisée et je vais vous dire pourquoi. Lorsqu'une mère est venue réclamer pendant plusieurs mois l'admission de son enfant dans un hôpital et que nous lui avons répondu chaque fois : « Nous n'avons pas de lit à vous donner, » elle sort de la salle de consultation le cœur aigri, se disant : « Il n'est pas possible que, dans une ville comme Paris, où il se fait tant de dépenses de luxe, il

n'y ait pas un lit pour mon enfant, alors qu'à le garder chez moi je cours le risque de rendre ses frères ou ses sœurs aveugles ou estropiés.»

Encore ici il faut dire : *Oportet;* il faut, dans l'intérêt de la société et de l'humanité, que tous les enfants malades ou blessés puissent être admis dans les hôpitaux lorsqu'ils sont sevrés. (Applaudissements.)

Que ne puis-je, d'un de ces coups de baguette dont les fées disposent, vous faire voir comme au théâtre, à travers un transparent, les réduits infects où j'ai dû aller visiter ces jours-ci des familles pauvres !

Dans l'une, il y avait un enfant malade et une femme sur le point d'accoucher; dans l'autre, une femme récemment accouchée. Vous eussiez rougi pour l'humanité en voyant, dans ce pays où l'on a cependant le cœur généreux, des êtres humains habiter des tanières où l'on ne mettrait pas des chiens de chasse! Dans ces logements humides, l'ophtalmie purulente naît et se développe; dans ces taudis, où l'on ne peut faire de feu, où bien souvent il n'y a pas de fenêtre, la phtisie et le scrofule amènent la dégénérescence de la race et font des misérables qu'elles atteignent des êtres chétifs et mal venus qui, s'ils ont la force de procréer, donnent naissance à leur tour à des enfants phtisiques et scrofuleux. Et c'est ainsi que l'abaissement physique se produit. Mais il y a quelque chose de plus douloureux: l'abaissement moral, résultat de cette cohabitation de toute une famille d'individus jeunes des deux sexes! Quel respect d'elle-même peut avoir une jeune fille obligée de s'habiller devant son frère adulte? Demandons à M. le Ministre, comme nous l'avons demandé dans le Congrès international d'Hygiène, de mettre fin à la rivalité existant entre l'Administration de la Seine et la Préfecture de police, et qu'une loi humaine et salutaire fasse disparaître ces logements insalubres indignes de la civilisation moderne. (Applaudissements.)

Si la loi Théophile Roussel a été bonne, si, par un assentiment général, toutes les mains se sont levées pour y applaudir, il faut que la Chambre vote l'assainissement ou la fermeture des logements insalubres.

Mais l'hygiène peut-elle se faire toujours par l'État? Vous venez d'entendre proclamer cette vérité que l'État ne peut pas se charger de tout. Louis XIV disait : «L'État c'est moi.» Aujourd'hui, l'État c'est nous. Mettons-nous donc à l'œuvre et assurons-nous le concours des femmes.

Les femmes ont tenu des Congrès : on en a parlé; elles feraient mieux d'entrer dans nos Sociétés de bienfaisance, de se charger des cours d'hygiène dans nos écoles et dans les familles où elles pénétreraient conduites par la charité, l'humanité et le dévouement.

Pendant la dernière guerre, la femme a été, dans nos infirmeries et nos ambulances, un modèle de charité; elle n'a pas craint d'affronter les maladies contagieuses; qu'elle nous aide maintenant à introduire l'hygiène dans les familles indigentes, qu'elle les visite avec nous : elle remplira une mission sociale; car la charité est seule capable de faire tomber les barrières que les ennemis de la société cherchent à élever entre la classe riche et la classe pauvre.

Quand la main qui apporte, je ne dirai pas l'aumône, mais le secours, se baigne des larmes de reconnaissance de ceux qui reçoivent, tous les malen-

tendus disparaissent et l'ouvrier s'écrie : « On nous trompe lorsqu'on nous dit que les riches sont nos ennemis! Nos véritables ennemis sont ceux qui nous tiennent ce langage! » (Applaudissements.)

M. DE MARCÈRE, *ministre de l'intérieur*. M. le Dr Marjolin a répété à plusieurs reprises qu'il considère comme une bonne fortune d'avoir pu dire la vérité devant un Ministre. La bonne fortune est pour moi. J'ai écouté avec une attention toute particulière le discours de M. le Dr Marjolin, si complet et si fécond, parce qu'il signale des réformes immédiatement réalisables. J'ai pris pour moi le mot *oportet*.

La proposition de faire pratiquer régulièrement la vaccination dans toutes les mairies de Paris me paraît très praticable. En ce qui me concerne, je donne l'assurance au Congrès que j'y veillerai. (Applaudissements.) Mais cette question de la vaccination n'est pas restreinte à la ville de Paris, et bien souvent j'ai eu l'occasion de constater, comme M. le Dr Marjolin, que, soit par négligence, soit par indifférence, on omettait de faire vacciner ses enfants. Il y a même, dans certaines classes, un préjugé contre la vaccine.

Il faut faire pénétrer partout ses bienfaits; c'est la mission des administrateurs auxquels M. le Dr Marjolin a fait appel. Ces choses sont de mon ressort, et, en ce qui me touche, je répète que je prends l'engagement de faire mon possible pour obtenir les améliorations qu'il réclame.

L'exécution de la loi sur les logements insalubres rentre dans mes attributions, et le directeur de la sûreté générale, qui est ici, et tous les hommes préposés à la police du pays feront certainement leur profit des paroles de M. le Dr Marjolin.

Lorsqu'il a retracé, en termes émus, la peinture de ces logements dans lesquels sa charité et son dévouement le font pénétrer chaque jour, nous nous sommes tous dit avec lui que de telles choses ne doivent plus subsister dans notre pays.

En ce qui concerne le dépôt des enfants dans certains lieux où ils sont agglomérés et où ils peuvent contracter des maladies contagieuses, il y a là encore une réforme possible, et je vais appeler l'attention des autorités compétentes sur ce point. C'est une dette de la société envers ces petits êtres dont nous devons nous occuper avec d'autant plus de soin que leurs mères en sont empêchées par les nécessités de leur vie laborieuse. On ne peut pas constamment veiller sur des enfants auxquels il faut apporter le pain de chaque jour. (Applaudissements.)

L'augmentation du nombre des lits dans les hôpitaux est une question de la plus haute importance. Je ne puis à cet égard vous faire aucune promesse. Il faut de l'argent; et lorsque l'on songe que l'administration charitable de la ville de Paris coûte quelque chose comme 25 millions, on doit reconnaître que la charité publique ne reste pas inactive. Je suis d'avis qu'il faut obtenir davantage, car dans le domaine de la charité on ne fera jamais assez. Je ne me laisserai pas arrêter par la question d'argent, pas plus que les administrateurs de l'Assistance publique, mais je ne puis prendre ici un engagement aussi formel que pour les autres sujets signalés par M. le Dr Marjolin. Dès qu'une amé-

lioration est possible, il est du devoir du Gouvernement de la réaliser. (Applaudissements.)

M. Nadault de Buffon. On aime, Monsieur le Ministre, à voir le pays administré par des hommes témoignant comme vous de leur zèle pour le bien par leur empressement à prendre acte des vœux qui se formulent même incidemment devant eux. (Nouveaux applaudissements.)

M. Eugène de Thiac. Je profiterai, moi aussi, de la présence de M. le Ministre pour rappeler ce qui a été dit au sujet de la statistique. On a avancé qu'il y a en France plus de 30,000 aveugles, et on a reconnu la nécessité d'une statistique.

Il faudrait faire des catégories. Une première catégorie comprendrait les aveugles de la première à la dixième année, et permettrait de rechercher les meilleurs moyens de les instruire. La seconde catégorie irait de dix à vingt ans ; elle fournirait des sujets aux écoles professionnelles et aux instituts, qui seraient tout à la fois intellectuels et musicaux.

Il y aurait d'une part des écoles professionnelles pour mettre les aveugles à même d'apprendre diverses professions, et, d'autre part, un institut pour un enseignement intellectuel et musical plus élevé. Viendrait une troisième série, de vingt à cinquante ans : c'est le moment où l'aveugle peut tirer parti de ses aptitudes développées par l'éducation. Ici, la société se montrera moins prodigue de son assistance, parce qu'il faut que l'aveugle sache qu'il doit avant tout compter sur lui-même.

Enfin la quatrième catégorie serait pour la vieillesse, dont s'occupera spécialement la Société de patronage.

M. Nadault de Buffon. La question de la statistique a été renvoyée à la Commission compétente : elle doit présenter un modèle de tableau qui sera soumis à M. le Ministre de l'intérieur.

M. Piras, *vice-président*. Je demande la parole au sujet de la statistique.

Le Congrès a chargé le directeur de l'Institut des aveugles de Paris, avec M. Pablasek, directeur de l'Institut de Vienne, de préparer le modèle d'un tableau statistique. Notre travail est prêt. Si les maires répondent exactement aux questions qui leur seront adressées, nous connaîtrons combien il y a d'aveugles en France, leur âge, la cause de leur cécité, leurs aptitudes, leur degré d'instruction, s'ils se suffisent à eux-mêmes, et, lorsqu'ils seront secourus, quels sont les établissements de bienfaisance qui les assistent. Nous saurons enfin dans quelles conditions se trouvent les parents, et ce qu'ils sont à même de faire pour leurs enfants.

M. Lavanchy, *secrétaire général*. Le Congrès a chargé des commissions de préparer des rapports sur les diverses questions de notre programme. Au fur et à mesure que ces rapports seront prêts, ils seront mis à l'ordre du jour des séances générales. Je sais que le rapport sur la statistique est prêt; il sera porté à l'ordre du jour d'une des plus prochaines séances. Le Congrès pourrait peut-être aujourd'hui voter en principe, sous les auspices de M. le Ministre de

l'intérieur, la fondation d'un Comité central ou d'une Société internationale pour l'amélioration du sort des aveugles.

Plus que jamais nous avons besoin d'entente et d'union pour obtenir des résultats sérieux dans l'étude des questions se rattachant à l'amélioration du sort des aveugles. Voyez ce qui se passe en Amérique. Les institutions d'aveugles ont formé des associations. Les pays Scandinaves ont suivi leur exemple. Le premier Congrès européen de Vienne a poursuivi cette œuvre d'union, et j'ai la satisfaction de retrouver au milieu de nous une foule de délégués étrangers que j'ai eu le plaisir de connaître à Vienne et dans la compagnie desquels j'ai beaucoup appris. Ces délégués sont, je n'en doute pas, ici comme à Vienne, animés du désir de fonder une association internationale basée sur l'unification des systèmes d'impression et d'écriture. Ce serait une sorte de fédération de tous les établissements d'aveugles avec des Congrès régionaux et internationaux.

Il faudrait, de plus, organiser pour les pays de race latine : l'Italie, la France, l'Espagne, la Belgique, la Suisse, des réunions périodiques à l'exemple de ce qui existe pour les pays de langue allemande, les pays Scandinaves, l'Angleterre, l'Amérique, et, à des époques plus éloignées, des Congrès universels qui représenteraient en quelque sorte la synthèse de ces réunions locales. Au-dessus de cette fédération et de ces Congrès nationaux et universels fonctionnerait un bureau central permanent d'informations et de renseignements, qui publierait un annuaire ou journal donnant toutes les communications importantes faites à la Société. Il ouvrirait des concours pour les meilleurs ouvrages; il décernerait des prix.

Enfin, ce bureau central s'occuperait de l'impression des ouvrages de musique par le système Braille, qui est presque universellement adopté. Il y a des compositeurs aveugles qui ont écrit des chefs-d'œuvre.

Puisque M. le Ministre de l'intérieur a eu la même idée que nous, sans que personne la lui ait suggérée, nous ne saurions mieux faire que de voter en sa présence la fondation en principe de la Société internationale pour l'amélioration du sort des aveugles.

Une commission sera nommée cette après-midi pour préparer un programme et rédiger un projet de statuts.

Mme NIBOYET. Je demande la parole.

M. NADAULT DE BUFFON. La discussion n'est pas ouverte. Il s'agit seulement de demander au Congrès s'il entend voter *en principe* la fondation d'une Société internationale pour relier entre elles toutes les institutions d'aveugles.

Je consulte le Congrès.

(La proposition, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.)

M. NADAULT DE BUFFON. M. Anatole de la Forge, directeur de la presse et des journaux officiels au Ministère de l'intérieur, présidera notre séance de clôture; je demande aux membres du Congrès d'être exacts.

Préfet de l'Aisne pendant la guerre, — je parle pour les étrangers, — M. Anatole de la Forge a été blessé en défendant notre territoire contre l'ennemi.

La plus noble vertu du citoyen dans un pays libre, c'est le patriotisme. (Applaudissements.)

La séance est levée à midi cinq minutes.

SÉANCE DU MATIN, LE VENDREDI 27 SEPTEMBRE 1878,

AU PALAIS DU TROCADÉRO.

PRÉSIDENCE DE M. NADAULT DE BUFFON.

Sommaire. — M. Borg (Suède) : Biographie de Magnus Ollsson, aveugle et sourd-muet, son élève. — M. Raineri (Italie) : Rapport de la Commission B sur la Question du rôle de la famille dans les soins du premier âge. — M. Moldenhaver donne lecture d'un Manuel qu'il a publié sur le même sujet; discussion. — M. Piras : Rapport de la Commission A : Statistique; tableau-type; discussion.

La séance est ouverte à dix heures vingt-cinq minutes.

M. le Président. M. de Pourtalès, secrétaire du Congrès, a la parole pour la lecture des procès-verbaux des séances générales au Trocadéro, des mercredi 25 et jeudi 26.

(Cette lecture ne donne lieu à aucune observation.)

M. le Président. La parole est à M. O.-E. Borg, de Stockholm, pour un mémoire sur l'Éducation d'un de ses élèves en même temps aveugle et sourd-muet.

M. Borg. Mesdames, Messieurs, je parle mal la langue française, et je réclame votre indulgence.

M. le Président. Ce n'est pas avec indulgence, mais avec intérêt que nous vous écoutons.

M. Borg. Le temps m'a manqué pour préparer mon rapport. Je relève de maladie et je ne savais pas qu'il me serait possible de venir. Je vais faire la biographie d'un jeune sourd-muet et aveugle que j'ai instruit.

Magnus Ollsson est né le 20 novembre 1844, dans le diocèse de Lima, en Dalécarlie, de parents paysans. Bien portant, vif et éveillé dès sa naissance, Magnus reçut de sa mère les soins les plus empressés; mais, à l'âge de sept ans, il fut atteint d'une maladie grave qui, quatre mois durant, le retint au lit et le mit à deux doigts de la mort. C'était, selon sa mère, la fièvre scarlatine; selon d'autres, la fièvre nerveuse. Il y perdit la vue, l'ouïe et la parole, sans que cependant on eût commis d'imprudence; mais le docteur, qui demeurait fort loin, ne vint que rarement, et croyant la partie bien perdue, on n'eut

recours à aucune cure, à aucun traitement spécial. Avant sa maladie, Magnus jouissait de toutes ses facultés et commençait à lire.

Admis dans un institut de sourds-muets et d'aveugles le 24 octobre 1859, à l'âge de près de quinze ans, il ne pouvait ni entendre ni articuler un mot. On eut recours au langage des signes encore bien peu développé, mais qui révéla chez lui une intelligence prompte jointe à un ardent désir d'entrer en relation avec le monde qui l'entourait. Bientôt on lui enseigna le calcul, à l'aide de chiffres en relief, de boules enfilées et mobiles, ou des dix doigts, et c'est ainsi qu'il parvint à additionner.

Quinze jours après son arrivée à l'Institut, il entreprit la lecture de mots simples, comme: œil, nez, bouche, dent, doigt, pain, vin, etc., au moyen de caractères en relief mobiles. Chaque fois que le maître avait composé un mot, il faisait constater à l'élève l'identité de l'objet désigné par un attouchement successif de cet objet et des lettres qui le représentaient; après quoi l'enfant à son tour comparait le mot et désignait de la main l'objet correspondant. Au bout de six semaines, Magnus commença à faire usage des signes ou de l'alphabet doigté, à l'aide duquel il parvint à désigner les noms de ses maîtres et camarades. Dès l'année 1860, on l'exerça au tricot et surtout à la sculpture sur bois, pour laquelle il montrait des dispositions.

En mai 1860, Magnus pouvait déjà composer en caractères mobiles et apprendre de courtes phrases qu'il développait quelques mois après. Il traduisait par signes les notions morales, telles que celles du juste et de l'injuste, de la rémunération humaine et divine. Au commencement de 1861, on entreprit de développer chez lui le sentiment religieux, qui d'ailleurs, fortement inné dans son âme, le poussait à prier et à assister au culte divin. Il communia, pour la première fois, le 30 août 1867.

Dans l'été de 1861, il s'essayait à écrire au crayon, apprenait le métier de vannier, faisait des chaussons de lisières et déployait partout une remarquable dextérité. Il écrivit, tant bien que mal, pour la Noël 1861, une lettre à ses parents qui en furent pénétrés de surprise et de joie.

En février 1862, à l'aide d'une mappemonde en relief, il se forma à l'étude de la géographie; et, de juin au commencement de l'année suivante, s'étant rendu maître de la table de Pythagore, il arriva à faire facilement des multiplications et des divisions. En mai 1863, il connaissait les départements de la Suède qu'il indiquait avec une merveilleuse promptitude sur une grande carte en relief. En janvier 1864, il apprit le catéchisme des sourds-muets. En 1865, à l'Exposition internationale de Dublin, on remarquait, entre autres envois du même genre, une jolie corbeille de papier faite par Magnus. La même année, il s'instruisait en astronomie et en histoire naturelle.

En 1866, il apprit l'histoire de la Suède, qui l'intéressa au plus haut point. Du reste, tous les faits importants de l'époque où nous vivons le captivent. Depuis lors, réputé le plus habile d'entre ses nombreux camarades, il n'a cessé d'augmenter ses connaissances, soit par la lecture, soit par des entretiens avec ses maîtres; il aime l'étude pour l'étude, et, en particulier, celle des langues étrangères, notamment le français. Magnus a envoyé plusieurs ouvrages de sa main à l'Exposition universelle de Paris en 1867. En 1868, il

s'est fait applaudir en différentes villes de la Suède et du Danemark. Dans l'automne de la même année, Magnus termina ses cours à l'Institut de Manilla, et reçut à sa sortie le bulletin suivant : conduite, capacité, application, très bonnes; grammaire suédoise, métiers, haute distinction; composition suédoise, arithmétique, langue de signes, distinction; religion, histoire biblique, géographie suédoise et générale, histoire nationale, histoire naturelle, calligraphie, narration, très bien.

Depuis lors, il a trouvé à Stockholm, chez le vannier Muller, et à l'ouvroir pour les aveugles, l'emploi de ses talents. Il a reçu, le 30 avril 1869, de l'Association ouvrière de la capitale, le brevet de capacité et une médaille d'argent; en 1874, une médaille à Berlin, et, en 1876, un prix à l'Exposition universelle de Philadelphie.

Dans l'été de 1869, Magnus est revenu dans sa famille où il y gagne sa vie par le travail.

Les résultats obtenus dans sa personne attestent une fois de plus cette vérité que, là où manque un sens, les autres peuvent acquérir une acuité et un développement d'autant plus grands. Et ici, c'est un sens inférieur, le toucher, qui doit suppléer aux deux sens supérieurs de la vue et de l'ouïe, si indispensables à l'homme pour son développement intellectuel et technique. Quelle satisfaction pour le moraliste de voir la semence jetée en une terre presque stérile produire des fruits dépassant toutes les espérances! Quelle joie que de pouvoir ouvrir des horizons sans bornes à un frère que la nature semblait traiter en marâtre, et qui conservait pourtant cachés, mais vivants, l'étincelle divine, le feu sacré qui régénèrent et ennoblissent la créature humaine!

Voici quelques notes et deux ou trois lettres écrites par Magnus Ollsson :

J'ai perdu l'usage de la vue, de l'ouïe et de la parole, à l'âge de sept ans, à la suite d'une grave maladie, et depuis lors je n'ai pu ni voir, ni entendre, ni parler. Cependant, je ne suis pas malheureux; je puis lire, écrire et travailler. Dieu m'apprend à penser. Dieu m'aime et je l'aime. Je suis reconnaissant envers Dieu et envers mes maîtres qui m'ont donné les biens dont je jouis. Nous sommes tous pécheurs. Jésus est notre sauveur. Il est né à Bethléem et est mort pour nous sur le Golgotha. Je pense souvent à mon sauveur, je lui rends grâce; j'implore journellement son secours.

Manilla, le 21 juin 1866.

Mes chers et bons parents,

Je vous remercie humblement et respectueusement de votre lettre qui a été la bienvenue et je suis bien content. Dans un an, je m'approcherai de la sainte table. Il m'en coûte d'apprendre que mes chers parents manquent de vêtements et de nourriture, et qu'ils sont dans le besoin par suite de la mauvaise récolte. J'ai reçu du conseiller Pfeffer, le jour de mon examen, le 9 juin 1866, l'évangile selon saint Marc, en récompense de mon habileté. Je me porte bien, Dieu merci. Mille salutations à mes frères, sœurs, amis et parents.

Votre fils obéissant et respectueux,

Magnus Ollsson.

Manilla, le 1er janvier 1867.

A Monsieur Borg,

J'aime Monsieur Borg et j'appelle la bénédiction de Dieu sur lui. Je prends la liberté de vous offrir mes meilleurs vœux pour la nouvelle année. Dieu veuille vous garder, vous conduire et vous enrichir de toutes grâces! Je prie aussi Jésus de vous délivrer de la peine du péché. Dieu vous conserve, mon bien cher et bon Monsieur Borg! Je n'oublierai jamais Monsieur Borg. Je me souviendrai toujours de ce qu'il m'a appris.

Magnus Ollsson.

A la Reine, le jour de sa fête.

Mes camarades, sourds-muets et aveugles, me chargent d'offrir à notre gracieuse protectrice leurs vœux respectueux pour son jour de fête. Nous implorons la grâce et tous les bienfaits de Dieu en faveur de notre bonne et bien-aimée reine Louise.

Son très humble et très respectueux
Magnus Ollsson.

Nous pourrions ajouter des extraits de son journal qui révèle la même bonté naïve, la même fraîcheur, la même vivacité d'impression, la même générosité et la même piété simple et profonde. Nous pourrions aussi donner quelques-unes des appréciations favorables de la presse sur Magnus Ollsson, sur son caractère, sa vie, son travail et sur les séances publiques nombreuses où il a émerveillé les spectateurs empressés. Ce que je viens de dire doit suffire, Messieurs, pour vous édifier sur l'éducation de cet aveugle sourd-muet. Oui, chez ceux-là même qui, privés des sens et des moyens de communication les plus essentiels, semblaient être prédestinés à l'idiotisme, elle réussit à développer au plus haut degré la vie de l'esprit.

Après cela, soit matérialiste qui pourra!

Ce que j'ai fait témoigne que l'on peut dissiper en grande partie les ténèbres qui enveloppent les malheureux aveugles et les sourds-muets, et les rendre de bons et utiles citoyens, tout comme les voyants, comme ceux qui entendent et qui parlent. Il est vrai qu'il faut se donner beaucoup de mal, avoir beaucoup de patience, être animé d'un grand amour de l'humanité.

Je rendrai, en terminant, hommage à la France, qui s'est mise à la tête des nations pour leur donner de l'émulation et qui a fourni au monde d'illustres instituteurs d'aveugles et de sourds-muets. (Applaudissements.)

M. Nadault de Buffon. Le Congrès a entendu avec un vif intérêt le récit des merveilles obtenues par l'éminent professeur qui a joint à la science la patience et un grand amour de l'humanité. (Oui! oui!)

Aussi est-ce au nom de l'humanité que je remercie M. Borg. (Applaudissements.)

L'intéressante biographie de Magnus Ollsson sera jointe aux documents du Congrès.

M. Borg. Monsieur le Président, voulez-vous me permettre d'ajouter un mot au sujet d'un instrument à l'usage des sourds-muets?

M. le Président. Parlez, le Congrès vous entendra toujours avec le plus grand intérêt.

M. Borg *présentant son appareil à l'assemblée.* Cet instrument que j'ai inventé est simple. Le maître parle dans le premier cornet en verre; placé devant une glace, l'élève perçoit la vibration des sons au moyen du second cornet, et le miroir, en lui faisant voir comment le maître articule les sons, lui permet de les reproduire.



Cet instrument, qui sert surtout à faciliter l'articulation chez les sourds-muets, ne peut être employé utilement que par les demi-sourds. J'en ai obtenu d'excellents résultats; il a été couronné par la Société de chirurgie de Suède.

Je placerai encore sous les yeux du Congrès le télégraphe manuel destiné à mettre en communication les aveugles avec les sourds-muets et les voyants.

Je l'ai inventé pour mon élève qui, au sortir de l'institution, l'a, je crois, perfectionné.

Cet appareil comprend un disque avec des lettres romaines et les caractères en relief qui leur correspondent. Autour du cadran se meut un indicateur qui s'applique sur la lettre ou le caractère que l'on veut désigner. Cet instrument, d'un usage facile pour l'aveugle et le sourd-muet, leur permet de communiquer entre eux.

M. le Président. Le Congrès remercie M. Borg et lui demande de bien vouloir laisser les appareils dont il est l'inventeur au musée de la Société qui sera fondée par le Congrès.

M. l'abbé Raineri, délégué de Rome, a la parole pour le rapport de la Com-

mission B sur la question du **Rôle de la famille dans l'éducation des jeunes aveugles.**

M. l'abbé Raineri, *rapporteur*.

RAPPORT DE LA COMMISSION B.

La Commission B avait pour mission d'étudier la question portée au n° 4 de la section première du programme du Congrès : du rôle de la famille dans les soins du premier âge.

Sur ce sujet très important, votre Commission a commencé par prendre connaissance des deux mémoires qui lui ont été communiqués, tous deux remarquables par la justesse des idées, et qui sont le résultat d'une expérience éclairée et d'intéressantes observations sur l'éducation des aveugles. L'un est de M. A. Guidon, de Coutances; l'autre de M. Gustave Cézanne, de Toulon.

Le mémoire de M. A. Guidon, rempli d'idées excellentes, comprend deux parties distinctes. Dans la première sont proposés des moyens très utiles à l'éducation du sens moral de l'enfant et très capables de développer sa tendre intelligence en fixant son attention sur tout ce qui l'entoure et sur les phénomènes de la nature qui sont à sa portée, les sons, les chants, la forme des objets, etc. Le second mémoire trace un système d'éducation spéciale pour l'aveugle; système que votre Commission recommande à l'attention de la Société internationale qui va s'instituer pour la communication périodique aux instituts et aux écoles d'aveugles de toutes les améliorations qui peuvent être appropriées à leur sort [1].

Le mémoire de M. Cézanne dénonce les inconvénients d'une tendresse excessive des parents pour leurs enfants aveugles et de leur crainte exagérée sur les dangers qu'ils peuvent courir. L'exagération de ces sentiments, en eux-mêmes respectables, est aussi la cause la plus ordinaire du retard de l'admission des enfants aveugles dans les instituts spéciaux où leur inertie et leur inhabileté aux exercices de la vie exigent l'emploi d'un nombreux personnel.

Des observations contenues dans les deux mémoires de MM. Guidon et Cézanne et des discussions qui ont eu lieu au sein de la Commission, il est résulté cette conclusion :

La nécessité de combattre les appréhensions exagérées des parents à l'égard de leurs enfants aveugles, de développer dans l'enfant aveugle, dès le premier âge, l'esprit d'initiative et de le familiariser avec tout ce qui l'entoure, avec tout ce qu'il peut atteindre, au moyen du toucher, ou de ses autres sens.

Et comme moyen pratique pour obtenir ces précieux résultats, votre Commission propose la publication d'un manuel aussi simple que possible, destiné aux mères de toutes les classes sociales, pour les instruire sur les soins à donner dans le premier âge à l'enfant aveugle et sur la manière pratique de les remplir.

La Société internationale se chargera de la propagation du manuel. (Applaudissements.)

M. le Président. La commission B, après avoir reconnu que la mère, en

[1] Voir aux pièces annexes.

empêchant, par excès de tendresse, son enfant aveugle de se mouvoir librement, le prive d'un puissant moyen de comparaison et d'éducation, a pensé que le meilleur moyen d'assurer l'éducation de l'enfant aveugle dans le premier âge consiste dans la rédaction et la publication d'un manuel élémentaire qui sera remis gratuitement aux mères de famille. La mère sera toujours le meilleur instituteur de son enfant. (Applaudissements.)

La statistique fera connaître les familles que ce manuel pourra intéresser.

Un membre de la Commission, M. Moldenhaver, de Copenhague, a rédigé un manuel de ce genre pour l'établissement qu'il dirige; cet ouvrage pourra être utilement consulté pour la rédaction du nouveau manuel qui devra être répandu non seulement en France, mais à l'étranger, le bien que nous ambitionnons de faire embrassant tous les pays. (Applaudissements.)

M. Moldenhaver a la parole.

M. Moldenhaver, de Copenhague.

QUE PEUT-ON FAIRE POUR LES ENFANTS AVEUGLES DANS LES FAMILLES?

L'expérience a montré que l'aveugle, malgré de grandes difficultés, peut néanmoins devenir capable de travail et mener une vie active; mais, d'un autre côté, l'expérience montre aussi que si, par une occupation utile, pratiquée dès l'enfance, on ne l'empêche pas de se laisser aller à l'apathie, il devient facilement un être inutile et malheureux. Pour cette raison, il est nécessaire de donner des soins tout particuliers à l'éducation de l'enfant aveugle. Voici les observations dont il faut tenir compte et les précautions à prendre :

1° L'enfant aveugle doit être élevé comme étant destiné à vivre parmi les clairvoyants; comme devant, par les habitudes de sa vie et par son travail, en différer le moins possible.

2° Il est aussi important pour l'enfant aveugle que pour l'enfant clairvoyant d'être occupé, soit par le jeu, soit par le travail.

3° L'enfant aveugle est généralement obligé de jouer seul. Ne pouvant ni observer le jeu des enfants clairvoyants ni y prendre part, il ne peut non plus se passer d'indications sur la manière de jouer et sur les objets du jeu. Si ses parents, ses frères ou sœurs, en ont le temps, il faut leur recommander le jeu de *cache-cache* et tous les jeux dans lesquels il y a à distinguer quelque chose par l'ouïe ou le toucher. Parmi les jouets, ceux qui conviennent le mieux à l'aveugle sont ceux qui mettent en activité et lui donnent l'occasion d'exercer spécialement ces deux sens.

4° Pour l'occuper, on choisira des ouvrages manuels faciles, comme le tressage et le tricotage, la formation de mots à l'aide de lettres en relief sur des pièces de bois, des caisses de lettres et des tables en bois, la composition des nombres et la lecture avec les doigts dans les livres en relief.

5° En procédant méthodiquement, on parviendra à fortifier les mains de l'enfant, à les rendre aptes à toutes espèces de mouvements, et l'on atteindra ainsi le but que s'est proposé l'Institut des aveugles : mettre le plus possible le

sujet en état de gagner sa vie et de se rendre utile. En même temps que ses mains, on s'appliquera à fortifier ses bras et ses jambes.

6° Par des occupations convenables, on arrive également à exercer les sens, en particulier l'ouïe et le toucher, à les développer, à les rendre subtils, de telle façon qu'ils suppléent en quelque sorte à l'absence de la vue.

7° Toujours par les mêmes moyens, on fournit à l'enfant l'occasion de penser, d'acquérir des notions et des idées qui lui permettent de communiquer avec d'autres et de leur adresser des questions.

8° Il est indispensable que l'enfant aveugle s'accoutume de bonne heure à se passer du secours d'autrui en ce qui concerne la vie usuelle. Il ne faudra pas, par un sentiment déplacé de pitié, le porter plus longtemps que l'enfant clairvoyant; il faudra, au contraire, l'accoutumer de bonne heure à marcher seul et à trouver son chemin sans assistance, à monter et à descendre les escaliers, à se déshabiller et à s'habiller, à lier ses cordons, à se laver les mains et le visage, à nettoyer ses ongles, à se moucher, à plier son mouchoir, à ranger ses petits objets, à manger avec la cuiller et la fourchette, à se servir ensuite d'un couteau, sans l'aide de personne. Toutes ces choses que l'enfant clairvoyant apprend par imitation, l'enfant aveugle devra les apprendre par un enseignement régulier, car il est incapable d'observer ce que font les autres et de se mettre au courant de ce qui est nécessaire pour les imiter. Ici se présente le plus grand péril pour le succès de cette méthode. Les parents trouvent généralement trop assujettissant d'enseigner leur enfant aveugle; ils préfèrent exécuter eux-mêmes ce qu'il lui faut faire. En le servant au lieu de lui apprendre à se servir lui-même, ils ne s'imaginent pas lui nuire et ne comprennent pas le temps qu'ils gagneraient en l'obligeant à se passer d'eux. Quel est en effet l'aveugle qui ne se sente soulagé en pouvant subvenir à ses propres besoins et en n'étant plus un fardeau pour son semblable?

9° L'enfant doit apprendre de bonne heure à s'utiliser dans la maison en se chargeant des ouvrages qu'il peut faire, comme essuyer les meubles, polir les vitres, écosser des pois, peler des pommes de terre, gratter des carottes. A un âge plus avancé, il fera sécher le linge, nettoiera les habits, balayera, lavera la vaisselle, taillera les fèves, battra le beurre, pétrira la pâte, tournera la meule, traira les vaches, donnera la nourriture aux animaux, fera les lits, servira à table et exécutera bien d'autres travaux domestiques.

10° Comme l'enfant aveugle ne peut prendre de l'exercice en plein air aussi facilement que les enfants clairvoyants, les parents auront soin de le faire beaucoup promener, surtout en été. En outre, comme son infirmité le prédispose à rester en place ou à se mouvoir lentement, tous les genres d'exercices à l'air lui sont bons, surtout par le froid.

11° L'enfant aveugle est enclin à contracter de mauvaises habitudes. Ne pouvant imiter les autres et n'ayant qu'une idée imparfaite de ce qu'on appelle le laid, ses mouvements et ses manières dépendent de dispositions originelles, d'influences accidentelles. Ajoutons le besoin naturel d'exercice physique, la difficulté de se mouvoir à la manière des clairvoyants, et l'on comprendra que

l'enfant aveugle recherche les moyens de remédier à tous ces désavantages. Ainsi le désir de percevoir la lumière, ou d'en avoir la sensation, détermine de sa part des allures disgracieuses. Il porte les doigts à ses yeux, laisse pendre ses mains et ses jambes, il a des mouvements étranges, une position oblique, fait des grimaces, et prend l'habitude d'une foule de tics disgracieux qui finiraient par le rendre ridicule, si les parents ne s'appliquent à l'en corriger.

Observons, d'ailleurs, que les admonestations ne suffisent pas toujours pour la répression.

12° Si, en thèse générale, il faut prendre garde aux paroles que l'on prononce en présence des enfants, cette réserve devient de la plus haute importance à l'égard des enfants aveugles. Ceux-ci, ne recevant qu'un petit nombre d'impressions sur lesquelles se concentrent leurs pensées, faute d'autres éléments, écoutent très attentivement. Le souvenir ne s'efface pas aussi facilement chez eux que chez l'enfant clairvoyant, qui parfois reçoit dans le même moment les impressions les plus diverses. En conséquence, dans bien des cas l'enfant aveugle remarquera et se rappellera là où l'enfant voyant sera resté inattentif.

13° Certes, le spectacle d'une infirmité pour laquelle il n'est pas de remèdes est pénible pour tout le monde; mais les plaintes ne servent qu'à décourager l'enfant et contribuent, en augmentant sa défiance de lui-même, à lui faire adopter un maintien pitoyable. Il faut, au contraire, s'interdire de le plaindre en sa présence, s'appliquer à le rendre satisfait, patient et courageux, faire naître chez lui la confiance et la reconnaissance, tant à l'égard de ses proches qu'à l'égard du dispensateur de tous biens. Au moyen d'une telle éducation, il pourra espérer non pas occuper une position brillante dans la société, mais subvenir un jour à ses besoins par son travail; il marchera hardiment dans le sentier de la vie, supportera l'adversité, vaincra toutes les difficultés inhérentes à sa fâcheuse situation et arrivera à se passer de la plupart des choses considérées par les clairvoyants comme nécessaires ou rentrant dans les conditions d'une existence tolérable.

14° Aussitôt que le jeune aveugle aura atteint l'âge auquel les autres enfants commencent à fréquenter l'école ordinaire, on devra l'envoyer à cette école ou lui faire donner une instruction particulière dans sa famille, jusqu'à ce qu'il puisse être admis à l'institut. L'âge de dix ans est le plus favorable. Toutefois, s'il existait des écoles préparatoires pour les aveugles, on ferait bien de leur confier l'enfant à partir de l'âge de sept ans, sans le conserver dans la famille jusqu'à dix ans. On pourra obtenir des instituts des appareils à bon marché en vue de l'enseignement. Les directeurs seront toujours prêts à donner les instructions nécessaires sur le genre d'éducation et d'occupations qui conviennent le mieux à l'enfant. (Applaudissements.)

M. le Président. La Commission B propose l'insertion, à la suite de son rapport, du travail dont M. Moldenhaver vient de donner lecture.

(Adopté à l'unanimité.)

M. le Président. J'ouvre la discussion sur les conclusions de la Commission B.

M. Bourguin. Je demande la parole.

L'enfant aveugle exige des soins hygiéniques particuliers.

Son infirmité le condamne non seulement à ne pas voir les obstacles, mais à une immobilité qui peut lui devenir funeste; le manuel dont la Société internationale prendra l'initiative ne manquera certainement pas de conseiller la gymnastique aux familles.

Il y a une gymnastique peu connue en France, très usitée en Allemagne, la gymnastique de chambre.

Elle consiste dans des mouvements combinés de manière à mettre en action toutes les parties du corps : mouvements de tête, de cuisses, de bras, de jambes.

Elle peut se pratiquer dans la famille sous la direction des parents, des frères et sœurs ou d'un petit voisin, car les enfants aiment à se rendre service les uns aux autres. Le plus souvent l'enfant fait le mal parce qu'on ne lui a pas appris à faire le bien. (Oui! oui! Très bien!)

Il faudrait que, dans le manuel, la description de ces exercices fût accompagnée de dessins; il faudrait que l'on chargeât les instituteurs et institutrices, surtout dans les communes rurales, de s'enquérir de la manière dont les enfants aveugles sont soignés dans leurs familles, et qu'ils se missent en rapport avec les parents pour leur expliquer le manuel.

M. Bret. La question de la gymnastique a été étudiée d'une manière toute spéciale par la Commission d'hygiène, et voici à peu près quelles ont été ses conclusions.

La Commission a considéré que la gymnastique à l'usage des jeunes aveugles peut se diviser en deux catégories : la première, que nous appellerons la gymnastique élégante, comprend marcher en mesure, manœuvres rythmées, rondes chantées, jeux d'adresse, tels que jeux de quilles et autres.

Cette gymnastique présente ce grand avantage qu'en exerçant et développant l'activité du sujet, elle n'est pas nuisible au tact si nécessaire à l'aveugle, tandis que la gymnastique musculaire peut lui être contraire.

Toutefois, il y a dans la gymnastique ordinaire un grand nombre d'exercices auxquels les aveugles peuvent se livrer sans danger.

J'ai posé la question à un professeur du gymnase Paz qui m'a répondu : « Nous n'avons pas seulement quelques appareils propres aux aveugles, nous en avons cent[1]. » Un membre de la Commission, M. le Dr Desruelles, s'est offert pour rédiger un manuel d'hygiène à l'usage des enfants aveugles.

M. le Dr Desruelles. J'insiste d'autant plus sur l'utilité de ce travail, que je le crois appelé à modifier entièrement le maintien de l'aveugle.

L'aveugle a généralement une mauvaise tenue : il se tient penché en avant, il porte ses pieds en dedans et s'incline tantôt à droite, tantôt à gauche, pour mieux entendre, par suite de l'instinct qui le pousse à exercer son ouïe.

Il y aurait dans le manuel une gymnastique spéciale au maintien de l'a-

[1] M. Napoléon Laisné, inspecteur de gymnastique des écoles de la ville de Paris, a publié plusieurs ouvrages qui seront très utiles pour l'enseignement de la gymnastique aux aveugles.

veugle : la danse, par exemple, qui n'est autre chose qu'une suite d'exercices de maintien. Lorsqu'on enseignera de bonne heure à l'aveugle à se bien tenir, il ne se présentera plus dans le monde avec cette attitude gauche, incertaine, hésitante et craintive qui prévient contre lui. A un autre point de vue, il faut aux aveugles des promenades fréquentes, des marches, des exercices répétés, des courses au grand air; car l'aveugle est en général un sujet anémique, pâle, débile, chétif; la circulation se fait mal par suite de l'absence d'activité musculaire; on le constate à un abaissement de température aux extrémités. L'aveugle a généralement les mains froides et les muscles peu développés.

En même temps que ces promenades répondront aux besoins d'hygiène, elles seront pour l'aveugle une source d'instruction. On lui fera toucher les objets; on lui en décrira la forme et la couleur.

M. Buckle (Angleterre). Il existe un manuel anglais. J'ajouterai aux explications qui viennent d'être fournies une observation relative à la bonne distribution de la lumière dans les établissements.

M. Lavanchy, *secrétaire général.* Nous sommes tous d'accord sur l'opportunité et même sur la nécessité de ce manuel. Les directeurs d'institutions sont unanimes à reconnaître que les enfants aveugles qu'on leur amène ne savent ni mettre ni quitter leurs vêtements, parce que les mères, par suite de craintes exagérées, ne laissent à l'enfant aveugle aucune initiative : elles craignent de le laisser seul livré à lui-même, pour les soins les plus ordinaires de la vie.

M. le Président. J'ajouterai un mot relativement au préjugé qui fait penser qu'un enfant aveugle est plus exposé qu'un voyant, ce qui est cause que les parents, de crainte d'accident, le privent de tout exercice. Prenez une mère ayant deux enfants du même âge, l'un aveugle, l'autre voyant; supposez que, par suite ou d'une négligence ou d'une affection moindre pour l'aveugle, elle les laisse aller tous les deux seuls et qu'un accident arrive : ce sera toujours le voyant qui en sera victime, parce que l'enfant voyant a des yeux qui ne voient pas. Emporté par le jeu, il n'aperçoit pas la pièce d'eau ou la mare, et il y tombe; tandis que l'aveugle devine l'obstacle ou le danger avec ce sens intime que Dieu lui a donné pour lui tenir lieu de ce qui lui manque. Il y avait, au siècle dernier, un préjugé qui consistait à ne pas laisser aller les enfants du premier âge sans un bourrelet; les mères pensaient leur éviter ainsi des chutes dangereuses. Buffon, Jean-Jacques, d'autres après eux ont fait la guerre au bourrelet; aujourd'hui l'enfant dont la tête n'est plus protégée tombe sans se faire plus de mal qu'avec un bourrelet, parce qu'il a appris à ne compter que sur lui-même.

Les parents des enfants aveugles ne doivent pas craindre de les laisser livrés à eux-mêmes; l'instinct de la conservation, l'esprit d'observation, le toucher, l'appréhension de la douleur, les protégeront suffisamment et ils deviendront à la fois habiles et prudents. Ces conseils trouveront naturellement leur place dans le manuel.

Un Membre. Je demande la parole.

M. le Président. Sur quel objet ?

Le même Membre. Sur une question qui n'est pas à l'ordre du jour, mais je n'ai à dire qu'un mot.

Les orateurs qui se sont fait entendre jusqu'ici se sont constamment placés sur le terrain philosophique.

On aurait peut-être pu parler davantage de la charité évangélique qui fait de l'humanité une grande famille, et de Dieu qui nous rend tous frères.

En donnant un caractère plus religieux au Congrès, nous nous serions attiré les sympathies du parti catholique, et beaucoup de dames pieuses se fussent fait un plaisir de nous venir en aide.

M. le Président. Permettez-moi, Monsieur, de vous interrompre.

Chaque fois que l'on s'occupe de questions tendant à l'amélioration du sort de l'homme, c'est par Dieu que l'on est inspiré; de lui émanent les grandes pensées comme les belles actions.

Le même Membre. On ne l'entend pas assez proclamer dans cette enceinte.

M. le Président. Nous nous occupons du sort des aveugles au point de vue humain. Chacun de nous a ses convictions religieuses, et nous n'avons pas à rechercher quels sont ceux qui les partagent ou ne les partagent pas. Nous ne discutons pas ici une question religieuse; nous nous occupons d'une question d'humanité ; mais il est impossible de ne pas voir l'inspiration divine dans un tel Congrès.

Il est regrettable que ce soit précisément un aveugle qui, en présence des efforts tentés par le Congrès pour l'amélioration du sort des aveugles, ait cru devoir venir formuler une pareille critique. (Très bien! très bien!)

M. Yzac. Je suis aveugle comme Monsieur, et je proteste contre son interpellation.

M. le Président. La parole est à M. Piras, rapporteur de la Commission chargée de se prononcer sur la **Nécessité d'une statistique pour les aveugles.**

M. Piras donne lecture du rapport de la Commission sur la première question du programme.

Mesdames, Messieurs, la Commission que vous avez chargée d'examiner la question du programme concernant la nécessité d'une statistique générale a l'honneur de vous exposer le résultat de son examen.

La Commission a décidé qu'une statistique générale devra faire connaître non seulement l'âge et le nombre des aveugles de chaque pays, mais encore fournir toutes les indications nécessaires pour constater les besoins des aveugles, au point de vue physique, intellectuel et moral, et signaler les lacunes qu'il y aurait à combler pour améliorer leur sort. Elle a pensé que le meilleur moyen d'obtenir une statistique exacte et complète et qui permette d'atteindre le but que se propose le Congrès, est de s'adresser aux autorités, en contact immédiat et journalier avec la population, et de prier les Gouvernements respectifs d'expédier à ces autorités un cadre que votre Commission a

établi et qui ne demande que des indications faciles à fournir par toute personne animée de bonne volonté. Ce tableau, que la Commission a l'honneur de soumettre à l'approbation du Congrès, a été dressé spécialement pour la France; mais il pourra, avec quelques légères modifications, être utilisé pour les autres pays.

Il sera facile aux maires de remplir ces colonnes. Votre Commission ne pouvait demander davantage sans exiger de ces fonctionnaires un travail qu'avec la meilleure volonté du monde ils eussent été impuissants à faire.

Si cette nomenclature paraît incomplète, je demande au Congrès de la compléter.

M. le Président. Tout le monde est d'accord sur la nécessité d'une statistique donnant le nombre et la condition des aveugles? (Marques d'assentiment.)

Le tableau que l'on vient de vous soumettre soulève-t-il quelque objection?

Un Membre. Il serait peut-être utile d'y ajouter une colonne pour le degré de consanguinité des parents. Bon nombre de spécialistes soutiennent que la cécité est fréquemment causée par le degré de consanguinité des parents. La question n'est pas encore résolue; la proposition que j'ai l'honneur de faire pourrait peut-être en hâter la solution.

M. Piras. Votre Commission s'est préoccupée de cette question; mais elle a pensé, en même temps, qu'il était indispensable de simplifier autant que possible le tableau statistique. Il sera déjà assez difficile aux maires de le remplir entièrement. Il est plus que probable qu'ils ne répondront pas si on leur demande d'indiquer les degrés de consanguinité.

Pour répondre à cette question, il faudrait que les maires fissent des enquêtes qui pourraient violer les secrets des familles et toucher à la liberté individuelle.

M. de Thiac. Je suis maire de ma commune, je me trouve en communication fréquente avec d'autres maires; eh bien! je trouve ce tableau compliqué. Si vous voulez obtenir un résultat pratique, il faudra vous borner à demander aux maires combien ils comptent d'aveugles dans leur commune et quel est leur âge. Si vous exigez davantage, vous risquez de ne rien obtenir.

M. Piras. Je suis partisan du principe de la simplification; seulement M. de Thiac simplifie tellement que le but ne sera plus atteint.

M. le Président. Si le maire est à même de donner l'âge de l'aveugle, il pourra également faire connaître son nom, sa profession, sa situation de famille, les causes de sa cécité.

M. de Thiac. Je vis au milieu de maires de campagne, et je sais que plus vous demanderez, moins vous obtiendrez.

M. le Secrétaire général. La statistique dont vous parlez existe; si nous n'avions pas besoin d'autres renseignements, il suffirait de les demander au Ministère de l'intérieur. Seulement ces renseignements sont absolument insuffisants; ceux qui nous viennent de l'étranger sont bien autrement complets.

Commune d
Population :

Département
Arrondissement
Canton

Aveugles des deux sexes et de tout âge demeurant dans la commune.

NOMBRE TOTAL. 1	NOMS. 2	PRÉNOMS. 3	ÂGE. 4	MARIÉ ou MARIÉE avec voyant ou voyante, avec aveugle. Veuf ou célibataire. 5	CAUSE de LA CÉCITÉ. 6	ÂGE où LA CÉCITÉ est survenue. 7	INSTRUCTION. 8	INSTITUTION OU ÉCOLE où l'aveugle a été ou se trouve encore. Hospice où il est assisté. 9	PROFESSION. 10	SI L'AVEUGLE est assisté chez lui, indiquer l'œuvre de bienfaisance qui l'assiste. 11	CONDITION DU PÈRE ET DE LA MÈRE. (Vivants ou décédés.) 12
1	*Dubois...*	*Jean.....*	*25 ans.*	*Marié avec voyante.*	*Ophtalmie purulente.*	*3 ans ....*	*Élémentaire complète.*	*Institution nationale des jeunes aveugles.*	*Accordeur et organiste.*	*Se suffit par le travail; est membre participant de la Société de placement et de secours de l'Institution nationale.*	*Cultivateur.*
1	*Fabre....*	*Marie ....*	*7 ans..*	....	*Petite vérole..*	*2 ans ....*	*Élémentaire....*	*Institution de Nancy.*	....	*Mère assistée par le bureau de bienfaisance.*	*Journalier.*
1	*Mallard..*	*François..*	*45 ans.*	*Célibataire.......*	*Incendie ....*	*30 ans ...*	*Illettré.......*	....	*Tourneur .....*	*Hospice...........*	*Cordonnier.*

Les maires qui trouveront notre tableau trop compliqué pourront ne remplir que quelques colonnes, celles notamment concernant le nombre et l'âge des aveugles, et celles distinguant les aveugles de la commune qui peuvent se suffire à eux-mêmes de ceux qui ont au contraire besoin d'assistance.

M. Yzac. Je ne partage pas l'opinion de M. le directeur, que la recherche de la consanguinité entre les parents des aveugles pourrait constituer une atteinte à la liberté individuelle.

M. l'abbé Gridel. Le but que nous nous proposons étant d'assurer l'instruction aux jeunes aveugles, il suffirait, je crois, de ne demander des renseignements aux maires que sur les aveugles ne dépassant pas l'âge de quinze à vingt ans.

M. le Président. Il ne s'agit pas uniquement de l'instruction des jeunes aveugles; le Congrès entend rechercher et étudier les moyens de venir en aide aux aveugles de tous les âges; et il est dès lors du plus grand intérêt de connaître la situation exacte de chaque aveugle, et s'il peut se suffire à lui-même ou s'il a besoin de secours. Le questionnaire du tableau doit porter sur toutes les catégories d'aveugles, autrement nous ne justifierions pas notre titre de Congrès universel.

M. le Dr Claisse. Le renseignement relatif à la consanguinité me paraît facile à obtenir, surtout pour les aveugles adultes. Lors du tirage au sort, chacun d'eux a dû être l'objet d'une enquête sommaire dont les résultats sont consignés quelque part.

Une autre source de renseignements se trouve dans les bureaux de bienfaisance, tout individu qui demande un secours devant être examiné par le médecin du bureau.

M. le Président. Il n'est pas un maire de campagne qui ne connaisse individuellement tous les aveugles de sa commune et qui ne soit à même de fournir sur chacun d'eux tous les renseignements qui lui seront demandés.

Le point en discussion consiste à savoir s'il est opportun de leur adresser un questionnaire spécial sur les causes de la cécité et sur le degré de consanguinité des parents... Je mets la question aux voix.

(Le Congrès, consulté, adopte la formule du tableau proposé par la Commission.)

M. Lavanchy, *secrétaire général*. Il y a des délégués étrangers qui sont obligés de nous quitter; déjà les délégués de Gênes sont partis; aujourd'hui c'est le tour de M. Moldenhaver, directeur de l'Institut des aveugles de Copenhague, dont vous avez pu apprécier le caractère et le savoir.

Je propose de voter des remerciements à M. Moldenhaver. (Applaudissements répétés.)

M. Moldenhaver. Je remercie le Congrès et la France de leur accueil aux délégués étrangers; je remercie Paris de sa réception cordiale.

Nous vous quittons avec regret, Messieurs; mais l'amertume de la sépa-

ration est adoucie par l'espérance de continuer ensemble, dans d'autres conditions, l'œuvre si heureusement commencée. (Applaudissements.)

M. Lavanchy, *secrétaire général.* S'il est de nos collègues qui partent, il en est d'autres qui arrivent.

Je suis heureux de vous annoncer la présence de trois nouveaux membres : MM. de Landa, de Pampelune, Méricant, délégué de l'Institut des aveugles de Toulouse, Célestin Lagache [1], délégué du Conseil général de l'Oise.

M. le préfet de l'Oise m'informe que le Conseil général accorde au Congrès une subvention de 50 francs. Je propose de voter des remerciements au Conseil général de l'Oise, et de charger M. Lagache de se faire l'interprète de nos sentiments.

M. Célestin Lagache. La modique somme que le Conseil général de l'Oise a votée, sur ma proposition, sans aucune valeur comme secours pécuniaire, est un témoignage de sympathie donné au Congrès. Ce vote a été déterminé par cette considération que Valentin Haüy appartient, par sa naissance, à la région qui forme aujourd'hui le département de l'Oise; à ce titre, j'ai le droit de me dire son compatriote. (Applaudissements.)

M. le Président. Nous n'avons plus que peu de temps à nous, et il nous reste bien des questions à résoudre.

Je vous propose de tenir aujourd'hui vendredi et demain samedi, deux séances générales aux Tuileries.

(Le Congrès, consulté, émet un vote affirmatif.)

Enfin, mes chers collègues, je vous rappelle qu'à la séance de clôture, qui sera présidée par M. le directeur de la presse, représentant le Ministre de l'intérieur, vous aurez à sanctionner la fondation de la Société internationale qui sera le monument élevé dans le monde par le Congrès de Paris.

Ce n'est pas seulement par des votes et des résolutions, par des vœux excellents en eux-mêmes, par des démarches près des administrations supérieures, que nous devons nous affirmer.

Il faut qu'il sorte de ce Congrès ce que j'appellerai la Providence des aveugles; il faut qu'après que nous serons séparés, les hommes éminents, les hommes de cœur, les hommes de bien qui sont venus des quatre coins du monde nous apporter le concours de leurs lumières, près de qui nous avons tant appris, et avec lesquels nous avons été si heureux et si fiers de nous trouver en rapport, nous continuent leur collaboration.

Il faut que lundi la Société internationale soit fondée et que chacun parte en emportant son drapeau. (Applaudissements.)

La séance est levée à midi un quart.

[1] Depuis le Congrès, M. Lagache, chef des sténographes de la Chambre, a été élu sénateur de l'Oise.

SÉANCE DU SOIR, LE VENDREDI 27 SEPTEMBRE 1878,

AU PALAIS DES TUILERIES, PAVILLON DE FLORE.

PRÉSIDENCE DE M. NADAULT DE BUFFON.

SOMMAIRE. — M. Meyer, en l'absence du rapporteur, M. Levitte, fait connaître au Congrès les résultats des travaux de la Commission H, chargée d'étudier les diverses méthodes d'impression et d'écriture en vue de l'unification des systèmes. Rapport; discussion. — Le Congrès se prononce à une forte majorité en faveur de la GÉNÉRALISATION DU SYSTÈME BRAILLE NON MODIFIÉ. — M. l'abbé Victorin : rapport de la Commission sur l'ORDRE ET LA DISCIPLINE DANS LES INSTITUTS; discussion.

La séance est ouverte à quatre heures.

M. LE PRÉSIDENT. L'ordre du jour fixe pour cette séance la lecture du rapport de la Commission H, chargée d'étudier les diverses **Méthodes d'impression et d'écriture** en vue de l'unification des systèmes.

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL. M. Levitte, rapporteur, est absent; je propose au Congrès de prier M. Meyer, membre de la Commission H, de nous indiquer les résultats de ses travaux. Le rapport de M. Levitte sera néanmoins annexé au procès-verbal de la séance [1].

RAPPORT DE LA COMMISSION H.

La Commission H était ainsi composée :

MM. DENIS, délégué du Ministère de l'intérieur.
LEVITTE, censeur à l'Institution nationale des jeunes aveugles, à Paris.
BERNUS, professeur à l'Institution nationale des jeunes aveugles, à Paris.
Mlle GIROUARD, professeur à l'Institution nationale des jeunes aveugles, à Paris.
MM. l'abbé GRIDEL, directeur de l'École des aveugles, à Nancy.
Frère VICTORIN, directeur de l'École des aveugles, à Lille.
le Dr ARMITAGE, président de la British and foreign Blind Association for promoting the education and employment of the Blind.
JOHNSON, membre des Comités de l'École des aveugles indigents, de la Day's Charity, à Londres, membre du Conseil du collège des gentilhommes aveugles, à Worcester.
R. JOHNS, chapelain et directeur de l'École pour les aveugles indigents, à Londres.

[1] Afin d'éviter des répétitions, nous insérons ici le rapport de M. Levitte, tel qu'il nous est parvenu le 17 octobre 1878, et nous ne conservons du rapport verbal de M. Meyer que les passages les plus importants relatifs aux conclusions de la Commission sur cet important sujet.

MM. Blair, principal du Collège des gentilhommes aveugles, à Worcester.
Tait, secrétaire de la Home-Teaching Society (système Moon).
Barnhill, directeur de la Mission en faveur des aveugles, à Glasgow.
Buckle, directeur de l'école Wilberforce pour les aveugles, à York.
Kennedy, B. D. de l'École royale des aveugles, à Édimbourg.
Pablasek, directeur de l'Institut impérial des aveugles, à Vienne.
Rœsner, directeur de l'Institut impérial des aveugles, à Berlin.
Simonon, directeur de l'École des aveugles, à Namur.
l'abbé Raineri, ancien directeur de l'Institution des aveugles à Milan, délégué de l'Institution des aveugles de Rome.
l'abbé Vitali, directeur de l'Institut des aveugles, à Milan.
Martuscelli, directeur de l'Institut des aveugles, à Naples.
Moldenhaver, directeur de l'Institut royal des aveugles, à Copenhague.
Meyer, directeur de l'Institut royal des aveugles, à Amsterdam.
Borg, directeur de l'Institut royal des aveugles, à Stockholm.
Oudard, délégué des écoles d'aveugles de Belgique.
Naef, délégué des écoles d'aveugles de Suisse.

La Commission s'est réunie les 26 et 27 septembre pour examiner les mémoires relatifs :

1° Aux méthodes et systèmes et à leur unification;

2° Au plan d'études;

3° Aux livres scolaires et à la création d'une librairie à bon marché.

Les travaux adressés au Comité d'organisation et les mémoires produits en séance ont été étudiés dans l'ordre suivant :

M. Heller, directeur de l'Institut de Hohenwarte, près Vienne, a envoyé un mémoire bien ordonné et substantiel sur l'enseignement des aveugles par les objets tangibles. Il s'agit dans ce mémoire de la méthode Frœbel, développée et appropriée à l'enseignement spécial qui occupe le Congrès, — méthode adoptée dans la plupart des écoles d'aveugles, mais dont la doctrine n'avait pas encore été aussi sûrement exposée.

La Commission a pris bonne note de cette communication et a décidé que des félicitations et des remerciements seront adressés à M. Heller au nom du Congrès. Son mémoire sera inséré dans les procès-verbaux du Congrès.

M. Moon, aveugle, propagateur en Angleterre d'un système alphabétique en relief qui porte son nom, a adressé un rapport étendu sur son œuvre et diverses publications qui lui sont dues.

Tous les instituteurs d'aveugles connaissent le système Moon; chacun sait qu'une importante association charitable de Londres a pour objet principal la diffusion et l'enseignement des livres saints édités d'après ce système typographique. Tous apprécient l'effet moralisateur produit par ces publications; nonobstant, la Commission estime que le système Moon, qui est conventionnel et spécial, qui ne s'écrit point, qui ne peut être appliqué à la musicographie, ne saurait tenir, ainsi que le demandent son auteur et plusieurs des honorables membres de la Commission, le premier rang parmi les systèmes d'impression à l'usage des aveugles.

M. Moon a joint à son envoi un volume contenant des spécimens de ses publications en 140 langues et des images en relief pour servir, dans les écoles d'aveugles, à l'enseignement des connaissances générales usuelles de l'histoire, de la géographie et de l'histoire naturelle.

Dans les cartes géographiques de Moon, les délimitations, les accidents naturels, ont des signes heureusement choisis, d'un relief bien proportionné; ces cartes sont d'un

ensemble précis; seulement il est à souhaiter que, pour la clarté des détails, on les établisse sur une échelle plus grande.

En publiant ses autres illustrations, M. Moon recommence une épreuve souvent tentée et toujours infructueusement. Le bas-relief n'est pas la vérité : si l'art du modeleur peut tromper l'œil, il ne saurait satisfaire le doigt, qui n'a pas d'illusions. L'image en relief d'un animal, d'une plante, d'un édifice, etc., est inintelligible à l'enfant aveugle; il importe d'avoir des reproductions plastiques pour lui procurer la connaissance exacte des objets tangibles mis habituellement hors de la portée des mains ou dont la nature ou les dimensions ne permettent pas le toucher d'ensemble.

La Commission regrette de ne pouvoir accorder son approbation aux essais d'illustration en bas-relief dont M. Moon est l'auteur.

M. Smith, de Boston, propose, dans un mémoire profondément étudié, de modifier le système de Braille, en choisissant pour représenter les lettres les plus fréquentes de chaque langue les signes les plus rapides à former.

Cette idée a déjà été mise en œuvre sans succès.

Les patients et attentifs calculs sur lesquels s'appuie la proposition de M. Smith frapperont, convaincront peut-être ceux qui s'en tiennent à la spéculation; ils ne persuaderont point les praticiens.

Les conclusions de M. Smith sont d'ailleurs en opposition avec le désir d'unification qui anime le Congrès.

En conséquence, la Commission, tout en rendant justice au laborieux et consciencieux travail de M. Smith, déclare ne pas adopter ses conclusions.

M. Del Re, de Gênes, propose un nouveau système de signes arithmétiques. Pour être équitable, un jugement ne peut être porté qu'après examen des pièces; la Commission, qui n'a pas en mains l'appareil de M. Del Re, n'aurait pas d'ailleurs le temps de l'expérimenter suffisamment pour se prononcer sur sa valeur.

Il en est de même pour les nombres en mosaïque de M. Génot, que son auteur propose d'appliquer à l'enseignement des aveugles. Nous sommes obligés de reconnaître une proche parenté entre l'appareil de M. Génot et celui inventé par Level pour l'enseignement du système métrique. Ce dernier est adopté comme objet accessoire d'enseignement à l'Institution de Paris.

M. de la Sizeranne propose une sténographie fondée sur le système Braille. Là encore, pour juger, l'expérimentation est indispensable, et le temps manque à la Commission. Elle recommande à qui de droit l'examen de la sténographie de M. de la Sizeranne.

M. Serraris, de Kempen (Hollande), présente un appareil guide-main à l'usage des personnes qui, avant d'être aveugles, ont écrit à la plume.

Ce guide-main, dont M. le major Serraris, qui est privé de la vue, fait usage et qui a été expérimenté par des aveugles de l'Institution d'Amsterdam, est très recommandable, mais n'est pas à l'usage des enfants. La Commission ne le note donc que pour mémoire.

M. l'abbé Simon, aumônier de l'Institution nationale des jeunes aveugles, à Paris, propose un procédé pour faire méthodiquement tracer au crayon, par les aveugles, les caractères romains. L'appareil de M. l'abbé Simon a de l'analogie avec ceux qui ont été construits pour la même fin, en Italie et en Belgique; il peut rendre de pareils services.

La Commission félicite M. l'abbé Simon de sa généreuse pensée et de sa communication au Congrès.

Nous devons à M. Vitali, de Milan, la description du sténographe de Michela, appareil qui figure à l'Exposition et que l'honorable directeur croit destiné à permettre aux aveugles de devenir sténographes.

La Commission vote des remerciements à M. Vitali et témoigne le désir de voir fonctionner cet appareil, qui peut ouvrir une nouvelle carrière aux aveugles.

M. Kœchlin, directeur de l'École des aveugles d'Illzach, adresse au Congrès une note sur l'unification des systèmes. Ce maître autorisé, aveugle lui-même, a expérimenté les types en relief les plus usités et n'hésite pas à préconiser le système Braille.

La Commission remercie M. Kœchlin de son excellente étude et déclare faire le plus grand cas de son opinion si autorisée.

M. Meyer ajoute qu'en effet le système Braille est aujourd'hui le plus répandu, que les aveugles des différentes nations qui l'ont attentivement pratiqué attestent sa supériorité sur tous les autres, et que, s'il doit y avoir unité de système graphique pour l'enseignement des aveugles, c'est le système Braille qui doit fixer le choix de la Commission.

M. Johnson, parlant en son nom et au nom de MM. Johns, Blair, Tait, Barnhill, Buckle et Kennedy, estime que, malgré certains avantages qu'il reconnaît au système Braille, il ne doit pas être adopté à l'exclusion d'autres qui rendent de signalés services aux aveugles. Le système Braille, conventionnel, spécial, sépare l'aveugle des voyants, et il lui semble, ainsi qu'à ses amis, que le premier rang doit être attribué au type romain en relief. Un grand nombre de volumes sont publiés en types vulgaires; le système Moon, dérivé du romain, est aussi fort répandu et très apprécié par ceux qui en font usage. Il est à craindre qu'en Angleterre où, autant qu'ailleurs, on attache la plus grande importance à l'unification des systèmes, l'adoption, par le Congrès, de l'avis que vient d'émettre l'honorable M. Meyer au nom de la Commission ne jette du discrédit sur les nombreux et coûteux volumes édités en types romains et en types Moon qui circulent dans le Royaume-Uni.

M. Meyer affirme que, dans sa pensée, et certainement dans la pensée des autres membres de la Commission qui sont de son avis, il n'y a pas lieu d'adopter le système Braille à l'exclusion de tous autres, mais seulement de se prononcer sur une préférence justifiée. Aucun des membres de la Commission n'ignore les importants services rendus par les livres imprimés en types romains ou ses dérivés à Londres, Worcester, Philadelphie, Vienne, etc. Personne ne songe à discréditer des éditions nombreuses et d'une si heureuse influence; mais, considérant que seuls, également propres aux manuscrits et à l'impression, les caractères inventés par Braille s'appliquent à l'orthographie, à la sténographie, aux mathématiques et à la musique, il propose de déclarer que, devant ces incontestables avantages, il est impossible de ne point proclamer la supériorité du système graphique du professeur français aveugle Braille.

Cette proposition a été adoptée à la majorité des voix de la Commission.

La Commission H, qui avait dans ses attributions le choix d'un *plan d'études pour les écoles d'aveugles*, n'a reçu aucun mémoire ayant trait à cette question.

Elle a émis à l'unanimité l'avis qu'un plan d'études dans les écoles d'aveugles devant nécessairement varier suivant le but de l'enseignement, l'âge et la situation de fortune des élèves, le Congrès ne saurait que tracer des généralités pour ceux qui s'occupent de pédagogie spéciale.

La Commission H avait encore à étudier l'importante question du *choix des livres scolaires à l'usage des aveugles* et de la *publication à bon marché d'une librairie spéciale*.

La composition des rudiments, des traités classiques, entreprise déjà difficile lorsqu'il s'agit de l'enseignement des voyants, est bien plus difficile encore lorsqu'on se propose l'instruction des aveugles. Il importe d'être très complet, l'instruction spontanée étant fatalement moindre chez l'enfant aveugle que chez le voyant; il n'importe pas moins d'être bref si l'on veut rendre maniables des livres que grossissent démesurément l'amplification des caractères qui doivent être perçus par le doigt : la traduction en relief d'une plaquette petit in-8° de 68 pages ne nécessite pas moins de deux volumes in-4° jésus de 108 pages.

Il faut encore considérer que l'écolier aveugle, qui doit mener de front les études intel-

lectuelles et les travaux professionnels, n'a pas le temps de faire, sous la direction du maître, les examens partiels ou généraux fréquents dans les écoles de voyants. L'aveugle doit donc beaucoup attendre de ses livres.

Le choix des livres à éditer en relief et leur adaptation au programme scolaire réclament donc à la fois une connaissance exacte de la pédagogie spéciale et des soins attentifs.

La Commission ne peut que former des vœux pour que ces qualités soient assurées aux directeurs des imprimeries pour les livres en relief.

La Commission n'a été saisie d'aucun travail sur les moyens d'arriver à publier des livres en relief à des prix moindres que ceux auxquels ils sont actuellement tarifés.

Elle estime qu'une réduction sensible du prix de revient de la librairie des aveugles sera certainement obtenue par l'adoption des stéréotypes à double face qui peuvent également servir à la reproduction des types Braille et des caractères romains.

Ces stéréotypes, proposés par M. Levitte, censeur à l'Institution nationale des jeunes aveugles de Paris, permettent de réduire d'un tiers le format in-4° jésus du volume aujourd'hui en usage; ils peuvent être préparés par des aveugles; ils dispensent d'un matériel typographique très coûteux, en facilitent le tirage au fur et à mesure des besoins, et dispensent des éditions encombrantes.

La Commission H, après un examen consciencieux des spécimens, recommande unanimement l'emploi des stéréotypes à double face proposés par M. Levitte pour l'impression des types Braille et des caractères romains.

M. Meyer. Nous avons étudié avec soin les nombreux documents qui nous ont été renvoyés; nous avons examiné successivement tous les systèmes, nous avons pesé la valeur de chacun d'eux.

De toutes les questions soumises au Congrès, la question du meilleur système d'enseignement est celle qui nous préoccupe le plus. Il nous est arrivé d'Angleterre un groupe d'hommes éminents, dont chacun représente une école différente. L'Angleterre est en bonne voie; elle cherche beaucoup, veut beaucoup et fait beaucoup pour les aveugles. (Applaudissements.)

Seulement, chacun prêche pour sa paroisse (rires), et, en Angleterre comme ailleurs, tous ceux qui veulent le bien prétendent que leur système est le meilleur et s'efforcent d'avoir le public pour eux. En Angleterre, on imprime beaucoup de livres à l'usage des aveugles et on leur assure de la sorte le premier des biens. Ce Congrès n'est pas le premier qui se soit occupé de la question de l'enseignement; nous en avons eu un à Vienne, un autre à Dresde; il va y en avoir un à Berlin. Nous nous sommes chaque fois demandé quelle est la meilleure méthode d'enseignement pour les aveugles, et chaque fois des désaccords se sont produits. Quelques-uns ont proclamé le système Braille supérieur à tous les autres; d'autres y ont proposé des modifications.

Pour nous, *le système Braille, sans aucun changement*, mérite d'être adopté par le monde entier. Cette proposition n'empêche pas de reconnaître ce que les autres ont fait ou feront; si Moon eût vécu avant Braille, il eût été sans nul doute l'inventeur du système qui eût, dans ce cas, porté son nom; mais puisque le système Braille est adopté par l'Allemagne, l'Autriche, la France (ce n'est pas peu déjà), qu'il s'étend en Belgique, en Hollande, dans une partie de l'Angleterre et même en Italie et en Égypte, il faut bien convenir que la tendance du monde est vers le Braille. (Applaudissements.)

Et vouloir tenir tête au monde, cela ne vaut rien. (Rires et applaudissements.)

Votre Commission vous propose d'adopter le *système Braille non modifié*, parce qu'il permet tout à la fois de lire et d'écrire et qu'il répond ainsi aux deux principaux besoins de l'intelligence humaine. Il ne suffit pas, en effet, pour l'aveugle, de savoir lire; il faut encore qu'il puisse communiquer sa pensée par l'écriture, et il n'y a que l'écriture de Braille.

Je sais bien qu'il existe d'autres systèmes : le système Moon, par exemple; mais les caractères romains et le système Braille sont ceux qui rapprochent le plus l'aveugle de la condition des autres hommes.

Permettez-moi de vous citer un fait. J'avais dans mon établissement une jeune fille très intéressante qui voyait un peu, mais qui ne pouvait pas lire. Comme chez moi on lit et on écrit d'après le système Braille, elle apprit ainsi que les autres à lire et à écrire en caractères romains. Le médecin nous dit un jour que, si elle se confiait aux soins du meilleur de nos oculistes, elle pourrait peut-être recouvrer la vue. Elle a été opérée avec succès; maintenant elle voit. Elle a commencé à lire lentement d'abord et, au bout de trois semaines, elle était en état de lire tous les livres; c'est qu'avec le système Braille elle avait appris à connaître les caractères romains.

Voici un exemple du contraire. Une demoiselle avait une maladie des yeux. Le médecin prescrit le calomel, le pharmacien se trompe et donne le sublimate qui la rend aveugle en cinq minutes. Elle a su lire les caractères romains en six mois, mais toujours par le système Braille.

Ce système doit donc avoir la suprématie dans toute l'Europe; et si le Congrès parvient à le propager plus qu'il ne l'est déjà, il aura rendu un service de premier ordre aux aveugles. (Bravo! bravo! Applaudissements prolongés.)

Il y a, dans cette assemblée, des membres anglais dont le concours nous est précieux et qui ne parlent pas français. Permettez-moi, Monsieur le Président, de leur résumer en quelques mots, dans leur langue nationale, ce que je viens de dire.

M. le Président. Assurément, et si vous leur parlez en anglais comme vous venez de le faire en français, comme vous le faites en hollandais et à l'occasion en allemand, en italien, en espagnol ou en russe, vous ne sauriez manquer de les convaincre. (Sourires et approbation.)

M. Meyer résume son improvisation en anglais. Il éveille l'intérêt des membres anglais du Congrès et reçoit leurs chaleureux applaudissements.

M. le Président. Y a-t-il un membre anglais qui désire répondre?

M. Edmond Johnson. Représentant une des plus grandes écoles d'Angleterre, je désire remercier en mon nom et au nom de tous mes collègues les membres du Congrès de leur accueil si cordial.

M. le Président. Nous n'en sommes pas encore, grâce au ciel, à l'heure des adieux, à moins que vous ne soyez forcés de nous quitter, ce que nous regretterions infiniment.

M. Johnson. Plusieurs de mes collègues sont obligés de partir ce soir : c'est pourquoi nous tenions à vous adresser nos remerciements.

M. le Président. C'est à nous de vous remercier, Messieurs, de votre concours. Au surplus, les membres du Congrès ne se sépareront pas : nous continuerons ensemble dans une association internationale l'œuvre commencée en commun. Nous défendrons partout les aveugles contre la routine, nous mettrons à leur disposition des moyens d'enseignement perfectionnés, nous protégerons partout ceux qui auront besoin d'assistance.

M. Edmond Johnson. Je tiens à vous remercier tous, et en particulier M. le Président, au nom de l'Angleterre, des services que vous avez rendus à chacun de nous individuellement et des égards dont nous avons été l'objet de votre part.

M. le Président. C'est à M. Lavanchy, promoteur du Congrès, notre éminent et dévoué Secrétaire général, que ces remerciements sont dus.

M. Edmond Johnson. Je ne veux pas me rasseoir avant d'avoir remercié aussi mon excellent collègue et ami, M. Meyer, d'avoir si bien traduit notre pensée.

Le système en faveur duquel il a conclu a conquis une influence considérable dans les écoles de l'Angleterre et des autres pays; je ferai toutefois une réserve. Nous, qui représentons ici environ quarante écoles d'aveugles en Angleterre, nous ne favorisons aucun système au détriment d'un autre, espérant qu'un jour peut-être on finira par découvrir un système uniforme applicable aux aveugles de toutes les nations.

Nous avons fait beaucoup en Angleterre, et je remercie l'honorable M. Meyer de nous avoir rendu justice; mais nous sommes arrivés à ces résultats par des systèmes différents. Si nous les rejetions tous pour n'en plus reconnaître qu'un seul, nous serions des ingrats.

Le proverbe italien dit : *Chi va piano va sano;* il faut aller progressivement et attendre les résultats de l'expérience.

Lorsque des témoignages indiscutables auront été recueillis, non seulement par quelques individus et certaines écoles, mais dans toutes les écoles du monde, et que ces résultats auront été enregistrés par la statistique, nous verrons quel système il faudra définitivement adopter. C'est le seul motif qui a, jusqu'ici, empêché l'Angleterre d'adopter d'une manière absolue et générale le système sténographique. Tel est encore le motif qui nous empêche en ce moment de nous prononcer d'une manière définitive en faveur du système Braille.

M. Meyer. En ma qualité de rapporteur, je tiens à ce qu'aucun doute ne puisse s'élever sur la portée des conclusions de la Commission. En proposant *l'adoption du système Braille*, nous avons entendu parler du *système Braille non modifié*, du système Braille français, et non d'un autre. (Applaudissements.)

M. Piras, *vice-président.* Il faudrait ajouter quelques considérations aux conclusions de la Commission et ne pas se contenter uniquement de proclamer le système Braille le meilleur.

Une pareille sentence doit être motivée.

Je voudrais que, dans les considérants du rapport, on s'appliquât à mettre en relief les avantages des différents systèmes, avec cette observation que ceux

du système Braille non modifié paraissent l'emporter sur tous les autres. Il faut justifier le vote du Congrès.

M. Lavanchy, *secrétaire général*. Ces motifs se trouvent dans le rapport de M. Meyer.

Un Membre. Nous demandons que ces rapports soient insérés au compte rendu des séances.

M. Hocmelle. J'ai à présenter une courte observation. On nous a dit qu'il fallait s'entendre dans le monde entier pour que toutes les institutions d'aveugles adoptent le système Braille.

Lorsque les aveugles désirent correspondre entre eux, ce système est excellent, je le reconnais, et jusqu'à ce qu'on trouve mieux il rendra des services; mais on nous demande de décréter dès aujourd'hui l'unification des systèmes. Ce sera l'œuvre de la Société internationale qui survivra au Congrès. Elle recherchera, après y avoir mûrement réfléchi, s'il est possible d'adopter un système unique d'écriture et de lecture, et ce système devra, bien entendu, se rapprocher autant que possible de celui des voyants, en employant de préférence la lettre romaine en plomb.

Je dirai, par parenthèse, que l'auteur du système des lettres en plomb pour les aveugles, Valentin Haüy, n'a pas été nommé une seule fois dans les séances du Congrès; et pourtant Valentin Haüy est pour les aveugles ce que l'abbé de l'Épée est pour les sourds-muets.

M. le Président. C'est une erreur. Le nom de Valentin Haüy a été, au contraire, souvent cité dans ces débats; et, toutes les fois que l'occasion s'en est présentée, sa mémoire a été honorée et bénie.

M. Hocmelle. Je suis heureux d'avoir pu faire bénir de nouveau son nom.

Je disais que le mieux est d'attendre, et de déclarer que, tout en reconnaissant la supériorité actuelle du système Braille, il n'y a pas lieu de l'adopter d'une manière absolue.

Avec le système Braille, vous condamnez les aveugles à l'isolement. Étudiez encore et attendez. On demande l'impression d'un plus grand nombre d'ouvrages : il y a déjà plus de livres que les aveugles n'en peuvent lire. Attendez pareillement, pour multiplier les impressions, que vous ayez un système se rapprochant de celui des voyants. Il va se fonder une vaste association; ses membres correspondront entre eux; on fera appel aux inventeurs; et qui sait si, dans très peu de temps peut-être, vous n'aurez pas un système de lecture et d'écriture absolument conforme à celui des voyants, conséquemment supérieur au système Braille?

M. le Président. C'est une opinion absolument contraire aux conclusions de la Commission. Quelqu'un demande-t-il la parole?

M. Méricant (Toulouse). J'apporte au Congrès un système pour écrire en relief.

Je l'ai expérimenté à l'Institut de Toulouse, j'en ai obtenu les meilleurs résultats. Nos élèves ont pu écrire et lire leur écriture.

M. le Président. Veuillez déposer votre appareil au secrétariat, afin de permettre à la Commission d'en rendre compte au Congrès.

Je vous demanderai ensuite de nous en faire don pour qu'il soit déposé dans le musée en voie de formation.

M. Meyer. M. Blair demande la parole. Il ne peut s'exprimer qu'en anglais ; je lui servirai d'interprète.

M. Blair est directeur, en Angleterre, d'un établissement où l'on n'admet que des aveugles riches.

C'est un collège, une sorte d'école particulière pour les gentlemen, où ils reçoivent une instruction supérieure, comme dans les collèges de l'Université.

On y fait d'excellentes impressions en grec et en latin.

M. Blair remercie le Congrès de la bienveillance avec laquelle ont été reçus les délégués anglais. En ce qui le concerne, il aidera de tout son pouvoir le Congrès et la Société qui lui survivra à améliorer le sort des aveugles; il continuera à marcher avec vous dans cette voie, et sa tâche lui sera rendue facile par cette circonstance qu'il compte déjà dix-sept années d'expérience. (Très bien! très bien!)

En Angleterre, on emploie le système Braille concurremment avec les autres.

M. Blair a appliqué les caractères Braille en les mettant en regard des caractères carrés correspondants dans chaque type grec et dans les têtes de chapitres.

L'Angleterre n'a qu'un seul désir, celui de ne pas isoler les aveugles et de les mettre en rapport avec les voyants.

M. le Président. C'est le vœu général.

M. Meyer. C'est une question capitale: comment adopter un système uniforme sans isoler l'aveugle du voyant?

Les voyants ont deux systèmes: un pour lire, un autre pour écrire; ils ont les caractères imprimés et les caractères manuscrits.

M. Blair forme le vœu qu'un jour il n'y ait plus qu'une seule espèce d'impression et d'écriture pour les aveugles et les voyants.

M. le Président. C'est le but de nos efforts.

M. Meyer. M. Blair termine en disant qu'il ne s'agit pas seulement de parler, mais de travailler et de ne se reposer que le jour où cette grande amélioration aura été réalisée.

M. le Président. Nous travaillerons sans relâche jusqu'à ce que nous ayons atteint notre but.

Y a-t-il encore quelqu'un qui demande la parole?

M. Kennedy (Écosse). Le principal désir des aveugles est de se mettre au niveau des voyants. Si nous n'admettons que le système Braille, nous courons le risque d'isoler de plus en plus les aveugles des voyants.

M. Lavanchy, *secrétaire général*. Je demande la parole.

On a eu raison de faire observer que les voyants ont deux systèmes d'écriture : l'écriture manuscrite et l'impression, et un système de lecture applicable à ces deux sortes d'écriture.

Il s'agit d'adopter, pour les aveugles, un système de lecture et d'écriture correspondant à celui des voyants et qui leur permette de prendre des notes, de se relire et de correspondre entre eux. Le système Braille répond à ces divers besoins. Consultez l'opinion des aveugles de presque toute l'Europe; ils vous répondront que c'est du système Braille qu'il ont été le plus satisfaits.

A ceux qui prétendent que le système Braille isole les aveugles, je répondrai que l'aveugle qui en fera usage dans ses rapports avec les aveugles pourra toujours recourir à un autre système d'écriture, la lettre romaine par exemple, pour communiquer avec les voyants.

Pour les impressions d'ouvrages destinés à devenir communs à tous les aveugles, pour les ouvrages internationaux, il est indispensable d'adopter un système d'écriture unique, et le système Braille est incontestablement le meilleur; il n'a encore été remplacé par aucun autre, principalement pour la musique.

Il y a un immense avantage à ce que toutes les institutions adoptent un même système, afin de leur permettre de faire des impressions en commun.

Il y a chez nous quantité d'aveugles qui ont perdu ce qu'ils avaient appris à si grand'peine, parce qu'ils n'avaient pas le moyen d'acheter des livres, qui sont actuellement rares et chers.

En Angleterre, où les livres sterling abondent, l'aveugle n'a pas à se préoccuper d'acheter des livres; les livres viennent à lui, on les lui apporte; il n'a pas à les payer.

Tous ces livres ainsi distribués gratuitement aux aveugles, en Angleterre, ne sont pas imprimés d'après le système Braille, et il est certain qu'en Angleterre du moins l'unification des systèmes ne pourra pas se faire immédiatement.

Mais nos amis anglais ne sont ni obstinés ni exclusifs, et le jour où le système Braille sera employé plus généralement et plus fructueusement que les autres, ils joindront à leur tour leurs efforts aux nôtres pour le propager.

On nous a dit qu'il fallait attendre : je trouve que l'on a trop attendu.

La question s'impose ; il faut que nous lui fassions faire un pas.

Le Congrès qui suivra le nôtre confirmera ou infirmera notre vote. (Approbation. Très bien! très bien!)

M. Hocmelle. Je ne vois pas la nécessité d'étendre outre mesure l'impression de la musique à l'usage des aveugles.

Je suis élève du Conservatoire où j'ai remporté des prix d'orgue et de piano: je n'ai jamais lu une seule note de musique imprimée.

Il y a deux méthodes musicales pour les aveugles : celle que j'appellerai manuelle et qui repose sur le toucher, et l'autre, la méthode intuitive, fondée

sur cet admirable sens qui s'exerce incessamment et qui est bien supérieur au toucher : la mémoire.

Pour la lecture de la musique, la seconde méthode est préférable à la première. J'étais au Conservatoire, dans la classe de Zimmermann, et on n'en a jamais employé d'autre.

Pour moi, l'impression musicale est un non-sens. (Murmures.)

M. le Président. Les opinions sont libres ; il faut les laisser se manifester librement.

M. Hocmelle. Que voulez-vous ?

J'ai le courage de mon opinion.

Lorsque vous pourrez offrir à la main de l'aveugle des portées et des notes en relief qui parleront à son toucher comme un tableau parle à la vue, vous aurez de la musique imprimée, mais vous n'aurez pas un musicien aveugle de plus.

Je connais à peu près tout ce qui a été écrit en musique et je n'ai jamais eu en ma possession une note de musique imprimée. La mémoire est le principal auxiliaire du musicien aveugle ; le toucher ne lui sert que pour faire parler son instrument.

M. Lavanchy, *secrétaire général*. Je me contenterai de répondre à M. Hocmelle que si l'on pouvait mettre à la disposition des aveugles une mémoire comme la sienne, il est certain qu'on pourrait laisser de côté l'impression musicale ; mais je crois utile de continuer à imprimer de la musique pour les aveugles moins bien doués que lui.

Un Membre. Si M. Hocmelle pouvait apprendre sa musique seul, il aurait peut-être raison ; mais avec son système basé sur la mémoire, il a besoin du secours d'autrui.

M. Armitage (Angleterre). Dans un de nos établissements d'aveugles, nous avons un orchestre de trente-deux exécutants qui n'emploient pas une seule note de musique imprimée : c'est par l'oreille que nos artistes apprennent et retiennent.

Je vous atteste que nous avons ainsi un magnifique orchestre, capable d'exécuter avec supériorité les plus grandes œuvres musicales.

M. le Président. S'il y a des aveugles capables d'apprendre la musique sans système, ce n'est pas un motif pour priver les autres d'une méthode d'enseignement musical.

M. Piras. A l'Institution nationale, nous organisons des chœurs sans le secours de la musique imprimée ; mais nous y recourons pour l'étude spéciale des parties.

M. Yzac. Il me semble, ainsi qu'à l'honorable M. Piras, que le rapport de la Commission, tout en donnant la préférence au système Braille, aurait dû faire connaître son opinion sur les autres systèmes : le système Foucault, par

exemple, qui a pour but de procurer aux aveugles le moyen d'écrire; le système Recordon, etc.

M. le Président. L'incident est clos. Personne ne demandant plus la parole, je mets aux voix les conclusions de la Commission H.

Que ceux qui sont d'avis que le système Braille non modifié représente le meilleur mode d'enseignement de lecture et d'écriture pour les aveugles, et qu'il y a lieu d'en généraliser l'usage jusqu'à ce que l'on ait découvert une méthode meilleure, veuillent bien lever la main.

L'opinion contraire est invitée à se manifester.

(Le Congrès se prononce à une forte majorité en faveur de la *généralisation du système Braille non modifié.*)

M. le Président. M. le rapporteur de la Commission sur **l'Ordre et la Discipline dans les instituts** est prié de donner lecture de son rapport.

M. l'abbé Victorin, *rapporteur*. La Commission estime que, dans les instituts d'aveugles, l'ordre doit régner aussi bien et mieux, s'il est possible, que dans les institutions de voyants; que les élèves, quelque mouvement collectif qu'ils fassent pour se rendre d'un lieu à un autre, ou s'ils sont en promenade, doivent toujours être sur deux ou trois rangs, suivant les commodités des locaux, ne courant jamais et marchant toujours de manière à ne point se heurter les uns les autres; que lorsque les élèves sont réunis dans un local quelconque, et surtout dans la classe ou salle d'études, chacun reste à sa place et ne la quitte jamais sans la permission du professeur; que, s'il est obligé de se déplacer, il fasse le moins de bruit possible, afin de ne pas déranger ses camarades.

La Commission estime que le meilleur moyen pour que l'ordre soit maintenu dans une institution, est que le silence y règne en maître, parce que là où le silence n'est pas observé, il n'y a pas d'ordre, pas de travail et conséquemment pas de progrès.

Quant à la discipline, la Commission émet le vœu que dans les institutions d'aveugles elle soit sévère et douce tout à la fois, ne souffrant aucun désordre, mais ne punissant jamais sans motifs. Elle écarte toute punition outrageante pour l'élève; elle ne voudrait pas non plus qu'il pût être privé de nourriture, mais elle pense que la réprimande, la privation de choses agréables, telles que promenades, heures de musique, dessert, etc., sont de nature à le maintenir dans le devoir.

Enfin, comme il y a certaines natures qui ont besoin d'être constamment tenues en éveil, et pour lesquelles la répression devient nécessaire, la Commission estime que l'on pourra alors se servir avantageusement de la mauvaise note, de l'isolement momentané, du pensum, conformément à ce qu ia lieu dans les établissements universitaires.

M. Hocmelle. Je relève une lacune dans le rapport. Il n'y est parlé que de cet ordre qui consiste à faire observer le silence par les élèves, à les faire marcher en rangs, etc. Pour moi, l'ordre est autre chose : il consiste à donner de

bonne heure aux aveugles l'habitude de l'arrangement et de la symétrie; c'est l'ordre individuel.

L'ordre dont nous entretient le rapport est l'ordre collectif.

L'ordre individuel apprend à l'enfant à s'habiller seul, à ranger ses livres, sa chambre, et, par l'habitude de cet ordre physique, il s'élève à l'ordre moral.

M. le Président. L'ordre dans les choses amène l'ordre dans les idées, et je suis, de mon côté, d'avis d'ajouter au rapport des considérations sur la nécessité de l'ordre moral, conséquence de l'ordre matériel.

M. Piras, *vice-président*. J'ai fréquemment eu l'occasion de constater, dans l'Institut national de Paris, que les moyens de répression font défaut. On est désarmé en présence des enfants aveugles par l'intérêt même qu'ils inspirent; on n'ose recourir aux moyens ordinaires de discipline.

J'aurais voulu que la Commission nous signalât quelques moyens disciplinaires applicables aux aveugles indisciplinés.

M. le Président. La Commission indique la privation de douceurs.

M. Piras. Des douceurs! Il y en a fort peu. On ne peut toucher à la nourriture: les aveugles ont besoin de se sustenter. Il y a des punitions qui intéressent l'amour-propre; mais elles sont difficilement applicables.

On place un voyant au milieu du réfectoire: pour un aveugle, cette punition est sans valeur; on ne peut pas recourir à l'isolement.

M. le Président. Personne n'est mieux à même que M. le directeur de l'Institut des jeunes aveugles de nous éclairer de son expérience.

M. Piras. Il n'y a que deux ans que je dirige l'Institut, mais M. le censeur Levitte peut suppléer à mon inexpérience.

Je lui demande de faire connaître au Congrès si les moyens coercitifs dont il dispose sont suffisants.

M. Levitte. Les peines sont ce qu'on les fait; ce n'est pas dans la punition elle-même que réside le châtiment, mais bien dans l'idée que l'on donne à l'enfant de ce que l'on nomme une punition. Si on lui représente l'isolement comme une humiliation, l'isolement sera une punition.

M. Meyer. Si les conclusions de la Commission ne donnent pas une entière satisfaction à l'honorable M. Piras, cela tient peut-être à cette circonstance que je présidais la section. Je n'éprouve aucune répugnance à répéter en public ce que j'ai dit au sein de la Commission. (Applaudissements.)

J'ai reçu ce matin une lettre de ma femme qui m'apprend que, malgré mon absence, tout marche bien dans mon établissement, qui compte 65 élèves; pas le moindre reproche à adresser à aucun d'eux.

Je ne punis presque jamais. Je suis dans l'enseignement depuis vingt-cinq ans; j'ai eu dans ma maison 12 jeunes gens des premières familles, et je vous assure que ceux-là ne sont pas les plus faciles à conduire.

Eh bien! ma maxime a toujours été de ne jamais punir. Un de mes collègues m'a demandé s'il est vrai que les aveugles-nés ne pleurent jamais. Pour ma part, je préférerai toujours leur faire verser des larmes de regret, de repentir, même de reconnaissance, plutôt que des larmes provoquées par une punition. (Vive approbation.)

Lorsque votre Commission s'est demandé quelles sortes de punitions conviennent le mieux pour les aveugles, nous avons tous été d'accord que l'isolement, quoique paraissant une pénalité légère, est dur pour l'aveugle, parce que c'est une privation que lui impose son infirmité.

Je préfère à l'isolement la privation d'une leçon assez intéressante pour s'élever à la hauteur d'une distraction.

On conduit généralement les aveugles à des concerts; leurs maîtres peuvent les en priver. Je repousse la privation de nourriture; je me contente de faire venir le coupable, je le raisonne, au besoin je le gronde; cette méthode m'a constamment réussi; les peines corporelles, je les déteste.

M. Piras. Les moyens auxquels a recours M. Meyer sont assurément excellents; mais il faut tenir compte des caractères particuliers des enfants, et il est des natures sur lesquelles les réprimandes resteraient sans effet.

Comme M. Meyer, je suis d'avis de ne pas priver les jeunes aveugles de nourriture. Vous dites : Privez-les des concerts. Chez nous, les concerts n'ont lieu que tous les trois mois; faudra-t-il donc attendre trois mois avant d'infliger une punition méritée? Il est indispensable d'avoir une action directe sur l'aveugle; les réprimandes ne suffisent pas toujours, et je demande à MM. les directeurs des instituts étrangers, ici présents, de nous faire connaître les moyens auxquels ils ont recours. Si la persuasion doit suffire, comme le pense M. Meyer, je n'accuserai alors que l'inexpérience du directeur et du censeur de l'établissement de Paris, car ils constatent tous les jours une lacune dans les moyens disciplinaires.

M. Meyer. Il y a aussi le renvoi de l'enfant.

Les jeunes gens de l'établissement national sortent les dimanches?

M. Piras. Ils sortent une fois par mois.

M. Meyer. Il en est de même dans notre établissement, qui du reste est copié sur le vôtre. Eh bien! les jeunes gens qui se comportent mal peuvent être privés de sortie : voilà une punition!

M. Piras. Oui, mais c'est en même temps une punition pour les parents.

M. Meyer. Assurément; mais ce père, cette mère qui viennent chercher leur enfant, lui demandent pourquoi il est privé de sortie et le grondent; cette admonestation des parents, jointe à la privation de sortie, peut être d'un grand effet.

M. le D[r] Marjolin. La Commission d'hygiène s'est, de son côté, occupée des punitions. En indiquant ce qui constitue une bonne hygiène pour les aveugles, nous avons dû signaler en même temps les punitions dont il faut s'abstenir.

D'abord les punitions corporelles, notamment celle du *piquet*.

Si un enfant *mis au piquet* dans un endroit où le soleil donne vient à être pris d'une fièvre qui l'emporte, le directeur de l'établissement sera soupçonné d'une mort dont cependant il ne sera pas l'auteur.

Nous sommes en parfaite communion d'idées avec l'excellent et digne M. Meyer. Des individus qui sont malades, au physique comme au moral, demandent des soins particuliers et une affection toute maternelle.

Dans les maisons d'aliénés, dans les hôpitaux, il faut que nous ayons une patience surhumaine, que nous soyons doux et bons au delà de toute expression.

La punition la plus capable de corriger un enfant qui aime son père et sa mère, c'est une réprimande faite à l'heure opportune.

L'isolement présente plus d'un péril; quant aux pensums, c'est tout simplement abrutissant.

M. le Président. Nous en avons tous fait, nous sommes tous de votre avis.

M. le Dr Marjolin. Je ne connais rien à la fois de plus absurde et de plus funeste que de contraindre un enfant, qui a pu ne pas prendre l'air de la journée, à demeurer enfermé dans une salle d'études pour copier des vers latins qu'il ne comprend pas. (Applaudissements.)

Oui assurément, ce doit être une fonction difficile que de bien diriger un institut d'aveugles; mais un régiment qui a un bon colonel ne se révolte pas; ce qui amène la révolte, c'est l'injustice et la dureté.

Il faut de la patience, de la douceur, de l'indulgence, du dévouement; il faut montrer à des élèves qui sont dans une situation tout particulièrement intéressante les sentiments empreints de douceur et de fermeté d'un père pour ses enfants. (Très bien! très bien!)

M. Piras. M. Marjolin voudrait-il donc que nous eussions recours aux moyens dont dispose un colonel pour maintenir la discipline?

M. le Dr Marjolin. Ce n'était qu'une comparaison. Mais j'ai la certitude de n'être démenti par aucun de ceux qui ont recherché quelles sont les punitions que l'on peut infliger sans inconvénient aux aveugles, en affirmant qu'on obtiendra d'eux davantage par la douceur que par la sévérité.

M. l'abbé Gridel (Nancy). Voici un moyen qui m'a donné les meilleurs résultats. Je fais donner lecture des notes; nous avons un tableau d'honneur et un tableau de punitions. Les élèves se montrent très sensibles à ces notes. J'ai encore recours à une autre sorte de punition morale, l'humiliation. Les filles considèrent comme une grande punition d'assister aux offices du dimanche avec leurs vêtements de la semaine. Il en est de même pour les garçons. Il y a des filles très coquettes, bien qu'aveugles.

M. Piras. La coquetterie existe en effet chez les jeunes filles aveugles; j'en ai fait l'expérience. Une jeune aveugle de seize ans ayant été heureusement opérée de la cataracte, on plaça devant elle un miroir. Elle avait une mèche

de cheveux sur le front; son premier mouvement fut de l'arranger. (Sourires dans l'auditoire.)

M. l'abbé Gridel. Voici un autre exemple: une de nos petites filles part en vacances; ses parents viennent la chercher à la gare. Sa première parole est : «Vous ne me dites pas si je suis jolie?»

On peut dire encore aux élèves : Puisque vous n'êtes pas sages, vous ne mangerez pas à table.

M. le Dr Marjolin. Je demande la suppression du pensum. (Rires et approbation.)

M. le Président. Je voudrais que la proposition de M. le Dr Marjolin fût entendue de l'Université.

M. Yzac. Le piquet et les autres punitions corporelles peuvent, j'en conviens, présenter des inconvénients pour les aveugles; il n'en est pas de même du pensum. C'est une occupation abrutissante, soit; mais l'élève qui ne veut pas se laisser abrutir n'a qu'à ne pas s'exposer à être puni.

M. le Président. Je mets aux voix, sous forme d'amendement, la question du pensum.

(Le Congrès se prononce à l'unanimité pour la suppression du pensum.)

M. le Président. La discussion est close. Les conclusions de la Commission sont que, «pour maintenir l'ordre et la discipline dans les établissements d'aveugles, il faut de l'indulgence et de la bonté et recourir aux moyens moraux de préférence aux punitions corporelles».

Je mets aux voix les conclusions du rapport.

(Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité.)

M. Lavanchy, *secrétaire général.* MM. les rapporteurs dont le travail est prêt sont priés de le déposer au secrétariat afin de nous permettre de fixer d'une manière utile l'ordre du jour des dernières séances du Congrès.

La séance du soir est levée à six heures et demie.

SÉANCE DU MATIN, LE SAMEDI 28 SEPTEMBRE 1878,

AU PALAIS DU TROCADÉRO.

PRÉSIDENCE DE M. NADAULT DE BUFFON.

SOMMAIRE. — M. l'abbé Gridel (Nancy) : lecture d'un MÉMOIRE SUR L'INSTRUCTION ET L'ÉDUCATION DES JEUNES AVEUGLES. — Dr Armitage (Angleterre) : MÉMOIRE SUR LES MOYENS EMPLOYÉS POUR AMÉLIORER LA CONDITION DES AVEUGLES DE LA GRANDE-BRETAGNE ET DE L'IRLANDE. — M. Ed. Johnson (Londres) : lecture d'un rapport présenté par quelques délégués anglais. — M. Bret : RAPPORT SUR LES CONCLUSIONS DE LA COMMISSION D'HYGIÈNE, ET SUR LES INDUSTRIES ACCESSIBLES AUX AVEUGLES ; discussion. — Proposition de M. Courteville. — M. James Kennedy (Écosse) : DE LA NÉCESSITÉ DE FOURNIR AUX AVEUGLES UNE OCCUPATION PERMANENTE. — M. Lavanchy propose au Congrès de demander aux Compagnies de chemins de fer d'adopter un tarif spécial pour les aveugles voyageant avec leurs conducteurs.

La séance est ouverte à dix heures quinze minutes.

Lecture est donnée, par MM. les Secrétaires du Congrès, des procès-verbaux des deux séances du matin et du soir du vendredi 27 septembre.

(Ces procès-verbaux sont adoptés.)

M. LE PRÉSIDENT. M. l'abbé Gridel, de Nancy, a la parole pour un mémoire dont la lecture publique a été demandée par la Commission à laquelle il a été renvoyé et qui a pour titre : **De l'éducation des jeunes aveugles par les instituts.**

M. l'abbé GRIDEL. Relater ce que nous avons fait pour fonder la maison Saint-Paul de Nancy, c'est déjà indiquer quelques-uns des moyens propres à améliorer le sort des aveugles. Nous recommanderons ensuite quelques mesures à prendre pour étendre son action salutaire sur un plus grand nombre d'individus.

Dans une séance générale de la société *Foi et Lumière*, de Nancy, du 12 juin 1849, M. le Dr Morel, médecin en chef de Maréville, avait donné lecture d'un intéressant mémoire sur le dénûment et l'abandon dans lesquels on laisse les aliénés guéris, et avait proposé la formation d'une société de patronage destinée à leur venir en aide. Une commission fut nommée pour élaborer un projet d'association. Les conclusions du rapport dont on m'avait chargé furent adoptées. Il fut décidé qu'une société libre et charitable serait organisée pour venir en aide non seulement aux aliénés, mais encore aux sourds-muets, aux aveugles et aux orphelins. En ma qualité de vicaire général du diocèse, j'en fus nommé secrétaire.

En 1852, je fis observer aux membres du Comité de la Société de patronage

qu'on faisait trop peu pour les aveugles, en se contentant de distribuer quelques secours pécuniaires aux aveugles indigents.

La Société s'était proposé pour but principal la direction intellectuelle et morale de ces pauvres infirmes. Il fallait donc aviser aux moyens d'établir pour les aveugles une institution semblable à celle que M. Piroux avait fondée à Nancy pour les sourds-muets. Ce projet fut favorablement accueilli, et je fus chargé de chercher un local pour y installer une école de jeunes aveugles. Les prix me paraissant trop élevés, je fis comprendre qu'il y avait plus d'avantages à acheter une campagne dans un des faubourgs de la ville que de louer une maison moyennant 3,000 à 4,000 francs, et qu'on posséderait une belle campagne pour une somme de 30,000 à 40,000 francs.

Personne ne voulant se mettre à la tête de l'entreprise, j'offris ma bonne volonté. J'envoyai à Paris, à mes frais, un jeune ecclésiastique étudier les méthodes suivies à l'Institution modèle de la capitale, et, de concert avec cinq ecclésiastiques qui consentirent à me prêter leur concours comme garantie auprès du vendeur, nous fîmes l'acquisition, sous forme de tontine, d'une campagne appartenant à M. Élie, moyennant la somme de 26,000 francs. Bientôt après, nous fûmes obligés d'acheter encore au prix de 8,000 francs une petite maison et un jardin y attenant. Les frais de contrat, d'enregistrement, d'achat du mobilier, d'appropriation et d'installation s'élevèrent à 30,000 francs, ce qui nous constituait un passif de 68,000 francs.

C'était une lourde charge, et cependant trois raisons principales m'empêchaient de douter du succès :

1° D'après les renseignements que j'avais recueillis, j'avais acquis la certitude que nous pourrions réunir une centaine d'élèves des deux sexes, provenant de dix ou douze départements dont Nancy était le centre : la Meurthe, la Moselle, le Bas-Rhin, le Haut-Rhin, les Vosges, la Haute-Saône, le Doubs, la Côte-d'Or, la Haute-Marne, l'Aube, la Meuse et les Ardennes;

2° J'étais également convaincu que, une fois l'établissement fondé, nous n'aurions aucune rivalité à craindre;

3° Je comptais avec raison sur le concours actif et généreux des âmes charitables, la cécité étant une infirmité pour laquelle on éprouve une vive et sincère compassion.

A cette époque, en 1852, j'étais surchargé d'occupations.

Outre la nombreuse correspondance que nécessite l'administration d'un diocèse, Mgr l'évêque m'avait chargé de rétablir la congrégation des frères de la doctrine chrétienne de Nancy, si fortement compromise par les frères Baillard, et de transférer à Lunéville la communauté des religieuses de la congrégation de Notre-Dame, qui se mourait à Vezelise. Je me trouvais dans l'impossibilité de diriger par moi-même l'Institution des jeunes aveugles, et j'en confiai la direction à un ecclésiastique qui, malheureusement, n'avait pas les qualités requises pour administrer une maison aussi importante. En 1859, j'avais quitté la cure de la cathédrale de Nancy et, n'ayant plus d'autres fonctions à remplir que celles de chanoine titulaire, je donnai plus de soin à l'œuvre des aveugles.

Le directeur fut nommé curé d'une succursale et remplacé par un ecclésias-

tique plus capable. Il nous laissait à son départ un passif de 55,000 francs. Je pris le bâton de pèlerin, et j'allai frapper à toutes les portes. En 1864, les dettes de la maison étaient soldées. Je fis les démarches nécessaires pour obtenir la reconnaissance légale de l'établissement; elle nous fut accordée par un décret du 14 juillet 1865.

En 1867 et 1868, nous fîmes construire un bâtiment assez spacieux pour contenir cent élèves de l'un et de l'autre sexe, dans des quartiers séparés. Un peu plus tard nous avons fait construire une basse-cour et un hallier. J'avais pris, dès 1866, la direction de l'établissement par moi-même, et non plus par un délégué.

Toutes nos constructions sont assurées contre l'incendie pour la somme de 387,000 francs. L'établissement possède 3 hectares 50 ares de terrain, en nature de vignes, de verger et de jardin potager, clos de murs et attenant à la maison. Tel est notre actif, auquel il faut ajouter la fondation de quatre lits au capital de 32,000 francs.

Il reste à notre passif une dette de 18,000 à 20,000 francs que nous avons contractée pour nous procurer une fontaine et pour solder quelques mémoires d'ouvriers pour travaux exécutés dans la construction de la basse-cour et du hallier.

Outre les frais d'entretien, nous avons dépensé plus de 400,000 francs. On me demandera peut-être comment nous avons pu nous procurer des sommes aussi considérables.

La providence de Dieu y a pourvu. (Applaudissements.)

Toutes nos ressources proviennent :

1° Des pensions payées par les administrations. Nous avons 57 élèves des deux sexes. Tous sont boursiers des communes ou des départements. Deux familles seulement payent une demi-pension, parce que leurs enfants n'ont qu'une demi-bourse.

La bourse est de 500 francs;

2° Des souscriptions, des quêtes, des offrandes et des legs;

3° Du produit des terrains possédés par l'établissement;

4° Du désintéressement des maîtres. Les traitements des deux directeurs, de six professeurs et de cinq sœurs hospitalières s'élèvent à la somme de 3,800 francs. (Marques de sympathie.)

Nous avons pour professeurs et maîtres d'ateliers des aveugles formés soit dans notre Institution, soit à l'Institut national de Paris. Nous avons cette pensée que des aveugles sont plus aptes que les voyants pour instruire les aveugles pour l'enseignement professionnel d'abord, et aussi pour l'enseignement intellectuel, parce qu'ils sont plus patients; mais il faut plus de surveillance.

La bourse devrait être de 600 francs. La maison prend forcément à sa charge les frais de médecin, de pharmacie, de chauffage, d'éclairage, de blanchissage et de raccommodage. Les deux tiers de nos élèves arrivent sans trousseau, avec quelques vieux vêtements et des chaussures usées. L'achat et l'entretien de dix pianos et de quatre harmoniums sont dispendieux, les droits

d'octroi et d'entrée très élevés, et quoique situés à l'extrémité d'un faubourg, nous sommes taxés comme si nous habitions au centre de la ville.

Il est vrai que nous sommes parfaitement logés. Nous jouissons à la fois des avantages de la ville et de la campagne; il serait difficile de trouver une habitation plus saine, plus salubre et plus commode.

L'établissement se partage en trois quartiers :

1° L'école pour les jeunes aveugles. Nous parlerons de leurs exercices et de l'objet de leurs études;

2° L'asile pour les aveugles adultes. C'est le complément de l'œuvre qui poursuit de ses bienfaits et arrache à la misère les aveugles qui sont sans famille et sans ressources; ceux qui ont été élevés dans la communauté y reviennent volontiers. Seuls avec les voyants, les aveugles sont généralement tristes; ils fuient la société et recherchent la solitude. Mais en communauté avec des aveugles, ils sont heureux; ils ne sont pas dévorés par l'ennui. La journée est partagée entre des travaux utiles et modérés, des lectures intéressantes, quelques chants pieux ou divertissants, et quelques exercices religieux;

3° Une infirmerie. Rien n'est plus commun que les maladies d'yeux, surtout parmi la classe ouvrière et les habitants des campagnes, qui sont exposés à une foule d'accidents ; et rien n'est plus rare qu'un habile médecin qui s'occupe spécialement des yeux. Nous avons la bonne fortune de posséder à Nancy M. le Dr André, médecin de l'établissement, qui s'est acquis dans cette partie de l'art médical une réputation justement méritée.

Les succès vraiment étonnants qu'il a obtenus depuis quatorze ans sont une garantie pour les personnes qui ont besoin de son secours.

Il traite et opère gratuitement les pauvres munis d'un certificat d'indigence délivré par le Conseil municipal de la commune ; la maison leur donne aussi gratuitement l'hospitalité. Les autres personnes y sont reçues, moyennant pension, tout le temps qu'elles doivent séjourner à Nancy.

ORDRE DES EXERCICES DE LA JOURNÉE DANS L'ÉCOLE.

Cinq heures et demie : lever.

Six heures : prière en commun; assistance à la sainte messe et récitation de quatre dizaines de chapelet.

Six heures trois quarts : instruction religieuse ou leçon de littérature pour les élèves de la première division. Ceux de la deuxième apprennent leurs prières et la lettre du catéchisme.

Sept heures et demie : déjeuner.

Huit heures : classes.

Dix heures : travail dans les ateliers; leçons de piano ou d'orgue pour les musiciens.

Midi : dîner.

Une heure : travail dans les ateliers.

Deux heures : classe de chant ou de musique vocale.

Trois heures : travail dans les ateliers.

Quatre heures : goûter.

Quatre heures et demie : travail dans les ateliers.

Cinq heures et demie : classes de lecture et d'écriture.

Six heures et demie : étude en commun.

Sept heures et demie : souper.

Huit heures : coucher en hiver, et en été récréation jusqu'à huit heures et demie.

C'est à peu près l'ordre suivi dans l'Institution nationale de Paris.

OBJET DE L'ENSEIGNEMENT.

La musique d'orgue nous a paru très avantageuse pour placer convenablement un certain nombre d'aveugles à leur sortie de l'établissement.

Je dis la musique d'orgue, et non pas la musique instrumentale.

Nous avons commencé à enseigner la musique sur toutes sortes d'instruments ; mais nous n'avons pas tardé à reconnaître que nous faisions fausse route. En effet, les élèves qui ne savaient jouer que d'un instrument, par exemple du violon, ou de la clarinette, ou du clairon, ou du hautbois, etc., se trouvaient, en sortant de l'établissement, dans une situation très critique.

Que faire pour gagner leur vie?

Les uns s'attachaient à une troupe de saltimbanques et menaient une vie bien triste au point de vue matériel et moral. Les autres s'en allaient jouer dans les cafés, dans les restaurants ou sur les places publiques, et tendaient ensuite la main pour recevoir l'aumône. D'autres, enfin, demeuraient dans leurs familles et jouaient pour faire danser les jeunes gens les jours de dimanche et de fête. De là une foule de désordres, et quand nous sollicitions la charité au profit de notre œuvre, au lieu de nous venir en aide, on nous répondait par cette parole désobligeante : *Je ne vous donnerai rien, vous ne faites que des mendiants !*

Nous nous sommes trouvés dans la nécessité de modifier notre plan, d'abandonner la musique instrumentale et de nous borner à la musique d'orgue. Nous rencontrons de très grandes difficultés pour placer nos organistes à leur sortie de l'établissement. Partout on préfère des organistes voyants, et il n'y a que les plus forts de nos élèves qui puissent lutter avantageusement avec les voyants, — tant le préjugé contre les aveugles est enraciné dans les esprits!

C'est pourquoi tous nos élèves, même les musiciens, apprennent une profession mécanique.

Un de nos élèves, sur la demande du curé de la paroisse, fut admis comme organiste. Tous les paroissiens en témoignèrent leur satisfaction. Comme la fabrique avait peu de revenus, une demoiselle lui donna 14,000 francs pour la rente à servir à l'organiste, à la condition que ce sera toujours un aveugle.

Quelle admirable charité! (Applaudissements.)

Après que nos élèves ont appris à lire et à écrire, nous leur enseignons la grammaire, la géographie, l'arithmétique et l'histoire.

Les principaux états auxquels nous les exerçons sont la fabrication de chaussons avec de la lisière et de la tresse, l'empaillage des chaises, le tour et la vannerie ou la fabrication des paniers.

Nous ne connaissons pas d'autres états qui soient accessibles aux aveugles et qu'ils puissent exercer seuls avec profit.

Pour les filles, il y a le tricot de toute espèce, le filet, le crochet, la confection des chaussons, la musique de piano et d'orgue.

L'état d'accordeur de piano ne nous paraît avantageux que dans quelques villes populeuses. Dans nos contrées, un accordeur aveugle mourrait de faim. Il y a sept ou huit accordeurs voyants à Nancy, et c'est à peine s'ils trouvent de quoi vivre.

La plupart sont obligés de voyager, de se rendre dans les petites villes pour y trouver de l'occupation.

Que deviendrait un accordeur aveugle dans de telles conditions?

La plupart de nos élèves, de retour dans leurs familles, peuvent gagner leur vie en exerçant l'état qu'ils ont appris à la maison. Nous ne voulons pas dire qu'ils puissent se suffire sous tous les rapports; mais ne gagneraient-ils par jour que 1 franc, que 75 centimes ou même 50 centimes, c'est un avantage précieux pour la famille. Elle viendra en aide à l'aveugle et lui procurera toutes les ressources dont il aura besoin.

S'il se conduit chrétiennement, il trouvera aisément, même à la campagne, des secours suffisants pour ne pas souffrir de la faim.

A ceux qui sont sans famille et tout à fait indigents, nous leur offrons un asile, moyennant une pension de 300 ou 400 francs payés par la commune, par le département ou quelque membre de la famille, ou à l'aide de fondations.

Nous avons l'espoir que, dans quelques années, les legs et fondations qui seront faits à la maison nous permettront de recevoir gratuitement les plus malheureux. C'est le seul moyen d'éteindre la mendicité parmi les aveugles.

Ceux qui ont été élevés à la maison y reviennent volontiers et se soumettent sans effort au joug de la discipline. Mais ceux qui ont goûté, en mendiant, de la vie de vagabondage, sont tout à fait indisciplinables. Ils mettent le trouble et le désordre dans la communauté, deviennent des sujets de scandale par leurs conversations et leur mauvaise conduite.

La connaissance que nous regardons comme la plus importante de toutes est sans contredit la connaissance de la doctrine chrétienne.

Tous les hommes qui se sont occupés de l'éducation de la jeunesse en conviennent. M. Guizot, ce grand homme d'État, a dit quelque part : «Il n'y a point d'éducation sans religion. L'âme ne se forme et ne se règle qu'en présence et sous l'empire de Dieu, qui la crée et qui la jugera.» Pour nous, comme pour tous les instituteurs sérieux de tous les temps et de tous les pays, c'est dans la religion seule que l'éducation trouve sa véritable force pour redresser notre nature rebelle, pour combattre des penchants ingrats et pour commander des devoirs difficiles et inspirer des vertus solides.

Cette connaissance est encore plus indispensable aux aveugles qu'aux voyants. Le monde physique étant si restreint pour eux, il est nécessaire d'agrandir leur horizon dans le monde de la pensée, afin de fournir un aliment à l'activité de leur esprit.

Il y a trois vices auxquels les jeunes aveugles nous paraissent plus enclins que les voyants, savoir : la mollesse, la gourmandise et la paresse. Les motifs

humains, par exemple, l'estime ou la considération publique, la gloire, un certain bien-être temporel, ne sont pas un frein assez puissant pour réprimer des passions aussi violentes. Il ne faut rien moins que l'espoir d'une gloire immortelle et d'un bonheur infini, la crainte des châtiments dont parle l'Évangile, pour leur inspirer la force de les dompter. Encore devons-nous les exhorter souvent à aller puiser cette force dans la prière et dans la réception fréquente des sacrements.

C'est pourquoi nous leur donnons chaque dimanche deux courtes instructions et une leçon de catéchisme. Ceux qui ont fait leur première communion assistent à un cours d'instruction les lundi, mercredi et vendredi de chaque semaine. Tous les jours, après la prière du soir, nous leur donnons un sujet de méditation tiré de l'Évangile, afin d'occuper leur esprit pendant la nuit. L'exactitude constante à remplir des devoirs toujours pénibles à la nature n'a de fondement solide que sur des convictions fortes et inébranlables.

Les jeunes aveugles ont surtout besoin d'un directeur zélé et prudent qui, par ses sages conseils et de chaleureuses exhortations, les aide à se corriger de leurs défauts et à se former à la pratique des vertus chrétiennes.

Nous admettons des enfants appartenant à différents cultes, et nous leur laissons toute liberté de pratiquer les cérémonies de celui qu'ils professent. Nous sommes persuadés que l'adoration n'est agréable à Dieu que quand elle sort librement d'un cœur convaincu. (Applaudissements.)

DEVOIRS DES PARENTS ENVERS LEURS ENFANTS AVEUGLES.

Le projet d'établir des écoles spéciales pour y réunir les enfants de quatre à douze ans ne nous paraît pas praticable. Il serait extrêmement difficile, pour ne pas dire impossible, de réunir un assez grand nombre d'élèves de cet âge pour former une école passable. Un semblable établissement nécessiterait d'énormes dépenses sans produire tout le bien qu'on pourrait en espérer. La plupart des mères de famille ne consentiront jamais à se séparer de leur petit aveugle dans un âge si tendre. Elles auront cent fois raison. Quels sentiments d'amour et d'affection pourrait avoir pour ses parents un jeune aveugle qui aurait quitté la maison paternelle dès l'âge de quatre ans ?

Une vraie mère doit soigner et élever elle-même ses enfants autant que possible jusque vers l'âge de sept ou huit ans, époque où ils peuvent être admis dans un pensionnat et suivre les exercices de la communauté.

Lorsqu'ils sont orphelins et admis au nombre des enfants assistés du département, nous les recevons dès l'âge de cinq ou six ans.

Nous n'ignorons pas que la plupart des enfants aveugles sont très mal élevés dans leur famille.

Il nous en arrive qui, à l'âge de neuf ou dix ans, ne savent ni s'habiller, ni manger, ni marcher, ni parler. La mère, occupée de son ménage, laisse le petit aveugle sur son grabat, de crainte d'accident. Elle prend à peine le temps de lui donner à boire et à manger. Fatigué d'être seul, l'enfant crie fréquemment, et, pour l'apaiser, la mère lui donne quelques friandises. Il ne sait ni marcher ni parler, parce qu'on ne se donne pas la peine de le promener, et

qu'on ne lui parle presque jamais. Il serait urgent de remettre entre les mains de la mère un manuel qui contiendrait les recommandations suivantes :

I. L'enfant aveugle est enclin, par suite de son infirmité, à demeurer dans une inaction complète, par la crainte de rencontrer quelque obstacle ou de se heurter contre quelque objet, et cet état d'immobilité est très nuisible à sa santé. C'est pour cette raison que plusieurs de nos élèves ont les jambes faibles ou tordues et ne marchent qu'avec beaucoup de difficultés. Les parents chercheront donc à donner du mouvement à l'aveugle. Ils le prendront par la main et le promèneront souvent. Parvenu à l'âge de trois ou quatre ans, ils feront bien de l'obliger à marcher seul dans une chambre ou tout autre lieu qui n'offre aucun danger. Ils le conduiront à la campagne, s'il est possible, afin qu'il respire le grand air et qu'il se fortifie par l'exercice.

II. Comme l'enfant aveugle est privé de la plupart des jouissances des autres enfants, de la vue du ciel et du spectacle de la nature, et qu'il ne voit jamais sa mère lui sourire et lui manifester sa satisfaction, sa joie par l'expression de son visage, elle doit l'en dédommager par des paroles douces et affectueuses, car les inflexions et les modulations de la voix sont pour l'aveugle ce qu'est la physionomie de la figure pour les voyants.

III. L'ouïe et le toucher devant suppléer le sens de la vue chez l'enfant aveugle, il faut que les parents lui parlent souvent et lui expliquent tout.

Son infirmité le rend plus curieux et plus réfléchi que les autres enfants. C'est pour lui un besoin de savoir; et si on ne le satisfait, il devient morose et misanthrope. Vous le verrez parcourir sa chambre, cherchant à palper tous les objets qui lui tombent sous la main. Il les tourne et retourne pour s'en rendre compte.

IV. Il importe que l'on habitue de bonne heure le jeune aveugle à tenir son corps dans une attitude convenable. Si on l'abandonne à lui-même, il prendra toutes sortes de postures et, insensiblement, il deviendra bossu et contrefait. Il ignore absolument ce que c'est qu'une difformité physique. On le fera marcher, sauter, danser; on le dressera à peu près comme un jeune militaire. Il est naturellement porté à courber le corps en avant et il faut lui rappeler sans cesse l'obligation de se tenir droit.

V. Il faudra surtout l'initier de bonne heure aux actes les plus élémentaires de la vie commune. Si c'est une grande difficulté, pour un petit enfant qui voit, de mettre ou d'ôter un simple vêtement; si les doigts n'obéissent qu'avec un certain embarras et après bien des essais, que sera-ce pour l'enfant aveugle que rien ne provoque à l'imitation? Il faut l'obliger à s'habiller et à se déshabiller seul, comme aussi à manger seul et à exercer ses doigts à quelque travail mécanique, comme le tricot. Autrement il grandirait impropre à tout et serait, toute sa vie, obligé de recourir aux mains et aux pieds d'autrui. C'est donc un véritable service à lui rendre que de le priver de bonne heure de trop de prévenances.

Un exemple fera mieux connaître les services que peut rendre un aveugle qui a été bien formé dans son enfance.

Une petite fille complètement aveugle, à sa sortie de notre établissement, est retournée dans sa famille.

Les jours de dimanches et fêtes, elle touche l'harmonium à tous les exercices religieux de la paroisse.

En semaine, elle fait le ménage, débite la marchandise dans un magasin d'épicerie, la pèse et reçoit l'argent. Elle est parvenue à servir les huiles. Il faudrait être bien habile pour la tromper.

VI. Il est très utile que l'enfant essaye de marcher seul, d'aller d'une maison à une autre, et de passer d'une rue dans une autre rue. S'il est toujours guidé, il ne connaîtra jamais les lieux qu'il traverse.

Mais s'il est livré à lui-même, il s'avancera avec prudence, il sondera le terrain, il en étudiera les accidents. Nous avons connu un aveugle qui parcourait seul tout le village, et s'acquittait très fidèlement de toutes les commissions dont on voulait le charger. Il se rendait directement dans la maison qu'on lui avait désignée.

Un de nos élèves allait seul, au moins trois fois par semaine, rendre visite à sa mère qui habitait le centre de la ville, à deux kilomètres de l'Établissement. Il avait terminé ses cours, et il restait à titre de pensionnaire adulte. Il savait trouver les rues par lesquelles il devait passer et arrivait sans le moindre accident au domicile de sa mère, et revenait de même à l'Établissement.

VII. L'enfant aveugle suivra l'école communale avec les autres enfants du village. A force d'entendre répéter les mêmes choses, il les gravera dans sa mémoire : il apprendra la grammaire, le calcul de tête et surtout le catéchisme. Moins distrait que les autres enfants, il retiendra aisément tout ce qui lui sera enseigné.

Mais il n'en tirera aucun profit et il s'y ennuiera mortellement, si l'instituteur n'a pas soin de l'interroger et de lui faire répéter ce qu'il aura appris de mémoire. L'instituteur ne permettra jamais que d'autres enfants lui tendent des pièges pour le faire tomber, ou lui jouent d'autres mauvais tours. L'aveugle dont on se moque éprouve une peine d'autant plus cruelle qu'il sait qu'on n'agit ainsi à son égard qu'à cause de son infirmité et il conçoit alors des sentiments de haine contre les hommes. La nécessité de donner sa confiance à ceux qui l'approchent, à cause du besoin qu'il a de leur secours, le rend défiant et soupçonneux quand on en abuse ; alors il se concentre en lui-même et tombe dans une tristesse mortelle.

VIII. L'aveugle récitera ses prières en commun avec la famille, assistera assidûment aux exercices religieux de sa paroisse, fréquentera le catéchisme. La parole évangélique, le chant, la musique, produiront sur lui la plus vive impression. La poésie de la nature étant nulle pour lui, il lui faut la poésie de l'âme. Les parents doivent lui parler souvent, le questionner et l'obliger de répondre à leurs questions, et se montrer très indulgents à son égard.

Ils feront bien de le conduire chez le curé de la paroisse, afin que celui-ci lui donne des leçons particulières, s'il en a besoin. La plupart des comparaisons sont intelligibles pour l'aveugle, et les histoires lui procurent un bonheur indicible. Or, la religion tout entière ne se compose pour ainsi dire que de faits historiques. Que les père et mère de l'enfant aveugle lui fassent donc apprendre les histoires si intéressantes de l'Ancien Testament et les belles paraboles de l'Évangile.

IX. L'œil de l'aveugle est dans son oreille et à l'extrémité de ses doigts, c'est-à-dire que l'ouïe et le toucher remplacent chez lui le sens de la vue. Pour lui faire connaître un objet physique quelconque, il faut qu'il le palpe dans tous les sens, et s'il s'agit d'espace ou d'étendue, il faut les lui faire mesurer.

Il faut donc lui remettre entre les mains les objets qu'on veut lui faire connaître, l'exercer à distinguer au tact les pièces de monnaie, les étoffes, les plantes et les fruits.

Un de nos élèves allait souvent au jardin et se rendait compte de l'état où se trouvaient les légumes : les choux, les carottes, les navets, les artichauts et généralement toutes espèces de plantes.

On lui dit un jour qu'il y avait une grande quantité de rats dans la bûcherie. Il alla se blottir dans un coin où il présuma que devaient passer les rongeurs. Dans l'espace

de quinze jours, il en prit onze à la main, sans être mordu. Il leur mettait la main sur le dos à leur passage.

L'aveugle discerne par l'odorat les objets qui sont dans une grande propreté de ceux qui sont malpropres.

Les courants d'air l'avertissent de la position qu'il occupe dans la rue ou à la campagne. Vous le voyez quelquefois frapper dans ses mains et prêter l'oreille au bruit qu'il fait. L'écho rendu l'avertit qu'il se trouve dans telle rue, à tel endroit de la rue, vis-à-vis d'une maison ou la porte d'une ruelle, près d'un mur, etc.

Revenant un jour à l'Établissement, à dix heures du soir, conduisant un aveugle à chaque bras et craignant de me heurter contre les arbres de la route, un d'eux me dit : « Allez toujours, je vous les montrerai. » Ce qu'il fit en effet. Je lui demandai comment il pouvait les reconnaître ; il me répondit : « En m'approchant d'un arbre, j'éprouve une sensation sur le front. »

Un de nos professeurs aveugles me dit un jour en me parlant d'un élève : « Toutes les fois qu'on lui fait une observation, il répond par un sourire dédaigneux. » Rien n'était plus vrai; mais comment pouvait-il le savoir ? A cette question, il me répondit : « Je le sens bien. »

Un autre professeur, lorsqu'il reçoit la visite d'un étranger quelconque, ne manque pas de nous faire connaître son âge, sa taille, son caractère, et il se trompe rarement. Parlant un jour d'une demoiselle qui venait assez souvent à la maison, il nous dit : « Mais elle boite ! » Personne ne s'en était aperçu jusque-là.

X. Le grand tourment et le grand péril de l'aveugle, c'est le désœuvrement. Il faut lui apprendre un art mécanique pour le mettre en état de gagner honorablement sa vie, s'il est possible. Quand même il aurait assez de fortune pour vivre sans travailler, le travail lui serait encore nécessaire, soit pour lui donner du mouvement, soit pour le soustraire à l'ennui, à moins qu'il ne soit apte à acquérir les sciences, telles que la philosophie, l'histoire, les mathématiques, etc. Ce sont là de rares exceptions.

XI. Parmi les travaux qui exigent des instruments quelconques, le tricot se présente en première ligne. La fabrication des chaussons avec de la lisière ou de la tresse vient en second lieu, puis le crochet et le filet pour les filles. Comme nous l'avons dit, nous n'avons trouvé pour les garçons que l'empaillage des chaises, la fabrication des paniers et des chaussons, le tour et la musique d'orgue. Les aveugles réussissent presque toujours lorsqu'il s'agit de nattes ou de tresses.

NÉCESSITÉ D'UNE STATISTIQUE GÉNÉRALE DES JEUNES AVEUGLES.

A l'époque du recensement de la population, rien ne serait plus facile que de connaître le nombre des jeunes aveugles de un an à quinze ans. MM. les préfets adresseraient une copie de cette statistique aux directeurs d'institutions d'aveugles, qui se mettraient directement en rapport avec les familles, leur adresseraient un exemplaire du manuel dont nous avons parlé et leur indiqueraient les démarches à faire pour obtenir l'admission dans l'établissement de leurs enfants aveugles.

Comment se fait-il qu'il y ait en France plus de cinquante maisons où les sourds-muets reçoivent une instruction spéciale, tandis qu'il n'y en a peut-être pas dix pour les aveugles?

Cette différence se fonde sur trois raisons principales :

1° Il est impossible de préparer un enfant sourd-muet à sa première com-

munion et à la réception des sacrements, s'il n'est instruit par la méthode de l'abbé de l'Épée. Or, ce motif est tout-puissant pour les familles dans un pays chrétien comme la France. Il n'en est pas ainsi des jeunes aveugles: on peut, dans les familles, leur apprendre de mémoire les principaux éléments de la doctrine chrétienne, et sous ce rapport un enseignement spécial ne leur est pas indispensable.

2° Les sourds-muets instruits sont capables d'exercer presque toutes les professions mécaniques et de pourvoir par eux-mêmes à leur propre subsistance. Au contraire, bien peu d'états sont accessibles aux aveugles, et encore l'invention des mécaniques en a considérablement diminué le nombre.

3° Enfin, on croit généralement dans le monde que les aveugles ne sont aptes à rien et que, quoi qu'on fasse, on ne parviendra jamais à les mettre en état de gagner leur vie.

Il arrive aussi quelquefois qu'un enfant aveugle est considéré comme une bonne fortune par une famille pauvre. Le métier de mendiant, pour un aveugle, est très lucratif dans les villes populeuses et commerçantes : il peut gagner jusqu'à 5 francs, 10 francs et même 15 francs par jour.

On nous objecte que tous ne réussissent pas, qu'il en est quelques-uns qui, après l'instruction reçue, sont encore à la charge de la société. Nous n'en disconvenons pas; mais il faut au moins reconnaître que la plupart, au moyen de leur travail et des quelques ressources qu'ils trouvent dans leurs familles, sont à l'abri du besoin. Un bon nombre même deviennent d'excellents organistes et de bons ouvriers. Mais combien de voyants, pour l'instruction desquels les familles et le Gouvernement ont fait de grands sacrifices, deviennent aussi de lourds fardeaux et même un opprobre pour les familles et la société ! Devons-nous en conclure qu'il faut désormais laisser tous les enfants ensevelis dans les ténèbres de l'ignorance ?

De nos jours, malheureusement, on n'estime trop souvent les personnes et les choses qu'au prix de revient; c'est pourquoi on ne cherche dans le travail que le gain matériel. L'estime et la considération se mesurent d'après le prix de journée de l'ouvrier ou le chiffre de son salaire.

Est-il surprenant que tant d'ouvriers s'ingénient à obtenir par tous moyens un salaire plus élevé? Aussi, d'après les économistes les plus célèbres, doit-on distinguer deux éléments dans le travail : l'élément moralisateur et l'élément producteur. Le premier est essentiel, le second n'est pour ainsi dire qu'accessoire.

C'est le premier qui rend la loi du travail obligatoire pour tous les hommes, pour le riche comme pour le pauvre, parce que tous, riches comme pauvres, doivent être vertueux et que sans le travail il n'y a pas de vertu.

C'est en vertu de ce principe que tous nos élèves apprennent à travailler de la tête et des bras; tous peuvent donc obtenir le premier effet du travail, l'acquisition de la vertu.

N'est-ce pas là une richesse? Il serait sans doute à désirer que tous fussent également capables de vivre de leur travail ; mais puisqu'ils s'occupent, ne gagneraient-ils que 5 centimes par jour, ils se maintiennent par là dans

d'heureuses habitudes de moralité et de vertu, et ils méritent à un double titre d'être efficacement secourus.

Chaque année, quelques-uns de nos élèves terminent leurs cours et rentrent dans leurs familles, mais nous ne recevons aucune demande d'admissions. Il est donc de la plus haute importance d'avoir, au moyen de la statistique, une liste des jeunes aveugles de chaque département et de se mettre en rapport direct avec les familles.

DEVOIRS DES MEMBRES DES CONSEILS GÉNÉRAUX.

Il est d'usage de porter le crédit affecté aux institutions des jeunes aveugles au chapitre du budget départemental : *Secours aux établissements de bienfaisance.* Rien n'est plus propre à fausser les idées sur la nature même de ce crédit. On le considère comme une aumône accordée à des indigents, par conséquent comme une dépense facultative qui ne sera votée qu'autant qu'il y aura des fonds disponibles. Si une famille sollicite une bourse pour un petit aveugle, on lui répond qu'il n'y a pas de bourse vacante, ou que l'allocation est épuisée.

Cette allocation devrait être inscrite au chapitre : *Instruction primaire*, puisque le but essentiel de ces sortes d'établissements est de donner aux jeunes aveugles l'instruction primaire et l'enseignement professionnel, d'où il suit que toutes les demandes de bourse adressées à MM. les préfets devraient être accueillies chaque fois qu'elles seront suffisamment motivées.

C'est une dépense obligatoire. (Applaudissements.)

A l'époque où l'on discutait la loi sur l'enseignement primaire, M. Guizot déclarait que l'État ne faisait que s'acquitter d'une dette sacrée en procurant l'instruction à tous les enfants de la patrie. Mais d'où vient qu'on exclut les jeunes aveugles ? Pourquoi ne leur paye-t-on pas cette dette comme aux voyants ? Ne sont-ils pas enfants de la même patrie ? Est-il possible qu'à l'époque où nous vivons, nous traitions les aveugles comme autant d'ilotes qui n'ont pas droit de cité ?

C'est aux parents, dit-on, qu'incombe le devoir de procurer les moyens de s'instruire à leurs enfants aveugles. Mais pourquoi ne procède-t-on pas pour les aveugles comme pour les voyants ?

Pour ceux-ci, la commune fournit le logement et le traitement de l'instituteur, et, si elle est dénuée de ressources, le département y supplée, enfin l'État prête son concours s'il est nécessaire. Les indigents sont dispensés de la rétribution scolaire. Pourquoi agit-on autrement à l'égard des aveugles ?

Une commune ne pourrait sans doute construire à ses frais une maison particulière pour y loger et instruire un ou deux aveugles; mais ce qui est impossible à une commune ne l'est pas aux départements, et moins encore à sept ou huit départements s'associant pour accomplir ce grand devoir de justice.

Ils parviennent aisément à s'entendre pour construire des canaux ou des chemins de fer.

Il n'a pas été impossible à l'État de fonder des académies pour des groupes

de départements. Pourquoi ne pas distribuer l'instruction primaire aux aveugles, comme l'instruction supérieure aux hommes lettrés?

Un très bel établissement a été fondé à Nancy par la charité privée, et il est reconnu d'utilité publique par l'État. Mais il faut le faire connaître aux familles qui ont des enfants aveugles. Si ces familles sont indigentes, la commune votera la bourse ou la portion de bourse nécessaire pour compléter la pension, et, à défaut de la commune, le département. Autrement, on se rend coupable d'injustice envers les aveugles; ils ne sont plus sur le pied d'égalité avec les voyants.

Mais, dira-t-on peut-être encore, ni la commune ni le département ne peuvent supporter une si lourde charge.

Remarquons avant tout qu'il s'agit de remplir une obligation de justice, en fournissant aux aveugles comme aux voyants le moyen de s'instruire. Que les frais soient un peu plus ou un peu moins élevés pour les uns que pour les autres, cela importe peu; car il s'agit d'un bien supérieur à l'or et à l'argent.

Il y a tout au plus vingt-cinq aveugles de sept à seize ans dans chaque département. Quelques familles pourront payer la pension entière ou une portion de la pension ; les communes un peu importantes voteront un crédit proportionné à leurs revenus et au nombre des élèves placés par leurs soins dans l'institution, — et le Conseil général aura peut-être à inscrire au budget du département une somme de 5,000 à 6,000 francs qui devra figurer dans les dépenses obligatoires, puisqu'il s'agit d'instruction primaire.

Qui oserait objecter que ce serait une charge trop lourde sur le budget départemental? Celui-là ne serait pas Français, car il mettrait la France au ban des nations. (Applaudissements.)

Les Anglais, les Belges, les Allemands, les Américains, sont assez riches, nous a-t-on répété cent fois, pour procurer l'instruction à leurs aveugles, et nous Français, toujours si empressés et si zélés pour propager l'instruction, même parmi les infidèles et les sauvages, nous hésiterions à nous imposer un léger sacrifice pour donner l'instruction aux aveugles comme nous la donnons aux voyants! Cela ne se peut pas.

Nous dépensons des sommes énormes pour le perfectionnement de tous les arts et pour l'amélioration de toutes les races d'animaux domestiques, et nous liarderions lorsqu'il s'agit d'améliorer le sort malheureux d'une portion de la race humaine!

On sait bien trouver de l'argent pour subventionner les théâtres, qui ne sont pas toujours des écoles de moralité, et nous crierions misère lorsqu'on nous demande quelques bourses pour instruire les jeunes aveugles et en faire de bons ouvriers!

La contre-épreuve montre qu'il y a une véritable économie à voter les fonds nécessaires pour l'instruction de tous les aveugles. La plupart de nos élèves, leurs cours terminés, peuvent vivre de leur travail avec l'assistance qu'ils trouvent dans leurs familles; il en est même qui parviennent à faire des économies. L'un d'entre eux m'écrivait au mois de janvier dernier, que, dans l'année 1873, il avait fait de l'ouvrage sur le tour pour la somme de 1,434 francs, le bois payé.

Que devient un aveugle indigent qui n'a reçu aucune instruction ? Il se livre à la mendicité, et chaque année il dépense pour lui et pour son guide une somme de 800 à 900 francs, et souvent même de plusieurs milliers de francs. Les quinze ou vingt enfants qui lui auront servi de guides n'auront plus d'autre métier que celui du vagabondage et seront de francs paresseux. Or, qu'est-ce qu'un paresseux ? C'est un scélérat en disponibilité. (Rires.)

On voit donc que l'argent dépensé pour l'instruction et l'éducation des jeunes aveugles est un placement de fonds à gros intérêts, même dans ce monde.

Les Conseils généraux doivent donc voter chaque année une allocation suffisante pour appliquer des bourses entières ou des portions de bourses à toutes les demandes adressées à M. le préfet, lorsqu'elles s'appuient sur des motifs reconnus légitimes.

ADMISSION D'ÉLÈVES DE LA PROVINCE DANS L'INSTITUTION NATIONALE DE PARIS.

Une mesure qui nous paraît de la plus haute importance, c'est de faire admettre à l'Institution nationale de Paris les élèves les plus capables de la province pour se perfectionner, soit dans la musique, soit dans un art quelconque, pour lequel ils montreront des aptitudes, mais seulement après qu'ils auront terminé leurs cours dans l'établissement qui aura commencé à les instruire. Par exemple, nous avons un élève de la Meuse qui est entré dans notre maison à l'âge de huit ans; il termine son cours au 1er octobre prochain, et il a seize ans. Ses professeurs lui reconnaissent un talent remarquable pour la musique d'orgue. S'il entrait cette année à l'Institution de Paris et y restait jusqu'à l'âge de vingt ans, il deviendrait un artiste distingué.

Il nous est arrivé quelquefois que MM. les préfets nous ont retiré des élèves pour les placer à l'Institution nationale de Paris après trois ou quatre ans passés dans notre maison. Ce procédé nous a été d'autant plus sensible que nous avions admis ces élèves à peu près gratuitement et que le département était disposé à voter une bourse de 500 francs au moment même où l'élève nous quittait pour aller à Paris.

DIFFICULTÉS DE NOTRE SITUATION.

Le Conseil municipal de Nancy vote chaque année deux bourses : une de 500 francs, pour un jeune aveugle; l'autre de 200 francs, pour un aveugle adulte.

Précédemment le Conseil général allouait 2,500 francs qu'on divisait et qu'on appliquait à dix élèves. En 1875, il a voté un crédit de 5,000 francs, partagé entre douze élèves, et en prélevant 400 francs pour la pension de deux aveugles adultes.

Chaque année, le Ministre de l'intérieur met à la disposition du Conseil général une somme de 4,000 à 5,000 francs, à répartir entre les établissements de bienfaisance du département.

Il nous accorde un secours de 400 à 500 francs, mais en l'appliquant à un élève indigent, pour sa pension.

Le total des pensions des élèves est de 25,450 francs; cette somme, divisée par 56, nombre actuel des élèves, nous donne un chiffre de 454 francs par élève.

Le total des pensions des aveugles adultes est de 3,510 francs. En divisant cette somme par 17, nombre des pensionnaires adultes, nous avons 206 francs par élève.

Les frais de médecin, de pharmacien, de blanchissage et de raccommodage sont forcément à la charge de la maison, les familles étant dans l'indigence ou dans la gêne. Nous les évaluons à la somme de 60 francs annuellement pour chaque individu, ce qui réduit la pension de chaque élève à la somme de 394 francs et celle des adultes à 146 francs.

Plus des deux tiers arrivent à l'établissement sans trousseau et avec les vêtements qu'ils portent. Le directeur a beau réclamer; il ne peut rien obtenir des familles, et il obtient rarement des secours des Conseils généraux.

L'établissement est également obligé de fournir aux élèves les objets de classe : les livres, le papier et les instruments de musique, dix pianos et quatre harmoniums.

L'établissement, étant une école, nécessite l'emploi d'un sous-directeur, de sept professeurs et de cinq sœurs hospitalières.

Un plus grand nombre de domestiques est aussi nécessaire, — les aveugles ne pouvant rendre aucun service.

Les frais généraux sont considérables. L'établissement paye 1,185 francs de contributions et 180 francs de primes d'assurance contre l'incendie.

Les droits d'entrée et d'octroi sont très élevés : nous payons 8 francs par hectolitre de vin, même pour celui que nous récoltons dans le clos attenant à la maison. Il faudrait élever le prix de la pension et de la bourse à 600 francs.

Une de nos grandes difficultés, c'est de nous procurer des livres en points saillants. Nos professeurs sont parvenus à nous faire des clichés en feuilles de cuivre doublées de plomb. Nous avons vingt-deux volumes ainsi faits. Il n'y a plus que l'achat du papier. Nos professeurs fournissent la main-d'œuvre: ils impriment, ils plient les feuilles, ils brochent et cartonnent. C'est ainsi qu'ils emploient leurs jours de congé.

J'ose me permettre, en terminant, d'indiquer les mesures que je regarde comme les plus importantes à prendre pour procurer l'instruction et l'éducation à tous les jeunes aveugles :

1° Établir, comme nous l'avons déjà fait observer, une statistique générale de tous les jeunes aveugles de un an à seize ans.

2° Recommander à MM. les préfets de vouloir bien adresser une copie de cette statistique pour leurs départements respectifs aux directeurs d'institutions qui leur en feront la demande.

3° Considérer les institutions pour l'instruction des jeunes aveugles, non plus comme des asiles, des hospices ou des établissements de bienfaisance, mais comme de véritables écoles primaires.

D'où il suit que l'allocation votée par les Conseils généraux doit être : 1° mise au rang des dépenses obligatoires, comme toutes les autres dépenses concernant

l'instruction primaire; 2° suffisante pour satisfaire à toutes les demandes légitimes. (Applaudissements prolongés.)

M. le Président. Il y a une lacune dans le mémoire de M. l'abbé Gridel.

L'établissement de Nancy, aujourd'hui si prospère, a été fondé par l'initiative d'un seul homme : cet homme de bien se nomme l'abbé Gridel. (Applaudissements.)

Il était grand vicaire du diocèse; il avait devant lui un bel avenir; mais il avait reconnu que dans la région de l'Est beaucoup d'aveugles ne recevaient pas d'instruction faute d'institut. Alors, il s'est démis de ses fonctions et est allé, de porte en porte, tendre la main pour ses aveugles.

C'est un nouveau témoignage de ce que peut l'initiative privée inspirée par le dévouement et l'amour du bien. (Applaudissements.)

Je propose au Congrès de voter des remerciements à M. l'abbé Gridel. (Applaudissements prolongés.)

Un Membre. Il faut voter l'impression du rapport.

M. le Président. Tous les rapports lus en séance publique seront imprimés.

M. de Thiac. En Belgique, sur la proposition de M. Rodenbach, il vient d'être décidé que les dépenses afférentes aux aveugles seront inscrites désormais au budget obligatoire.

M. le Président. Ce n'est pas la première fois que nous sommes obligés de reconnaître que les pays étrangers sont plus avancés que nous dans les questions relatives aux aveugles, et cette infériorité aura même été une des principales causes du succès de ce Congrès; car la France, qui a donné le signal il y a plus de cent ans, est distancée. Il faut regagner le temps perdu et bien mériter une seconde fois de l'humanité en faisant faire un nouveau progrès à l'enseignement des aveugles. (Marques d'approbation.)

La parole est à M. le Dr Armitage, de Londres, pour la lecture de son mémoire :

SUR LES MOYENS EMPLOYÉS POUR AMÉLIORER
LA CONDITION DES AVEUGLES DE LA GRANDE-BRETAGNE ET DE L'IRLANDE.

M. Armitage (de Londres). Dans le recensement de 1871, comme dans ceux de 1861 et de 1851, on n'a pas compris ceux qui n'étaient qu'en partie aveugles, à moins qu'ils n'appartinssent à une institution. Le nombre des aveugles en Angleterre et dans le pays de Galles, au 3 avril 1871, était de 21,590, dont 11,378 hommes et 10,212 femmes, ce qui donne une augmentation de 2,238 sur le nombre d'aveugles en 1861, et de 3,284 sur celui de 1851; mais, en proportion de la population, le nombre d'aveugles n'a pas augmenté, ainsi que l'établissent les chiffres suivants :

1851, 1 sur 979; 1861, 1 sur 1,037; 1871, 1 sur 1,052.

En Écosse, il y avait en 1871 3,021 aveugles, soit 1 sur une population de 1,152 âmes. En Irlande, il y en avait 6,347, ou 1 sur 852 habitants. Pour le Royaume-Uni, y compris les îles de la Manche et l'île de Man, on peut établir le chiffre à 31,156, ou 1 sur une population de 1,015 âmes.

La proportion des aveugles aux voyants dans les différentes parties de l'Angleterre varie beaucoup : de 1 sur 635 en Cornwall, à 1 sur 1,367 en Durham.

La proportion des aveugles est constamment plus grande dans les districts agricoles que dans les districts manufacturiers. On peut se rendre compte de cette proportion élevée dans les districts agricoles par la continuelle émigration dans les villes des personnes qui peuvent travailler, laissant dans ces parties agricoles une proportion exagérée d'aveugles[1]. Cette explication peut justifier la proportion élevée des aveugles en Irlande, d'où depuis 1846 l'émigration aux États-Unis d'Amérique a eu lieu sur une grande échelle; et la proportion moindre des aveugles aux voyants, en France, corrobore cette idée.

L'examen des voies et moyens d'améliorer la condition des aveugles se divise naturellement en trois parties :

1° Éducation;

2° Moyen d'aider les aveugles à pourvoir à leur entretien;

3° Assistance à ceux qui ne peuvent subvenir à leurs besoins;

L'éducation se divise en deux parties, savoir : A. L'éducation élémentaire, comprenant la lecture, l'écriture, l'arithmétique et tout ce qui est enseigné dans les écoles; B. L'éducation technique, qui consiste à enseigner les métiers ou professions à l'aide desquels les élèves puissent ensuite se suffire.

Il y a vingt-huit institutions pour l'éducation des aveugles, soit chez eux, soit à domicile. L'éducation donnée dans ces différentes institutions varie beaucoup en qualité, à en juger par le degré de développement intellectuel des élèves et par leur succès dans la vie. La lecture est enseignée dans toutes les institutions anglaises et écossaises; quelques-unes des institutions catholiques romaines d'Irlande ne sont pas avancées au même point.

Le caractère romain en relief, jadis seul en usage, n'est maintenant employé que dans six des écoles les moins avancées, et au collège pour les fils aveugles de bonne famille à Worcester, où il est en usage concurremment avec le système Braille, ce qui a ici sa raison d'être. Les élèves se vouant aux études littéraires doivent avoir à leur disposition les nombreux ouvrages publiés en Amérique, en caractères romains.

Dans la plupart des institutions, le système Moon est maintenant en usage pour la lecture : c'est un de ceux que les adultes apprennent le plus facilement, et sa dimension le rend plus perceptible à ceux dont la sensibilité du tact aurait été oblitérée par le travail manuel. Durant les dix années qui viennent de s'écouler, il a été réalisé un grand progrès par l'introduction des meilleures méthodes d'instruction, grâce à la Société anglaise et étrangère pour

[1] Voir à ce sujet, aux pièces annexes, le mémoire de M. le Dr G. Martin, de Cognac.

les aveugles. Avant l'année 1868, le système Braille n'était employé dans aucune institution, et le nombre d'aveugles isolés qui l'employaient ne s'élevait probablement pas à plus de douze; à présent vingt-cinq institutions en font usage pour l'écriture. (Applaudissements.) Quelques-unes de ces institutions sont dans un état de transition, le directeur permettant aux élèves l'emploi du système, mais ne l'admettant pas encore comme faisant partie du cours régulier de l'école. Outre ces institutions, bon nombre d'aveugles qui n'appartiennent pas aux écoles l'emploient avec avantage. On peut juger de la rapidité de la propagation de ce système par le fait que, durant ces dix dernières années, la Société a vendu environ 3,500 poinçons pour l'écriture. Un autre progrès récemment réalisé, c'est la généralisation de la planche d'arithmétique à trous octogonaux, primitivement introduite par feu Révérend W. Taylor.

Cette planche, quoique moins communément employée que le système d'écriture de Braille, remplace peu à peu, avec avantage, les formes d'appareils employés autrefois pour le calcul.

La géographie est enseignée dans un petit nombre d'institutions les plus avancées; on pourrait l'enseigner dans toutes, attendu qu'il y a maintenant un grand nombre de cartes géographiques bien faites et à bon marché.

L'éducation des aveugles a fait de grands progrès par suite de la publication d'une assez nombreuse série de livres scolaires et d'auteurs classiques dans le système Braille; et comme ces derniers sont pour la plupart imprimés de chaque côté du papier, avec de larges entre-lignes, la lecture en est rendue agréable et facile, et, par suite, la propagation en est rapide.

On prétend enseigner la musique dans presque toutes les écoles, mais à l'exception de quelques-unes, si l'on en juge par les résultats, c'est avec peu de succès. On ne pouvait, en effet, rien attendre de mieux de celles qui n'ont pas encore entièrement introduit le système de notation de Braille, et dans lesquelles les pianos sont usés et passés à l'état d'instruments sans valeur. *The Royal Normal college* (le Collège normal royal), établi en 1873, est une brillante exception; car l'enseignement de la littérature et de la musique non seulement y est excellent de tout point, mais encore les succès des élèves, après leur sortie du collège, sont des plus satisfaisants.

Le nombre d'élèves est à présent de quatre-vingt-trois. La plupart de ceux qui passent dans le collège obtiennent un certificat d'aptitude et arrivent sans difficulté à une situation lucrative, comme accordeurs, maîtres de chant, organistes.

Un élève qui, en deux ans, a complété son instruction musicale, gagne maintenant 3,750 francs, par an, à accorder des pianos et à enseigner les voyants. La plupart des accordeurs obtiennent des places dans les fabriques ou dans les magasins de vente de pianos.

Il y sera beaucoup plus difficile d'obtenir un emploi pour les femmes que pour les hommes enseignant la musique. Le Collège normal royal est le seul établissement où la musique soit exclusivement enseignée. Outre cet enseignement spécial, les élèves reçoivent une bonne éducation générale; à ceux qu'on destine au métier d'accordeur, on apprend à réparer et à quelques-uns même à fabriquer les pianos. (Applaudissements.)

Lorsqu'ils sont assez avancés, ils travaillent le jour dans les manufactures de Londres et accordent pour toute personne qui envoie des ordres au Collège.

Le Collège pour les fils de bonne famille, à Worcester, a pour but de les préparer à suivre des professions libérales; et, à en juger par les résultats, cette éducation est très satisfaisante, beaucoup d'élèves ayant obtenu de grands honneurs universitaires dans des concours ouverts avec les voyants; plusieurs sont devenus pasteurs. Il y a, actuellement, vingt-quatre élèves aveugles et huit voyants. Toutes les autres institutions enseignent des métiers dont les principaux sont : la fabrication de paniers, de brosses, le cannage de chaises, la corderie et le tissage.

Quelques institutions sont des asiles où un élève peut, lorsqu'il y a été admis, rester toute sa vie.

On reproche à cette forme d'institution de plonger dans une sorte de léthargie à la fois les directeurs et les élèves. Ce système est suranné, et le mouvement de l'opinion publique en amènera bientôt la réforme, partout où il existe encore.

Plusieurs institutions permettent à un certain nombre de leurs élèves de venir, après leur sortie, travailler dans les ateliers de l'institution; on leur fournit les matériaux; l'institution se charge de la vente de leur travail et les paye suivant ce qu'ils ont fait. Ce système, qui paraît donner de bons résultats, est suivi à l'asile d'Édimbourg, à l'école Saint-Georges, de Londres, à York, Leeds, Glasgow, Southsea, Nottingham et dans quelques plus petites institutions. Une troisième forme est celle où l'institution n'est qu'une simple école et ne donne aucun emploi à ses élèves, en dehors de l'instruction. C'est ce qui se fait à Saint-Johns Wood (Londres), Brighton, Kilburn, et dans quelques institutions de moindre importance.

Pour que cette méthode réussisse, il est nécessaire qu'il y ait un supplément d'ateliers où les aveugles puissent trouver un emploi continu et rémunérateur et où on leur épargne l'embarras d'acheter leurs matériaux et de chercher la vente de leur travail.

Nous donnons ci-aprés un tableau des écoles. Celles qui sont marquées d'un astérisque emploient un certain nombre de leurs élèves comme ouvriers et par conséquent figureront encore dans le tableau des ateliers; celles qui sont désignées comme *asiles* conservent leurs pensionnaires pour la vie.

ATELIERS.

La première de ces utiles institutions fut établie en 1854 par Mlle Gilbert, fille aveugle de feu l'évêque de Chichester, et depuis lors des ateliers pour les aveugles ont été organisés dans les grandes villes; on en compte aujourd'hui 17, outre 12 écoles auxquelles on a annexé des ateliers.

Dans ces 29 institutions, 914 aveugles trouvent de l'emploi. Les marchandises vendues l'année dernière se montaient à 1,222,625 francs, les salaires à environ 577,025 francs.

Il ne faut toutefois considérer ces chiffres que comme approximatifs, attendu que quelques institutions qui sont écoles en même temps qu'ateliers

ne font pas de différence, dans leurs rapports, entre la vente des ouvrages de leurs élèves et des ouvrages de ceux qui sont considérés comme des ouvriers accomplis; cependant cette restriction n'affecte pas sensiblement les totaux. Afin de rendre le plan de ces institutions plus intelligible, il est nécessaire de donner un aperçu de quelques-unes des principales.



Premier atelier fondé en Angleterre par Mlle Gilbert.

ÉDIMBOURG.

L'asile royal d'Édimbourg, pour les aveugles, est l'institution qui réalise les plus grandes ventes; elles se montaient l'année dernière à près de 500,000 francs. Il comprend deux divisions : des ateliers avec des magasins en ville et un bâtiment séparé à West-Craigmillar, où 46 enfants aveugles reçoivent l'instruction. Ce bâtiment, tout neuf, est en dehors et tout près de la ville, dans une situation aussi saine que belle, de manière que les enfants sont élevés sous la salutaire influence de l'air de la campagne, pendant que les ateliers situés en ville sont d'un accès facile aux clients en même temps qu'aux ouvriers aveugles qui demeurent chez eux. Il y a dans l'école 46 élèves auxquels on enseigne, à l'aide d'excellents appareils, toutes les branches d'une bonne éducation élémentaire. Outre les élèves, 29 adultes femmes aveugles vivent à West-Craigmillar, et sont pour la plupart employées à coudre les couvertures des matelas remplis à l'atelier.

L'atelier occupe 130 hommes et 26 femmes. Le peu d'hommes qui n'ont pas de domicile particulier demeurent dans un bâtiment adjacent. Les 26 femmes et le reste des hommes vivent chez eux.

ECOLES.	NOMBRE D'ÉLÈVES.	HOMMES.	FEMMES.	OBSERVATIONS.
* Aberdeen	9	8	1	Asile.
Bath	13	6	7	Aveugles et sourds-muets.
Belfast	12	6	6	*Idem.*
* Birmingham	84	61	23	
Brighton	38	17	21	
* Bristol	34	"	"	
Cork	75	"	"	
* Devonport	19	9	10	
Dublin, Molyneux	56	"	"	Asile; 45 des pensionnaires sont adultes.
Dublin, St-Mary's Catholic Blind Asylum	120	"	120	Asile; environ la moitié enfants.
Dublin, Glasnein	65	65	"	Garçons la plupart envoyés par les communes pour apprendre des métiers.
* Edinburgh	46	"	"	
* Exeter	37	22	15	
* Glasgow	66	27	39	
* Leeds	23	"	"	Dont 9 internes et 14 externes.
Liverpool, Hardmann street	86	65	21	
Liverpool, Catholic Blind Asylum	55	35	20	
London ,* Saint-Georges	156	86	70	
London, Saint-John's Wood	64	28	36	
London, Indigent Blind Visiting Society	280	"	"	Environ la moitié sont d'un âge avancé.
London, School Board	33	"	"	
London, Royal Normal College	82	52	30	
London, Kilburn	25	11	14	
Manchester	86	54	32	
Newcastle, Royal Victoria	37	21	16	
Norwich Asylum	30	16	14	
Nottingham	60	35	25	
Plymouth	28	12	16	
Southsea	17	9	8	
Worcester	24	24	"	
York	83	44	39	

Voici la répartition du travail :

La fabrication des paniers emploie 26 aveugles; les matelas, 17; les paillasses, 13; les paillassons, 14; les tapis de cacao, 6; les brosses, 15; 3 sont occupés à tisser des tapis; 9 à tisser de la toile à sacs; 1 à marquer les sacs; comme plumassiers, 7; pour conduire la machine à carder, 2; comme commissionnaires, 4; pour accorder les pia-

nos, 4; pour faire rentrer les comptes, 1; pour recevoir les souscriptions, 2; pour emballer les marchandises, 2; pour divers ouvrages, 4.

Y compris les 29 femmes qui vivent à West-Craigmillar, le nombre total d'aveugles employés est de 185; le salaire payé aux aveugles se monte à 138,050 francs, donnant une moyenne de vente de 750 francs. Plusieurs gagnent assez pour se suffire entièrement. A ceux qui, pour diverses raisons, ne peuvent pas gagner leur vie, on a payé comme augmentation de gages la somme de 31,150 francs; la somme de 34,800 francs a été dépensée comme indemnité dans les cas de maladie.

Le trait distinctif du travail à Édimbourg est l'importance qu'on donne à la literie et à la tapisserie; on a reconnu que c'est la branche d'industrie la plus profitable, et elle a le grand avantage d'assurer aux femmes un travail régulier. Cette branche d'industrie est également cultivée avec avantage à Liverpool et à Belfast.

Sa non-adoption, à Londres et autres grands centres de population, est un frappant exemple de la lenteur avec laquelle on améliore les moyens d'employer les aveugles.

GLASGOW.

Après Édimbourg, l'institution la plus importante, relativement au prix de vente du travail, est celle de Glasgow, où les ventes se sont élevées, l'année dernière, à 375,300 francs.

Outre les produits exploités dans la plupart des institutions anglaises et écossaises pour les aveugles, la corderie et la tonnellerie sont activement pratiquées. L'école est adjacente aux ateliers, ce qui fait que les élèves se trouvent dans de bien moins favorables conditions qu'à Édimbourg.

Le maintien des lettres romaines dans l'école témoigne d'un manque de progrès dans l'éducation, bien que quelques élèves emploient le système Braille, pour l'écriture.

LIVERPOOL.

Les ateliers les plus importants du Royaume-Uni, après ceux que nous venons de nommer, sont ceux de Cornwallis street, Liverpool, où les ventes de l'année dernière se montaient à 306,375 francs et le salaire des ouvriers aveugles à 97,500 francs.

Le nombre d'ouvriers était de 115, dont 93 hommes et 22 femmes, de sorte que le salaire moyen de chaque ouvrier était environ de 850 francs. Ils étaient employés comme suit :

34 dans les diverses branches de la fabrique de brosses; 32 à tisser des paillassons, à coudre, à préparer la laine, etc.; 19 à fabriquer des paniers; 20 dans les diverses branches de tapisserie; 5 aux objets de fantaisie (tricot, crochet, etc.); 5 comme commissionnaires et portiers.

Il y a, en rapport avec les ateliers, une *Home Teaching Society* pour visiter les aveugles de Liverpool, auxquels on enseigne à lire au moyen du système Moon, et auxquels on fournit la Bible et autres livres.

LONDRES.

Les ateliers de Berners street, à Londres, fondés par Mlle Gilbert, emploient 113 ouvriers, principalement à faire des paniers, des brosses, et à fendre du bois, qu'on emploie pour allumer le feu de charbon. Cette dernière profession est excellente à Londres, comme ne demandant que peu d'adresse et ne comportant aucun chômage.

La vente de l'année dernière se montait à 120,175 francs.

Les ateliers des autres villes sont organisés sur les mêmes principes que ceux de Liverpool et de Londres, bien que les diversités d'aménagement et maintes autres causes locales amènent de nombreuses variations dans le chiffre d'aveugles employés, comme dans le montant des ventes et des salaires.

Ces particularités sont exposées dans le tableau suivant :

Les ateliers marqués * sont annexés à des écoles et ont figuré dans le tableau précédent.

En examinant ce tableau, on remarquera que la moyenne des gages pour les ouvrières diminue en proportion du nombre qu'on emploie.

Outre ceux qui travaillent dans les institutions spéciales pour les aveugles, il y en a un bon nombre qui travaillent pour leur compte chez eux, à fabriquer des paniers, à canner des chaises, et, à Londres, à fendre du bois de chauffage. Plusieurs sont employés à vendre des journaux et autres publications périodiques, et plusieurs autres dans diverses branches de commerce de détail, dont quelques-unes sont assez curieuses pour mériter d'être citées. Un aveugle, employé à l'achat des volailles en gros, s'y est fait une réputation; un autre fait de bonnes affaires comme marchand de chevaux; un autre est employé sur les marchés de Londres à décharger les camions.

Plusieurs gagnent beaucoup d'argent comme accordeurs de pianos, professeurs de musique pour les voyants et comme organistes. La profession de la musique dans ces trois branches est certainement la plus lucrative, comme la plus agréable des occupations ouvertes aux aveugles; mais, en présence de ce résultat, nombre d'écoles aspirent à élever leurs élèves à cette profession, malgré leur manque absolu de vocation.

Il s'ensuit que beaucoup, sans avoir acquis les connaissances nécessaires, se présentent comme accordeurs ou comme professeurs, et, ne réussissant pas, déshonorent le corps entier. (Applaudissements.)

Il serait à désirer qu'on ne formât des musiciens aveugles que dans deux ou trois écoles où la musique fût convenablement enseignée et où l'on enverrait les élèves des autres écoles qui auraient montré le plus d'aptitude pour la profession de musicien.

Pour montrer ce qui se pratique relativement aux pensions à fournir à ceux qui, pour une cause quelconque, ne peuvent se suffire, nous indiquerons brièvement comment opèrent trois sociétés importantes.

The British and Foreign Blind Association pour développer l'éducation et l'emploi des aveugles fut fondée en 1868, dans le but que son titre annonce. Les motifs qui ont donné lieu à sa fondation sont ainsi indiqués :

ATELIERS.	NOMBRE D'OUVRIERS.	HOMMES.	FEMMES.	SALAIRES	MOYENNE des SALAIRES.	VENTES pour 1877.	VENTES pour 1870.
				liv. sterl.	liv. sch.	liv. sterl.	liv. sterl.
Aberdeen	51	40	11	1,200	33 00	4,500	//
* Birmingham	15	12	3	546	36 15	1,998	1,240 en 1869.
Bradford	62	35	27	1,933	30 13	7,900	4,938 en 1870.
* Bristol	9	9	//	270	24 10	849	769
Belfast	32	26	6	908	28 00	1,998	//
Bolton	30	29	1	733	23 10	2,033	1,050
Cardiff	22	22	//	//	//	1,990	420
Cheltenham	24	12	12	322	13 10 environ.	477	193
* Devonport	2	2	//	//	//	250	186
Dublin, Richmond Institution et Asylum	9	9	//	260	29 00	943-14-5	//
Dundee	35	24	11	831	24 00	5,057	479
* Edinburgh	185	130	55	5,522	30 00	20,000	12,745
* Exeter	14	14	//	273	19 10	947	600
* Glasgow	73	71	2	2,234	30 11	15,012	8,706
Hastings	5	5	//	94	19 00	177	144
Hull	9	//	//	70	//	544	//
* Leeds	27	17	10	348	31 00	3,142	1,319
Leicester	20	10	10	//	//	1,544	1,265
Liperpool, Cornwallis street	115	93	22	3,900	34 00	12,255	7,675
London. * Saint-George[1]	30	30	//	1,560	52 00	3,009	1,728
London. Berners street	80	//	//	1,718	21 90	4,307	4,132
London. Noting-Hill	9	//	//	//	//	400	//
London. Deptford	8	//	//	//	//	300	//
Newcastle	10	8	2	287	28 14	1,179	450
* Nottingham	10	9	1	243	24 00	1,205	818
Norwich Asylum	8	//	//	//	//	//	//
Preston	16	12	4	370	19 10	1,298	644
* Plymouth	40	24	16	238	15 00	865	590
Scheffield	25	19	6	597	24 00	2,222	1,241
* Southsea	6	6	//	71	12 00	468	//
* York	13	13	//	466	35 10	2,627	849

[1] OBSERVATION. — Cette moyenne, extraordinairement élevée, a été fournie par le chapelain. Il est vrai que, tous les ouvriers étant hommes, on pouvait s'attendre à une moyenne élevée. Mais dans ce nombre 14 sont tisserands, ouvriers qui, en général, ne gagnent pas beaucoup. On doit aussi remarquer que le total des gages monte à environ la moitié de la somme des ventes, tandis que dans la plupart des autres institutions il n'atteint que le quart environ.

Bien que l'attention des philanthropes se soit portée pendant environ près

d'un siècle vers l'éducation des aveugles, ce n'est que depuis une époque comparativement récente qu'on a beaucoup fait pour eux. Une des principales raisons que l'on donne pour expliquer le peu de progrès réalisés, c'est que l'œuvre a été trop exclusivement entre les mains des philanthropes voyants, qui, quoique bien intentionnés, n'avaient pas toujours l'intelligence des besoins réels de ceux dont ils cherchaient à améliorer le sort.

Cette remarque concerne spécialement le mode d'éducation par le toucher, et c'est la seule explication de la ténacité avec laquelle on a retenu les vieilles méthodes d'enseigner bien longtemps après l'introduction des méthodes qui, tout en convenant mieux au sens du toucher, ne frappaient pas subitement la vue. Les fondateurs de l'Association acceptèrent comme axiome que, dans toutes questions relatives aux moyens d'obtenir des impressions par le toucher, les aveugles sont les meilleurs juges; c'est pourquoi le conseil de l'Association ne comprend que des membres tout à fait aveugles, ou si près de le devenir qu'ils sont obligés, pour lire, de faire usage des doigts au lieu des yeux.

Les principaux résultats obtenus jusqu'à ce jour sont :

A. L'étude des meilleures méthodes d'enseignement et leur propagation.

B. La production, à bon marché, d'appareils perfectionnés, comme la tablette Braille pour écrire dans les interlignes.

C. La production d'une série de livres d'école et de classiques anglais.

L'Association est un centre où aboutissent toutes les inventions ou idées nouvelles à propos de l'éducation des aveugles, et d'où émanent toutes les informations utiles.

Moon's Home Teaching Society. Cette Société, instituée en 1855, a pour objet de fournir à domicile, aux aveugles, les livres du système Moon et d'enseigner la lecture, par ce système, à ceux qui ne savent pas lire. Elle a des branches, au nombre de cinquante-neuf, dans les principales villes, et à la campagne. Ses agents portent les livres de maison en maison; par ce moyen les aveugles ont l'avantage de pouvoir lire une succession de livres sans frais d'achats et sans avoir l'embarras d'accumuler de gros volumes. On a imprimé la Bible, une collection de cantiques, de petites biographies et quelques livres d'école, et on leur a donné une grande circulation.

Les agents qui distribuent les livres sont très souvent aveugles eux-mêmes. On donne ainsi de l'occupation à un certain nombre d'entre eux.

Indigent Blind Visiting Society. Cette Société, inaugurée en 1834, s'applique à élever la condition spirituelle, sociale et physique des aveugles de Londres. Comme celles dont nous venons de parler, elle emploie des agents aveugles qui visitent les aveugles en qualité de missionnaires, lecteurs, conseillers et aumôniers. Il y a, dans les différents quartiers de Londres, trois écoles de jour en rapport avec cette Société, où environ 280 aveugles de tout âge reçoivent l'éducation élémentaire qui convient le mieux à leur situation. Une somme d'environ 50,000 francs est déboursée chaque année, partie en petites pensions, partie pour cause de maladies ou de détresse exceptionnelle, ou pour assister les aveugles qui sont dans la commune.

Pension Societies. Il y a dans le Royaume-Uni environ quinze sociétés de

cette nature, qui donnent ensemble environ 595,800 francs par an aux infirmes et aux vieillards. La plupart des sociétés qui accordent des pensions aux aveugles sont à Londres, et les fonds sont administrés par les City-Companies.

Voici les principales :

SOCIÉTÉS.	ÂGE DES PENSIONNAIRES.	PENSION ANNUELLE.	TOTAUX des PENSIONS annuelles.	NOMBRE des pension-naires.
		liv. sterl.	liv. sterl.	
Association for the general welfare of the Blind.	....	//	488	26
Christian Blind..........	Au-dessus de 18 ans.........	//	457	80
Clothworkers' Company..	Au-dessus de 50 ans........	5 et 10	2,729	439
Cordwainers Company...	Hommes au-dessus de 45 ans..	5	550	110
	Femmes mariées au-dessus de 40 ans.	//	//	//
	Femmes non mariées au-dessus de 30 ans.	//	//	//
Day's Charity..........	....	12 16 20	3,650	240
Draper's Company	....	10	140	14
Edinburgh Royal Blind Asylum.	Adultes....................	//	2,238 (1)	164
Goldsmiths' Company ...	....	20	600	38
Hetherington's Charity...	Au-dessus de 61 ans.........	10	7,000	700
Humston's Charity	....	12	60	5
Indigent Blind Visiting Society.	Adultes....................	//	2,000 (2)	713
Jews................	....	20	1,100	49
Painter's Company.....	Au-dessus de 61 ans. 3 ans aveugles.	10	1,740	174
Protestant Blind.......	....	3 et au-dessus suivant l'âge.	1,013	240
Saint-George's Blind School.	....	//	67	13
			23,832	3,005

(1) Cette somme est distribuée partie comme augmentation de gages et partie comme soutien dans les maladies.

(2) Cette somme est donnée en cas de maladie ou de détresse quelconque.

Outre les sommes ci-dessous mentionnées, les ateliers ajoutent un petit intérêt aux salaires des ouvriers qu'ils emploient. On peut estimer le montant annuel de ces assistances à environ 75,000 francs, qui, ajoutés aux chiffres contenus dans le tableau précédent, donne un total d'environ 595,800 francs

comme somme annuellement donnée à titre charitable aux aveugles par les sociétés.

Il y a en outre quelques asiles; mais les aveugles préfèrent généralement vivre chez eux que d'être réunis ensemble. On en rencontre aussi un grand nombre dans les *workhouses* (maisons de charité).

Il se manifeste, dans les institutions du Royaume-Uni, un besoin frappant d'uniformité relativement aux principes d'après lesquels elles sont dirigées. Cela provient d'un manque de contrôle soit par l'État, soit par toute autre autorité centrale. Il arrive souvent que le comité d'administration d'une institution, ayant les meilleures intentions, mais sans beaucoup de connaissances spéciales, commette dans l'organisation du travail des aveugles des fautes qui souvent ont des conséquences fâcheuses et permanentes.

De toutes les questions sociales qui intéressent les aveugles, il n'y en a peut-être pas une sur laquelle ceux qui ont étudié à fond le sujet soient plus unanimes que sur la question du mal produit par les mariages entre aveugles; cependant, dans une ou deux écoles d'aveugles, l'organisation est si défectueuse que ces mariages parmi les anciens élèves ont lieu fréquemment.

Dans les ateliers de Spittalfields (Londres), qui ont, depuis peu d'années, cessé d'exister, les hommes et les femmes travaillaient en commun; il en résultait de fréquents mariages suivis de funestes conséquences.

Dans un atelier dernièrement établi à Noting-Hill (Londres), on préfère les couples aveugles. Ceci n'est qu'un des nombreux exemples des impérities que nous pourrions citer.

Le remède se trouve dans la diffusion d'idées plus saines, ce que nous cherchons à obtenir par des Congrès périodiques comme le Congrès actuel, et si l'auteur de ce rapport a contribué à répandre des notions exactes et des idées saines, il aura atteint son but. (Applaudissements.)

Il n'est pas sans intérêt de donner la description des appareils les plus appréciés pour l'éducation des aveugles.

En premier lieu, il faut citer le cadre servant à l'écriture en caractère Braille. Les deux principales modifications apportées dans ce cadre sont: d'abord, celle usitée en France, dans laquelle le guide descend dans une rainure; puis celle introduite par la *British and Foreign Blind Association*, dans laquelle le guide et la rainure sont fixés ensemble et descendent l'un et l'autre sur un plan en bois.

Dans ce dernier cadre les lignes sont tracées avec de grands intervalles, et par une simple disposition des épingles servant à maintenir le papier, celui-ci peut être retourné de manière à écrire au verso. Les cadres anglais ont l'avantage d'être d'une composition plus simple, et partant d'un prix de revient moindre que les cadres français; ils sont d'une grande exactitude.

STÉRÉOTYPIE.

Tous les livres publiés par la *British and Foreign Blind Association* sont imprimés au moyen de plaques stéréotypiques préparées par les aveugles. On emploie pour cette préparation un cadre d'une construction semblable à celle

du cadre employé pour l'écriture ordinaire, mais d'un ensemble plus fort. Au lieu d'une simple feuille de papier, comme dans l'écriture usuelle, on place sur celle-ci une mince feuille de cuivre, et ces deux feuilles ainsi unies sont repoussées au moyen d'un poinçon et d'un marteau.

Lorsque le premier côté se trouve écrit, on renverse ces feuilles, et le repoussé du second côté est fait dans les interlignes du premier.

Quand on sépare ces feuilles, il est facile de s'assurer que les points en relief s'emboîtent réciproquement dans les creux qui leur ont servi de moules, de sorte que, si l'on pose une feuille de papier humide entre elles, celle-ci se trouve imprimée simultanément sur chaque face.

Pour l'impression, on place sur la surface plane de la presse une espèce de guide consistant en tringles de bois formant relief alternées avec des pièces de caoutchouc formant dépression; les premières correspondent aux interlignes, les secondes reçoivent les points repoussés de la feuille inférieure.

Un morceau de caoutchouc est adapté au tambour de la presse.

De cette manière, on imprime avec une grande rapidité; l'impression ressort extrêmement bien et les feuilles peuvent servir très longtemps.

Il est inutile de les maintenir par des soudures ou autres moyens comme il était nécessaire de le faire dans les anciens procédés de préparation des plaques stéréotypiques, et l'impression, beaucoup plus lisible, épargne un espace d'environ 25 p. o/o.

CARTES GÉOGRAPHIQUES.

Les mappemondes fabriquées par la *British and Foreign Blind Association* sont des cartes en papier léger à l'usage des écoles; la mer est en dépression, comme sont également les rivières, et les montagnes, les frontières politiques et les villes sont en relief.

M. Schott, de Berlin, fournit des sphères en relief d'une grande exactitude.

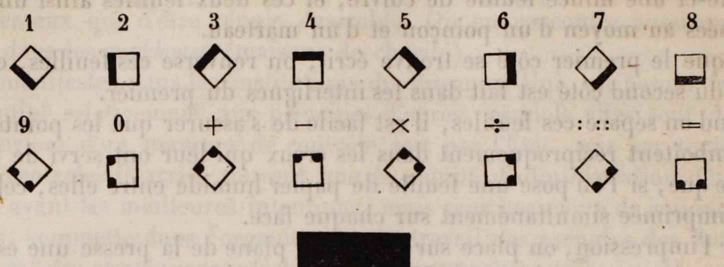
ARITHMÉTIQUE.

Le point essentiel pour une bonne planche d'arithmétique, c'est que tous les chiffres puissent être représentés à l'aide de la même cheville, de sorte que, lorsque la somme est achevée, il n'y ait aucune perte de temps pour séparer et classer les différents chiffres.

Le meilleur appareil est indubitablement celui introduit primitivement par feu le révérend W. Taylor et fabriqué par M. Growe, de Worcester.

La planche est creusée de trous que l'on peut considérer comme formés par deux carrés placés l'un sur l'autre diagonalement, de façon à figurer une étoile à huit sommets. La cheville est carrée et peut être adaptée dans son trou en huit positions différentes; une de ses extrémités porte une cannelure le long d'un de ses côtés; l'autre extrémité est profondément entaillée, de sorte qu'étant placée dans huit positions avec l'extrémité cannelée formant relief, la cheville peut être renversée et placée dans huit autres positions avec l'extrémité profondément entaillée comme sommet.

Ces seize positions, avec les chiffres et les signes qu'elles indiquent, sont les suivantes :



Ouverture de la planche  pour placer les chevilles.

Les démonstrations de l'orateur sont accueillies avec un vif intérêt. (Applaudissements.)

M. le Président. M. Johnson a la parole pour communiquer au Congrès le rapport de la Commission anglaise sur les écoles et institutions d'aveugles en Angleterre.

M. Johnson (de Londres).

L'ÉDUCATION DES AVEUGLES EN ANGLETERRE.

Nous, soussignés, invités, comme représentant les écoles et institutions pour les aveugles en Angleterre, à faire un rapport sur la situation générale de ces établissements, au point de vue de l'éducation, présentons les observations suivantes :

I. L'éducation des aveugles, faiblement aidée par l'État [1], puise principalement ses ressources dans les contributions volontaires. Les écoles et institutions en exercice peuvent être classées en trois catégories :

1° Les établissements soutenus par un seul ou par tous les moyens suivants : *a.* un léger payement effectué par les amis de l'élève ; *b.* un secours donné par les autorités de la paroisse ; *c.* entièrement par les dons volontaires.

2° L'éducation professionnelle, favorisée par environ soixante sociétés visitant à domicile et répandues dans toute l'Angleterre : les agents de ces sociétés sont surtout des personnes aveugles, dont beaucoup ont passé par une des quarante-trois écoles d'aveugles d'Angleterre.

3° Le Collège des fils de famille aveugles, à Worcester.

II. Les systèmes de lecture en usage sont le *caractère romain* (minuscules et capitales) et ses modifications connues sous le nom de *caractères de*

[1] Les gardiens des pauvres sont autorisés, par les actes de Vict. XXV, XXVI, XXXI et XXXII, à fournir aux aveugles indigents les moyens d'apprendre un commerce dans les maisons de travail ou de s'instruire dans les institutions d'éducation.

Moon; et aussi les systèmes tout à fait arbitraires de Braille, Lucas et Frère.

Le caractère romain et celui de Moon sont les plus usités pour la lecture; le caractère arbitraire de Lucas est beaucoup moins employé, tandis que celui de Braille commence à prendre une extension progressive, mais certaine dans la jeunesse.

III. Pour l'écriture en relief, le type romain connu sous le nom de Pintype est très en usage dans les écoles; celui de Braille fait son chemin comme un utile auxiliaire dans la pratique de l'éducation, et le système de Moon est particulièrement adopté pour les usages épistolaires.

On a encore tenté quelques essais ingénieux et simples pour mettre les aveugles qui ont joui de la vue à même d'écrire avec une plume ordinaire dans les caractères usuels.

IV. Les moyens employés pour enseigner l'arithmétique sont la règle pentagonale inventée par Lucas (la plus usitée) et la règle octogonale trouvée par feu le révérend W. Taylor.

V. Pour la géographie, des cartes en relief ont été préparées par Moon, par la Société anglaise et étrangère pour l'éducation des aveugles, avec des notes explicatives dans le système Braille, et par la Société de Worcester. On emploie aussi des systèmes de figures géométriques.

Des écoles et institutions pour les aveugles sont en exercice dans les villes suivantes de l'Angleterre : Londres, 3; Aberdeen-Bath, 2; Belfast, Birmingham, Bradford, Brighton, Bristol, Bolton, Cardiff, Cheltenham, Cork, Devonport, Dublin, 3; Dundee, Edinburgh, 2; Exeter, Glasgow, Hastings, Hull, Ipswich, Leeds, Leicester, Liverpool, 2; Manchester, Newcastle sur Tyne, Norwich, Nottingham, Plymouth, Southsea, Stockport, Swansea, Turnbridge, Worcester, 2; York.

Ceci est à ajouter à ce que font les différentes sociétés qui visitent les aveugles, parmi lesquelles la plus importante est la «Société de visite à domicile de M. Moon».

Alex. Barnhill, *formerly Superintendant of the* Glasgow *Mission for the Blind.* — G. Martin-Tait, *Secretary of the Home Teaching Society* (*Moons Type*), London. — Anthony Buckle, B. A., *Director of the Wilberforce School for the Blind*, York. — James Kennedy, D. M., *Royal Blind Asylum*, Edinburgh. — B. G. Johns, M. A., *Chaplain of the Blind School, St-George's Fields*, London, Secretary of the Committee. — Edmund-Charles Johnson. — Chairman, *Member of Committee of School for Indigent Blind*, London. *Trustee of Day's Charity, Member of the Educational Conseil of the College for Blind sons of gentlemen*, Worcester, etc. — Robert Hugh Blair, *Master of Arts : Fellow of the Royal astronomical Society of London : Late Principal of the College for Blind sons of gentlemen : Joint-Secretary of the Society for Providing cheap Literature for the Blind et Rector of St-Martin's*, Worcester.

(Applaudissements.)

M. le Président. La parole est à M. Bret, rapporteur de la Commission d'hygiène.

M. Bret, *rapporteur*.

RAPPORT DE LA COMMISSION F.

Messieurs, la Commission F avait pour mission d'étudier la question de l'hygiène des aveugles.

MM. les Drs Appia, Bergeron, Bonnafont, Claisse, Desruelles, Grognard, Landa (de Pampelune), Marjolin, Napias ont pris part à ses travaux.

Les soins concernant l'hygiène de l'aveugle peuvent se diviser en deux catégories. Dans la première rentrent les précautions générales intéressant l'habitation, le vêtement, l'alimentation, les études et travaux, les récréations et les peines disciplinaires. La seconde catégorie comprend des recommandations particulières intéressant les quatre sens du goût, du toucher, de l'ouïe, de l'odorat et de la vision.

Habitations. — Les habitations des aveugles doivent être choisies dans des lieux salubres et de préférence à la campagne.

Les bâtiments seront construits d'après un plan très simple qui en rendra la surveillance facile.

Les dortoirs seront aérés; un surveillant non aveugle y couchera; ils seront éclairés la nuit; des rondes fréquentes y seront faites par un veilleur.

Les logements des professeurs seront l'objet d'une sollicitude particulière, car le personnel enseignant montrera d'autant plus de zèle qu'il jouira de plus de bien-être. (Marques d'assentiment.)

Les latrines seront établies dans des conditions favorisant la surveillance, la décence et la propreté.

Vêtement. — Les vêtements seront choisis de manière à ne pas gêner les mouvements; ils seront appropriés aux saisons et devront être fréquemment nettoyés.

Le linge sera souvent renouvelé.

Alimentation. — On donnera aux aveugles une nourriture plus réconfortante que celle des voyants du même âge, pour ce motif que leur infirmité est, en général, concomitante avec une faiblesse considérable de l'organisme.

Études et travaux. — Les études et les travaux sédentaires ne doivent pas être de longue durée. Loin d'exciter les aveugles au travail, il faut modérer leur ardeur et leur donner des distractions.

Récréations. — Les récréations seront surveillées par un voyant, qui provoquera les élèves au jeu et les dirigera de manière à éviter tout accident. Trois ou quatre fois par semaine, une récréation sera spécialement consacrée à des exercices gymnastiques réguliers. Ces exercices seront autant que possible rythmés et accompagnés de chant.

Les rondes chantées, les danses en musique, les exercices d'attitude qui remédient aux défectuosités physiques si communes chez les aveugles, sont tout spécialement recommandés.

On rendra les promenades instructives par des observations sur les objets et

les sites; on pourra les diriger vers les lieux où se tiennent les fêtes publiques, afin de faire participer l'aveugle aux distractions communes.

L'hiver, les récréations auront lieu dans des promenoirs spacieux et chauffés.

Peines disciplinaires. — Pour la bonne tenue des établissements et le maintien de la discipline, il faut surtout compter sur le tact et le dévouement des personnes qui acceptent la tâche délicate de la direction des instituts.

La fermeté dans la bonté : voilà selon quel principe on devra agir.

La Commission proscrit le pain sec, la mise à genoux ou debout dans l'immobilité, les pensums et les autres moyens de répression qui atrophient à la fois l'intelligence et la santé des élèves.

RECOMMANDATIONS PARTICULIÈRES À L'EXERCICE DES SENS.

Sens du toucher. — Pour favoriser le développement et l'exercice du tact, si précieux à l'aveugle, il est indispensable de maintenir à un degré suffisamment élevé la chaleur du corps; et, en conséquence, toute cause de refroidissement doit être soigneusement évitée.

Pour empêcher l'altération de la sensibilité du tact, il faut exclure des travaux et des jeux des aveugles toutes les occupations qui durcissent l'épiderme.

Les aveugles peuvent, sans inconvénient pour le tact, fabriquer de la vannerie, des paillassons, des nattes de parquet, des stores en paillettes, de la verroterie, du crochet, du tricot, des lacets, de la passementerie, de la tapisserie, de la petite menuiserie, des fleurs artificielles, des toiles et tissus grossiers, et faire de la composition d'imprimerie.

Sens de l'ouïe. — Le plus sûr moyen de conserver l'intégrité du sens de l'ouïe, qui, après celui du toucher, est le plus nécessaire à l'aveugle, c'est la propreté. L'emploi du cure-oreilles sera fort utile, sinon indispensable.

Sens du goût. — Presque tous les aveugles mangent avec une précipitation que je traiterais de gloutonne, si elle n'avait sa source dans l'empressement que montre l'aveugle à s'affranchir d'une occupation où il est nécessairement maladroit.

Des indigestions stomacales ou intestinales fréquentes sont les conséquences de ces repas trop tôt achevés. Il faut que les aveugles prennent l'habitude de mastiquer les aliments.

Dans les institutions, on fera bien de les laisser causer pendant les repas.

Sens de l'odorat. — Quoique le sens de l'odorat ne rende à l'aveugle que des services limités, on n'en doit pas moins recommander des soins de propreté constants et éviter notamment les coryzas (catarrhes du nez).

Sens de la vue. — Il pourra vous sembler étrange que votre Commission se soit préoccupée de l'hygiène de la vue chez les aveugles; cependant, comme les conjonctivites simples et les conjonctivites granuleuses se déclarent fréquemment dans les établissements d'aveugles, il est indispensable que les

médecins attachés à ces établissements examinent régulièrement tous les élèves et indiquent les précautions à prendre.

Il y a des aveugles qui souffrent de l'impression d'une lumière trop vive; on obviera à cet inconvénient par des lunettes à verres de couleur ou par des abat-jour.

Après avoir examiné ces questions, votre Commission a émis le vœu de voir créer une organisation méthodique des ressources hospitalières.

Elle a pensé que pour faire profiter tous les aveugles d'une même contrée soit des bienfaits de l'instruction, soit de certaines précautions nécessitées par leur infirmité, il faudrait créer, au chef-lieu du département ou de toute autre circonscription administrative, un service hospitalier spécial aux aveugles dans l'hôpital général ou, à défaut de cet hôpital, dans un institut privé.

Cette fondation mettrait fin à une situation déplorable, tant au point de vue de la santé que de la moralité de l'aveugle. On recevrait dans ce service les aveugles que l'on renferme aujourd'hui dans les dépôts de mendicité, où ils deviennent promptement aussi corrompus que les vagabonds, leurs hôtes habituels; on ne les laisserait plus dans les hôpitaux, où ils sont un sujet de moquerie pour les autres malades, où ils mènent une vie oisive préjudiciable à leur santé en même temps qu'à leur état moral; on ajouterait un dispensaire pour les maladies des yeux.

Un service spécial ne serait pas créé dans les départements qui n'auraient qu'un petit nombre d'aveugles; ce département ou ce district enverrait ses aveugles dans le service du département voisin.

J'ai à remercier, en terminant, MM. les membres de la Commission d'hygiène, mes maîtres en médecine, de m'avoir fait l'honneur de me choisir comme rapporteur.

Qu'il me soit permis de remercier également, au nom de tous, MM. Nadault de Buffon et Lavanchy qui, s'ils n'ont pas résolu toutes les questions, ont du moins jeté les premières bases d'une association appelée à les résoudre. (Applaudissements.)

M. le Président. Je remercie, au nom du Congrès, M. le rapporteur de la Commission d'hygiène du soin qu'il a apporté dans la rédaction de son rapport.

La discussion est ouverte sur les conclusions du rapport de la Commission d'hygiène.

M. le D[r] Marjolin. Je crois devoir faire connaître au Congrès que le rapport de notre jeune confrère a été improvisé en quelques heures. Hier encore, à cinq heures, un de nos honorables confrères d'Espagne, le D[r] Landa, nous apportait des renseignements du plus haut intérêt, tant sur les causes de la cécité, d'après les observations qu'il a pu faire dans certaines provinces d'Espagne, où l'on rencontre beaucoup d'aveugles, que sur l'état sanitaire de l'armée espagnole, notamment de l'armée d'Afrique, à Tanger, et de celle qui est à Cuba.

M. Meyer (Amsterdam). Parmi les industries accessibles aux aveugles et

représentant pour eux un exercice utile, je signalerai le cannage des chaises, qui a pris, depuis quelque temps, une grande extension en Europe.

M. le Président. Cette indication sera ajoutée à celles contenues dans le rapport.

M. Bret, *rapporteur*. J'ai omis de mentionner un excellent travail, communiqué par l'Institut des aveugles de Milan, dont le directeur est membre du Congrès. Nous y avons puisé des renseignements fort utiles au point de vue de la statistique.

L'auteur de cette intéressante communication, M. Luigi Vitali, est présent à la séance.

M. le Dr Desruelles. N'y aurait-il pas lieu de distinguer entre l'hygiène générale et l'hygiène spéciale aux aveugles?

M. le Président. Je mets aux voix les *conclusions du rapport de la Commission d'hygiène*.

(Les conclusions de ce rapport sont adoptées.)

Un de nos collègues, M. Courteville, de Versailles, demande à être entendu, et, à moins d'opposition, je lui donnerai la parole, bien que sa communication ne figure pas à l'ordre du jour de la séance.

Cette communication est relative à une industrie spécialement accessible aux femmes aveugles; mais s'agirait-il des femmes en général que cette communication serait encore du plus haut intérêt.

Il est désirable que le plus grand nombre possible de carrières soient ouvertes aux femmes; certaines industries, rentrant tout spécialement dans les aptitudes féminines, devraient être interdites aux hommes.

La parole est à M. Courteville.

M. Courteville. Permettez-moi de vous faire connaître comment je suis arrivé à étudier et à essayer de résoudre la question posée par votre Comité d'organisation : «Comment préparer et assurer l'indépendance et l'entretien des aveugles à leur sortie des instituts?»

L'année dernière, un de mes amis d'enfance qui occupe une situation importante dans l'industrie artistique me conviait à étudier avec lui un nouveau procédé pour le perfectionnement des cordes harmoniques. La proposition était tentante pour un musicien amateur à la recherche de cet oiseau rare (*rara avis*) que j'appelle une bonne corde. J'acceptai. Je constatai bientôt l'excellence de l'invention et j'y consacrai tous mes instants.

La difficulté était de la faire entrer dans le domaine de la pratique, de créer un atelier et de mettre au courant des ouvriers ou plutôt des *ouvrières*.

Je dis des *ouvrières*, parce que le travail dont il s'agit n'étant pas fatigant et ne pouvant être que modiquement rétribué, il pourrait convenir aux femmes, qui éprouvent plus de difficultés que les hommes à trouver des occupations régulières et qui, par suite, sont moins exigeantes dans le chiffre de leur salaire.

Mais la chose n'était pas facile, attendu les aptitudes requises. Ces aptitudes se réduisaient cependant à trois : la patience, la justesse de l'ouïe et la délicatesse du toucher. La justesse de l'ouïe était une condition *sine qua non* et, des trois qualités que je viens d'énumérer, c'est assurément la plus rare chez l'ouvrière de fabrique, ainsi que l'expérience nous l'a en grande partie démontré. Nous avions fait quelques essais, lorsqu'un jour j'eus un trait de lumière à propos d'un organiste aveugle dont je vantais l'habileté.

« Il faut confier nos travaux à des aveugles! m'écriai-je. Ils ont précisément les qualités voulues. En outre, ce sera une bonne action! »

Je n'oublierai jamais l'impression que cette communication fit à mon ami. « Tu as là une idée sublime », me dit-il dans son enthousiasme, « et puisqu'elle t'appartient, charge-toi de la mettre à exécution. »

J'allai frapper d'abord à la porte de l'Institution nationale des jeunes aveugles où je reçus un accueil aussi sympathique qu'empressé; mais je rencontrai là, en même temps, des difficultés qui jusqu'ici ne m'ont pas permis de donner suite à cette combinaison.

En premier lieu, la maison a ses habitudes, ses règles, ses exigences, et le temps que les élèves pouvaient consacrer à l'étude de ce nouveau genre de travail était forcément très restreint, puisque l'Institution renferme surtout des enfants auxquels il faut donner d'abord l'instruction première.

Mais là n'était pas le plus sérieux obstacle. Ce qui ne nous a pas permis de persévérer dans cette voie, au moins quant à présent, c'est qu'une fois sorti de l'institution le sujet nous échappe. La nature du travail exige qu'il soit fait en atelier. La fabrique de mon ami est dans un faubourg éloigné, où les aveugles, en raison de leur infirmité même, ne pourraient se rendre qu'accompagnés et difficilement encore, à cause de l'éloignement. La nécessité où se trouve l'aveugle d'être accompagné est un premier argument pour la thèse que j'ai à soutenir.

Je me suis ensuite adressé aux sœurs de la rue d'Enfer; là aussi, j'ai été fort bien accueilli, mais on m'a opposé une fin de non-recevoir basée sur des difficultés d'exécution. La nature conventuelle du refuge, le manque absolu d'études musicales de la plupart des pensionnaires, etc. etc.

Voilà donc, Messieurs, une industrie qui pouvait convenir merveilleusement aux aveugles et qui leur échappe. Vous venez de voir pourquoi. Y a-t-il un remède à cette situation? Je le crois, et c'est cette conviction qui forme la base de la proposition que j'ai l'honneur de soumettre au Congrès.

Vous avez vu que la difficulté pour nous était de trouver, à la sortie de l'Institution, des aveugles suffisamment groupés pour pouvoir former un atelier ou fréquenter celui que nous pourrions mettre à leur disposition.

Eh bien! le moyen que je préconise pour Paris et les grands centres, c'est non un asile, non un refuge, mais une cité ou colonie industrielle d'aveugles.

Les aveugles ont des aptitudes toutes particulières qui les rendent propres à certains travaux que, vu leur état d'infériorité physique, ils consentent à faire moyennant un salaire moins élevé que les voyants; malheureusement ils sont disséminés dans les grands centres, et il est difficile, lorsqu'on a besoin d'eux, de les trouver. Enfin, ils travaillent généralement isolément et ne trouvent

pas dans la collectivité le moyen, soit d'entreprendre quelque chose, soit de mettre en commun leurs efforts, leur intelligence spéciale, soit même de s'associer les voyants pour les aider. Une colonie ouvrière réaliserait ce *desideratum*. Les aveugles ayant de la famille y trouveraient un asile. Les repas pourraient se prendre en commun ou séparément et les ouvrières pourraient, dans tous les cas, trouver des mets apprêtés dans les cuisines de l'établissement. De grandes salles qui seraient louées à des entrepreneurs ou à une association ouvrière permettraient de mettre au service de l'industrie les travaux des aveugles, qui n'auraient plus alors besoin de conducteurs et qui trouveraient, réuni dans une colonie, tout ce qui peut intéresser leur situation particulière.

Ai-je besoin d'insister sur les conditions de bien-être, de prospérité, d'économie, de vie joyeuse et réglée qui seraient les conséquences d'une telle création ?

J'ai dit *vie joyeuse*, Messieurs, et ce mot peut sembler déplacé aux personnes qui ne fréquentent pas les aveugles; mais celles qui ont un commerce habituel avec eux savent qu'ils sont généralement gais. Que serait-ce donc lorsque les amitiés, commencées à l'Institut, se continueraient dans la colonie ?

Mais comment créer cette colonie? A Paris, elle pourrait être fondée par la municipalité ou mieux par l'initiative privée avec une subvention administrative. On pourrait aussi la créer par actions. Il ne s'agit ici, ni d'un asile ni d'un refuge, mais bien *d'un quartier d'aveugles*. Si l'on a trouvé 50 millions pour cette fête des yeux et des oreilles qui s'appelle l'Opéra et ne rapporte rien que la gloire artistique, ce qui est j'en conviens quelque chose, on se procurera bien *deux millions* pour fonder dans un de nos faubourgs une colonie d'aveugles !

Le jour où vous aurez réalisé ce progrès, soyez certains, Messieurs, que tous les aveugles réunis dans la colonie auront du travail. Ils exciteront davantage l'intérêt, parce qu'on saura où les trouver. Ils exciteront aussi *la curiosité*, mais une curiosité née de la sympathie et qui aboutit à la compassion. Ils ne seront pas isolés, puisque leurs pères et mères, femmes et enfants seront admis à habiter avec eux. Les besoins spéciaux qui leur incombent, tels que conducteurs, etc., seront très simplifiés. Les orphelins, les célibataires, se créeront là une grande famille qui leur donnera joie et sollicitude et pourra leur assurer un profit; ainsi la société elle-même aura tiré le meilleur parti possible de ses enfants affligés.

Je terminerai en répondant de la manière suivante à la question du Congrès : le meilleur moyen d'assurer l'indépendance et l'entretien des aveugles à la sortie des instituts consiste à pouvoir mettre à leur disposition des colonies ou cités ouvrières qui, en les réunissant, en diminuant pour eux les charges du loyer, en leur facilitant les moyens de trouver de l'ouvrage, en les mettant en vue, leur aplaniront les difficultés de la vie et permettront de tirer des facultés auxquelles leur infirmité donne naissance le meilleur parti possible !

M. le Président. Le Congrès remercie M. Courteville de son intéressante communication.

Comme nous touchons au terme de nos travaux, elle ne peut être renvoyée à l'examen d'une commission, mais elle sera classée parmi les documents du Congrès et étudiée par la Société internationale.

La parole est à M. J. Kennedy pour la lecture de son mémoire sur :

LA NÉCESSITÉ DE FOURNIR AUX AVEUGLES UNE OCCUPATION PERMANENTE [1].

M. James Kennedy, *délégué du Royal Blind Asylum*, à Édimbourg. L'emploi permanent des indigents aveugles est un sujet qui demande beaucoup plus d'attention qu'on ne lui en a accordé jusqu'ici. Ceux qui se sont intéressés à la question de l'amélioration du sort des aveugles se sont, en général, trop exclusivement occupés de ce qui n'en est que la préface, importante il est vrai, l'éducation et l'enseignement de ceux qui sont privés de la vue. Les considérations qui suivent serviront à mettre le sujet sous son vrai jour :

1° La partie de la vie destinée à l'éducation n'occupe, en général, qu'une faible place dans l'existence humaine comparativement au temps que l'adulte doit consacrer au travail pour sa subsistance et auquel l'éducation avait pour but de le préparer;

2° Le plus grand nombre des aveugles appartiennent à la classe pauvre, et tous, le plus souvent, sont obligés de pourvoir eux-mêmes à leurs besoins; il en résulte que les aveugles indigents privés de travail deviennent un fardeau pour leurs amis ou pour la communauté;

3° L'aveugle, par sa situation même, ne peut ni chercher de l'ouvrage, comme ses camarades voyants, ni profiter aussi facilement qu'eux du fruit de ses travaux.

Il s'ensuit qu'à moins que des particuliers ou des institutions ne s'occupent de leur procurer des emplois lucratifs, les aveugles ne peuvent que souffrir et devenir dépendants de leurs amis ou de la société.

Il n'y a qu'un nombre limité de travaux accessibles à ceux à qui la vue fait défaut; néanmoins il est possible de trouver, même dans ces limites restreintes, une occupation productive qui suffise à les rendre, à certains égards, indépendants de l'assistance d'autrui. L'expérience a démontré jusqu'ici que presque toujours l'insuffisance de leurs gains doit être complétée par un secours supplémentaire. L'Institut royal des aveugles d'Édimbourg, fondé dès 1793, dans le but spécial de procurer des emplois aux aveugles, a obtenu à cet égard les résultats les plus satisfaisants.

La longue expérience acquise par cet institut peut servir de guide pour l'établissement d'institutions similaires.

Sur 234 aveugles dont s'occupe l'institut, il n'y a que 29 femmes, 23 garçons et 23 filles qui résident dans l'asile même; 26 apprentis environ sont installés ensemble dans une pension aménagée *ad hoc*. Les autres sont logés dans des familles ou vivent chez eux.

[1] Ce rapport a trait spécialement à «The Royal Blind Asylum and School, Edinburgh».

Les femmes sont pour la plupart employées à la couture et à divers genres de tricotage; d'autres à la fabrication des brosses.

Sur les 130 hommes, 26 sont vanniers, 17 matelassiers, 13 fabriquent des paillasses, 14 des paillassons, 6 sont occupés à tresser, 15 à faire des brosses, 3 au tissage des tapis, 9 à fabriquer des sacs, 9 à nettoyer des plumes ou à surveiller les machines à carder, 4 sont messagers, 3 garçons de recette, 2 emballeurs, 8 autres remplissent des emplois divers.

Quant à la musique, on n'a pas trouvé jusqu'ici à en tirer parti, à Édimbourg, comme carrière lucrative pour les aveugles. On ne s'en occupe que lorsque l'on découvre chez l'individu une vocation prononcée pour cette branche, et encore n'est-ce que dans le but d'exercer l'intelligence ou plutôt dans celui d'offrir un moyen de récréation et d'amusement.

Nos tentatives faites jusqu'ici en vue de fournir aux aveugles un moyen d'existence par la musique sont restées tout à fait infructueuses.

Pour l'accord des pianos, il n'a pas encore été possible de trouver dans toute la ville d'Édimbourg, qui a 300,000 habitants, une occupation suffisante pour un seul aveugle.

Les indications qui suivent donnent l'ordre dans lequel on peut classer les profits que les aveugles retirent de leurs diverses occupations :

1° La fabrication, le nettoyage et les réparations des matelas;

2° Le filage des cordes et des ficelles;

3° La vannerie;

4° La fabrication des paillassons;

5° La brosserie et la confection des tapis;

6° Le tissage des sacs ;

7° L'accord des pianos.

La moyenne des gains d'un aveugle est de 10 schellings (12 fr. 50 cent.) par semaine; mais ce gain exige de la part de la charité un supplément égal, pour qu'il puisse subvenir à tous ses besoins.

Quelques ouvriers habiles parviennent à gagner jusqu'à 25 ou 30 schellings (30 à 36 francs) par semaine.

Nous multiplions nos efforts pour amener les ateliers de notre institution au niveau des autres établissements où l'on emploie exclusivement des ouvriers voyants. C'est ainsi que, dans le cours de l'année dernière, *the Royal Blind Asylum* a reçu et exécuté un ordre du Gouvernement britannique pour la fabrication de 80,000 brosses, et qu'en ce moment même une seconde commande analogue est en voie d'exécution. (Applaudissements.)

M. le Président. Je demanderai aux membres du Congrès quelques instants après la clôture de la séance, pour une motion d'ordre intérieur.

Je vous recommande plus que jamais l'exactitude; nos instants nous sont comptés; il faut que nous n'en perdions aucun.

M. Lavanchy, *secrétaire général*. Je prierai MM. les rapporteurs de hâter le dépôt de leurs rapports.

Il nous est arrivé de nouveaux membres, parmi eux M. Zéphirin, de Soissons, M. le chevalier Jervis, conservateur du Musée royal de Turin, et M. Haerne, directeur de l'Institut des aveugles de Boston.

Nous aimons à voir se combler les vides laissés par ceux de nos collègues qui ont dû nous quitter.

Je propose de voter des remerciements à M. le Dr Pablasek, directeur de l'Institut impérial des aveugles de Vienne, qui, rappelé par ses fonctions, a pris sur lui de rester jusqu'à la clôture du Congrès sans autorisation de son Gouvernement. (Applaudissements.)

J'ai une réforme à proposer dans l'intérêt des aveugles. Nous avons inutilement demandé aux compagnies de chemins de fer une réduction de place pour les aveugles se rendant au Congrès. N'y aurait-il pas lieu de demander aux compagnies de chemins de fer, d'omnibus ou autres administrations de transports, d'adopter un tarif à prix réduits pour les aveugles voyageant avec leurs conducteurs?

M. le Président. Une telle exemption correspondrait à une exception inscrite dans la loi; chaque fois qu'il y est parlé de l'aveugle, il est en même temps question de son guide ou conducteur. En effet, l'aveugle ne peut se déplacer seul, et son malheur ne doit pas devenir pour lui la cause d'une aggravation de charges.

Il faut obtenir que, partout où l'aveugle se présentera, il n'ait à payer que sa place, son guide devant être considéré comme le complément indispensable de sa personne.

On m'apprend à l'instant que cette exemption existe en Italie.

S'il n'y a pas d'opposition, cette demande sera ajoutée à celles déjà bien nombreuses que nous avons à soumettre au Gouvernement. (Applaudissements.)

(La séance est levée à midi trente minutes.)

SÉANCE DU SOIR, LE SAMEDI 28 SEPTEMBRE 1878.

PRÉSIDENCE DE M. MEYER, D'AMSTERDAM, ET DE M. NADAULT DE BUFFON.

SOMMAIRE. — M. l'abbé Gridel (Nancy). Rapport de la Commission C : ÉDUCATION DES AVEUGLES DANS LES ÉCOLES PUBLIQUES DE VOYANTS; discussion. — Les conclusions de la Commission demandant que l'Administration exige des instituteurs primaires qu'ils apprennent l'alphabet Braille est adoptée à l'unanimité. — Discussion sur la FONDATION D'ÉCOLES PRIMAIRES SPÉCIALES ET D'ÉCOLES SECONDAIRES POUR LES AVEUGLES. — Discussion sur l'ENSEIGNEMENT MUSICAL DES AVEUGLES : rapport de M. Pablasek, de Vienne. — Discussion sur les travaux de la section III (Commission K). — Discussion sur la SÉPARATION DES AVEUGLES ET DES SOURDS-MUETS : rapport de M. Oudard (Belgique).

La séance est ouverte à trois heures.

M. LAVANCHY, *secrétaire général.* M. Nadault de Buffon, retenu au Congrès de la Paix, m'a chargé de vous présenter ses excuses.

Jusqu'ici, Messieurs, nous n'avons pas eu l'occasion d'observer les vieilles traditions d'urbanité française, en remplissant les devoirs de l'hospitalité.

Jeudi, nous étions présidés par M. le Ministre de l'intérieur, qui a bien voulu nous témoigner sa sympathie et nous promettre son appui.

Lundi, nous serons présidés par M. Anatole de la Forge, l'un de nos présidents d'honneur. C'est le moment d'offrir la présidence à un membre étranger, à M. Meyer, l'habile et dévoué directeur de l'Institut des jeunes aveugles d'Amsterdam, qui nous a prouvé, par son zèle et sa science, qu'il est digne de nous présider. (Vifs applaudissements.)

Nous appellerons au bureau, comme vice-présidents, MM. Pablasek, de Vienne, Raineri, de Milan, et Rœsner, de Berlin. (Applaudissements.)

M. MEYER, *président.* Messieurs, si jamais je me suis trouvé insuffisant, c'est en ce moment où vous m'appelez à ce fauteuil.

Nous avons jusqu'ici travaillé en commun à l'œuvre philanthropique qui nous a réunis sous la direction de l'illustre aveugle qui était assurément le meilleur choix qu'on pût faire pour présider un Congrès pour l'amélioration du sort des aveugles; il nous a éclairés de ses lumières, échauffés de son zèle. (Applaudissements.)

Je suis loin d'être celui à qui cette place d'honneur devait revenir. C'est M. Piras qui devrait présider la séance; il a été complice avec M. Lavanchy pour me céder sa place.

Je suis en effet d'un pays qui s'applique à faire le bien dans sa modeste sphère; si c'est là le motif de l'honneur que vous me faites, je l'accepte au nom de mon pays.

M. Piras. La Hollande est une nation éclairée, amie du progrès, qui tient le rang le plus honorable parmi les États civilisés. (Bravo! bravo!)

M. Meyer, *président.* J'ouvre la discussion sur l'éducation des aveugles dans les écoles publiques de voyants.

La parole est à M. l'abbé Gridel pour son rapport sur la cinquième question du programme: Le jeune aveugle peut-il être admis dans les écoles publiques de voyants et quels sont les résultats obtenus?

M. l'abbé Gridel (de Nancy), *rapporteur :*

RAPPORT DE LA COMMISSION C.

La Commission C, composée de MM. Nadault de Buffon, Lavanchy, Onsy (Égypte), Tait (Angleterre), Armitage (Londres), Hocmelle, Barnhill (Glasgow), Moldenhaver (Copenhague), était chargée d'examiner la cinquième question de la 1re section :

Le jeune aveugle peut-il être admis dans les écoles publiques de voyants? Quels sont les résultats obtenus, les avantages ou les inconvénients constatés?

M. Pablasek (Vienne) fait observer qu'en Autriche il y a, depuis l'année 1846, une loi qui prescrit l'admission dans les écoles primaires communales des enfants aveugles qui ne sont pas placés dans les instituts de jeunes aveugles. C'est un usage qui procure à l'enfant aveugle de très grands avantages; il apprend la doctrine chrétienne, la grammaire, le calcul de tête; il entretient de très bons rapports avec les voyants de son âge, qui deviennent ses camarades; il contracte des habitudes d'ordre, de discipline, de maintien honnête et convenable. L'instituteur charge le plus sage des voyants, à titre de récompense, de reconduire le jeune aveugle à la maison paternelle. L'instituteur qui enseigne au jeune aveugle la musique ou une profession mécanique obtient une récompense particulière sur les fonds de l'église ou sur le budget de l'Institution impériale de Vienne.

Le jeune aveugle se mêle aux jeux des élèves voyants, et bien souvent on ne le distingue pas des voyants.

M. Onsy expose à la Commission l'usage suivi en Égypte, où l'on compte dix aveugles sur cent habitants.

Tous les enfants aveugles sont obligés de fréquenter les écoles primaires et d'y apprendre la doctrine du Coran, ainsi que tous les autres objets de l'enseignement, excepté l'écriture. On accorde des récompenses particulières aux élèves qui se distinguent, et il arrive assez souvent que ce sont précisément les aveugles qui les obtiennent.

M. Pablasek ajoute que la loi autrichienne oblige les instituteurs primaires à apprendre les méthodes propres à instruire les aveugles.

M. Armitage relate ce qui se pratique en Angleterre où les enfants aveugles

qui ne sont pas placés dans des écoles spéciales doivent fréquenter les écoles primaires communales; c'est une prescription de la loi et ils doivent apprendre à lire comme les voyants. L'instruction est obligatoire, mais aucune méthode d'enseignement n'est prescrite.

En Égypte, les instituteurs primaires apprennent très facilement les méthodes à suivre pour l'enseignement des jeunes aveugles, ce qui se pratique également en Autriche et en Angleterre. M. Alexandre Barnhill, de Glasgow, s'exprime dans ce sens, par l'organe de M. Valens, interprète du Congrès, et dit qu'il remettra la traduction d'un travail qu'il a fait à Glasgow sur cette importante question[1].

M. Nadault de Buffon, président, résume les renseignements si intéressants fournis par les honorables membres susmentionnés et conclut que ce qui se pratique dans les pays étrangers est également très praticable en France, et que le Congrès devra émettre un vœu tendant à prescrire l'admission des jeunes aveugles dans les écoles primaires pour y recevoir l'enseignement oral; à recommander aux instituteurs primaires d'apprendre les méthodes d'enseignement propres aux aveugles, et à obtenir du Gouvernement des récompenses pour ceux qui se distingueront par leur zèle à instruire les jeunes aveugles.

Cette conclusion, mise aux voix, a été adoptée à une grande majorité par les membres de la Commission.

M. Meyer, *président*. Le Congrès remercie M. l'abbé Gridel de son rapport.

M. Onsy (Égypte) fait une observation sur les conclusions de la Commission, observation à laquelle répondent MM. Piras et Lavanchy.

M. le Président. Dans le sein de votre Commission, M. Pablasek nous a fait part des excellentes méthodes en usage en Autriche; M. Armitage nous a parlé de ce qui se fait en Angleterre, où les aveugles suivent les écoles primaires.

Il paraît que cet usage n'a pas été encore introduit en France et que les maîtres d'école répugnent à se charger des enfants aveugles.

Le jour où ils consentiront à faire cette expérience, ils ne tarderont pas à reconnaître que cet enseignement ne présente pas les difficultés qu'ils redoutent.

Lorsque les parents viennent me consulter, je leur réponds : conduisez votre enfant aveugle dans telle école dont je connais le maître. Si les instituteurs refusent, je leur démontre que l'instruction primaire de l'enfant aveugle n'est pas difficile, et ils consentent à s'en charger. Souvent aussi des professeurs viennent s'instruire dans mon institution.

L'enfant aveugle est naturellement craintif; le maître acquerra sa confiance par de bonnes paroles et des inflexions de voix plus douces. L'ouïe représente, avec le toucher, les yeux de l'aveugle.

Il sera reconnaissant des attentions de son maître, qui trouvera sa récompense dans les progrès de son élève.

Comme l'enfant aveugle n'est pas distrait, il est porté à l'observation, à la méditation et à l'application, principales causes du progrès intellectuel; aussi sera-t-il bien souvent l'élève le plus intelligent et le plus studieux de la classe.

[1] Voir aux pièces annexes.

C'est un devoir pour le Congrès de demander au Gouvernement français d'admettre, au moins à titre d'essai, les enfants aveugles dans les écoles primaires de voyants.

Le livre de M. Barnhill (Glasgow) sur l'éducation primaire des aveugles ouvre des horizons nouveaux à la question.

M. Ballu a la parole.

M. Ballu. Le rapport demande que l'on encourage les instituteurs communaux à se charger de la première éducation des jeunes aveugles.

Cette conclusion est bien vague; d'un autre côté, en France, les instituteurs ont beaucoup à faire; tout ce qu'on pourrait leur demander serait d'apprendre aux enfants l'alphabet Braille, qui leur servirait à lire et à écrire. Ils apprendraient le reste plus tard, dans les institutions spéciales.

M. le Président. C'est, en effet, l'alphabet Braille qui est en usage en France et dans la plupart des villes d'Angleterre. Il s'apprend si facilement que l'on pourrait ajouter sans inconvénient l'écriture Braille aux matières comprises dans le programme des instituteurs.

M. Piras. Il faut en effet tenir grand compte de la situation des instituteurs.

Ils ne sont pas chargés seulement de l'instruction des enfants; ils sont encore secrétaires de la mairie et remplissent diverses fonctions près du curé et à l'église. Il leur reste bien peu de temps pour se charger de l'éducation des enfants aveugles.

M. le Président. Ce que propose la Commission ne constituerait pas un fardeau bien lourd pour les instituteurs, et cette mesure constituerait un immense bienfait pour les enfants aveugles du premier âge, lesquels ne sont pas assistés en France.

Nous demandons en conséquence que, tant qu'il ne sera pas créé d'écoles spéciales, on ajoute au programme des examens des instituteurs la connaissance si facile à acquérir de l'alphabet Braille.

De cette manière, ils seront qualifiés pour recevoir les aveugles dans leur école, et il les y recevront, soyez-en sûrs.

C'est une simple addition au programme. La bonne volonté des instituteurs fera le reste.

M. le Secrétaire général. Le meilleur moyen d'obtenir ce résultat serait de mettre au concours un manuel à l'usage des maîtres d'école; ce manuel, qui leur serait distribué gratuitement, poserait les principes fondamentaux et donnerait tous les renseignements utiles à l'éducation des enfants aveugles dans les écoles primaires.

Ces principes ne sont ni nombreux ni difficiles; les tentatives faites à l'étranger, notamment en Écosse, ont parfaitement réussi. On m'a répondu à ce sujet, ici, à Paris, qu'en Écosse il y avait plus de spontanéité et de dévouement qu'en France; je ne l'admets pas.

Ce qui a manqué jusqu'ici en France, aux instituteurs, ce n'est pas la bonne

volonté, mais la préparation, la connaissance des règles indispensables à l'éducation des aveugles du premier âge. (Applaudissements.)

Je ne voudrais pas non plus que l'on s'adressât seulement au Gouvernement : il y a des sociétés d'instruction et d'éducation populaires qui soutiennent de nombreuses écoles publiques libres : ce n'est pas trop présumer de ces sociétés que de penser qu'elles mettraient au service de cette œuvre les ressources dont elles disposent.

Lorsque nous aurons réussi dans les écoles libres, les écoles du Gouvernement nous suivront dans la voie que nous leur aurons frayée. (Applaudissements.)

M. Ballu. Le Congrès a voté la rédaction d'un manuel à l'usage des familles : il n'est pas besoin d'un second manuel pour les instituteurs.

M. Lavanchy, *secrétaire général.* Le manuel à l'usage des familles traitera de l'éducation de l'aveugle du premier âge et non de son instruction.

Les parents qui voudront en savoir davantage trouveront dans le manuel de l'instituteur les meilleures méthodes d'enseignement et d'instruction élémentaires.

Il y a là deux ordres d'idées absolument différents.

M. l'abbé Gridel, *rapporteur.* Tout instituteur de bonne volonté apprendra en moins d'un mois le système d'écriture de Braille.

M. Piras. Je partage cette manière de voir; mais l'instituteur qui pourra apprendre facilement le système Braille disposera-t-il du temps nécessaire pour le démontrer?

L'enseignement des aveugles est individuel : on peut faire la classe à vingt ou trente enfants; l'aveugle doit être enseigné isolément.

M. Meyer, *président.* On emploie en Angleterre le système Lancaster : c'est l'enseignement donné aux plus jeunes par les plus anciens. L'instituteur choisit, dans la classe supérieure, l'enfant le plus intelligent; il lui remet l'alphabet Braille que celui-ci apprend en quelques semaines, puis il le place à côté du jeune aveugle, en lui disant que c'est un honneur et une récompense, et l'enfant enseigne ce qu'il a appris.

Il ne faut que de la bonne volonté : avec de la bonne volonté on est certain de réussir. (Applaudissements.)

M. Ballu. Joignez-y, pour les instituteurs, l'espoir d'une récompense soit pécuniaire, soit honorifique.

Une Voix. On les fera officiers d'académie. (Sourires.)

M. Méricant (Toulouse). Les fonctions accessoires que remplit l'instituteur dans les campagnes et que l'on a présentées comme un obstacle à ce qu'il se charge de l'éducation des enfants aveugles ne sont pas obligatoires. Il ne s'y astreint que pour augmenter un peu ses appointements reconnus insuffisants.

Il faudrait un supplément d'allocation, sur le budget communal, pour les

instituteurs à qui on demanderait de se charger de l'enseignement d'un ou de plusieurs aveugles.

M. le Président. La parole est à M. le Dr Marjolin.

M. le Dr Marjolin. La Société centrale des agriculteurs de France, qui est une des sociétés les plus prospères que nous ayons dans notre pays, s'est justement préoccupée de l'abandon des campagnes pour les grandes villes, au détriment de la santé et de la moralité publiques.

Afin d'arrêter ce courant, elle récompense les instituteurs qui contribuent à retenir les enfants au foyer paternel, en leur donnant des notions, je ne dirai pas d'agriculture, — le mot serait trop ambitieux, — mais en dirigeant leur enseignement de manière à les attacher au sol, en leur faisant comprendre qu'il vaut mieux rester au village que de s'entasser dans les grandes villes où l'air est avarement mesuré et où règnent la corruption et la misère.

Il existe actuellement deux écoles professionnelles du premier âge, fondées par la ville de Paris : une école primaire et une école secondaire.

Le chef de l'école primaire a su cumuler les difficultés de sa tâche et ses fonctions multiples avec la surveillance de cinq ou six petits ateliers annexés à son école ; c'est le meilleur moyen de reconnaître les aptitudes de l'enfant et d'éveiller une vocation professionnelle ou artistique.

A Paris, dans plusieurs asiles, on a commencé à enseigner le langage par les signes, de manière à permettre aux enfants de converser avec les sourds-muets. Pourquoi n'enseignerait-on pas, dans les écoles, le langage des aveugles comme on y apprend celui des sourds-muets?

Il faut que la vaste association que le Congrès va fonder s'impose le devoir de récompenser quiconque améliorera le sort des aveugles en leur procurant notamment le moyen de communiquer avec les voyants. (Applaudissements.)

M. Armitage (Londres). Il sera utile de joindre au manuel des instituteurs un alphabet Braille et un alphabet romain.

M. Ballu. L'instituteur ne donnera pas l'instruction complète aux jeunes aveugles ; il se contentera de les préparer à l'école professionnelle.

M. le Président. En effet, l'instituteur n'enseignera pas une profession à l'enfant aveugle ; il se contentera de développer ses aptitudes.

M. Thuillant. Il serait facile d'avoir, dans les grandes villes, des professeurs d'aveugles chargés de desservir un certain nombre d'écoles, comme cela a lieu à Paris pour les professeurs de dessin, de musique, etc., qui enseignent dans trois ou quatre écoles à la fois.

M. le Président. Je mets aux voix les conclusions de la Commission demandant *l'introduction d'un maître aveugle dans les écoles communales, ou que l'Administration exige des instituteurs primaires qu'ils apprennent l'alphabet Braille.*

Plusieurs voix. Oui ! oui !

(La proposition est adoptée à l'unanimité.)

M. Lavanchy, *secrétaire général.* La conséquence de ce vote est l'obligation

pour la Société qui sera fondée par le Congrès d'ouvrir un *Concours pour la rédaction du manuel à l'usage des instituteurs*.

M. le Président. Je mets aux voix la proposition de M. le Secrétaire général.

(La proposition de M. Lavanchy est adoptée à l'unanimité.)

M. le Secrétaire général. Les questions à l'ordre du jour, renvoyées à l'examen de la Commission E, sont les suivantes :

Y a-t-il lieu de provoquer la fondation d'écoles primaires spéciales pour les enfants de quatre à douze ans, et d'écoles secondaires professionnelles pour les jeunes gens de douze à vingt et un ans?

En l'absence du rapporteur, M. Levitte, M. Meyer, membre de la Commission, en porte les conclusions à la connaissance du Congrès.

M. Meyer. Messieurs, votre Commission a constaté que, dans la plupart des pays, le jeune aveugle n'est pas admis avant l'âge de six et même de dix ou douze ans dans les institutions.

Il faudrait des écoles pour le premier âge; car autrement le jeune aveugle arrive à l'institut sans aucune instruction préalable, grossier, inintelligent, ne sachant se servir ni de ses jambes ni de ses mains.

Ce qu'il faudrait au jeune aveugle, avant l'âge où il pourra être reçu dans les institutions, ce serait le contact des autres enfants. Il faut qu'il s'amuse, qu'il apprenne en jouant; il faudrait qu'il eût à sa disposition ce que l'on nomme en Allemagne des *jardins de jeux*, couverts en hiver, à air libre pendant l'été.

Allez voir à l'Exposition les ouvrages faits par ces jeunes aveugles de moins de six ans et vous serez surpris de leur habileté.

Il existe en France, en Allemagne, en Angleterre, des asiles pour les petits enfants. Pourquoi ne pas y admettre les enfants aveugles? Ils n'auraient plus à redouter les accidents causés par l'eau, le feu, le soleil, la pluie, l'isolement, le défaut de surveillance, l'imprévoyance ou l'excès de précautions des parents; leur intelligence s'éveillerait au contact des enfants de leur âge.

En France, où il y a de la fraternité et où l'on reçoit dans les asiles les enfants de tout âge et de toute condition, il ne faut pas qu'il soit dit qu'il n'y aura pas d'asiles pour les enfants aveugles! (Applaudissements.)

La Commission demande en conséquence *qu'il soit fondé des asiles pour les aveugles du premier âge, ou qu'ils soient admis dans les asiles actuellement existants, sans les éloigner de leur pays ou de leurs parents*. (Applaudissements.)

M. Thuillant. Il sera bon d'enseigner dans ces asiles un métier aux enfants aveugles, afin de les rendre de bonne heure habiles de leurs mains.

M. Piras. Une telle mesure serait utile non seulement dans les asiles, mais aussi dans les écoles primaires.

En effet, lorsque l'instituteur donnerait aux élèves un enseignement dont les aveugles ne pourraient pas profiter, ils s'occuperaient pendant ce temps du métier qu'on leur aurait appris. Il nous arrive tous les jours à l'institution

des enfants aveugles de l'âge de dix ans qui ne savent pas seulement compter jusqu'à trois.

M. Ballu. Il y a des aveugles qui marchent pour la première fois en venant chez nous.

Un Membre. Nous en avons eu qui ne savaient pas manger.

M. le Président. Tout ce qu'on pourra dire ne servira qu'à mieux faire ressortir l'horreur de la situation des aveugles du premier âge.

M. Lebel. C'est une lacune profondément regrettable dans l'enseignement des aveugles en France.

M. Piras. Je propose pour les établissements à créer le nom d'*écoles-asiles*, afin de bien établir que les enfants aveugles y seront reçus, comme les autres enfants, à quatre ans, c'est-à-dire à l'âge où les parents ne peuvent plus d'ordinaire les conserver chez eux.

M. le Président. Je mets aux voix les conclusions de la Commission.

(Les conclusions de la Commission sont adoptées à l'unanimité.)

Je mets aux voix, sous forme d'amendement, la proposition de M. Piras, tendant à ce *que les asiles ouverts aux aveugles du premier âge reçoivent le nom d'*écoles-asiles.

(La proposition de M. Piras est adoptée.)

M. le Président. Le Congrès a maintenant à examiner la question de la fondation d'écoles professionnelles secondaires pour les aveugles de douze à vingt et un ans.

A douze ans, le jeune aveugle qui aura déjà passé un certain temps dans les institutions doit choisir sa profession et être mis à même d'en faire l'apprentissage. Il sera facile d'ajouter à cet enseignement professionnel des cours du soir pour lui donner un enseignement intellectuel plus élevé.

Le Congrès ou la société qui continuera son œuvre auront à examiner successivement s'il est possible d'adjoindre aux écoles d'aveugles actuellement existantes un enseignement professionnel spécial, ensuite s'il y a lieu de provoquer la fondation d'écoles ou d'ateliers où l'aveugle, avant de sortir de l'institut, apprendrait une profession ou une industrie capable d'assurer son existence.

En Angleterre, en Allemagne, en Danemark, où l'on fait beaucoup pour les aveugles, lorsque les asiles manquent de place pour les recevoir, il se trouve des personnes de bonne volonté qui vont leur apprendre un métier à domicile et qui leur apportent en même temps de l'ouvrage.

Personne ne demande la parole?

Je mets aux voix les conclusions de la Commission exprimant le vœu *qu'il soit fondé des écoles secondaires professionnelles pour les aveugles de douze à vingt et un ans.*

(Le Congrès adopte à l'unanimité les conclusions de la Commission.)

M. Yzac. Je crois me rendre l'interprète fidèle des idées exprimées dans

le discours d'ouverture de ce Congrès, en rappelant que notre désir à tous est de multiplier les moyens d'enseignement pour les aveugles; et, à ce point de vue, je considère comme excessivement regrettable qu'à Paris et dans les grandes villes on ne consente à recevoir dans les institutions d'aveugles que des internes.

Dans les lycées, l'externat existe; pourquoi n'en est-il pas de même pour les aveugles?

M. Piras. A l'Institution de Paris la place manque.

Un Membre. Il n'y a pas même assez de place pour les internes!

M. Lavanchy, *secrétaire général.* Il y a actuellement plus de quarante établissements qui reçoivent des externes. En 1872, j'ai voulu placer un aveugle de la Martinique. Partout où il se présentait on lui répondait invariablement : «Vous n'êtes pas du département» ou «Nous n'avons pas de place». J'ai dû le conduire jusqu'à Lausanne, en Suisse; avec l'externat, il eût certainement trouvé à se faire instruire en France.

M. le Président. Je mets la question de l'externat aux voix.

(Le Congrès adopte le principe *que les établissements d'aveugles doivent recevoir des externes.*)

M. le Président. M. Thuillant, vu l'absence du rapporteur, M. Levitte, a la parole pour faire connaître au Congrès les conclusions de la Commission sur **l'enseignement musical des aveugles.**

M. Thuillant. La Commission a décidé en principe que le système Braille serait seul adopté pour l'enseignement de la musique; ensuite que l'aveugle doit étudier la musique en vue de devenir organiste ou professeur.

La Commission a reconnu que l'aveugle est aussi apte que le voyant à enseigner la musique

M. Simonon (de Namur). En Belgique, nous avons adopté pour l'aveugle l'étude d'un instrument symphonique; c'est le seul moyen de lui faire connaître les œuvres des maîtres.

M. le Président. Il faut pour l'aveugle, comme pour le clairvoyant, des études musicales complètes.

M. Panetier (de Saintes). Plusieurs membres de la Commission ont pensé qu'il était sage de consulter les aptitudes musicales de l'aveugle avant de lui faire faire des études supérieures de musique, autrement on s'expose à faire d'un instrumentiste médiocre un mendiant.

M. le Président. M. le Secrétaire général a la parole.

M. le Secrétaire général. Je suis d'avis que l'enseignement d'un instrument quelconque doit accompagner l'enseignement professionnel; ce sera, pour l'aveugle qui aura travaillé tout le jour, une précieuse ressource que de pouvoir le soir, à l'heure du repos, faire de la musique; un instrument est un compagnon, presque un ami, pour l'artisan aveugle. On a objecté que

c'est encourager l'aveugle à la mendicité. Laissez-moi vous citer un fait. Après la terrible guerre de 1870, me trouvant dans un village perdu des Alpes-Maritimes, quel ne fut pas mon étonnement d'entendre, dans la rue, un mendiant jouer avec un talent de premier ordre des morceaux classiques! Je me dis : Voilà un artiste! C'était un aveugle, ancien élève de l'établissement de Paris. Comment en était-il arrivé à la mendicité? Après avoir été accordeur de pianos à Paris, il s'était trouvé sans ouvrage; on l'envoie à Clermont, de Clermont à Lyon, de Lyon à Cannes, de Cannes à Nice; personne n'avait voulu lui donner de pianos à accorder, et il s'était trouvé un jour seul avec son violon, qui l'avait préservé de mourir de faim.

M. le Président. Il n'est pas à redouter que la musique puisse jamais devenir pour l'aveugle une incitation à la mendicité, si la musique lui est enseignée avec discernement.

On commencera par lui apprendre le piano, et, s'il manifeste des aptitudes, on lui remettra entre les mains un instrument symphonique.

M. Armitage (Londres). Je connais un bourg, en Angleterre, où tout le monde joue d'un instrument, depuis le menuisier et le forgeron jusqu'au taillandier. Je ne vois pas pourquoi on interdirait à l'aveugle l'étude d'un instrument, si cette étude ne doit pas nuire à l'enseignement professionnel. Il faut multiplier les distractions autour de l'aveugle. (Très bien! très bien!)

M. le Président. La parole est à M. Pablasek, de Vienne, pour la lecture de son **Rapport sur l'enseignement musical dans les écoles d'aveugles.**

M. Pablasek (de Vienne). Messieurs, on a fait des objections sur l'enseignement musical dans les établissements d'aveugles :

1° Plusieurs aveugles sont restés en route dans leurs études musicales et n'ont pu tirer un parti utile de leurs connaissances acquises.

2° D'autres n'ont pu avancer faute d'un talent suffisant, et argent, temps et peine ont été ainsi inutilement dépensés.

3° D'autres, malgré leur zèle et un réel talent, n'ont pu atteindre à ce degré de perfection qui leur aurait permis de se poser en artistes et de vivre de leur art.

4° Il en est d'autres qui, en cultivant la musique, ont omis d'apprendre et de se perfectionner dans un métier et sont tombés dans le besoin.

5° D'autres, en quittant l'école, ont mis la musique complètement de côté et n'ont ainsi fait aucun usage pratique de ce qui leur avait demandé beaucoup de temps et donné beaucoup de peine à apprendre.

6° D'autres ont fait un mauvais emploi de leur art : ils sont devenus des musiciens mendiants (*Bettelmusikanten*) et sont tombés dans l'immoralité.

Les trois premiers points me suggèrent les réflexions suivantes :

L'expérience apprend que, parmi les aveugles, on trouve des musiciens sans talent, aussi bien que chez les voyants. Le fait que la cécité augmente la faculté de distinguer les sons et qu'elle développe par conséquent la finesse de

l'ouïe ne tient pas lieu de talent, pas plus que le charme que la musique exerce sur l'aveugle n'éveille en lui le désir de se perfectionner. S'il y a absence de talent, jointe à une imperfection physique, ou si l'on a affaire à un enfant dont le mauvais vouloir est manifeste, alors on dispensera cet élève de l'enseignement musical, et on fera bien; mais il ne faut pas que cette mesure s'étende à l'aveugle en général.

Les maîtres de l'art, les Mozart, les Beethoven, les Mendelsohn, les Ernst, les Spohr, les Rubinstein, ne sont compris que par peu de voyants; le plus grand nombre des compositeurs et des virtuoses se meuvent au-dessous de ces sommités. Dans l'armée des maîtres qui s'occupent de l'enseignement de la musique, il y a des degrés infinis, depuis les coryphées de l'Académie de musique jusqu'à l'humble maître d'école du hameau, et nous rencontrons une gradation analogue dans les légions de *dilettanti* de toutes les classes de la société, et cependant personne n'a eu jusqu'ici l'idée de mettre en doute l'utilité de l'enseignement de la musique pour les voyants.

Et maintenant, je me demande pourquoi on serait moins indulgent à l'égard des aveugles, pour qui la musique est une compensation des jouissances de la vue, une source de consolations et d'encouragements et en même temps un moyen d'existence.

Le *Heilpädagog*, de Vienne, dit, dans le numéro 7 de l'année 1871 : « L'aveugle ne créera jamais des chefs-d'œuvre qui passeront à la postérité; il ne sera jamais non plus virtuose de premier ordre. Pour être artiste accompli, il faut être un homme complet, en pleine possession de ses sens. Plus l'artiste est riche en expérience esthétique, plus il aura accumulé en lui de trésors, plus il disposera de ressources pour ses propres productions. »

Si logique et si juste que puisse paraître ce raisonnement, il ne peut s'appliquer sans restriction à l'aveugle. Très peu d'aveugles le sont en naissant; la plupart d'entre eux ont le souvenir du monde visible avec ses formes et ses couleurs, et ce souvenir est d'un grand secours pour le musicien ou le poète aveugle. Certes, la poésie n'offre pas moins de difficultés à l'homme complet que la musique: cependant les poètes aveugles, Homère, Ossian et Milton, avec leurs productions immortelles pleines de vues harmonieuses empruntées à la nature, se maintiennent dignement sur les hauteurs du Parnasse.

Sans doute, l'aveugle de naissance, aussi bien que celui qui a perdu la vue dans le premier âge, ne dispose pas, pour leurs productions musicales, des mêmes moyens que le voyant; mais le développement plus accentué des autres sens, leur imagination plus active, leur réflexion et leur jugement plus concentrés et leur prodigieuse mémoire comblent en partie cette lacune et leur permettent d'atteindre aux divers degrés de l'art, suivant leurs dispositions et leur travail. Pour prouver la vérité de ce que nous venons d'avancer, il nous suffira de citer : Thérèse de Paradies, Mlle de Salignac, Sophie Osman, Dubon, Gautier, Moncouteau, Labor et Lackner, qui, bien qu'étant devenus aveugles jeunes, ont été justement admirés comme virtuoses, compositeurs ou professeurs de musique.

On a constaté que l'aveugle qui apprend la musique devient en général un ouvrier peu adroit, et cela est juste, car le musicien par vocation est un être

plus ou moins idéal qui se dérobe au travail mécanique dans la même mesure qu'il progresse comme artiste et parce que ce travail nuit à l'agilité de ses doigts ou qu'il entrave ses études de prédilection. Mais ici encore on peut concilier les deux occupations, sans compromettre ni l'une ni l'autre. L'aveugle qui étudie la musique doit apprendre en même temps un métier en harmonie avec sa future vocation. L'ennui, cet ennemi redoutable de l'aveugle, aura moins de prise sur son âme, et le métier deviendra, aux heures où l'art sera impuissant, un précieux auxiliaire.

On agira de même envers l'aveugle destiné à une profession manuelle; on lui enseignera la musique comme distraction, en lui donnant la place que nous avons réservée au métier dans la précédente hypothèse. Là, comme ici, il s'agit seulement de bien discerner ce qui convient à chacun. Les métiers d'accordeur et de brossier conviennent aux musiciens; le chant, la flûte, la guitare, sont les compagnons naturels et fidèles de l'ouvrier.

On objecte encore contre l'instruction musicale des aveugles, qu'ils ne font de la musique que tant qu'ils restent dans les institutions et qu'une fois entrés dans la vie, ils la mettent de côté, à cause de la cherté des instruments et de leur entretien plus ou moins coûteux. Ce qui peut être vrai pour le piano et la harpe l'est moins pour les autres instruments. Si les conditions matérielles de l'aveugle peuvent justifier ces craintes, on peut répondre qu'on en fera rarement un harpiste, et que celui qui apprendra à jouer du piano apprendra aussi à l'accorder et à toucher l'orgue, de manière à pouvoir remplir les fonctions d'organiste dans l'église de son village.

De plus, il ne faut pas oublier que l'instruction musicale seconde admirablement l'éducation esthétique de l'aveugle, ce qui est de la plus haute importance. Pour cette éducation, les deux principaux moteurs, l'art et la nature visibles, font défaut à l'aveugle; d'autres, quoique d'un ordre secondaire, doivent les remplacer : c'est la mission de la musique et de sa gracieuse sœur, la poésie. L'éducation esthétique est tout aussi indispensable à l'aveugle que son éducation morale, car il doit jouir non seulement de sa vie matérielle et animale, mais encore de sa vie intellectuelle. Pour atteindre ce but, nous devons recourir à la musique, à la poésie, à la religion, et ne point reculer devant des objections aussi mesquines que déplacées.

Quant à la proposition d'étendre l'enseignement musical à tous les instruments d'orchestre et autres instruments portatifs, les instituteurs d'aveugles se partagent en deux camps opposés: les uns l'admettent sans restriction, les autres la repoussent. Il résulte de ce désaccord une grande variété dans l'organisation des institutions. Au Congrès des institutions d'aveugles d'Indianopolis, en août 1871, où vingt-sept institutions des États-Unis étaient représentées, on a traité cette question, et une plus grande extension de l'enseignement du violon et des autres instruments d'orchestre y a rencontré un adversaire très décidé qui a dit :

Dans quel but un élève bien doué pour la musique apprend-il le violon, la flûte ou tout autre instrument d'orchestre? En général, pour se servir de cet instrument tant qu'il est à l'institution, et pour le mettre de côté dès qu'il en sort. Dans quatre-vingt-dix-neuf cas pour cent, cela ne veut pas dire autre chose qu'envoyer des *racleurs* dans

le monde. A New-York nous savons ce que cela veut dire; nous les voyons plantés dans les rues à peu près avec la même régularité que les réverbères. C'est pour cette raison que nous n'enseignons pas le violon dans notre institution et que nous avons renoncé à notre orchestre. Le temps employé à l'étude des instruments d'orchestre est perdu.

L'opinion de M. Wait a soulevé d'énergiques protestations dont je ne citerai qu'une seule, celle de M. Knapp, surintendant de l'Institution des aveugles à Vinton (Jowa). Il dit, page 76 du compte rendu du Congrès d'Indianopolis :

Il y a une raison dominante pour apprendre le violon. La musique convient à la situation de l'aveugle; elle remplit en lui un grand vide et devient la compagne de sa vie.

Imaginons que nous soyons seuls, éloignés de notre demeure, privés de nous promener dans la belle nature; nous ne saurions que faire de nous. C'est la situation de l'aveugle qui n'a rien pour occuper son esprit, à ses heures de récréation, heures que le voyant remplit agréablement, ne serait-ce que par la lecture de son journal. Nous avons besoin de quelque chose qui parle à notre âme, comme le fait la musique. Elle nous éclaire, nous purifie pour ainsi dire; c'est notre frère, notre sœur qui nous parlent en elle. Et ce n'est pas la chose la plus désagréable que nous puissions rencontrer, qu'un homme jouant du violon à l'angle d'une rue.

Admettons que cet homme n'ait pas appris à jouer du violon; eh bien! il y serait allé quand même, et au lieu de jouer du violon il aurait fait quelque chose de pire. Malheureusement la mendicité est devenue sa profession. Vous lui avez appris le violon qui lui permet de gagner sa vie. S'il n'avait pas cela, il serait un mendiant du plus bas étage. Donnez-lui quelque chose qui le relève, qui l'aide à suffire à ses premiers besoins. Les concerts de famille ont sauvegardé bien des jeunes gens voyants d'un péril moral. Les grands instruments ne sont pas portatifs; le violon est bien réellement le compagnon naturel de l'aveugle.

Poussez les aveugles au-dessus de ce niveau dans l'art musical, apprenez-leur à se respecter eux-mêmes, à fuir la mauvaise société, et vous aurez fait votre devoir.

Le Congrès d'Indianopolis s'est prononcé en faveur du violon et des autres instruments portatifs dans l'enseignement musical des aveugles.

Il est dit, chap. II, art. 6, des statuts de l'Institution des aveugles de Milan :

Comme principal moyen d'existence, on apprendra aux jeunes aveugles à accorder le piano, à en jouer, à toucher de l'orgue, à manier les autres instruments de musique portatifs, à composer, en suivant autant que possible les vocations particulières de chaque élève.

L'article 4 des statuts de l'Institution des aveugles de Paris est ainsi conçu :

L'enseignement musical embrasse le chant, la théorie de l'acoustique (*harmonielehre*), l'étude d'un ou de plusieurs instruments, et surtout la composition et le jeu de l'orgue.

La même importance est assignée à l'enseignement musical dans le plan d'études de l'Institution impériale des aveugles de Vienne (16 septembre 1867). La guitare même y a sa place. Le violon n'y est pas moins cultivé que le piano; le choix des instruments dépend des aptitudes particulières des élèves et de leur position sociale. L'abus de la musique sera efficacement combattu par une bonne éducation morale et religieuse. Là où l'éducation ne suffira pas, on appliquera les mesures disciplinaires punissant la mendicité; et ici les insti-

tutions interviendront bien à propos avec leur fonds de secours, en les retirant aux anciens élèves qui ne les mériteraient plus.

L'expérience démontre que l'abus de la musique n'est qu'une exception. Les aveugles conservent en général les sentiments de convenance et les règles de conduite en usage dans les institutions; ils méprisent la mendicité et le vagabondage comme contraires à leur dignité. Un besoin irrésistible d'activité les pousse à aimer le travail et à fuir l'oisiveté. Il y a des aveugles qui sont reçus, à leur sortie de l'école, dans un asile spécial ou dans un atelier. D'autres, exerçant un métier à leur compte, reçoivent de l'institution une subvention et sont ainsi maintenus dans la bonne voie; d'autres, qui appartiennent à la classe aisée, trouvent un abri dans leurs familles. Et quels sont maintenant les élèves de nos institutions qui restent encore pour justifier cette étrange opinion que la musique pousse l'aveugle à la mendicité et à la mauvaise conduite, et que, par conséquent, il faut la limiter autant que possible, ou qu'elle peut exercer une influence funeste sur la moralité de ceux dont nous nous occupons? Il ne reste plus que le rebut de nos institutions, rebut que nous rencontrons dans toutes les écoles, et il ne serait pas juste que le plus grand nombre fût privé par lui et à cause de lui d'un réel avantage.

S'il arrive parfois que les moyens manquent pour faire donner aux aveugles un enseignement musical complet, si des conditions locales ou des influences personnelles en gênent le développement, ou si le goût et la connaissance musicale font défaut, on devrait alors avoir assez de franchise pour confesser la vérité et ne pas chercher à la masquer par des raisonnements spécieux. (Très bien! Applaudissements prolongés.)

M. le Président. Je mets aux voix les conclusions de la Commission proposant d'adopter le système Braille pour la musique comme pour le reste. Il sera ajouté à ces conclusions que l'on ne se contentera pas d'apprendre aux aveugles l'orgue et le piano pour en faire des professeurs de musique, des organistes, des accordeurs, mais que, dans les institutions, *l'enseignement musical doit être cultivé avec autant de soin que l'enseignement professionnel*, et que cet art pourra s'étendre aux instruments d'orchestre et à la composition musicale.

(Le Congrès, consulté, adopte les conclusions de la Commission dans les termes indiqués par M. le Président.)

M. Meyer, *président*. La parole est à M. Piras, rapporteur de la Commission K.

M. Piras, *rapporteur*, n'ayant pu terminer son rapport, en résume verbalement le contenu.

Votre Commission était chargée d'examiner huit questions:

Sur la première :

Comment préparer et assurer l'indépendance et l'entretien des aveugles à leur sortie des Instituts?

la Commission a été d'avis que le meilleur moyen était de fonder des sociétés

de patronage, se rattachant à une société ou à un comité central siégeant à Paris pour la France, et dans les capitales des différents pays.

Relativement à la fondation d'ateliers, la Commission a émis l'avis qu'il conviendrait de dresser un tableau des professions pouvant être utilement exercées par les aveugles, tableau qui serait envoyé à toutes les sociétés de patronage et à tous les chefs d'industrie [1].

Sur la seconde question :

Quelle est la proportion des aveugles qui se suffisent par leur travail et à quelle cause attribuer la disproportion existant à cet égard entre les aveugles des différents pays?

la Commission estime que la statistique seule pourra permettre de répondre d'une manière satisfaisante, et elle exprime le vœu que les maires et les instituteurs soient invités à concourir à sa rédaction.

Troisième question :

Quelles sont les institutions les plus propres à aider les aveugles à mettre leur savoir en œuvre?

D'après la Commission, ce sont les sociétés de patronage.

Quatrième question :

Mariage des aveugles?

Cette question a été écartée comme touchant à la liberté individuelle. Toutefois, nous avons reconnu que le mariage, qui donne une famille à l'aveugle, lui est avantageux en même temps qu'à la société et qu'il n'entraîne, au point de vue physiologique, aucune conséquence fâcheuse pour les enfants qui en naissent.

L'examen des quatre autres questions a été ajourné jusqu'à la production d'une statistique sans laquelle il est absolument impossible de leur donner une solution.

M. Lavanchy, *secrétaire général.* Une statistique est-elle nécessaire pour proposer les moyens les plus propres à éteindre la mendicité et le vagabondage chez les aveugles?

M. Piras, *rapporteur.* Il est indispensable de connaître le milieu dans lequel s'exerce la mendicité pour en rechercher les causes et indiquer le moyen de l'éteindre.

M. Nadault de Buffon, *qui vient d'entrer dans la salle du Congrès.* Il faut, en patronant l'aveugle, lui enlever jusqu'au prétexte de la mendicité.

M. Piras, *répondant à une interpellation de M. Armitage.* Au point de vue de la loi, le mariage est libre entre deux personnes aveugles, entre un aveugle et un voyant, aussi bien qu'entre les voyants eux-mêmes; l'officier de l'état civil ne peut pas se refuser à y procéder.

S. E. Colucci-Pacha (Égypte). Je ne crois pas que le Congrès doive tran-

[1] Voir aux pièces annexes.

cher par un vote la question du mariage des aveugles; nous ne pouvons pas porter atteinte à la liberté individuelle.

Il y a de nombreux exemples de mariages d'aveugle avec aveugle qui ont donné naissance à des enfants possédant les meilleurs et les plus beaux yeux du monde. La science ne s'oppose donc pas plus que la loi au mariage des aveugles.

M. Ballu. Il y a eu cependant des exemples de mariages entre aveugles ayant donné naissance à des enfants aveugles; on pourrait au moins donner un avertissement, sinon édicter une prohibition.

S. E. Colucci-Pacha. On a vu les hommes et les femmes les mieux constitués avoir des enfants rachitiques.

M. Meyer, *président*. La question du mariage des aveugles ayant été écartée par la Commission, il n'y a pas lieu de la soumettre à un vote, non plus que les autres questions réservées. (Très bien!)

Je mets aux voix les conclusions de la Commission K sur les questions au sujet desquelles elle s'est prononcée.

(Les conclusions du rapport provisoire sont adoptées.)

S. E. Colucci-Pacha (Égypte). Vu l'importance des travaux de la Commission K et l'activité que ses membres ont déployée pour étudier sérieusement les questions dont l'examen lui a été renvoyé, je demanderai à M. le rapporteur de vouloir bien hâter le dépôt de son rapport écrit, afin qu'il puisse être annexé aux procès-verbaux de la séance.

M. Piras. Ce rapport sera déposé demain entre les mains de M. le Président [1].

M. Lavanchy, *secrétaire général*. La section des sourds-muets va se joindre à nous; nous allons entendre sonr apporteur sur la question de l'**Utilité de la fusion ou de la séparation des établissements d'aveugles et de sourds-muets.**

Nous prierons M. Nadault de Buffon de bien vouloir présider cette partie de la séance.

La section des sourds-muets s'étant réunie au Congrès, la séance générale de toutes les sections est ouverte à cinq heures et demie, sous la présidence de M. Nadault de Buffon.

M. Nadault de Buffon. M. Oudart, délégué de la Belgique, rapporteur de la Commission, a la parole.

M. Oudart, *rapporteur*. Après délibération, la Commission émet l'avis que la fusion des aveugles et des sourds-muets présente, à différents égards, plus d'inconvénients que d'avantages, et elle a, en conséquence, l'honneur de proposer au Congrès de résoudre la question en ce sens que la séparation doit être absolue.

[1] Ce rapport n'ayant été remis au secrétariat que le 30 mai 1879, n'a pu être inséré au procès-verbal de la séance. (Voir aux pièces annexes.)

Elle reconnaît néanmoins que, pour certains établissements privés qui ne comptent qu'un nombre restreint d'élèves, il peut être assez difficile d'établir cette séparation, à raison de la modicité du prix de la pension; mais, en ce qui concerne les établissements qui se trouvent dans ce cas spécial, il doit être bien entendu que les sourds-muets et aveugles occuperont des locaux distincts et entièrement séparés, et que des professeurs *spéciaux* seront chargés de leur instruction.

M. le Président. La discussion est ouverte sur les conclusions sommaires du rapport de la Commission.

Personne ne demandant la parole, je mets ces conclusions aux voix.

(Les conclusions de la Commission sont adoptées à l'unanimité.)

M. l'abbé Balestra (Italie). Messieurs, si nous n'avions été retenus par les travaux de la section IV des sourds-muets, nous serions venus plus tôt au milieu de vous; il y a toujours à gagner au contact d'hommes aussi éminents et aussi expérimentés.

J'ai à vous faire, sur l'alphabet Braille, une communication que je crois intéressante, quoique tardive.

Je ne trouve pas cet alphabet raisonnable; il suit l'ordre accidentel de l'alphabet A, B, C, D; mais il n'y a aucune raison pour que A soit figuré par un point, B par deux points, etc. N'eût-il pas mieux valu un ordre phonique?

L'aveugle ne voit pas; il touche. Le P et le B, par exemple, étant représentés par des signes peu différents, s'il lit «du bain» dans un livre dont les caractères sont un peu effacés, il saura tout de suite que l'on ne mange pas du *bain*, et il rectifiera en lisant *pain*. Il en est de même pour les F et les V, T et D; ces lettres similaires devraient peu différer dans la forme. Dans tous les cas, il eût fallu réserver un plus petit nombre de points pour les voyelles et les disposer sur deux lignes seulement.

Le principal défaut de cette méthode est de figurer les voyelles par un grand nombre de points qui exigent un travail fatigant.

M. le Président. Je ferai observer à l'honorable M. Balestra que cette communication toute technique ne vient pas à son heure.

La question de l'adoption de l'alphabet Braille a été tranchée par un précédent vote; toutefois, j'avertirai l'orateur, qui n'assistait pas à la séance, que le Congrès, en adoptant un système, n'a pas entendu exclure les autres et que s'il s'en présente un meilleur, on s'empressera de s'y rallier.

M. Lavanchy, *secrétaire général*. M. le Président vient de donner la réponse que je voulais faire.

Le vote du Congrès est ainsi formulé: adoption, en attendant mieux, du système Braille non modifié.

Plusieurs améliorations ont déjà été proposées: il y a le système Wait, le système du F. Julien, le système Sainte-Marie, etc., qui ne sont autre chose que le système Braille modifié.

S'il fallait les adopter toutes, nous arriverions bien vite à une confusion plus grande que celle qui existe et dont nous voulons sortir.

Ce n'est pas pour nous diviser, mais pour nous entendre et faire naître l'union de cette entente que nous sommes ici.

Le système Braille non modifié a été reconnu par les honorables délégués qui l'expérimentent depuis un grand nombre d'années comme étant celui qui, dans l'état actuel des choses, répond le mieux aux besoins de tous les pays.

Quant aux modifications proposées par l'honorable M. Balestra, portant sur le nombre de points à attribuer aux voyelles, cette proposition pourra donner lieu à un examen ultérieur; je ferai remarquer, toutefois, qu'il peut se produire des différences sensibles suivant les pays et suivant les langues; la lettre qui se représente le plus souvent dans une langue du Nord et que, d'après M. l'abbé Balestra, on doit s'appliquer à figurer par un moins grand nombre de points, n'est pas la plus usuelle dans les langues du Midi.

Il va sans dire que les établissements qui n'ont pas encore adopté le système Braille restent libres d'user d'un autre.

Le Congrès s'est prononcé pour le maintien des lettres latines; il s'agissait de rechercher le meilleur moyen de permettre à l'aveugle de communiquer rapidement et sans trop de peine avec d'autres aveugles; or il n'y a pas de système qui réponde mieux à ce besoin que le système Braille.

Il s'agissait aussi de trouver une formule qui permît de relier entre eux les établissements du monde entier.

Il faut donc adopter le système Braille, et si un jour, qui peut ne pas être éloigné, une amélioration réelle venait à être proposée, il sera toujours temps de l'adopter. (Très bien! très bien!)

M. le Président. Quelqu'un demande-t-il encore la parole sur les questions se rattachant à l'ordre du jour?

M. Piras. Je désire être entendu sur une question tranchée en principe à la séance de jeudi, et dont parle l'*Officiel* de ce jour : la fondation à Paris d'une Société internationale destinée à réunir tous ceux qui s'intéressent à l'amélioration du sort des aveugles. Je propose de nommer cette Société : la Société Valentin Haüy, ce qui indiquera bien sa pensée et son but.

M. Meyer (Amsterdam). Notre vénérable Président ayant proposé à M. de Marcère le patronage de cette Société, et le Ministre n'ayant pas refusé, j'estime que nous ne saurions mieux faire que de nommer la nouvelle Société: «Société Valentin Haüy, sous le haut patronage de M. de Marcère, ministre de l'intérieur».

M. Piras. Il faut dire seulement: de M. le Ministre de l'intérieur.

Je demande encore que, dès que la Société internationale sera constituée, elle s'occupe de fonder un prix pour récompenser l'auteur du moyen le plus propre à mettre les aveugles en communication avec les voyants par l'écriture.

M. Eddison, l'inventeur du téléphone et du phonographe, aurait, paraît-il, découvert une encre qui, au bout d'une minute, permet aux lettres de se mettre en relief: ce serait un pas considérable vers le résultat que nous poursuivons.

M. Nadault de Buffon, *président*. Je ne suis pas d'avis d'attacher à la Société qui sera fondée lundi le nom d'un homme, quelque illustre ou quelque haut placé qu'il puisse être; il s'agit d'une Société internationale, et le Congrès qui lui aura donné naissance étant désormais connu sous le titre de : « Congrès international pour l'amélioration du sort des aveugles », pourquoi la Société qui continuera son œuvre ne porterait-elle pas ce titre ?

Quant à l'organisation, voici comment je la comprends : il y aurait à Paris un Comité central où convergeraient tous les documents concernant l'instruction et l'éducation des aveugles. Afin de faire pénétrer l'action bienfaisante de la Société dans les contrées les plus lointaines, il y aurait dans tous les pays un comité directeur en rapport avec le Comité central; au-dessous de ces comités fonctionneraient des comités locaux.

De cette manière, la Société obtiendra des communications intéressantes et de nombreuses adhésions.

Il faut que lundi, lorsque le Congrès se séparera, la Société internationale soit fondée. (Marques générales d'adhésions. Applaudissements.)

La séance est levée à sept heures moins un quart.

SÉANCE DE CLÔTURE, LE LUNDI 30 SEPTEMBRE 1878.

PRÉSIDENCE DE M. ANATOLE DE LA FORGE,

DIRECTEUR DE LA PRESSE ET DES JOURNAUX OFFICIELS.

SOMMAIRE. — Discours de MM. Nadault de Buffon et A. de la Forge. — Résolutions votées pour aviser à l'amélioration du sort des sourds-muets (section IV). — Discussion sur la FONDATION DE LA SOCIÉTÉ INTERNATIONALE POUR L'AMÉLIORATION DU SORT DES AVEUGLES ET DES SOURDS-MUETS. — Discours de M. Honoré Arnoul. — M. Nadault de Buffon remet à M. Lavanchy une adresse de remerciements signée par tous les membres du Congrès. — Clôture.

La séance est ouverte à dix heures et demie.

M. NADAULT DE BUFFON. La parole est à MM. de Pourtalès et Bret, secrétaires, pour la lecture des procès-verbaux des séances du samedi matin 28 septembre, au Trocadéro, et du soir, aux Tuileries.

Après des observations de MM. Piras, Yzac et Armitage, observations dont M. Nadault de Buffon prévient qu'il sera tenu compte, ces deux procès-verbaux sont adoptés.

M. NADAULT DE BUFFON. Notre séance de clôture est présidée par M. Anatole de la Forge, président d'honneur du Congrès.

Je vous ai présenté M. de la Forge à une de nos précédentes séances. Je rappelle, pour ceux qui n'y assistaient pas, que, préfet d'un département envahi, il s'est mis intrépidement à la tête des habitants de Saint-Quentin, s'est battu et est rentré blessé à la préfecture. (Bravo! bravo!)

M. Anatole de la Forge, qui restera chez nous le modèle du fonctionnaire patriote, est un esprit élevé et libéral que l'on n'est jamais surpris de rencontrer à la tête de toutes les idées généreuses.

Les Gouvernements s'honorent par le choix de tels hommes. (Applaudissements.)

M. le directeur de la presse, qui représente ici le patriotisme, est bien à sa place dans ce Congrès; car le patriotisme est inséparable de l'humanité. (Vifs applaudissements.)

M. le Ministre, que ses graves occupations ont empêché de présider cette séance, a voulu du moins nous témoigner son intérêt par une double et délicate attention; s'il nous a envoyé son bras droit dans la personne de M. Anatole de la Forge, il nous a envoyé son cœur, représenté par sa sœur et sa fille, qui assistent à la séance. (Applaudissements prolongés.)

M. Anatole DE LA FORGE. Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, je suis profondément touché des paroles bienveillantes de votre éminent Président;

si je suis votre président d'un jour, M. Nadault de Buffon restera votre président à jamais. (Applaudissements.)

Je suis ému, en même temps confus, et je reporte les éloges que votre digne Président a bien voulu m'adresser à la vaillante population de Saint-Quentin dont je n'ai été que le porte-drapeau.

Dans la pensée de M. Nadault de Buffon, comme dans la mienne, les véritables héros sont ceux qui meurent ignorés.

Le soldat qui tombe sur le champ de bataille, connu seulement par son numéro matricule, cet homme, mort pour la patrie, est plus grand, plus digne du nom de héros que le général, que le colonel, que le préfet qui, comme moi, a été soldat un jour par aventure.

Voici une anecdote qui sera bien à sa place ici.

Le 8 octobre 1870, à six heures du matin, alors que nous allions être attaqués, je vis entrer dans mon cabinet un homme conduit par une petite fille.

Cet homme me dit: «Monsieur le préfet, je suis aveugle, je ne puis marcher avec la population de Saint-Quentin; mais je sais que vous avez à la préfecture un dépôt de poudre; je vous en demande la garde, résolu à me faire sauter si vous avez le dessous.» (Bravo! Applaudissements prolongés.)

Cette anecdote n'était-elle pas digne de vous être rapportée, à vous, Messieurs, qui vous préoccupez d'honorer les aveugles et d'améliorer leur sort?

Maintenant, que M. Nadault de Buffon me permette de le mettre à son tour en cause.

Il a bien débuté dans la vie : magistrat, à Chalon, il s'est jeté dans la Saône, un jour d'hiver, pour sauver un homme qui se noyait. (Applaudissements.)

Ce jour-là, on lui a donné une médaille de sauvetage et vous conviendrez qu'il l'avait bien méritée; précédemment, il avait reçu la croix de la Légion d'honneur, à seize ans, alors qu'il était encore sur les bancs du collège, pour avoir défendu l'ordre dans les journées de Juin et avoir reçu trois blessures.

Voilà pour l'homme.

Je lui dirai encore, avec le respect qu'il m'inspire, que j'ai suivi ses travaux littéraires; les lettres françaises lui doivent la *Correspondance inédite et annotée de Buffon*, son arrière grand-oncle.

Dans *Notre ennemi le luxe*, qui a obtenu un immense succès, il traite son sujet avec autant d'art que de finesse. Puis sont venus : *Les temps nouveaux*, où, tout en célébrant le progrès de la civilisation et en rendant hommage aux hommes de tous les partis, il les invite à se consacrer au pays, c'est-à-dire à la France, sans préjugés ni distinction d'opinions. (Bravo!)

Je recommande son livre de *l'Éducation de la première enfance* à toutes les jeunes femmes, à toutes les mères qui m'écoutent, et puisque M. Nadault de Buffon m'a fourni l'occasion de m'adresser directement à elles, je leur dirai : En France, plus que partout ailleurs, l'action de la femme est prédominante; secondez, Mesdames, l'œuvre du Congrès et de la Société qui lui survivra, devenez la providence vivante, soyez les anges gardiens de nos aveugles. (Applaudissements.)

Au nom de M. le Ministre de l'intérieur que je représente ici, je remercie le Congrès de son accueil. (Applaudissements répétés.)

M. le Président. La parole est à M. le Secrétaire général.

M. Lavanchy, *secrétaire général.* La section IV, chargée d'étudier les questions relatives à l'amélioration du sort des sourds-muets, a terminé ses travaux; elle a consigné ses résolutions dans un rapport qui vient de nous être remis.

La section IV a proclamé l'unification des systèmes en se prononcant en faveur du système de l'articulation. C'est un immense progrès.

Je ne propose pas au Congrès de faire donner lecture du rapport de la section IV, mais seulement de ses conclusions, de s'en rapporter à l'expérience des hommes éminents qui la composent, et de sanctionner leurs résolutions par un vote solennel. (Bravo!)

(Le Congrès, consulté, adopte à l'unanimité les résolutions prises par la section IV et soumises à sa sanction.)

RÉSOLUTIONS VOTÉES PAR LE CONGRÈS INTERNATIONAL RÉUNI À PARIS EN SEPTEMBRE 1878 POUR S'OCCUPER DE L'AMÉLIORATION DU SORT DES SOURDS-MUETS.

I.

Le Congrès, considérant que la connaissance du nombre, de l'âge, des conditions sociales et intellectuelles des sourds-muets, ainsi que de leur répartition sur la surface du territoire, est une des bases sur lesquelles repose l'organisation de l'instruction à leur donner, exprime le vœu que, dans chaque pays, il soit procédé sur une base uniforme aux recherches nécessaires pour l'établissement d'une statistique spéciale et complète dressée en dehors du relevé général de la population.

Le Congrès émet le vœu qu'une circulaire soit adressée tant aux maires qu'aux instituteurs de chaque commune, pour obtenir les renseignements statistiques nécessaires, et il appelle l'attention de l'autorité sur le modèle du tableau ci-annexé, qui lui paraît remplir les conditions désirables.

Sourds-muets.	Nom et prénoms.	
	Date de naissance.	
	Lieu de naissance.	
	Causes de surdité....	de naissance.
		acquise.
	État intellectuel......	faible ou nul.
		moyen.
		élevé.
	Instruction..........	nulle.
		en cours.
		terminée.
	École dans laquelle le sourd-muet est instruit.	
	Condition pécuniaire et moyens d'existence ..	riche.
		aisé.
		pauvre.
	Profession.	

Parents...... { Nom et prénoms du père.
Sa profession.
Sa condition.
Nom et prénoms de la mère.
Sa profession.
Lien de parenté entre le père et la mère.
Ancêtres ou collatéraux sourds-muets.

Observations.

II.

Le Congrès signale à l'attention publique les conséquences funestes des mariages consanguins au point de vue de la santé des enfants qui en naissent, et notamment de la surdi-mutité qui peut en être le résultat.

Il émet le vœu que l'attention des médecins se porte :

1° Sur les causes de la surdité;

2° Sur les conseils à donner aux familles, soit pour reconnaître l'existence de l'infirmité, soit pour éviter les causes qui peuvent la produire;

3° Sur le traitement à suivre pour faire disparaître ou atténuer l'infirmité.

Le Congrès émet le vœu qu'une chaire de surdi-mutité soit créée dans les Facultés de médecine, ou tout au moins qu'un certain nombre de leçons soient consacrées à l'examen de la question, afin de répandre les connaissances utiles sur les causes de cette infirmité, sur les moyens préventifs à lui opposer et sur le traitement dont elle est susceptible.

III.

Le Congrès estime que le sourd-muet non atteint d'idiotisme possède initialement les mêmes facultés intellectuelles et morales que l'enfant-entendant parlant, et par conséquent a droit à une éducation analogue et équivalente par des moyens et des méthodes appropriés.

IV.

Le Congrès considère que le rôle de la famille dans l'éducation du jeune sourd-muet consiste dans les soins les plus attentifs concernant le corps et l'esprit; les premiers devant se puiser dans les éléments de l'hygiène, les seconds dans l'usage des signes naturels communs à ses similaires et qui auront pour effet de l'initier à ce qui l'entoure et de le préparer aux leçons spéciales du maître.

V.

Le Congrès juge qu'il est très utile au développement intellectuel des jeunes sourds-muets que ces enfants soient admis à l'école primaire, avec les entendants-parlants, jusqu'au moment où ils entreront dans une école spéciale.

VI.

Le Congrès est d'avis qu'en principe, la séparation des deux sexes dans les établissements de sourds-muets est préférable à leur réunion.

VII.

Le Congrès, considérant que, malgré les progrès réalisés jusqu'à ce jour dans l'enseignement des sourds-muets, un trop grand nombre d'entre eux restent étrangers aux bienfaits de l'instruction et que les progrès à réaliser demandent le concours de l'initiative privée et des pouvoirs publics, émet le vœu que des efforts énergiques soient tentés pour développer les moyens d'instruction appropriés à cette classe d'infirmes.

VIII.

Recherchant les causes qui ont pu jusqu'ici faire obstacle aux résultats qu'on s'était promis de l'enseignement des sourds-muets, le Congrès croit les trouver :

Dans la négligence qu'on met à préparer les enfants à entrer à l'école;

Dans la surcharge de travail et de fatigue qu'impose au maître un trop grand nombre d'élèves;

Dans le peu de temps accordé d'ordinaire à leur éducation;

Dans l'instruction généralement insuffisante du personnel enseignant;

Dans le défaut trop fréquent d'une méthode précise, appliquée par une direction ferme, bienveillante, éclairée et compétente;

Dans l'absence de réunions générales et d'une école normale qui pourraient contribuer au développement et à la diffusion des méthodes.

Pour remédier à ces inconvénients et en particulier au manque de contrôle, le Congrès émet le vœu que le service public de l'éducation des sourds-muets soit transporté du Ministère de l'intérieur au Ministère de l'instruction publique.

IX.

Le Congrès, après en avoir mûrement délibéré (tout en conservant l'emploi de la mimique naturelle, comme auxiliaire de l'enseignement, en tant que premier moyen de communication entre le maître et l'élève), estime que la méthode dite d'articulation et comportant la lecture de la parole sur les lèvres, qui a pour but de rendre plus complètement le sourd-muet à la société, doit être résolument préférée à toutes les autres, préférence que justifie d'ailleurs l'usage de plus en plus général de cette méthode chez toutes les nations de l'Europe et même en Amérique.

Toutefois il émet l'avis que l'enseignement par lui préconisé comme applicable à la généralité des enfants sourds-muets, ne pouvant convenir aux sujets dont la culture intellectuelle a été négligée ou complètement délaissée, il y a lieu d'appliquer à ceux-ci un enseignement qui, par des voies rapides, au

moyen des signes communs à tous les sourds-muets, permette de développer leurs facultés dans la mesure du possible.

X.

Le Congrès exprime le vœu que les études soient soumises à un plan gradué en raison de l'âge, des facultés intellectuelles et des progrès des sourds-muets.

XI.

Le Congrès, examinant les divers modes de recrutement des maîtres, émet l'avis que le meilleur consisterait à établir une classe de sourds-muets dans les écoles d'application jointes aux écoles normales primaires, destinée à former des instituteurs et institutrices.

XII.

Le Congrès, dans le but de faire progresser l'enseignement, de propager les meilleures méthodes et de susciter l'émulation, prend la résolution suivante :

Art. 1er. Un Congrès national aura lieu annuellement dans chaque contrée de l'Europe.

Art. 2. Ces Congrès nationaux enverront tous les trois ans des délégués qui formeront un Congrès international.

Art. 3. Le Congrès de Paris désignera une Commission de dix membres chargée d'assurer l'exécution de cette mesure.

M. le Président. La parole est à M. l'abbé Lambert.

M. l'abbé Lambert donne lecture d'un travail sur l'abbé de l'Épée.

M. Nadault de Buffon. Dans les débats publics du Congrès, comme au sein des commissions, nous avons constamment entouré de nos respects les noms illustres de l'abbé de l'Épée et de Valentin Haüy. Pionniers de l'humanité, ils ont frayé la voie; les autres ont suivi. Mais il n'est pas défendu aux élèves de perfectionner la science du maître, et les progrès réalisés par les nouveaux sont un hommage à la gloire de leurs prédécesseurs. (Applaudissements.)

Je demande aux orateurs qui désirent être entendus à cette séance d'occuper peu de temps la tribune, car il reste à peine deux heures au Congrès avant de se séparer.

M. Rigault, *conseiller municipal de Paris*. M. le Président peut être assuré que je tiendrai compte de son avertissement.

C'est avec surprise que j'ai entendu M. l'abbé Lambert se plaindre de ce que le nom de l'abbé de l'Épée n'ait pas été prononcé. Il eût été désirable que M. l'abbé Lambert eût fait sa communication à la Commission où a été discuté le système qu'il défend avec tant de zèle, d'ardeur et de conviction.

M. l'abbé Lambert aurait constaté qu'il a été rendu un juste hommage à l'abbé de l'Épée.

Nul plus que nous n'est partisan de la méthode d'articulation; mais aussi nul autant que nous ne professe le culte du souvenir. (Applaudissements.)

Je profiterai de cet incident pour rendre hommage à la mémoire d'un émule, presque d'un contemporain de l'abbé de l'Épée ; c'était un juif persécuté : Jacob Rodrigues Pereire est le père de la méthode d'articulation. (Applaudissements.)

Ces deux hommes appartenaient à des religions différentes; mais ils se sont retrouvés frères dans le dévouement et ont servi en commun la cause de l'humanité. (Applaudissements.)

M. Anatole DE LA FORGE. Sur le terrain du dévouement et du sacrifice, il n'y a plus ni religions ni partis ; tous les esprits se rencontrent, tous les hommes qu'unit une même pensée sont frères.

M. NADAULT DE BUFFON. Je ne clorai pas l'incident sans joindre aux noms de l'abbé de l'Épée et de Pereire le nom de l'abbé Sicard. (Applaudissements.)

Je mets aux voix la motion de M. le Secrétaire général, tendant à ce que le *Congrès sanctionne par un vote de confiance les résolutions de la section IV.*

(Le Congrès adopte les conclusions de la section à l'unanimité.)

Je donne la parole à M. le Secrétaire général.

M. LAVANCHY, *secrétaire général.* Les motifs qui m'ont engagé à proposer qu'il ne soit pas donné lecture du rapport de la section IV sur les sourds-muets me font pareillement demander au Congrès de passer outre à la lecture du rapport de la Commission chargée d'étudier tout ce qui intéresse les aveugles à l'Exposition universelle et à sanctionner ses conclusions par un vote.

Ce rapport sera annexé aux documents du Congrès.

(Le Congrès, consulté, émet un vote favorable.)

Non seulement votre Commission a constaté des progrès considérables dans les méthodes et dans les instituts qui ont figuré à l'Exposition universelle, mais elle a cru devoir signaler les efforts généraux et individuels, et citer particulièrement M. Martuscelli, fondateur et directeur de l'Institut de Naples, qui s'est distingué par les produits remarquables de l'établissement qu'il entretient à ses frais. (Applaudissements.)

J'ai entre les mains une liste de soixante-quinze noms de personnes : ministres, ambassadeurs, généraux, sénateurs, députés, etc., qui ont été empêchées de prendre part aux séances du Congrès et qui m'ont chargé de vous faire parvenir leurs excuses. Je propose au Congrès l'*impression de cette liste* dans le compte rendu général de ses séances.

(Cette proposition est adoptée.)

M. LE PRÉSIDENT. M. Meyer a la parole pour la lecture d'un rapport, au nom de votre Comité d'organisation, au sujet de la **Fondation de la Société internationale pour l'amélioration du sort des aveugles et des sourds-muets.**

M. MEYER (d'Amsterdam). Le Congrès a déjà manifesté sa volonté de fonder, en se séparant, une Société internationale protectrice des intérêts des aveugles et des sourds-muets, et nous tous, délégués étrangers, nous avons le devoir de promettre d'avance à cette Société notre plus absolu et plus dévoué con-

cours. (Applaudissements.) Elle aura à Paris son administration centrale et un bureau administratif. Avant qu'il existât une Société de cette nature, nous avons tous dû parcourir l'Europe, séjourner à Paris, à Vienne, à Berlin, etc., pour nous renseigner sur les meilleures méthodes d'enseignement, et pour beaucoup la difficulté de la langue a été un obstacle.

La langue française est encore la langue universelle, et Paris est la capitale qui nous est le plus facilement accessible. D'un autre côté, comme nous avons apporté au Congrès les systèmes employés dans les divers pays, les appareils inventés de tous côtés, et que leurs inventeurs sont disposés à les remettre à la Société pour son musée, votre Comité d'organisation, se faisant l'interprète de vos vœux, vous propose de décider par un vote solennel : 1° la fondation d'une Société internationale pour l'amélioration du sort des aveugles et des sourds-muets dans tous les pays civilisés; 2° que cette Société aura son siège à Paris. (Applaudissements et nombreuses marques d'adhésion.)

Lorsque j'étais encore dans mon pays, j'avais préparé sur cet objet un mémoire dont je vous épargnerai la lecture, parce que je la crois désormais inutile, mais que je dépose sur le bureau du Congrès. (Applaudissements.)

M. Lavanchy, *secrétaire général.* C'était à la veille de la clôture du Congrès de Vienne. Cédant aux sollicitations de notre cher collègue, M. Pablasek, je me décidai à prendre la parole pour résumer mes impressions sur les travaux de ce Congrès et exposer brièvement mes idées sur les moyens les plus efficaces pour réaliser l'œuvre de l'amélioration du sort des aveugles de tous les pays.

Permettez-moi d'emprunter aux procès-verbaux du Congrès de Vienne quelques citations de mon improvisation d'alors :

M. Lavanchy, *délégué de l'Égypte.* Messieurs et très honorables collègues. Me tromperais-je en disant que j'ai cru découvrir dans le regard de plusieurs de mes honorables collègues des symptômes d'inquiétude, peut-être même de déception ?

Le moment approche, en effet, où les séances de ce Congrès seront terminées ! Je m'empresse de reconnaître que des décisions importantes ont été prises, que des travaux du plus haut intérêt y ont été communiqués sur diverses questions qui ont ainsi pu être débattues et éclairées.

Mais aussi, combien de mes honorables collègues qui sont venus ici avec l'espoir d'y trouver une solution pratique et immédiate à bien des problèmes, les moyens de vaincre ou de surmonter de grandes difficultés avouées ou secrètes, et qui se demandent dans ce moment avec angoisse quels seront les résultats pratiques de ce Congrès !

Plus d'une de ces questions ne pouvait, il est vrai, recevoir ici une solution ayant force de loi; mais il en est sur lesquelles le Congrès a cru ne pouvoir formuler que le vœu de voir se réaliser dans un avenir prochain, et grâce aux efforts individuels de chacun de nous, les améliorations, les progrès désirés de nous tous. Or, à mon avis, c'est tout simplement nous renvoyer à notre passé, à nos vœux impuissants, à nos luttes particulières et stériles, parce qu'elles ne sont pas collectives, à ces obtacles devant lesquels nous avons échoué vingt fois, en un mot, c'est vouloir attendre de l'avenir et par les mêmes moyens ce que le passé nous a refusé et nous enseigne de poursuivre en nous unissant par des liens plus réels et plus étroits que ceux qui ont existé entre nous jusqu'à ce jour.

Oui, nous avons besoin de nous le répéter, car cette pensée nous oppresse : «Quels

seront les résultats pratiques de ce Congrès, et comment lui assurer une action puissante, durable et universelle en faveur de la cause des aveugles?»

Notre œuvre ne saurait être, en effet, circonscrite à un pays; elle doit embrasser au contraire le monde entier, ce vaste désert desséché par le vent brûlant de l'égoïsme, où tant de misères sur lesquelles le regard n'ose s'arrêter cherchent une de ces oasis où elles trouveront quelque soulagement. Nous ne voulons plus assister à ce triste et lugubre spectacle en gémissant sous je ne sais quelle impression stérile, rendue encore plus douloureuse par le sentiment de notre impuissance à soulager tant de maux, à panser de si grandes plaies, à recueillir tant d'infortunes. Notre expérience ne nous a-t-elle pas appris combien cette impression peut être rendue différente par nos efforts et par nos soins?

Voyez ces pauvres aveugles marchant à tâtons au milieu d'une foule indifférente qui ne se laisse pas même toucher par leurs cris de détresse; ou bien entrez dans un de ces sanctuaires de la charité, où ces malheureux reçoivent tous les soins d'une tendre sollicitude et d'un dévouement humble et béni, tendant à leur rendre un monde qui leur échappait et à en faire des membres utiles de cette société pour laquelle ils étaient un lourd fardeau, des ilotes, des parias.

Le cœur se dilate sous l'action de cette atmosphère bienfaisante; il peut contempler sans effroi ces mêmes maux qui l'avaient navré et saisi d'émotion; nous nous sentons sur un terrain sacré et béni, dans une de ces oasis d'où l'on ne voudrait plus sortir.

Nous en sommes sortis, mais non point, j'aime à le croire, comme l'autruche pour confier au sable un œuf privé de soins, c'est-à-dire pour nous borner à émettre des vœux stériles et les abandonner ensuite au sable mouvant des efforts isolés, des découragements ou des oreillers de paresse. Nous sentons, au contraire, un vif besoin de travailler ensemble en nous appliquant cette devise: «L'union fait la force.»

Il faut donc absolument que ce Congrès fonde une Association internationale et nomme un Comité central et permanent auquel seront confiés les intérêts de la cause des aveugles de tous les pays. Un seul exemple me suffirait pour vous démontrer les avantages pratiques d'une telle institution.

Quoique des essais isolés eussent déjà été tentés dans divers pays pour organiser un service de secours aux blessés en temps de guerre, les résultats, faute d'ensemble et vu les immenses difficultés d'une telle entreprise, furent loin de satisfaire tant de besoins. C'est alors qu'on eut l'idée de convoquer, à Genève, un Congrès comme celui qui nous réunit aujourd'hui pour la première fois et qui s'ouvrit sous des auspices moins favorables. Nous connaissons tous et des milliers de soldats bénissent aujourd'hui l'œuvre admirable à laquelle ce Congrès a donné le jour et qui, née d'hier, a déjà répandu d'incalculables bienfaits dans les dernières guerres.

C'est une expérience bénie qu'il ne nous est plus permis de méconnaître et que nous devons recueillir.

Loin de moi la pensée de vouloir tracer ici les attributions de ce Comité central et permanent; mais vous ayant promis de vous en démontrer les avantages, je vous prie de vouloir bien me permettre de vous citer, entre autres, les exemples suivants:

Lorsque, dans la séance d'hier, j'ai insisté pour que la Commission qui a été chargée d'examiner la question de l'unification des systèmes d'écriture et d'impression ne se bornât pas à nous communiquer son avis par lettre, dans «l'*Organe*», je pensais à toutes les difficultés que ce moyen de trancher une question ne parviendrait jamais à surmonter.

Je suppose un directeur d'institution d'aveugles, approuvant le jugement de la Commission, qui veuille en conséquence introduire dans son institut le système ou les modifications qu'elle a adoptées. «Mais, s'écrie aussitôt le comité local, les résultats de notre système nous paraissent suffisants; ces messieurs peuvent écrire ce qu'ils voudront

dans l'*Organe* et employer les systèmes qu'ils jugeront selon leur goût : pour nous, nous entendons rester les maîtres chez nous. »

Il serait donc plus avantageux que cette Commission fût invitée à transmettre son rapport officiel au Comité central permanent, afin que celui-ci, après l'avoir examiné, prît une décision qui serait immédiatement communiquée à toutes les institutions d'aveugles.

Un tel Comité permanent constituerait aussi un organe officiel qui pourrait, dans maintes circonstances, agir auprès des Gouvernements pour les intéresser à la cause qui nous tient tant à cœur et pour laquelle ils peuvent, je dirai même ils doivent faire quelque chose. N'allez pas, cependant, conclure de mes paroles que les institutions d'aveugles doivent toujours dépendre de l'État. Du reste, cette question a été débattue ; les uns se sont prononcés pour ce principe, les autres l'ont combattu.

Je respecte les opinions que mes honorables collègues ont émises dans ce Congrès et je me borne à ajouter qu'il me paraît plus avantageux pour les institutions d'aveugles de conserver un caractère privé et de ne recevoir qu'un subside de l'État. Ce n'est pas sur l'État que nous devons compter pour l'avenir de nos œuvres, du moins dans certains pays d'Europe, et l'exemple de notre honorable collègue M. Reinhard, qui a su intéresser tout son pays à son œuvre, doit être pour nous un enseignement et un encouragement d'autant plus précieux que le brillant succès qui est venu couronner ses nobles efforts nous est assuré si nous marchons sur ses traces.

Et durant ces longues soirées d'hiver, hélas ! trop souvent dissipées, perdues ou empoisonnées pour nos populations ouvrières, pourquoi n'irions-nous pas donner une série de conférences pour intéresser un trop nombreux public qui demeure étranger à l'œuvre que nous accomplissons en quelque sorte à sa place et, sinon à son insu, du moins à sa complète indifférence ?

Ne nous y trompons pas, nous accomplirons aussi en cela une œuvre sociale des plus sérieuses et des plus importantes.

Oui, l'union fait la force. Vous savez ce que peut, pour le mal, ce même public mal conseillé, égaré et uni dans l'égoïsme et la haine ; oh ! je vous le demande, Messieurs, ne saurait-il donc s'unir aussi pour le bien, pour le dévouement, pour sympathiser avec les misères qui l'entourent, pour entreprendre l'œuvre gigantesque de l'amélioration du sort des aveugles du monde entier ?

Sachons donc nous multiplier et nous consacrer à cette œuvre avec une ardeur infatigable, résolus à ne nous laisser abattre par aucun obstacle, afin de nous assurer ce puissant auxiliaire.

Ne dédaignons pas plus longtemps le concours qu'il nous donnera si nous le lui demandons.

Apprenons à être sages, en mettant à profit les enseignements du passé. Ce ne sont pas des trombes d'eau qui forment ce Danube dont le cours imposant nous remplit d'admiration ; mais ce sont des gouttes de pluie; comme aussi, ce ne sont pas les subventions des États ou des grosses bourses qui pourraient couvrir notre globe d'institutions d'aveugles, mais les sous et les kreutzers du bourgeois et de l'artisan.

Le Comité central et permanent pourrait s'occuper de la formation d'une littérature pour l'aveugle, et je suis persuadé qu'il trouvera les fonds nécessaires pour remplir cette immense lacune qui se fait de plus en plus sentir. Il pourrait aussi ouvrir des concours pour la publication des meilleurs ouvrages sur des questions importantes relatives à l'enseignement des aveugles.

Enfin je dois terminer : le temps est trop précieux pour que j'en abuse, et nous avons encore beaucoup à faire avant de nous séparer. Nous séparer, ah ! si cette pensée nous est si pénible, c'est la preuve la plus éclatante que le but de ce Congrès a été atteint en principe, savoir, de nous unir par un lien indissoluble; aussi la séparation de demain

ne sera-t-elle que le commencement d'une union véritable et féconde qui doit toujours durer, soit entre nous, soit entre ceux qui nous succéderont dans cette carrière noble et bénie entre toutes. Nous séparer! cela signifie aussi, il est vrai, que chacun de nous doit retourner à ses laborieux travaux et se retrouver en face de tout ce cortège de difficultés, de besoins, de soucis qui composent la trame de notre vie journalière. Je suis heureux de constater combien nous sommes animés du vif désir de travailler avec une nouvelle énergie, avec une nouvelle consécration de nos forces et de nos facultés, avec un nouvel esprit de sacrifice et de dévouement à cette œuvre d'amour; mais, hélas! en face des difficultés, des déceptions et peut-être des injustices, de l'insuccès, de l'ingratitude et des déboires, ne nous laisserons-nous pas décourager? Après avoir engagé le combat, ne serons-nous pas bientôt lassés de la lutte? Après avoir mis la main à la charrue, ne regarderons-nous pas en arrière? En un mot, tous ces sentiments sincères qui nous animent aujourd'hui seront-ils une flamme durable, vivifiante, ou bien ne seront-ils qu'un feu de paille éphémère? Dieu veuille qu'il n'en soit pas ainsi, mais bien plutôt que nous puissions communiquer cette flamme à tant de jeunes gens qui vont se perdre dans le tourbillon des passions et faire un si mauvais usage de leurs forces, de leur fortune, de leur intelligence, de l'énergie dont ils sont doués et dont notre œuvre éprouve plus que jamais un besoin si pressant. Sachons faire naître autour de nous de vraies vocations, et nous verrons diminuer à la fois les auxiliaires mercenaires, cette plaie de nos œuvres que, faute de mieux, nous sommes forcés de conserver comme des échardes dans notre chair, et le nombre si considérable d'existences sans but, sans utilité pour l'humanité, qui menacent de nous envahir de plus en plus.

Outre celle du présent nous avons encore la responsabilité de l'avenir de notre œuvre. C'est une œuvre de progrès par excellence. Nous n'en sommes malheureusement qu'à l'A B C de ce qui peut se faire en faveur des aveugles. Les questions les plus importantes sont à peine résolues ou ne le sont pas. Le chemin est à peine frayé; la carrière est immense et nos forces nous semblent être hors de proportions avec la grandeur de la tâche! Cette œuvre me rappelle ces coureurs qui précèdent les voitures en Orient, pour frayer le passage; ils doivent toujours courir, nu-pieds, un soleil d'airain sur la tête et l'équipage derrière eux. Malheur à eux s'ils s'arrêtent! Eh bien! poursuivis par tant de besoins impérieux, malheur à nous si nous nous arrêtions en chemin! Notre œuvre exige que nous courions, que nous éloignions tout ce qui peut devenir un obstacle à sa marche rapide, constante, progressive et régulière. Ah! jetez vos regards au loin et outre les aveugles de votre pays, combien de centaines, de milliers de ces infortunés pour lesquels vous vous êtes crus impuissants. Vous vous trompiez! car c'est à vous aussi que les innombrables aveugles d'Orient devront de voir surgir dans leur pays de ces institutions dont ils ignorent les bienfaits.

Le lendemain, sur ma proposition, le Congrès de Vienne nommait un Comité central et permanent, chargé d'exécuter les votes du Congrès et de poursuivre l'œuvre de l'amélioration du sort des aveugles du monde entier et de centraliser tous les efforts tentés dans ce but.

Quelle n'a pas été ma stupéfaction lorsque j'appris que le Comité central et permanent dont j'avais pris l'initiative à Vienne, se méprenant sur la mission glorieuse (*Ehrenvollen-Aufgabe*) qui lui avait été confiée, avait déjà en 1876 considéré sa tâche comme terminée et qu'il avait remis ses pouvoirs au Comité du Congrès de Dresde!

Ce que n'ont fait ni le Congrès de Vienne ni celui de Dresde, le Congrès de Paris l'accomplira à son éternel honneur dans l'histoire et dans l'humanité.

Le Congrès de Paris, je le disais dans notre première circulaire, avait un

double objet : 1° provoquer la réunion des notabilités de tous les pays, pour étudier en commun les questions se rattachant aux aveugles et aux sourds muets, et proclamer, s'il était possible, l'unification des systèmes; 2° fonder une Société internationale destinée à continuer l'œuvre du Congrès, à appliquer ses résolutions et à servir de lien entre les établissements du monde entier et toutes les sociétés qui s'occupent de l'amélioration du sort des aveugles.

Le premier but du Congrès est heureusement atteint. Il nous reste à réaliser la seconde et la plus importante partie de notre programme.

La Société internationale que nous devons fonder, et qui fera du 30 septembre 1878 une date décisive dans l'histoire de l'œuvre qui nous réunit de toutes les parties du monde, provoquera l'établissement de sociétés ou comités dans tous les pays, et elle réunira d'une manière permanente et durable en un faisceau puissant toutes les institutions destinées à améliorer le sort des aveugles.

Le point essentiel, c'est que la Société qui sortira de ce Congrès ne devienne pas *un Comité de papier;* il faut qu'elle vive et que tous ceux qui consentiront à en faire partie prennent leur tâche à cœur. (Applaudissements.)

L'exactitude et un zèle soutenu sont plus difficiles à obtenir que le dévouement platonique et stérile. (C'est vrai! c'est vrai!)

Nous avons parmi nous des hommes dévoués, capables de nous rendre de grands services, tout prêts à le faire, mais retenus par cette considération qu'ils sont fonctionnaires.

Je ne crois pas cependant qu'en France, un fonctionnaire se compromette parce qu'il donnera son concours à une œuvre utile. Le Gouvernement ne peut pas être jaloux de l'initiative de ses fonctionnaires lorsqu'ils ne l'emploient que pour le bien. (Applaudissements.)

M. Nadault de Buffon. Je connais plus d'une œuvre philanthropique dont les fonctionnaires hésitent à faire partie, de crainte de se compromettre ou seulement d'encourir un blâme de la part de leurs chefs hiérarchiques.

Cependant, se mêler au mouvement humanitaire et moralisateur de la région où le fonctionnaire exerce son emploi serait, en même temps qu'un moyen de faire le bien, un moyen d'accroître son influence et de conquérir des sympathies au Gouvernement.

J'estime, pour ma part, que l'homme que l'on voit partout disposé à se dévouer à la cause du bien apporte le même zèle au service de sa fonction.

Ce ne sont pas ceux qui travaillent et se dévouent comme particuliers qui négligent leurs devoirs de fonctionnaires.

M. Anatole de la Forge. On vient de mettre les fonctionnaires en cause; je considère comme un devoir de prendre leur défense.

Je représente ici un des plus hauts fonctionnaires de l'État, M. le Ministre de l'intérieur; je dirige moi-même un grand service public, et sa présence et la mienne à ce Congrès témoignent que nous sommes de ceux qui pensent que le fonctionnaire est bien à sa place partout où l'on combat, partout où l'on travaille, partout où l'on sème. (Applaudissements.)

M. Nadault de Buffon. Messieurs, la proposition soumise au Congrès pour la fondation d'une Société internationale ne doit pas avoir le sort de la proposition faite au Congrès de Vienne.

Les Congrès, — que les dames qui assistent au nôtre me pardonnent ce rapprochement, — sont un peu femmes; on y parle beaucoup, mais on oublie vite; nous ne nous séparerons pas avant d'avoir rédigé une formule.

Il faut signer un pacte, faire notre serment des Horaces, jeter ensemble les fondations du monument et ne pas nous contenter, comme dans certaines inaugurations solennelles, de nous distribuer des truelles d'argent en protestant que le monument s'élèvera un jour.

Si la politique nous divise, que, du moins, l'amour du bien nous rapproche.

Il est une corde qui vibre dans toutes les âmes généreuses, sans acception de nationalité ou de parti : c'est celle de la sensibilité pour les infortunes imméritées.

Formons une vaste association pacifique et humaine, fondons en France une œuvre de conciliation sociale, et dans le monde une œuvre de concorde internationale. (Applaudissements.)

J'ai préparé un projet de statuts; il va vous en être donné lecture.

Ce n'est qu'un programme que nous étudierons et que nous améliorerons. Le jour où la Société sera constituée et organisée, elle se donnera des statuts définitifs qu'elle soumettra à l'approbation du Gouvernement.

Ceci n'est qu'une pierre, la première d'un vaste édifice; voulez-vous, Messieurs, la poser ensemble? (Marques unanimes d'assentiment.)

M. Gesland, *secrétaire de M. Nadault de Buffon*, donne lecture du projet de statuts [1].

M. Johnson (Angleterre). Si les organisateurs du Congrès m'ont fait l'insigne honneur de me nommer vice-président, c'est que sans doute ils se sont souvenus que je représente une association qui embrasse l'Angleterre, l'Écosse et l'Irlande, et qui poursuit le même but que celle qu'ils se proposaient de fonder.

Qu'ils reçoivent l'assurance que nous travaillerons avec eux à créer cette association internationale qui sera l'honneur du Congrès de Paris. M. le Président a eu raison de le dire, nous serons toujours d'accord toutes les fois qu'il s'agira de l'instruction et de l'amélioration du sort des jeunes aveugles. (Applaudissements.)

M. le Dr Armitage (Londres). Oui, nous serons tous unis et nous travaillerons de concert à l'amélioration du sort des aveugles.

En me nommant membre honoraire du Comité, on s'est certainement rappelé que je suis le représentant et, en quelque sorte, le fondateur d'une Société qui n'est pas anglaise seulement, mais bien cosmopolite, car elle a pour but l'amélioration du sort des aveugles dans le monde entier.

[1] Voir aux pièces annexes.

Cette Société compte parmi ses membres des hommes justement célèbres : MM. Pablasek, Meyer, Vitali, Raineri, etc. En leur nom à tous, je proteste que nous verrons se fonder avec plaisir la nouvelle Société internationale et que nous travaillerons tous ensemble à sa formation et à sa prospérité.

Il y a place pour tous dans la carrière de la philanthropie, du dévouement, de la science et de l'humanité.

Nous élargirons notre cercle d'action.

Je m'engage à envoyer au musée de la Société internationale tout ce que nous possédons en Angleterre pour l'amélioration du sort des aveugles. (Applaudissements.)

M. F. Naef (Suisse). Je désire ajouter un mot aux paroles éloquentes de notre cher et honoré Président.

La parole, — il nous l'a prouvé, — exerce sur les hommes une action plus directe que la pensée; je voudrais que ceux d'entre nous qui peuvent le faire s'engageassent à propager l'œuvre du Congrès par des conférences publiques. (Très bien! très bien!)

M. Lavanchy, *secrétaire général.* L'idée est excellente. Je l'avais déjà émise à Vienne, et nous projetions avec M. Meyer d'organiser des conférences en Hollande et en France avec M. Nadault de Buffon. Nous sommes heureux que M. Naef soit de notre avis et nous ne mettons pas en doute le succès de ses conférences en Suisse.

M. Meyer. Nous possédons parmi nous un homme illustre qui a de tout temps fait du bien dans le grand empire d'Allemagne : M. Roesner, directeur de l'Institut des aveugles de Berlin.

Il me charge de vous adresser ses remerciements pour la bienveillance que les délégués allemands ont rencontrée au sein du Congrès.

Je tiens à me faire une dernière fois l'interprète de nos sentiments à nous tous délégués étrangers pour le Congrès, pour son bureau et pour la France que nous aimons.

Notre éminent Président nous a montré, à l'ouverture du Congrès, la France à la tête des nations, portant, non une épée, mais un flambeau; je vous citerai à mon tour ce vers d'un de vos grands poètes nationaux :

On peut être un héros sans ravager la terre.

(Applaudissements répétés.)

M. Nadault de Buffon. Nous allons passer au vote sur le principe de la fondation à Paris d'une Société régie par les statuts dont il vient d'être donné lecture.

(Le Congrès, consulté, vote à l'unanimité et par acclamation la *fondation d'une Société internationale pour l'amélioration du sort des aveugles.*)

M. Nadault de Buffon. Je donne la parole à l'honorable M. Honoré Arnoul, vice-président du Congrès, qui l'a demandée au début de la séance.

M. Honoré Arnoul. Mesdames, Messieurs, si depuis l'ouverture de notre

Congrès j'ai gardé un prudent silence, c'est que je ne me sentais pas une autorité suffisante pour mêler ma voix à toutes ces voix expérimentées et éloquentes qui nous ont tour à tour instruits ou charmés.

Je me décide à la dernière heure, poussé par une force irrésistible, à laisser échapper de mon cœur quelques mots de vive sympathie et de sincère gratitude. Vous voudrez bien me permettre quelques considérations générales sur l'ensemble de nos travaux.

Nous avons fait beaucoup de choses en moins de huit jours; mais selon moi, la plus grande, la meilleure, celle qui sera la plus féconde, celle qui doit assurer, comme le désirent tous les cœurs généreux, l'amélioration du sort des aveugles, c'est l'association puissante dont nous venons de jeter les bases.

En parlant des hommes éminents de notre Congrès, il ne faut pas oublier dans l'expression de notre reconnaissance l'homme modeste, persévérant et dévoué, qui se dérobe aux applaudissements avec un soin et un désintéressement qui l'honorent, M. Lavanchy; c'est lui, comme l'a dit M. Nadault de Buffon, qui est le promoteur du Congrès et le premier architecte de l'édifice. Je ne le connaissais pas il y a deux mois. Dès qu'il m'eut fait l'honneur, en me demandant mon concours, de m'exposer son projet, je m'attachai à la cause pour laquelle, hélas! je n'ai encore rien fait..... si, vraiment j'ai fait quelque chose pour elle, puisque j'aurai donné au Congrès et à notre association notre vénéré et digne président, M. Nadault de Buffon, qui, durant la période laborieuse de nos travaux, s'est constamment maintenu à la hauteur de sa tâche, se montrant tout à la fois zélé, impartial, patient, homme de bien et orateur éloquent. (Salve d'applaudissements.)

MM. Lavanchy et Nadault de Buffon, je propose au Congrès de le déclarer par un vote solennel, ont bien mérité de l'humanité. (Vifs applaudissements.)

Il y a une question grave qui se lie à l'amélioration du sort des aveugles : c'est l'amélioration du sort des sourds-muets.

Les statistiques de 1869 accusaient, en France, l'existence de 27,000 personnes, hommes et femmes, privées de l'ouïe et de l'usage de la parole. Ce nombre sera certainement plus élevé lorsqu'on procédera à un nouveau recensement.

La Lorraine seule figure dans cette statistique pour 4,000.

Je me contenterai de rappeler qu'il n'existe en France que trois institutions nationales de sourds-muets : celle de Paris qui figure au budget pour 161,000 francs, Bordeaux pour 75,000 francs, Chambéry pour 35,000 francs. Total : 271,000 francs, sur laquelle somme il faut prélever 112,000 francs de frais généraux; reste à dépenser 159,000 francs pour des bourses dans ces trois établissements.

Jugez, Messieurs, de la nécessité qu'il y a d'établir une protection efficace pour tant de pauvres êtres que le Gouvernement ne peut secourir. (Très bien!)

Il faut, pour les sourds-muets comme pour les aveugles, un régime nouveau. Je sais qu'une loi se prépare par les soins d'un ministre libéral, M. de Marcère, ministre de l'intérieur, et que cette loi donnera satisfaction à de justes réclamations.

Espérons qu'elle sera en harmonie avec l'esprit de bienfaisance qui a fait surgir tant d'institutions privées, mais qui atteignent péniblement leur but, faute d'une assistance plus active et plus large.

Nous signalerons à la reconnaissance publique un homme de bien qui, depuis cinquante ans, fait à Nancy, pour huit départements, des efforts inouïs en faveur des sourds-muets. M. Piroux, directeur d'une institution libre que toute la contrée voudrait voir déclarer institution nationale, est, pour les sourds-muets, ce que son noble compatriote, M. l'abbé Gridel, est pour les aveugles. (Applaudissements.)

L'institution Piroux s'est fait connaître par des initiatives aujourd'hui répandues partout. C'est ainsi qu'elle a, la première, ouvert ses portes aux sourds parlants et aux entendants muets, aussi bien qu'aux sourds-muets; qu'elle a fait admettre dans les écoles primaires les enfants privés de l'ouïe et de la parole, et qu'elle a fondé une société de patronage, sans parler d'un journal mensuel publié de 1838 à 1843.

Je dois une mention toute spéciale à notre honorable collègue du Congrès, M. Magnat, pour ses efforts incessants et ses succès obtenus dans l'enseignement des sourds-muets.

A propos de ce qui a été dit des conducteurs d'aveugles, je vous citerai une anecdote. Un jeune homme d'origine polonaise avait fait de brillantes études et était à la veille d'entrer à l'École polytechnique. Une maladie, la petite vérole, l'atteint, il devient aveugle. Il avait un ange gardien : sa mère ; mais, d'après l'ordre de la nature, la mère doit s'en aller avant le fils, il resta seul.

Il lui fallait un guide : il prit un enfant de dix à onze ans qui ne savait absolument rien, pas même prier Dieu.

Que fit, — j'allais le nommer, — ce pauvre aveugle? Il prit soin de son guide, lui donna l'éducation et l'instruction et le mit à même de passer ses examens et d'entrer à Saint-Cyr. (Bravo!)

Mais le jeune homme parti, il fallut le remplacer. Eh bien! l'aveugle a pris une jeune fille dans sa propre famille, et cette jeune fille, instruite et conseillée par son cousin, vient de passer victorieusement ses examens d'institutrice. (Bravo! Applaudissements.)

Voilà, Messieurs, ce que peut faire un homme de bien, quelle que soit l'infirmité qui l'afflige.

Si de tels exemples étaient suivis, il n'y aurait pas de différence entre ceux qui guident les aveugles et ceux qui fréquentent les écoles.

Messieurs, à peine notre Congrès a-t-il ouvert ses portes que la presse de tous les partis s'est occupée de nos travaux avec un empressement sympathique pour lequel nous demandons un vote de remerciements. (Approbation.)

Et maintenant, Messieurs les représentants des pays étrangers, vous qui, guidés par l'amour du bien, nous avez apporté avec tant d'empressement et de zèle le tribut de vos lumières, vous qui êtes venus de villes éloignées, délaissant vos occupations, nous vous disons merci.

Vos mains ont pressé les nôtres, nos cœurs ont battu à l'unisson. Allez reprendre vos utiles labeurs, et croyez que nous ne laisserons pas croître l'herbe dans le champ que nous avons défriché ensemble.

Allez, apôtres du bien et de l'humanité, *ite et docete*, oui, allez et enseignez; dites là-bas, partout où vous porterez vos pas, ce que vous avez vu; dites que cette France qu'on croyait morte est encore debout, sortie comme Lazare de son tombeau; racontez les merveilles qu'elle a étalées à vos yeux dans ces agapes industrielles auxquelles ont voulu prendre part presque tous les peuples du monde.

Attestez que le malheur nous a ouvert les yeux et que, si nous rêvons une revanche, une revanche décisive, c'est non par les armes, mais par les idées. L'idée va plus vite et plus sûrement que le canon. On peut mutiler un peuple; on n'éteint ni sa supériorité, ni son génie, ni son caractère.

Il n'y a pas de gloire à s'entr'égorger. La guerre est un crime de lèse-humanité. (Applaudissements.)

Dites partout que, depuis notre crucifiement douloureux, notre régénération se poursuit avec prudence.

La France va à la conquête des plages bénies de l'avenir, une branche d'olivier dans une main, et dans l'autre, non la torche qui incendie, mais le flambeau qui éclaire. (Bravo!)

Oh! dites, mais dites bien haut que vous avez lu sur nos drapeaux ces mots réparateurs : « Paix et Travail, Justice et Fraternité. »

La France républicaine, épurée au creuset de la souffrance, accomplira sa mission providentielle.

Elle forme des vœux pour que tous les peuples réconciliés, instruits par l'expérience, ferment d'un commun accord le temple de Janus, forment une sainte alliance et se donnent la main. (Longs applaudissements.)

M. Nadault de Buffon, *s'adressant à M. Lavanchy.* Monsieur le Secrétaire général, quelque soin que vous preniez à vous dérober à nos éloges, l'heure est venue de vous témoigner notre reconnaissance.

En ce qui me concerne, je dois vous renvoyer des compliments trop bienveillants qui se sont trompés d'adresse. Vous seul avez conçu le projet du Congrès, vous seul en avez eu toute la fatigue, vous seul avez mené à bien cette grande entreprise.

Les aveugles béniront votre nom.

Nous avons cherché par quel moyen vous témoigner nos sentiments. Vous nous avez rendu la tâche difficile. Nous avions songé à demander pour vous la croix qui se décerne en France au courage et aux hommes de bien et de talent, vous ne nous l'avez pas permis; nous avons dû nous contenter de faire circuler une adresse sur laquelle tous les membres du Congrès ont tenu à inscrire leur nom. Ils vous ont voté le don d'une montre que vous porterez en souvenir du Congrès international universel de 1878, — et, lorsque vous la consulterez, vous pourrez vous dire qu'à Paris, tel jour, à telle heure, vous vous êtes fait le promoteur d'une grande œuvre, l'avocat d'une noble cause, — et nous revivrons alors dans votre souvenir, ce qui est le plus cher de nos vœux.

Permettez-moi d'ajouter à l'hommage du Congrès celui d'une médaille que vous ne pourrez refuser, car elle n'est décernée qu'à ceux qui se dévouent à l'humanité.

Je vous remets la grande médaille des Hospitaliers-Sauveteurs-Bretons, au nom de la Société et de la Bretagne. (Longs applaudissements.)

(M. le Président et M. le Secrétaire général se donnent l'accolade.)

Notre médaille est aussi décernée à ceux qui exposent leur vie par dévouement et patriotisme.

C'est à ce titre que je remets la médaille des Sauveteurs-Bretons à M. Anatole de la Forge, défenseur de Saint-Quentin. (Applaudissements.)

M. Anatole DE LA FORGE. Je suis aussi surpris que touché de l'honneur inattendu qui m'est fait. Je vous demande à tous et à toutes de m'aider à m'acquitter envers l'honorable M. Nadault de Buffon; je dis : toutes, parce que tout à l'heure il a lancé un trait contre les femmes, — et c'est un ingrat, attendu que j'en ai vu pleurer en l'écoutant. Je vous demande de ne pas séparer dans cette suprême manifestation, à l'heure du départ, les noms de MM. Lavanchy et Nadault de Buffon, que l'on pourrait surnommer les frères siamois du dévouement. (Applaudissements.)

M'adressant une dernière fois aux savants étrangers qui ont apporté le concours de leurs lumières à l'œuvre du Congrès, je les remercie au nom de la France, au nom du Ministre que je représente, au nom de la science et de l'humanité, et je leur demande d'attester, à leur retour chez eux, de quels sentiments hospitaliers, confraternels et généreux est animée la France républicaine. (Applaudissements prolongés.)

M. NADAULT DE BUFFON. Je déclare close la session du Congrès international universel de Paris pour l'amélioration du sort des aveugles et des sourds-muets.

(Le Congrès se sépare après une triple salve d'applaudissements.)

La séance est levée à midi et demi.

ANNEXES.

ANNEXES.

ANNEXE N° 1.

SOCIÉTÉ INTERNATIONALE

POUR L'AMÉLIORATION DU SORT DES AVEUGLES, FONDÉE À PARIS LE 30 SEPTEMBRE 1878, PAR LE CONGRÈS TENU SOUS LE PATRONAGE DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS.

PROJET DE STATUTS

RÉDIGÉ PAR M. NADAULT DE BUFFON, PRÉSIDENT DU CONGRÈS, POUR ÊTRE SOUMIS À L'APPROBATION DU GOUVERNEMENT.

CHAPITRE PREMIER.

FORMATION ET BUT DE LA SOCIÉTÉ.

ARTICLE PREMIER. La Société fondée à Paris, le 30 septembre 1878, par le Congrès international universel pour l'amélioration du sort des aveugles tenu sous le patronage du Gouvernement français, a pour objet :

1° De mettre en rapport les unes avec les autres les institutions d'aveugles du monde entier, afin de les faire profiter des découvertes et des progrès réalisés sur un point quelconque du globe;

2° De rechercher, d'étudier et de proposer les meilleures méthodes d'éducation et d'enseignement intellectuel, moral et professionnel des aveugles;

3° De multiplier les impressions et les publications musicales et autres à l'usage des aveugles, d'en réduire le prix par l'unification des systèmes et l'impression en commun; de fournir aux institutions et aux aveugles des machines à écrire, à calculer, des livres, des cartes, des feuilles de métal pour la stéréotypie, etc.;

4° De seconder et d'encourager les efforts ayant pour objet le perfectionnement des moyens d'enseignement et d'éducation des aveugles, en mettant au concours tous les sujets intéressant leur sort;

5° De provoquer la fondation d'institutions destinées à compléter les moyens de secourir les aveugles : écoles préparatoires et secondaires, ateliers, asiles, etc.;

6° De former une société de patronage protégeant les aveugles de tous les pays;

7° De provoquer de la part des Gouvernements des lois qui mettent partout les aveugles sur le même pied que les voyants.

2. La Société prend le titre de Société internationale pour l'amélioration du sort des aveugles.

3. Elle se partagera en autant de sections qu'il y a d'États adhérents. Elle provoquera la formation de comités locaux.

4. Il sera formé au siège social un musée et une bibliothèque.

Dans le musée seront réunis, conservés et exposés tous les objets pouvant servir à l'éducation et à l'enseignement des aveugles.

La bibliothèque des aveugles comprendra tous les ouvrages et imprimés en relief à leur usage et ceux traitant des sujets qui les intéressent.

Un appel est adressé à cet effet aux auteurs et éditeurs, aux particuliers et à toutes les institutions d'aveugles et de sourds-muets.

Les dons faits au musée et à la bibliothèque porteront les noms des donateurs, inventeurs et auteurs; ils figureront en outre aux procès-verbaux et au Bulletin officiel de la Société.

La bibliothèque et le musée formeront une exposition permanente présentant l'histoire et l'état actuel de l'enseignement des aveugles dans le monde entier.

Le musée et la bibliothèque seront ouverts au public.

5. La Société a un journal avec impression en relief, planches et dessins hors texte.

Le journal de la Société pourra être polyglotte et imprimé dans les diverses langues des pays où la Société sera représentée.

6. La Société a un insigne et un diplôme; elle décerne des médailles à titre de récompenses. L'insigne et les médailles de la Société porteront le buste de Valentin Haüy, premier instituteur d'aveugles.

Les diplômes porteront les armoiries des États adhérents.

Les insignes et les médailles de la Société étant des récompenses spéciales et privées, les personnes qui les auront reçues ne pourront les porter qu'en se conformant aux lois en vigueur dans leur pays respectif; il est interdit d'en faire usage comme enseigne d'une exploitation industrielle ou commerciale.

7. La Société honore la mémoire de ses membres en assistant par députation à leurs funérailles et en leur consacrant une notice nécrologique dans son journal. Leur éloge sera prononcé en assemblée générale; la famille sera invitée à la séance.

CHAPITRE II.

CONDITIONS D'ADMISSION. — QUALITÉ DES DIVERS MEMBRES. — COTISATIONS.

8. Le nombre des sociétaires est illimité.

Ils sont admis sur la présentation de deux membres ou sur celle des représentants de la Société en France ou à l'étranger, sans condition d'âge, de religion ni de nationalité.

Les premiers membres de la Société seront les adhérents au Congrès de Paris qui auront manifesté l'intention d'en faire partie.

Ils recevront le titre de membres fondateurs.

9. La Société comprend des membres titulaires, des membres honoraires et des membres à vie.

Les femmes y sont admises; elles peuvent prendre part à son administration et à ses travaux.

Les membres titulaires sont ceux qui versent une cotisation annuelle indéterminée, dont le minimum est de 6 à 12 francs par an.

Les membres honoraires sont ceux qui contribuent par souscriptions, dons, fondations ou par des libéralités quelconques à la prospérité de la Société.

Le titre de membre honoraire peut être décerné à titre gracieux par le Conseil supérieur, pour reconnaître des services rendus à la Société ou pour honorer une vie consacrée au bien.

Les membres à vie sont ceux qui versent une somme de 500 francs, une fois payée.

Les membres titulaires et honoraires sont soumis à un droit d'entrée de 15 francs. Ils peuvent s'en dispenser en renonçant à recevoir l'insigne de la Société.

Il y a une bienvenue facultative.

Ce qui serait donné en plus sera accepté à titre de don. Les noms des bienfaiteurs et donateurs, ceux des personnes qui feront des fondations seront publiés aux procès-verbaux des séances du Conseil supérieur et au Bulletin officiel de la Société.

10. L'encaissement des cotisations, souscriptions et versements faits à un titre quelconque à la caisse sociale a lieu contre la remise de quittances détachées d'un registre à souche, dans les conditions de l'article 23.

11. Les dignitaires de la Société sont ses hauts protecteurs, ses présidents et vice-présidents d'honneur et ses membres à vie.

Ils ont entrée au Conseil, avec voix consultative.

Le titre de membre honoraire du Conseil supérieur peut être accordé à titre de récompense.

12. Les admissions des sociétaires sont prononcées par le Conseil, à la majorité des voix.

13. Tout sociétaire peut se retirer en donnant sa démission.

14. Ceux qui, n'ayant pas donné leur démission, auront négligé de verser leur cotisation malgré une mise en demeure de la Trésorerie, seront considérés comme démissionnaires, après une année.

Il sera sursis à cette mesure, lorsque le sociétaire justifiera que le retard provient d'un fait indépendant de sa volonté ou d'une gêne momentanée.

Il pourra être accordé des délais.

Le Conseil peut aussi réduire la cotisation et le droit d'entrée, et même en dispenser. Il peut libérer de leur cotisation arriérée et même en décharger entièrement à l'avenir les sociétaires hors d'état de continuer à en opérer le versement.

15. Les sociétaires démissionnaires ou radiés ne pourront prétendre, en aucun cas, à la restitution des sommes versées par eux, à un titre quelconque, à la Société.

Le membre démissionnaire peut rentrer dans la Société; il en sera de même pour le membre radié, lorsque la radiation aura eu pour cause un fait erroné.

Dans l'un et dans l'autre cas, la réintégration donnera lieu aux mêmes versements que pour une admission.

16. La radiation est prononcée par le Conseil supérieur dans les cas prévus par le règlement et sauf appel à l'assemblée générale.

CHAPITRE III.

ADMINISTRATION CENTRALE. — CONSEIL SUPÉRIEUR.

17. La Société est administrée par un directeur sous la surveillance d'un Conseil supérieur d'administration.

18. Le directeur de la Société la représente en justice, près des administrations publiques et des tiers.

Il nomme aux divers emplois autres que ceux conférés par l'élection, surveille tous les services, assure l'exécution des statuts, signe la correspondance, les diplômes, les actes, arrêtés et délibérations.

Il donne des ordres pour les réunions du Conseil supérieur et des Commissions spéciales aux travaux desquelles il lui convient de prendre part.

Il fait partie du Conseil supérieur où il a voix délibérative, mais il ne le préside pas.

Il a la police des assemblées.

Il adresse, en France, chaque année, à l'autorité, le compte rendu prescrit par l'article 20 du décret du 26 mars 1856.

19. Le directeur de la Société est nommé pour cinq ans, par l'assemblée générale des sociétaires constituée dans les conditions de l'article 38; il est indéfiniment rééligible.

Nul ne peut être proclamé directeur, s'il n'a réuni la majorité absolue des suffrages.

Au second tour de scrutin, l'élection aura lieu à la majorité relative.

Dans le cas où plusieurs candidats obtiendraient un nombre égal de suffrages, la préférence sera donnée au plus âgé.

Le procès-verbal de l'élection sera transmis au Ministre de l'intérieur.

20. Le directeur de la Société est assisté dans son administration par un secrétaire général avec deux secrétaires, dont un chargé de la correspondance étrangère, par un secrétaire-archiviste, par un trésorier central et deux trésoriers adjoints et par un conservateur du musée et de la bibliothèque avec un conservateur adjoint.

21. Le secrétaire général, les secrétaires, le secrétaire-archiviste, le trésorier central, les trésoriers adjoints, le conservateur et le conservateur adjoint du musée et de la bibliothèque sont élus pour cinq ans par l'assemblée générale et toujours rééligibles.

Lorsqu'ils ne seront pas pris parmi les membres du Conseil supérieur, ils auront entrée au Conseil par le fait seul de leur élection.

22. Le secrétaire général s'occupe de la correspondance et de la rédaction des diplômes et des procès-verbaux des séances du Conseil supérieur et des assemblées générales; lorsque les assemblées générales se tiendront à l'étranger, il sera suppléé par un délégué désigné par le directeur de la Société. Il convoque, sur l'ordre du directeur, aux réunions du Conseil et aux assemblées générales; il tient tous les registres et états concernant le personnel de la Société.

Le secrétaire-archiviste est chargé de la conservation des archives, de l'envoi des médailles et diplômes et des expéditions qui pourraient être demandées des registres, procès-verbaux et autres pièces.

23. Le trésorier central dirige le service de la comptabilité.

Il a un ou plusieurs registres à souche d'où sont détachées les quittances pour tous les encaissements qu'il fait à un titre quelconque.

Il paye sur mandats visés par le directeur et marqués du cachet de la Société.

Il opère le placement et le déplacement des fonds, sur un ordre signé du directeur. Cet ordre doit mentionner la somme dont le placement ou le déplacement sera opéré et l'emploi auquel elle est destinée.

Les reçus et reconnaissances seront déposés dans la caisse. Les comptes du trésorier central seront vérifiés par la Commission des finances, qui lui délivrera des quitus toutes les fois qu'il y aura lieu.

Il lit tous les trois mois un état sommaire de situation au Conseil supérieur; à chaque assemblée générale, il présente le compte rendu de la situation financière de la Société arrêtée au précédent exercice.

Il pourra être nommé par le Conseil supérieur un agent comptable qui sera chargé de la comptabilité et de la caisse dans les mêmes conditions de surveillance et de contrôle.

24. Le conservateur du musée et de la bibliothèque en dresse le catalogue. Il est préposé à la conservation des volumes et autres objets, et remercie au nom du directeur de la Société des dons faits au musée et à la bibliothèque. Il surveille l'impression des ouvrages à l'usage des aveugles.

Il veille au classement des objets déposés au musée et à ce que les noms des donateurs et inventeurs y soient exactement placés dans les conditions de l'article 4.

Le catalogue de la bibliothèque et du musée sera visé par le directeur de la Société. Les volumes sont estampillés du timbre social.

25. Le directeur et les fonctionnaires qui en dépendent sont chargés du pouvoir exécutif; le Conseil supérieur représente le contrôle. Il contrôle les actes du directeur et son administration, et gère les finances de la Société par délégation de l'assemblée générale.

Le Conseil supérieur se compose d'un président, de quatre vice-présidents, d'un secrétaire et de vingt-cinq membres administrateurs.

Le président et les membres du Conseil sont nommés par l'ensemble des sociétaires, dans les conditions de l'article 38.

Le président du Conseil supérieur est nommé pour cinq ans et indéfiniment rééligible.

Le Conseil nomme lui-même ses vice-présidents et ses secrétaires. Il se renouvelle chaque année par tiers; les membres sortants sont désignés par le sort; ils sont toujours rééligibles.

Il sera pourvu, lors de chaque assemblée générale, au remplacement des membres de l'administration ou du Conseil, démissionnaires ou décédés, ou dont les pouvoirs seront expirés.

Le Conseil supérieur fait lui-même son règlement intérieur et détermine les attributions de ses membres.

Il prononce l'admission des sociétaires, accepte ou refuse les démissions, prononce les radiations et les réintégrations, et a l'initiative des propositions à soumettre à l'assemblée générale.

Il pourra nommer des comités de dames.

Il veille, concurremment avec le directeur de la Société, à l'observation des statuts et prend, dans les mêmes conditions, toutes les mesures nécessaires au développement et à la prospérité de l'œuvre.

26. Le Conseil supérieur d'administration se réunit une fois par mois au siège social.

Il y aura des réunions extraordinaires, chaque fois que les besoins du service l'exigeront; les convocations sont faites par le secrétaire général sur l'ordre du directeur de la Société.

Le Conseil pourra être convoqué directement par son président pour les réunions ordinaires et extraordinaires.

Le président du Conseil supérieur d'administration préside les séances; il en a la police.

Le directeur de la Société assiste aux séances et saisit le Conseil de toutes les questions de sa compétence ou intéressant la Société.

Les délibérations sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Pour que le Conseil puisse valablement délibérer, il faut la présence de douze membres au moins.

Si ce chiffre n'était pas atteint lors d'une seconde convocation, la délibération serait valable, quel que fût le nombre des conseillers présents.

27. Le Conseil se partage en sept commissions :

1° Commission des finances;

2° Commission d'études;

3° Commission de patronage;

4° Commission d'hygiène et de prophylaxie de la cécité;

5° Commission de statistique;

6° Commission des récompenses;

7° Commission des sourds-muets.

28. La Commission des finances surveille la gestion du trésorier central, vérifie et apure ses comptes, contrôle son service et en général toutes les opérations financières de la Société, et propose toutes les mesures nécessaires à la bonne tenue de la comptabilité.

Elle prépare le budget à soumettre à chaque assemblée générale.

Elle peut nommer des commissaires, des vérificateurs ou délégués.

29. La Commission d'études examine les projets, inventions et découvertes, fait son rapport sur les objets et les livres déposés au musée et à la bibliothèque, se prononce sur leur valeur et propose les mesures qu'ils comportent.

Elle signale leurs auteurs pour les récompenses de la Société.

La Commission d'études proposera la publication d'un manuel à l'usage des instituteurs et des institutrices pour l'enseignement des aveugles dans les écoles ordinaires de voyants.

Ses rapports pourront être insérés au Bulletin officiel de la Société.

30. La Commission de patronage s'occupe de toutes les œuvres annexes de la Société internationale.

Elle dressera un tableau des arts et professions accessibles aux aveugles; provoquera la création d'ateliers spéciaux, de cercles, de caisses d'épargne, d'institutions de prévoyance à leur usage, et s'appliquera à leur trouver des débouchés dans le commerce, l'industrie, les carrières libérales et les fonctions publiques. Elle s'occupera de leur établissement et cherchera par tous les moyens en son pouvoir à diminuer l'étendue de la privation dont ils souffrent, en leur assurant une protection efficace devant la loi, dans la famille, dans les institutions et dans la société.

31. La Commission d'hygiène et de prophylaxie de la cécité traite tous les sujets concernant l'état physique des aveugles.

Elle étudie les dispositions législatives et les règlements se rattachant aux questions d'hygiène, de prophylaxie et de salubrité, et en propose l'adoption aux Gouvernements.

Elle examine les découvertes scientifiques et médicales ayant pour objet de prévenir ou de guérir les maladies des yeux, les recommande et les propage, et veille à ce qu'il ne se découvre rien d'utile sans qu'aussitôt ce ne soit connu des institutions d'aveugles, des oculistes et des particuliers.

Elle publiera un manuel indiquant les soins à donner à l'aveugle du premier âge.

32. La Commission de statistique examine toutes les questions se rattachant à la statistique des aveugles, provoque de la part des Gouvernements toutes les communications et mesures destinées à lui permettre de se rendre compte du nombre des aveugles, de leurs besoins, des causes de la cécité et d'arriver à eux pour les faire participer aux bienfaits de la science et de la civilisation.

Elle communique les résultats de ses travaux aux commissions compétentes.

33. La Commission des récompenses propose chaque année au Conseil supérieur les sociétaires et les personnes étrangères à la Société qui méritent ses récompenses par

leur zèle et leur dévouement, par les exemples qu'ils donnent ou les services rendus à l'humanité et aux aveugles, en fondant des établissements à leur usage, notamment en découvrant des systèmes ou des méthodes d'enseignement, ou de nouveaux moyens médicaux ou chirurgicaux pour prévenir ou guérir la cécité.

34. La Société internationale pour l'amélioration du sort des aveugles s'occupe aussi des sourds-muets, soit isolément, soit élevés en commun avec les aveugles dans des institutions mixtes placées sous une même direction.

Toutes les questions les concernant seront examinées par la Commission instituée à cet effet.

35. Les affaires soumises au Conseil par le directeur de la Société ou les sociétaires sont renvoyées par le président à l'examen des commissions compétentes.

Les Commissions nomment leur président, leur secrétaire et leur rapporteur; elles fixent les jours de leurs réunions; les convocations sont faites par les secrétaires.

Les rapporteurs font leur rapport à la plus prochaine séance.

Le Conseil statue.

Le directeur de la Société et le président du Conseil ont entrée au sein des diverses commissions. Ils peuvent les présider et provoquer la formation de commissions spéciales et de sous-commissions.

Tous les membres de la Société autres que ceux siégeant dans le Conseil peuvent faire partie des commissions; elles peuvent appeler dans leur sein des hommes spéciaux étrangers à la Société, qui auront voix consultative.

CHAPITRE IV.

ADMINISTRATION SECTIONNAIRE.

36. La section française et les sections étrangères sont administrées par un président, un conseil d'administration, un secrétaire et un trésorier sectionnaire.

Les sections fixent d'après leur importance le nombre des membres du Conseil.

Elles déterminent, par des règlements intérieurs, le mode de leur administration.

Ces règlements seront soumis à l'approbation du Conseil supérieur.

Les sections organiseront des comités locaux. Ces comités auront pareillement à leur tête un président, un conseil d'administration, un secrétaire et un trésorier.

Les présidents des sections relèvent du directeur de la Société. Ils sont nommés par lui sur la présentation des conseils sectionnaires.

Ils ont, dans les limites de leurs attributions et sous sa surveillance, les mêmes pouvoirs que lui.

Les présidents des sections sont de droit membres du Conseil supérieur d'administration; ils y assistent avec voix délibérative lorsqu'ils sont présents dans le lieu où il siège.

37. Les conseils sectionnaires et sous-sectionnaires et les comités régionaux et locaux sont présidés par les présidents des sections, des sous-sections et des comités.

Une expédition des procès-verbaux des délibérations sera transmise par les secrétaires au directeur de la Société.

CHAPITRE V.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES. — CONGRÈS RÉGIONAUX, NATIONAUX ET INTERNATIONAUX.

38. La Société se réunit annuellement en assemblée générale dans un des pays adhérents et dans la ville qui aura été désignée par le Conseil sur la proposition du directeur.

Afin de stimuler les sentiments généreux et humains et de provoquer par l'émulation les découvertes de la science, le directeur de la Société et le président du Conseil s'entendront pour donner la plus grande solennité à ces réunions.

L'assemblée générale pourra être convoquée en dehors des réunions annuelles, à des époques indéterminées, par le directeur de la Société ou le président du Conseil, sur leur initiative ou à la demande de quatre-vingts sociétaires au moins.

Les convocations seront faites par lettres individuelles ou par la voie des journaux, suivant le mode qui sera adopté par le règlement.

L'assemblée générale sera régulièrement constituée par la présence du quart au moins des membres convoqués.

Elle sera présidée par le directeur de la Société, le président du Conseil supérieur ou leur délégué. Elle élira son bureau.

Les délibérations seront prises à la majorité absolue des voix.

Les sociétaires présents à la réunion et appartenant à des pays autres que celui où elle aura lieu auront la qualité de délégués. Ils représenteront entre eux un nombre de voix équivalant à celui des sociétaires présents, afin que l'égalité soit maintenue entre les sections et que le vote représente bien l'universalité des sociétaires.

Cette répartition se fera entre les délégués en proportion de leur nombre.

Les décisions, régulièrement prises, sont obligatoires pour tous les sociétaires.

L'assemblée générale entendra l'exposé de la situation de la Société, le rapport du trésorier central sur sa gestion, le rapport sur les prix et récompenses, et les décernera.

Elle examinera les propositions tendant à la modification des statuts qui lui seraient renvoyées par le Conseil supérieur d'administration; elle recevra, en outre, toutes les communications qui lui seront faites par le directeur de la Société, par le président du Conseil supérieur ou par les sociétaires.

Les communications individuelles des sociétaires devront être remises, au moins quinze jours avant la réunion, au directeur qui les transmettra au Conseil.

Les propositions directement soumises à l'assemblée générale pourront, néanmoins, être mises aux voix si l'assemblée en manifeste le vœu. Elles seront, dans ce cas, renvoyées à l'examen d'une commission formée séance tenante.

L'assemblée générale procédera, lorsqu'il y aura lieu, au remplacement du directeur de la Société, du président du Conseil et des autres fonctionnaires dont les fonctions seront expirées, et aussi au remplacement des membres sortants du Conseil supérieur.

Les délibérations des assemblées générales et du Conseil supérieur d'administration, relatives à l'acquisition, à l'aliénation et aux échanges d'immeubles, celles concernant l'acceptation de dons et legs, seront soumises à l'approbation des Gouvernements intéressés.

39. Outre les assemblées générales, la Société pourra se réunir à des époques indéterminées dans des congrès régionaux, nationaux et internationaux.

Le programme en sera arrêté par le directeur, le président et le Conseil supérieur d'administration.

Les bureaux provisoires ou définitifs de ces congrès en feront le règlement.

CHAPITRE VI.

FONDS SOCIAL.

40. Le fonds social se compose :

1° Des droits d'entrée;

2° Des cotisations des sociétaires;

3° Du droit fixe des membres à vie;

4° Du revenu des fonds placés;

5° Du produit des loteries, fêtes, ventes, quêtes, concerts donnés par les aveugles ou à leur profit;

6° Des dons manuels;

7° Des dons et legs dont l'acceptation aura été approuvée par l'autorité compétente;

8° Des subventions accordées par les institutions d'aveugles ou les Gouvernements étrangers, par l'État, le département ou la commune.

Les fonds en caisse ne pourront jamais excéder la somme fixée par le règlement; l'excédent sera placé en rentes sur l'État ou en obligations de chemins de fer auxquelles un minimum d'intérêt est garanti par l'État.

Les fonds libres seront déposés chez le banquier de la Société ou dans une caisse publique, au fur et à mesure des recettes, afin d'éviter des pertes d'intérêts.

Toute dépense devra être autorisée en Conseil. Elle sera ordonnancée par le directeur ou son délégué et mandatée par le trésorier.

Les écritures seront constamment tenues à jour, de manière à présenter un état exact de situation.

La comptabilité de la Société est sous la surveillance de la Commission des finances.

Un rapport sur la situation financière sera adressé chaque année aux Gouvernements intéressés.

CHAPITRE VII.

MODIFICATIONS AUX STATUTS. — DISSOLUTION. — LIQUIDATION.

41. Les présents statuts sont revisables.

Ils seront complétés par un règlement intérieur préparé par le Conseil et voté en assemblée générale.

Il pourra être apporté aux statuts, sous forme d'articles additionnels, par la Société réunie en assemblée générale et sous l'approbation des Gouvernements intéressés, toutes les modifications, adjonctions et perfectionnements dont l'expérience et le temps auraient fait reconnaître l'opportunité.

Toute proposition tendant à modifier les statuts devra être, au préalable, soumise au Conseil supérieur, au moins un mois avant la réunion de l'assemblée générale.

Aucune modification ne sera admise qu'à la majorité absolue des voix.

42. La Société ne pourra prononcer sa dissolution qu'en assemblée générale et à la majorité des trois quarts au moins des voix.

Cette dissolution ne sera valable qu'après l'approbation des Gouvernements intéressés.

43. Il sera nommé un Comité international chargé de la liquidation.

La liquidation s'opérera conformément aux lois.

Les fonds libres seront répartis entre les établissements d'aveugles ou les œuvres de bienfaisance qui auront été désignées par l'assemblée générale ou le Comité international de liquidation.

CHAPITRE VIII.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES ET SPÉCIALES.

44. Les présents statuts seront soumis au vote d'une Commission internationale dans un délai de six mois, après quoi ils seront obligatoires pour tous les sociétaires.

45. Un règlement détermine les conditions de l'administration intérieure de la Société, fixe, en cas de besoin, le taux des cotisations et autres perceptions, et pourvoit à toutes les dispositions de détail destinées à assurer l'exécution des statuts.

Ce règlement est voté par l'assemblée générale, sur la proposition du Conseil supérieur.

Il peut toujours être modifié dans cette forme.

46. Par dérogation aux dispositions qui précèdent et en particulier à l'article 19, M. Lavanchy, promoteur du Congrès de Paris, est nommé directeur à vie de la Société.

47. Par la même dérogation, les emplois dans l'administration supérieure et les sections ne seront conférés qu'à titre provisoire pendant la première année d'existence de la Société.

Annexe n° 2.

L'ÉDUCATION PAR L'OBSERVATION IMMÉDIATE OU INTUITIVE,

RÉSUMÉ D'UN MÉMOIRE DE M. S. HELLER,

DIRECTEUR DE L'INSTITUT DES AVEUGLES DE HOHENWARTE (PRÈS VIENNE)
(traduit et lu par M. le Dr Appia, vice-président du Congrès).

En considérant les efforts divers faits pour le bien et le progrès de l'humanité, il est utile de se demander quelle est la part qui doit être laissée à l'initiative individuelle des philanthropes, et quelle est celle qui incombe à l'État, au pays, à la commune.

Du fait d'avoir trop constamment abandonné ces œuvres à l'initiative individuelle, est résulté un inconvénient dans l'éducation des aveugles : celui d'obliger de recourir à des moyens extraordinaires pour attirer par des résultats frappants la bienveillance du public dont on dépend.

De cette nécessité pour les philanthropes d'exciter l'intérêt est résulté un dommage pour l'aveugle; et aujourd'hui encore nous avons à déplorer l'absence dans leur enseignement de la vraie méthode, telle que la fournirait une bonne psychologie de l'homme atteint de cécité. Quelque nombreux que soient les points d'analogie entre l'enseignement scolaire général et celui des aveugles, il est incontestable cependant que ce dernier a sa spécialité bien marquée, et on peut observer que, pour amener l'aveugle à un complet développement de sa pensée, il faut employer des procédés autres que ceux qui servent à l'éducation des voyants. On commettrait une grave erreur, si l'on se contentait de dire que l'aveugle apprend par le toucher ce que le voyant apprend par la vue, et que le premier sens remplace le second.

L'aveugle, comme le voyant, forme ses idées par l'observation. Mais la différence est que ce qui, dans les propriétés des corps, frappe le plus le voyant, ce sont *leurs qualités accessoires,* c'est-à-dire la couleur, la lumière, les ombres et les formes; l'aveugle, au contraire, entre de suite, au moyen du toucher, *dans l'essence même des corps*[1].

Si le voyant a de la peine à faire dans son esprit un effort d'abstraction, quant aux propriétés essentielles, l'aveugle au contraire se rend difficilement compte des attributs accessoires des objets.

Pour le voyant, les choses sont des parties d'une totalité plus grande; l'aveugle au contraire voit tout dans chaque objet et il a de la peine à se rendre compte de ce qui, pour le voyant, constitue l'ensemble des choses.

N'est-il pas évident déjà, d'après ces indications, que les deux modes d'enseignement doivent différer l'un de l'autre?

Le voyant vit beaucoup plus en dehors, et l'accessoire des choses l'occupe nécessairement davantage. L'aveugle étant privé de cette jouissance, l'enseignement qu'on lui

[1] Cette distinction repose sur une erreur de physiologie qui n'a pas une grande importance pour le sujet. Le toucher n'atteint pas l'essence des corps de plus près que la vue.
(Note du traducteur.)

donne doit tendre à l'en dédommager en le faisant pénétrer dans l'essence même des choses.

Le voyant arrivera par l'ensemble des objets extérieurs au sentiment de sa personnalité individuelle; l'aveugle part du sentiment de son individualité et se livre de là à un échange avec l'ensemble du monde extérieur.

Il y a chez l'aveugle une faculté qui se développe beaucoup plus que chez le voyant, l'*imagination.*

Il est enclin à se créer un monde d'impressions qui lui procurent les plus nobles et les plus consolantes jouissances.

Mais, si l'on n'y prend garde, cette faculté, par son développement exagéré, risque d'en compromettre une autre, *la raison.*

L'aveugle est enclin à se dédommager de ce qu'il ne saisit pas par une création de son imagination.

Alors le maître a beaucoup de peine à obtenir de son élève le travail plus ardu de la pensée raisonnée, destiné à remplacer la jouissance facile d'une création de fantaisie.

Quand l'aveugle entre en contact pratique avec les réalités de la vie, il est exposé à voir s'évanouir toutes ses préoccupations factices.

De là le devoir d'offrir à l'aveugle cette connaissance solide des choses, qui seule est capable de le guider dans l'étude d'un monde où il sera toujours obligé de chercher en lui-même son point d'appui.

On comprend aussi que, si on ne lui offrait qu'une imitation de l'enseignement ordinaire donné au voyant, il serait obligé de faire beaucoup trop souvent appel à cette même faculté imaginative qu'il faut contenir dans de justes limites.

Ce danger existe bien moins chez le voyant, qui peut toujours compléter et corriger les créations de son imagination par des échanges instructifs avec la *nature* et avec la vie.

Ces précieux correctifs, offerts à l'enfance pour remplacer ou compléter l'œuvre toujours exubérante de son imagination, sont autant de moyens de développement qui manquent en grande partie au jeune aveugle.

Il ne pourra mettre à profit les expériences de la vie et l'étude de la nature pour développer l'élasticité et l'initiative du caractère, et dans cette lutte avec les réalités, il sera souvent réduit à faire appel à la bienveillance des autres.

De nos jours, on a compris que l'un des buts que l'on doit poursuivre, c'est de faire d'un aveugle *un bon ouvrier,* capable de gagner sa vie, que c'est là ce qui lui rendra sa dignité d'homme et son indépendance. Mais nous regrettons que ceux-là mêmes qui proclament ce principe demandent que l'on réduise au strict nécessaire l'enseignement scolaire. Cette tendance a contribué à retarder les progrès d'une saine pédagogie des aveugles.

De nos jours, on exige de l'homme de métier beaucoup plus d'instruction qu'autrefois; ce n'est donc pas le moment de réduire celle que les écoles offriront aux aveugles appelés à lutter contre une redoutable concurrence.

Bien au contraire, l'étude des métiers devra entrer dans l'enseignement même des écoles; nous reviendrons sur cette question.

On objecte qu'un enseignement scolaire complet risque d'éveiller chez l'aveugle des désirs qui ne pourront être satisfaits et qui ne feront que troubler sa paix intérieure. C'est une erreur. Il n'y a qu'une instruction factice qui puisse rendre malheureux. Le développement sérieux de nos facultés ne peut qu'augmenter nos sources de bonheur. La tendance moderne des écoles ordinaires est de préparer l'écolier pour la vie pratique.

Afin de répondre à ce mouvement de notre époque, les institutions d'aveugles devront s'efforcer d'offrir à leurs élèves un développement qui contre-balance autant que possible la lacune résultant de l'absence du plus important des sens. Mais pour

atteindre ce résultat, il faut non seulement un enseignement suffisant, il faut encore le retour à cette méthode d'enseignement indiquée par la nature elle-même.

Or, le premier principe à inscrire en tête de cette méthode, c'est : *l'éducation par l'observation immédiate ou intuitive.*

C'est Pestalozzi qui a proclamé dans ce siècle ce principe important. C'est lui qui, se fondant sur ce principe, a poursuivi l'idéal d'élever l'enfant le moins favorisé au développement le plus complet, le plus harmonique de ses facultés et à sa plus haute dignité d'homme.

La méthode de Pestalozzi trouve son application dans l'éducation des aveugles.

Le principe de l'étude intuitive comprend *l'enseignement par image et par création.* Les écoles ordinaires visent trop à la quantité du savoir au détriment de la qualité, à l'accumulation des connaissances plutôt qu'à l'étude de la nature dans ses diverses applications et à la formation du caractère.

Quelle mine précieuse n'offrent pas l'histoire naturelle, la géographie, l'histoire; combien la vie de famille ne fournit-elle pas aux parents d'occasions pour agir sur le développement de l'enfant par la voie intuitive!

Une école d'aveugles peut réunir les mêmes conditions, si elle est elle-même, ainsi que cela doit être, *une famille,* et si elle sait mettre à profit toutes les occasions d'enseignement et d'expérimentation directe; un institut d'aveugles offre sous ce rapport des occasions que l'on ne trouve point dans une famille, et nous affirmons *qu'un aveugle ne peut nulle part être mieux élevé que dans un institut bien organisé.* Mais le meilleur enseignement ne suffira pas pour donner à l'aveugle l'indépendance de caractère et l'expérience dont il a besoin.

Cette maturité ne s'acquerra que par *l'emploi personnel et effectif de ses forces.* Ici encore nous retrouvons le principe de l'expérimentation directe.

L'aveugle fait plus de progrès du côté de l'indépendance et de la dignité personnelle par l'œuvre qu'il a exécutée lui-même que par les meilleures exhortations.

Il suffit d'observer un élève dans son atelier pour s'en convaincre.

La pratique de la vie pouvant seule développer le caractère de l'aveugle, il faudra qu'il soit de bonne heure appliqué au travail d'un métier, et que celui-ci lui soit payé sa valeur réelle. Je considère comme un des buts à atteindre que l'élève arrive à gagner *l'achat de ses outils.*

Ce résultat flatte chez lui le sentiment de sa dignité et de sa valeur. Le principe de l'instruction par l'observation directe est généralement admis dans les écoles de voyants; pour l'aveugle, il faut que ce principe préside au développement de sa vie tout entière. Il ne faudra pas non plus se borner à exercer le *sens du toucher,* mais tous les sens à la fois.

On croit devoir commencer par donner à l'élève une description détaillée d'un objet que l'on met ensuite entre ses mains pour qu'il reproduise la description qui lui a été faite. Cette méthode est irrationnelle, car l'aveugle ne pourra retrouver cette description et il n'y aura pas accord entre les idées qu'on aura voulu lui communiquer et celles qu'il se formera lui-même au moyen des sens qui lui restent. Nous ne nous rendons pas bien compte à quel point, pour nous autres voyants, les sensations de la vue dominent toutes nos connaissances des objets sensibles. La description doit *suivre* et non précéder l'investigation que l'élève aura faite lui-même d'un objet. Cette règle est également applicable à l'enseignement du voyant. Partout, chez l'aveugle, il faut appliquer l'observation personnelle; les idées qui en naîtront auront pour lui une bien plus grande valeur et stimuleront davantage son zèle et sa curiosité.

J'en citerai un exemple : les jeunes filles de mon établissement montraient aux leçons de botanique une finesse particulière dans l'observation des détails d'une fleur. Je découvris qu'elles se servaient *de leurs lèvres et de leur langue;* depuis lors, j'ai recours

à ces organes quand le toucher ne suffit pas. Par l'habitude d'observer lui-même, l'aveugle non seulement acquiert des notions beaucoup plus claires des choses, mais il s'accoutume à apprendre par lui-même; il acquiert une indépendance intellectuelle qui lui sera profitable toute la vie.

Une des raisons pour lesquelles on se laisse aller à commencer l'enseignement par des descriptions faites au moyen de la vue, c'est le désir d'initier l'aveugle aux classifications et aux généralisations; il vaut mieux que l'aveugle arrive à ce résultat par ses observations personnelles. C'est aussi par cette méthode de l'observation que l'aveugle arrivera à saisir les rapports existants entre les parties d'un objet et son ensemble, entre la cause et l'effet.

Si, par exemple, un enfant a appris à conclure des formes qu'il a découvertes chez un animal à ses habitudes de vie, il sera mieux préparé à expliquer plus tard les rapports des causes aux effets dans les événements de l'histoire.

Mais il ne suffit pas que par l'observation l'aveugle se rende compte de l'état d'un objet; dans un moment donné, il faut encore qu'il *apprenne à suivre son développement.* On ne peut mettre en doute qu'il n'en soit capable quand on a observé avec quelle attention il suit le travail progressif d'un ouvrier, écoute les mélodies variées du chant des oiseaux, observe jour après jour par le toucher l'épanouissement des bourgeons et des boutons d'une plante.

Notre famille scolaire doit multiplier les occasions de ces études, et pour cela j'ai des animaux dont je confie les soins aux élèves et je donne à chacun un jardin, ou bien je place des pots de fleurs devant leur fenêtre. Qui n'aura été émotionné de la joie qu'éprouve le pauvre enfant à ses découvertes journalières? C'est lui qui sème ses graines et en suit le développement; il observe la transformation d'une chenille; il a une nichée de canaris dont il prend soin; tous les travaux de la maison sont l'objet de son attention, et le maître à son tour tire parti pour son enseignement de toutes ces observations.

Mais il faut que l'élève étende ses investigations hors de la maison; c'est pourquoi je considère les promenades et les courses comme indispensables dans un institut d'aveugles. C'est là que se développent les notions de géographie, d'orientation, de météorologie, d'agriculture, d'histoire naturelle, etc.

Le principe de l'étude intuitive implique encore *le travail personnel de construction* ou de fabrication.

On a jusqu'ici donné une place très grande, trop grande, au travail des répétitions par la description orale; on a commis de nombreux anachronismes et on a trop assujetti l'élève à son livre.

Mais on commence à comprendre l'importance de faire faire à l'élève un travail plus effectif. On lui fait dessiner des cartes de géographie, il construit avec du carton des figures géométriques, etc.

Ce qui empêche de généraliser ces exercices, c'est que leur importance n'est pas suffisamment comprise. Et pourtant qui pourrait douter que l'élève ne saisisse une chose qu'il a reproduite, même défectueusement, bien mieux que par la démonstration de l'objet le plus parfait, ou même de l'étude par le toucher? On l'exerce trop à répéter par la parole les choses dites par le maître, et en agissant ainsi on développe trop peu son activité volontaire.

On devrait introduire dans nos écoles d'aveugles les exercices du *Jardin d'enfant de Frœbel,* qui serait une utile préparation aux métiers qu'on y enseigne. Moins un élève est doué par la nature de moyens d'investigation, et plus on a le devoir d'utiliser ceux qui lui restent. Or, le travail manuel est un des plus utiles, non pas tant pour apprendre à fabriquer que pour fixer dans l'esprit les proportions et les relations qui unissent les diverses parties d'un corps et pour établir une comparaison entre la repro-

duction et l'objet lui-même. Cette règle s'applique, entre autres, à l'étude de la géographie.

On commencera par l'investigation de la chambre, de l'école et de la maison que l'on essayera ensuite d'imiter en terre glaise; puis, on étendra l'étude au delà des limites de la demeure et on reproduira les environs en petit sur un coussin; des rubans représenteront les ruisseaux, des têtes d'épingles les localités, des bâtonnets les ponts, des attaches les routes, etc.; la terre glaise reproduira les mouvements de terrain. L'aveugle mettra ensuite ces images en relation avec l'enseignement géographique qui lui sera donné. Ce que nous disons de la géographie s'applique aux autres branches de l'enseignement. C'est la même méthode qui développe aussi chez lui le *sens des formes* dont on a bien souvent à déplorer la privation.

Les travaux manuels du système Frœbel ont été utilement employés à cette fin dans les écoles du royaume de Saxe. Qu'on n'oublie pas que l'aveugle conçoit les corps non par les linéaments qui déterminent leurs limites, mais comme formes d'ensemble. De là l'utilité de l'exercer au *modelage* qui lui fera connaître les surfaces et les lignes comme abstraction des corps; l'aveugle ayant un sens très prononcé pour les formes régulières, on commencera par les corps géométriques. Avec la faculté de modeler se développe celle de goûter l'élégance des formes. Il suffit d'observer avec quel plaisir l'aveugle palpe les formes d'un buste pour se convaincre de son aptitude à apprécier le beau plastique.

Une autre activité utile sera celle de l'*écriture*. Je veux que l'aveugle s'exerce à reproduire avec un crayon les mêmes lettres dont il a appris les formes par la lecture, et qu'ainsi il s'habitue à associer les formes des lettres qu'il connaît par le toucher aux images de celles qu'il a écrites. Le principe de l'étude par l'observation immédiate s'applique encore aux rapports des diverses branches d'enseignement entre elles.

Les pédagogues sont divisés sur les convenances qu'il y a d'enseigner plusieurs branches simultanément. Je me prononce pour la *simultanéité*. L'aveugle étant assez limité dans la sphère de ses connaissances, il importe que celles qu'il recueille dans diverses branches viennent au secours les unes des autres. C'est ainsi que l'arithmétique s'associe à la géométrie et à l'étude des proportions des lieux où l'élève se trouve. L'arithmétique sous cette forme acquerra pour lui un attrait particulier et trouvera une application pratique dans la vie et le métier. La géographie, l'histoire, l'histoire naturelle, viendront en aide à l'étude de la langue, qui ne pourra plus alors rester une stérile science de formules. Enfin, la poésie ne doit pas être exclue d'un institut d'aveugles, mais il ne faut pas qu'elle y soit enseignée à heure fixe. Que l'aveugle se livre spontanément à ces exercices, alors que son cœur se sent inspiré par la religion, la nature ou l'admiration pour les belles actions ou les grands caractères! Que la musique ne soit pas pour lui un simple exercice scolaire; qu'elle devienne, au contraire, l'expression noble et spontanée des émotions de son âme!

Annexe n° 3.

NOTE SUR L'ÉCRITURE DES AVEUGLES,

PAR ALPHONSE KOECHLIN,

DIRECTEUR DE L'ASILE DES AVEUGLES D'ILLZACH (ALSACE),
MEMBRE HONORAIRE DU COMITÉ D'ORGANISATION DU CONGRÈS INTERNATIONAL
POUR L'AMÉLIORATION DU SORT DES AVEUGLES.

Je m'associe de tout cœur à l'œuvre du Congrès pour l'amélioration du sort des aveugles, qui, commencé à Vienne en 1873, doit continuer ses travaux à Paris à l'occasion de l'Exposition universelle. Je suis très sensible à l'attention qui m'a fait nommer membre honoraire; mais, comme en 1873, des raisons majeures m'empêchent de me rendre au Congrès, et aveugle moi-même avec cinq années d'expérience de plus, je crois devoir reproduire, en les résumant, les arguments que j'ai présentés au Congrès de Vienne en faveur de l'adoption de l'*unification de l'écriture des aveugles*.

Parmi les nombreuses questions qui figurent au programme du Congrès, c'est toujours celle-ci qui me paraît devoir être rangée parmi les plus importantes : «Laquelle des écritures à l'usage des aveugles doit être reconnue la meilleure pour écrire et imprimer des livres ?»

Le désir d'employer une écriture uniforme est bien légitime. D'où vient-il que les aveugles ne possèdent pas encore de bibliothèque? Ce ne sont pas toujours les fonds qui manquent. La véritable raison consiste dans la diversité des types adoptés par différentes institutions, chacune croyant employer le meilleur ou cherchant à en inventer un nouveau; tous ces essais entraînent à de fortes dépenses.

Si l'on possédait une écriture uniforme, les ouvrages publiés seraient vendus en bien plus grand nombre et pourraient être édités à plus bas prix, au grand avantage des aveugles. Des livres de lecture intéressants et instructifs seraient mis plus facilement à la portée de tous. La musique écrite pourrait servir de distraction à l'isolement de l'aveugle. D'où vient-il aussi que les aveugles s'écrivent si peu ? N'est-ce pas parce qu'ils se servent de types différents, ce qui les prive de la jouissance de communiquer entre eux? Le but de nos efforts doit donc tendre à surmonter ces difficultés.

Notre asile, avec l'aide de la Société biblique de Stuttgart, a eu l'honneur d'imprimer une première édition de la Bible complète en allemand, à l'usage des aveugles. Cette impression a été faite en caractères latins, et qu'y aurait-il eu de plus simple que d'utiliser notre presse pour éditer d'autres livres, si l'évidence ne nous avait pas obligés de reconnaître et d'apprécier la supériorité de l'écriture française par les points? Tous nos aveugles se plaignaient de confondre trop souvent l'O latin avec O et Ü et même avec le D, de même que de la confusion des lignes courbes avec les lignes droites, etc. La facilité de nous procurer en langue française les différents livres d'école en impression ponctuée et de pouvoir recevoir de Lausanne des livres allemands avec les mêmes caractères nous a fait renoncer à tout notre matériel d'imprimerie.

Nous eussions été bien heureux de pouvoir nous procurer à Lausanne bien des livres

en écriture Braille, espérant que la Suisse et l'Allemagne encourageraient la bonne volonté du directeur Hirzel, disposé à imprimer des ouvrages allemands pour l'instruction et la récréation des aveugles. Un premier essai ne réussit pas, puisque l'Allemagne ne fit l'acquisition que d'un très petit nombre de livres imprimés avec l'écriture Braille. Si à cette époque on avait pu s'entendre dans un Congrès sur l'uniformité des écritures pour aveugles, des milliers de livres au lieu de centaines auraient pu être imprimés pour les aveugles, et le prix aurait pu être en même temps considérablement diminué.

Il est plus difficile à un instituteur voyant d'apprécier l'écriture Braille qu'à un aveugle. Le voyant a toujours la facilité que lui donnent les caractères latins connus de Hebold, de Moon, etc., qui sont pour l'aveugle bien plus difficiles que ceux de Braille.

A l'appui de ce que j'avance, je dirai un mot de ma propre expérience.

Lorsqu'en 1854 ma vue, déjà bien affaiblie, examina pour la première fois à Lausanne le cadre de Braille grossièrement établi en bois, il me parut ne présenter aucun avantage et je lui préférai le cadre de Foucault.

Je pouvais, par son moyen, former des points noirs et imiter les caractères de la typographie française pour correspondre avec ma famille.

Il me fallait cependant avoir recours à un voyant pour relire ce que j'avais écrit à grand'peine. Cet ami me dit un jour : «Dictez-moi ce que vous voulez dire à vos parents, ce sera bien plus vite fait.» Mais lorsque un an après, à Mulhouse, j'eus établi dans la maison de mon père une petite école pour les aveugles et que j'eus l'occasion de visiter l'Institut des aveugles de Nancy, j'y retrouvai le cadre Braille, cette fois avec plaque métallique en zinc. Je reconnus de suite une grande différence entre l'appareil primitif de Lausanne, où il ne figurait que comme curiosité, et l'appareil Braille, devenu à Nancy d'un usage journalier. J'ai été étonné d'apprendre avec quelle rapidité cette écriture, quasi télégraphique, s'écrivait. Un aveugle intelligent écrivait en un quart d'heure une page de 900 lettres formées avec 3,000 points!

Je ne pensai plus à moi, mais à mes élèves. En une heure, l'alphabet Braille s'était si bien fixé dans ma mémoire que le même soir j'écrivais sans faute. Ma joie fut grande quand au retour je pus bientôt écrire des modèles et de la musique formant le premier volume de notre Recueil des mille chants et cantiques que nous possédons aujourd'hui.

Bientôt je fis part de ma découverte à ma chère Institution de Lausanne, qui en fit l'essai, et en moins de trois ans, elle avait adopté l'usage général de l'écriture Braille, hautement appréciée par tous les aveugles. La même chose eut lieu pour l'Institution des aveugles de Berne. Peut-on croire après cela que l'Allemagne et d'autres pays s'obstineront encore à rejeter l'écriture Braille? Si le Congrès de Paris pouvait amener l'unification de l'écriture pour les aveugles, quelles facilités en résulteraient pour l'instruction des enfants aveugles, quel avantage pour former des bibliothèques nombreuses et à bon compte! Et nos correspondances, si difficiles jusqu'ici, deviendraient fréquentes et populaires. Nos recueils de musique accrus à la grande joie des musiciens qui sont généralement nombreux!

Peut-être trouvera-t-on à Paris trop naïf et trop franc le mémoire de l'humble directeur et aveugle alsacien.

Il n'en persiste pas moins à penser que la véritable écriture des aveugles est celle inventée par l'aveugle Braille, professeur à l'Institut national de Paris; elle a été perfectionnée avec l'aide d'autres professeurs aveugles et clairvoyants qui l'ont adoptée. Elle ne manque pas de contradicteurs; mais malgré les résistances, l'écriture Braille réalise tant d'avantages qu'elle a opéré en peu d'années une révolution.

Ceci a eu pour résultat que les instituteurs aveugles furent préférés aux clairvoyants, ce qui procura à bien des aveugles des positions avantageuses et une économie aux institutions qui les emploient.

On put ainsi se convaincre qu'un aveugle sait mieux initier les aveugles à des difficultés qu'il a dû vaincre lui-même. D'un autre côté, l'instruction des aveugles put être poussée plus loin, puisqu'au moyen de l'alphabet Braille les professeurs voyants trouvent des élèves ayant déjà acquis l'instruction primaire. Il reste indiscutable que l'instruction seulement orale est bien inférieure aux leçons écrites.

Si l'écriture au poinçon a produit un progrès pour la correspondance, j'ai la joie de dire que l'écriture Braille me rend la correspondance beaucoup plus facile et plus agréable.

Vis-à-vis des parents de nos enfants, nous avons dû craindre de rencontrer de réelles difficultés. Comment pourront-ils lire cette écriture étrange? Mais ici encore l'expérience nous démontra bientôt combien cette écriture est facile à apprendre. Les premières lettres d'un enfant envoyées avec un alphabet Braille à sa famille furent bien vite comprises, et quelques parents se servent même de l'écriture des aveugles pour répondre à leurs enfants, qui en éprouvent une grande joie.

C'est ainsi que notre correspondance atteint maintenant le chiffre d'environ cinq cents lettres par an. Y a-t-il donc quelque chose de plus simple qu'un point?

Et quand un alphabet ne contient pas de lettre formée avec plus de six points, il n'est certes pas possible de le trouver compliqué.

Plus l'écriture est simple, et davantage l'aveugle éprouvera de plaisir à lire et écrire; il ne s'agit que d'un peu d'exercice.

Personne ne contestera que l'éducation intellectuelle de l'aveugle ne soit de la plus haute importance, et qu'il soit de notre devoir de la pousser aussi loin que possible. Pour atteindre ce but, il est urgent qu'abstraction faite de la commodité et des préférences de l'instituteur voyant, nous ayons en vue avant tout l'intérêt et la facilité à procurer à l'élève aveugle.

Si même on trouvait une écriture préférable à celle de Braille, il faudrait l'adopter sans hésiter, mais décider qu'elle sera adoptée partout dans tous les pays pour ouvrir aux pauvres aveugles, si souvent abandonnés à leur malheureux sort, une ère nouvelle.

Je supplie le Congrès de Paris de provoquer au moins un essai général de l'écriture Braille; on reconnaîtra bientôt que les points sont bien plus perceptibles au toucher de l'aveugle que les lettres formées des plus beaux caractères calligraphiques. Une presse typographique ordinaire, maniée par un ouvrier qui peut être aveugle, et un typographe, peut imprimer par an 500 volumes de 1,200 pages.

La pratique amènera sans doute des résultats encore plus satisfaisants.

Le cadre d'écriture Braille peut s'établir partout avec quelques outils et une plaque de zinc. Du papier fort, provenant de vieux registres, sert aux exercices et aux devoirs des aveugles.

De l'union et de la bonne volonté pourront amener cette unification de l'écriture si désirable pour les aveugles.

Annexe n° 4.

RAPPORT

DE M. LE Dr MOON

SUR SON SYSTÈME DE LECTURE POUR LES AVEUGLES.

Lorsqu'en 1840 je devins aveugle, je m'aperçus avec regret que les travaux de mes devanciers dans la création de livres en relief pour les aveugles n'avaient qu'imparfaitement atteint le but qu'ils se proposaient.

Le type romain devait principalement son abandon à la forme compliquée de quelques-unes de ses lettres, et la nécessité d'une orthographe correcte avait été l'objection majeure contre les systèmes sténographiques.

Les jeunes aveugles, le plus grand nombre du moins, et ceux mêmes qui ne sont pas habitués à travailler, peuvent aisément lire et écrire la méthode Braille; mais je doute qu'elle soit d'un usage pratique à la masse des aveugles adultes, vu la difficulté qu'ils éprouvent à distinguer clairement la forme de quelques-uns des caractères dans les dimensions actuellement employées pour l'impression des livres.

Ayant relevé ces imperfections dans l'emploi de la lettre romaine et les systèmes sténographiques au cours de mon enseignement de lecture aux aveugles, je projetai une méthode ne contenant que des caractères fort simples pour l'alphabet, composé principalement de lettres romaines sans modifications ou légèrement transformées, combiné avec une orthographe complète et à la portée des aveugles de tout âge et de toutes capacités.

Chaque fois qu'il ne m'a pas été possible de modifier avantageusement certaines lettres compliquées, je leur ai substitué des caractères entièrement nouveaux.

Cet alphabet, ne consistant qu'en neuf caractères de la forme la plus élémentaire, pouvait servir à la fois de lettres et de chiffres. Il est maintenant d'une application universelle, et je l'ai adapté à cent trente et une langues différentes; j'espère augmenter encore ce nombre déjà considérable.

Depuis le jour où l'on a commencé, en 1847, à imprimer en relief des livres d'après mon système, le nombre des volumes qui ont circulé durant ces trente et une dernières années s'est élevé à plus de cent quatorze mille.

Un grand nombre de personnes non seulement aveugles, mais encore sourdes et muettes, ont appris à les lire, et il est impossible d'apprécier la valeur qu'ils ont eue pour elles et le bonheur qu'ils ont apporté dans leur triple affliction.

Plusieurs ministres du culte, dans divers pays, qui, par suite de cécité, s'étaient vus contraints d'abandonner le ministère, ont pu y rentrer à l'aide de la Bible et des livres de prières en relief.

Le nombre de nos lecteurs dans le Royaume-Uni s'élève à plusieurs milliers, dont plus de la moitié sont âgés de plus cinquante ans; beaucoup ont même de quatre-vingt à quatre-vingt-dix ans.

La bibliothèque des aveugles, imprimée d'après cette méthode, comprend mainte-

nant, outre les saintes Écritures et un grand nombre de fragments, quarante-deux volumes d'ouvrages religieux, cinquante-huit biographies, quarante-neuf de contes et anecdotes, trente-trois de poésies, cinq d'histoire d'Angleterre, deux de géographie, quatre dictionnaires bibliques, un d'astronomie, un atlas des astres, quatre volumes d'histoire naturelle, deux livres pour apprendre à épeler, une grammaire et un grand nombre de volumes en langues étrangères.

Ces livres ont non seulement circulé dans les principales villes du Royaume-Uni, mais aussi dans la plupart des pays de l'Europe, dans les Indes, en Chine, en Australie, en Afrique, en Amérique, au Japon, en Égypte, en Syrie et dans plusieurs îles des mers du Sud.

La simplicité du système et la facilité avec laquelle on en sent par le toucher les caractères en généralisent bientôt l'usage si nécessaire pour l'enseignement domestique des aveugles.

Quand même on eût trouvé, antérieurement à l'introduction de mon alphabet, une méthode d'enseignement domestique, il n'eût pas encore existé un système de lecture au moyen duquel tous les aveugles auraient pu être instruits.

Or, maintenant, ainsi que M. Martin Tait pourra vous l'attester, il n'y a plus parmi les aveugles désireux d'apprendre à lire qu'un très petit nombre hors d'état de prendre part aux précieux bienfaits dont la lecture est la source, bien qu'avancés en âge ou ayant les doigts endurcis par le travail.

Plus de cent mille volumes, prêtés par trois bibliothèques, circulent annuellement parmi les aveugles indigents de la Grande-Bretagne [1].

[1] M. Martin Tait a présenté au Congrès, pour être déposé dans le musée de la Société internationale, un magnifique volume contenant des spécimens du système Moon en cent vingt langages, ainsi que des planches extraites de ses publications sur l'histoire naturelle, l'astronomie, la géographie, l'architecture, la géométrie, etc. Cet ouvrage a été imprimé à la demande et aux frais de sir Charles Lowter, baronnet, qui, aveugle lui-même, et aidé d'un domestique intelligent, fit les premières impressions en relief parues en Angleterre.

Annexe n° 5.

RAPPORT

PRÉSENTÉ AU CONGRÈS UNIVERSEL POUR L'AMÉLIORATION DU SORT DES AVEUGLES,

PAR M. J.-W. SMITH, DE BOSTON (AMÉRIQUE).

L'intérêt que nous portons tous à l'amélioration du sort des aveugles me servira d'introduction près du Congrès de Paris pour lui soumettre mon opinion sur le système d'écrire et d'imprimer de Braille.

Le fait que quelques institutions européennes se proposent de modifier ce système et mon intention de coopérer à cette réforme, selon mes moyens, avec le concours de zélés confrères, me font espérer que, par un échange mutuel d'idées, il sera possible d'établir l'uniformité dans les systèmes littéraires et musicaux.

Les aveugles d'Amérique éprouvent le vif désir d'adopter une méthode tactile d'écriture et d'imprimerie en points, appropriée à l'étude de la musique et des lettres, désir qui a donné naissance à une grande rivalité entre les défenseurs des deux systèmes de points employés dans les institutions des États-Unis. J'ai été conduit à faire une minutieuse investigation des mérites respectifs des systèmes de Braille et de celui de New-York (à points horizontaux). Cet examen m'a paru nécessaire, en vue des décisions à prendre dans la convention des instituteurs américains d'aveugles, tenue à Colombus (Ohio) pendant le mois d'août de cette année. Elle m'a prouvé que les mérites du système de New-York ont été exagérés, et mon opinion sur la supériorité de celui de Braille pour l'écriture ou l'imprimerie en points s'est trouvée confirmée.

Cependant, le système de New-York présente un avantage d'une réelle importance. Le principe introduit par le Dr Russ, son inventeur, est d'attribuer aux caractères qui reviennent plus fréquemment un moins grand nombre de points. En comparant ces deux systèmes, il me vint à l'esprit que le travail pour écrire, d'après le système de Braille, pourrait être considérablement réduit par l'application du même principe.

L'expérience a été faite, et elle surpasse tellement notre attente que je la recommande respectueusement à votre scrupuleuse attention. Il s'agit d'une économie d'environ 25 p. o/o en temps et en travail d'écriture, par la simple transposition de la moitié à peu près des caractères du système de Braille.

Afin de comparer les systèmes de Braille et de New-York dans le travail de l'écriture et dans l'espace occupé, on a fait un choix des différents auteurs anglais et américains dont le style répond le mieux à la manière d'écrire d'aujourd'hui. Ce choix porta sur des matières en rapport avec l'usage auquel ces systèmes sont destinés dans l'écriture comme dans l'imprimerie. Outre des passages de l'ancien et du nouveau Testament, on a cherché tout ce que peuvent offrir de plus convenable Shakespeare, Wordsworth, Longfellow, Whittier, Macaulay, Ruskin, Géo Mac-Donald, Channing, Bayard, Taylor, Bret Harte et les autres auteurs populaires. On a pris des manuels d'histoire, de philosophie, de physiologie et de mathématiques, des articles de journaux, des correspondances de toute sorte.

Dans ce gigantesque recueil fournissant plus de cinquante mille lettres, le nombre des mêmes lettres et des mêmes combinaisons de lettres pouvant être exprimées par un signe dans le système de Braille fut soigneusement évalué. J'acquis ainsi les données nécessaires pour calculer le tant pour cent du retour de chaque lettre dans la langue anglaise.

Afin de pouvoir appliquer le principe de *l'emploi du plus petit nombre de points pour les lettres sujettes à revenir le plus souvent* en vue d'un alphabet universel, on procéda pour le français et l'allemand à des choix analogues, de la même manière et avec le même soin que pour la langue anglaise. Ces lettres furent comptées, et on calcula le tant pour cent de retour des caractères.

Des morceaux furent extraits de la Bible et des œuvres de La Fontaine, Racine, Buffon, Béranger, Bernardin de Saint-Pierre, Gauthier, Goethe, Schiller, Andersen, Herder, Humboldt et autres. Les résultats sont consignés dans le tableau suivant :

TABLEAU I. — ORDRE ET PROPORTION POUR 100 DU RETOUR DES LETTRES EN ANGLAIS, EN FRANÇAIS ET EN ALLEMAND.

ANGLAIS*.		FRANÇAIS.		ALLEMAND.	
LETTRES.	PROPORTION POUR 100 sur 50,038 lettres.	LETTRES.	PROPORTION POUR 100 sur 6,053 lettres.	LETTRES.	PROPORTION POUR 100 sur 6,204 lettres.
e	12.5	*e*	16.7	*e*	18.3
t	9.5	*s*	9.0	*n*	10.0
o	7.8	*r*	7.7	*s*	7.3
a	7.6	*a*	7.6	*i*	7.2
i	6.9	*t*	7.0	*r*	6.6
n	6.8	*i*	6.9	*a*	6.0
h	6.4	*n*	6.8	*h*	5.6
s	6.4	*u*	6.3	*d*	5.5
r	6.0	*o*	6.3	*t*	4.8
l	4.2	*l*	5.1	*u*	4.3
d	4.0	*c*	3.1	*l*	3.9
u	2.8	*d*	3.0	*c*	3.7
c	2.5	*p*	3.0	*m*	3.0
f	2.5	*m*	2.7	*g*	2.4
m	2.4	*v*	1.9	*o*	2.3
w	2.1	*f*	1.4	*b*	2.1
b	2.0	*q*	1.2	*w*	1.8
y	1.9	*b*	1.0	*f*	1.6
g	1.9	*g*	0.9	*k*	1.3
p	1.7	*h*	0.8	*z*	0.9
v	1.0	*j*	0.5	*v*	0.6
k	0.6	*x*	0.5	*p*	0.5
x	0.18	*y*	0.3	*j*	0.2
j	0.16	*z*	0.3	*q*	0.1
q	0.1	*k*	0.0	*x*	0.0
z	0.06	*w*	0.0	*z*	0.0

* D'après un tableau reçu du Dr Russ, et basé sur des choix contenant près de 110,000 lettres, le tant pour cent de lettres a été calculé et s'est trouvé presque d'accord avec le tableau ci-dessus, basé sur 50,000 lettres.

Si on considère attentivement les colonnes de ce tableau, on verra que l'ordre des lettres et le tant pour cent de leur retour diffèrent un peu dans le français et dans l'allemand et diffèrent de l'anglais dans ces deux langues. Néanmoins, il existe dans les trois langues un rapport de ressemblance suffisant pour permettre la division des lettres en groupes de un, deux, trois ou quatre caractères pouvant s'exprimer par des points; ce qui autorise à se servir d'un même nombre de points pour exprimer les combinaisons de lettres qui leur sont communes. Un court examen montrera que, plus encore que l'anglais, le français et l'allemand souffrent de ne pas avoir tenu compte de l'ordre du retour des lettres.

Dans les trois langues, la lettre *e* est celle qui se rencontre le plus fréquemment. En français et en allemand, elle est employée beaucoup plus qu'en anglais. La différence est telle qu'*un point seulement* suffit pour la représenter dans les deux premières langues. On économisera ainsi *la moitié* du travail d'écriture sur 16 à 18 p. o/o de l'emploi de l'alphabet dans ces langues.

En français, la lettre *s* est la seconde dans l'ordre de retour. Elle est dans une proportion d'environ 9 p. o/o. *R*, qui suit, est dans une proportion de 7.7 p. o/o.

Dans le système de Braille, il y a trois et quatre caractères représentés par le même nombre de points. *B*, dont le retour est seulement de 1 p. o/o, et *k*, qui se présente si rarement que sa proportion peut à peine être reconnue, y sont des caractères désignés chacun par deux points seulement.

Dans la langue allemande, *n* est la seconde lettre dans l'ordre de retour et représente 10 p. o/o de l'emploi de l'alphabet. *S*, qui le suit, représente 7.3 p. o/o. Ici encore le système de Braille demande l'emploi de trois et quatre caractères en points pour des lettres qui se répètent si souvent qu'elles devraient être représentées par des signes n'excédant pas deux points.

En poursuivant plus loin cet examen, nous trouverions beaucoup d'autres exemples du même genre établissant qu'il y a perte de beaucoup de temps et de travail par l'emploi d'un plus grand nombre de points qu'il n'est nécessaire pour les lettres qui reviennent fréquemment.

Mais puisque le système de Braille admet beaucoup de contractions et qu'il consiste principalement dans leur emploi, l'examen du retour de ses lettres simples ne peut seul donner les meilleures bases pour la composition de son alphabet.

En anglais, il y a un grand nombre de *combinaisons* de lettres revenant plus souvent que quelques-unes des lettres simples. Les signes ou contractions qui représentent ces combinaisons devraient donc consister en moins de points que les lettres simples qui ne se répètent pas aussi souvent. Par exemple, en anglais, le retour de la combinaison *er* est, proportionnellement à celui de la lettre *j*, de six pour un.

Le tableau suivant montre l'ordre et la proportion de retour des lettres et des contractions dans le système de Braille, tel qu'il est pratiqué en anglais.

Ce tableau démontre qu'en employant les contractions du système Braille, *e* et *a* sont les lettres qui se répètent le plus souvent en anglais et qu'elles représentent environ 22 p. o/o de l'emploi de l'alphabet. Ces caractères devraient donc être d'un point chacun; c'est ce dont on a tenu compte dans le système modifié. En français et en allemand, où *a* n'est pas la seconde lettre dans l'ordre, ces deux lettres représentent 24 p. o/o, ce qui est plus qu'en anglais.

Les suivantes, dans l'ordre de retour dans le tableau II, sont *s, r, i, o, t, l, n,* qui représentent environ 48 p. o/o.

Le même groupe de lettres offre à peu près la même proportion de l'emploi de l'alphabet en anglais et en français, quand il n'y a pas contraction, et environ 42 p. o/o en allemand. Les caractères de Braille pour ces lettres ont été modifiés de manière à ne consister qu'en deux points chacune au lieu d'être représentée par deux, trois et

quatre points comme auparavant. Ainsi, nous avons environ 70 p. o/o des lettres employées pour l'alphabet en français, en allemand et en anglais, représentés par des caractères ne consistant qu'en deux points.

Tableau II. — Ordre et proportion pour 100 du retour des lettres et des contractions en système Braille appliqué à la langue anglaise.

LETTRES.	PROPORTION POUR 100.	LETTRES.	PROPORTION POUR 100.	LETTRES.	PROPORTION POUR 100.
e	9.4	*of*	1.1	*which*	0.20
a	8.0	*st*	1.1	*his*	0.18
s	6.0	*w*	1.1	*from*	0.15
r	5.8	*v*	1.0	*this*	0.15
i	5.4	*ou*	0.9	*con*	0.15
o	5.3	*th*	0.85	*com*	0.14
t	5.1	*k*	0.81	*q*	0.13
l	5.1	*ing*	0.80	*will*	0.13
n	3.2	*to*	0.65	*shall*	0.11
the	3.0	*ow*	0.47	*ment*	0.10
d	2.9	*for*	0.43	*z*	0.09
m	2.9	*ch*	0.42	*ness*	0.08
c	2.5	*you*	0.42	*ever*	0.08
p	2.4	*that*	0.39	*ful*	0.08
u	2.2	*wh*	0.37	*can*	0.07
y	2.0	*gh*	0.36	*ong*	0.07
b	2.0	*sh*	0.34	*dis.*	0.07
in	1.6	*tion*	0.33	*sion*	0.07
h	1.5	*with*	0.28	*self*	0.06
f	1.5	*not*	0.27	*less*	0.05
er	1.4	*x*	0.23	*right*	0.04
g	1.3	*j*	0.22	*very*	0.04
and	1.3	*have*	0.22	*down*	0.03
en	1.2	*was*	0.21	*every*	0.03
ed	1.2	*but*	0.21	*under*	0.02

Le reste des lettres, des contractions et des signes de ponctuation a été étudié au même point de vue, et d'autres transpositions ont été faites; mais l'usage des anciens caractères a été conservé en attendant qu'une amélioration à la fois avantageuse et considérable puisse être introduite.

Les nombres n'ont pas paru non plus devoir être l'objet d'un changement; l'avantage qu'on eût retiré de leur transposition eût été minime, comparativement à ceux que je viens de faire ressortir.

En français et en allemand, il est certaines combinaisons de lettres qui, de même qu'en anglais, se présentent plus fréquemment que des lettres simples. Il serait très désirable de pouvoir obtenir un tableau universel des contractions, faisant suite à l'alphabet universel. Mais ici la difficulté paraît insurmontable, et chaque langue se voit contrainte de s'en tenir à ses propres contractions. Cependant je me suis aperçu, après examen, que certaines contractions anglaises se retrouvent, même avec plus de force, en français et en allemand. Exemple : *en* et *er* sont deux combinaisons qui se rencontrent plus souvent en allemand qu'en français, et qui, dans chacune de ces

deux langues, sont plus fréquentes qu'en anglais. Elles sont toutes deux, dans le système modifié, représentées par des caractères de deux points. En français, *on* est une contraction également fréquente; *in, st, ch, con* et *ment* sont beaucoup employés, tandis qu'en allemand *ch, in* et *st,* comme *en* et *er,* reviennent plus fréquemment qu'en anglais. Et maintenant, prenons les auteurs anglais dont il a été question pour la base de comparaison; calculons le nombre de points nécessaires pour les reproduire au moyen du système Braille, tel qu'il a été employé et que j'appellerai l'*ancien Braille,* afin de le mieux distinguer. Faisons le même calcul avec le système nouveau ou modifié; nous constatons une économie de 38,801 points par ce dernier, sur les 50,000 lettres, soit 26 p. o/o.

Les détails de cette comparaison se trouvent dans le tableau III.

Tableau III. — Comparaison du travail d'écriture, dans la langue anglaise, entre l'ancien et le nouveau Braille sans contractions.

LETTRES.	NOMBRE de CHAQUE lettre.	BRAILLE ANCIEN.		BRAILLE NOUVEAU.	
		NOMBRE de points dans chacune.	TOTAL des points pour chacune.	NOMBRE de points dans chacune.	TOTAL des points pour chacune.
a	3.824	1	3,824	1	3.824
b	797	2	1,594	3	2,391
c	1,276	2	2,552	3	3,828
d	2,032	3	6,096	3	6,096
e	6,273	2	12,546	1	6,273
f	1,242	3	3,726	3	3,726
g	945	4	3,780	4	3,780
h	3,197	3	9,591	3	9,591
i	3,455	2	6,910	2	6,910
j	81	3	243	5	405
k	299	2	598	4	1,196
l	2,132	3	6,396	2	4,264
m	1,212	3	3,636	3	3,636
n	3,427	4	13,708	2	6,854
o	3,918	3	11,754	2	7.836
p	876	4	3,504	3	2.628
q	50	5	250	5	250
r	2,992	4	11,968	2	5,984
s	3,186	3	9.558	2	6,372
t	4,779	4	19,116	2	9,558
u	1,417	3	4,251	3	4,251
v	502	4	2,008	4	2.008
w	1,051	4	4,204	4	4,204
x	87	4	348	4	348
y	956	5	4,780	3	2,868
z	32	4	128	5	160
Totaux..	50,038	84	147,069	78	109,241

SIGNES de PONCTUATION.	NOMBRE de CHAQUE signe.	BRAILLE ANCIEN.		BRAILLE NOUVEAU.	
		NOMBRE de points dans chacun.	TOTAL des points pour chacun.	NOMBRE de points dans chacun.	TOTAL des points pour chacun.
,	959	1	959	1	959
;	145	2	290	2	290
:	43	2	86	2	86
.	503	3	1,509	1	503
?	33	2	66	3	99
!	15	3	45	3	45
-	232	2	464	2	464
—	46	4	184	4	184
( )	8	8	64	8	64
« »	99	6	594	6	594
'	97	1	97	1	97
Totaux..	2,180	34	4,358	33	3,385

Total des points nécessaires dans l'ancien Braille pour..	lettres......	147,069	151,427
	ponctuation .	4,358	
Total des points nécessaires dans le nouveau Braille pr	lettres......	109,241	112,626
	ponctuation .	3,385	

Économie de travail d'écriture procuré par le nouveau Braille : 26 p. o/o environ.

ALPHABET BRAILLE MODIFIÉ *

a	b	c	d	e	f	g	h	i
	but	*could*	*down*	*ever*	*from*	*great*	*have*	

j	k	l	m	n	o	p	q	r
	know	*like*	*my*	*not*				*right*

s	t	u	v	w	x	y	z
	the	*upon*	*very*	*will*		*you*	

CONTRACTIONS.

and	any	for	of	this	with	ch	gh	sh	th	wh
								shall	*that*	*which*

ed — en — er — ess — in — ing — or — ou — ow — st

TERMINAISONS.

able — ment — ful — self — tion

PONCTUATIONS.

virgule	point et virgule	point	interrogation	exclamation	trait d'union	tiret	apostrophe	parenthèses
			con	*to*	*com*			

citations

his — *was*

CHIFFRES.

Signe pour les nombres — 1 — 2 — 3 — 4 — 5 — 6 — 7 — 8 — 9 — 0

* Appliqué à l'anglais.

Tableau IV. — Comparaison du travail d'écriture avec contractions, dans la langue anglaise, entre l'ancien et le nouveau Braille.

ANCIEN BRAILLE.						NOUVEAU BRAILLE.					
LETTRES et ponctuation.	NOMBRE de chacune.	NOMBRE de points nécessaires.	CONTRACTIONS.	NOMBRE de chacune.	NOMBRE de points nécessaires.	LETTRES et ponctuation.	NOMBRE de chacune.	NOMBRE de points nécessaires.	CONTRACTIONS.	NOMBRE de chacune.	NOMBRE de points nécessaires.
a	2,978	2,978	*and*	472	2,360	*a*	2,927	2,927	*able*	22	66
b	720	1,440	*but*	77	154	*b*	698	2,094	*and*	472	1,416
c	914	1,828	*can*	27	54	*c*	925	2,775	*any*	34	170
d	1,073	3,219	*ch*	154	308	*d*	1,091	3,273	*but*	77	231
e	3,466	6,932	*com*	52	104	*e*	3,503	3,503	*ch*	154	616
f	546	1,628	*con*	55	110	*f*	546	1,638	*com*	52	104
g	472	1,888	*dis*	26	78	*g*	477	1,908	*con*	55	165
h	559	1,677	*down*	13	39	*h*	559	1,677	*could*	16	48
i	2,016	4,032	*ed*	439	1,756	*i*	2,051	4,102	*down*	13	39
j	81	243	*en*	441	882	*j*	81	405	*ed*	440	1,320
k	299	598	*er*	529	2,645	*k*	272	1,088	*en*	441	882
l	1,882	5,646	*ever*	28	84	*l*	1,846	3,692	*er*	660	1,320
m	1,067	3,201	*every*	13	26	*m*	1,024	3,072	*ess*	91	455
n	1,172	4,688	*for*	158	948	*n*	1,221	2,442	*ever*	41	41
o	1,969	5,907	*from*	57	171	*o*	1,773	3,546	*for*	158	632
p	876	3,504	*ful*	28	140	*p*	850	2,550	*from*	57	171
q	50	250	*gh*	134	402	*q*	50	250	*ful*	28	112
r	2,168	8,672	*have*	81	243	*r*	1,801	3,602	*gh*	134	536
s	2,225	6,675	*his*	70	210	*s*	2,193	4,386	*great*	22	88
t	1,894	7,576	*in*	599	1,198	*t*	1,872	3,744	*have*	81	243
u	814	2,442	*ing*	296	888	*u*	797	2,391	*his*	70	210
v	366	1,464	*less*	19	95	*v*	366	1,464	*in*	599	1,198
w	417	1,668	*ment*	36	216	*w*	417	1,668	*ing*	296	1,184
x	87	348	*ness*	30	150	*x*	87	348	*know*	10	40
y	775	3,875	*nof*	102	408	*y*	711	2,133	*like*	17	34
z	32	128	*of*	432	2,160	*z*	32	160	*ment*	36	144
			ong	27	162				*my*	43	129
Totaux..	28,918	82,517	*ou*	335	1,340	Totaux..	28,170	60,838	*not*	102	204
			ow	176	528				*of*	432	1,276
			right	16	64				*or*	223	669
.	959	959	*self*	21	105	,	959	959	*ou*	319	1,296
;	145	290	*sh*	126	378	;	145	290	*ow*	166	644
:	43	86	*shall*	42	126	:	43	86	*right*	16	32
.	503	1,509	*sion*	26	156	.	503	503	*self*	21	105
?	33	66	*st*	418	836	?	33	99	*sh*	126	504
!	15	45	*th*	315	1,260	!	15	45	*shall*	42	168
-	232	464	*that*	146	584	-	232	464	*st*	418	1,254
—	46	184	*the*	1,106	4,424	—	46	184	*th*	578	1,734
( )	8	64	*this*	56	224	( )	8	64	*that*	146	438
« »	99	594	*tion*	122	732	« »	99	594	*the*	843	1,686
'	97	97	*to*	240	720	'	97	97	*tion*	122	488
			under	9	27				*this*	56	224
			very	14	56				*to*	240	720
			wh	139	417				*upon*	26	78
			which	74	222				*very*	14	56
			will	49	196				*wh*	139	556
			was	78	234				*which*	74	296
			with	105	525				*will*	49	196
			you	154	770				*was*	78	234
									with	105	525
									you	154	462
Totaux......		86,875	....	8,162	29,915	Totaux......		64,223	....	8,608	25,459

Total des points nécessaires dans { l'ancien Braille pour.. { lettres et ponctuation..... 86,875 / contractions............. 29,915 } 116,790

{ le nouveau Braille pour { lettres et ponctuation..... 64,223 / contractions............. 25,459 } 89,682

Économie en temps et en travail d'écriture obtenue avec le nouveau Braille : 23 p. o/o.

Lorsqu'on reproduit nos choix d'auteurs avec contractions, l'économie obtenue par le système Braille modifié est, ainsi qu'il est indiqué dans le tableau IV, d'un peu plus de 23 p. o/o. La raison pour laquelle cette économie est moindre que lorsque les deux systèmes fonctionnent par caractères, c'est-à-dire sans l'emploi des contractions, est que l'avantage a été calculé d'après la différence d'alphabet, plutôt que d'après celle des contractions.

Dans le tableau V, l'ancien système Braille et le système modifié sont appliqués au français et à l'allemand; on y verra que le Braille modifié offre un avantage de 27 p. o/o en économie de temps et de travail d'écriture pour le français et de 24 p. o/o pour l'allemand.

Tableau V. — Comparaison du travail d'écriture entre l'ancien et le nouveau système Braille. — Choix pris dans les langues française et allemande.

FRANÇAIS.						ALLEMAND.					
		Ancien Braille.		Nouveau Braille.				Ancien Braille.		Nouveau Braille.	
Lettres.	Nombre de lettres.	Nombre de points de chacune.	Total des points.	Nombre de points de chacune.	Total des points.	Lettres.	Nombre de lettres.	Nombre de points de chacune.	Total des points.	Nombre de points de chacune.	Total des points.
a	455	1	451	1	455	*a*	368	1	368	1	368
b	61	2	122	3	183	*b*	134	2	268	3	402
c	189	2	378	3	567	*c*	228	2	456	3	684
d	183	3	549	3	549	*d*	340	3	1,020	3	1,020
e	1,010	2	2,020	1	1,010	*e*	1,137	2	2,274	1	1,137
f	86	3	258	3	258	*f*	81	3	243	3	243
g	57	4	228	4	228	*g*	159	4	636	4	636
h	11	3	153	3	153	*h*	346	3	1,038	3	1,038
i	418	2	836	2	836	*i*	449	2	898	2	898
j	51	3	93	5	155	*j*	15	3	45	5	75
k	"	2	"	4	"	*k*	82	2	164	4	328
l	310	3	930	2	620	*l*	244	3	732	2	488
m	165	3	495	3	495	*m*	187	3	561	3	561
n	412	4	1,648	2	824	*n*	618	4	2,472	2	1,236
o	383	3	1,149	2	766	*o*	147	3	441	2	294
p	175	4	700	3	525	*p*	33	4	132	3	99
q	74	5	370	5	370	*q*	4	5	20	5	20
r	464	4	1,856	2	928	*r*	409	4	1,636	2	818
s	538	3	1,614	2	1,076	*s*	455	3	1,365	2	910
t	425	4	1,700	2	850	*t*	298	4	1,192	2	596
u	384	3	1,152	3	1,152	*u*	266	3	798	3	798
v	116	4	464	4	464	*v*	37	4	148	4	148
w	1	4	4	4	4	*w*	111	4	444	4	444
x	29	4	116	4	116	*x*	3	4	12	4	12
y	20	5	100	3	60	*y*	"	5	"	3	"
z	16	4	64	5	80	*z*	53	4	212	5	265
Totaux..	6,053	84	17,454	78	12,724	Totaux..	6,204	84	17,575	78	13,518

Économie en travail d'écriture obtenue par le nouveau Braille. { en français ..... 27 p. o/o; en allemand 23

Je regrette que le temps ne me permette pas de consigner ici les résultats d'un examen plus étendu. Ces tableaux ont été préparés avec d'autres pour la convention américaine, dans le but de démontrer la possibilité d'un alphabet universel international.

Le mécanisme de cet alphabet est l'emploi de points pour la représentation des lettres. Le principe qui lui sert de base et auquel il est redevable de sa supériorité est que les points sont d'autant moins nombreux que la lettre se rencontre plus souvent. Sans doute, dans les recherches qui ont été faites, les exigences de la langue anglaise ont pu primer; mais, d'un autre côté, les choix embrassaient une telle variété de sujets que, pour aucune des autres langues, l'avantage du système Braille ne saurait être sérieusement contesté.

Je dirai encore que le remaniement des lettres et des caractères dont il vient d'être question ne concerne en rien le système de Braille comme système de notation musicale.

D'autres auteurs ou instituteurs d'aveugles s'intéresseront certainement au sujet de mes recherches et étudieront la question au point de vue des contractions de chaque langue.

J'exprimerai, en terminant, mon vif désir, que le Congrès partagera, j'espère, de voir, sous les auspices de l'Europe et de l'Amérique, se réaliser ce grand progrès, l'alphabet international.

Annexe n° 6.

RAPPORT

SUR L'UNIFICATION DES SYSTÈMES DE LECTURE ET D'ÉCRITURE DANS LES ÉCOLES D'AVEUGLES,

PAR M. PABLASEK,

DIRECTEUR DE L'INSTITUTION I. ET R. DES AVEUGLES, À VIENNE (AUTRICHE).

Les systèmes d'écriture courante et d'impression pour les aveugles, ainsi que les appareils qui leur sont destinés, sont arrivés, depuis Haüy jusqu'à nos jours, à une diversité qui excite notre admiration et quelquefois aussi nos regrets. Sous ce rapport, bien des heures de labeur auraient été dignes d'un meilleur emploi. Plusieurs inventeurs d'alphabets en relief se sont éloignés des caractères romains généralement en usage, pour introduire des alphabets arbitraires en lignes ou en points, alphabets qui ont été acceptés et plus ou moins répandus comme les systèmes linéaires des Anglais Lucas, Frère et Moon, et les écritures en points des Français Barbier et Braille, du Belge Carton, de l'Anglais Hughes, et de Wait, de l'Amérique du Nord.

D'autres professeurs, amis des aveugles, ont maintenu les minuscules romaines, en les modifiant plus ou moins, comme Galle, à Édimbourg, dans son système triangulaire, et Howe dans ce qu'on appelle communément l'*écriture de Boston*. D'autres ont admis les majuscules romaines avec des variations multiples, comme Fry et Alston, à Glascow, les institutions de Philadelphie et de Berlin, la *Society for publishing and distributing books for the Blind*, à Londres, et la *Bibelgesellschaft*, à Stuttgart. L'Institution des aveugles de Paris a ajouté, à des majuscules semblables en traits unis, les minuscules correspondantes, et a employé la première l'alphabet double. Gall fils s'est servi des formes ordinaires des majuscules et minuscules romaines; après lui, les imprimeurs Taylor et Watts, à Londres, et Eurich à Linz, l'imprimerie impériale de Vienne, les Institutions de Vienne et de Copenhague et la *Society for providing cheap literature for the Blind*, à Worcester. Le Dr Lachmann, à Brunswick, choisit enfin la forme usuelle de l'écriture courante romaine en majuscules et minuscules; les Institutions de Hambourg, d'Amsterdam et de Milan ont suivi son exemple.

De cette façon, les inventeurs des écritures arbitraires en lignes ou en points, ainsi que ceux qui ont transformé les alphabets romains, au lieu de s'unir pour le bien commun, ajoutèrent innovations sur innovations, et séparèrent ainsi les aveugles des différentes écoles par des formes inconnues d'un établissement à l'autre. La division des méthodes et des procédés est arrivée à un tel point que des aveugles lettrés d'une même langue, d'un même pays, d'une même province et d'une même ville, se servant de caractères différents, se voyaient privés du trésor de la lecture en commun et de l'échange de la pensée par l'écriture; de plus, cette manière de s'isoler les uns des autres a eu pour conséquence un débit de plus en plus restreint des livres pour les aveugles, et, par suite, un renchérissement considérable, ce qui a rendu l'établisse-

ment de bibliothèques à peu près impossible. Pour faciliter et généraliser de semblables collections, pour rendre accessibles aux aveugles les trésors des littératures nationales et étrangères touchant aux sciences, à la poésie, à la musique, et pour rendre possible l'échange des pensées des aveugles entre eux, il a fallu songer à l'abolition ou du moins à une limitation stricte des différents systèmes de lecture et d'écriture en usage, pour s'unir en introduisant un système nouveau et uniforme, résultant du choix et de la combinaison de tout ce qu'il y a de pratique, de bon et d'utile dans les systèmes actuellement usités.

Le Congrès, composé de professeurs d'aveugles, réunis à Vienne en 1873, a établi un comité de cinq de ses membres, pour examiner la question de l'unification des systèmes de lecture et d'écriture dans les écoles d'aveugles.

La Commission, quoique bien pénétrée du désir et de la nécessité de s'entendre sur cette question importante, n'aboutit cependant pas à cet heureux résultat. Elle se divisa en majorité et minorité, et cette division surgit, d'une part, de la question de la transformation du système Braille en une écriture allemande en points, et, de l'autre, de la conservation de ce même système comme moyen de communication international pour toutes les autres langues.

Mon opinion et mes propositions concernant l'impression en relief sont les suivantes :

1° Le nouvel alphabet double en relief (*Relief-Doppelalphabet,* avec majuscules et minuscules), de l'imprimerie impériale de Vienne, à deux dimensions, en traits unis et en points, est particulièrement avantageux pour les impressions destinées aux aveugles, et se recommande, pour l'unification générale du système d'impression, surtout par l'économie de l'espace et les caractères clairs et faciles au toucher qui lui sont propres;

2° En dehors des impressions exécutées à l'aide des deux alphabets susmentionnés, communs aux aveugles et aux voyants, il y aurait à créer une littérature, pour les sciences et la musique, d'après le système en points, de Braille, ou plutôt, cette littérature existant déjà devrait être complétée et augmentée.

Pour ce qui concerne l'écriture manuscrite, je résumerai mes propositions comme suit :

1° Des écritures non tactiles actuellement en usage, c'est celle en majuscules de Hebold qui doit être conservée, mais en écrivant de gauche à droite; pour l'écriture minuscule, c'est l'appareil de Guldberg qui se recommande le mieux. L'écriture à main libre, usitée à Vienne, à l'aide d'une planche de bois sur laquelle ressortent des lignes saillantes, ne doit être appliquée qu'aux aveugles qui ont écrit couramment avant leur cécité.

2° Des diverses écritures en relief, nous recommanderions :

a. Le système Braille, en points, non modifié, concurremment avec

b. L'écriture Klein [1], en lettres onciales latines.

Voici les raisons sur lesquelles se basent mes propositions :

L'étude de l'alphabet double rend accessible aux élèves aveugles leur littérature et enrichit considérablement leurs lectures, tandis que l'impression avec les majuscules seules (*in Uncialen*) leur ferait perdre une partie de ce trésor intellectuel.

Dans les écoles d'aveugles, on doit choisir pour les livres classiques les caractères en traits unis, parce que le toucher des enfants est assez sensible pour pouvoir se passer

[1] Elle consiste à figurer, à l'extrémité de petits morceaux de bois taillés en carrés longs, chaque lettre de l'alphabet au moyen de pointes saillantes qui, appliquées sur un papier placé sous un châssis, y pénètrent et y laissent l'empreinte de la lettre piquée.

des traits en points qui sont plus faciles à saisir. Des traits unis on passe tout naturellement aux traits en points, plus tard, quand le toucher devient moins délicat. Commencer la lecture par les caractères en points, c'est *gâter le toucher* et lui rendre à peu près inaccessible la littérature en traits unis.

Transformer l'alphabet de Braille, connu et employé dans le monde entier, en une écriture en points (*Punkschrift*), à l'usage des Allemands, écriture dans laquelle on devrait appeler l'*a* (⠁) *e*, le *b* (⠃) *n*, le *c* (⠉) *r*, l'*i* (⠊) *d*, l'*f* (⠋) *l*, l'*h* (⠓) *g* et ainsi de suite : cela n'est pas pratique, pas plus pratique qu'une transformation analogue de l'alphabet latin, parce que l'emploi d'un seul et même signe pour deux sens aboutirait à la confusion.

Pour les écoles d'aveugles où l'on enseigne, en dehors de la langue du pays, un idiome étranger, la signification double d'un seul et même alphabet serait d'une difficulté presque insurmontable pour l'enseignement de la lecture et de l'écriture. Un alphabet allemand en points saillants (*Deutsche Punkschrift*), ainsi composé, ne pourrait être en usage que pour les productions littéraires. Pour la musique, il faudrait le compléter, sans quoi il ne formerait jamais un ensemble homogène, semblable au système Braille. Si, basé sur la fréquence d'une même lettre, l'Allemand tient à employer une écriture abrégée (*Kurzschrift*), il convient qu'il choisisse un signe distinct et ayant son cachet marquant son origine, comme c'est le cas pour le système Wait comparé à celui de Braille, ou, comme nous le rencontrons dans l'alphabet télégraphique en traits et en points, rangés sur une seule ligne.

Si, par exemple, dans ce système à une seule ligne • et • • signifiaient *e* et *r*, on ne pourrait pas appeler cela emprunter ou transformer le système en points de Braille, car il lui manquerait partout l'espace des deux autres lignes, qui est caractéristique et qui reparaît dans chaque lettre, soit qu'elle se compose d'un seul ou de plusieurs points, car le même espace pour les six points est toujours maintenu. Ces points s'unissent invariablement sous la même forme, soit trois en deux lignes verticales sur deux points en trois lignes horizontales.

L'écriture de Klein est tout aussi bien une écriture courante que celle de Braille ; dans celle-ci, on imprime sur le papier des points, dans celle-là des lettres ordinaires.

Le système Braille sert à l'aveugle pour lui-même et pour ses relations avec l'aveugle; le système Klein a, de plus, l'avantage de convenir également au voyant, ce qui est d'une importance capitale, car, de cette manière, l'aveugle peut se passer complètement du voyant; il peut écrire lui-même des adresses et lire les réponses qu'on lui fait, et le secret de la correspondance est ainsi gardé. Cet échange de pensées existe depuis des années dans toutes les parties de l'Autriche. Ces lettres, dont les adresses ne s'altèrent ni par la pression, ni par l'humidité, sont reçues dans tous les bureaux de poste, et s'en vont par terre et par mer, trouver leurs destinataires aveugles ou voyants, qui lisent, avec facilité et sûreté, ces lignes également saisissables pour l'œil et le toucher.

Annexe n° 7.

MÉMOIRE

SUR LE STÉNOPHONOGRAPHE DE M. MICHELA, À L'USAGE DES AVEUGLES,

PAR M. L. VITALI,

DIRECTEUR DE L'INSTITUT DES AVEUGLES DE MILAN.

J'ai l'honneur de présenter au Congrès un mémoire sur la machine sténophonographique Michela, dans ses rapports avec l'instruction des aveugles.

Cette machine, qu'on peut voir dans la section italienne, a fonctionné pendant les premiers mois de l'Exposition, en présence d'un nombreux public empressé à la connaître et à l'admirer.

Je l'ai vue fonctionner à Milan. Ayant demandé à son savant et modeste inventeur si, parmi les visiteurs qui entouraient son appareil pour l'étudier, il s'en était trouvé qui l'aient questionné sur son application à l'usage des aveugles, il ne sut pas me donner une réponse satisfaisante.

Je le priai de vouloir bien l'expérimenter dans notre institution, en présence des aveugles, les meilleurs juges pour ce qui les touche.

L'expérience a eu lieu le 9 septembre. Le journal *la Perseveranza* en a donné une relation jointe à mon mémoire.

Les résultats généraux ont provoqué une vive admiration. Au point de vue spécial de l'instruction des aveugles, il y a eu des avis pour et contre. Le Congrès va en être juge :

I. — DESCRIPTION DE LA MACHINE.

Cette machine présente l'aspect d'un petit harmonium avec sa caisse, son clavier et ses pédales.

Elle a à peu près 45 centimètres de longueur, 25 centimètres de largeur et 20 centimètres de haut. En enlevant les pédales, elle peut se porter sous le bras.

Les touches, au nombre de vingt, dix de chaque côté, sont symétriques sur le même niveau.

Il y a un intervalle entre la double série des touches; dans cet intervalle se place un rouleau de papier qui se déroule automatiquement lorsque la machine est en action.

Le papier a 44 millimètres de largeur, dont 40 millimètres sont occupés par les signes conventionnels de l'écriture et 4 millimètres par les marges. Ce papier est le même que celui du télégraphe, système Morse.

Ces touches correspondent à des leviers qui impriment les signes conventionnels sur le papier.

Les signes sont imprimés en petit relief.

Les mots ne sont pas écrits par lettres, mais par syllabes. Si une parole se compose de plus d'une syllabe, on ne l'écrit pas tout entière sur la même ligne : on écrit la

première syllabe, la seconde sous la première, la troisième sous la seconde, etc., de cette façon :

Pa
ris.
Mi
lan.

Chaque syllabe s'écrit simultanément d'un seul coup sur les touches employées dans la formation de la même syllabe.

Une syllabe n'est pas reproduite avec le nombre de lettres qui la composent dans l'écriture ordinaire; une syllabe de deux lettres peut demander, selon le cas, cinq et six signes conventionnels.

Ce qu'il y a de plus surprenant dans cette machine, c'est la rapidité avec laquelle on écrit. On peut dire, sans exagération, que l'on écrit aussi vite que l'on parle. En parlant vite, on peut écrire cent quatre-vingts mots par minute, d'après le calcul suivant : Si la machine télégraphique Hughes transmet dans une heure soixante télégrammes de vingt mots chacun, dans le même espace de temps la machine Michela en transmettra quatre cent vingt de vingt-cinq mots.

On peut relire ce qu'on a écrit avec la même promptitude. Dans la pratique, on a établi cette règle : la faculté de lire vite est proportionnelle avec la faculté d'écrire; chacun peut donc lire aussi vite qu'il écrit.

Pour apprendre à bien connaître les signes conventionnels pour la reproduction des mots, il suffit de vingt jours. Six mois au moins sont nécessaires pour apprendre à reproduire avec une rapidité suffisante les signes conventionnels avec la machine. Ce temps varie du reste avec la capacité des élèves.

Actuellement la machine se vend environ 400 francs; elle ne revient à peu près qu'à 150 francs à construire; le prix pourra être réduit, si l'usage s'en généralise.

II. — PRINCIPE FONDAMENTAL TECHNIQUE DU SYSTÈME.

Le système est fondé sur la phonicité des signes graphiques logiquement classifiés.

Tout signe graphique représente un son. Les sons dans la nature ne sont pas tous les mêmes. Il y en a de simples et de composés. Les simples sont ceux que l'on forme instantanément dans un atome de temps.

Les composés sont ceux qui demandent, pour être prononcés, deux et même plusieurs temps.

M. Michela a rédigé d'après ce principe son alphabet, qui ne correspond en rien à l'alphabet commun. Il varie dans la position et le nombre de lettres. Il y a des lettres ajoutées et des lettres supprimées.

C'est un alphabet d'après nature, qui, avec ses signes conventionnels, exprime tous les sons, et peut rendre les sons de toutes les langues.

C'est un alphabet universel, dans toute l'acception du mot. Avec la machine de M. Michela, on écrit toutes les langues, même celles qui ne sont pas comprises par la personne qui écrit : il suffit que la personne écrive les sons.

Il a divisé son alphabet en voyelles et en consonnes. Les voyelles sont au nombre de dix ainsi nommées :

1. *a;*
2. *e,* bref;
3. *i;*
4. *e,* muet;
5. *o;*
6. *u,* toscan;
7. *e,* ouvert;
8. *eu,* français;
9. *ou,* français;
0. zéro, voyelles; conventionnelle;
10. o, étroit.

Les consonnes sont au nombre de vingt-quatre; dans ces consonnes sont quelquefois comprises l'*i* et l'*u*.

Il exprime toutes ses lettres, ses consonnes et ses nombres avec les six signes suivants :

• •• ‿ ⟍ ⁀ ⊥

Ces signes ne sont pas tout à fait arbitraires; ils sont rédigés d'après des règles logiques, dont M. Michela donne l'explication.

Ces signes correspondent à des numéros dans l'ordre suivant :

•	••	‿	⟍	⁀	⊥
1	2	3	6	9	18

Avec ces nombres, il écrit jusqu'à 24. Veut-il écrire le 4, il écrit 3 + 1 = ‿•. Veut-il écrire 24, il écrit 18 + 6 = ⊥ ⟍.

Ces signes sont divisés en quatre séries. Ils varient de valeur et de signification suivant leur série.

Les quatre séries sont ainsi représentées sur les touches de la machine :

Dans les dix touches à droite il y a deux séries; dans les dix touches à gauche, il y a aussi deux séries.

Les séries ne résultent pas d'un nombre égal de touches. La série à droite a six touches; l'autre, vers le milieu de la machine, en a seulement quatre; il en est de même de l'autre côté : la série à gauche a six touches; l'autre, vers le milieu de la machine, en a seulement quatre. Les deux séries à droite correspondent aux deux séries de gauche.

M. Michela n'écrit pas les lettres séparées pour former ces mots; il écrit les syllabes qui composent les mots séparément, l'une après l'autre.

Il écrit donc comme nous l'avons déjà indiqué :

Pa
ris.
Mi
lan.

Dans chaque syllabe, il considère le son fondamental et les sons accidentels, secondaires, vraiment *consonants,* avec le son fondamental.

La lettre qui exprime le son fondamental est toujours prise dans la troisième série; les lettres qui expriment les sons secondaires, celles qui précèdent le son fondamental, dans les séries 1 et 3; celles qui le suivent, dans le 4.

QUESTIONS RELATIVES AUX AVEUGLES.

1° *L'aveugle écrivant pour les voyants.* La machine Michela ouvre à l'aveugle la carrière de sténographe.

Cette carrière est bien rémunérée, et d'après les progrès de la science elle tend à se généraliser.

L'aveugle peut écrire aussi vite et avec autant de facilité que le clairvoyant; et, à cause même de sa cécité, il est dans de meilleures conditions morales et physiques pour réussir. Son ouïe est plus fine, son attention plus recueillie; il demandera un salaire moins élevé et dès lors on l'emploiera de préférence au clairvoyant.

Il ne pourra pas lire ce qu'il aura écrit, mais il pourra donner son ouvrage à l'imprimerie, où de jeunes compositeurs instruits dans la lecture des signes conventionnels le liront facilement.

En augmentant les dimensions de la machine, les signes acquerront un relief plus marqué, et alors l'aveugle lui-même pourra lire ce qu'il aura écrit.

2° *L'aveugle écrivant pour son usage.* Les avantages que l'aveugle obtient en écrivant pour son usage avec la machine Michela sont jusqu'à présent balancés par de nombreux inconvénients; cependant, lorsqu'on considère le peu de moyens qu'il a pour s'instruire, c'est toujours un grand avantage que d'avoir la vitesse d'écrire; mais voici les inconvénients :

Cette machine est relativement coûteuse.

En la grandissant pour accroître le relief, on en augmentera proportionellement le prix.

Les voyants lisent de suite ce qu'ils ont écrit; il n'en est pas de même pour l'aveugle, surtout s'il faut éloigner les signes entre eux pour les lui faire bien saisir. Il faut aussi beaucoup plus d'espace pour l'écriture Michela que pour l'écriture Braille. Trois pages de l'écriture Braille correspondent à quatre pages de l'écriture Michela.

Ensuite, il est difficile de conserver ce qu'on a écrit sur le papier en rouleau : il faut pour cela coller les bandes sur un autre papier, ce qui occasionne une perte de temps assez grande et les livres ainsi façonnés deviennent très volumineux.

CONCLUSION.

Que dire enfin de cette machine?

Elle est certainement étonnante pour la vitesse et la précision avec laquelle elle écrit.

Les voyants pourront s'en servir comme appareil sténographique dans les parlements, les tribunaux, les meetings, etc.

Les aveugles pourront l'employer utilement au service des voyants et pour l'imprimerie. Pour eux, elle présenterait, à mon avis, plus d'inconvénients que d'avantages.

Moyennant des modifications, des améliorations, pourra-t-on en augmenter les avantages et en diminuer les inconvénients? Il y a lieu de l'espérer, mais nous n'oserions pas l'affirmer.

Il n'en est pas moins juste de donner à l'inventeur de cette machine des éloges bien mérités pour les efforts qu'il a faits en la construisant avec tant d'études et de persévérance.

Annexe n° 8.

EXPOSÉ

PRÉSENTÉ AU CONGRÈS PAR M. L. VITALI, DE MILAN.

Le Congrès a été renseigné sur tout ce qui s'est fait en Danemark, en Angleterre, etc., pour l'amélioration du sort des aveugles; je vous rendrai compte en quelques mots de ce qui se passe en Italie, et surtout, pour ce qui me regarde, de ce qui se passe dans l'Institution de Milan, que j'ai l'honneur de diriger. Le Congrès apprendra, je n'en doute pas, avec satisfaction, que bien des mesures dont il a voté l'adoption sont actuellement pratiquées chez nous. Vous avez voté le Braille comme méthode préférable à tout autre système, pour l'écriture, l'imprimerie, la musique; nous l'avons pour toutes ces branches. Vous avez proclamé que les maîtres aveugles sont de bons maîtres et souvent meilleurs que les voyants pour l'instruction de leurs frères aveugles. M. Pablasek a constaté, lorsqu'il visita notre institution, que nous employons cinq maîtres aveugles; il y en a maintenant huit. Les deux premières classes élémentaires, dans la division des garçons, ainsi que dans celle des jeunes filles, sont entièrement dirigées par des maîtres aveugles : un aveugle est maître de clavier; d'autres aveugles sont répétiteurs de piano et de violon; une jeune fille aveugle est maîtresse de chant, une autre sous-maîtresse de piano et de harpe. Des élèves sortis de notre institution sont professeurs de musique à Gênes, à Rome; un autre, qui est encore chez nous, doit s'en aller comme maître d'école et de musique dans l'Institution de Turin, que l'on va bientôt ouvrir.

Vous avez voté la gymnastique rationnelle graduelle; nous la faisons régulièrement enseigner aux garçons et même aux jeunes filles par un maître et une maîtresse choisis parmi les meilleurs professeurs des écoles communales.

Vous avez voté des mesures d'hygiène; pour les compléter, nous avons une maison de campagne, propriété de l'institution, où les élèves qui n'ont pu se rendre dans leurs familles pour les vacances, sont installés à tour de rôle, garçons et jeunes filles, un mois chacun pour respirer le grand air.

Vous avez voté l'instruction musicale pour les aveugles, — non seulement l'instruction élémentaire pratique, mais la haute instruction musicale; nous avons comme maître d'harmonie, de contrepoint et de composition, un professeur au Conservatoire de Milan. Nous avons pu exécuter ainsi en public des morceaux remarquables : dans l'*académie* du mois de juin de cette année, on a exécuté un morceau de chant et d'orchestre avec soixante musiciens : trente exécutants garçons et jeunes filles pour les chœurs, trente pour l'orchestre. Ce morceau, dont l'audition dura environ une demi-heure, était de la composition d'un élève. Un autre élève avait composé pour la même occasion une symphonie remarquable, que l'on va traduire pour les voyants et imprimer; cet élève est à peine âgé de dix-huit ans. Nous avons exécuté cette même année, dans plusieurs églises de Milan, des morceaux de chant et d'orchestre à des messes solennelles et à vêpres. Nous avons reçu pour ces services environ 1,000 francs.

Vous avez manifesté le désir qu'il y eût des asiles dans lesquels fussent admis ceux

des élèves qui, leur instruction achevée, ne peuvent, faute de famille ou de moyens, être convenablement placés; cet asile, nous l'avons. Il est annexé à l'institution, avec un budget distinct, bien qu'il dépende de la même direction et de la même administration. On y a déjà recueilli quatorze jeunes aveugles : dix filles et quatre garçons.

Vous avez voté le patronage; nous le pratiquons depuis longtemps. Cette année, un des élèves qui a quitté depuis peu l'institution et qui était employé comme organiste dans une paroisse de campagne, nous écrit que, faute d'exercice dans le cours de la semaine, n'ayant pas de piano et ne pouvant en acheter un parce qu'il est pauvre, il craignait de se voir renvoyer. Nous lui avons aussitôt expédié un piano de l'établissement, — bien entendu, pas un des meilleurs, — sous la seule condition qu'il nous le rende lorsqu'il pourra en acheter un.

Vous avez proposé que l'on intervînt, en faveur des aveugles, afin d'obtenir une diminution de prix dans les moyens de transport; cette faveur, dans une certaine mesure, nous l'avons : lorsque M. Raineri, ici présent, dirigeait l'institution, à laquelle il a fait tant de bien, il a pu obtenir de la Société des chemins de fer de la Haute-Italie une diminution de moitié dans le prix des places de l'aveugle et de son conducteur. Le jour où le Gouvernement italien a pris la place de cette Société, il a, malgré ses finances qui ne sont pas très florissantes, et alors qu'il supprimait bien des concessions analogues, respecté celle en faveur des aveugles.

Tout le bien que l'Institution de Milan a pu faire, elle le doit surtout à l'inépuisable bienfaisance des Milanais, qui ne cessent pas de lui venir en aide, particulièrement par des legs : cette année, un charpentier nous a légué une maison d'une valeur d'environ 100,000 francs. Nous devons également notre prospérité à l'intelligente munificence du comte Mondolfo, qui a donné à l'Institution et à l'asile plus d'un *demi-million.*

Je me fais un devoir de rappeler au Congrès la mémoire de ce grand bienfaiteur des aveugles chez nous. Honorer les hommes qui ont fait le bien dans le passé et dans un seul pays, c'est le moyen d'en susciter d'autres pour l'avenir dans le monde entier.

Puisque le Congrès a bien voulu s'intéresser aux sourds-muets, je lui rappellerai aussi la mémoire du comte Palo Taverno, mort cette année, fondateur de l'institution des sourds-muets pauvres de la campagne, à Milan, institution dont il a confié la direction à un homme d'une réputation universelle, M. Tarra, et à laquelle, après avoir consacré tout son dévouement, son cœur et bien de l'argent, il a légué en mourant à peu près 300,000 francs, disant à son riche héritier : «Je te recommande mes pauvres sourds-muets!»

Vous avez voté la formation de sociétés de bienfaisance pour imprimer et distribuer aux aveugles des livres à bas prix, sociétés répandues en Angleterre et aux États-Unis. Nous avons une société de ce genre, fondée à Florence depuis peu d'années, sous le nom de *Société Nicolo Tomaseo,* l'éminent écrivain qui, aveugle dans ses dernières années, illustra sa cécité par un persévérant travail, en dictant des livres où s'allient l'amour de la patrie et le devoir. Cette Société a commencé à publier, dans le système Braille, des livres d'école qu'elle distribue gratuitement aux aveugles pauvres de toute l'Italie qui en font la demande; elle publie, sous la direction de M. Adriano Balbi, uu journal mensuel (système Braille) pour les aveugles, avec des instructions et des notices propres à les intéresser.

Que nous faut-il donc encore à nous Milanais? Développer, à Milan, les travaux manuels pour les garçons. Que nous faut-il à tous? Augmenter le nombre des institutions; on vient d'en fonder une à Turin. Que nous manque-t-il encore? Des institutions spéciales pour les petits enfants aveugles : c'est ce que le Congrès a voté, c'est ce que nous allons, en son nom, demander à notre pays, avec la confiance que nous serons entendus.

Que nous faut-il encore? Intéresser le Gouvernement dans toutes les branches centrales, provinciales et communales, à considérer l'aveugle comme un citoyen ayant les mêmes droits que le voyant à l'instruction publique. C'est ce que nous nous efforcerons de faire en intéressant à notre cause, qui est sainte, la presse et les députés au Parlement.

Je finis en exprimant un vœu qui est aussi, je le crois, le vœu de mes collègues italiens : on a réuni un Congrès international pour les aveugles en Autriche, en Allemagne; maintenant on l'a réuni en France; j'espère que le jour n'est pas éloigné où on pourra en réunir un en Italie. Le choix de l'époque et du lieu doit appartenir à l'Association internationale qu'on va fonder. Combien nous serions heureux de vous recevoir tous!

L'Italie, rendue à elle-même et à la liberté, n'a qu'une ambition : remercier Dieu des dons qu'elle en a reçus et s'en servir pour venir en aide au malheur et pour donner son concours aux nations qui marchent à la tête du progrès.

Annexe n° 9.

L'ÉDUCATION DES AVEUGLES DANS LES ÉCOLES ORDINAIRES,

PAR M. LE D[r] ARMITAGE (ANGLETERRE).

La question de savoir si l'aveugle peut être instruit avec avantage dans les écoles publiques ordinaires des voyants est une question fort discutée. Sans doute, il y a, en Angleterre et en Écosse, plusieurs exemples d'enfants aveugles qui, ayant reçu une éducation plus ou moins complète dans une école publique ordinaire, sont devenus des membres utiles et, en certains cas, des membres distingués de la société. Mais la question est celle-ci : Sont-ce des cas exceptionnels, ou bien est-il possible que, rejetant toutes nos vieilles idées, nous admettions l'enfant aveugle à prendre place à l'école, côte à côte avec ses compagnons voyants, et à recevoir les mêmes leçons des mêmes maîtres? C'est ce qu'a proposé M. Barnhill, de Glasgow, et ce qui a été pratiqué dans cette partie de l'Écosse pendant plusieurs années. En ce moment, vingt enfants aveugles sont élevés à Glasgow et dans les villes et villages environnants, avec des résultats fort satisfaisants.

On fait usage pour la lecture des caractères romains, afin que l'enfant aveugle puisse être aidé par son compagnon voyant.

Le système Braille est employé pour l'écriture.

Les écoles fréquentées par les enfants aveugles sont visitées par un inspecteur voyant, chargé de constater si les enfants aveugles reçoivent tous les soins qu'il est possible de leur donner dans l'école et s'ils sont efficacement encouragés dans leurs familles pour la préparation de leurs devoirs.

A Londres, il y a trente-trois enfants aveugles instruits dans des écoles de voyants. Le plan suivi diffère un peu de celui de Glasgow. Les livres qu'on emploie pour la lecture sont imprimés d'après le système Moon. Le système Braille est employé pour l'écriture. On fait également usage de la planchette à trous octogones pour l'arithmétique.

Ces enfants sont tous enseignés dans des écoles appartenant au *London School Board*. Au mois de juillet 1876, ce corps tint une conférence à laquelle furent appelés les maîtres aveugles et voyants qu'on supposait les plus compétents pour donner leur avis sur le système le plus propre à l'éducation des enfants aveugles dans les écoles ordinaires. Tous les aveugles, à l'exception de deux, se prononcèrent en faveur de la méthode Braille, en raison de la facilité avec laquelle on l'apprend, de l'avantage d'avoir le même système pour la lecture et l'écriture et de la dimension relativement petite des livres. On considéra que le seul inconvénient du système Braille était que les élèves voyants ne pourraient pas aider les aveugles dans leur lecture, inconvénient auquel on pourrait remédier, d'ailleurs, en imprimant les lettres romaines pour les voyants dans les interlignes de Braille, comme on l'a fait depuis longtemps dans les feuilles de l'éducation élémentaire publiées par *the British and foreign Blind Association*. On décida, en outre, qu'en cas de non-adoption du système Braille, le meilleur pour la lecture était le système romain, comme compris des élèves voyants.

Des deux membres d'un avis différent, l'un était en faveur des lettres romaines, l'autre, le docteur Moon, en faveur de son propre système.

Le résultat de cette conférence fut que le *School Board* décida qu'on continuerait à faire usage du système Moon jusqu'à ce que les livres d'école fussent imprimés dans le système romain. Mais, comme les aveugles se servent de moins en moins de ce système, il est peu probable qu'on imprime des livres dans ce type. On ne peut se rendre compte de cette résolution que par la difficulté qu'ont les voyants à comprendre quels sont les meilleurs moyens d'éducation par le sens du toucher, et par la tendance à conserver les méthodes d'éducation qu'ils peuvent comprendre, et à rejeter celles qui ne frappent pas immédiatement leurs regards.

Toutes ces écoles, où sont instruits les enfants aveugles, sont visitées périodiquement par un maître aveugle dont le devoir est d'enseigner aux enfants la lecture par le système Moon, l'écriture au moyen du système Braille et le calcul à l'aide de la planchette arithmétique octogonale. Les résultats de cette éducation sont peu satisfaisants. Les enfants qui ont déjà appris à lire et à écrire avant d'aller aux écoles des voyants parviennent à apprendre quelque chose; ceux qui n'ont pas eu cet avantage font en général peu de progrès et contractent la mauvaise habitude de rester assis des heures entières à ne rien faire, pendant que le maître emploie dans ses leçons le tableau noir, les cartes géographiques ou les diagrammes. L'enseignement des enfants aveugles dans les écoles spéciales de jour a été expérimenté dans plusieurs endroits; mais nulle part sur une aussi grande échelle qu'à Londres, dans les classes de l'*Indigent Blind Visiting Society*.

Il y a, en ce moment, trente-six enfants aveugles qui vont à trois écoles de jour dans différentes parties de Londres. Ils n'y vont qu'à certains jours de la semaine, et aussitôt qu'ils ont passablement appris à lire et à écrire, ils vont les autres jours à une école ordinaire.

Ce plan réunit les avantages de l'école spéciale et de l'école ordinaire. Tout le travail élémentaire est conduit par des maîtres aveugles, qui peuvent donner à chaque élève des soins individuels qu'on ne pourrait pas demander dans une école ordinaire, tandis qu'en assistant simultanément aux écoles communes, les enfants aveugles obtiennent beaucoup de connaissances utiles qu'ils ne pourraient pas acquérir dans une école spéciale. Les résultats de cette méthode d'éducation sont des plus satisfaisants, les enfants deviennent intelligents et indépendants et ils sont parfaitement préparés à recevoir l'enseignement technique du métier qui leur permettra de gagner leur vie.

Il serait possible d'enseigner aux garçons et aux filles d'un certain âge des métiers dans des ateliers où ils pourraient se rendre le jour pendant qu'ils demeurent chez eux; mais autant que je sache, cela n'a pas été essayé sur une grande échelle, excepté pour ce qui concerne le tricotage, et pour les filles qui, dans les classes de jour de l'*Indigent Blind Visiting Society,* apprennent tout aussi bien que celles qui sont dans les pensions.

En résumé, il résulte des expériences faites dans le Royaume-Uni qu'avec une bonne surveillance, il est possible d'instruire les aveugles dans les écoles de voyants; que, dans les grands centres de population, le moyen à prendre est de leur enseigner d'abord, dans des écoles spéciales de jour, les meilleures méthodes de travail, et de leur inculquer à fond les connaissances élémentaires. Quand ce résultat sera atteint, l'enfant pourra suivre avec profit une école ordinaire de voyants, tout en continuant à aller à l'école spéciale deux ou trois fois par semaine. Lorsqu'un enfant ainsi préparé ira à une institution pour apprendre la musique ou un métier, on reconnaîtra que ses facultés seront beaucoup plus développées que chez celui qui n'aura pas été instruit dès le premier âge.

A la campagne même et dans les autres endroits où les enfants aveugles sont trop

éloignés les uns des autres pour permettre de les réunir dans des écoles spéciales de jour, il vaut mieux qu'ils soient instruits dans les écoles ordinaires des voyants que de ne recevoir aucune instruction.

On pourrait rendre cet enseignement plus efficace en leur envoyant, pendant les vacances des institutions, des élèves aveugles auxquels un court séjour à la campagne ferait du bien, et qui pourraient enseigner aux autres la méthode de lecture et d'écriture employée par les aveugles.

Annexe n° 10.

QUEL PARTI PEUT-ON TIRER DES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES DE VOYANTS POUR L'ÉDUCATION DES AVEUGLES?

PAR M. A. BUCKLE, DE YORK (ANGLETERRE).

Dans le rapport de l'année 1874 de l'Institution des aveugles de Boston (États-Unis), feu le vénérable docteur Howe, parlant de l'éducation des aveugles, s'exprime ainsi : «La pratique de l'éducation et de l'enseignement à donner à un grand nombre d'enfants aveugles ou muets dans les écoles ordinaires est un des progrès réservés à l'avenir. A peine se manifestera-t-il de mon vivant; mais je l'entrevois avec l'œil de la foi, et je me réjouis d'avance de sa réalisation.»

Telles furent les dernières paroles de cet infatigable défenseur de la cause des aveugles. Il nous est désormais permis d'espérer que les prévisions de notre collègue pourront bientôt être réalisées.

C'est à nous qu'incombe, malgré les nombreuses difficultés inhérentes à l'entreprise, le devoir d'en hâter la réalisation tout au moins partielle, si nous ne pouvons faire davantage.

En Écosse, M. Barnhill et ses amis se sont mis courageusement à l'œuvre pour faire adopter ce nouvel état de choses.

M. Barnhill a rendu compte de ses efforts et a fait ressortir les avantages de sa méthode dans une brochure intitulée : *Une ère nouvelle dans l'éducation des aveugles.*

En Angleterre, un comité spécial de la *Society for organizing charitable relief* a étudié avec soin cette question, parmi beaucoup d'autres se rattachant à l'éducation et à l'enseignement des aveugles, et a donné son opinion motivée dans le rapport de la Société de 1876.

D'après les conclusions du comité sur cette question ainsi que sur d'autres, force m'est de conclure que la plupart des instituteurs possédant la pratique de l'éducation des aveugles doivent certainement être d'opinions différentes.

Le comité des écoles de Londres a encouragé l'envoi des enfants aveugles dans les écoles de la ville; mais nul rapport officiel n'ayant encore été dressé par les membres du comité, nous ne pouvons en déduire aucun résultat.

Néanmoins, je crois que nous pouvons déjà signaler l'action de deux causes secondant ces efforts comme elles avaient précédemment encouragé le docteur Howe dans ses prévisions.

Ces deux causes me paraissent avoir été :

1° L'insuffisance actuelle des écoles spéciales, unie à la répulsion qu'éprouvent certaines familles à envoyer leurs enfants aux écoles spéciales;

2° Les inconvénients qui résultent ou sont supposés résulter de la réunion des aveugles dans les écoles spéciales.

Bien que je ne puisse nier que de telles objections méritent une sérieuse considération, je n'admets pas cependant qu'elles soient suffisantes pour justifier une modification complète de ce plan d'études.

On peut considérer sous deux aspects différents la question de savoir quel parti il est possible de tirer des écoles élémentaires de voyants pour l'éducation des aveugles :

1° En regardant les écoles ordinaires comme devant être employées au lieu et place des écoles spéciales;

2° En considérant la fréquentation des écoles ordinaires comme une préparation aux écoles spéciales.

Le comité spécial de la *Society for organizing charitable relief*, dont il a été parlé plus haut, dans son rapport sur cette question, en arrive aux conclusions suivantes :

1° De cinq à quinze ans, les enfants aveugles seront instruits dans les écoles ordinaires;

2° Les résultats avantageux sont incontestables.

C'est ainsi :

A. Que l'émulation produite par le contact avec les voyants stimulera les aveugles;

B. Que se développera l'habitude de se passer de secours étrangers et de ne compter que sur ses propres forces;

C. Que ces heureux résultats seront encore accrus par le moyen d'exercices corporels méthodiques.

3° Les difficultés que pourraient soulever les professeurs des écoles ordinaires ne sauraient être que passagères.

4° Il serait recommandé aux directeurs d'institutions d'aveugles d'admettre les enfants au-dessous de quinze ans, pour une période d'enseignement d'environ un an, chaque fois que cet enseignement serait jugé utile.

Tels sont les principaux avantages réels ou supposés, attribués aux écoles de voyants, de préférence aux écoles spéciales pour les aveugles.

Considérons-en quelques-uns.

1° On provoquera l'émulation.

Mais ne serait-on pas en droit d'objecter que cette émulation aura lieu dans des conditions incompatibles avec l'infirmité des aveugles? L'enfant aveugle est privé d'un organe si important qu'il faudrait, pour être juste, lui tenir compte de cette infirmité dans tous les exercices scolaires, parce qu'en agissant différemment il y aurait injustice évidente, et l'enfant aveugle le jugerait lui-même ainsi.

Et comment, d'un autre côté, pourra-t-on faire la part de son infirmité sans éveiller la jalousie de ses compétiteurs voyants?

Car vous ne pourrez jamais déterminer exactement la part à faire à cette infirmité, de manière à éviter quelques mécontentements.

Non, je maintiens que l'émulation que l'on trouvera dans les écoles spéciales sera de beaucoup plus salutaire et affectera moins le sentiment moral des élèves.

2° On dit encore que dans les écoles ordinaires le *self-help* et la confiance en soi seront plus efficacement stimulés que dans les écoles spéciales. Cette manière de voir est erronée. Quand des enfants aveugles sont mêlés aux voyants, il est prouvé qu'une grande partie des premiers préfèrent avoir recours aux yeux des seconds plutôt que de chercher par eux-mêmes. C'est une des raisons pour lesquelles, dans le Yorkshire, nous désirons écarter de notre école les enfants qui voient plus que suffisamment pour distinguer la lumière de l'obscurité.

Je suis fortement d'avis que, dans n'importe quelle école ordinaire, le *self-help* et la

confiance en soi se produiront d'une manière bien moins heureuse que dans une école spéciale bien dirigée, où les exercices gymnastiques font partie du programme scolaire, où l'on donne une grande attention aux élèves pendant l'exécution des soins relatifs à leur propre personne, tels que toilette, habillement, préparation des lits, etc., et où ils trouvent l'apprentissage nécessaire à un métier convenable.

Enfin, la plus grande partie de la supériorité attribuée à l'enfant fréquentant l'école des voyants est due à l'avantage de l'enseignement que l'on suppose lui être donné dans la maison paternelle lorsqu'il n'est pas à l'école.

Où peut-on, dit le comité susmentionné, trouver un mobile équivalent à l'amour paternel pour assurer à l'aveugle une éducation distinguée? — L'enfant aveugle doit-il être éloigné de sa famille?

Du caractère moral des parents dépendra la réponse à ces arguments. Quelle que puisse être la supériorité de l'amour paternel comme stimulant pour un enseignement consciencieux, il est un fait que, dans la plupart des cas, les parents, malgré leur tendre affection, ne sauront pas donner à leur enfant aveugle l'éducation dont il a besoin.

Dans le Yorkshire, les parents vous disent simplement qu'ils n'ont pas le temps de s'en occuper à cause des travaux de la maison, et la mère, qui donne ses soins à d'autres enfants, ajoute qu'il lui faut moins de temps pour servir son enfant aveugle que pour lui enseigner à se servir lui-même.

Nous pourrions fournir encore d'autres arguments pour prouver que l'école spéciale est, en principe, le seul endroit où les enfants aveugles de parents pauvres rencontreront l'éducation minutieuse que leur état exige.

Considérons maintenant le sujet dans sa réalisation pratique, savoir : les écoles ordinaires comme préparation aux écoles spéciales.

Comme nous l'avons déjà dit, la valeur de l'école ordinaire pour l'enfant aveugle dépend avant tout du caractère moral des parents. Mais admettons que la maison soit bonne et que les parents prennent un intérêt actif à l'éducation de leur jeune enfant aveugle. Dans ce cas, je crois que la fréquentation de l'école ordinaire de six à neuf ou dix ans présenterait des avantages considérables.

Il faut supposer qu'il n'y a pas de classe d'enseignement pour les aveugles dans l'école des voyants. Dans les petites villes, il n'y a pas un nombre suffisant d'élèves aveugles pour former une classe à part, et, dans les villes plus considérables, si l'on réunissait dix à douze élèves aveugles dans une école, on trouverait que l'âge est différent et qu'il serait déraisonnable de les placer tous dans la même classe.

Il nous faut donc supposer que dans les écoles de voyants les enfants aveugles sont, pour toutes les études, répandus parmi leurs compagnons voyants.

A quel résultat arriverons-nous?

Nous verrions certainement la lecture se faire avec les lettres romaines en relief; mais je doute que nous puissions trouver des professeurs pour enseigner l'usage des caractères spéciaux pour les aveugles, tels que ceux de Moon et de Braille.

On ne peut pas établir ici de règle absolue.

Dans l'écriture, le type de l'épingle pourrait être employé sans beaucoup de difficulté; mais la correction et l'examen des exercices en Braille demanderait beaucoup trop de temps, et l'usage d'un appareil comme le Guldberg exige plus de surveillance que nous ne pourrions en demander à un professeur.

L'arithmétique ne pourrait presque être que mentale, et si les différentes parties en étaient bien apprises, et la manière de faire l'addition, la soustraction, la multiplication et la division bien comprise par le calcul de tête, il y aurait là un grand point d'obtenu.

Quant à l'épellation, la géographie, l'histoire, la grammaire, l'Écriture sainte, études qui, dans les petites classes de toutes les écoles, se font presque entièrement à haute voix, l'enfant aveugle serait probablement capable de marcher de pair avec ses

camarades voyants. Telle est, selon moi, le point auquel l'enfant aveugle pourrait être amené dans une école de voyants, comme préparation à son entrée dans une école spéciale.

Mais là où l'enseignement domestique est négligé, — chose, hélas! fréquente, — le plus tôt que l'enfant aveugle sera envoyé dans une école spéciale sera le meilleur.

C'est ici qu'apparaît la nécessité des écoles préparatoires pour les aveugles, comme celles qui ont été fondées en Danemark et en Saxe.

Je crois avoir ainsi répondu à la question qui nous a été posée. Je dirai en terminant quelques mots de l'éducation générale des aveugles.

Le système d'éducation des aveugles pratiqué en Angleterre depuis vingt ou trente ans a, sans aucun doute, produit des résultats heureux. Nous regrettons toutefois qu'on n'ait pas fait davantage. Mais aucun des systèmes qu'on aurait pu employer pour l'enseignement des aveugles dans les écoles de voyants n'aurait, j'en suis persuadé, amené des résultats aussi satisfaisants.

Le plan poursuivi dans les bonnes écoles spéciales est, sous certains rapports, digne d'être imité dans l'éducation des voyants : je veux parler de la méthode suivant laquelle, après treize ou quatorze ans, dans nos institutions convenablement dirigées, l'éducation intellectuelle marche de pair avec l'enseignement industriel pendant trois ou quatre ans.

Dans l'éducation des voyants, en Angleterre, l'instruction intellectuelle cesse quand l'instruction industrielle commence, c'est-à-dire juste au moment où l'élève commence à en comprendre l'importance.

Il est vrai que l'on obvie à cet inconvénient au moyen des classes et des écoles du soir; mais quand on compare le nombre de ceux qui suivent ces cours avec celui des apprentis qui ne les fréquentent pas, il est évident que les résultats de ce travail éducatif sont bien peu de chose.

L'enseignement d'une institution bien dirigée est, à mon avis, bien supérieur, et je n'hésite pas à déclarer que, si les élèves aveugles d'une pareille institution eussent reçu un enseignement suffisant, les résultats eussent été plus complets.

Mais bien que les aveugles soient privés d'un des plus précieux moyens d'étude, le plus souvent, nous ne leur accordons pas même le temps que nous consacrons à leurs camarades voyants, pour achever leur enseignement industriel.

Il faudrait donner aux aveugles jusqu'à vingt et un ans accomplis pour compléter leur éducation et leur apprentissage d'un métier quelconque.

Quel doit être donc, en définitive, le but à atteindre? Quel devrait être l'objectif constant de nos efforts?

Il y a trois points distincts et importants que nous ne devons pas perdre de vue.

En premier lieu, nous devrions faire ressortir la nécessité d'envoyer tous les enfants aveugles aux écoles de voyants jusqu'à dix ou onze ans; ensuite encourager la fondation d'écoles préparatoires pour les aveugles. Finalement, améliorer le plus possible nos écoles spéciales d'aveugles en obtenant, si nous pouvons, l'appui de l'État. De cette manière nous laisserons aux aveugles le temps nécessaire à leur éducation complète, proportionnée à leurs aptitudes et à leurs capacités, et nous les mettrons ainsi à même de devenir habiles ouvriers.

Tels sont les principaux résultats que nous devons avoir en vue, comme professeurs et instituteurs pratiques.

Quant aux deux propositions émises par le comité spécial dont j'ai parlé, savoir : que les aveugles, en principe, doivent être instruits de cinq à quinze ans avec les voyants, et que, chaque fois qu'on le jugera nécessaire, les jeunes aveugles pourront être envoyés pour un an dans une école spéciale, — elles sont en désaccord flagrant avec notre expérience. — De telles idées, si elles étaient mises en pratique, aboutiraient à

une perte irréparable pour les aveugles, en ce qu'elles substitueraient les écoles ordinaires aux écoles spéciales et n'auraient d'autre résultat qu'une perte d'argent.

Quels que soient nos visées et nos moyens, commençons par faire le meilleur usage possible des éléments que nous possédons, en apportant des améliorations partout où ce sera utile, et laissons-nous guider par un sens pratique et réfléchi.

Annexe n° 11.

L'AVENIR DES AVEUGLES

CONSIDÉRÉ AU POINT DE VUE DE LEUR ÉDUCATION GÉNÉRALE DANS LES ÉCOLES ORDINAIRES,

PAR S. S. FORSTER, M. A. DE WORCESTER (ANGLETERRE).

Le volume qui fait l'objet de cet examen a été récemment publié en Écosse par M. Alexandre Barnhill, surintendant de la Mission de Glasgow pour les aveugles du dehors. Il traite la question de l'éducation des enfants aveugles dans les écoles communales. Il en examine d'abord la possibilité, et réfute d'avance les objections tirées soit des habitudes des aveugles, soit de la difficulté du sujet, soit des obstacles relatifs au temps du maître ou à la routine de l'école, ou au manque du matériel spécial. Il expose ensuite les avantages qui résulteraient pour la classe entière des aveugles de leur admission dans les écoles communes, les heureux effets de l'association, de la gaieté communicative et de l'aiguillon de l'émulation. Il expose encore comment les difficultés de l'enseignement sont surmontées, relativement à l'arithmétique, à la lecture des caractères en relief, à la géographie et à la grammaire. La question du meilleur choix de caractères y est aussi traitée, et les titres du type romain et des types arbitraires sont également examinés en tant qu'ils se rattachent au sujet du livre. On trouve dans la dernière partie du volume une quantité considérable de faits se rapportant à la pratique du système, depuis six ans, dans certaines parties de l'Écosse, des lettres de professeurs et d'autres personnes compétentes pour donner leur avis sur la question, des rapports de Sociétés, etc., concluant en faveur de ce système, et une série de lettres de M. Barnhill, adressées au *Miroir,* de Londres. Le nombre d'enfants aveugles élevés d'après ce système s'élevait à cinquante environ, à l'époque de la publication du livre.

UNE ÈRE NOUVELLE DANS L'ÉDUCATION DES AVEUGLES.

Il serait injuste de prétendre que les intérêts de l'aveugle sont méconnus. A aucune autre époque on ne lui a témoigné plus de sympathie, on n'a fait plus d'efforts pour améliorer sa condition, on n'a publié plus de livres pour son usage, on ne s'est plus ingénié à inventer des appareils pour son éducation ou à lui trouver des industries pour lui faire gagner son pain quotidien. On a sollicité et obtenu une loi en sa faveur. Les aveugles des hautes classes ont participé à cet éveil de l'intérêt public; c'est de notre génération que datent les premières tentatives pour l'instruction générale et systématique des aveugles. Tous les travaux littéraires les concernant et tendant à augmenter leur bien-être sont lus avec empressement; et le petit livre *Une ère nouvelle,* qui traite une question d'importance vitale pour l'aveugle et qui paraît à l'heure opportune, obtiendra un succès de vif intérêt.

L'*Ère nouvelle* traite la question de l'enseignement des enfants aveugles dans nos écoles ordinaires, confondus avec les voyants, non pas comme une tentative occasion-

nelle, un effort passager, mais comme un principe reconnu, accepté par les maîtres et approuvé par les directeurs d'école. Cette idée n'est pas nouvelle; plusieurs personnes en ont fait l'essai dans les écoles ordinaires et aussi dans les écoles supérieures; mais elle est nouvelle au point de vue de son adoption par une partie considérable d'un pays, et de son application à un grand nombre de sujets. Il existe assez d'enfants aveugles pour qu'il soit intéressant de s'en préoccuper. Ils sont en général trop pauvres pour payer leur pension dans les instituts, même si on pouvait les y recevoir. La raison et l'humanité nous font un devoir de rechercher s'il n'y aurait pas possibilité de faire quelque chose pour améliorer leur sort dans le premier âge, ou s'ils doivent grandir négligés et ignorants. L'auteur de ce volume répond à cette question en engageant à les envoyer dans les écoles communes.

Bien des objections se présenteront à l'esprit de ceux qui considèrent les professeurs d'aveugles comme possédant un art occulte, dont la clef ne se trouve que dans les institutions. On dira peut-être aussi que les mœurs et les habitudes des enfants aveugles résistent à ce mode d'éducation, ou bien encore que le temps du maître sera détourné de son emploi normal, et qu'il surgira de nombreuses entraves au cours régulier du plan d'études, et cela sans aucun avantage bien réel pour les aveugles eux-mêmes. De toutes manières, dira-t-on, les enfants aveugles ne peuvent recevoir une éducation poussée bien loin; mais, en outre, ils se trouveront ici arrêtés par la difficulté des appareils spéciaux de classe, qu'ils ne pourront se procurer et que leurs maîtres auront peine à comprendre. L'ouvrage que nous examinons donne la réponse à chacune de ces objections.

L'expérience qui se fait en Écosse a commencé dans les conditions les plus modestes. La Mission de Glasgow pour les aveugles a trouvé, dans ses visites, un nombre considérable d'enfants aveugles grandissant dans l'ignorance et l'abandon. Un de ces infortunés ayant été rencontré à Greenock, on fit une tentative pour le faire admettre dans l'école de la paroisse. Après beaucoup d'hésitation de la part du maître, l'autorisation fut accordée, et les résultats furent si satisfaisants que le promoteur de cette idée fut conduit à pousser plus loin son expérience. D'autres enfants, au nombre de cinq, furent successivement confiés à M. Kay, de l'École de charité, à Greenock, avec un succès égal au premier.

L'attention publique ayant été éveillée sur cette nouvelle méthode d'éducation, au moyen des examens publics et des lettres de M. Barnhill, surintendant de la Mission, ce système a reçu l'approbation de quelques personnages distingués et a été sanctionné par un article du *Bill de l'éducation en Écosse*, «autorisant les établissements scolaires à admettre des enfants aveugles pour y recevoir l'instruction en même temps que les voyants». L'hésitation des maîtres et des parents se trouvait ainsi combattue; l'habitude s'en répandit à ce point qu'aujourd'hui, dans la Mission de Glasgow et dans d'autres localités, il y a cinquante aveugles, de cinq à quinze ans, qui reçoivent l'éducation dans les écoles communes. En mai 1872, la Société de Londres pour l'enseignement au sein de la famille a donné son approbation à cette tentative de sa branche écossaise. En avril 1874, l'Administration de l'instruction publique a virtuellement adopté le système[1] par l'intermédiaire de la Société d'enseignement à domicile; c'est ainsi que l'im-

[1] L'idée est encore dans son enfance en Angleterre. Pour le prouver, il nous suffit de dire que le *School Board*, de Londres, enseigne les enfants aveugles admis dans ses écoles, au moyen de maîtres aveugles faisant usage des caractères du docteur Moon, et donnant deux ou trois leçons par semaine. En d'autres termes, ils ont délégué les aveugles aux soins de la Société d'enseignement à domicile, qui adopte le système dont nous nous occupons. Ceci constitue une ignorance du principe de classes mêlées et perpétue l'isolement des aveugles, deux maux que se propose de combattre le système écossais.

pulsion donnée par Glasgow s'est étendue à Londres, et qu'un certain nombre d'enfants aveugles ont été admis dans nos écoles publiques.

L'éducation donnée jusqu'ici en Écosse a dépassé l'enseignement élémentaire. Outre la lecture, l'épellation et l'interprétation, elle comprend l'histoire sainte, l'histoire profane, la grammaire, la géographie, l'arithmétique. L'histoire et la grammaire s'apprennent oralement. La Bible est traduite en relief, en totalité ou en partie, d'après différents systèmes. La géographie ne comprend que les dimensions et les positions relatives des provinces et des royaumes, enseignées sur une carte en relief ou découpée. En arithmétique, où, comme en géographie, on peut faire usage d'un appareil spécial, on nous a cité un élève qui avait depuis longtemps atteint la division. La pratique de l'arithmétique mentale pourrait lui faire faire quelques progrès. Plusieurs possèdent aussi le système d'écriture pointée qui porte le nom de *Braille*. Voilà une énumération très respectable et, si les avocats du système pouvaient en garantir aussi la supériorité comme simplicité, régularité et constance, il constituerait un bienfait sérieux et durable.

L'effet moral de la discipline sur les enfants aveugles est frappant. La vie en commun avec leurs camarades provoque le développement de leurs talents, de leurs instincts et de leurs bonnes qualités. L'exercice est favorable à leur santé et les habitue à une vie active. La règle de l'école leur enseigne l'ordre et la soumission. L'émulation éveille une industrie et leur innocente ambition de dépasser les autres. Le flambeau de l'intelligence s'allume, et en même temps s'aiguillonne l'esprit de recherche. La torpeur, les imaginations et l'amour de la solitude, caractères habituels de l'aveugle, se dissipent, et les habitudes fantasques, qui font trop souvent de l'enfant aveugle la frayeur de ses amis, disparaissent peu à peu. Propre, soigneux, gai, l'enfant n'est plus la même créature. Nous n'entendons point affirmer par là qu'il n'y a pas eu, qu'il n'y aura pas de déceptions. Les enfants aveugles sont de capacités différentes, tout comme les voyants, et ne peuvent progresser que selon leurs talents naturels, sur lesquels les souvenirs de leurs années d'enfance exercent une puissante influence. Les institutions les mieux organisées ne sont pas à l'abri des insuccès, et presque partout c'est la médiocrité qui fait la règle. Au surplus, les promoteurs du système ne prétendent pas à un succès universel, mais seulement à de notables améliorations dans l'éducation des aveugles.

Il est impossible d'apprécier au juste l'importance de la privation de la vue à l'aveugle, relativement aux objets communs de la vie journalière. Sous le rapport de la capacité intellectuelle des connaissances théoriques, des langues, de l'histoire, etc., ses facultés sont peu ou point inférieures à celles du voyant; mais dans les mille objets qui frappent l'œil chaque jour et forment une partie importante de l'éducation, il reste à l'état d'enfance. Les formes et les distances lui sont presque inconnues, les couleurs le sont absolument à l'aveugle-né. Les cieux et les corps célestes, les plantes, les animaux, les cours d'eau et les montagnes ne sont guère pour lui que des noms. Il peut bien arriver à comprendre entièrement ou en partie les choses qu'il peut palper; mais quand on se rappelle le petit nombre de ces objets, surtout dans l'enfance, on s'aperçoit de quelle énorme quantité de connaissances utiles l'aveugle se trouve dépourvu. Un enfant aveugle fait l'apprentissage de la vie dans les limites les plus bornées. Il peut rarement faire librement usage de ses pieds, et quand il a besoin de mouvement, il n'exerce que les parties du corps qu'il peut remuer en sécurité. De là résultent des mouvements irréguliers et disgracieux qui défigurent beaucoup d'aveugles. Petit à petit, de nouveaux objets se révèlent à lui, mais toujours dans une sphère limitée; son horizon se borne à l'appartement qu'il occupe et aux meubles qui le garnissent; de tout le reste il n'a que des conceptions très imparfaites. Alors commence l'exercice en plein air, ses rapports avec ses petits camarades, ce qui, par degrés, rectifie ses idées sur bien des choses. Il commence à avoir quelques notions du chaud et du froid, de l'humidité et de la sécheresse, de la lumière, du soleil et de l'ombre, des rues dans les

villes et des routes dans la campagne. Les sons constituent l'alimentation dont il se nourrit principalement, aussi est-ce sur eux que son imagination se donne carrière pendant ses heures de solitude. Il imite le chien, le chat, les oiseaux, et se livre avec abandon à toutes les magnificences de la musique allemande. Bientôt il commence à chanter, à jouer de quelque instrument, et comme c'est là le côté développé de ses facultés, il efface, il dépasse tous les autres, au point de devenir un monomane. Quant aux choses ordinaires, son esprit n'est qu'un désert aride. Il parlera des jambes d'une sardine, des jambes de derrière d'un oiseau, et il s'étonnera que la pluie n'éteigne pas le soleil. Si on se rit de lui, et s'il ne possède pas un caractère énergique et investigateur, il retombera dans une habitude de silence qui ira toujours s'invétérant. Peut-être vaut-il mieux avoir une idée imparfaite des choses que de n'en avoir aucune; mais il est important d'avoir des idées justes, aussi accueillerons-nous avec empressement les moyens de rectifier le jugement de l'aveugle, ce qui offre le plus de difficultés aux maîtres d'aveugles. Par conséquent l'association des enfants aveugles avec les voyants pendant leurs premières années, la participation à leurs promenades et à leurs jeux, la possibilité d'entendre leurs observations sur tout ce qui se passe, les nombreuses occasions qui se présenteront pour eux de recevoir des notions justes, les innocentes railleries que provoquera parfois leur ignorance, exerceront une heureuse et continuelle influence sur leur jugement, ce qui est un inappréciable bienfait.

Les difficultés qui ont assailli les promoteurs de l'*Ère nouvelle* sont grandes. En premier lieu, il n'a pas régné une parfaite unanimité entre les maîtres. Tout l'avantage du système consiste surtout dans la moralisation et l'amélioration par les classes en commun. Si on enseigne les élèves à part, le principe se trouve mutilé. Nous ne prétendons pas qu'il n'y ait pas là un avantage pour les aveugles, puisque c'est la méthode des institutions; mais ce n'était pas là ce qu'on se proposait, et cette méthode constitue une grave atteinte au système. Le temps et l'expérience pourront convaincre les maîtres que l'enseignement en commun convient mieux que l'enseignement individuel au milieu des voyants. Faute de cela, la méthode devient une sorte de contrainte, système sur l'efficacité duquel nous n'avons pas à nous prononcer ici.

Un point essentiel, c'est la pauvreté des livres classiques. On aurait peine à croire qu'il n'existe pas une série complète de bons livres de lecture en relief, dans aucun système anglais. On a commencé, il est vrai, à en imprimer quelques-uns. Nous ne sommes pas de ceux qui se plaignent de la variété des systèmes, variété qui nous paraît indispensable, mais nous nous élevons contre le prix élevé des bons livres classiques. Les promoteurs de la méthode qui nous occupe ont fait usage de livres élémentaires de lecture imprimés d'après les systèmes Alston et Moon, dont le premier est un système romain, le second un système arbitraire. Les bons livres en romain, n'étant pas ceux dont on fait usage dans les classes de voyants, peuvent servir à des leçons particulières, aussi bien pour l'épellation que pour l'orthographe; mais ils ne peuvent répondre au but que l'on se propose, la lecture *en classe,* ce qui serait fort avantageux. Comme la Bible se trouve mise en relief dans deux ou trois systèmes, on pourrait adopter dans les classes la lecture de la Bible; mais nous ne savons pas si c'est une pratique observée dans les écoles. La même pénurie se remarque dans les livres de grammaire, d'histoire générale et de géographie. Tels qu'ils existent avec le caractère romain, comme avec tout autre, ils ne répondent pas au but, et cette question des livres est une épine aux pieds du système.

Il est facile de dire qu'avec un peu d'efforts on peut arriver à obtenir les livres en relief. Quels sont, en effet, les livres de classe à choisir? Il y a, en ce moment, diverses sortes de livres de classe en Écosse. Probablement, il en sera toujours ainsi; car bien des gens donnent de sérieuses raisons, et peut-être n'ont-ils pas tort, contre l'uniformité de livres classiques. La variété stimule l'émulation, et l'émulation est la meilleure

des garanties. Bien des gens, d'ailleurs, seraient opposés à une monotone conservation des mêmes livres, eu égard au petit nombre des intéressés. Les jeunes aveugles d'Écosse, de cinq à quinze ans, au nombre de 238 environ, ne représentent qu'une faible portion de tous les enfants de cet âge, sur lesquels, ainsi que le constate l'*Ère nouvelle*, il n'y en a que deux ou trois par école, et souvent pas du tout. Supposons l'existence de ces diverses séries de livres. Il faudrait choisir la plus répandue et la mettre en relief; nous ne pouvons pas espérer pouvoir mettre en relief plus d'un système à la fois. Et s'il est nécessaire, au bout de quelques années, nous échangerons contre le meilleur des systèmes les plus récents et les plus à la mode; car les livres, comme les autres choses, ont leur mode et leur jour. Ceci semblera peut-être pénible pour les promoteurs; mais si intéressants que soient les aveugles, les droits des voyants ont la priorité, et les aveugles doivent suivre et non conduire. Si on venait à mettre en relief toutes les bonnes séries qui existent, elles seraient acquises à la fois par les institutions qui, au dire de M. Barnhill, sans vouloir déprécier la littérature qu'elles possèdent aujourd'hui, feraient très bien d'enrichir leur bibliothèque par cette acquisition. Le reste des 30,000 aveugles que l'on compte en moyenne dans le Royaume-Uni s'empresseraient, de leur côté, de les acquérir.

Qu'on choisisse donc tout d'abord une *série*. Le système que j'analyse en dépit de ces inconvénients présente une indéniable utilité. Ses promoteurs en sont arrivés à un point où ils ne peuvent s'arrêter. Il faut faire un appel au public et commencer immédiatement l'impression. Il n'y a pas lieu d'attendre l'unification des caractères, car les désaccords semblent chaque jour plus tranchés entre les promoteurs des nouveaux systèmes. Quant à attendre l'action d'un Congrès, ce serait vouloir s'arrêter sur la rive jusqu'à ce que la rivière eût cessé de couler. Le Congrès de Vienne, en 1873, n'a abouti qu'à la création d'un nouveau type romain. L'*Association anglaise et étrangère* préconise énergiquement le Braille, et un rival, par points, de Braille a pris faveur en Amérique. Chez nous, on imprime activement aujourd'hui trois ou quatre sortes de caractères. Il faut, par conséquent, que les promoteurs prennent la responsabilité d'en choisir un, et qu'ils l'appliquent dans la sphère de leur action. Si les caractères américains, patronnés par le Collège royal normal, sont trop fins, il reste ceux d'Alston, de Worcester, de Clarke, à moins que M. Clarke n'ait abandonné la mise en relief du beau caractère dont il est l'auteur. M. Barnhill est opposé aux types arbitraires, pour ce qui concerne le système écossais. On peut demander les fonds nécessaires à une souscription publique. Il n'est aucun imprimeur qui puisse inventer un nouveau caractère et imprimer des livres dont le placement serait très lent et fort peu rémunérateur. Les sociétés d'impression, qui sont soutenues par des souscriptions, ne sont pas libres de spéculer sur des chances, mais doivent se renfermer dans les bornes tracées par l'expérience. Notre Gouvernement, à l'encontre de ceux d'Amérique et d'autres pays, abandonne la question à l'initiative privée, mais la philanthropie n'a pas encore dirigé ses efforts du côté des aveugles. En toute justice, c'est au public, qui profite du système écossais, de trouver les moyens de le continuer. La somme nécessaire ne serait pas considérable; probablement avec beaucoup moins d'un millier de livres sterling, on pourrait imprimer ou acquérir des livres de lecture, des grammaires et des géographies pour tous les enfants aveugles de l'Écosse, et, s'il était nécessaire, subvenir aux frais d'introduction d'un nouveau type. En recourant aux livres d'une des sociétés existantes, il ne faudrait pas plus d'un an pour se les procurer; tandis que si les promoteurs du système écossais attendent l'intervention des institutions, qui sont généralement pauvres et rarement à même d'apporter des changements importants à leur organisation, ou la coopération de l'administration des écoles d'Angleterre, pour qui le nouveau système est à l'état d'enfance, ils perdront un temps précieux, ils s'arrêteront dans leur marche, ils courront risque de faire naufrage.

Le *type* dans lequel la série d'auteurs qui aura été choisie, pour être mise en relief, pourra être un type arbitraire plus ou moins facile qu'un autre, mais qui présenterait peut-être un désavantage moral qui contre-balance cette supériorité. Dans ce projet de système, il faut tenir compte non seulement des aveugles, mais aussi de ceux qui doivent les instruire, et de cette circonstance que les enfants aveugles seront aidés à l'école par leurs camarades voyants et aussi à la maison par leurs parents pauvres. Deux ou trois camarades de classe pourraient certainement lire un type arbitraire; mais disons hardiment que ni parents, ni frères, ni sœurs ne pourront rarement y parvenir. Un type compliqué décourage les personnes ignorantes, et pour qu'elles se décident à l'apprendre, il faut qu'elles y soient poussées par un sentiment bien puissant. Les personnes instruites hésitent elles-mêmes à enseigner les aveugles au moyen d'un alphabet qui leur est étranger, et, pour s'y décider, il faut qu'elles leur soient attachées par des liens bien étroits. Nous pouvons donc avoir la certitude qu'en règle générale les parents ne pourraient instruire leurs enfants à l'aide d'un type arbitraire. L'expérience condamne positivement une telle croyance. Et comme l'une des conditions essentielles du système projeté, c'est qu'il ne doit imposer au maître aucune perte de temps, il faut adopter le type romain, comme combinant les avantages de la facilité de lecture avec le maintien d'une sympathie morale. Aucun maître, bien entendu, ne serait capable d'apprendre un type arbitraire, de façon à pouvoir, au bout d'une semaine ou deux, suivre le lecteur, tandis que l'usage du type romain ne lui fait éprouver aucune difficulté; ces arguments seraient irrésistibles, si on ne pensait pas généralement qu'il y a dans le romain, comparé aux types arbitraires, une difficulté telle, qu'en fait, le temps perdu à l'apprendre compense ses autres avantages. C'est une erreur; le romain peut être lu par des enfants de huit ans et des sexagénaires.

Le toucher de l'aveugle varie autant que le sens de la vue chez le voyant, et comprend tous les degrés d'habileté et de gaucherie. Ainsi, l'un ne trouve aucune difficulté dans l'Alston ou l'Américain, tandis que l'autre préfère le Moon. De sorte que, bien loin que la variété de types soit un inconvénient, pour nous c'est un avantage, puisqu'elle permet de lire à certaines personnes qui n'auraient pu y réussir avec un type unique. De plus, les enfants de cinq à quinze ans ne trouveront aucune difficulté dans le type romain, attendu que leur toucher, délicat parce qu'il n'est pas altéré par un travail manuel, peut surmonter pratiquement toute difficulté. C'est ce qu'atteste M. Barnhill, quand il déclare que les enfants ont appris le type d'Alston, que nous avons entendu décrire par d'autres comme le type le plus difficile qu'ils eussent jamais *vu,* et M. Campbell, du Collège royal normal, le confirme, en conseillant l'usage des caractères *américains.* Si donc on peut trouver un type dont les dimensions et la clarté suppriment cet inconvénient, nous ne voyons pas ce qui pourrait empêcher d'en faire l'essai. D'ici à ce que la série de livres aujourd'hui en usage soit épuisée, pour faire place à une autre, la question du type pour les aveugles aura été l'objet de discussions approfondies, et d'importantes améliorations auront sans doute été réalisées.

L'auteur ne nous a pas dit comment son système fonctionnera dans les districts écartés, où la population est disséminée, les écoles peu nombreuses, les distances éloignées et où le mauvais temps règne la moitié de l'année. Il y aurait possibilité de loger les enfants dans quelque maison voisine de l'école, assurément nous ne dirons pas chez le maître d'école lui-même, car ce serait créer une miniature d'institution, sans aucun avantage spécial. Il est probable qu'on saura résoudre la difficulté quand elle sera soulevée. Mais, dans les centres de population, où se rencontre un grand choix d'écoles, nous ne voyons pas la moindre difficulté dans l'application du système. Nous abandonnerions comme chimérique l'idée d'atteindre, dans ces écoles, un *haut degré* de connaissances mathématiques, classiques ou musicales. Une bonne et solide connaissance des matières ordinaires, comme la grammaire, l'his-

toire et la géographie descriptive et physique, autant qu'on en peut apprendre par cœur, l'arithmétique, une étude quotidienne de la Bible et la plus grande facilité possible à lire le caractère, surtout en vue d'étudier la Bible plus tard dans une autre condition de vie, voilà ce qu'il y a de pratique et d'important. On pourrait ajouter la récitation de belles poésies, comme exerçant une influence salutaire sur l'expression et le goût, la pratique de l'arithmétique mentale dans une mesure aussi étendue que possible, le chant en classe et la gymnastique, autant que le comporte le règlement de l'école. Voilà tout ce qu'il faut pour une éducation primaire. Dix-neuf enfants sur vingt ne parviendront jamais au delà. Pour perfectionner leur enseignement, nous souhaiterions voir adopter la mission des écoles de l'*Ère nouvelle*. On pourrait laisser de côté la géométrie, qui coûte fort cher, dont on a rarement besoin, et qui prend beaucoup de temps au professeur. Nous ne voyons pas non plus la nécessité d'y introduire l'enseignement de la musique instrumentale. Ce serait, d'un autre côté, une folie que de vouloir appliquer ce système aux écoles de grammaire, à cause du manque de livres et de l'infinie variété que cet enseignement nécessite; notre expérience personnelle nous conduit à le condamner absolument. Il ne serait pas à propos de citer, sinon comme exemple d'illustration personnelle, les cas de ceux qui sont parvenus à entrer dans les universités; car leur indomptable activité n'aurait jamais pu prendre son essor, sans l'attention d'un lecteur particulier et sans la coûteuse mise en relief de livres nombreux.

Sans livres, on ne peut devenir un parfait écolier. Toutes les fois qu'il se présente des cas spéciaux, comme une exquise capacité pour la musique ou les langues (facultés qui sont généralement réunies), ou pour les mathématiques, on doit en faire l'objet d'une étude spéciale, et ce sera le lien entre les écoles de l'*Ère nouvelle* et les institutions actuellement existantes.

Chacune sera le complément de l'autre, les écoles étant une préparation pour les institutions. A mesure que les enfants grandissent, la diversité de leurs aptitudes se manifeste, et on peut, dès lors, dresser en connaissance de cause leurs plans d'avenir. Un petit nombre retourneront dans leurs familles. Les autres, d'une capacité moyenne, seront plus propres aux travaux manuels qu'à ceux de l'intelligence et se dirigeront vers les institutions industrielles. Le reste, un très petit nombre, qui auront toujours marché en tête, pousseront plus loin leurs études et entreront dans les écoles supérieures. De cette manière, on ne les dirigera pas au hasard, et on ne poussera leur éducation qu'après qu'ils auront donné des preuves certaines de capacité. Le grand avantage de ces écoles pour les institutions est donc bien évident. Elles y enverront des enfants d'une capacité supérieure et d'une plus grande activité intellectuelle, qui rendront nécessaires de meilleurs modes d'enseignement, de meilleurs livres, de meilleurs instruments, et qui forceront l'Administration à perfectionner l'enseignement des aveugles. Si, dans un petit nombre de cas, ils enlèvent des élèves aux institutions, ils auront bientôt plus que compensé ce dommage, car, si les enfants qui étaient, avant cette expérience, complètement négligés, et qui constituent la moitié des aveugles d'Écosse, voient leur niveau intellectuel s'élever, il y aura plus de candidats pour les institutions, et des candidats d'un ordre supérieur. Aussi l'auteur a-t-il tort de dire que sa réforme ne doit exercer aucune influence sur les institutions. C'est qu'au contraire elle exercera sur leur situation matérielle une action directe; les carrières industrielles seront celles qui en retireront les plus précieux avantages; car leurs élèves actuels, à cause de l'éducation négligée de leurs premières années, sont généralement d'assez faibles sujets au point de vue intellectuel. Des jeunes gens et des femmes ayant de l'intelligence native et une certaine éducation viendront remplacer ces vieux pensionnaires et, comme ils apporteront avec eux le goût de la lecture, ils obligeront l'Administration à se pourvoir de livres pour donner satisfaction à ces louables instincts et leur permettre de se développer.

L'étude n'est pas incompatible avec le travail manuel; au contraire, elle l'adoucit et le perfectionne.

La génération présente est remplie de zèle en faveur de la situation de l'aveugle, et on a dès lors droit d'espérer que l'expérience faite en Écosse aura pour résultat final de contribuer à son bien-être d'une manière plus effective et plus large que l'auteur du système ne l'avait lui-même espéré.

Annexe n° 12.

RAPPORT DE LA COMMISSION

CHARGÉE D'ÉTUDIER À L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS LES EXPOSITIONS PARTICULIÈRES DES INSTITUTIONS ET DES INSTITUTEURS D'AVEUGLES, ENFANTS OU ADULTES.

Cette Commission comprenait MM. Piras, Levitte, Pablasek (Autriche), Roesner (Allemagne), Moldenhaver (Danemark), Buckle et Johns (Angleterre), Martuscelli (Italie), Simonon (Belgique), Onsy (Égypte), l'abbé Gridel (Nancy), l'abbé Raineri (Italie), MM. A. et F. Naef (Suisse), l'abbé Vitali (Italie), Barnhill (Écosse), Meyer (Pays-Bas), tous directeurs ou délégués d'institutions d'aveugles à Paris, à Vienne, à Berlin, à Copenhague, à York, à Édimbourg, à Naples, à Namur, au Caire, à Nancy, à Rome, à Lausanne, à Zurich, à Milan, à Glasgow et à Amsterdam.

M. le secrétaire général Lavanchy, prié par cette Commission de l'assister de ses lumières et de son expérience, a bien voulu prendre part à ses travaux. Il était accompagné de M. le Dr Armitage, Anglais de distinction, qui s'intéresse vivement aux travaux du Congrès; frappé lui-même de cécité, il lit et écrit avec facilité tous les systèmes, et il consacre son temps et sa fortune à l'amélioration du sort des aveugles.

M. J.-H. Meyer, directeur d'un institut de jeunes aveugles et délégué pour les Pays-Bas, a été nommé rapporteur.

Égypte. — La Commission a inauguré ses travaux par l'Égypte, dont la remarquable exposition se trouvait la plus rapprochée du palais du Trocadéro. Elle a constaté, avec une vive satisfaction, les résultats obtenus par l'école khédiviale du Caire. M. le secrétaire général Lavanchy, qui avait représenté l'Égypte au Congrès de Vienne, avait fondé lui-même une institution analogue. M. Onsy, le fondateur de l'école actuelle, s'est, il faut le dire, par son zèle, montré digne d'un tel prédécesseur. Malheureusement son dévouement a eu à lutter contre l'état désastreux des finances égyptiennes. Le nombre des élèves dut être considérablement réduit, circonstance d'autant plus fâcheuse que l'on compte en Égypte jusqu'à 25,000 aveugles.

La Commission a pu se rendre compte de l'application de l'anaglyptographie de Braille aux caractères arabes. Elle a étudié un grand nombre de livres consacrés à l'étude du Coran et à celle des sciences, des machines propres à faciliter le calcul et plusieurs appareils de la plus haute utilité. Remarquons toutefois que la nature de l'institution et ses excellentes dispositions n'ont pu, jusqu'à présent, réaliser à elles seules son véritable but. Les mœurs, le climat et d'autres exigences trog longues à énumérer ont, en Égypte, mis des entraves à l'instruction et à l'occupation de tous les aveugles, enfants ou adultes, ce qui fait qu'un très grand nombre de ces infortunés n'ont pu bénéficier des avantages que la philanthropie s'efforce de leur procurer.

A l'exposition de l'école khédiviale, la Commission a encore remarqué plusieurs spécimens d'ouvrages manuels fort utiles et faits avec goût, entre autres d'excellents tissus de toile et de cachemire. En somme, cette exposition a été pour l'observateur du plus

vif intérêt et témoigne d'une manière saisissante la solidité des bases sur lesquelles son honorable fondateur a élevé cette école, et l'excellent esprit qui, grâce à lui, a présidé à ses débuts.

États-Unis et Amérique du Sud. — En parcourant la distance qui, dans le palais de l'Exposition, sépare l'Égypte des États-Unis, la Commission n'a pu se dérober à un sentiment pénible : elle a dû constater que la part réservée à l'objet de ses examens se trouvait circonscrite dans un cercle relativement fort restreint.

En effet, l'Amérique est une partie du monde dont les divers États rivalisent de zèle pour l'amélioration du sort des aveugles. On en peut dire autant de l'Angleterre. Dans ces deux pays, la charité publique s'est mise à cette noble tâche avec le plus louable élan. Les institutions américaines n'ont pas été représentées comme elles auraient pu et dû l'être. Quant aux institutions anglaises, n'ayant pu obtenir un espace suffisant, elles se sont abstenues.

Il existe au Brésil une école pour les aveugles fondée par l'empereur lui-même et très bien dirigée. Sa Majesté a parcouru toute l'Europe incognito, sous la modeste dénomination de «dom Pedro d'Alcantero, Brésilien», voulant se rendre compte par elle-même, avec son auguste épouse l'impératrice, des progrès accomplis en Europe et de ceux qui restent encore à réaliser en vue de l'amélioration du sort des aveugles. La Commission eût été heureuse de pouvoir apprécier la portée de tels efforts, de comparer les tentatives faites à Rio-de-Janeiro avec celles des autres parties de l'Amérique; elle désirait connaître le degré de supériorité relative des États-Unis, interroger en particulier l'Arkansas, l'Ohio, Philadelphie, Boston, New-York, etc.; mais la comparaison lui a été, sinon entièrement impossible, du moins fort difficile, car, de toutes les écoles transatlantiques, il n'y a que celle de Boston qui, avec les imprimeries (*printing houses*) en relief de Louisville et de Philadelphie, ait exposé des livres en relief du Dr Howe. Ce système consiste en une espèce d'alphabet romain modifié. En fait d'instruments et autres appareils, la Commission a rencontré avec plaisir une machine à calculer, simple et pratique, qui, déjà introduite dans plusieurs écoles d'Angleterre et d'Europe et faisant concurrence à celle qui s'appelle en Allemagne «appareil Kley» (appareil disposé pour la composition par lettres et non pour le calcul), semble destinée à être promptement adoptée dans les meilleurs établissements. La Société *The British and foreign Blind Association* s'en sert avec succès. On en a fait de même un heureux emploi dans l'école de M. Blair, à Worcester, en l'appliquant au système de lecture et d'écriture *Braille*. Cet appareil consiste en une planche en bois, recouverte d'une plaque de métal dans laquelle on a pratiqué un certain nombre de trous ayant la forme d'une étoile. On introduit dans ces trous de petites barres en plomb ou en verre, aux extrémités desquelles se trouvent coupés, d'un côté un petit trait, et deux points de l'autre. A l'aide d'une manœuvre, les barres changent de signification selon la disposition qu'on leur donne dans les rayons de la petite étoile, où elles glissent avec facilité. Une fois bien familiarisés avec la valeur des différentes poses des barres, les élèves peuvent effectuer sans peine tous les problèmes d'arithmétique et d'algèbre, sans crainte de commettre ces erreurs involontaires qui, dans les machines ou boîtes ordinaires, avec les chiffres arabes, résultent d'une décomposition inexacte. Un autre avantage important de ces appareils, c'est qu'ils sont portatifs [1]. La Commission n'a pas pu juger de la supériorité des barres en verre dont on se sert à Boston sur celles de plomb ou de métal généralement usitées; mais elle recommande très vivement le système, surtout pour les aveugles-nés. Pour les professeurs voyants, accoutumés dès leur jeunesse aux chiffres arabes, cet appareil présente cependant des inconvénients qu'il faut beaucoup de persévérance pour surmonter. La Commission a également remarqué de très bonnes cartes géographiques.

[1] Voir page 186.

Parmi les travaux manuels qui ont attiré son attention, elle croit devoir signaler des objets de luxe en broderie perlée fort intéressants fabriqués par des aveugles. Les travaux de Laura Bridgmann, sourde-muette très intelligente et très capable, élevée à l'Institut de Boston, étaient surprenants.

Autriche. — L'Autriche se trouve représentée tout d'abord par un appareil fort simple et fort ingénieux, inventé par le directeur de l'École impériale des aveugles, à Vienne, M. Pablasek.

L'inventeur a déjà expliqué le fonctionnement de l'appareil au Congrès de Dresde, et depuis l'a perfectionné, de sorte que cet appareil répond maintenant à toutes les exigences. Il rend possible l'*anaglyptographie de Braille*. La preuve que son usage n'exige aucune préparation, c'est que les aveugles de Paris s'en sont servis avec succès aussitôt qu'on le leur eut mis entre les mains.

L'écriture s'écrit comme elle se lit, de gauche à droite, de même que l'écriture des voyants, sans qu'il soit besoin de tourner la feuille d'avance. Cette machine est peu compliquée et portative, ce qui la rend précieuse aux aveugles ambulants. Elle est presque indispensable aussi aux aveugles assistant à une assemblée où ils doivent prendre des notes [1].

M. Pablasek a exposé en outre un exemplaire de sa publication intitulée : *Blinden-Bildungs-Anstalten,* dans laquelle il démontre avec clarté les moyens d'établir à peu de frais une bonne école pour les aveugles, brochure remplie d'ailleurs d'observations aussi intéressantes que pratiques.

La Commission a encore remarqué trois instituts représentés dans la section autrichienne : celui de Brünn, en Moravie, celui de Léopold, en Galicie, celui de Döbling, près de Vienne. Ces trois écoles n'ont exposé que des travaux manuels, fort bien exécutés sans doute, mais généralement connus et qui, pour cette raison, ne donneront pas lieu à des observations spéciales. Si la Commission s'en permettait une, ce serait que les ouvrages de l'Institut de Léopold sont trop finis pour être l'œuvre des aveugles seuls. Le véritable et unique moyen de bien faire juger le travail des aveugles, c'est de l'exposer sans que les voyants y aient mis la main. Tous les efforts des instituteurs doivent tendre à mettre l'aveugle en état de travailler et de se suffire en produisant des ouvrages en dehors de toute assistance.

Il serait bon, pour rendre l'appréciation possible et véridique, de recommander à tous les instituts l'apposition sur les ouvrages exposés, les ouvrages manuels surtout, du nom de l'élève qui en est l'auteur, contresigné de celui du directeur. Ce moyen a été employé à l'Exposition de 1867 pour les travaux des élèves de l'Institution I. R. de Vienne, ainsi que de quelques autres.

Les exposants qui ne remplissent pas cette formalité ôtent difficilement aux Commissions chargées d'examiner leur travail l'idée qu'il n'y a pas eu interposition d'une main de voyant entre l'aveugle et son ouvrage.

Bien que l'Allemagne ne soit généralement pas représentée dans la partie industrielle et scientifique de l'Exposition, la Commission a été heureuse de rencontrer une carte géographique de ce pays ayant une valeur incontestable pour l'enseignement de la géographie. Elle a également eu à examiner un appareil simple et pratique, mettant l'élève à même de se rendre compte par écrit des formes des corps, des angles, des cercles et des diverses figures nécessaires à l'enseignement de la géométrie.

Cette carte géographique, envoyée par M. Rœsner, directeur de l'Institut royal des aveugles à Stéglitz, près Berlin, est son œuvre. C'est un véritable service rendu à ces infortunés.

[1] L'Académie nationale agricole, manufacturière et commerciale de Paris a décerné une médaille de première classe à M. Pablasek pour cet appareil.

Italie. — L'Italie présente de fort belles choses et fait des efforts très louables pour l'amélioration du sort des aveugles. La Commission a appris avec la plus vive satisfaction qu'un Institut national va être inauguré l'année prochaine à Turin.

Gênes, Padoue, Milan, Naples, ont été dignement représentées dans ce genre d'enseignement.

L'Institut de Gênes a exposé une carte d'Italie sur une très grande échelle, où l'application du système Braille par une mise en relief la rend fort utile aux aveugles sans lui ôter de valeur pour les voyants. M. J. Bistolfi, qui l'a dressée en 1874, a bien mérité des aveugles de son pays.

La ville de Padoue a exposé quelques appareils très simples, pour les aveugles, ainsi que des échantillons de leurs travaux.

L'Institut Strachan, de Naples, pour les jeunes filles aveugles, expose les systèmes qu'il emploie pour l'enseignement de la lecture, de l'écriture, de la géographie et de diverses autres branches de l'enseignement. On ne saurait, en présence de tels témoignages, méconnaître le zèle et l'énergie du modeste fondateur de cette école. La Commission a surtout remarqué l'appareil *Rigolo Martuscelli*, espèce de guide-main à plume inépuisable pouvant rendre d'excellents services à l'aveugle qui connaît l'écriture des voyants. Toute l'exposition italienne a, du reste, été fort appréciée. On s'est seulement demandé s'il n'existe pas un rapport très marqué entre certain appareil de Naples et celui de Milan. En effet, tous les appareils d'écriture ordinaire ont entre eux beaucoup de ressemblance et aboutissent aux mêmes résultats. Il n'y a que le raphigraphe Braille-Foucaud, invention des deux élèves les plus remarquables de l'Institution nationale des jeunes aveugles à Paris, qui fasse exception et qui ne se trouve pas reproduit. On ne l'emploie guère que dans les institutions de France, en Belgique et en Hollande, où les élèves de première classe de l'Institut d'Amsterdam s'en servent avec succès. Si la Commission était appelée à se prononcer sur les divers systèmes ayant pour objet de mettre les aveugles en rapport avec les voyants, les appareils de Guldberg, de Copenhague et de Braille-Foucaud l'emporteraient à ses yeux; mais la supériorité à attribuer à l'un ou l'autre de ces appareils ne saurait être que relative. Bien que l'aveugle habile puisse s'en servir avec une facilité étonnante, il ne saurait s'apercevoir des fautes qui lui ont échappé ni les corriger. Et comme il faut souvent, avec ces sortes de machines, du papier à décalquer pour faire ressortir la lettre du poinçon, il peut lui arriver d'écrire ainsi pendant une couple d'heures, sans avoir rien produit de lisible; l'appareil Guldberg emploie le crayon.

L'exposition de l'Institut de Milan était surtout remarquable par des spécimens d'une écriture d'un système italien ayant quelque analogie avec le système *Guldberg*. Les cahiers contenant les épreuves de cette méthode en diverses grosseurs ont été fort admirés. La Commission a également donné une entière approbation aux imprimés en majuscules et minuscules. Elle a eu la satisfaction de constater que l'on se sert avec succès, dans cet Institut, de l'anaglyptographie de *Braille* et que l'imprimerie de l'établissement fournit des livres dans les types *Braille* et *romain*.

Le tapis brodé en diverses couleurs que la collection renfermait a été trouvé très joli, mais il n'a été considéré que comme de peu de valeur, à titre d'échantillon de travail, attendu qu'il avait dû emprunter le concours d'un professeur voyant. En revanche, la Commission a admiré sans réserve les fleurs artificielles, les bobèches, la vannerie, les sangles en corde, la passementerie, les lacets faits à la machine, les nattes de sparterie et maints petits objets en verroterie façonnés et coloriés, arrangés avec beaucoup de goût. Cette exposition lui a paru une des mieux réussies.

C'est aussi avec un intérêt tout particulier qu'elle a passé en revue la remarquable exposition de l'*Instituto Principe di Napoli*, fondé et dirigé avec autant de zèle que de dévouement par le professeur Domenico Martuscelli, secrétaire de la maison de S. M. le

roi d'Italie. Non seulement M. Martuscelli invente des appareils simples et pratiques pour l'enseignement des élèves, mais il subvient encore aux grands frais qu'exige l'entretien de l'établissement. Si le Congrès a justement applaudi aux louables efforts du vénérable et modeste abbé Gridel, cette providence des aveugles, dont l'Institution fondée à Nancy rivalise avec les meilleures, ce serait faire acte d'injustice que de passer sous silence l'exemple d'abnégation, de générosité et de dévouement donné à Naples par M. le chevalier Martuscelli.

Son exposition d'essais, d'outils et d'ouvrages ne comprend pas moins de vingt-neuf numéros. Ce qui a surtout frappé la Commission dans la collection des travaux de ses élèves, ce sont les modèles de châssis servant à construire des persiennes ou des paillassons à l'aide d'un coffret spécial où se trouvent apprêtés et rangés en ordre les joncs coloriés.

Pour ces divers systèmes, dont plusieurs ont été imaginés avec beaucoup d'intelligence par son illustre fondateur, ainsi que pour les travaux manuels des élèves, l'école a droit à la chaleureuse sympathie de tous ceux qui s'intéressent à l'amélioration du sort des aveugles.

La Commission a regretté que l'inventeur d'une machine appelée *sténophonographe*, qui paraît de nature à faciliter la rapidité de l'écriture pour les aveugles, n'ait pu se trouver présent afin de la mettre au courant de son invention. En effet, M. Michela, en imaginant cet appareil, a voulu ouvrir une nouvelle carrière à l'aveugle: la *sténographie!* M. l'abbé Vitali avait bien adressé au Congrès un mémoire sur l'œuvre de M. Michela. Plusieurs articles de journaux confirmaient la haute utilité de la *sténophonographie* et les succès déjà obtenus; mais la Commission n'a pu se convaincre par elle-même de la valeur pratique de l'invention, ni se prononcer sur son avenir [1].

Russie. — La Russie n'a été représentée que par M. Paplonski, de Varsovie. L'école, qui ressortit au Ministère de l'instruction publique, est ouverte aux aveugles et aux sourds-muets. Elle s'applique avec succès aux divers métiers. Les productions des sourds-muets sont distinctes de celles des aveugles. Ces derniers ont fait des progrès qui méritent des encouragements, surtout en ce qui concerne la brosserie et la confection du filet. Pour la lecture, on y fait usage d'un grand caractère romain en relief.

Suisse. — La Commission a vivement regretté que, dans la belle exposition pédagogique de la Suisse, celle des aveugles ait fait défaut. Elle n'a trouvé qu'un seul exemplaire de la machine appelée le *diplographe*, imaginée par M. Ernest Recordon et permettant d'imprimer simultanément en Braille pour les aveugles et dans l'écriture pour les voyants. La grande difficulté de trouver une machine qui mette l'aveugle en état de correspondre avec les voyants et de se contrôler lui-même paraît donc résolue. Malheureusement l'instrument est compliqué, et son prix de 300 francs n'en permet l'acquisition qu'aux aveugles opulents. Espérons que l'inventeur parviendra à y introduire des simplifications qui le mettront à la portée de bourses plus modestes [2]!

Belgique. — L'Institut royal pour les sourds-muets et les aveugles de Bruxelles a exposé le typhlographe, dont on se sert avec avantage dans l'établissement pour enseigner aux aveugles une sorte d'écriture gothique très facile à lire. C'est une modification du typhlographe écossais construit par M. J. Gall, d'Édimbourg.

Danemark. — L'École royale de Copenhague se trouve dignement représentée. Elle est au premier rang des meilleures. La direction a appliqué les systèmes généralement reconnus comme les plus efficaces, et l'exposition de cet établissement est des mieux

(1) Voir aux Annexes le Mémoire de M. Vitali sur le *Sténophonographe*.
(2) Voir aux Annexes une notice sur le *Diplographe*.

réussies. La Commission y a trouvé nombre de cahiers de musique en relief, système Braille, imprimés dans l'Institut; des livres de lecture en Braille et en lettres romaines, majuscules et minuscules, de deux grandeurs; des appareils pour l'écriture en points saillants, pour l'orthographe et pour le calcul; d'autres inventés par M. C.-E. Guldberg, qui se recommandent par leur grande simplicité et par leur prix modique, et à l'aide desquels les aveugles du Danemark écrivent avec une précision et une rapidité surprenantes. Aux appareils se trouvaient joints un grand nombre de spécimens de cette écriture. Votre Commission a fort approuvé une invention de M. F. Guldberg, pour faciliter aux élèves le dessin des figures mathématiques, et qui peut servir également aux professeurs. Elle y a trouvé un fort bon atlas avec des cartes de géographie en relief, même des cartes à jouer pour la récréation des aveugles et une intéressante collection d'ouvrages manuels (vannerie, corderie, cordonnerie, brosses et travaux de femmes), tous exécutés par des enfants complètement aveugles. Parmi ces objets, nous avons remarqué deux métiers absolument inconnus dans tous les autres instituts d'aveugles: l'un, pour la cordonnerie, destiné aux garçons; l'autre, pour la lingerie confectionnée avec la machine à coudre, destiné aux filles. La Commission a fort admiré non seulement les bottes, souliers, bottines, pantoufles et autres chaussures solidement confectionnées, mais encore toute la série des instruments imaginés par le maître cordonnier Eneroldsen. Notre satisfaction n'a pas été moindre pour la lingerie des filles. Nous avons constaté avec un vif intérêt qu'il y a là un progrès véritable et en même temps de nouvelles branches à exploiter dans le champ trop limité ouvert aux travaux des aveugles. Cette exposition était complétée par des rapports annuels et un journal trimestriel sur l'éducation des aveugles, des sourds-muets et des idiots, publié dès 1867 par MM. J. Moldenhaver et J. Keller. La haute idée que M. Moldenhaver a su nous donner de son institut lui a valu des félicitations bien méritées.

Pays-Bas. — Ce qui a surtout fait plaisir à la Commission dans l'exposition de l'Institut d'Amsterdam pour les jeunes aveugles, c'est la méthode progressive qui y domine et la multiplicité des branches que l'on y cultive. Elle y a, en effet, trouvé l'écriture Braille-Foucaud, avec une autre imaginée par l'inventeur des signes télégraphiques Hughes; puis des livres, soit en Braille, soit en caractère romain en relief (majuscules et minuscules). La série commençait par les mots les plus simples et finissait par des volumes en allemand et en français: elle était complétée par un recueil de morceaux en prose et en vers. La notation musicale et la théorie de la composition en musique s'y trouvaient très bien rendues, ainsi que la manière d'enseigner l'arithmétique et les mathématiques (système Klein). Une carte géographique de la Hollande septentrionale, spécimen de l'ouvrage de M. Schokking, un des professeurs de l'établissement, a mérité d'unanimes éloges pour la netteté du travail et l'excellence de la méthode. Les ouvrages manuels étaient tous bien achevés et très propres. On a surtout remarqué une vannerie de choix et des ouvrages de femmes, au tricot ou au crochet, si bien faits qu'on les prendrait pour des broderies ou des dentelles, et qu'on pourrait les qualifier d'artistiques; car ils portaient non seulement des initiales, mais encore des mots entiers, le tout fait à l'aiguille. La confection des sièges et la brosserie ne laissaient rien à désirer.

Toute la collection, en un mot, a démontré d'une manière évidente que cette institution, créée par la charité privée, se maintient dignement au rang supérieur qu'elle occupe depuis longtemps. C'est à l'année 1808 que remonte sa fondation par la Société franc-maçonnique.

Le directeur de l'établissement a insisté auprès de la Commission pour qu'elle voulût bien insérer dans son rapport la proposition suivante, basée sur sa longue expérience: « Avec un cours suivi de douze ans, soit de six à dix-huit ans, un enfant, s'il est réellement

réduit d'un tiers les volumes qui servaient autrefois à l'usage des aveugles et ne pouvaient être imprimés que d'un côté. Un autre avantage considérable, c'est de supprimer le matériel typographique, un des plus grands obstacles pour les écoles peu fortunées, à cause des grands frais d'installation. L'aveugle devient désormais son propre imprimeur et son propre éditeur; il peut, partout où il se trouve, traduire sa pensée à de nombreux exemplaires.

En Angleterre, la Société *The British and foreign Blind Association* se sert avec succès de ce procédé, et la Commission espère qu'un des résultats du Congrès sera de voir bientôt les aveugles mis en possession des auteurs les plus populaires des diverses nationalités, et de leur trouver, dans la reproduction des œuvres de la pensée, c'est-à-dire dans l'imprimerie, une ressource de plus pour les mauvais jours.

En fait d'appareils propres à l'instruction, la Commission a examiné spécialement tout ce qui était exposé relativement à l'accordage des pianos, profession où les élèves de l'Institut ont acquis une réputation méritée. Elle a aussi beaucoup admiré les travaux produits par le tournage, métier dans lequel on réussit également à perfectionner les aveugles. Mais ce qui a surtout frappé notre attention, ce sont les ouvrages de femmes, en filet, tricot et crochet, parmi lesquels une aube, véritable chef-d'œuvre de tricotage ou broderie artistique, a provoqué un murmure sympathique à l'adresse de l'habile ouvrière [1].

En somme, tout ce que la Commission a rencontré dans la vitrine de l'établissement n'a fait, je le répète, que confirmer la bonne opinion qu'elle avait déjà de son importance et de sa valeur. Le discours de M. le Ministre de l'intérieur au Congrès lui donne la certitude que l'Institution nationale des jeunes aveugles tiendra à honneur de rester à la hauteur de sa renommée.

La Commission a constaté de grands progrès réalisés en quelques années, surtout du côté de l'enseignement, et on n'en restera pas là. Plus l'anaglyptographie de Braille se généralisera, plus l'on fera de pas en avant.

La grande question est d'instruire l'aveugle, d'élever son esprit en le cultivant et de se servir à cet effet des moyens les plus simples, les plus efficaces et qui lui conviennent le mieux. La Commission en appelle à tous les aveugles instruits, sans préjugés, qui se sont occupés des divers systèmes; à tous les directeurs qui ont étudié la question; à ceux qui ont vu enseigner successivement plusieurs systèmes dans leurs établissements. Elle leur demande de bonne foi, au nom de leur propre expérience, lequel de ces deux systèmes répond le mieux aux besoins des aveugles, leur facilite le mieux la lecture, leur paraît en un mot le plus facile et le plus propre à communiquer rapidement leurs idées. La réponse sera certainement favorable au système anaglyptographique de Braille. Aussi la Commission n'hésite-t-elle pas à déclarer que si les systèmes Moon, Luke, Frère, le caractère romain et autres ont leur mérite particulier pour l'enseignement de la lecture, l'anaglyptographie de Braille, le seul qui aplanisse tous les obstacles, sera toujours de beaucoup préférable pour les aveugles intelligents, tant qu'on n'aura pas trouvé une méthode aussi commode pour eux que l'est l'écriture ordinaire pour les voyants.

[1] M. Krebs, fabricant de pianos, ancien élève de l'Institution de Paris, avait exposé un piano qui lui a valu les éloges unanimes de la Commission.

studieux et docile, peut dépasser les limites ordinaires, devenir un très habile organiste, un artisan des plus capables.»

M. le major en retraite Serraris, à Kempen, avait aussi exposé dans cette section un appareil à la fois simple et pratique, pour faciliter l'écriture aux personnes aveugles. L'inventeur prétend que cet appareil répond à toutes les exigences, même pour les aveugles-nés. L'avis de la Commission est que cet instrument est de nature à rendre d'éminents services aux adultes et aux enfants qui, ayant perdu la vue déjà grands, ont appris à écrire et sont familiarisés avec la forme des caractères ordinaires. Elle a pensé qu'il en est différemment pour les aveugles-nés, qui n'ont aucune idée de ces formes et sont habitués à se servir du taphigraphe de Braille, et à qui il est conséquemment difficile de s'initier à l'écriture des voyants, et que l'invention de Messire Serraris ne peut guère contribuer à rendre plus courant l'enseignement classique des institutions. Ce qui rend ce petit appareil plus intéressant, c'est que l'inventeur, ayant lui-même été frappé de cécité, l'a construit complètement aveugle. Son atelier, en Hollande, étonne les visiteurs. Il confectionne toutes sortes d'articles de menuiserie qui supposent beaucoup d'habileté, même chez un voyant. La Commission regrette que cet inventeur se soit borné à exposer un modeste spécimen de son travail, et elle donne le conseil à chaque institut d'aveugles d'en faire l'acquisition (7 francs), ne fût-ce qu'à titre de curiosité.

France. — Le rapport de la Commission finit là où il aurait dû commencer; mais on l'excusera, si l'on considère la peine qu'elle s'est donnée dans ce court espace de cinq jours, pendant les quelques heures qui lui restaient entre l'assemblée du matin, au Trocadéro, et celle de l'après-midi, aux Tuileries, pour bien examiner les objets exposés relatifs aux aveugles. En économisant son temps, il ne lui est resté que sa dernière journée à consacrer à l'exposition de l'Institution nationale des jeunes aveugles de Paris, la seule qui, avec celle des sourds-muets, soit placée sous la direction du Ministère de l'intérieur.

Sans doute, elle s'attendait à rencontrer quelque chose de supérieur dans le pays qui a pris l'initiative de l'éducation des aveugles, dans la métropole, où se trouve l'Institut qui a servi de modèle aux autres, et, elle se plaît à le déclarer, son attente n'a pas été déçue; sa bonne opinion a été pleinement confirmée.

En effet, c'est avec le bon goût particulier à la nation française que tous les appareils pour l'instruction se sont trouvés réunis, à côté d'ouvrages manuels des plus remarquables.

Si l'Institut national de la France a toujours été célèbre pour sa belle imprimerie presque entièrement desservie par des aveugles, et a rendu d'éminents services à toutes les autres écoles, en ne cessant pas de leur fournir à un prix très modéré les livres d'étude et les cahiers de musique que l'Administration a fait composer d'après le système anaglyptographique de Braille, il a rendu un autre service éminent, la publication du nouveau procédé d'impression à l'usage des aveugles, inventé par M. Victor Laass d'Aguen, et perfectionné simultanément par M. J. Levitte, en France, et M. le Dr Armitage, en Angleterre.

Voici en quoi consiste ce nouveau procédé : une mince feuille de laiton, bien laminée, remplace la feuille de papier ordinaire. Sur cette feuille de laiton, l'aveugle imprime en relief les points conventionnels qui lui servent de lettres; après quoi il la stéréotype en relief au moyen de la tablette Braille et de son poinçon qui rappelle le stylet antique.

La feuille métallique, couverte des deux côtés, recto et verso, de lignes de points en relief, sert alors à imprimer en relief une feuille de papier. La simple pression de la main ou d'une presse à copier suffit pour obtenir ce résultat.

On peut ainsi tirer sur une même planche un nombre indéfini d'exemplaires, et on

Annexe n° 13.

LE DIPLOGRAPHE.

(Extrait du *Journal de Genève* du 4 novembre 1875.)

Pour nous qui avons le bonheur de jouir de la vue, il suffit, pour que nous puissions lire, que les lettres soient dessinées en noir sur un fond blanc. Pour ceux qui sont atteints de cécité, et chez qui le toucher doit remplacer la vue, il faut que les lettres se présentent en relief et qu'elles fassent saillie, de telle sorte qu'en promenant ses doigts sur les lignes, l'aveugle puisse suivre les contours des figures et reconstruire les signes dans son esprit, à mesure que son toucher lui en révèle les détails.

Si maintenant on réfléchit d'un côté qu'il serait impossible de donner aux lettres des dimensions un peu considérables, sans que le plus petit ouvrage imprimé en relief forme un volume énorme et revienne très cher, on comprendra, d'un autre côté, que nos lettres, portées même à la dimension des majuscules ordinaires, ne soient pas toujours faciles à lire. Les formes en sont simples pour nous qui pouvons les voir; mais les lignes qui les composent sont compliquées pour les aveugles, et surtout pour ceux dont le toucher est émoussé. C'est ce qui fait qu'on a cherché à substituer aux lettres ordinaires d'autres signes plus simples.

Les inventeurs des systèmes actuellement en usage sont partis de divers points de vue, ce qui explique les différences qui caractérisent leurs alphabets.

Les Anglais ont adopté, pour représenter les lettres, des combinaisons très simples de la ligne et du point ou de la ligne droite et du demi-cercle. Ces signes se lisent aisément, mais les aveugles ne peuvent s'en servir que difficilement pour écrire. Des systèmes anglais, nous ne mentionnerons que celui de M. Moon. L'auteur, qui est lui-même privé de la vue, a tiré son alphabet des lettres ordinaires qu'il a simplifiées en retranchant les lignes les moins nécessaires. Ainsi I est représenté par un trait vertical; T par un trait horizontal; A par l'A ordinaire sauf le trait transversal; V n'est pas changé; D par un demi-cercle ouvert à gauche; C n'est pas changé, etc. [1].

Les Français se sont préoccupés de donner aux aveugles un alphabet qui leur permette d'écrire et de lire ensuite ce qu'ils ont écrit. Pour atteindre ce but, ils ont eu recours à un autre système d'alphabet. Dans cet alphabet, les lettres sont toutes représentées par un petit nombre de points groupés d'une manière simple et facile à retenir. Les points se placent sur trois rangées horizontales comme trois lignes d'une portée de musique. Pour les dix premières lettres, les points occupent les deux lignes supérieures seulement. A est indiqué par un point sur la première ligne; B par un point sur la première ligne et un second sur la deuxième ligne; C par deux points l'un à côté de l'autre sur la première ligne; D par trois points, deux sur la première ligne et le troisième sur la seconde ligne, au-dessous du point de droite, et ainsi de suite.

Pour les dix lettres suivantes (de K à T), les points sont les mêmes que ceux des dix premières lettres, plus un point placé un peu à la gauche sur la troisième ligne. Pour les dix lettres suivantes (de T à la fin de l'alphabet, plus les lettres à accent ou doubles), les points sont disposés comme ceux de la première dizaine, plus deux points placés sur la ligne inférieure.

[1] Voir système Moon, planche E, à la suite des Annexes.

Les dix premiers signes sur les deux lignes inférieures représentent dix signes de ponctuation; aucune lettre ne se trouvant sur les deux lignes inférieures, il ne peut y avoir de confusion.

Les dix premiers signes représentent aussi les chiffres de 1 à 0, mais toutes les fois qu'ils ont la valeur d'un nombre, ils sont précédés de quatre points formant un angle droit. C'est ainsi, par exemple, qu'avec cette addition, A devient 1, B devient 2, etc. Ce signe est désigné dans l'alphabet sous le nom de signe des nombres [1].

Ce système très simple fut inventé, il y a cinquante ans, par M. Braille, aveugle lui-même, et depuis cette époque, de nombreux livres ont été imprimés avec l'alphabet que nous venons de décrire. Voilà une bonne méthode pour donner aux aveugles le moyen de lire; ce système leur offre aussi l'avantage d'écrire eux-mêmes.

Il suffit de faire quelques essais en lisant les yeux fermés les lettres majuscules qu'une autre personne aura piquées sur une feuille de papier afin de se rendre compte des difficultés qu'on a eu à surmonter avant de trouver un alphabet facile à lire au simple toucher et de permettre, par là, aux aveugles de correspondre entre eux, tandis qu'avec les autres procédés d'écriture, ils ne peuvent relire ce qu'ils ont écrit, parce qu'ils ont de la peine à former un relief aussi saillant que celui des points.

A Paris on a adapté ce système à l'impression de la musique. Partout où on a fait une sérieuse application de cette méthode, on a vu les aveugles, surtout les jeunes, la préférer à toute autre. Ils ont bien vite appris cet alphabet par points et ils s'en servent pour noter leurs compositions musicales; or, l'on sait combien les aveugles sont, en général, amateurs de musique.

Mais comment cet alphabet s'adapte-t-il à l'écriture? Figurez-vous une plaque de zinc, épaisse de trois millimètres, à peu près de la grandeur d'une feuille de papier ordinaire, et sur laquelle on applique un cadre mobile. Cette plaque est, sur toute sa surface, creusée de sillons transversaux parallèles, exactement comme des lignes de musique non interrompues; il y a entre eux la distance précise qui doit séparer les trois lignes sur lesquelles les points se placent en rangées pour former les signes. Pour écrire, l'aveugle dispose une feuille de papier sur la plaque de zinc, applique ensuite le cadre mobile pour la maintenir; puis il place dessus, pour servir de guide à sa main, une règle métallique plate, dans laquelle sont percées à jour de petites fenêtres carrées, de la grandeur du signe qui représente une lettre, et c'est dans chacune de ces fenêtres qu'il écrira une lettre. Les choses étant ainsi disposées, l'aveugle, armé d'un poinçon mousse, fait des points dans la feuille en l'enfonçant jusqu'au fond des rainures de la plaque d'étain sous-jacente. Pour placer ces points à l'endroit voulu, il se guide sur le bord de la fenêtre où il va écrire la lettre. La profondeur des rainures est calculée de façon que l'instrument produise un relief suffisant sans déchirer sensiblement le papier. Lorsque la feuille est écrite, l'aveugle l'enlève, la retourne et peut lire ce qu'il vient d'écrire. Il sera obligé d'écrire de gauche à droite; du reste, l'expérience démontre que cela ne lui offre aucune difficulté.

A l'aide de l'alphabet en points, les aveugles ne peuvent correspondre qu'entre eux, parce que cet alphabet n'est pas connu des voyants; pour les mettre en rapport avec ces derniers, on a imaginé des instruments dont le prix est élevé, le maniement assez long, et l'étude assez difficile. Si ces appareils ont l'avantage de reproduire l'écriture ou l'impression ordinaire du voyant, ils ont l'inconvénient de ne pouvoir être lus par l'aveugle, les caractères n'étant pas en relief.

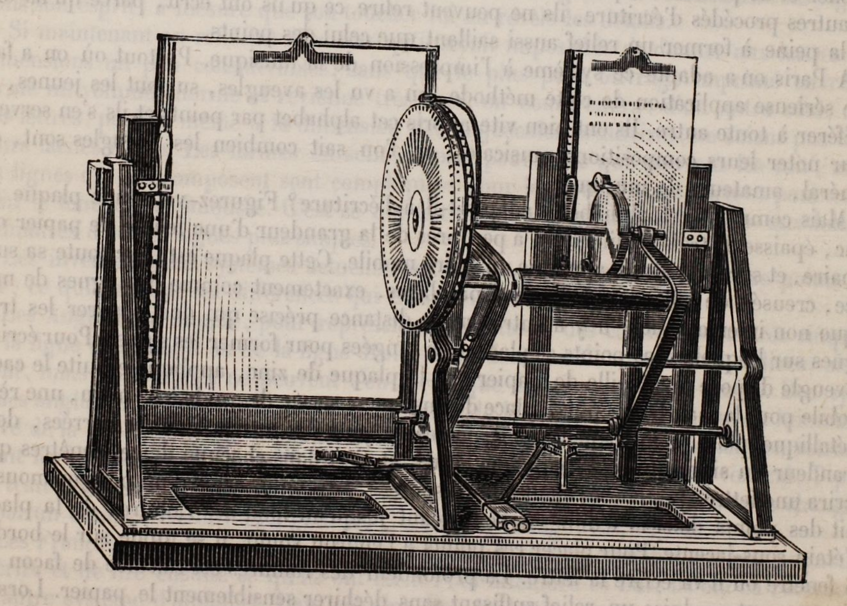
M. Ernest Recordon vient d'inventer un appareil des plus simples qui obvie aux inconvénients inhérents aux systèmes d'écriture actuels, tout en en réunissant les avan-

(1) Cette description qui précède est en partie tirée du journal *la Famille,* année 1865. (Voir le système Braille à la suite des Annexes, planche A.)

tages et en reproduisant, en même temps, une double écriture : une pour l'aveugle, l'autre pour le voyant. C'est en raison de cette double écriture que l'instrument a été nommé diplographe.

Les deux pièces essentielles de cet appareil sont deux disques tournant ensemble autour du même axe, à une certaine distance l'un de l'autre. Ils sont munis sur leur pourtour, l'un de l'alphabet des aveugles, en points, l'autre de celui des voyants; les lettres se correspondent exactement : A des aveugles avec A des voyants, et ainsi de suite.

Deux feuilles de papier sont placées en face du pourtour de chaque disque (les caractères des voyants, semblables à ceux de l'imprimerie, sont encrés avec de l'encre à tampon). Par un mécanisme très simple, les caractères des deux disques viennent s'imprimer en même temps sur les deux feuilles de papier, et produisent, de cette manière, une double impression. Il va sans dire que, pour chaque lettre, les feuilles de papier doivent avancer d'un pas, ce qui a lieu par un mouvement automatique, sans que l'aveugle ait à s'en occuper. Un des disques (l'autre marchant en même temps) doit être tourné chaque fois, de manière à présenter la lettre voulue à l'impression.



Cet appareil est tellement simple qu'un aveugle appelé à en faire usage en a compris immédiatement le mécanisme et s'en est servi sans difficulté.

De cette manière, un aveugle peut facilement écrire pour être lu par un autre aveugle, en même temps qu'il imprime une autre feuille pour le voyant, et à l'inverse, un voyant, tout en ignorant l'alphabet des aveugles, peut leur écrire en ne s'occupant que du disque qui porte les caractères ordinaires.

Un autre avantage est celui-ci : c'est qu'en changeant le disque de l'aveugle en un autre, il peut imprimer avec un autre système, à lui connu; on peut même lui faire imprimer en relief avec un autre système qu'il ne connaît pas, à la condition que le disque porte latéralement, comme les heures sur un cadran de montre, les caractères qu'il connaît et sur lesquels il se guide par le toucher; ces caractères correspondront avec ceux qui sont sur le pourtour du disque.

Annexe n° 14.

RÉCOMPENSES

DÉCERNÉES PAR LE JURY DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE. — CLASSE VI.

AVEUGLES.

MÉDAILLE D'OR.

France. . . . . Ministère de l'intérieur (direction de l'instruction publique).

MÉDAILLE D'ARGENT.

Espagne. . . . . Collège national des sourds-muets et aveugles de Madrid.

MÉDAILLE D'ARGENT.

États-Unis. . . . . Imprimerie pour les aveugles de Louisville (Kentucky).
États-Unis. . . . . Perkins-Institution (Boston).
Danemark. . . . . Institut des aveugles à Copenhague.
Suède. . . . . Maison de travail des aveugles à Manilla.
Autriche. . . . . M. Pablasek, à Vienne.

RAPPEL DE MÉDAILLE D'ARGENT.

Italie. . . . . Institut des aveugles de Milan.

MÉDAILLE DE BRONZE.

Autriche-Hongrie. . . . Institut d'aveugles de Moravie et Silésie.
Pays-Bas. . . . . Institut des aveugles d'Amsterdam.
Autriche-Hongrie. . . . Institut des aveugles de la Basse-Autriche (directeur Entlicher, à Vienne).
Canada. . . . . Institution des jeunes aveugles à Montréal.
Italie. . . . . Institution Principe di Napoli, à Naples.
Danemark. . . . . M. Nielsen.

MENTION HONORABLE.

Belgique. . . . . Institut des sourds-muets et aveugles à Schaerbeck.
Autriche-Hongrie. . . . Institution des aveugles de Galicie.
Autriche-Hongrie. . . . M. Pablasek, à Vienne.
Italie. . . . . Institut Strachan pour les aveugles à Naples.

ANNEXE Nº 15.

ESSAI SUR L'AMÉLIORATION DU SORT DES AVEUGLES,

PAR LE Dr DESRUELLES.

Paraîtrons-nous présomptueux de venir dire ce que nous avons observé, consigné jour par jour, à des savants autrement autorisés que nous dans une question qui demande une grande expérience et une égale observation pratique? Mais après avoir amassé des matériaux, pourquoi n'apporterions-nous pas, nous aussi, notre pierre à une reconstruction entrevue, convaincus que nous sommes que la voie suivie jusqu'à ce jour presque partout, et particulièrement en France, pour l'amélioration du sort des aveugles, n'est pas la bonne en tant qu'éducation, et qu'elle n'est pas la voie progressive en tant qu'instruction?

Que doit-on chercher avant tout dans la méthode à suivre vis-à-vis des jeunes aveugles? Les arracher à cet isolement qui nous navre par un intérêt constant, affectueux, et non par une pitié malsaine.

Leur donner une instruction qui les rapproche le plus possible de leurs semblables.

Poursuivant donc le but philanthropique et scientifique du Congrès, nous rechercherons avant tout l'importance de l'intervention de la famille dans les soins du premier âge et dans l'éducation tout entière de l'aveugle; nous envisagerons les ressources qu'elle offre, les connaissances qu'elle peut aborder pour lui procurer une carrière.

Quelle institution pourrait donc dépenser comme la famille une somme de dévouement, de patience, de volonté assez grande pour mener à bien cette œuvre si belle, mais si difficile dans ses détails pratiques?

Est-ce la charité privée?

Est-ce l'État?

Sont-ce les établissements fondés pour eux, pourvus de moyens d'instruction particuliers, mais où on les astreint à un enseignement fixe, invariable pour tous, quelles que soient leurs capacités?

Toutes ces forces combinées sont nécessaires, soit qu'elles agissent ensemble ou séparément, mais ces différentes méthodes d'enseignement ont toutes leurs lacunes, leur impossibilité matérielle dans l'exécution; toutes pèchent par un double desideratum. Pour les soins à donner aux premiers pas de l'aveugle, pour les ressources intellectuelles à développer dans un âge plus avancé, qui donc mieux qu'une mère pourra combler ces lacunes en guidant cet être hésitant que la lumière ne conduit pas, en veillant à lui éviter tous les obstacles, à prévenir tous les dangers! Cette sollicitude maternelle suffira-t-elle à cette tâche, où il n'est pas permis d'avoir une distraction, un oubli?

CHAPITRE Ier.

DU RÔLE DE LA FAMILLE DANS LE PREMIER ÂGE.

Est-il de toute nécessité que l'enfant aveugle doive chercher son développement moral et intellectuel dans un institut spécial?

Nous n'hésitons pas à répondre par la négative à cette question qui divise depuis longtemps les savants et les moralistes.

Pour nous, l'enfant déshérité est celui qui doit être conservé le plus longtemps à la direction bienfaisante de la famille, chaque fois que celle-ci est à même de le faire; il ne doit être confié à des étrangers que dans les cas d'absolue nécessité, ou s'il n'a pas de parents, ou si ces parents ne peuvent suffire à son entretien. Une seule préoccupation doit guider ceux qui l'élèvent : développer sa santé, remédier aux inconvénients physiques de son infirmité par des soins que la famille seule peut donner; c'est avec sa mère que l'enfant peut apprendre à redresser les défectuosités de sa nature pour arriver à être un jour semblable aux autres hommes.

Qui guidera ses premiers pas, qui lui évitera les obstacles, qui lui apprendra à s'habiller, à se tenir droit et non penché, à se laver, si ce n'est une mère, un père, assez patients, assez dévoués pour accomplir une pareille tâche? Car tout est péril, tout est nouveau pour l'aveugle-né; il faut le guider; il faut lui apprendre à se servir à table du couteau, de la fourchette, de la cuiller, à ne pas porter à sa bouche une trop grande quantité d'aliments à la fois, à manger sans gloutonnerie, à boire proprement, à ne pas avoir l'air de regarder à ses pieds comme les aveugles en ont la tendance, en un mot à suffire à tous les soins physiques. Ces détails, qui pourront paraître puérils à un voyant, sont importants chez l'aveugle, car ce sont autant de ressources pour lui assurer sa vie, pour lui faciliter le contact avec les autres et lui éviter des observations et des critiques blessantes pour son amour-propre.

Il faut savoir l'arracher de bonne heure à son isolement par des promenades répétées à l'air libre, des marches régulières qui développent ses forces physiques, le distraire par des jeux de toute sorte qui exerceront le sens si délicat qui doit le guider un jour, le toucher.

Les exercices physiques sont d'autant plus nécessaires chez ces enfants qu'ils sont en général portés à une mauvaise tenue qui peut entraîner à la longue des déviations du corps. Ne se rendant pas compte qu'ils peuvent être observés, comment ne seraient-ils pas indifférents à l'importance de telle ou telle attitude? Peu leur importe de devenir bossus ou de révéler leur infirmité par cet aspect hésitant et contraint qui leur est particulier. A cet effet, une gymnastique spéciale leur est nécessaire, ainsi que des leçons de maintien, la danse. Dufau (*Essais*, 1826) dit avec raison que les élèves, dans les institutions, devraient être dressés à des marches militaires au son des instruments, à des manœuvres exécutées en mesure.

C'est une erreur de croire que les mouvements de l'aveugle doivent toujours être ménagés, toujours surveillés avec une rigoureuse sollicitude. Une fois ses premiers pas guidés, la crainte des obstacles, les dangers une fois écartés, il doit, au contraire, contracter peu à peu la liberté de se mouvoir seul au dehors de chez lui comme au dedans, sinon on le rendrait impropre à tout et constamment tributaire d'autrui. Une telle dépendance coûte à la dignité de l'homme! Du reste, les aveugles sauront éviter les périls, tourner les obstacles avec une prévoyance, une adresse dont nous, voyants, nous n'avons pas une idée exacte, nous plaçant trop à notre point de vue; les ténèbres sont, pour les aveugles-nés, l'état naturel; ils n'ont jamais connu la lumière; le regret de ne pas voir ne trouble pas leur existence. C'est pourquoi ils ne sont pas tristes comme les sourds-muets.

Au point de vue médical, le séjour à la campagne, l'exercice à l'air libre, peuvent avoir une influence favorable sur des maladies qui, abandonnées à elles-mêmes comme les cataractes, sont parfois susceptibles de modifications et de tentatives de résorption; si des opérations doivent être faites à un certain âge, ces considérations ont une valeur pour les résultats plus ou moins favorables à en attendre. L'éducation morale de l'aveugle ne demande pas moins de ménagements que son éducation physique.

Le père et la mère en le suivant pas à pas comprendront avec quelle douceur, quelle patiente mansuétude il faudra conduire cette nature peu expansive, peu communicative d'abord, de trop bonne heure portée à la réflexion sur sa situation et, par suite, à la misanthropie.

Privés que sont les aveugles de relations, il faut les empêcher de vivre trop repliés sur eux-mêmes, les distraire de toutes les manières, faire appel à leur sensibilité jusqu'à un certain point émoussée par le contact avec des personnes gaies, par la lecture, le récit de faits émouvants; car ne jugeant pas de l'impression triste ou gaie produite sur nos visages par les malheurs ou les joies qui nous frappent, ils ne prennent qu'une part indirecte à nos émotions. Ils pourraient donc, si on n'y prenait garde, devenir égoïstes et indifférents sans le vouloir, presque sans le savoir. Aussi la religion doit-elle non les soumettre à des pratiques austères, mais les charmer par les chants et les porter, par son esprit de charité, à l'indulgence pour les autres; incapables qu'ils sont de concevoir, par la vue de la nature et de ses merveilles, une idée première de la grandeur de la divinité, il faut l'éveiller en eux par des instructions intimes; c'est à la lumière seule de la raison qu'ils pourront comprendre la notion du bien et du mal, le sentiment du devoir, l'idée de Dieu, et, par suite, nos obligations envers les hommes, la société et la famille.

Abandonnés à eux-mêmes, certains d'entre eux, sombres, découragés, deviendraient sceptiques.

Largement interprétée, la religion apportera le calme, la résignation et les hautes conceptions à leur esprit penseur.

Cette première mission de la famille une fois remplie et le développement physique de l'enfant assuré, le temps est venu de lui donner les premières notions d'instruction à un âge où les souvenirs se gravent pour toujours. Instruire en amusant, former le goût, éveiller l'intelligence, exercer la mémoire, tel est le but. C'est à la direction patiente, à l'ingéniosité de la mère et du père de trouver le moyen de l'atteindre. Et comment cela pourra-t-il mieux se faire que par ces lectures, par la conversation, l'échange oral continu d'impressions, de jugements sur des faits et des actes qui se renouvellent à toute heure dans la vie intime? Il faut charmer son oreille par des chants rythmés, par la poésie, l'audition d'instruments harmonieux; il faut interroger ses aptitudes en lui donnant des notions de langue, d'histoire, de littérature, de sciences physiques et chimiques, d'histoire naturelle, et on sera bientôt fixé sur les tendances de cet esprit impatient de s'instruire et d'occuper des loisirs si grands pour ceux qui ne lisent pas!

L'éducation de l'aveugle dans le premier âge paraît avoir été mieux comprise dans les pays étrangers qu'en France, qui a eu cependant l'honneur de l'initiative des asiles pour les aveugles, puisque saint Louis fondait en 1254, pour 300 d'entre eux, l'asile connu par cette raison sous le nom d'hôtel des Quinze-Vingts [1]. Avant cette fondation, la charité publique soutenait seule la corporation des aveugles qui imploraient les passants à la porte des églises. On confondit longtemps les aveugles et les sourds-muets dans un même établissement. C'est à Valentin Haüy, frère du célèbre minéralogiste, qu'on doit un établissement spécial pour l'éducation des enfants atteints de cécité. L'Académie des sciences approuva l'impression en relief dont il était l'inventeur, et Louis XVI prit l'œuvre sous sa protection.

L'Institution des jeunes aveugles de Paris rend ses élèves à la société pourvus d'une éducation ordinaire et spéciale, d'une profession industrielle et de la connaissance de la musique. Les divers établissements de ce genre, fondés en Angleterre, à Vienne, en Allemagne, en Belgique, en Suisse, en Hollande, en Suède, à Saint-Pétersbourg, l'ont été sur le modèle de celui de Paris, ou sont dus à l'initiative de quelques savants

[1] La première institution pour les aveugles fut fondée à Memmingen, par Weef, en 1178. (H. L.)

et philanthropes, comme le Dr Klein à Vienne, Altofer à Schaffouse. Soutenus en général par la charité privée et par l'État, ils sont établis sur des bases plus pratiques que le nôtre. Certains ont adopté les secours à domicile; la plupart ont sagement partagé le temps passé à l'établissement entre les études littéraires, intellectuelles, les travaux manuels et les récréations avec exercices physiques.

Chez nous, l'institution unique de Paris, soustraite à toute initiative privée ou publique, sous la direction de l'État, entravée par une administration officielle, inconsciente du progrès, a persévéré dans la voie primitivement tracée, et, malgré les beaux résultats obtenus par les hommes capables qui en dirigent l'instruction, n'est plus à la hauteur du progrès. Le développement physique de l'enfant y est trop sacrifié aux études.

L'instruction, telle qu'elle est organisée dans l'Institut des jeunes aveugles de Paris, présente des lacunes et des défauts incontestables. En limitant de huit à quatorze ans la durée de l'instruction, n'impose-t-il pas à l'élève un programme trop varié et trop vaste pour le peu de temps qu'il a à passer dans l'établissement?

N'en résulte-t-il pas une action fâcheuse sur le physique et sur l'intelligence? Comme dans nos collèges, en général trop peu préoccupé du développement continu de l'enfance, on néglige à l'Institut des jeunes aveugles de Paris les exercices du corps, on exalte le système nerveux; on demande à ces natures, déjà inactives par suite de leur situation physique, un travail de dix, douze, et quatorze heures par jour sur lesquelles deux heures à peine sont distraites pour les repas et les récréations, et quelles récréations! aucune promenade. La séquestration d'un enfant qui a besoin d'exercice et aussi d'être distrait de ses préoccupations est trop absolue; l'instruction, rendue mécanique et aride par la lecture et l'écriture en relief, ne développe pas assez leur intelligence, et les enfants sortent de l'établissement à un âge où ils ont le plus besoin de surveillance, de conseils, puisque c'est celui où tous les penchants physiques, où toutes les aspirations du jeune homme s'éveillent et fermentent. Malgré les services rendus par cet établissement, des modifications dans son fonctionnement sont urgentes.

CHAPITRE II.

ÉDUCATION INTELLECTUELLE; DES FACULTÉS PARTICULIÈRES À L'AVEUGLE; SENS SUPPLÉMENTAIRES À LA VUE; DU CONTACT AVEC LES VOYANTS, SON UTILITÉ, SES INCONVÉNIENTS : RESSOURCES QU'ON PEUT EN TIRER POUR L'AVENIR DE L'AVEUGLE.

L'aveugle intelligent, par cela seul qu'il n'est pas distrait par le monde extérieur, est susceptible d'un développement remarquable des facultés de l'âme : la raison, le jugement, la mémoire, — ce qui faisait dire à Klein, de Vienne : «Ils saisissent, retiennent avec promptitude et sont doués d'un bon jugement.»

Aussi sont-ils animés du désir de connaître dès qu'on leur en fournit l'occasion ; il faut en conséquence s'efforcer, dans l'instruction qu'on leur donne, d'interroger, de développer leurs aptitudes par tous les moyens. C'est ce qu'on ne fait pas assez ; l'aveugle doit inspirer de l'intérêt et non de la pitié. Mais peut-il profiter des enseignements des autres? Incontestablement, si vous savez vous en donner la peine, puisqu'il jouit des mêmes facultés que nous avec des nuances différentes. L'aveugle arrive à la connaissance des choses moins promptement que nous, mais cette connaissance une fois acquise est plus profonde. Il en tirera les conséquences plus facilement, parce qu'il possède une puissance d'abstraction plus grande. Les aveugles devancent leur âge par la sûreté et la maturité du raisonnement.

L'attention qu'ils prêtent à la lecture, aux explications qu'on leur donne, mûrit promptement les idées jetées dans leur esprit. Nous avons vu un enfant, jeune encore, se passionner à la lecture des ouvrages de Jules Verne, se monter l'imagination d'abord,

puis en extraire des notions scientifiques tellement précises et réfléchies qu'il concevait en peu de jours des appareils, des machines, des plans entiers.

Les faits frappent leur esprit parce qu'ils sont pour eux simples, moins chargés d'images et de circonstances étrangères que chez nous. Aussi, l'analyse de ces faits est-elle nette et précise. Combien au contraire les distractions éparpillent notre attention, égarent notre réflexion quand nous lisons!

Tout ce qu'on leur enseigne les intéresse; un défaut d'application de leur part prouve seulement une mauvaise méthode d'enseignement. Philosophie, sciences, arts surtout, ce qui est science des mots, histoire, géographie, les intéresse moins et se grave plus difficilement dans leur esprit; la raison, le jugement, sont moins en action.

La mémoire présente des particularités, des ressources non moins surprenantes, si on l'exerce de bonne heure, si on l'entretient d'une manière continue; bien qu'elle ne soit pas aidée comme chez nous par des signes qui lui servent de points de repère, elle est plus vaste, plus présente, plus spécialisée si je puis dire. Un enfant à qui on avait lu à plusieurs reprises les mêmes passages d'un ouvrage volumineux savait retrouver textuellement dans sa mémoire les pages où étaient relatés les faits qui l'avaient intéressé.

Ce même enfant savait par cœur la tragédie d'Athalie tout entière et pouvait donner la réplique à un vers pris au hasard dans cette tragédie ou continuer une tirade commencée.

Il a appris par cœur sur le violoncelle des sonates de Beethoven, d'Haydn, Mozart, des concertos, des morceaux séparés ou d'ensemble.

Un autre enfant, ayant appris les fables de La Fontaine, jetait des vers ou des fragments de vers très à propos comme critique, comme leçon dans la conversation.

Comment le cerveau peut-il emmagasiner de si vastes connaissances?

C'est le cas de dire avec Bouilland : «On aurait tort de croire que les membres soient les seules parties pour les mouvements desquels il existe dans le cerveau des centres particuliers; il en est de même de tous les organes chargés d'exécuter des mouvements sous l'empire de l'intelligence, entre autres la langue, l'œil, etc.; tous les mouvements combinés, associés, coordonnés de divers organes appropriés à un usage, un art particulier, supposent un *sens spécial* avec sa mémoire spéciale. Tous ces sens de mouvements déterminés exigent une sorte d'apprentissage, d'éducation, comme les autres espèces de sens.»

C'est pourquoi il ne faut pas négliger dans l'éducation les moyens qui pourront les développer, moyens que l'aveugle saura trouver selon ses besoins; ses idées, ses facultés intellectuelles trouvent des adjuvants puissants dans certains sens dont la délicatesse et la perspicacité excessives nous confondent, l'ouïe et le toucher. L'ouïe perçoit chez les aveugles non seulement les sons, mais leur direction; ils en déduisent des conséquences, ils écoutent et inclinent la tête du côté où ils se sont produits; ils reconnaissent des personnes à la voix; ils disent d'un camarade : il a un mauvais son, comme on dit: il a un mauvais regard.

Le bruit de la respiration, le moindre frôlement d'étoffes, tout est saisi par eux pour les guider; le toucher n'est plus chez eux une simple impression passive des corps; c'est du tact et dans le sens métaphorique du mot, c'est une perception intellectuelle; avec son aide ils jugent la forme, le poli, la limite, les moindres aspérités des corps, leur distance, leur étendue, leur température, en moins de temps qu'il ne nous en faut pour avancer la main. En tâtant du doigt une montre, ils indiqueront l'heure; en posant la main sur le bras d'un camarade, ils l'appellent par son nom.

Pressentant les obstacles avec une sûreté qui tient du prodige, s'ils se heurtent entre eux, ils se disent: Es-tu donc aveugle? voulant dire: Ne m'as-tu pas senti ou entendu?

On demandait à l'un d'eux, qui tenait ses yeux tournés fixement vers le ciel, ce qu'il

faisait : J'écoute le soleil, répond-il; comme si la chaleur et la lumière avaient un bruissement perceptible pour eux.

C'est en raison de cette perfection du toucher que des philosophes ont prétendu ramener tous les sens à ce sens unique, le toucher. La vue, dans cette hypothèse, ne serait plus que le toucher s'exerçant par le nef optique et ainsi des autres sens. D'autres se sont demandé si la perte d'un sens tourne à l'avantage des autres.

Ces deux opinions sont également exagérées et vont chercher trop loin une explication qui est plus à notre portée. Le toucher et l'ouïe ne deviennent si parfaits que parce qu'ils sont incessamment développés; c'est par l'exercice répété qu'ils deviennent sens supérieurs.

Ce développement peut paraître exagéré, maladif dans certains cas. Certains aveugles ne supportent le bruit qu'avec peine et irritabilité : quelquefois ils deviennent sourds, comme certains yeux privés de la lumière ressentent de la photophobie.

Ce développement extraordinaire de certains sens les rend nerveux, méfiants, irritables; forcés qu'ils sont de vivre isolés, ils rentrent trop en eux-mêmes et deviendraient promptement égoïstes si on n'y remédiait en les mettant en contact avec d'autres enfants.

Le contact avec les voyants est une chose délicate et qui demande de la prudence, mais utile pour l'aveugle arrivé à un certain degré de développement des idées, des sentiments et des facultés morales.

Ce contact serait dangereux dans le premier âge par la légèreté des impressions, l'espièglerie des caractères; il ne pourrait que froisser les natures ombrageuses et défiantes, parce que l'enfant déshérité deviendrait bien vite la victime des mauvais penchants, des instincts pervers, cruels parfois, de cet âge sans pitié. Mais quand le feu des premières années est amorti, quand les sensations seront moins passagères, l'aveugle, au choc des idées, des sentiments, aura de nouveaux aperçus, pressentira de plus vastes horizons dont son esprit attentif saura profiter; les conversations échangées lui révéleront des goûts, des aptitudes, des sympathies qui ne demandaient qu'une occasion pour naître; il prendra bientôt de l'affection pour son semblable, qui ne lui inspirait d'abord que de la méfiance et de l'éloignement. Son caractère deviendra plus souple, sa volonté moins absolue; son amour-propre très développé, excessif même lorsqu'il a acquis un certain degré de connaissances, s'accommodera mieux à la discussion et à la contradiction.

C'est donc à tort que le public ignorant s'étonne des efforts que nous faisons pour nourrir leur intelligence. A quoi sert, entendrez-vous dire bien souvent autour de vous, à quoi sert de leur donner une instruction qui les fatigue et dont ils ne pourront faire aucun usage? Double erreur! Ces connaissances, ces occupations seront, dans le jeune âge et en tout temps, un remède contre l'ennui et l'inactivité. Dans l'âge adulte, ces connaissances trouveront une application quelconque; quelque imparfaites qu'elles puissent être, elle n'en constitueront pas moins une ressource importante pour la vie de l'aveugle!

Les voies ouvertes pour son avenir sont limitées s'il ne peut ni lire ni écrire, et c'est là une bien grande préoccupation pour la famille et pour lui! Les établissements spéciaux ont su tirer parti de la puissance du toucher pour lui apprendre à lire, à écrire, en rendant sensibles aux doigts des lettres, des signes, des notes gravées dans des conditions convenues. L'emploi du relief a été une révélation; complété par l'enseignement oral, il a produit d'heureux résultats; mais il exige un palper prolongé, un fonctionnement lent, encombrant, trop spécial, trop mécanique, qui ne met pas l'aveugle en communication avec les voyants. Ce travail mécanique qui ralentit sa pensée, ne dévoloppe pas son intelligence : c'est pourquoi nous préférons au système Braille l'enseignement oral par la famille ou les professeurs. Combien, en effet, cet

enseignement ne lui apportera-t-il pas de lumières plus variées! La musique est particulièrement accessible aux aveugles, parce que, guidés par l'oreille, ils apprennent par cœur l'harmonie, le solfège, le chant, l'exécution instrumentale, et peuvent devenir un jour, grâce à la finesse, à la justesse de l'oreille, de bons musiciens, des organistes estimés, des accordeurs habiles, même des professeurs distingués.

Avec le secours du toucher, ils deviennent aptes à des métiers même délicats, à des applications mécaniques intelligentes.

Ils peuvent apprendre les langues étrangères et servir d'interprètes dans nos hôtels, nos bureaux commerciaux. Leur esprit méditatif, porté à l'abstraction, les rend aptes aux mathématiques, aux sciences physiques et chimiques, à la mécanique. C'est ainsi que notre enfant a inventé, de toutes pièces, une machine magnéto-électrique qui, exécutée d'après ses données par un fabricant, marche bien et peut produire une force de 3 kilogrammètres.

En agriculture, qui les empêcherait d'appliquer leurs connaissances dans la fabrication des engrais, la taille des arbres?

Combien d'autres, initiés à des connaissances variées, exceptionnellement doués, pourraient, avec le secours des voyants, trouver des ressources étendues et former des associations sérieuses et profitables soit dans le commerce, soit dans l'industrie, soit même dans des carrières élevées : la diplomatie, l'histoire, les voyages! Augustin Thierry, Jacques Arago, n'étaient-ils pas des hommes célèbres, et tant d'autres!

Désormais les associations commerciales et industrielles sont possibles entre voyants et non voyants rapprochés par l'intelligence.

L'un sera le jugement, l'âme, le conseil, la raison de la maison par son esprit observateur, abstrait, par sa nature attentive, réfléchie; l'autre en représentera l'activité féconde par ses services physiques, sa facilité à voir les obstacles et les défauts matériels d'une entreprise, il en sera le guide. Ils se compléteront l'un par l'autre; c'est un monde nouveau pour l'aveugle; ce sera la récompense et la satisfaction légitime de ceux qui se seront dévoués à cette œuvre intéressante: assurer une carrière, une position à ceux qui s'en croyaient exclus!

OBSERVATIONS SUR UN ENFANT AVEUGLE.

CÉCITÉ PAR CATARACTE CONGÉNIALE AMAUROTIQUE (HÉRÉDITÉ).

L'enfant n'est pas venu au monde aveugle; il a toujours été dans ce cas de cécité qui conserve une vague perception de la lumière et des objets entrevus confusément.

Il est né à terme, fort, bien portant; quinze jours après la naissance, on constatait la présence d'une cataracte congéniale déjà avancée de l'œil gauche, dont le centre était d'un blanc nacré.

En 1859, l'existence de cette cataracte fut confirmée par plusieurs médecins; à six semaines, Desmarres non seulement confirma la maladie de l'œil gauche, mais me déclara, après avoir examiné les deux yeux à l'ophtalmoscope, qu'il existait au fond de l'œil droit une tache noire qui était l'indice d'une cataracte qui se développerait de ce côté; à cette époque, l'enfant voyait de l'œil droit à une grande distance. Dès son premier âge, nous lui avions appris ses lettres à l'aide de certains jouets en bois.

Deux ans plus tard le diagnostic de Desmarres était confirmé. En 1862, à trois ans, l'enfant, à son retour de la campagne, dans des lieux qu'il ne connaissait pas, tâtonnait, cherchait les objets, ne voyait plus les trottoirs ni ses lettres. De ce jour on dut le conduire, car il se heurtait à tous les objets : à table, il mangeait sans tenue, ramassait les morceaux sur son assiette et ne les piquait plus à sa fourchette; il ne savait plus s'occuper. Je le vis attentif aux moindres bruits, cherchant à s'assurer avec les mains des moindres obstacles; dans cette situation, je me demandai comment je pourrais

instruire cet enfant. J'allai visiter l'établissement des jeunes aveugles de la rue de Sèvres. Cette visite, qui me révéla un mode d'instruction tout spécial par le toucher, ne me satisfit pas. Je regrettai de voir ces enfants confinés dans un établissement, séquestrés de la société, par le mode d'enseignement employé, et je pris la résolution de conserver à mon enfant le bienfait du contact en commun et d'une instruction qui ne s'éloignât pas trop des autres.

Nous n'eûmes d'abord que la lecture à haute voix pour le distraire; mais ce moyen de distraction devint bientôt un moyen d'instruction; en effet, je fus frappé de ce qu'il retenait de chaque lecture. Dès l'âge de sept ans, il commença la musique, le solfège par la mémoire; quand il s'agit de choisir un instrument, nous procédâmes de même: nous choisîmes le violoncelle; mais pour lui mettre les doigts sur les cordes d'une façon exacte et jouer juste, il y avait une grande difficulté; elle fut vaincue très vite, grâce aux explications excellentes et patientes de son professeur et à l'intelligence précoce de l'enfant. Il apprit par cœur des sonates de Beethoven, de Mozart, des concertos, et son bagage musical devint en quelques années très volumineux et très varié. Sa mémoire suffit à tout; il se rappelle avec une facilité surprenante tous les morceaux abandonnés même depuis fort longtemps. Il a fait plusieurs compositions musicales.

Nous avons continué l'enseignement oral par la lecture et un peu par l'écriture au tableau; il a appris ainsi le français, un peu de latin, l'anglais, l'histoire, les éléments des sciences physiques et mathématiques; l'électricité et la chimie ont particulièrement séduit son esprit. Il a bientôt cherché à appliquer ses connaissances scientifiques de diverses manières; c'est ainsi qu'il imagina, dès l'âge de quatorze ans, un commutateur beaucoup plus pratique que ceux inventés jusqu'alors; puis, étendant de plus en plus l'application de ses connaissances sur l'électricité et la mécanique, il inventa de toutes pièces un moteur magnéto-électrique qui, réalisé par un fabricant d'appareils d'électricité, peut mettre en mouvement des machines de différentes sortes et représente une force de 3 kilogrammètres; elle est aujourd'hui à l'Exposition universelle. Il fait en outre des essais de piles sèches qui ont donné des résultats satisfaisants.

L'adresse développée par le toucher et par les efforts de l'intelligence dans la confection de ces appareils, dans l'agencement méthodique de leurs parties, est réellement très remarquable; au reste, son intelligence et son jugement s'appliquent avec bonheur à tout ce qu'il entreprend. Il a appris la langue anglaise avec promptitude, et la parle avec une facilité et un talent d'imitation surprenants en conversant avec des dames anglaises.

Il semblerait que cette facilité d'imitation a lieu par l'ouïe chez l'aveugle, comme elle se manifeste chez les voyants par le geste.

Nous devons toutefois faire remarquer que cet enfant n'a été tout à fait aveugle que pendant trois ans, de quatre à sept ans; puis la nature ayant déterminé une tentative de résorption spontanée, l'œil primitivement atteint a, par une scission médiane produite dans la cataracte, pu revoir la lumière par un pertuis qui l'obligeait, toutefois, à regarder de très près et de côté.

Nous ferons remarquer à ce propos que cette résorption très incomplète, qui a fait l'étonnement de tous les médecins, même spécialistes (à tel point que certains d'entre eux, niant la résorption spontanée, ont cru que l'enfant avait été opéré), cette résorption, dis-je, peut être le résultat des conditions hygiéniques exceptionnellement bonnes auxquelles je me suis efforcé de le soumettre. Il passe tous les étés cinq ou six mois à la campagne, où il est soumis à des exercices de corps réguliers, à une nourriture substantielle; il fait chaque année, depuis l'âge de douze ans, un séjour d'un mois à la mer, et dont il retire le plus grand bien, séjour qu'il affectionne d'une manière particulière, remarquant lui-même que pendant ce temps sa vue s'améliore sensiblement. Cet exemple pourrait faire croire à la possibilité d'une résorption spon-

tanée des cataractes congéniales par un traitement hygiénique et tonique soutenu, un séjour prolongé à la campagne, le travail étant convenablement interrompu par des promenades et des exercices de toute nature.

En 1866, la résorption sembla marcher des deux yeux : l'enfant apercevait les objets très éclatants de l'œil droit dont il ne voyait plus depuis quatre ans, pouvait se conduire dans la rue, distinguant les trottoirs et lisant les grosses lettres. En 1867 il pouvait écrire à la craie sur un tableau noir; il se heurtait seulement aux objets peu colorés ou noirs. L'œil gauche, pendant ce temps, marchait aussi vers une amélioration intermittente et incomplète plutôt que continue; la partie centrale dure diminuait de densité et de volume, à la partie inférieure plus qu'à la partie supérieure.

En 1869, étant à déjeuner, il s'écrie tout à coup avec joie : «Oh! comme je vois!» Il peut isoler sur son assiette cinq ou six petits morceaux de viande qui y étaient coupés. Il distingue les tableaux de l'appartement, les rosaces du plafond, les rainures des parquets, les clous d'acier d'un canapé.

En 1864, 1865 et 1866, l'amélioration s'était prononcée sensiblement, non d'une manière continue, mais comme par saccades. Après chaque été passé à la campagne ou à la mer, une résorption plus accusée se révélait par des changements constatés dans la portée visuelle et dans l'aspect physique de l'œil, à ce point que beaucoup de médecins et de chirurgiens hésitaient à intervenir par une opération. Il en fut ainsi presque jusqu'en 1869; puis, lors des événements de 1870, après cinq mois consécutifs à la campagne, près de la mer, on remarqua des progrès sensibles. L'enfant peut reconnaître même de l'œil droit divers objets qui lui sont présentés : ronds de serviettes, couverts, pain, bouchons.

Il distingue, à une assez grande distance, qu'une pendule a un cadran blanc avec des aiguilles d'or. Il commence à chercher des yeux et à trouver les objets sans le secours des mains. La vue est très imparfaite, parce que les deux yeux ont des axes visuels différents.

En 1874, les progrès sont assez sensibles pour qu'il puisse à peu près se conduire et faire sur un tableau noir, avec un professeur de sciences, des opérations d'arithmétique, les figures de géométrie, et disposer les colonnes respectives d'unités, dizaines, centaines, etc. les unes sous les autres très régulièrement.

Un traitement médical fut essayé sans résultat.

L'enfant demandait instamment l'opération et, l'état restant stationnaire, nous résolûmes que le moment était venu de la tenter. Il avait seize ans et demi, nous étions en 1875.

M. le Dr Panas, qui le vit après de nombreux chirurgiens des hôpitaux, nos maîtres (Laugier, Nélaton), et des médecins ophtalmologistes distingués (Desmarres père, Sichel, Liebreich, Perrin, Cusco), reste incertain sur la nature de la cataracte molle pour les uns, dure, siliqueuse pour d'autres, mais non pour l'opération; il veut opérer l'œil droit le premier; on se décide à une opération, parce que les progrès de l'absorption, très lents, paraissent depuis deux ans stationnaires, parce que l'on craint que la rétine, privée de son excitant naturel, surtout à l'âge du développement, n'arrive à s'affaiblir au point de ne plus pouvoir être excitée plus tard d'une manière suffisante par la lumière; parce que le moment est venu de compléter son éducation, de le livrer s'il est possible, comme les autres, à des occupations suivies; parce qu'enfin l'enfant désire sortir de la position incertaine où il vit.

Le 18 mai 1875, une première opération a donc été pratiquée par le docteur Panas, avec la dextérité qu'on lui connaît, de l'œil droit, sans chloroforme (temps sombre, orageux), iridectomie, extraction, accidents sérieux inflammatoires vaincus par les antiphlogistiques.

Le 20 mars 1876, opération du second œil : iridectomie, discision, cataracte molle.

Le résultat obtenu est celui-ci : l'enfant peut désormais se conduire seul; il ne se heurte à aucun obstacle, va, vient seul dans Paris, à pied, en voiture, monte sur le haut des omnibus; il ne lui est jamais arrivé d'accident; sa vie matérielle est donc assurée; il a pu faire cette année, tout seul, un voyage de près de cent lieues à la mer, y vivre, s'y suffire. Sa vue est cependant très insuffisante; il peut écrire avec fatigue, mais nettement, proprement; il écrit mieux dans l'obscurité qu'à la lumière du soleil ou artificielle; il ne peut lire que les gros caractères et les moyens, s'ils sont bien nets, mais nullement dans les livres, — les caractères des lettres ne s'isolant pas; il ne regarde pas franchement, mais voit cependant des choses minutieuses; son éducation physique a été faite par sa mère, ainsi que son instruction dans la famille. Sa mère ne l'a jamais quitté; il était bien doué, intelligent, perspicace; il est instruit, peut causer sciences, littérature, art; il est particulièrement bon violoncelliste; il a de la voix; il la conduit bien et chante agréablement, avec goût et intelligence; il a une aptitude prononcée pour les sciences mathématiques, physiques et chimiques; il a inventé plusieurs appareils. Il cherche toujours; sa conversation est fine, substantielle, ses connaissances précises, très variées; il fait des vers avec facilité.

Son état physique laisse à désirer; est-ce le résultat de la croissance qui, depuis trois à quatre ans, a été rapide, presque exagérée; il est d'ailleurs très nerveux.

CHAPITRE III.

Conclusion. — Quelques aperçus sur la cécité. — Absence regrettable dans la science de toute prophylaxie des maladies de l'appareil visuel. — Essai sur les conditions que doivent réunir les établissements spéciaux pour les aveugles.

Avant de conclure, quelques mots sur la cécité nous paraissent indispensables.

La cécité existe quelquefois de naissance, comme elle peut être le résultat des progrès de l'âge; mais elle est souvent la suite d'accidents, de maladies des yeux : à ce sujet, qu'il nous soit permis de signaler au Congrès une lacune regrettable dans la science opthtalmologique, à savoir combien la prophylaxie des maladies de l'appareil de la vision a été négligée.

Combien de familles, si elles avaient connu les précautions nécessaires à employer pour prévenir les maladies, n'auraient pas eu la douleur de voir les yeux de leurs enfants perdus par la fonte de l'œil dans l'ophtalmie purulente des nouveau-nés, par la variole, par des conjonctives scrofuleuses amenant des ulcérations de la cornée, par des glaucômes, des amauroses! Combien d'enfants incomplètement surveillés, dans les campagnes plus encore que dans les villes, auraient pu éviter des cataractes traumatiques, causées par des piqûres d'épines, de fragments de bois ou par le maniement imprudent de pointes de ciseaux, canifs, aiguilles et stylets!

Combien certaines professions, certains tempéraments qui prédisposent aux maladies des yeux auraient dû prendre de précautions pour les éviter ou demander avis pour les combattre à temps! Il y aurait là tout un manuel pratique à écrire. Des maladies peuvent même se rencontrer chez les aveugles; la cécité n'est pas une immunité; elle n'est pas toujours l'abolition complète de la vue.

Elle peut consister dans une vague perception de la lumière et des objets entrevus confusément; des personnes sont même affectées congénitalement de cécité pour toutes les couleurs ou pour quelques-unes; c'est moins une cécité qu'une aberration de la rétine. La cécité enfin peut être congéniale, provenant de causes qui ont agi sur le fœtus pendant la grossesse ou provenant de vices de l'organisation primitive ou de prédispositions maladives apportées par les parents ou par les familles : celle-ci est souvent héréditaire. Nous ne voulons pas nous occuper ici de la thérapeutique de la cécité;

c'est encore une question à part. Nous resterons dans la question de l'aveugle. Les statistiques de M. Dumont, médecin principal des Quinze-Vingts, sont pleines d'intérêt; nous les résumerons à la fin de ce travail. Les familles qui ont le malheur de compter dans leur sein des enfants frappés de cécité peuvent se trouver en présence d'une cécité absolue, incurable le plus souvent, ou en présence d'enfants qui conserveront toute leur vie une vague et confuse perception de la lumière. La tâche des parents devient dans ce second cas moins ardue, les résultats à obtenir moins bornés, moins spécialisés, puisque, selon toute probabilité, l'enfant dans cette dernière condition pourra lire et écrire; il n'en devra pas moins être conservé dans la famille, dirigé et instruit par elle, si elle le peut.

Les enfants aveugles de naissance ou qui le seront devenus par maladie ou accident rentreront dans les hypothèses prévues aux deux premières parties de cet essai.

Nos conclusions s'adresseront donc à l'ensemble de ces variétés qui exigent la même surveillance, les mêmes soins assidus.

Les enfants aveugles du premier âge doivent être élevés, instruits par ou chez leurs parents. Qnand ils sont arrivés à l'âge de douze à quatorze ans, alors qu'il leur faut une direction plus ferme, une instruction plus solide, alors que l'enseignement des lettres, des sciences, des arts réclamera des connaissances que les familles ne possèdent pas ordinairement, ils seront remis dans les mains de professeurs voyants ou non voyants; les parents viendront en aide à ceux-ci et aux élèves en faisant les fonctions de répétiteurs.

L'enfant complètement aveugle sera initié pour la lecture et l'écriture au système Braille; mais nous ne sommes pas d'avis de faire de ce système une application générale pour l'instruction de l'aveugle qui sera plus complète, en développant son intelligence par la lecture à haute voix et les conversations avec les voyants.

Quant aux enfants ayant conservé une vue même imparfaite et confuse, il y aura avantage à exercer le plus possible le peu de vision qu'ils possèdent et à les faire rentrer dans l'éducation commune si c'est possible : c'est le cas dans lequel nous nous sommes trouvés. Ici la lecture seule fait défaut : notre enfant écrit aujourd'hui convenablement, il ne peut lire que les caractères gros et moyens. Ses connaissances, ses aptitudes, sont très variées.

Nous ne saurions faire un appel trop pressant au dévouement des familles éprouvées. Que leurs efforts ne se lassent pas! Que les exigences et la multiplicité de leurs devoirs ne les effrayent pas! Qu'elles ne songent qu'à leur satisfaction le jour où elles pourront voir cet enfant déshérité, élevé, instruit, intelligent comme les autres!

Le problème à résoudre par les établissements spéciaux nous semble pouvoir être résumé ainsi : établissements vastes, situés, de préférence, hors des grands centres, avec jardins, promenoirs couverts, soutenus par l'État et par l'initiative publique des hommes charitables, actifs, indépendants et instruits; surveillance par des commissions composées d'hommes pris dans toutes les branches littéraires, scientifiques, administratives, dans les corps de l'État; maîtres et maîtresses voyants ou non voyants adjoints à l'établissement, largement rétribués et auxquels on faciliterait tous les moyens d'instruire les enfants intelligemment plutôt que mécaniquement.

Les femmes-maîtresses seraient prises dans les dames laïques de la société qui s'offriraient, comme parmi les religieuses qui se consacrent à l'enseignement; elles présenteraient des garanties sévères de moralité, de bonne éducation, d'instruction solide sans esprit de coterie soit religieuse, soit politique.

Elles s'appliqueraient à remplacer autant que possible l'éducation de la famille.

Des promenades auraient lieu fréquemment au dehors, sous la conduite des professeurs. Ces promenades ne seraient pas seulement des mesures d'hygiène; elles devraient avoir une part dans l'instruction, en exerçant les enfants sur la connaissance des plantes,

de leurs usages, sur leurs propriétés, l'histoire naturelle, l'étude sommaire de la géographie, météorologie, exercices du toucher. Ne seraient reçus dans les établissements que les enfants qui n'ont pas de parents, ou ceux dont les familles ne pourraient se charger.

Ils seraient, vers l'âge de dix à douze ans, répartis, d'après l'étude faite par les parents, par les professeurs, des aptitudes de chacun, en deux divisions.

Ceux qui, n'ayant que des moyens bornés et peu de disposition au travail, mais qui posséderaient une adresse particulière des doigts, ne recevraient qu'une instruction élémentaire dans les lettres, les sciences, et s'adonneraient ou à la musique ou à des travaux manuels; ceux qui seraient bien doués du côté de l'intelligence et possédés du désir de s'instruire seraient de plus en plus versés dans des connaissances spéciales; ils pourraient être initiés aux langues, aux mathématiques et compléter leur instruction par des examens avec les voyants; ils formeraient un jour des professeurs ou aborderaient, avec le secours de l'association, des carrières honorables. Encourager, stimuler le zèle, l'amour-propre des élèves par des récompenses et des voyages pendant les vacances, de six mois en six mois.

Leur procurer des positions de tout genre dans la société, ce qui les rendra heureux d'utiliser leur vie et de rentrer dans la loi commune.

École-mère à Paris : deux degrés d'instruction. Écoles secondaires plus nombreuses dans nos départements. Ne pas perdre de vue les aveugles sortis des établissements. Le nombre des aveugles en France est assez considérable pour réclamer une plus large part d'enseignement.

D'après les statistiques dressées par le D[r] Dumont et le Ministère de l'agriculture et du commerce, on comptait en France 37,600 aveugles en 1856. La moyenne serait de 105 par 100,000 individus; le minimum serait dans le département de l'Allier, le maximum dans ceux de l'Hérault et de la Corse.

La moyenne serait plus faible en Belgique et en Prusse.

On pourrait établir cette loi que les cas de cécité sont nombreux dans les régions les plus septentrionales, vont en diminuant dans les zones tempérées et augmentent à mesure qu'on se rapproche de l'équateur.

Les départements maritimes seraient les plus éprouvés : 115 à 119 sur 100,000.

L'amaurose est une des causes les plus fréquentes (545 sur 1,160 environ), plus commune chez les femmes; la cécité congéniale (38 à 40 sur 1,000) reconnaît aussi l'amaurose comme cause la plus fréquente, par hérédité assez souvent.

D'après des statistiques du 1[er] janvier 1848 au 31 décembre 1872, il y a eu à l'Institution de Paris 514 admissions, 39 décès; 21 ont été retirés par les parents avant l'achèvement des études;

16 ont été rendus à leurs familles, leur état sanitaire ou mental ne leur permettant pas de profiter de l'enseignement;

6 sont sortis avec la vue assez améliorée pour pouvoir s'en servir;

50 reconnus absolument incapables;

41 renvoyés pour fautes graves.

Des 198 élèves qui ont complètement terminé leurs études :

6 ont été nommés aspirants professeurs à l'Institution;

29 sont pourvus d'un emploi;

53 sont capables d'exercer la double profession d'organistes et d'accordeurs de pianos;

31 sont organistes, maîtres de chapelle;

45 accordeurs de pianos;

20 sont employés dans une fabrique de filets;

26 gagnent bien leur vie comme empailleurs ou canneurs de chaises;

4 sont tourneurs;

4 brossiers;

3 seulement n'ont pas répondu aux espérances qu'ils avaient données.

Ces chiffres, ces résultats obtenus par des établissements qui, malgré leurs louables efforts, sont encore bien loin de ceux que pourrait obtenir de la famille l'initiative privée, viennent à l'appui de notre thèse. Associons la mère à cette œuvre; son abnégation, sa tendresse délicate, patiente, dévouée, peut suffire à une éducation physique et intellectuelle hérissée de difficultés.

Mettons l'aveugle, à un moment donné, en contact avec le voyant; utilisons les facultés intellectuelles actives de l'un et de l'autre et nous aurons rendu l'aveugle à la vie commune et nous aurons le droit de dire avec le poète : «Labor improbus omnia vincit.»

Annexe n° 16.

DE L'ÉDUCATION DE L'ENFANT AVEUGLE DANS LA FAMILLE,

PAR M. A. GUIDON,

ORGANISTE DE LA CATHÉDRALE DE COUTANCES (MANCHE).

PREMIÈRE PARTIE.

Messieurs, en réponse à l'une des questions de votre programme, je viens vous soumettre un exposé analytique d'un Traité de l'éducation de l'enfant aveugle dans la famille.

Ce Traité serait, je crois, une solution pratique de la question qui vous occupe, puisque, prenant pour ainsi dire l'enfant aveugle des bras de ses parents, il les aiderait à diriger sûrement dans la vie ce cher et intéressant petit être au moyen des méthodes particulières que réclame la position exceptionnelle dans laquelle le place son infirmité. L'ouvrage dont je vous propose l'étude, et que nous appellerons, si vous le voulez, l'*Instituteur des aveugles,* pourrait être divisé en trois parties :

La première partie traiterait :

1° Du devoir pour les parents d'instruire leur enfant aveugle ;

2° De la possibilité de le faire ;

3° Des résultats admirables que donne l'instruction de l'enfant aveugle.

Certes, Messieurs, il y a des parents qui comprennent le devoir *d'instruire leur enfant aveugle* et dont tous les soins et la sollicitude redoublent en raison de l'affliction de l'être chéri qui leur doit le jour; des parents chrétiens qui, pénétrés de la dignité humaine, de la dignité d'enfants de Dieu, ont d'autant plus de souci de la conserver chez leur enfant qu'elle leur semble plus compromise par l'absence du sens qui contribuerait puissamment à son développement. Pour ces familles vraiment éclairées et chrétiennes, l'*Instituteur des aveugles* serait un ami, un conseiller expérimenté, qui leur servirait d'encouragement et de guide.

Mais à côté de ces parents de bonne volonté, il en est d'autres qui, dans leur égoïsme, oublient absolument un devoir sacré; il en est d'autres encore qui, moins coupables, le négligent plus ou moins, suivant qu'ils obéissent au sentiment d'inutile pitié qui les domine. Il faut que l'*Instituteur des aveugles* montre aux uns leur crime, aux autres l'erreur née de la fausse interprétation du sentiment paternel. Il faut encore que notre *Instituteur* leur apprenne à bannir de leur cœur un égoïsme qui les déshonore, une torpeur qui ne sait porter aucun fruit, et il atteindra ce but en excitant leur émulation par la clarté de ses méthodes, et en les encourageant dans leurs difficultés par l'exemple des résultats, aussi consolants que merveilleux, obtenus par les philanthropes qui, comme Haüy, comme vous, Messieurs, se sont occupés et s'occupent encore de l'amélioration du sort de mes frères d'infortune, du sort des aveugles.

Examinons donc si l'éducation de l'enfant aveugle est chose si difficile; prenons ce pauvre petit à la première heure de son existence, lorsqu'il commence à bégayer les mots de *papa* et de *maman*, et comparons-le à son frère le voyant. Notre jeune aveugle ne voit ni le noble visage de son père, ni le regard affectueux de sa mère, mais il entend le son de leur voix; tout oreilles, il en saisit les moindres inflexions, accents de joie ou de tristesse, de douceur ou de reproche; rien ne lui échappe, il apprend ses parents par ses oreilles comme le petit voyant les apprend par ses yeux. Dès qu'il commence à s'échapper des bras de sa mère, ce ne sont point ses yeux, mais ses oreilles qui l'y ramènent; si elle s'éloigne ou se rapproche de lui, c'est encore le sens de l'ouïe qui lui fait mesurer la distance : c'est ainsi qu'il apprend à diriger ses premiers pas, par l'observation de l'intensité ou de la distance du son. Quand, plus tard, il se promènera dans la campagne, il ne courra pas après l'insecte, il ne cherchera pas à cueillir la fleur du vallon; mais il donnera toute son attention au chant de l'oiseau, au bruit du vent, au murmure de l'eau, et sa jeune âme s'exaltant à ces harmonies de la nature, il s'écriera : «Entends-tu, mère, que c'est beau !» Et sa mère, de lui répondre : «C'est le bon Dieu, mon chéri, qui a fait le gosier de l'oiseau, dont les mélodies te charment; c'est lui qui a fait ces grands arbres que le vent fait chanter en agitant leurs feuilles; c'est lui, enfin, qui a tracé la marche du ruisseau dont la course harmonieuse te séduit. Si tu chantes un cantique, si tu dis ta prière, tu fais comme toute la nature, dont les harmonies sont un hommage au créateur. Quand tu obéis aux parents que Dieu t'a donnés, tu fais comme le ruisseau qui ne quitte jamais son lit et ne manque jamais de se rendre au but que lui a assigné le bon Dieu.»

Voilà donc notre intéressant petit bonhomme nanti, par un exercice bien dirigé de l'ouïe, des premières notions de la connaissance de Dieu et de celles de l'obéissance et de la soumission envers les auteurs de ses jours, notions qui sont la base d'une bonne et solide éducation.

Si nous passons à l'examen de la mémoire, là nous trouverons notre jeune aveugle supérieur au voyant, qui, préoccupé par la vue des objets qui l'entourent, ne porte souvent qu'une attention distraite aux choses que l'on s'efforce de lui apprendre. Le jeune aveugle, lui, frappé surtout de ce qu'il entend, trouvera dans les exercices de mémoire un charme, un intérêt qui réjouira et surprendra son maître, tout en étant pour lui on ne peut plus fructueux. De plus, l'enfant aveugle, susceptible par la privation de la vue de plus de loisir d'esprit que le voyant, repassera dans sa mémoire les leçons qu'on y aura gravées; aussi, l'*Instituteur des aveugles* devra-t-il insister sur la bonne direction à donner au développement de cette faculté, dont l'action sera de la plus haute importance sur l'esprit et sur le cœur de son jeune disciple.

Il nous reste à parler du sens du toucher, si délicat, si fin chez le jeune aveugle, qui sent facilement le besoin d'en faire le remplaçant de la vue et rend ainsi ses mains tellement habiles qu'elles exécutent des travaux dont on ne les eût jamais crues capables. C'est par le toucher que l'enfant aveugle apprendra la nature et la forme des corps; c'est avec ses doigts qu'il lira, qu'il écrira, qu'il suivra les contours d'une carte géographique; en un mot, c'est avec ses doigts qu'il apprendra ses leçons et qu'il fera ses devoirs, mettant ainsi la pratique de son instruction au niveau de celle du voyant, pratique qui, sans être aussi rapide, n'en produira pas de moins bons et moins sûrs effets.

J'ai parlé du résultat que peuvent donner l'éducation et l'instruction de l'enfant aveugle. N'en sera-ce pas déjà un bien intéressant que de suivre le développement de ce petit corps, qui semblait voué à l'inertie? Ne sera-ce pas pour les parents une bien douce consolation que de constater les progrès de cette jeune intelligence, de tout cet être enfin dont on attendait si peu, duquel, peut-être, on avait désespéré.

Mais, sans suivre pas à pas la marche progressive des aptitudes, des talents de notre intéressant élève, disons dès maintenant combien seront dédommagés de leurs peines et récompensés de leurs efforts les parents, les maîtres qui auront fait un mathématicien comme Pingeon, un musicien comme Gauthier. On pourrait citer bien d'autres noms d'aveugles remarquables, qui fourniraient la matière de biographies qui, annexées à l'*Instituteur des aveugles*, en seraient comme le corollaire.

DEUXIÈME PARTIE.

J'arrive à la méthode proprement dite.

Cette partie toute pratique, et dont il suffira d'indiquer les divers paragraphes, traiterait dans un premier chapitre de l'enseignement et de l'éducation du premier âge (de deux à cinq ans). Ce chapitre pourrait être divisé en deux paragraphes, s'occupant: le premier du développement du corps, jeux, promenades; conseils sur le moyen d'exciter et de faire tourner au profit de l'âme et de l'intelligence les observations de l'ouïe; moyen de tirer parti de la tendance instinctive des aveugles à palper les objets qui sont à leur portée; disposition à l'aide de laquelle ils suppléeront à l'absence de la vue pour se rendre compte de la forme et de la nature des corps. Animaux en bois, fleurs et fruits sculptés, christs, statuettes de la Vierge, mis avec intelligence sous les doigts de notre jeune élève, profiteraient à son développement intellectuel et moral.

Le deuxième paragraphe de l'éducation du premier âge s'occuperait des exercices de mémoire, qui ne diffèrent pas pour le jeune aveugle de ceux de son émule le voyant, puisque ni l'un ni l'autre ne lisent encore. Seulement, l'*Instituteur des aveugles* indiquerait les recueils les plus substantiels dans lesquels on devrait puiser les morceaux susceptibles d'orner de connaissances utiles, de principes solides, cette faculté si précieuse chez l'aveugle.

Enfin, dans un troisième et dernier paragraphe, les petites maîtresses d'école, les sœurs de Saint-Vincent trouveraient des conseils, des indications spéciales qui leur permettraient de recevoir l'enfant aveugle dans leurs écoles, dans les salles d'asile, et de s'en occuper fructueusement.

Toutefois, pour les parents aisés et qui n'auraient pas le loisir de s'occuper eux-mêmes de leur enfant, l'école serait, il me semble, préférable à la salle d'asile, d'abord parce que l'agglomération d'enfants y est moins considérable; ensuite parce que la maîtresse, stimulée par une légère augmentation de salaire, par un légitime amour-propre, enfin par sa douce sensibilité de femme, prendrait de son élève un intérêt susceptible des plus heureux effets.

Quant aux parents riches, ce qui conviendrait le mieux pour les remplacer dans la tâche de l'éducation d'un jeune aveugle, ce serait une pieuse et intelligente institutrice.

Le second chapitre de notre méthode traiterait de l'éducation et de l'instruction des enfants aveugles de six à dix ans; il s'occuperait du développement des observations de l'ouïe, il perfectionnerait le toucher en apprenant à rendre les mains et les doigts habiles aux usages usuels de la vie, en leur enseignant de petits travaux : travaux d'aiguille, tricots, filets, etc., et expliquerait la méthode de lecture au moyen de lettres en relief, celle en points saillants de Louis Braille, la manière de se servir du poinçon et de la planche pour écrire suivant ce procédé.

Ainsi préparé, le jeune aveugle apprendra ses leçons dans les précis d'histoire, dans les choix de lecture, dans les traités élémentaires de grammaire, d'arithmétique, imprimés soit en points saillants, soit en lettres ordinaires; toutefois on devra spécialement recommander de recourir aux leçons apprises par l'intermédiaire d'un lecteur; ce mode d'apprendre est plus rapide et permet à l'enfant aveugle de retenir en moins de temps des leçons d'une plus grande étendue. Le catéchisme ne pourrait, d'ailleurs,

s'enseigner autrement. Avec son poinçon, notre élève pourra écrire ses devoirs : devoirs d'orthographe, de style, même de calcul, au moyen de la planche à chiffres mobiles.

Ces divers procédés, expliqués par l'*Instituteur des aveugles* de façon à être appliqués sur l'enfant aveugle par son maître voyant, permettront à tous de mener à bonne fin une tâche qui, au premier abord, peut sembler bien difficile. La chose ira de soi pour les parents qui s'occuperont eux-mêmes de leur enfant ou pour ceux qui posséderont une institutrice; les parents moins fortunés pourraient remplacer l'institutrice par un répétiteur, déjà moins coûteux, ou par une subvention offerte à un maître adjoint; cette subvention pourrait même être donnée en faveur d'un aveugle pauvre, soit par des personnes riches et charitables, soit par la commune; souvent même une simple recommandation des parents suffirait pour qu'un instituteur dévoué, un bon frère des écoles chrétiennes, donnât toute sa sollicitude au pauvre déshérité de sa classe.

Le troisième chapitre du Manuel s'occuperait de l'enfant aveugle depuis dix ans jusqu'à son âge d'homme. Il n'aurait plus à conseiller que deux procédés spéciaux : les cartes géographiques et les planches en relief propres à l'étude de la géométrie, mais il devrait, en même temps, rechercher les moyens les plus sûrs et les plus pratiques, comme aussi les plus économiques, pour atteindre son but. Nous n'indiquerons que deux de ces moyens. D'abord, s'il s'agit d'un garçon, l'institutrice devra être remplacée par un précepteur, qui s'adjoindra les maîtres nécessaires pour développer tel ou tel talent, telle ou telle aptitude. Cette observation s'adresse aussi à l'institutrice de la jeune fille et aux parents qui continueraient à confier leur enfant soit à un répétiteur particulier, soit à un instituteur.

Enfin, les institutions d'aveugles, notamment celle de Paris, pourraient admettre de préférence les enfants pauvres, ou ceux des campagnes qui justifieraient d'une bonne éducation et d'une bonne instruction élémentaire.

TROISIÈME PARTIE.

Cette troisième partie renfermerait deux traités ou cours absolument distincts : cours de musique et cours de travaux manuels.

Le cours de musique expliquerait aux professeurs voyants la lecture et l'écriture musicale en points saillants de Louis Braille; il indiquerait, en les rendant intelligibles, les méthodes de solfège, d'instruments, d'harmonie et de composition musicale à l'usage des aveugles, ainsi que les recueils d'études ou de morceaux en points en relief, de manière qu'un maître de musique intelligent puisse initier son élève dans un art pour lequel les aveugles montrent généralement tant de goût et une si remarquable aptitude.

Le second traité serait un cours de travaux manuels; il expliquerait les métiers que l'expérience a montrés accessibles aux aveugles : tricots, tissage, filets, tours, rempaillage, horlogerie, etc.; il donnerait des principes propres à conduire la main, à guider les doigts, dirigerait le maître dans la conduite de son apprenti, substituant ainsi à un tâtonnement, à un instinct, qui ont quelquefois donné des effets si surprenants, la précision et la perfection de la méthode.

Enfin, pour obtenir une solution absolument pratique de la question, il y aurait à examiner par qui devrait être provoquée la publication de l'*Instituteur des aveugles*, qui en entreprendrait la rédaction? Serait-ce l'œuvre d'un seul ou de plusieurs? Enfin, qui fournirait les fonds nécessaires à l'impression de cet ouvrage, dont il me semble que chaque maire, chaque curé, chaque instituteur, devrait posséder un exemplaire pouvant être mis à la disposition des familles? Le Congrès n'aura à examiner cette question que dans le cas où l'idée de l'*Instituteur des aveugles* serait prise en considération.

Si j'ai pu, Messieurs, éclairer vos recherches de quelque lumière, je m'en réjouirai non par un motif de vain amour-propre, mais par un triple sentiment de piété filiale, de reconnaissance et de respectueuse gratitude.

Oui, Messieurs, c'est le pieux souvenir de la sollicitude et des soins que m'ont prodigués, dans ma jeunesse, mes parents et les bons frères des Écoles chrétiennes auxquels ils m'avaient confié; c'est ma reconnaissance pour les professeurs dévoués de l'Institution des jeunes aveugles, qui, en achevant ce qu'avait commencé ma famille, et avec le secours de Dieu, m'ont procuré la position modeste, mais honorable, que j'occupe dans mon pays, honoré de l'amitié des uns, de l'estime de tous, entouré de ma vieille mère, de ma vieille tante, de ma douce et bien-aimée compagne et des caresses de ma petite Jeanne; enfin, c'est un sentiment de profonde et respectueuse gratitude pour vous, Messieurs, qui m'ont fait entreprendre ce travail et répondre à votre appel, au risque de paraître téméraire.

Puisse le Dieu qui guérissait les aveugles bénir votre Congrès et procurer par lui, au plus grand nombre possible de ces infortunés, sinon la lumière du jour, du moins celle plus utile encore de la foi, de la vertu, de l'intelligence, et peut-être du génie.

ANNEXE N° 17.

EXTRAITS

DES VINGTIÈME ET VINGT-QUATRIÈME RAPPORTS ANNUELS DES COMMISSAIRES ET DU SURINTENDANT

DE L'INSTITUT INDIANA POUR L'ÉDUCATION DES AVEUGLES,

PAR W. H. CHURCHMAN, ESQUIRE ET A. M. SURINTENDANT.

A la page 24 du vingtième rapport de 1866, sous le titre *Du Travail*, le surintendant dit :

Sous l'administration intelligente de l'entrepreneur actuel, M. J. W. Bradshaw, qui a eu la gestion des ateliers depuis le 1er avril, ils ont été conduits avec plus de méthode et ont donné de meilleurs résultats pour l'instruction des aveugles qu'on n'en avait obtenu depuis la fondation de l'établissement. Il les gère comme une entreprise particulière, d'après le plan introduit depuis cinq ans, et nous sommes convaincus de l'excellence de son système dans son application aux ateliers de ce genre. L'Institut est affranchi de toute préoccupation : il n'a pas à faire l'acquisition des matières premières, ni à engager les maîtres nécessaires; il ne s'occupe ni de la vente, ni de l'expédition des produits; il n'a plus à craindre de les voir s'accumuler en magasin, ni de subir une dépréciation par suite de l'encombrement du marché; les apprentis acquièrent plus d'habileté, deviennent plus industrieux et apprennent à faire un emploi plus économique de la matière première qu'avec le système des instructeurs salariés. Tout ce qui est à l'avantage de l'adjudicataire tourne au profit de l'instruction de l'apprenti. Si l'intérêt du premier l'engage à obtenir du dernier qu'il se mette vite au travail, et qu'il travaille avec rapidité, industrie et talent, qu'il tire le meilleur parti possible des matières qui lui sont mises entre les mains, sans déchet, assurément l'apprenti en contracte une plus grande habileté mécanique et se trouve dans les meilleures conditions pour trouver un emploi à la fin de son apprentissage.

Notre institution est, croyons-nous, la seule de ce genre où a prévalu ce système, dont une expérience de plus de cinq années nous a démontré les avantages.

On nous a objecté que, dans notre système, le maître pourra négliger les sujets les moins intelligents pour ne s'attacher qu'aux plus habiles; nous n'avons jamais eu à constater d'inconvénients de ce genre, et nous croyons qu'ils ne sont pas plus à redouter qu'avec l'ancien système. De plus, nos engagements avec le chef des ateliers renferment des clauses spéciales en vue de prévenir cet inconvénient.

On nous objecte encore qu'avec un pareil traité l'adjudicataire ne peut réaliser aucun bénéfice pas plus qu'aucune institution n'y a réussi; mais voilà plusieurs années que notre entrepreneur y est parvenu, de sorte que l'objection tombe d'elle-même. S'il devait se restreindre au seul travail des élèves, travail nécessairement inférieur pour beaucoup, puisqu'ils ne sont en réalité que de jeunes apprentis, l'entreprise

pourrait être moins fructueuse. Mais nous lui permettons d'employer, en même temps que les apprentis, autant d'ouvriers, aveugles ou voyants habiles, que le comporte sa besogne, et nous trouvons qu'il y a, dans cette combinaison, autant à gagner pour les apprentis que pour les entrepreneurs. L'exemple des ouvriers accomplis les stimule à travailler mieux et plus vite, et leur caractère général est favorablement influencé par un contact intime avec des voyants expérimentés du dehors, circonstance qui devrait avoir une valeur considérable pour un intelligent éducateur des aveugles.

Quant à l'entrepreneur, l'emploi d'ouvriers additionnels lui présente certains avantages. Il lui permet d'étendre ses affaires et de donner à son exploitation le caractère d'autres établissements où se fabrique le même genre d'articles; de faire finir les produits inférieurs de ses apprentis inexpérimentés, de manière à les mettre au niveau des meilleurs produits fabriqués par les bons ouvriers; et quand le nombre des élèves, dans les ateliers, est trop restreint pour lui permettre de suffire aux commandes, cela le met à même de conserver ses clients en les empêchant d'aller ailleurs. Par exemple, nous n'avons pas en ce moment d'élèves désirant apprendre le tissage des tapis; et, cependant, c'est un article fort demandé sur le marché; il faut donc ne pas en manquer la vente, si on ne veut pas priver l'Institution de cette branche de commerce. Aussi les métiers sont-ils tenus par des employés voyants jusqu'à ce qu'il se présente des élèves pour étudier cette spécialité.

Il est à peine besoin de dire que, dans aucun cas, il n'est permis à l'entrepreneur d'employer dans les ateliers des ouvriers voyants à l'exclusion ou au détriment de nos élèves.

A la fin de la page 65 du même rapport, M. Churchman dit, en parlant des « résultats » de l'instruction donnée dans les écoles d'aveugles :

Les élèves ont quitté l'école après avoir suivi un cours d'instruction et en avoir retiré d'excellents résultats, mais néanmoins sans avoir acquis ce développement pratique du caractère si nécessaire pour les mettre sur le pied d'égalité avec les voyants dans le combat de la vie.

On n'atteindra ce but qu'en assurant aux enfants aveugles les mêmes facilités qu'aux voyants pour arriver à une complète éducation intellectuelle et physique.

A en juger d'après ce qui se pratique dans les institutions, les fondateurs et les administrateurs se sont imaginé que, prendre un enfant aveugle dans sa famille, alors que ses facultés intellectuelles ne sont pas encore éveillées et que ses facultés physiques n'ont pas encore pris leur développement, et le placer dans une institution pour une période de cinq, six ou sept ans, c'est le mettre sur le pied d'égalité avec son frère voyant. Dans ce court espace de temps l'aveugle doit acquérir une éducation complète, commençant à l'A B C, et devenir un exécutant ou un professeur de musique habile, se perfectionner dans un ou plusieurs arts mécaniques. Pendant ce temps, le voyant, avec les avantages d'une éducation de famille toute différente, avec d'excellentes écoles de tout degré, avec la ressource de toutes sortes d'ateliers ou de maisons de commerce, a devant lui toutes les années de sa minorité pour se préparer aux devoirs et aux épreuves de la vie.

D'un autre côté, nos institutions d'aveugles sont dépourvues des ressources et appareils qui abondent dans les maisons d'éducation à l'usage des voyants. Beaucoup de ces objets doivent être construits spécialement pour les étudiants aveugles; on en fabrique si peu qu'ils sont très coûteux, et nous n'en avons qu'en nombre insuffisant. En outre, la plupart de ces appareils sont grossiers et ne répondent qu'imparfaitement au but qu'on se propose.

De plus, comme conséquence soit du court séjour des élèves dans nos institutions, soit du manque d'idées bien fixes relativement aux meilleures méthodes d'enseigne-

ment, l'esprit des élèves est fatigué par la multiplicité des études et des travaux divers auxquels on les soumet à la fois. Il faut qu'ils s'occupent simultanément de leur instruction classique, de leurs études de musique vocale et instrumentale, d'un métier. Autrement, le terme de leur instruction serait expiré avant qu'ils aient pu remplir le but de leur entrée et de leur séjour à l'école. Quant au développement physique, on ne s'en occupe généralement que peu ou point. D'abord il n'a pas place dans le plan d'éducation; ensuite on n'en apprécie pas la nécessité.

Nos administrateurs d'institutions d'aveugles ne se sont jamais imaginé qu'en obligeant leurs élèves à apprendre un métier, une profession qui doit leur servir à gagner leur vie, en même temps qu'ils acquièrent l'instruction classique, ils leur demandent plus qu'on n'exige des voyants de même âge, avec leurs avantages supérieurs. On a bien essayé, dans quelques cas, les écoles de travail manuel pour les voyants; mais toujours le peu de succès des expériences les a fait abandonner. Leurs gradués ne font ni de bons écoliers, ni de bons ouvriers, encore moins l'un et l'autre. Pourquoi vouloir alors pratiquer ce système pour l'éducation des aveugles?

Nous lisons à la page 68 du même rapport :

D'ailleurs, pour ce qui concerne la musique et l'apprentissage d'un métier, en vue de subvenir plus tard à ses besoins, on ne rencontre pas d'habitude cette perfection d'exécution que l'on peut trouver dans les établissements pour les voyants. Et il ne peut en être autrement, tant que l'on continuera la pratique de ce système à outrance signalé plus haut. De plus, relativement au travail des ateliers, si les personnes qui en sont chargées étaient directement intéressées dans les bénéfices, comme cela a lieu pour les établissements manufacturiers, les apprentis seraient mieux soignés, et par suite mieux préparés à faire leur chemin dans le monde, après avoir terminé leur instruction.

Il y a plus. L'organisation de nos institutions, relativement aux maîtres, n'est pas de nature à donner les meilleurs résultats possibles. Il y a là, à côté d'un grain de sagesse, une folie. Nous n'avons pas, comme dans les écoles de sourds-muets, à offrir des appointements suffisants pour déterminer des maîtres capables à se consacrer à notre œuvre et à en faire l'occupation de toute leur vie.

Notre enseignement ayant un caractère élémentaire, on s'est imaginé qu'un maître ordinaire des écoles de voyants serait compétent pour instruire les aveugles. Tout au contraire; l'enseignement rudimentaire d'intelligences qui souffrent de l'occlusion de l'un des principaux moyens de s'instruire exige, dans le professeur, de plus hautes capacités que pour l'enseignement des branches que l'on étudie successivement au fur et à mesure que les facultés acquièrent leur développement.

Si on assurait à nos élèves, au lieu de notions imparfaites sur quelques sujets, avec un talent de quatrième ordre à jouer de quelque instrument de musique ou à pratiquer un art manuel à moitié appris, un développement complet de toutes leurs facultés intellectuelles et physiques, fruit habituel de l'éducation reçue par les voyants, les résultats seraient bien différents.

Dans le rapport de 1870, page 23, M. Churchman expose, après une nouvelle expérience de quatre années :

Le système de gestion de la partie industrielle d'établissements comme le nôtre est d'employer des instructeurs salariés, ainsi que des contremaîtres qui ont mission, sous la direction du surintendant, d'acheter les matières premières et de vendre les produits fabriqués, ce qui a lieu sans le moindre risque ni la moindre responsabilité de la part de ces employés. Avec un pareil système, les ateliers ne peuvent se suffire à

eux-mêmes, et donnent souvent lieu à des dépenses considérables. Et cela surtout pour les raisons suivantes : 1° les ateliers n'étant considérés que comme de simples ateliers d'apprentissage, les ouvriers ne sont que des apprentis peu habiles, et les objets qu'ils fabriquent ne sont pas vendables ou ne s'écoulent qu'à des prix qui ne donnent aucun bénéfice ; 2° les achats et les ventes ne se font pas par des *employés* salariés; 3° ces *employés* ne se montrent pas aussi soigneux de tirer du travail des ateliers la même quantité d'ouvrage et n'apportent pas la même économie dans l'emploi de la matière première, que ceux qui sont intéressés dans le produit des ateliers qu'ils dirigent.

Nos ateliers ont été ouverts en 1847, suivant le système d'organisation qui prévalait alors ; ils ont ainsi continué pendant les quatorze premières années qui ont suivi l'ouverture de l'Institut. Mais, en 1861, on en vint à penser qu'on obtiendrait de meilleurs résultats avec plus d'économie en adoptant un nouveau plan, et on se résolut à faire l'essai de notre système actuel, que nous avons constamment pratiqué depuis plus de neuf ans, à notre entière satisfaction. Ce principe, c'est celui de l'intérêt dans les bénéfices et de la responsabilité du chef des ateliers. Nous lui fournissons le local et les outils sans aucune subvention déterminée, et il doit instruire à ses frais les élèves dans leurs métiers. Les achats, les ventes, les opérations relatives aux ateliers sont faites par lui, pour son compte, et seul il profite du bénéfice ou subit la perte. La seule part que nous prenions à sa gestion c'est de veiller à ce que les ateliers soient dirigés conformément aux règles de l'Institution et que les élèves soient sérieusement instruits dans la profession qui leur est assignée par le surintendant.

Comme le produit du travail des apprentis est insuffisant pour subvenir aux frais des ateliers ou pour répondre aux commandes d'une clientèle soigneusement ménagée, l'entrepreneur est autorisé à employer d'habiles ouvriers voyants ou aveugles, pour suppléer au travail imparfait des élèves. Il n'y a pas de meilleur moyen de décider quelqu'un de capable à se charger d'une telle entreprise que de l'y intéresser directement. Et pendant que cette combinaison nous permet de parfaire l'instruction de nos élèves sans qu'il en coûte rien à l'Institution, il devient, pour eux, un puissant stimulant en les mettant en contact avec des ouvriers adroits et habiles qui leur servent de modèles.

L'état suivant met bien en relief les résultats économiques du système actuel comparé avec l'ancien.

Pendant les sept années qui ont précédé l'adoption de ce système, les dépenses des ateliers ont été supérieures aux recettes de 6,206 liv. st. 63, constituant une perte moyenne annuelle de 886 liv. st. 66, et cela, sans tenir compte des appointements des instructeurs.

Si on multiplie par neuf ce déficit annuel, on a 7,979 liv. st. 94; si on ajoute à ce chiffre les 5,400 livres sterling représentant les appointements d'un maître et d'un directeur capables, au prix de 600 livres par an, émoluments des plus modestes pour un emploi de cette importance, on aura le total de 13,379 liv. st. 94, pour ce qu'aurait coûté à l'Institution la gestion des ateliers avec l'ancien système, dans les neuf dernières années. Or, avec le système actuel, il n'a été dépensé dans la même période de temps que 519 liv. st. 66, pour achats d'outils et de mobilier qui nous restent. Assurément, cette économie de 13,000 livres sterling, sans tenir compte des autres avantages du système, mérite bien qu'on s'y arrête.

Dans cet état comparatif, il n'a été tenu aucun compte des frais de chauffage et de l'entretien des locaux.

Dans les Institutions, où le travail des ateliers se fait sous l'empire de l'ancienne organisation, les résultats sont moins bons.

ANNEXE N° 18.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

STATISTIQUE SOMMAIRE DES ÉCOLES POUR LES AVEUGLES, PAR M. PHILBRICK, DÉLÉGUÉ DU DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

ÉTATS.	NOMBRE dans chaque ÉTAT.	NOMBRE de PROFESSEURS et autres employés.	NOMBRE D'EMPLOYÉS et d'ouvriers aveugles.	NOMBRE D'ÉLÈVES.	NOMBRE D'ÉLÈVES admis depuis l'ouverture.	BIBLIOTHÈQUES. NOMBRE de volumes.	BIBLIOTHÈQUES. AUGMENTATION pendant la dernière année scolaire.	VALEUR DES TERRAINS, constructions et appareils.	MONTANT DES ALLOCATIONS gouvernementales et commerciales de l'année dernière.	RECETTES INDIVIDUELLES et perceptions dans les autres États pendant la dernière année.	TOTAL DES RECETTES de l'année dernière.	DÉPENSES TOTALES de l'année dernière.	OBSERVATIONS.
								dollars.	dollars.	dollars.	dollars.	dollars.	
Alabama	1	2	//	12	40	a //	//	a //	a //	//	//	a //	
Arkansas	1	12	3	35	113	650	//	30,000	b, b 8,000	//	9,589	9,401	
Californie	1	b 31	//	31	88	//	//	a //	//	1,478	37,773	a //	
Géorgie	1	13	4	57	151	850	50	80,000	17,000	311	17,311	16,737	
Illinois	1	29	7	86	519	961	//	155,558	31,327	1,749	33,076	28,974	
Indiana	1	30	4	107	541	3,500	//	500,000	32,500	//	32,578	31,331	
Jowa	1	34	8	112	339	350	//	300,000	26,584	480	29,450	27,572	
Kansas	1	12	2	42	//	90	20	40,000	9,100	//	9,100	9,097	
Kentucky	1	22	7	95	374	871	71	100,000	20,235	//	34,140	22,124	
Louisiane	1	6	//	17	//	200	//	1,500	4,000	//	4,000	4,000	
Maryland	2	16	15	64	199	186	30	255,000	12,875	2,337	15,472	15,842	
Massachussetts	1	46	24	149	909	1,403	297	284,820	30,000	15,760	64,325	60,767	
Michigan	1	50	//	a //	a //	a //	a //	a //	a //	//	//	a //	
Minnesota	1	3	//	22	35	135	10	25,000	4,200	//	4,200	4,000	
Mississipi	1	11	2	26	//	255	45	15,000	10,000	//	10,000	9,500	
Missouri	1	25	5	110	//	600	100	200,000	21,500	//	21,500	21,500	
New-York	2	77	10	368	1,554	1,050	150	702,452	100,500	8,218	254,015	244,683	
Caroline du Nord	1	8	14	93	230	//	//	a //	a //	//	//	a //	
Ohio	1	54	5	156	907	430	32	500,000	46,950	//	46,950	43,453	
Orégon	1	2	//	11	15	125	100	//	4,000	//	4,000	4,000	
Pensylvanie	1	34	37	207	915	750	50	201,000	39,500	8,240	63,198	61,318	
Caroline du Sud	1	4	//	25	//	//	//	a //	a //	//	//	//	
Tennessee	1	13	17	51	251	656	//	85,000	31,000	135	31,135	38,000	
Texas	1	15	//	60	//	363	60	50,000	14,120	//	14,120	13,939	
Virginie	1	6	2	37	214	1,600	//	a //	a //	c 737	c 42,737	a //	
Virginie occidentale	1	4	2	24	35	100	30	a //	a //	//	31,497	a //	
Wisconsin	1	21	3	86	255	1,200	150	155,000	d 113,000	//	e 83,803	e 70,321	
TOTAL	29	580	171	2,083	7,684	16,325	1,195	3,680,330	576,391	39,445	893,969	736,559	

a. Reporté à la section des sourds-muets. (Voir l'autre tableau.)

b. Pour les deux sections réunies.

b, b. Les salaires ne sont pas compris.

c. Comprenant les recettes pour la section des sourds-muets.

d. Sur cette somme, 95,000 dollars ont été affectés à la réédification des bâtiments détruits par un incendie et à l'ameublement des nouveaux bâtiments.

e. Comprenant le montant affecté aux constructions et à l'ameublement.

ANNEXE N° 19.

DE L'ÉDUCATION DE L'AVEUGLE.

MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU CONGRÈS PAR LES PROFESSEURS DE L'INSTITUTION NATIONALE DES JEUNES AVEUGLES DE PARIS.

I. — DE LA NÉCESSITÉ D'UNE STATISTIQUE GÉNÉRALE.

Pour résoudre les principales questions qui intéressent le sort des aveugles, il est indispensable de posséder sur eux des données statistiques précises qui paraissent avoir manqué jusqu'ici.

Outre les renseignements touchant aux causes, aux caractères de la cécité, faits intéressants pour la médecine et la psychologie, il importe encore et surtout de savoir combien il existe d'aveugles dans chaque pays et leur âge, afin de pouvoir établir quelle doit être normalement la population des écoles, et, par conséquent, quel nombre d'établissements il conviendrait d'organiser dans le but de pourvoir à tous les besoins de cette population, laquelle doit se composer au moins de tous les aveugles de onze à vingt ou vingt et un ans, — huit années étant absolument insuffisantes pour parfaire une éducation complète de musiciens, organistes et compositeurs, — plus, les enfants plus jeunes qui pourraient être dans des écoles préparatoires. Il serait bon de connaître combien appartiennent à la classe pauvre, aisée, riche; combien ont reçu l'instruction et combien en restent dépourvus.

II. — SUR L'ÉTAT ACTUEL DE L'ÉDUCATION DES AVEUGLES.

En France beaucoup d'aveugles restent privés du bienfait de l'instruction; il est nécessaire de la leur procurer dans l'avenir. Cependant il ne faut pas être surpris que la population scolaire des aveugles soit bien moindre relativement que celle des sourds-muets, puisque tous ceux-ci passent par l'enfance, tandis que beaucoup d'aveugles ne le sont que dans la vieillesse.

III. — RÔLE DE LA FAMILLE DANS LES SOINS DU PREMIER ÂGE.

C'est évidemment à la famille qu'incombe le devoir de donner les soins du premier âge à l'enfant aveugle, mais il est certain qu'elle ne sera que rarement apte à les donner d'une manière satisfaisante.

Les parents ne se doutent généralement pas de ce que peut faire un enfant aveugle, et comment il peut être amené à accomplir une foule de choses dont on le jugerait, de prime abord, incapable : ici il est gâté, on prévoit ses moindres besoins; là il est délaissé. Il paraît donc urgent de préparer un manuel de la première éducation de l'enfant aveugle; il faut que ce petit livre arrive entre les mains des parents, du curé et du maître d'école de l'enfant aveugle, sans que ses éducateurs naturels aient besoin d'avoir

à rechercher s'il existe; il pourrait et devrait arriver par les soins de l'administration centrale qui le signalerait chaque année aux préfets et sous-préfets, qui l'indiqueraient aux maires et aux conseillers d'arrondissement qui connaissent généralement les enfants de leur région frappés de cécité. Non seulement les parents se procureront ainsi les connaissances nécessaires pour donner les premiers soins à leur enfant, mais, par eux-mêmes, ou avec l'aide du curé ou du maître d'école, ils pourront lui apprendre à lire, à écrire, etc.

IV. — Le jeune aveugle peut-il être admis dans les écoles publiques de voyants?

Le jeune aveugle peut être admis dans les écoles primaires publiques de voyants; un certain nombre d'exemples ont démontré le profit qu'on peut en tirer, et il ne s'est pas présenté d'inconvénients sérieux. Le contact avec les enfants voyants a plus d'avantages que de désavantages.

V. — Des établissements de sourds-muets et d'aveugles.

Quant à la réunion des sourds-muets et des aveugles dans le même établissement, elle est nuisible et même funeste; cela paraît aujourd'hui démontré. (Voir plusieurs articles de l'*Instituteur des aveugles*, par J. Guadet.) Les deux infirmités sont analogues, mais elles ne vont pas ensemble.

Une certaine économie administrative est le seul avantage qu'on ait pu y trouver dans les cas où un nombre restreint d'aveugles et de sourds-muets ne permettait pas de former deux institutions distinctes.

VI. — Des écoles primaires pour les enfants de quatre à douze ans.

Il est de la plus haute importance que les enfants aveugles ne restent pas sans éducation, jusqu'à leur entrée dans l'établissement d'instruction professionnelle, vers l'âge de onze ans. Il faut que l'éducation de l'enfant soit commencée ou dans sa famille, ou à l'école primaire, ou dans des établissements préparés à cette fin, établissements fort souhaitables; mais il y aurait inconvénient à enlever, avant l'âge de sept ans, les enfants à leur famille et à décharger trop tôt celle-ci d'un devoir; d'ailleurs il faudra prendre des précautions pour que de pareils établissements ne deviennent pas trop coûteux, sans donner, en compensation, des résultats suffisamment importants.

VII. — Des écoles professionnelles pour les jeunes gens de douze à vingt et un ans.

L'école professionnelle de Paris est en bonne voie, à part des améliorations de détail très désirables; mais elle est insuffisante pour le nombre des aveugles français; il faut en fonder d'autres ou donner de l'extension à celles fondées en province.

VIII. — Des systèmes d'impression et d'écriture. De leur unification.

Nous pensons qu'il est de la plus haute importance d'unifier les procédés appliqués aux aveugles : 1° pour faciliter entre les instituts des diverses nations l'échange des publications littéraires ou musicales, ou de tout autre instrument spécial à l'aveugle; 2° parce que l'unification, devant donner lieu à un plus grand débit des objets propres aux aveugles, en diminuera le prix de revient.

Le système de Braille ayant été reconnu, après une étude approfondie, le seul qui

se prête à l'unification, nous le proposons comme celui qui convient le mieux aux aveugles.

PLAN D'ÉTUDES.

(A.) — Études intellectuelles.

§ 1er. *Pour les ouvriers.*

Appliquer aux ouvriers le programme suivi dans les écoles primaires en y ajoutant quelques notions d'hygiène.

§ 2. *Pour les musiciens.*

Syntaxe, histoire générale, géographie universelle, rhétorique, éléments de littérature, de philosophie, de droit, cours complémentaire d'arithmétique; éléments de géométrie, histoire naturelle, éléments de cosmographie, de physique, de chimie, d'hygiène, notions de latin pour la compréhension des textes liturgiques.

§ 3. *Pour les élèves qui se destinent à l'enseignement des sciences et des lettres.*

Le programme ci-dessus devra être suivi, mais il faudra en approfondir les diverses matières et y ajouter l'étude des principales langues vivantes.

L'enseignement religieux devra être continué aux élèves dès leur entrée à l'école professionnelle et poursuivi jusqu'à la fin de leur séjour.

(B.) — Études musicales.

Cours supérieur de solfège; cours d'harmonie, de contrepoint et de fugue, de composition libre; cours d'histoire et d'esthétique musicale, comprenant une analyse critique et une étude comparée des Maîtres; continuation des études de piano et début ou continuation de l'étude des instruments d'orchestre, depuis l'entrée de l'élève à l'école jusqu'à la fin de son séjour; étude du piano à pédales pour préparer à l'étude de l'orgue; cours d'orgue comprenant tout ce qui concerne l'organiste, spécialement l'improvisation, voire même la composition pour orgue; classe de chant; classes d'ensemble, comprenant l'orchestre, les chœurs et la réunion de l'un et de l'autre.

Ces classes d'ensemble sont indispensables : 1° parce qu'elles complètent l'éducation musicale des élèves en leur permettant d'étudier d'une manière plus approfondie que par la simple audition la musique d'ensemble; 2° parce qu'elles offrent aux compositeurs de l'école les moyens de se faire exécuter et, par là, de mieux apprécier la valeur de leurs œuvres.

Il nous paraît utile au perfectionnement des études musicales que les élèves donnent chaque année en public quelques concerts. Ces exécutions musicales sont importantes : 1° parce qu'elles sont une application des études musicales; 2° parce qu'elles familiarisent l'élève avec le public; 3° parce qu'elles exposent aux yeux de tous les résultats obtenus dans l'école et qu'elles permettent par là de faire apprécier la valeur de son enseignement, de constater ses progrès et de voir de quelles améliorations les études sont susceptibles; 4° parce qu'elles font connaître les écoles, ce qui facilite le placement des élèves. Suivre pour l'éducation musicale les méthodes les plus nouvelles est une recommandation de première importance. Il serait bon d'habituer les élèves à donner des leçons de musique aux voyants.

Nous considérons comme le complément nécessaire de ce plan d'études musicales de procurer aux élèves des cours supérieurs de nombreuses auditions musicales en les

faisant assister aux meilleurs concerts et aux représentations de nos premiers théâtres lyriques.

Dans les examens, l'élève devra être interrogé autant sur la théorie que sur la pratique, afin de s'assurer qu'il possède bien son art et qu'il sera capable d'en expliquer les règles lorsqu'il enseignera.

Pour les jeunes filles, l'étude des instruments d'orchestre sera remplacé par celle de la harpe et de l'harmonium.

Nota. — Pour remplir complètement un pareil programme, huit années d'études sont suffisantes tant qu'il n'y aura pas d'écoles préparatoires.

DES LIVRES SCOLAIRES.

Les livres scolaires sont actuellement insuffisants; il faudrait au moins un ouvrage pour chaque enseignement, et autant que possible pour chaque degré de ce même enseignement.

Pour augmenter les livres scolaires, il faut donner aux imprimeries le matériel nécessaire, un personnel suffisamment nombreux et assez habile pour produire beaucoup. Rechercher les modes d'imprimerie qui fournissent le plus, se servir de la stéréotypie, surtout de celle qui permet d'imprimer le recto et le verso de la feuille, pour les ouvrages des meilleurs auteurs.

Employer une sténographie qui ne soit pas nuisible à l'orthographe, si nécessaire aux aveugles.

L'unification des systèmes facilitera beaucoup l'augmentation du nombre des livres scolaires.

IMPORTANCE DE L'ENSEIGNEMENT DE LA MUSIQUE AUX AVEUGLES.

La musique est une des ressources les plus importantes dont l'aveugle puisse disposer : 1° parce que la musique est un art pour l'exercice duquel la vue n'est pas indispensable et pour lequel les aveugles montrent généralement d'heureuses dispositions; 2° parce que c'est jusqu'ici la carrière la plus profitable aux aveugles.

ADMISSION DES DEUX SEXES DANS LE MÊME ÉTABLISSEMENT.

La réunion des deux sexes sous une même direction, lorsque les mesures nécessaires ont été prises, ne peut avoir aucun inconvénient; elle n'offre, au contraire, que des avantages pour l'un et l'autre sexe.

Elle est indispensable à l'enseignement musical, pour pouvoir exécuter, dans de bonnes conditions, la musique des Maîtres.

Elle permet aux jeunes filles d'assister, sans quitter l'établissement, à des auditions musicales dans les répétitions d'orchestre des garçons et de profiter de leur concours, de leurs soirées musicales et de leurs concerts.

L'impulsion imprimée à l'enseignement d'un sexe sert de modèle à l'autre et le fait progresser.

RECRUTEMENT DES MAÎTRES.

Recruter les maîtres dans les principales écoles professionnelles; les choisir parmi les élèves sortants signalés pour leur talent et leur valeur personnelle.

Faire passer ces élèves par des cours supérieurs, où ils se prépareront à un enseignement spécial, tout en développant en eux les autres connaissances qu'ils auront dû acquérir.

N'admettre au pensionnat que des candidats qui, aux conditions précédentes, joindront deux examens passés avec succès, dont le premier sera au second ce que la licence est à l'agrégation.

DES MAÎTRES AVEUGLES.

L'enseignement des aveugles par les aveugles est le seul qui puisse produire d'assez bons résultats pour motiver l'existence d'une institution : 1° parce que nul ne connaît mieux les besoins de l'aveugle et les procédés pour l'instruire que celui qui a éprouvé ces besoins et qui a eu à vaincre des difficultés analogues; 2° parce que jusqu'ici les expériences tentées pour résoudre la question ont conclu en faveur de l'aveugle, et que les observations de chaque jour montrent, dans les institutions où l'enseignement est partagé entre les voyants et les aveugles, que les résultats les plus satisfaisants sont obtenus par ces derniers; 3° parce que ce serait confesser que les institutions d'aveugles sont inutiles, si ces établissements refusaient pour professeurs ceux qu'ils proposent pour un enseignement plus difficile : celui d'aveugle à voyant.

CARRIÈRES OUVERTES AUX AVEUGLES.

Parmi les carrières ouvertes aux aveugles, la pédagogie n'a encore été que peu exploitée; nous croyons cependant qu'elle peut offrir de grandes ressources, surtout dans l'enseignement des langues vivantes.

MARIAGE DES AVEUGLES.

Le mariage s'impose à l'aveugle comme à tous les autres hommes, et même il est pour lui d'une plus grande nécessité : 1° parce que l'homme atteint de cécité exige des soins particuliers, qu'il ne peut recevoir entièrement que dans sa propre famille; 2° parce qu'il est certains intérêts dont l'aveugle ne peut s'occuper et qu'il ne peut confier qu'à un autre lui-même; 3° parce que le mariage rend pour ainsi dire la vue à l'aveugle, en lui attachant une personne qui ne voit que pour lui et par lui, ce qui lui garantit son indépendance; 4° parce qu'en lui donnant une famille et des enfants, il multiplie autour de lui l'assistance dont il a besoin, les distractions et les jouissances qui lui sont indispensables; 5° enfin parce que l'œuvre de Valentin Haüy n'est complète que de ce jour où l'aveugle retrouve dans la société la place que la cécité lui a fait perdre.

MOYENS D'ASSURER L'EXISTENCE DES AVEUGLES.

Pour assurer l'existence des aveugles, il faut : 1° que les écoles professionnelles considèrent moralement leur œuvre comme inachevée tant que leurs élèves ne seront pas placés; 2° il faut combattre les préjugés contraires à l'aveugle par de nombreuses publications; 3° créer des sociétés de patronage, de placement et de secours pour trouver des emplois aux élèves sortant de l'école professionnelle et venir en aide aux nécessiteux; 4° fournir aux élèves sortants et qui n'ont pas trouvé de place le moyen de conserver et d'accroître leur talent en les envoyant dans des maisons spéciales ou en leur donnant temporairement dans les écoles d'aveugles un emploi en rapport avec leurs capacités; 5° créer des établissements qui, à l'aide d'une organisation particulière, assurent aux ouvriers aveugles du travail et un salaire suffisant; 6° recevoir dans les hospices ou maisons de retraite tous les aveugles incapables de pourvoir à leur existence.

HYGIÈNE.

Des gymnases, dans les institutions d'aveugles, aideraient au développement phy-

sique des jeunes gens; les aveugles ne jouent pas assez. Des congés, en rapport avec le travail qu'on exige des jeunes aveugles, seraient profitables au développement du corps et en même temps à celui des facultés intellectuelles. Les enfants aveugles, aussi bien que les enfants voyants, ont besoin de longues promenades à la campagne.

BIBLIOGRAPHIE.

Il y a accord pour demander une littérature à bon marché à l'usage des aveugles.

Les aveugles restent trop isolés les uns des autres : un journal périodique les unirait, leur expliquerait les progrès qui les intéressent, leur parlerait des progrès réalisés dans l'enseignement dans les diverses institutions d'Europe et d'Amérique, et les mettrait en communion d'idées, formant ainsi un faisceau fraternel de tant d'individualités éparses. Il faut encourager la publication de mémoires et d'articles concernant les aveugles; car si on n'éveille pas l'attention et la sympathie publiques dans leur intérêt, on ne trouvera jamais l'argent nécessaire pour fonder des écoles primaires, des écoles professionnelles, des maisons de travail, des sociétés d'aide, de secours et de protection; plus on connaîtra les aveugles, davantage on s'intéressera à eux, et plus grandes seront leurs chances de réussite. Des concours donnant naissance à des inventions nouvelles, à des instruments à l'usage des aveugles, seraient très utiles.

Si l'éducation des aveugles n'a pas donné jusqu'ici des résultats entièrement satisfaisants, — les nombreuses questions mises à l'étude par ce Congrès le prouvent assez, — c'est parce que l'enfant aveugle est trop négligé; parce que le jeune homme, à de rares exceptions près, ne peut arriver à développer ses facultés; parce que l'homme, mal aidé par la charité publique, reste pour la société une charge sans compensation; parce qu'enfin la société, par ignorance, n'a pas fait jusqu'ici tout ce qu'elle devait faire pour améliorer le sort des aveugles.

Annexe n° 20.

INSTITUTION NATIONALE DES JEUNES AVEUGLES.

DISTRIBUTION SOLENNELLE DES PRIX.

(Dans le mois qui a précédé la réunion du Congrès de Paris.)

ANNÉE SCOLAIRE 1877-1878.

L'an mil huit cent soixante-dix-huit, le vendredi seize août, à onze heures et demie, a eu lieu sous la présidence de M. Lepère, sous-secrétaire d'État au Ministère de l'intérieur, la distribution des prix à l'Institution nationale des jeunes aveugles.

M. le Sous-Secrétaire d'État a été reçu à son arrivée à l'Institution nationale par M. Piras, inspecteur général des établissements de bienfaisance, directeur de l'Institution, auquel s'étaient adjoints MM. Biollay, conseiller maître à la Cour des comptes, et de Thiac, membres de la Commission consultative de l'établissement, plusieurs fonctionnaires du Ministère de l'intérieur et le personnel de l'établissement.

M. le Président et son cortège, s'étant rendus dans la salle des exercices publics de l'Institution, disposée pour la solennité, ont pris place au bureau.

M. le Président, ayant ouvert la séance, a donné la parole à M. Piras, inspecteur général, directeur de l'Institution nationale, qui a prononcé le discours suivant :

« Chers Élèves,

« Il existe depuis peu, à quelques pas de votre Institution, un grand palais dont vous avez tous entendu parler, et que quelques-uns d'entre vous peut-être ont parcouru, je voudrais pouvoir dire : ont visité. Ce palais, qui s'est élevé comme par enchantement, pourrait s'appeler à bon droit le palais des Merveilles, car jamais on n'a vu réunis dans si peu d'espace autant de riches productions, autant de créations du génie de l'homme, autant de brillants témoignages de ses progrès dans les sciences, dans les arts et dans l'industrie.

« Malgré certaines prédictions sinistres et peu patriotiques, l'Exposition universelle à laquelle la France, cruellement éprouvée, mutilée, mais toujours confiante dans ses destinées, avait convié les nations, a réussi au delà de toutes les espérances et marqué de la façon la plus heureuse cette année 1878 qui sera, j'espère, pour notre chère patrie le commencement d'une ère nouvelle, d'une ère de vraie liberté, de vraie prospérité.

« De tous les points du globe les étrangers arrivent en foule comme à une fête, sont saisis d'étonnement à la vue de nos richesses industrielles et artistiques, et se demandent si le pays qui les a produites est bien cette même France qu'on a vue agonisante, il n'y a pas encore deux lustres.

«Le spectacle qu'offre l'Exposition universelle est en effet plein de magnificence et a de quoi remplir d'admiration même les plus indifférents. La marche du progrès depuis cent ans est si rapide dans les produits de l'intelligence qu'une génération suffit pour enfanter des prodiges et créer un monde d'idées nouvelles, et on peut croire que les grands esprits du siècle de Louis XIV seraient aussi étonnés que ceux du temps de Périclès s'il leur était donné, comme au plus simple de nos concitoyens, de visiter notre magnifique palais du Champ de Mars.

«Mes chers enfants, si dans cette fête de famille, en vous adressant le discours d'usage, votre Directeur a cru devoir commencer par vous parler de notre superbe Exposition, ce n'est pas, croyez-le bien, pour accroître vos regrets; c'est plutôt pour les atténuer, car dans ce palais où se voient tant de merveilles, l'objet le plus précieux, celui que Dieu lui-même a plaisir à comtempler, est absent : je veux parler de l'homme, de l'homme perfectionné au point de vue moral et religieux.

«Est-ce oubli ou négligence! Non, mes amis, c'est uniquement impuissance. Et cette impossibilité où l'homme se trouve d'offrir aux regards sa propre personne comme mesure du progrès, et de rendre clairs et évidents pour tout le monde les pas qu'il fait dans le chemin du bien et de la vertu, est une nécessité inhérente à la loi même du mérite qui ne peut être apprécié à sa juste valeur que par Dieu seul.

«Eh bien! mes chers enfants, ce produit si précieux qui manque à l'Exposition universelle, qu'on ne trouve pas même dans votre vitrine, pourtant si intéressante, ce produit dont tous les Gouvernements ont si grand besoin pour durer, surtout les Gouvernements dont la vertu est le principe, ce produit qui, s'il pouvait être mis sous les yeux des visiteurs, serait la chose la plus belle, la plus admirable, la plus digne de récompense, vous pouvez le créer, vous les déshérités, aussi bien que les voyants, que les voyants les plus riches, les plus instruits, les plus habiles. Vous avez déjà tous compris de quoi il s'agit; vous avez déjà tous deviné que je veux parler de vous-mêmes, de votre éducation personnelle, c'est-à-dire du soin que tout homme se doit pour développer et perfectionner sa nature, pour cultiver ses facultés et devenir vraiment digne de celui qui l'a créé. Ce soin, mes amis, vous pouvez le prendre à toute heure, à tous les instants de votre vie; oui, à tout moment, dans n'importe quelle condition et quelle que soit la nature de vos occupations, vous pouvez vous rendre meilleurs et par conséquent méritants devant Dieu et devant votre conscience.

«Mais pour travailler efficacement à obtenir un pareil résultat, il faut bien comprendre le devoir et l'avoir toujours présent au moment de l'action.

«Le devoir, chers Élèves, c'est un mot bien simple, devenu banal, qui paraît très clair, et qui cependant est rarement apprécié à sa valeur. Qui serait bien pénétré de tout ce qu'il contient, de tout ce qu'il exprime, du mérite qu'il procure, des titres qu'il donne et de la grandeur qu'il ajoute à l'âme, n'éprouverait jamais d'hésitation quand il commande d'agir ou de s'abstenir. Un homme qui fait toujours son devoir, mes chers enfants, atteint, comme Dieu, la perfection. Ne vous récriez pas et ne me blâmez pas; ce n'est là ni une hérésie ni un blasphème, c'est une vérité qui est sortie de la bouche même du Christ, quand il a dit : *Soyez parfaits comme mon père est parfait.* Dans les sciences, dans les arts, dans l'industrie, la perfection échappera toujours à l'homme, car il lui faudrait atteindre l'infini; mais dans le bien, ce résultat peut être obtenu, car l'acte réellement vertueux est par lui-même parfait.

«Cette faculté de mériter en faisant notre devoir est la plus belle que nous possédions; elle surpasse en importance tout notre pouvoir sur la nature extérieure dont elle nous sépare par un abîme, car il y a dans elle plus de divinité que dans la force qui fait marcher l'univers. C'est cette faculté qui rend l'éducation personnelle possible et qui fait que, dans la condition la plus humble, on peut acquérir cette grandeur morale qui nous rapproche du créateur, et qui par cela même doit être l'objet principal de notre ambi-

tion, le but le plus sérieux de notre vie. Si je place si haut l'accomplissement du devoir, ce n'est pas, mes chers enfants, pour vous enorgueillir en déclarant que tous vous êtes capables de vous y conformer, mais pour vous exhorter et pour vous encourager au bien. Vous êtes malheureusement du nombre de ceux qui ont le plus besoin de résignation et d'efforts; ne soyez donc pas surpris s'il est souvent question du devoir dans cette enceinte et si mon langage est sérieux dans une solennité où l'on ne devrait entendre que des paroles de satisfaction et d'allégresse. D'autres peut-être désapprouveront ce langage, ces réflexions un peu sévères; mais vous, mes chers enfants, vous y verrez une preuve de la haute estime que j'ai de vos intelligences et de vos cœurs.

« Habituez-vous de bonne heure à faire votre devoir, à vous conformer à la règle; songez toujours au noble but que vous poursuivez, au plaisir que vous faites à Dieu en obéissant à sa loi, aux satisfactions que vous vous ménagez, et vous trouverez toujours, quelle que soit l'épreuve, quel que soit le labeur, la volonté et les forces nécessaires pour triompher.

« Dans le monde ancien, je devrais dire dans le monde païen, l'idéal pour le grand nombre a été la beauté physique; dans le monde chrétien, qui est le vrai monde moderne, l'idéal qu'il faut poursuivre, c'est la beauté morale. Et cette beauté, cet idéal, pour être atteint, pour être réalisé, n'exige pas le spectacle de l'univers, la contemplation de ses grands horizons et de ses belles harmonies; l'étude, la contemplation de soi-même suffit. De cette contemplation vous en êtes, Dieu merci, aussi capables que les voyants, et peut-être plus capables, car pour vous le recueillement semble plus facile et les séductions moins nombreuses. Si je vous interrogeais, beaucoup n'hésiteraient pas à répondre hardiment : oui, car il n'est pas un de vous qui ignore ce que c'est que le devoir, et, s'il n'en comprend pas toute la portée, qui n'ait déjà fait des efforts vers le bien, et qui ne sache que la lutte entre la raison et l'intérêt personnel, les sacrifices si pénibles au devoir, les consolations de l'avoir rempli uniquement pour obéir à la loi et à Dieu, son véritable représentant, que les victoires remportées par le principe moral et religieux, que la véritable grandeur de la vie humaine enfin, sont choses qui échappent complètement à nos regards et ne sont visibles que pour l'âme et pour Dieu. Et en effet, l'acte le plus héroïque peut s'achever, le plus noble projet peut être médité avec amour, le plus grand sacrifice peut s'accomplir en silence, sans même que nous nous en doutions.

« Dans ce travail, dans ces efforts vers le bien auxquels je vous exhorte avec ardeur, vous savez, mes chers enfants, que vous ne serez pas abandonnés à vos propres forces; une sollicitude toute paternelle vous entoure, et si l'Administration supérieure n'a pas encore réalisé tout le bien qu'elle voudrait vous faire, c'est que l'heure n'a pas toujours été propice. Mais nos espérances se sont réalisées et le gouvernement de la République ne voudra pas attendre, pour vous venir en aide d'une manière plus large et plus efficace, un triomphe qui est assuré.

« La présence de M. le Sous-Secrétaire d'État à cette solennité m'en est un sûr garant. Son amour pour le bien et son désir de faire aimer la République égalent son libéralisme et son dévouement à la France. Ni l'intelligent Ministre qui dirige le département de l'intérieur, ni son honorable représentant à cette solennité ne permettront que l'Institution nationale des jeunes aveugles, si justement appréciée par les juges les plus compétents, reste stationnaire dans un pays où le mot d'ordre désormais est d'avancer toujours, avec sagesse, bien entendu, mais aussi avec utilité et profit.

« Une preuve irrécusable que l'Administration supérieure ne vous oublie pas, c'est que, dans quelques jours et dans ce palais dont je vous entretenais en commençant, doit se réunir, sous son patronage, un Congrès universel où seront examinées toutes les questions qui se rattachent à l'amélioration du sort des aveugles. On parle beaucoup dans les Congrès, mes chers enfants; votre Directeur espère que le prochain Congrès

universel produira autre chose que des discours. Son programme est sérieux et complet, et l'étude des questions qui le composent pourra se faire avec soin et en connaissance de cause, car presque toutes les Institutions d'aveugles auront leurs représentants dans cette réunion solennelle, et leurs connaissances et leur expérience permettront d'éclairer la discussion et de la mener à bonne fin.

«Une fois que la lumière sera faite sur l'enseignement qu'il faut donner aux aveugles, sur les modes d'assistance qu'il convient d'employer pour subvenir à tous leurs besoins; une fois que les lacunes auront été signalées et les voies et moyens pour les combler indiqués et démontrés réalisables, j'ai la conviction que les ressources qui font défaut et qui rendraient nos efforts plus efficaces ne nous seront pas refusées. La République aime tous ses enfants et ne voudra pas qu'on puisse dire qu'elle se montre marâtre envers vous; c'est pourquoi ma confiance est grande.

«Le jour où une parole autorisée exposera vos besoins et les besoins de tous ceux qui en France sont privés du don de la vue, les secours arriveront en nombre suffisant, n'en doutons pas; de nouveaux Établissements seront fondés, de nouveaux moyens d'enseignement et d'assistance seront créés, et aucune voix d'aveugle ne s'élèvera pour accuser le pays d'ingratitude ou d'oubli. L'œuvre si bien commencée par Valentin Haüy recevra son couronnement, et la France aura payé ainsi sa dette envers vous tous et envers cet homme de bien qui, le premier, fit de vous des hommes, et qui a été et restera toujours votre grand bienfaiteur et votre bon génie.»

Après ce discours, M. le Président a prononcé l'allocution suivante :

«Mesdames, Messieurs, Jeunes Élèves. Nous avons tous applaudi aux paroles qui viennent d'être prononcées, et vous, chers élèves, ce n'est pas sans quelque fierté que vous avez dû les entendre. Cette éloquente leçon de morale, résumant et couronnant les leçons que vous avez reçues au cours des années passées dans cette maison, montre en quelle estime tient votre intelligence et votre cœur celui qui a pour tâche de former et d'élever l'une et l'autre. Aussi, dois-je, avant tout, le remercier en votre nom de vous avoir mis à même de comprendre un pareil langage et de vous avoir préparés à mettre en pratique des préceptes aussi élevés et aussi féconds.

«Je dois le remercier au nom de l'Administration dont il remplit si bien les intentions et les vues, et sur la bienveillance de laquelle, aujourd'hui plus que jamais a le droit de compter cette Institution si véritablement nationale.

«Cette affirmation, j'ai mission de vous la donner, au nom de M. le Ministre de l'intérieur qui a vivement regretté que les exigences multiples de sa situation ne lui aient pas permis de se rendre à la solennité qui nous réunit. Il vous eût dit, avec une autorité plus grande, sinon avec un plus vif sentiment d'intérêt et de sympathie, combien le gouvernement de la République a de sollicitude pour votre malheur immérité et quels efforts il est disposé à faire pour vous continuer et pour rendre plus efficace encore, s'il est possible, l'assistance qui vous est due.

«Votre Directeur vous le disait tout à l'heure : «La République aime tous ses enfants,» et il eût pu ajouter : «Comme les mères vraiment bonnes, elle aime surtout les faibles «et les souffrants, parce qu'ils ont plus besoin de ses soins et de son amour.» Gouvernement de réparation, de justice et de progrès, la République se doit à elle-même de soulager l'infortune, de rendre aux déshérités leur part de bien-être, d'améliorer la condition physique et morale de ceux que condamneraient à une sorte de vie végétative l'infirmité de leur nature et l'inculture de leur intelligence. Elle ne reculera pas devant cette tâche auguste; elle voudra mettre son honneur à engager une lutte sans relâche contre le mal et la misère; car elle considérera comme ses plus glorieux triomphes ceux qu'elle aura pu remporter su les fatalités de la nature et les imperfections de l'humanité.

«Voilà pourquoi vous devez espérer, mes enfants, dans un patronage chaque jour plus fécond. Il n'y a pas cent ans que la science, s'inspirant d'une ardente charité, a commencé pour vous son œuvre de libération; et, cependant, que de progrès accomplis! que de pas faits sur le terrain des connaissances humaines qui vous était presque interdit!

«Avec quelle facilité vous trouvez un accès dans les arts, dans l'industrie, dans ce domaine de la vie sociale où seuls quelques rares génies avaient pu pénétrer avant le jour où Valentin Haüy, votre immortel bienfaiteur, engendra, par un effort d'amour, l'admirable méthode qui fut le premier rayon de lumière dans vos ténèbres.

«Autrefois l'histoire citait comme de merveilleuses énigmes un Saunderson, un Kennedy, un Huber. Les archives encore jeunes de cette maison ont retenu déjà les noms des François le Sueur, des Louis Braille, des Penjon, des Gauthier, des Montal, élite d'inventeurs, d'artistes, de producteurs, derrière lesquels grossit votre groupe toujours plus instruit de musiciens, de compositeurs, d'exécutants, de travailleurs patients et habiles. Moins d'un siècle a suffi à cette œuvre d'émancipation, grâce au dévouement de vos professeurs.

«Désormais le vaste champ de l'esprit et les larges horizons de la pensée vous sont ouverts. Vous êtes initiés sans obstacle, sinon sans travail, à ce qu'il y a de plus élevé dans les lettres et dans les sciences, et lorsque vous exécutez les chefs-d'œuvre des Maîtres, c'est avec une admiration mêlée de surprise qu'on voit combien vous est familière la forme la plus idéale de l'art.

«Continuez donc de suivre ces dignes et savants initiateurs qui vous ont tant donné; aimez-les pour ce que vous leur devez déjà; aimez-les pour ce qu'ils vous donneront sûrement demain au sortir de ce Congrès dont on vous parlait tout à l'heure, où, de concert avec les hommes les plus expérimentés, ils vont rechercher les moyens de vous rendre l'étude et les progrès plus faciles.

«Le gouvernement de la République associe sa reconnaissance à la vôtre, et votre honorable Directeur avait raison tout à l'heure d'exprimer sa confiance dans le concours sans cesse plus efficace des pouvoirs publics. Il sait quel prix l'Administration attache à ce que cette Institution, «la première du monde», garde son rang et son prestige. La France vient de convier toutes les nations à la fête la plus merveilleuse qu'aient jamais donnée le travail et le génie humain. Dans ce concours de toutes les intelligences et de toutes les forces vives de la civilisation moderne, l'Administration a voulu vous faire votre place, et la collection de vos produits, de vos méthodes et de vos procédés figure avec honneur au pavillon du Ministère de l'intérieur, à l'Exposition universelle du Champ de Mars. Vos professeurs et plusieurs de vos camarades ont assisté à la fête d'inauguration de cette exposition spéciale; ils ont pu vous rapporter le tribut d'éloges que vous ont décerné le Ministre de l'intérieur et ses invités. L'attention publique vous est fidèle et profondément sympathique, et je ne crois pas être téméraire en vous faisant espérer des récompenses qui brilleront à côté de vos médailles de 1823, de 1827, de 1834 en France; de 1862 à Londres; de 1855 et de 1867 à nos deux premières Expositions universelles.

«La France vous saura gré, à vous, ses enfants moins privilégiés, du lustre que votre patience, vos efforts, vos progrès auront ajouté à son prestige. Le savoir est le premier de ses besoins, en cette ère de travail et de paix où le génie national rend à la patrie sa grandeur et sa prospérité.

«La diffusion de l'instruction, sans laquelle votre condition serait si douloureuse, sans laquelle le voyant lui-même reste au milieu de la société comme l'était au siècle dernier l'aveugle-né, doit être le premier souci des gouvernants, comme elle est l'objet des plus légitimes aspirations des citoyens.

« Ayez donc foi en ces efforts de tout un peuple, de toute une génération ardente à reprendre sa place à la tête de la civilisation ; vous ne sauriez que gagner à ce que, dans ce monde de la pensée, où toutes les intelligences peuvent marcher de pair, le mot d'ordre devienne ce cri passionné que poussait Gœthe mourant : « De la lumière ! « encore plus de lumière ! »

Annexe n° 21.

RAPPORT DE LA COMMISSION K,

PRÉSENTÉ AU CONGRÈS PAR M. PIRAS,

DIRECTEUR DE L'INSTITUT NATIONAL DES JEUNES AVEUGLES, RAPPORTEUR.

La commission K, composée de MM. Nadault de Buffon, Moldenhaver, Onsy, Oudart, Colucci-Pacha, Munby, Del Re, Gridel, Bistolfi, A. Naef et Piras, avait à examiner les questions comprises dans la troisième partie du programme général des sections. Ces questions, au nombre de huit, étaient les suivantes :

1° Comment préparer et assurer l'indépendance et l'entretien des aveugles, à leur sortie des instituts ?

2° Quelle est la proportion des aveugles qui se suffisent entièrement par leur travail et à quelles causes attribuer la différence considérable qui existe sous ce rapport entre certains pays ?

3° Quelles sont les institutions les plus propres à aider les aveugles à mettre leur savoir en œuvre ?

4° Mariage des aveugles;

5° Patronage;

6° Création d'ouvroirs ; leur régime ;

7° Conditions d'admission aux hospices ;

8° Mendicité, vagabondage, comment les éteindre ?

Six mémoires se rattachant plus ou moins à ces questions ont été communiqués à la Commission et lus ou analysés dans sa séance du 28 septembre.

Le premier, adressé directement à M. le Président du Congrès, a pour titre : *Projet de fondation d'un institut national de bienfaisance pour les aveugles*, et pour auteur M. Victor Guyot, officier d'académie, attaché au Ministère de l'instruction publique.

Le deuxième, intitulé : *Études sur diverses questions se rattachant à l'éducation physique et morale des aveugles et les carrières qui peuvent leur être ouvertes*, émane de M. Sicard, de Marseille.

Le troisième, de M. le Dr Georges Martin, de Cognac, a pour titre : *Amélioration du sort des aveugles devenus tels particulièrement à la naissance.*

Le quatrième, intitulé : *Des aveugles et de leur éducation*, a pour auteur Mme Eugénie Niboyet, qui a publié plusieurs ouvrages de philanthropie, dont un, concernant spécialement les aveugles, a été couronné par l'Académie des sciences morales et politiques.

Le cinquième, en anglais, consiste en une simple lettre de M. le major général Bainbrigge.

Le sixième, aussi en anglais, signé Watson.

Tous ces rapports témoignent, de la part de leurs auteurs, de sentiments très sympathiques pour les aveugles et d'une grande sollicitude pour l'amélioration de leur sort.

Quelques-uns renferment d'utiles et précieuses indications, mais la section, obligée

de ménager le temps du Congrès, n'a pas cru devoir demander la lecture en séance générale d'aucun de ces mémoires. Elle n'en remercie pas moins leurs auteurs de leur empressement à répondre à l'appel du bureau du Congrès et de leurs efforts pour éclairer ses membres et leur faciliter la solution des questions à l'étude.

M. Nadault de Buffon, qui présidait la commission K, a exposé, avant d'ouvrir la discussion sur les questions renvoyées à l'examen de la Commission, que, suivant lui, le moyen le meilleur et le plus net d'améliorer le sort des aveugles consisterait à créer des sociétés de patronage dans les principaux centres de population et de rattacher ces diverses sociétés au Comité central, dont le siège serait à Paris; qu'il conviendrait de dresser un tableau faisant connaître les industries qui peuvent être exercées par les aveugles; que ce tableau devrait être envoyé à chaque société de patronage dont le but principal devrait consister à assurer le travail en commun ou individuel aux aveugles de tous les âges et de toutes les conditions; que la création des sociétés de patronage, qui auraient aussi pour but de centraliser les propositions faites par les chefs d'industrie, devrait précéder la fondation des ateliers et des asiles pour les aveugles, cette création n'exigeant ni des avances de fonds, ni une statistique très exacte.

Après cet exposé de M. le Président de la commission K, la discussion s'engage successivement sur les huit questions qu'elle est chargée d'examiner. La section, tout en regrettant de ne pas être en mesure d'approfondir l'étude des questions de son programme, croit cependant devoir prendre les décisions suivantes :

1° Le Comité international devra s'occuper au début de dresser un tableau de statistique des aveugles de tout âge, pour chaque pays, et de fonder le plus grand nombre de sociétés de patronage possible, en tenant compte, bien entendu, de l'organisation administrative de chaque pays représenté au sein du Comité directeur.

2° La statistique seule, de l'avis de tous les membres, permettra de répondre d'une manière satisfaisante à la seconde question du programme. Les maires, les curés et les médecins cantonaux devront être invités à prêter leur concours au Comité central pour la formation de la statistique, conformément au tableau qui sera approuvé par le Congrès; ce travail ne devant, du reste, offrir aucune sérieuse difficulté et ne demandant que de la bonne volonté.

3° La société internationale doit rester étrangère à la question 4, concernant le mariage des aveugles, cette question touchant à la liberté individuelle. La section reconnaît toutefois que le mariage des aveugles dans certaines conditions peut beaucoup contribuer à améliorer leur sort, sans entraîner de conséquences fâcheuses pour les enfants.

4° La section ne se reconnaît pas en mesure de prendre une décision au sujet des questions 1, 3, 6, 7 et 8, les éléments propres à éclairer cette décision faisant défaut. Ces questions pourront être résolues d'une manière satisfaisante par les sociétés de patronage au moyen de la statistique des aveugles et du tableau des industries qu'ils peuvent exercer.

Les membres de la commission K, avant de clore la séance, ont été unanimes pour insister sur la création des sociétés de patronage et la production de la statistique générale des aveugles, et du tableau des industries qui peuvent être exercées par eux d'une manière plus ou moins fructueuse.

ANNEXE N° 22.

APPEL À LA PHILANTHROPIE

POUR LA CRÉATION À COGNAC [1] D'UN INSTITUT OPHTALMIQUE À L'USAGE DES INDIGENTS DE LA RÉGION, ATTEINTS DE CÉCITÉ CURABLE OU D'AFFECTIONS GRAVES DES YEUX,

PAR LE Dr GEORGES MARTIN,

LAURÉAT DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS.

«D'autres temps, d'autres soins.»

Le but que nous nous proposons est de démontrer l'utilité des instituts ophtalmiques dans les petits centres, et notamment les services que rendrait un établissement de cette nature à Cognac.

C'est un appel à la philanthropie que nous venons faire pour les nécessiteux de la contrée, atteints de maladies d'yeux remédiables.

Avant d'arriver à l'objet particulier de notre demande, il convient de passer en revue ce que les amis de l'humanité ont fait jusqu'ici pour les malheureux dont l'état de la vue réclamait leur bienveillante attention.

Nous verrons d'abord la philanthropie s'occupant des aveugles et instituer pour eux un système complet d'asiles, d'enseignement et d'avenir social.

Nous la verrons ensuite, profitant des récentes et importantes découvertes de l'oculistique, élever, dans les centres populeux, des hôpitaux spéciaux pour recevoir les malades atteints d'affections graves des yeux.

Nous montrerons l'utilité des instituts ophtalmiques en dehors des grandes villes et, en particulier, au sein des contrées agricoles.

Enfin, après avoir signalé les services qu'un tel établissement rendrait dans nos Charentes, nous recommanderons cette fondation à la bienveillante générosité de nos compatriotes.

I.

CE QUE L'ON A FAIT DEPUIS UN SIÈCLE POUR LES AVEUGLES; CE QUI RESTE À FAIRE.

«Le problème consistait à trouver les moyens de replacer dans la vie commune, de rendre utiles à eux-mêmes et aux autres, et ainsi plus heureux, des infirmes longtemps voués à une existence misérable et dégradée.»

DUFAU. — *Des Aveugles-nés.*

Le mot *philanthropie* date du XIVe siècle. D'une apparition tardive en notre langue,

[1] La Commission a cru devoir recommander au Congrès l'impression de l'important mémoire présenté par M. le Dr Georges Martin. Les besoins qu'il a signalés dans les Charentes existent dans de nombreux pays. Il y avait là un exemple précieux à signaler à l'attention de tous ceux qui s'intéressent aux moyens de prévenir la cécité et de secourir ses trop nombreuses victimes.

ce mot, néanmoins, a été créé longtemps avant le jour où l'idée qu'il représente ait été appliquée au soulagement moral des aveugles.

A part, en effet, l'établissement des Quinze-Vingts, dû au roi saint Louis, jusqu'à la fin du siècle dernier, on ne s'est occupé ni du sort ni de l'instruction de ces êtres disgraciés de la nature ou victimes des événements. Ils étaient reçus sans difficulté dans les hôpitaux, mais leur unique perspective d'existence était la charité.

Soit préjugé, soit indifférence, l'homme privé de la vue était, pour la majeure partie des autres hommes, un paria de la société et même quelquefois un instrument de distraction pour la cour et ses courtisans et pour la foule ignorante et barbare [1].

Il faut arriver jusque vers la fin du XVIIIe siècle pour voir surgir de l'heureuse alliance de l'esprit philosophique et d'un sentiment de charité éclairée les premiers efforts de renaissance sociale de l'aveugle.

En 1780, Valentin Haüy imagina une méthode spéciale d'éducation, d'après laquelle le toucher suppléait à la vue. Il fut encouragé dans ses essais par l'Académie des sciences. C'est sur ses indications que la Société philanthropique fonda, en 1784, la première institution de jeunes aveugles, qu'un décret de l'Assemblée constituante reconnut comme établissement d'utilité publique et mit à la charge de l'État. Un peu plus tard, la Convention porta de 30 à 86, un par département, le nombre des places gratuites.

A compter de ce jour commence une ère nouvelle pour les aveugles. L'idée féconde de Haüy, digne émule de l'abbé de l'Épée, change le sort de ces infortunés.

De nombreuses institutions s'élèvent pour leur instruction.

On leur enseigne les sciences, la littérature, la musique, les arts et métiers reconnus les plus propres à développer leur habileté.

L'instruction terminée, les établissements ne les abandonnent pas. Ils distribuent chaque année une certaine somme aux élèves qui sortent, pour les aider à acheter soit des outils ou matières premières, soit des instruments de musique, de façon à les mettre ainsi à même de se créer des moyens d'existence.

Quelques maisons possèdent une société de placement et de secours, et ce n'est pas la ressource la moins précieuse, pour venir en aide aux élèves pauvres jusqu'au moment où ils peuvent se suffire.

Il existe encore des sociétés de patronage qui reçoivent ceux qui veulent s'occuper en qualité de tisserands, vanniers et rempailleurs, etc.; ces sociétés abandonnent aux ouvriers aveugles le produit intégral de leur travail et leur accordent, en plus, les secours, qui diminuent à mesure que le gain augmente. A l'aide de ces secours, joints au produit du travail, l'ouvrier aveugle supporte non seulement toutes les dépenses de sa nourriture, de son entretien et de son blanchissage, mais encore le prix des matières premières et les menus frais d'atelier. Un compte courant est ouvert à chaque aveugle, et, si les recettes dépassent les dépenses, le bénéfice lui appartient.

A Paris, outre l'Institution nationale des jeunes aveugles, il existe plusieurs externats et écoles d'apprentissage.

La ville de Lille possède deux maisons d'éducation, une pour les garçons, l'autre pour les filles.

[1] On en met quelques-uns aux prises et en champ clos; on les couvre de fer et d'armures; on les munit de longs bâtons et l'on s'égaye de la maladresse des coups qu'ils se portent. Quelquefois un porc de forte taille est lancé dans l'arène; heureux celui des combattants qui parvient à lui ôter la vie; l'animal devient le prix de sa victoire. Mais, pour atteindre ces résultats, que de rudes coups, au lieu de tomber sur le porc, tombent, au grand plaisir des spectateurs, sur les jouteurs eux-mêmes. C'était, comme on peut se le figurer, une sorte de Colin-Maillard dont, en France, à Paris, se divertissaient nos rois Charles VI et Charles VII, et dont s'égayaient, à leurs côtés, la cour et le peuple.

Lyon, Rodez, Marseille, Nancy, Soissons, Montpellier, Arras, Clermont, ont des établissements analogues.

L'œuvre de Valentin Haüy a eu des imitateurs à l'étranger.

Il existe actuellement, en Europe et en Amérique, plus de quarante-cinq établissements de refuge ou d'éducation, sans compter ceux dont nous venons de parler.

Les plus considérables sont ceux de Londres et de Liverpool, lesquels comptent chacun plus de cent élèves. Ils ont été l'un et l'autre fondés par une société de souscripteurs.

On peut juger, d'après cette énumération, des progrès réalisés depuis un siècle dans l'éducation et l'assistance des aveugles.

Et, ainsi que le fait remarquer notre confrère, M. le Dr Brochin : «les résultats acquis dans un espace de temps relativement si court sont un nouveau témoignage de ce que peut la volonté de l'homme quand elle est dirigée par l'intelligence et l'amour du prochain».

Certes, et il faut l'avouer, on a beaucoup fait; mais il reste encore beaucoup à faire. Nous sommes, hélas! bien éloignés du but.

Quels efforts reste-t-il donc encore à accomplir, en France, pour l'atteindre?

Continuer ce qui a été commencé. Les hospices et les maisons d'éducation qui existent sont insuffisants. On compte environ 37,000 aveugles; dans ce nombre une grande partie est dans l'indigence, et nos établissements ne peuvent en recevoir que quelques centaines.

Tout indigent aveugle a un droit incontestable à la bienfaisance sociale.

Il faut donc, sur tous les points de notre pays, multiplier ces belles institutions où l'on trouve asile et subsistance d'abord, ensuite instruction et travail, cette aumône du génie philosophique de notre époque, selon l'heureuse expression de Dufau.

Mais tout n'est pas là.

Il faut que chaque aveugle, ayant d'autres infirmités, incapable de se créer des moyens d'existence et sans famille pour le secourir, trouve dans ces hospices un refuge pour ainsi dire obligatoire.

Si, à une certaine époque, par un préjugé malheureusement très accrédité, on n'a vu dans ces infortunés que des mendiants obligés, en notre siècle nous considérons ces mendiants comme une honte pour la société.

On doit l'aumône aux aveugles infirmes, mais les aveugles ne doivent pas mendier.

Que faire alors pour eux?

Leur ouvrir des asiles et leur y prodiguer nos secours.

Quand ils ne tendront plus la main, que de spectacles tristes et scandaleux de tous les jours et de tous les lieux disparaîtront.

Une plaie humiliante pour notre société moderne sera guérie.

Voilà le but! L'accord est unanime!

Mais on s'en est trouvé et on s'en trouve momentanément distrait par d'autres institutions qui ont également en vue les aveugles.

En même temps que l'humanité faisait son œuvre, la science accomplissait aussi la sienne.

La science prévient et guérit aujourd'hui des maux en face desquels elle était naguère impuissante.

Dans ce mouvement scientifique, la philanthropie a aussitôt voulu venir en aide aux praticiens.

Avant de la suivre sur ce nouveau terrain, qu'il nous soit permis de formuler un vœu, quelque bien lointain que nous apparaisse son accomplissement :

Voir un jour, à côté de l'Institut ophtalmique de Cognac, à la création duquel tendent tous nos efforts, un asile destiné à recueillir les malheureux que les soins déployés à l'Ins-

titut n'auront pu empêcher d'arriver à la cécité, asile où on leur procurera un travail rémunérateur.

Là où l'on ne pourra guérir le mal physique, que le mal moral puisse au moins trouver un adoucissement.

II.

UTILITÉ DES INSTITUTS OPHTALMIQUES; ÉTABLISSEMENTS QUI EXISTENT; LEUR INSUFFISANCE.

> «Un intérêt hygiénique, thérapeutique et scientifique, en d'autres termes : l'intérêt de la société, celui de l'individu malade et celui de la science réclament la fondation d'établissements spéciaux pour le traitement des maladies des yeux, et en font une nécessité de notre époque.»
>
> Décisions du *Congrès ophtalmologique de Bruxelles*, 1857.

S'il est d'une sage et ingénieuse bienfaisance et d'une haute philanthropie d'ouvrir gratuitement, aux aveugles frappés d'une cécité incurable et qui n'ont aucune ressource, des asiles où ils peuvent être secourus, instruits et même pourvus d'ouvrage, le premier et le plus rationnel des devoirs n'est-il pas d'offrir à l'homme atteint d'une cécité temporaire et remédiable, ou d'affections graves pouvant y conduire, des moyens possibles et pratiques de guérison?

Sans admettre le chiffre prodigieux de onze cents maladies et même plus qu'indique un auteur anglais, aux organes de la vue s'attachent un grand nombre de variétés d'affections morbides dont la fréquence est énorme.

Si ces maladies n'atteignaient que des personnes déjà avancées en âge, si la cécité n'arrivait qu'à la période extrême de l'existence, le mal serait encore très grand sans doute et tout à fait digne de la sollicitude publique; mais tout le monde sait que, depuis l'enfance jusqu'à la vieillesse, l'homme peut contracter cette redoutable affection.

Le mal est donc très grand, et il importe, en y portant remède, d'arrêter dans son développement une cause de paupérisme d'autant plus digne d'intérêt que, le plus généralement, elle n'a pas sa source dans l'inconduite, l'imprévoyance ou la paresse.

L'homme qui, à la suite de maladie ou d'accident, se trouve privé de l'usage de la vue, est placé dans une situation plus déplorable que l'aveugle-né. Le rapport qu'il établit entre son état premier et sa position actuelle crée en lui d'insurmontables douleurs morales. Lui aussi se trouve un véritable prisonnier dans la nature; et, s'il a conscience d'un espace plus grand que celui qu'il occupe, il hésite cependant à s'y mouvoir, et la pensée de la vue perdue lui rend plus horrible l'épaisseur des ténèbres qui l'environnent.

Comme art, l'oculistique est aussi ancienne que les autres branches de la médecine. Il a existé de tout temps des maux d'yeux et, de tout temps, on a cherché des remèdes pour les guérir. Mais, tout ancienne qu'elle soit, au point de vue scientifique, elle compte moins d'un siècle d'existence. Les temps, en effet, ne sont pas éloignés où elle était entièrement aux mains des empiriques.

L'ophtalmologie prit un caractère réellement scientifique du moment où l'on cessa de considérer l'œil comme un organe isolé, ne tenant au reste du corps que par des liens anatomiques, ne l'influençant pas plus qu'il n'est influencé par lui. En effet, lorsque dans les premières années de ce siècle fut proclamée cette vérité que la plupart des maladies de l'œil avaient une origine constitutionnelle, une révolution s'opéra en cette branche de l'art de guérir.

On comprit alors que le rôle de l'oculiste ne devait pas se renfermer seulement dans les opérations, et que, pour être médecin des yeux, il fallait connaître la médecine. Les

praticiens les plus distingués de tous les pays abordèrent l'étude de l'ophtalmologie d'une manière sérieuse, et bientôt le titre d'oculiste, porté naguère par des opérateurs nomades, fut revendiqué par les médecins les mieux posés.

On comprit également que ce champ scientifique promettait de beaux triomphes. Médecins, chirurgiens, physiologistes se mirent à l'œuvre et, unissant leurs efforts, le fruit de leurs recherches et de leurs travaux aux découvertes réalisées par leurs devanciers, ils ont ouvert une ère nouvelle de ressources aux infirmités qui atteignent les organes de la vue.

Ce n'est pas à tâtons ni par hasard qu'ils ont rencontré le progrès; ils l'ont recherché par une marche dont la méthode rigoureuse est la condition du succès.

On ne connaissait encore que les affections externes de l'œil et quelques lésions de la partie antérieure de cet organe. Les maladies profondes étaient si complètement inconnues qu'un de nos vieux maîtres déclarait, en plaisantant, que dans les altérations de l'œil il n'y voyait pas plus clair que le malade.

En 1851, la découverte d'un instrument spécial (ophtalmoscope), permettant de sonder les profondeurs de l'œil et de séparer les unes des autres les maladies qu'on réunissait sous le titre assez obscur d'*amaurose,* contribua puissamment à changer la face de l'ophtalmologie moderne.

Grâce à ces travailleurs émérites et à cette belle invention, l'oculistique a pris, dans ces trente dernières années, un essor remarquable. Jamais, peut-être, aucune branche de la médecine n'avait eu un développement si rapide et si éminemment scientifique.

A leur apparition, ces découvertes et les conséquences qui devaient en découler ont été saluées avec enthousiasme par les praticiens et les philanthropes.

On entrevit que de telles conquêtes créaient aux uns et aux autres des devoirs nouveaux, des obligations nouvelles.

Aux premiers, elles imposaient l'étude et la connaissance des faits produits.

Aux seconds, elles demandaient la continuation et un surcroît de leurs actes de bienfaisance.

Sans retard on s'est mis à l'œuvre.

L'étude de l'oculistique a été abordée d'une manière sérieuse, et, sur plusieurs points, des chaires se sont élevées pour son enseignement.

Si, pour arriver à l'art de soigner et d'opérer les yeux, à rendre, en divers cas, aux infortunés qui en sont temporairement privés, l'usage de la vue, à prévenir et écarter la cécité, à remédier aux imperfections des organes de ce sens, il faut être médecin, chirurgien et très versé dans l'optique : médecin, afin de saisir les sympathies de l'œil avec les autres parties du corps; chirurgien, pour savoir choisir les procédés les plus convenables et les modifier selon les complications; enfin être adonné à l'optique, pour découvrir dans certains cas anormaux un traitement qui repose sur la connaissance des phénomènes du ressort de cette partie de la physique, — oh! soyez sans inquiétude! les longues études n'effrayent pas. Voyez notre génération! elle a abordé de front ce vaste programme.

De leur côté, les philanthropes, attentifs à épier les moindres progrès de la science et à peser ses exigences pour l'application efficace et certaine de ses découvertes et de ses observations, ont redoublé de zèle et de générosité.

Avec leur concours on vit surgir un grand nombre d'*établissements destinés aux ophtalmiques.*

Aucune classe de maladies ne nécessite au même degré des institutions spéciales.

Les maladies d'yeux sont proportionnellement plus considérables que les autres maladies.

On est d'accord pour reconnaître que la presque totalité des ophtalmies graves qui

affectent la classe pauvre et ouvrière exigent un traitement particulier et des soins hygiéniques que l'on ne peut rencontrer que dans un établissement spécial.

Personne n'ignore de combien de soins minutieux les ophtalmiques doivent être entourés après les opérations; soins dont les malades tiennent peu ou point compte dans la classe indigente. Les chirurgiens éprouvent une très grande répugnance à pratiquer des opérations importantes d'oculistique hors de chez eux et ne le font qu'à bon escient et quand ils y sont comme contraints. Dans son intérêt, le malade doit se rapprocher de son médecin. Autrefois qu'il n'était pas possible de lutter contre les complications qui surviennent consécutivement à une opération, peu importait alors que le malade fût visité quotidiennement par son chirurgien. Mais aujourd'hui que la majorité des accidents peuvent être combattus avec succès, c'est un devoir pour le praticien d'avoir à sa portée le malade qu'il doit opérer.

D'autres motifs encore ont amené les oculistes à désirer la séquestration des ophtalmiques.

D'abord, le médecin spécialiste doit se concentrer tout entier dans son œuvre. Le chef d'un service où sont confondues toutes les variétés de maladies, quels que soient son talent et son activité, ne peut s'attacher à toutes les particularités qu'exige le traitement des affections des yeux. Au contraire, dans les hôpitaux spéciaux, les malades, étant confiés à des chirurgiens qui ont fait de l'oculistique une étude particulière, reçoivent de ceux-ci les mille soins indispensables et, rencontrant de grandes garanties dans de tels établissements, y arrivent en foule. Le chirurgien, de son côté, trouve dans cet état de choses des matériaux de clinique utiles. En effet, c'est par la répétition des actes que l'observation se complète, que le jugement s'épure; c'est aussi par l'exercice, souvent répété, que les sens gagnent de la finesse, et que la main se perfectionne. Sous ces divers points de vue, malades et médecins trouvent des avantages réels dans les hôpitaux spéciaux.

Enfin, il est prudent d'éviter le contact des ophtalmiques avec les autres malades. Des maladies contagieuses (érysipèle, fièvre typhoïde, variole, etc.) communiquées aux ophtalmiques retardent et empêchent parfois leur guérison. C'est avec peine que l'on observe des ophtalmiques nouvellement opérés, et dont l'opération promettait un heureux résultat, succomber à une maladie contractée à l'hôpital. Et en sens inverse, c'est avec non moins de peine que l'on voit survenir par contagion une ophtalmie chez un fiévreux ou un blessé.

Toutes ces considérations témoignent de l'utilité, de la nécessité même des hôpitaux destinés uniquement aux maladies des yeux.

C'est à partir de la création de ces établissements que l'oculistique a commencé sa véritable métamorphose.

Dans l'enthousiasme provoqué par les résultats merveilleux de cette science transformée, la philanthropie ne s'est pas contentée d'élever des édifices, de les aménager le plus confortablement et le plus scientifiquement possible; elle a été jusqu'à chercher les malades à domicile, afin de faire participer le plus grand nombre à son œuvre.

En Belgique, des visites cantonales confiées à des médecins ont lieu chaque année; elles ont pour objet la recherche des indigents atteints de maladies oculaires qui, par suite de leur nature et de leur caractère, des soins spéciaux ou des opérations qu'elles exigent, doivent être traitées dans un établissement spécial.

Dans ces tournées, nos philanthropes investigateurs ont eu la bonne fortune de rencontrer des aveugles réputés incurables et qui, envoyés dans les Instituts, y ont été traités avec succès et rendus à leurs travaux.

De telles démarches, de telles recherches, de tels procédés sont au-dessus de tout éloge. L'ensemble de ces faits est un témoignage flatteur de la grande sollicitude d'un peuple pour ses malades; mais en rendant hommage à ces démarches d'une philan-

thropie sans bornes, nous devons constater qu'ils ne sont pas d'une indispensable nécessité. Ils peuvent être, et ils sont remplacés par des moyens plus pratiques, plus expéditifs et moins dispendieux.

En effet, et nous nous plaisons à le dire, on trouve dans les médecins des diverses localités un concours qui ne fait jamais défaut. Aussitôt que dans sa clientèle un médecin voit apparaître une de ces graves ophtalmies qui se déclarent si cruellement et si communément dans les classes pauvres et ouvrières, surtout parmi les travailleurs des champs, il commence par combattre chez le malade les répugnances pour l'hôpital. Il use de son influence pour dissiper ses appréhensions, puis le dirige vers l'institut hospitalier voisin, pour y recevoir les traitements spéciaux et les soins qui ne pourraient lui être donnés dans sa maison. Les médecins sont heureux de coopérer de la sorte à cette grande œuvre humanitaire.

A l'heure actuelle, on compte, tant en Europe qu'en Amérique, une cinquantaine d'établissements spéciaux aux maladies curables des yeux. La seule ville de Londres en possède sept, en outre des services ophtalmiques qu'on rencontre dans plusieurs hôpitaux généraux.

Néanmoins, il faut le constater, ces institutions bienfaisantes se sont circonscrites; des instituts spéciaux aux maladies des yeux n'ont été élevés que dans les grandes villes; en France ils font entièrement défaut.

Cette France pourtant si libérale, si généreuse, si humanitaire, elle a ses hospices pour ses aveugles incurables, ses institutions pour l'éducation des aveugles de naissance et pour ses sourds-muets, tous établissements qu'elle a été la première à créer et qui ont servi de modèle à l'étranger, et elle n'a pas d'instituts ophtalmiques!

Et pourtant, combien des établissements de cette nature échelonnés par province, par groupe de départements, auraient d'utilité! Que de malheureux villageois, que de pauvres, que d'indigents frappés de cécité curable ou d'affections oculaires graves y trouveraient des ressources, un soulagement et un espoir de guérison!

En 1857, un Congrès international d'ophtalmologie s'est tenu à Bruxelles sous la présidence de Fallot, médecin en chef de l'armée et président de l'Académie de médecine de Belgique. Cent cinquante-neuf médecins et chirurgiens appartenant à tous les États de l'Europe et du nouveau monde y étaient réunis. Là étaient les médecins et les chirurgiens de la plupart des souverains, les uns venus d'eux-mêmes, d'autres délégués par leur Gouvernement; les uns professeurs de Facultés de médecine, les autres directeurs d'hôpitaux spéciaux ophtalmiques. La France y était représentée par MM. Desmarres, Furnari, Sichel, Serres d'Alais, Cusco, Dubois, Guépin (de Nantes), Testelin, etc. etc.; MM. Lévy, Laveran et Lustreman étaient délégués par le Gouvernement impérial. A cette question, posée dans le programme du Congrès : **Est-il utile qu'il existe des établissements spéciaux pour le traitement des maladies oculaires?** il fut résolu, à l'*unanimité* de cent cinquante-neuf membres, *que des démarches seraient faites près des Gouvernements à l'effet d'ouvrir un institut ophtalmique dans chaque province.*

Et dire que déjà vingt années se sont écoulées depuis que ce vœu a été formulé, et qu'il est resté pour notre pays à l'état de lettre morte!

Après cette manifestation des chefs de la science, on serait porté à penser, en présence d'un tel état de choses, que les motifs qui ont donné lieu à la création de ces établissements à l'étranger n'existent pas chez nous, du moins au même degré.

Les statistiques tendraient à prouver le contraire.

Le recensement fait en France en 1856 donne le chiffre de 38,413 aveugles, soit 107 aveugles pour 100,000 habitants.

Le recensement de 1861 indique le chiffre de 30,180, soit 82 pour le même nombre d'habitants.

En Belgique, le dénombrement fait en 1831 a donné 3,157 aveugles sur une population de 4,154,922 habitants, soit 76 aveugles sur 100,000 âmes.

Comme on le voit, toute proportion gardée, ce pays voisin, pour ne citer que lui, a moins d'aveugles que nous, et néanmoins il possède depuis longtemps de nombreux instituts ophtalmiques.

Que cette différence en moins soit primitive et tienne à des causes intrinsèques propres à la Belgique, ou qu'elle résulte des traitements donnés par les instituts, la conclusion pour nous est la même: c'est que la France doit suivre l'exemple qui lui a été donné et élever promptement des hôpitaux ophtalmiques.

Le docteur Viallet (de Rodez), dans un de ses écrits sur les services que rendrait dans chaque département un hôpital ophtalmique consacré aux indigents, suppute nos besoins de la façon suivante :

«Il résulte de la statistique générale, publiée il y a quelques années par M. le Ministre de l'agriculture et du commerce, qu'il existe en France 37,622 aveugles incurables; en ajoutant à ce nombre déjà si considérable celui des individus atteints de cécité curable et qui restent cependant aveugles parce qu'ils n'ont pas les moyens ou l'occasion de se faire opérer ou soigner, celui des personnes indigentes qui, sans être aveugles, sont plus ou moins incapables de gagner leur vie, par suite de maladies graves aux yeux, je pense, d'après ce que je vois à l'asile de Rodez ou au dehors, qu'on atteindrait aisément en France le chiffre de 200,000.»

De ce manque d'hôpitaux spéciaux il est résulté que les quelques praticiens qui, à Paris ou dans nos grandes villes, s'occupent des traitements des yeux, mus par leur zèle et leur philanthropie, ont cherché à suppléer à ces établissements, en créant spontanément et par leurs seuls efforts des consultations gratuites et en fournissant à leurs frais dans leur clinique, aux indigents, des lits pour les opérations et les cas graves.

Mais ces créations privées sont bien insuffisantes et surtout bien rares. Pour les riches ou pour les personnes aisées, la distance et les voyages n'effrayent pas; mais l'homme voisin de la misère, qui a besoin de tout son temps, de toutes ses faibles ressources, recule devant la dépense d'un long voyage; sa position s'aggrave et tel œil curable aujourd'hui est frappé demain d'une complète cécité.

Cela dit, nous proclamons de nouveau, avec nos illustres confrères et maîtres, l'utilité et même la nécessité, sur différents points de notre chère France, d'instituts ophtalmiques.

III.

UTILITÉ DES INSTITUTS OPHTALMIQUES EN DEHORS DES GRANDES VILLES ET EN PARTICULIER DANS LES CONTRÉES AGRICOLES.

> «Ceux qui portent le poids le plus lourd du jour et de la chaleur, à qui, après Dieu, nous devons notre pain quotidien, ont droit à toute la vivacité, à toutes les recherches de notre compassion; il est juste que, malades et sans ressources, ils trouvent généreuse et hospitalière la terre qu'en santé ils fécondent de leurs sueurs.»
>
> Vicomte de Melun.

L'utilité des instituts ophtalmiques est démontrée. Mais en quels lieux ces maisons hospitalières devront-elles être élevées de préférence?

Tous de nous répondre :

— Dans les grands centres.

— Oui certes; mais pas uniquement.

En principe, là où est le mal, là doit être le remède.

On pense généralement que l'entassement des individus dans des logements trop étroits et les autres circonstances fâcheuses propres aux grandes agglomérations doivent, en déterminant des maladies d'yeux, occasionner plus fréquemment la cécité dans les villes que dans les campagnes.

On croit également que certaines professions spéciales aux centres populeux et manufacturiers contribuent à y multiplier les aveugles.

C'est une double erreur.

Si on calcule la proportion des aveugles au sein des populations les plus industrielles de notre pays (Seine, Seine-Inférieure, Nord, Rhône, Haut-Rhin, Bas-Rhin), — nous nous sommes servis de la statistique de 1858, — on reconnaît que les cas de cécité y sont dans le rapport de 77.9 à 100,000 âmes, chiffre qui, malgré les omissions qui ont pu avoir lieu dans le recensement des grandes villes, est cependant exagéré, parce que dans le département de la Seine on a compris les aveugles résidant dans divers établissements hospitaliers. En retranchant les pensionnaires des Quinze-Vingts et de l'Institution des jeunes aveugles, étrangers à Paris, on eût obtenu, pour cette ville industrielle par excellence, une moyenne inférieure à 77.9 pour les six départements les plus manufacturiers de notre pays, à l'époque à laquelle nous nous reportons.

Si, en même temps, on étudie quelle est la proportion des aveugles dans les six départements les plus agricoles (Eure-et-Loir, Aisne, Nord, Meurthe, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise), on trouve 88.7 aveugles pour 100,000 habitants.

Il résulte de ce rapprochement que les grands centres manufacturiers et, par conséquent, les professions industrielles, n'ont pas, sur la manifestation de la cécité, l'influence qu'on serait naturellement porté à leur attribuer. Il est cependant incontestable que dans les grandes villes, et principalement dans les villes manufacturières, les forces tendent à s'abâtardir, et il est même curieux de constater que le sens de la vue semble échapper à cette décadence des autres appareils.

De ces chiffres il résulte également que la vie des champs paraît augmenter la gravité des affections des yeux.

Dans une statistique relevée dans la Grande-Bretagne en 1851, les données sont encore plus significatives. On a trouvé, pour les comtés agricoles (Wilt, Dorset, Devon, Cornwall, Somerset, Essex, Suffolk et Norfolk), la proportion de 1 aveugle pour 823 habitants, et pour les villes et comtés manufacturiers (Yorkshire, Cheshire et Lancashire, Londres, Manchester, Birmingham et Scheffield), la proportion de 1 aveugle pour 1,143 habitants.

Il n'est pas à notre connaissance qu'une telle statistique ait été faite dans d'autres pays; les éléments pour l'établir nous font défaut. Mais les chiffres qui précèdent ont dans leur écart même une éloquence suffisante.

A cette question : Quelles sont les causes de la gravité des maladies des yeux chez les agriculteurs? nous nous contenterons pour le moment de répondre qu'une des raisons de cette malignité résulte de ce que, à la campagne, on attend trop tard avant de consulter le médecin.

L'homme des champs est en général économe, temporiseur, dur au mal, peu confiant et peu soucieux de se faire soigner.

Et les affections des yeux demandent à être combattues sans retard.

Une maison hospitalière, peu éloignée, qu'ils apprendraient à connaître, qui les recevrait gratuitement ou à peu de frais selon leur position de fortune, serait donc appelée à rendre de signalés services.

Parmi les considérations qui militent en faveur de la fondation d'instituts en dehors des grandes agglomérations, il en est une qui ne doit pas être passée sous silence. Il est admis que les opérations réussissent généralement mieux dans les campagnes ou dans les petites villes qu'au sein des grandes cités. C'est un fait des mieux constatés et

dont on doit surtout rechercher les précieux avantages quand il s'agit d'opérations sur les yeux où la moindre complication, dans maintes circonstances, peut compromettre à tout jamais le résultat désiré.

Enfin des établissements de la nature de ceux qui nous occupent, créés sur divers points de la France, permettraient d'étudier les maladies propres à chaque contrée et de connaître l'intensité avec laquelle elles y sévissent. Ce serait pour la science une source nouvelle de lumières.

La clinique privée que nous dirigeons à Cognac, depuis plus de cinq ans, nous a permis de faire certaines observations d'une grande utilité pratique.

Parmi les remarques que nous avons notées, la plus importante est celle qui a pour objet la recherche des causes de la malignité d'une affection propre aux moissonneurs et qui, dans la contrée, est peut-être la maladie qui engendre le plus fréquemment la cécité.

Au début de notre carrière ophtalmologique à Cognac, un de nos confrères de la ville, exerçant la médecine depuis bien des années, attira particulièrement notre attention sur la fréquence dans le pays des accidents oculaires causés par les épis de blé ou d'avoine et sur la gravité de la kératite (inflammation de la cornée), survenant dans ces circonstances, et qui entraîne presque constamment la perte de la vue.

Pendant notre séjour à Paris, nous avions eu rarement l'occasion de rencontrer cette affection, malgré le grand nombre de malades qui s'offraient à notre examen. Mais, par les quelques cas qui s'étaient présentés à notre observation, nous avions appris à connaître l'extrême danger que cette ophtalmie faisait courir. Chez tous les malades, la blessure, bien que traitée par des chirurgiens très versés dans l'oculistique, ou par des oculistes de profession, avait eu une issue fatale.

Nous savions également que parmi les diverses inflammations de la cornée, celle qui survenait chez les agriculteurs, à la suite d'un traumatisme de cette membrane par des barbes d'épis, était une des plus redoutables.

L'époque des moissons arriva (1873) et avec elle les blessures oculaires par paillettes de blé ou d'avoine. Plusieurs personnes vinrent se confier à nos soins. Les résultats que nous obtînmes furent loin d'être satisfaisants.

Comme, d'une part, nous devions, sur le nouveau théâtre où nous exercions notre art, nous trouver assez souvent en présence d'accidents de cette nature, et comme, d'autre part, il y avait tout intérêt pour nous et nos malades à apprendre à soigner cette variété de kératite, nous résolûmes de soumettre cette maladie à une minutieuse étude.

Il nous a alors été possible d'instituer pour cette maladie un traitement rationnel et efficace et de rendre ainsi la vue à des yeux voués à la cécité. Nous y sommes arrivé par la détermination préalable des causes de la malignité de cette affection.

Beaucoup de médecins croient que la gravité du mal réside dans ce fait que l'extrémité terminale pointue des épis se fracture et reste dans le tissu de la cornée. Il n'en est rien. L'épi, par ses barbes, ne possède aucune propriété toxique particulière. Chez quelques animaux nous avons produit des blessures de cette membrane avec la pointe de ces barbes, et dans aucun cas la kératite maligne n'est survenue. Rarement, du reste, des débris d'épis pénètrent dans l'épaisseur de la cornée et encore moins souvent y restent implantés. Dans bien des cas, la cornée n'est nullement atteinte; elle n'est contusionnée qu'indirectement à travers les paupières fermées.

Le seul facteur créant le danger, c'est le mauvais état antérieur de l'œil : la purulence du canal qui conduit les larmes de l'œil dans le nez, une tumeur, une fistule lacrymale. Sur un œil entièrement sain, une blessure par un épi de graminée est presque sans conséquence. La maladie guérit rapidement et sans opération.

Si, chez le plus grand nombre, ces sortes de blessures provoquent un grand danger,

c'est que les maladies des voies lacrymales sont très fréquentes chez les agriculteurs. Le milieu dans lequel ils sont placés en est la cause. Ils vivent, en effet, exposés à toutes les intempéries des saisons, au grand vent, à la poussière; ils séjournent pendant leurs travaux dans une atmosphère ennemie. C'est le froid qui les fait pleurer; c'est la terre meuble desséchée qu'ils soulèvent avec leurs instruments aratoires et qui se loge dans leurs yeux et les irrite; c'est la position inclinée de la tête qui congestionne ces organes; c'est enfin le manque de soins hygiéniques et de propreté.

Nous sommes désormais plus à même de donner une réponse satisfaisante à cette question : «*Pourquoi les agriculteurs sont-ils plus exposés à la cécité?*» C'est par l'étude de la kératite des moissonneurs que nous sommes arrivé à saisir les divers facteurs de la malignité dans les affections oculaires propres aux cultivateurs.

Qui connaît, en effet, les causes de la gravité de la kératite dont nous venons de parler connaît celles de toutes les affections oculaires des travailleurs des champs. C'est toujours le même état purulent des voies lacrymales; c'est toujours le retard que l'on met à consulter. La cause occasionnelle seule diffère. Mais, quelle qu'elle soit, les résultats pour la vision sont toujours désastreux.

Nous l'avons dit, l'épi n'entre pour rien dans la gravité du mal : un corps quelconque (sarment, sable, corps métallique) qui frappe l'œil produit les mêmes effets, si antérieurement il existe un catarrhe, une tumeur ou une fistule lacrymale. C'est ainsi que nous expliquons la gravité des accidents de cette classe de travailleurs.

Chez eux, la fréquence plus grande de la cécité est sous la dépendance de la multiplicité, d'une part, des affections des voies lacrymales, et, d'autre part, des traumatismes de l'œil.

C'est en vivant au milieu des agriculteurs qu'on apprend à connaître leurs maux et qu'on arrive à y porter remède en établissant les traitements appropriés.

L'utilité des instituts ophtalmiques au sein des contrées agricoles est des plus réelles. Si ces établissements n'existent pas encore, c'est qu'ils ne peuvent surgir que là où se trouvent des spécialistes. Et, jusqu'à ces dernières années, les oculistes, peu nombreux, fixaient tout naturellement leur domicile dans les grandes villes pour y exercer leur art.

Aujourd'hui que l'ophtalmologie est une science qui se vulgarise, ces instituts ne tarderont pas à apparaître. Les nouvelles recrues s'efforceront de mettre à exécution les conseils que notre regretté confrère Guépin (de Nantes) donnait, dès 1857, au Congrès de Bruxelles :

«Nous désirons que les médecins qui ont étudié spécialement l'ophtalmologie prennent l'initiative de ces établissements dans les pays qu'ils habitent, persuadés qu'ils trouveront près des Conseils généraux et municipaux l'appui auquel ils auront prouvé qu'ils ont droit.»

CRÉATION D'UN INSTITUT OPHTALMIQUE À COGNAC; SERVICES QU'UN TEL ÉTABLISSEMENT SERAIT APPELÉ À RENDRE DANS LA CONTRÉE.

Fortitudo mea civium fides.

Là où est le mal, doit se trouver le remède. Les affections oculaires présentent dans notre région une certaine fréquence et souvent une grande gravité. Nos deux Charentes, essentiellement agricoles, subissent l'influence funeste que nous avons vue peser, d'une manière générale, sur les yeux des cultivateurs des champs.

Mais si le mal est fréquent et grave, il est de ceux qui, pris à temps, peuvent être avantageusement combattus.

Un établissement destiné aux ophtalmiques nécessiteux de la contrée serait appelé à rendre de grands services.

Il les ferait bénéficier de l'ensemble des avantages précédemment signalés :

Distances supprimées ; ennuis et embarras des longs voyages dissipés ; frais diminués ;

Possibilité d'un traitement plus prompt et plus efficace ;

Réussite mieux assurée des opérations dans les petits centres que dans les grands.

Que de fois nous avons eu à regretter de n'avoir pas à notre disposition un service hospitalier pour y recevoir et y soigner les malades indigents, ou voisins de l'indigence, nous arrivant de plus ou moins loin ! Combien d'yeux malades, exigeant une opération immédiate ou un traitement actif et suivi, auraient reçu de nos mains les soins indispensables ! Que de gens nous aurions pu conserver ainsi à leurs travaux et qui aujourd'hui sont dans l'impossibilité de s'occuper utilement !

Le nombre de ces infortunés a été néanmoins diminué par l'intervention d'une personne charitable.

Nous devons également rendre hommage à quelques municipalités qui, pénétrées de sentiments généreux, nous ont voté les sommes nécessaires à l'entretien matériel de leur malade. C'est ainsi que nous avons pu arracher à la cécité quelques malheureux qui y seraient fatalement arrivés.

Les cas ont été peu nombreux, cela se conçoit. Nous ne pouvions obtenir de tels sacrifices que de municipalités dont nous avions l'honneur d'être connu.

Les choses se seraient passées tout autrement, si nous avions eu un institut hospitalier, recevant, à peu de frais, les malades de la région. Le monument annonce le directeur, et monument et médecin se prêtent un mutuel concours dont les avantages immédiats se font sentir sur les malheureux ophtalmiques.

Le titre de médecin d'un établissement de cette nature aurait augmenté notre autorité vis-à-vis des malades, autorité surtout nécessaire lorsqu'il s'agit de les convaincre de l'urgence d'une opération. Ce mot résonne si mal à l'oreille ! Malgré toutes les réticences, malgré l'affreux tableau que l'on fait de la maladie abandonnée à elle-même, entraînant ou d'atroces douleurs ou la cécité absolue et irrémédiable, c'est chose bien difficile que de faire accepter aux villageois l'intervention chirurgicale, unique moyen de porter guérison à certains maux.

C'est surtout à propos du glaucome, maladie fréquente dans le pays, que nous aurions été heureux de posséder un surcroît d'autorité.

Cette maladie, depuis quelques années, est le triomphe de la chirurgie; mais, laissée sans opération, elle désorganise complètement l'œil.

L'opération dans le glaucome ne restitue pas la vision perdue; elle conserve celle existante; il est donc indiqué d'intervenir sans retard.

Or, dans les campagnes, avec l'habitude que l'on a de vouloir tout raisonner, on se décide, hélas ! lorsqu'il n'est plus temps.

Le mot de glaucome leur est inconnu, ainsi que le danger que ce mal fait courir.

Rarement ils ont l'occasion de rencontrer des compagnons d'infortune ayant subi l'opération et pouvant leur donner courage.

Viennent-ils à être renseignés, ils se disent : «Est-ce bien l'opération qui a arrêté la marche de la maladie; elle n'avait peut-être pas à aller plus loin ?

«Pour se faire opérer, pensent-ils, nous avons toujours entendu répéter qu'il fallait attendre à ne plus y voir.» Aphorisme des plus réels lorsqu'il s'agit de la cataracte, mais funeste lorsqu'on l'étend à d'autres maladies.

Une grande autorité est nécessaire pour avoir raison de tels préjugés.

Cette autorité ne peut être acquise que par un long séjour dans un pays, ou s'attacher à un titre marquant. A défaut de l'un et de l'autre, nous avons eu à déplorer la mort d'yeux qui, opérés, jouiraient d'une vision satisfaisante.

Enfin, signalons un dernier avantage. Un institut contribuerait à détruire la con-

fiance que l'on accorde encore dans les campagnes aux empiriques. Il y a, en effet, des *panseurs* pour les yeux, comme il y a des *guérisseurs* d'écrouelles, privilège que ceux-ci ont conservé plus longtemps que les rois de France. Et grande est la croyance que certaines gens ajoutent à leur parole. Le peuple ignorant les met bien au-dessus des vrais médecins. *Ils n'ont point puisé leur science dans les livres; c'est un don qu'ils ont reçu d'en haut.* Bien que leur intervention soit en réalité peu dangereuse, ils sont néanmoins bien préjudiciables aux malades, ne les abandonnant que lorsque la science, qui aurait été puissante dans une période moins avancée du mal, se trouve désormais dans l'impossibilité de leur être utile.

Si nous avons désigné Cognac comme le siège de cet institut ophtalmique, c'est parce que Cognac est un des points centraux de nos deux Charentes, d'un abord facile et le rendez-vous de tout le commerce de la contrée. Son air est pur et salutaire aux malades. Les opérations y réussissent parfaitement. La fortune se plaît à y répandre ses largesses. La charité, la bienfaisance et la générosité y ont droit de cité.

Au moyen de quelles ressources un tel établissement pourra-t-il s'élever?

Qui administrera?

Nous désirons que la fondation de cet institut soit due à l'initiative privée, qu'il soit entretenu par des fonds provenant de la bienfaisance particulière, qu'il soit administré par une commission spéciale prise dans le sein des fondateurs.

Pourquoi, nous dira-t-on, ne pas recourir à l'État? Pourquoi ne rien demander aux administrations communales ou départementales?

A notre avis, l'État n'a pas à s'occuper de la construction ni de l'entretien de tels établissements, même viendrait-on à en demander l'édification sur divers points du territoire français pour recueillir les ophtalmiques indigents des diverses régions.

Il ne faut pas considérer l'État comme une espèce de providence et s'adresser à lui pour réclamer aide et assistance dans toutes les circonstances. Il ne possède rien par lui-même; les fonds dont il dispose sont prélevés sur la masse des contribuables. Pourquoi lui demander de donner gratuitement l'instruction, d'organiser le travail, d'extirper la mendicité, de recueillir les malades et les infirmes, etc.?

C'est avec raison que Bastia disait: «L'État est la grande fiction à travers laquelle tout le monde s'efforce de vivre aux dépens de tout le monde.»

L'idée malheureuse que l'on a en France du rôle de l'État nuit énormément à la création d'associations particulières, si fructueuses en résultats, ainsi qu'on peut le constater chez nos voisins d'outre-Manche. Pour ne parler que des hôpitaux d'Angleterre, presque tous sont indépendants de l'État et entretenus par la charité publique. Les hôpitaux ophtalmiques, en particulier, ont été construits au moyen de souscriptions et de contributions volontaires. Veut-on faire un appel au public, on se réunit à dîner et on termine par une collecte. Les dîners de cette nature sont si fréquents à Londres qu'il y existe au moins trois grands établissements entretenus à l'aide de ces sortes de souscriptions.

Convient-il de demander aux Conseils généraux des deux Charentes les fonds nécessaires, comme on l'a fait en 1855, dans l'Aveyron, pour l'établissement d'un semblable hôpital à Rodez?

En principe, la fondation de ces hôpitaux ne regarde pas plus les Conseils généraux que l'Etat, et cela pour les mêmes raisons. Néanmoins, nous avons la conviction que nos assemblées départementales, considérant les services que rendrait cette institution, accueilleraient favorablement notre demande. Cependant, nous ne pensons pas qu'il faille réclamer l'intervention immédiate des Conseils généraux. Créé au moyen des fonds de la Charente et de la Charente-Inférieure, cet hôpital ne serait ouvert très probablement qu'aux habitants de ces deux départements. Ce serait établir des barrières qui limiteraient le rayonnement de notre centre ophtalmique que, tant au point de vue

scientifique que philanthropique, nous devons étendre autant que possible. En second lieu, les arrêtés préfectoraux pourraient nous faire des conditions qui gêneraient le fonctionnement de l'établissement et restreindraient les services qu'il doit rendre.

Voyez plutôt à quelles conditions les malades indigents sont admis à Rodez :

Nous, Préfet de l'Aveyron. . . vu. . . considérant. . . avons arrêté :

Art. 1er. Tout indigent, quels que soient son âge et son sexe, atteint de cécité curable, de cataracte, d'ophtalmie, de fistule lacrymale, qui voudra entrer à l'établissement départemental, devra en faire la demande au maire de sa commune et produire un certificat du médecin de charité de sa circonscription, indiquant quelle est la nature de l'affection, si elle offre des chances de guérison ou si elle est incurable, et si le malade est encore valide.

Art. 2. La demande et le certificat seront, par les soins du maire, soumis au Conseil municipal, qui devra apprécier la position de fortune du malade, celle de ses parents à qui, d'après la loi, il pourrait demander des aliments, et voter, s'il y a lieu, la somme nécessaire pour payer le tiers de la dépense.

Art. 3. La demande, le certificat du médecin et la délibération du Conseil municipal nous seront envoyés avec un extrait du rôle des contributions, délivré, sans frais, par le percepteur, pour constater la quotité d'impôt payé par le malade ou ses parents.

Art. 4. Aucun malade ne sera dirigé sur l'établissement que lorsque nous en aurons informé le maire de sa commune, etc.

De tels règlements ont leur raison d'être pour un hospice, un asile recevant uniquement des infirmes ou des individus atteints de maladies chroniques, à la guérison desquelles ne peuvent nuire les ajournements apportés par les actes administratifs.

Mais comme dans maintes affections le moindre retard dans un traitement peut occasionner la perte de l'organe, nous ne saurions être partisans de formalités prolongées dans l'acceptation des malades.

Tout individu qui se présenterait à l'établissement et qui serait jugé par le médecin comme atteint d'une affection oculaire guérissable devrait y être admis sans retard, pourvu qu'il fournît un certificat d'indigence signé par le maire de sa commune.

Et, ici, disons quelle signification doit avoir dans la circonstance le mot *indigence*.

De pauvres gens à qui le travail de chaque jour suffit à leurs besoins et leur permet de fournir aux dépenses d'une maladie soignée chez eux sont incapables de supporter les frais d'un voyage et d'un traitement prolongé ou d'une opération en dehors de leur maison. *Ces personnes, sans être indigentes, sont à nos yeux dans la même situation que l'indigent;* les portes de nos établissements hospitaliers spéciaux doivent leur être ouvertes.

Nous savons bien que, dans le nombre des malades qui se présenteront à nous, certains ne craindront pas de recourir à des subterfuges peu honorables pour bénéficier de la gratuité. Mais une bonne administration déjouera leur supercherie; pendant leur séjour à l'institut, on pourra prendre des renseignements.

Lorsque l'établissement que nous désirons voir s'élever sera créé et qu'il aura fonctionné pendant quelque temps, si les départements et les communes, reconnaissant l'utilité de notre œuvre, nous venaient en aide, ce serait un puissant stimulant à la générosité individuelle. Et, comme le fait remarquer M. le vicomte de Melun, lorsque, par une ingénieuse combinaison, l'État, le département, la commune, reconnaissent le

zèle et les sacrifices individuels en prêtant à la charité privée le puissant concours d'une subvention, toutes les forces et toutes les bonnes volontés concourent au même but et se doublent par leur association.

En faisant appel à la philanthropie pour l'édification d'un Institut ophtalmique à Cognac, nous ne faisons que suivre l'exemple de confrères étrangers.

A Londres, en 1804, John Cunningham Saunders, ce chirurgien oculiste, ami de la science, s'entoura d'un comité de gentlemen, et ils fondèrent ensemble le Royal Ophtalmic Hospital the Moorfields. Grâce à l'impulsion donnée par cette institution, d'autres hôpitaux semblables, destinés à répondre à des besoins sans cesse croissants, furent organisés non seulement à Londres, mais dans toutes les possessions britanniques.

A Athènes, un médecin distingué, le docteur Rœser, conçut, vers 1843, le projet d'un hôpital spécial et fut soutenu dans sa tentative par de nombreuses cotisations.

Quelques confrères eurent même la bonne fortune de rencontrer de riches et généreux philanthropes qui, sachant apprécier l'utilité des instituts ophtalmiques, les édifièrent à leurs frais. Parmi les établissements construits et soutenus par une seule personne, citons ceux de Philadelphie et de Genève.

Le premier fut fondé en 1834 par Will, dont il porte le nom. Ce bienfaiteur de l'humanité donna à sa ville, pour un institut ophtalmique, ce qui restait de sa fortune après l'acquitement de divers legs; cette donation s'élevait à 108,396 francs; à l'époque de l'achèvement de l'édifice, l'accumulation des intérêts avait porté la somme à 122,548 francs. Les dépenses de construction, y compris l'achat du terrain, etc., furent de 57,205 francs. Il y eut donc un reliquat de 65,345 francs; l'intérêt de cette somme, augmenté de quelques faibles libéralités faites par d'autres donateurs, suffit à l'entretien de cette institution.

Le second est dû à la générosité de M. le baron Adolphe de Rothschild, qui n'a reculé devant aucun frais pour accorder aux malades tout le confort matériel possible et tous les adoucissements compatibles avec la longue reclusion à laquelle la plupart d'entre eux sont condamnés. Cet hôpital contient vingt lits. Il a été ouvert en 1847.

Par la guérison d'un grand nombre de maladies qui, abandonnées à elle-mêmes, conduiraient à la cécité, l'institut dont nous demandons la fondation contribuerait à diminuer la quantité d'aveugles qui, pour nos deux Charentes, atteint le chiffre de près de six cents. D'où pour la contrée ce double bénéfice : augmentation du nombre des travailleurs; diminution des charges que les infirmes créent aux communes et aux départements.

Par la rapidité des traitements que l'on y effectuerait, la durée des maladies serait moindre et par conséquent la perte de temps subie par l'artisan moins ruineuse.

Enfin, par les soins que l'on prodiguerait à certains états morbides propres au jeune âge ou à l'adolescence qui, sans conduire à la perte d'un œil, compromettent assez la vision pour rendre bien des conscrits impropres au service militaire, cet établissement servirait à restreindre le chiffre annuel des exemptés et à accroître les forces vives de la patrie.

Nous ne connaissons pas d'institution d'une utilité aussi urgente qui, avec la somme nécessaire à notre institut ophtalmique, — et de tous les établissements hospitaliers c'est celui qui coûte le moins, — serait appelée à rendre d'aussi grands services?

Il verra rapidement s'accroître sa clientèle. Le chiffre des malheureux et celui des malades d'yeux augmenteront en même temps : le premier, tant par le fait du défaut de travail que par la diminution du salaire; le second, comme conséquence d'une misère plus enracinée et de la nature des nouveaux travaux des champs. Il est à présumer que la culture des céréales élevera la proportion des accidents oculaires.

En outre, pourquoi différer? Le Charentais n'est-il pas bienfaisant et charitable? Il

a su, par ses libéralités, fonder dans le pays toutes les variétés d'institutions philanthropiques (hôpitaux, hospices, maisons de convalescence, orphelinats, salles d'asiles, etc.). Une nouvelle institution demande à voir le jour; il s'empressera de lui venir en aide [1].

[1] L'appel chaleureux et éloquent de M. le Dr Georges Martin a été entendu; l'association de l'Institut ophtalmique de Cognac, créé en faveur des indigents des deux Charentes et des départements limitrophes atteints de cécité curable ou d'affections graves des yeux, a été fondée en 1878.

Annexe n° 23.

PROFESSIONS ET MÉTIERS EXERCÉS PAR LES AVEUGLES

EN ANGLETERRE,

D'APRÈS LA STATISTIQUE DE 1871 ET DIVERS RAPPORTS ET PRIX COURANTS D'INSTITUTIONS D'AVEUGLES.

I. — Professions libérales.

Avocats. — Graveurs. — Sculpteurs. — Prêtres et pasteurs. — Médecins, mathématiciens. — Savants. — Hommes de lettres. — Ingénieurs. — Mécaniciens. — Professeurs. — Musiciens. — Organistes. — Accordeurs de pianos. — Instituteurs d'aveugles. — Instituteurs dans les écoles de voyants. — Maîtres de chant, de musique et d'accord. — Architectes. — Décorateurs d'églises. — Herboristes. — Agents de compagnies d'assurances sur la vie et contre l'incendie. — Agents de locations. — Lecteurs de la Bible.

II. — Domestiques.

Hôteliers et logeurs en garni (avec le concours de leur famille). — Aides-blanchisseurs. — Serviteurs.

III. — Commerce.

Voyageurs de commerce. — Copropriétaires et associés de maisons de commerce et de manufactures. — Marchands de thés, d'huiles, etc. — Marchands de charbons. — Marchands de quatre-saisons. — Boutiquiers. — Épiciers. — Colporteurs. — Marchands forains. — Marchands de journaux. — Commissionnaires. — Aides-camionneurs. — Entrepreneurs de pompes funèbres.

IV. — Agriculture.

Maraîchers. — Marchands de bétail. — Marchands de poulets. — Hacheurs de paille. — Fermiers.

V. — Industrie.

Imprimeurs. — Fabricants et marchands d'instruments de musique. — Horlogers. — Télégraphistes. — Merciers. — Tailleurs. — Cordonniers. — Couturières. — Charpentiers. — Menuisiers. — Tourneurs. — Emballeurs. — Vanniers. — Canneurs et fabricants de chaises. — Relieurs. — Bonnetiers. — Boulangers. — Confiseurs. — Marchands de poissons. — Pêcheurs. — Scieurs de long. — Chiffonniers. — Marchands et fabricants de :

Brosses fines et ordinaires, balais, plumeaux; cannes; étuis de parapluies; — bouchons de liège; — embauchoirs; — échelles; — brouettes; — cribles; — treillis; — tamis; — ruches; — appareils de sauvetage en liège; — ouvrages sur le tour: porte-montres, boîtes, bonbonnières, moules pour le beurre, étuis, coupes, téléphones, meubles, articles de fantaisie, etc.; — chaises et tables de jardin; — tabourets; — plateaux en bois; — niches à chiens; — voitures et chaises d'enfants; — jouets; — chaises en jonc, osier, etc.; — planches à nettoyer les couteaux; — martinets; — paniers et corbeilles fins et ordinaires en tous genres; — couffins; — cages à poulets, cages d'oiseaux; — corbeilles pour jeux de croquet; — berceaux; — garde-roues; — couffins d'algues, etc.; — hottes; — tresses de paille; — enveloppes de bouteilles en paille; — boîtes à allumettes, margotins, bûches à allumer le feu; — boîtes à savon, etc.; — toiles pour sacs; — sacs divers; — paillassons, tapis, foyers, carpets en tous genres; — écrans de cheminées; — câbles, cordes, ficelles en tous genres; — cordeaux à lessive; — filets de pêche; — cordons de stores; — persiennes en bois et en paille; — pantoufles et chaussons; — chaussures de voyage; — matelas en crin végétal et animal, laine, varech, etc. etc.; — préparation du crin pour matelas; — jeux de patience; — fleurs artificielles; — ouvrages en cheveux: bracelets, chaînes de montres, tresses, etc. — bordures de chapeaux; — plaques stéréotypes pour la musique (à l'usage des aveugles), etc.

Châles et voiles; — cordons, lacets, dentelles; — travaux en perles et en verroterie; — chapelets; chaînes, cordons de montre; — bourses; — garnitures de meubles et autres ouvrages de crochet en tous genres; — écharpes; — cols de dentelles; — manchettes; — gants; manchons; — filets; — manteaux et capuchons d'opéra; — sorties de bal; — jaquettes; — cache-nez; — bonnets, souliers et bas d'enfants; — tricots en tous genres; — vêtements de poupées; — ouvrages de couture; — tricot et couture à la machine; — couvertures de lit; — couvre-pieds; — garnitures; — cordons; — rideaux; — portières; — travaux divers en laine, coton et soie; — balles, pelotes; — coussins et oreillers pour divans et canapés; — lits de plumes, duvets; — gilets et chemises de flanelle, etc. etc.

VI. — Divers.

Laboureurs. — Pompiers dans les mines. — Porteurs. — Tourneurs de roues dans diverses industries, par exemple aiguiseurs de couteaux, etc. — Marguilliers. — Souffleurs d'orgues, etc.

ANNEXE N° 24.

ANAGLYPTOGRAPHIE ET RAPHIGRAPHIE
DE BRAILLE,

EXPOSÉES PAR LEVITTE,

CENSEUR À L'INSTITUTION NATIONALE DES JEUNES AVEUGLES, À PARIS.

Braille, né le 4 janvier 1809, à Coupvray (Seine-et-Marne), fut, comme Haüy, fils d'artisan : son père exerçait l'état de bourrelier.

Braille perdit la vue à l'âge de trois ans, par suite d'une blessure qu'il se fit en maniant un tranchet.

Admis, le 15 février 1819, à l'Institution des Jeunes Aveugles, à Paris, il s'y distingua bientôt parmi ses condisciples. D'une intelligence flexible, précise, active, il aborda avec un égal succès lettres, sciences et musique.

Entré, en 1827, dans la carrière de l'enseignement, à l'école qui l'avait élevé, il y fut professeur sagace et dévoué.

Braille, encore élève, avait expérimenté les systèmes cryptographiques conçus par l'officier d'artillerie Barbier; l'un de ces systèmes, incomplète sonographie, lui avait paru contenir en germe un procédé graphique en relief propre à devenir l'auxiliaire des méthodes d'Haüy.

Il avait dès lors entrepris l'œuvre de transformation et d'extension à laquelle il mit son esprit essentiellement méthodique. En 1829, il publia son admirable anaglyptographie.

Également propre aux manuscrits et à l'impression, l'anaglyptographie s'applique à l'orthographie, à la sténographie, aux mathématiques et à la musique. Chef-d'œuvre de simplicité pratique, elle complète l'idée du premier instituteur des aveugles.

Les condisciples et les élèves de Braille adoptèrent l'anaglyptographie dès son apparition; ce n'est qu'en 1854 qu'elle fut définitivement employée à l'impression des livres scolaires.

Mais les caractères anaglyptographiques diffèrent essentiellement des types vulgaires; il manquait encore aux aveugles une écriture sûre à tracer pour eux et qui n'imposât pas une étude spéciale aux voyants.

Braille voulut remédier à ce grave défaut et imagina, en 1839, la raphigraphie; Foucaud, autre élève de l'Institution, rendit ce procédé pratique en construisant l'ingénieux appareil qui porte le nom des deux inventeurs.

Braille, valétudinaire dès l'âge de vingt-six ans, mourut de la phtisie pulmonaire le 6 janvier 1852.

La physionomie douce et calme de Braille révélait les aimables qualités dont il était doué; ses conseils, marqués au coin d'une raison pénétrante et droite, étaient recherchés; sa foi solide et vive, sa générosité d'âme, le portaient au bien; il mettait à aider les malheureux une simplicité et une délicatesse toutes chrétiennes.

ANAGLYPTOGRAPHIE.

L'anaglyptographie a un signe générateur composé de six points, placés trois par trois sur deux rangs perpendiculaires et chiffrés de haut en bas, en commençant par le rang de gauche : 1 4 2 5 3 6.

Une première série de dix figures, obtenues par une combinaison méthodique des points 1, 2, 4, 5, constitue les signes fondamentaux de l'alphabet anaglyptographique.

a b c d e f g h i j

Le point 3, ajouté à chacun des caractères fondamentaux, produit les signes d'une deuxième série :

k l m n o p q r s t

Les points 3, 6, joints aux signes radicaux, caractérisent la troisième série :

u v x y z ç é à è ù

Une quatrième série est obtenue par l'addition du point 6 à chacun des dix premiers signes :

â ê î ô û ë ï ü œ w

Les points 4, 6 placés devant une lettre la font majuscule.

Les signes de ponctuation sont représentés par les caractères de la première série, formés des points 2, 3, 5, 6 :

, ; : . ? ! ( ) « * »

Six signes sont de formation anormale :

apostrophe ' ou abréviatif — *i* *ò* ou $ *æ* numérique.

Le numérique change en nombre chaque signe ou groupe de signes de la première série qu'il précède :

1 2 3 4 5 6 7 8 9 0

1234.

Les nombres ordinaux sont formés des points 2, 3, 5, 6 :

1er 2e.

Les fractions s'expriment en écrivant le numérateur en nombre cardinal et le dénominateur en ordinal.

Les signes équivalents aux chiffres romains ne sont point précédés du numérique.

Les autres signes mathématiques sont ainsi figurés :

: :: + − × / = > < √ ( ) [[

fait coefficient le chiffre ordinal qu'il suit.

fait exposant le chiffre cardinal qu'il suit.

Les points 4, 5, 6, placés devant une lettre, la font grecque.

Les caractères en relief se lisent avec l'extrémité interne de l'index de la main droite tenue ouverte sur la page.

Les signes anaglyptographiques s'écrivent sur une tablette en métal gravée de raies horizontales également espacées entre elles et d'une profondeur uniforme; un châssis, articulé du côté antérieur, borde cette tablette, y maintient le papier et supporte le guide; le guide est une lame de métal, percée d'ouvertures rectangulaires dans chacune desquelles un signe peut être formé à l'aide d'un style dont la pointe s'empreint en relief sur le papier, en faisant contre-partie à la rayure.

Le guide s'ajuste dans des trous, percés sur les deux grands côtés du châssis, par des goujons fixés à ses deux oreilles; il est mobile et se déplace, de deux en deux lignes, pris aux oreilles entre l'index et le pouce dont la première phalange, à son articulation postérieure, trouve point d'appui sur le châssis; les goujons, soulevés, sont légèrement traînés jusqu'à ce qu'ils arrivent aux trous où doit être maintenu de nouveau le guide.

Le style doit être tenu perpendiculairement, le pouce et l'index sur l'appuyoir, le médius en-dessous, et accoté selon le point à former, dans l'un des six festons du rectangle.

Le margement se fait en prenant la feuille, au pli, entre le pouce et l'index de la main droite et en étendant le folio à écrire sur la tablette; la juxtaposition du pli doit être assurée, dans sa longueur, contre l'angle inférieur externe de droite du châssis; celui-ci, abaissé ensuite, assujettit le papier en le prenant aux pointes de repère, puis se fixe lui-même par son fermoir. Pour écrire le verso, la feuille est retournée et ses trous de repère placés dans leurs pointes respectives du côté gauche de la tablette.

Les signes s'écrivant en creux doivent être formés à l'envers et de droite à gauche, afin que le relief puisse être lu de gauche à droite.

Si la correction nécessite l'adjonction de points, le folio doit être remis sur la tablette, les trous de repère dans leurs pointes; puis le guide est replacé sur la ligne où est la faute et le signe incorrect cherché et rectifié à l'aide du style. La page sera étendue sur une surface plane et rigide s'il s'agit de points à effacer; ces points doivent être isolés par l'ongle de l'index gauche qui sert encore de glissière à l'effaçoir avec lequel les points de trop sont écrasés.

STÉNOGRAPHIE[1].

Ce système d'abréviation ne permet pas de fixer la parole aussi vite qu'elle se produit, mais il constitue une écriture qui occupe moins d'espace que l'orthographie et qui peut être plus promptement tracée et plus rapidement lue.

Le principe sur lequel repose cette sténographie est l'attribution, aux signes les plus simples de l'anaglyptographie, de la représentation des sons les plus fréquents de la langue française.

Aux signes généraux d'abréviation sont ajoutées des contractions dont la simplicité est aussi en raison directe de la fréquence des mots qu'elles représentent.

Cette sténographie ne peut nuire à l'orthographie, parce qu'elle s'en sépare; il est constant qu'un même mot, représenté par des signes dissemblables, se fixe dans la mémoire, sous l'un et l'autre de ses aspects, sans que confusion s'ensuive.

a *o* *ou* *eu* *u* *è* *é* *i* *an* *in* *on* *un*

pe *be* *te* *de* *fe* *ve* *ke* *gue* *le* *re*

je *che* *se* *ze* *ne* *gne* *me* *ill* *ks* *gs*

ien *ieu* *ion* *oi* *con* *son*

jusque *lorsque* *parce que* *puisque* *quel* *quelque* *tandis que*

(*af*) afin.
(*ii*) ainsi.
(*ag*) alors.
(*pp*) à peu près.
(*aè*) après.
(*az*) assez.

(*rd*) aujourd'hui.
(*io*) aussi.
(*it*) aussitôt.
(*lr*) autre.
(*av*) avait.
(*i an*) avant.

(*aé*) avec.
(*oa*) avoir.
(*ou*) beaucoup.
(*a in*) bien.
(*éo*) bientôt.
(*éa*) car.

(1) Cette adaptation est due à M. Ballu, professeur à l'Institution nationale des Jeunes Aveugles, à Paris.

(*che*) chose.

(*èl*) celle.

(*ks*) celui.

(*é an*) cependant.

(*ao*) ces.

(*sd*) c'est-à-dire.

(*rt*) cette.

(*b*) ceux.

(*ak*) chaque.

(*rg*) chose.

(*ié*) combien.

(*oé*) comme.

(*on r*) contre.

(*an a*) dans.

(*ja*) déjà.

(*iu*) depuis.

(*iè*) dernier.

(*èa*) des.

(*la*) dieu.

(*a on*) don.

(*dr*) donner.

(*au*) du.

(*p*) elle.

(*an r*) encore.

(*in r*) enfin.

(*ét*) était.

(*fr*) faire.

(*gr*) grand.

(*z*) il.

(*za*) jamais.

(*r*) la.

(*f*) les.

(*ér*) leur.

(*lt*) longtemps.

(*ill*) lui.

(*ad*) madame.

(*aa*) mais.

(*gs*) même.

(*èè*) mère.

(*eu a*) mieux.

(*in a*) moins.

(*on a*) mon.

(*mr*) monsieur.

(*nr*) notre.

(*gue*) nous.

(*ia*) par.

(*rl*) parole.

(*ap*) partout.

(*an an*) père.

(*rs*) personne.

(*éu*) peu.

(*pr*) peut-être.

(*rp*) plus.

(*a eu*) plusieurs.

(*pt*) plutôt.

(*oi*) point.

(*ien*) pour.

(*pd*) pour ainsi dire.

(*rk*) pourquoi.

(*rm*) premier.

(*ué*) pré.

(*rr*) qui.

(*il*) qu'il.

(*a an*) sans.

(*sr*) seigneur.

(*è an*) sert.

(*oo*) sous.

(*rv*) souvent.

(*ion*) sur.

(*tl*) tel.

(*an è*) terre.

(*tr*) toujours.

(*gne*) tout.

(*tt*) toute.

(-) très.

(*ua*) une.

(*éé*) vers.

(*vr*) votre.

(*v*) vous.

Toute contraction qui représente un mot pouvant devenir, sans produire confusion, initial d'un autre mot, est employée, à l'occasion, comme abréviation partielle.

Dans l'abréviation des longs mots, 4 indique que le mot est interrompu devant une voyelle, 6, devant une consonne.

Les suffixes
- *able* est représenté par 4 5
- *ère* 5 6
- *ion* 4 5 6
- *ment* 4 6

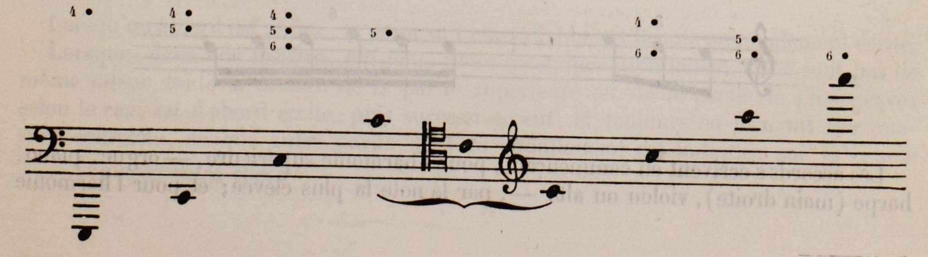
Les ponctuations et les chiffres conservent, en sténographie, leur valeur primitive.

ANAGLYPTOGRAPHIE

APPLIQUÉE À L'ÉCRITURE DE LA MUSIQUE.

Les notes isolées ou en accord, et tous les autres signes musicographiques, s'écrivent successivement alignés.

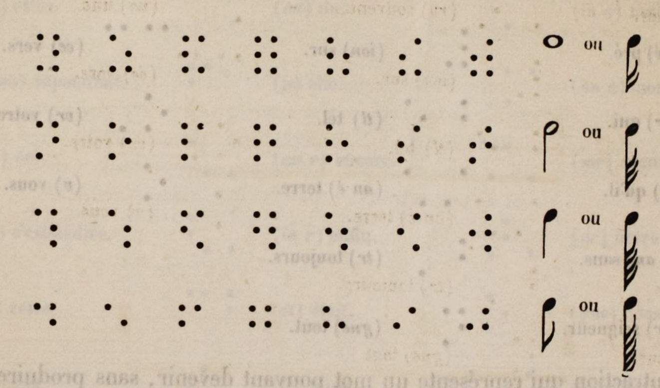
Sept clefs indiquent auquel des sept degrés de l'échelle générale des sons appartiennent les notes que précède l'une d'elles.



La clef s'écrit immédiatement avant la note dont elle détermine l'octave.

Lorsqu'une note forme avec celle qui la précède un intervalle de seconde ou de tierce, la clef n'est pas répétée; elle l'est toujours lorsque cette note forme un intervalle qui atteint ou dépasse la sixte; lorsqu'elle forme un intervalle de quarte ou de quinte, l'octave n'est indiquée de nouveau que s'il y a changement d'octave.

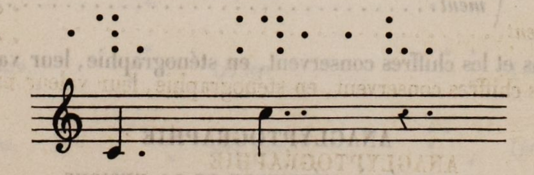
Les sept notes de la gamme et leur valeur sont représentées par les signes :



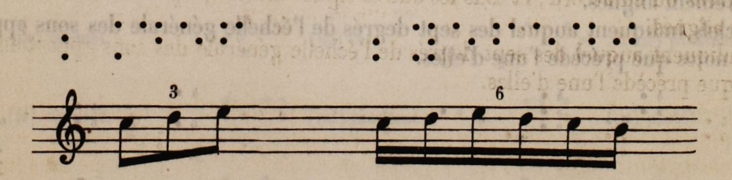
L'emploi du même signe pour représenter deux valeurs différentes ne peut causer de confusion; un rapide examen des premières valeurs de la mesure dissipe toute ambiguïté.

Lorsqu'un morceau commence par un levé de mesure composé de doubles, triples, etc., le temps levé doit être intégralement écrit: les silences initiaux, s'il en est besoin, empêchent la confusion qui naîtrait de l'emploi d'un signe isolé commun à deux valeurs différentes.

Le point ₃• et le double point ₃• ₃• d'augmentation se placent immédiatement après la note ou le silence qu'ils prolongent :
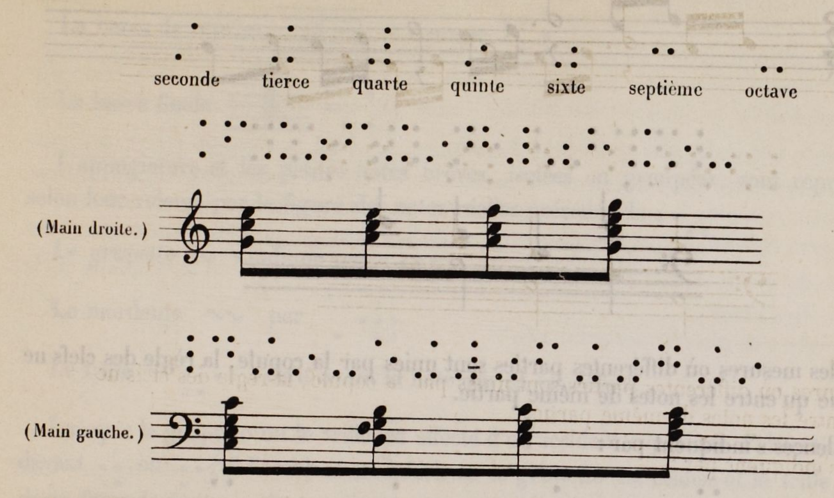


Chaque triolet ou sixtiolet est précédé du signe ₂₃:• :

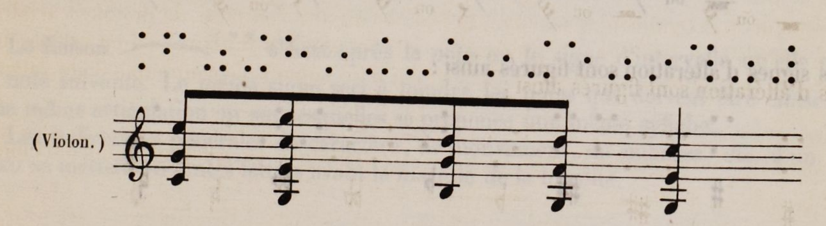


Les accords s'écrivent en commençant, pour l'harmonie supérieure, — orgue, piano, harpe (main droite), violon ou alto —, par la note la plus élevée; et pour l'harmonie

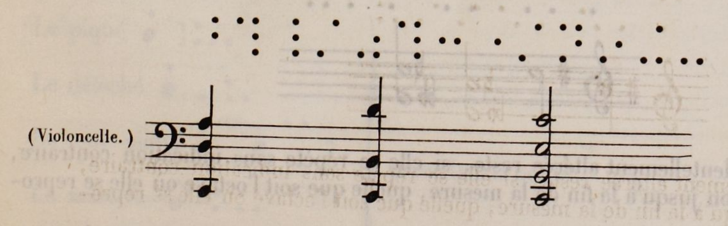
inférieure, — orgue, piano, harpe (main gauche), violoncelle ou contre-basse, — par la note la plus grave; chacune des autres notes de l'accord est successivement représentée par un signe désignant l'intervalle qu'elle forme avec la note écrite :



Lorsqu'un accord se compose d'intervalles qui, graduellement, dépassent l'octave, les neuvième, dixième, etc., s'indiquent par les signes de seconde, tierce, etc.

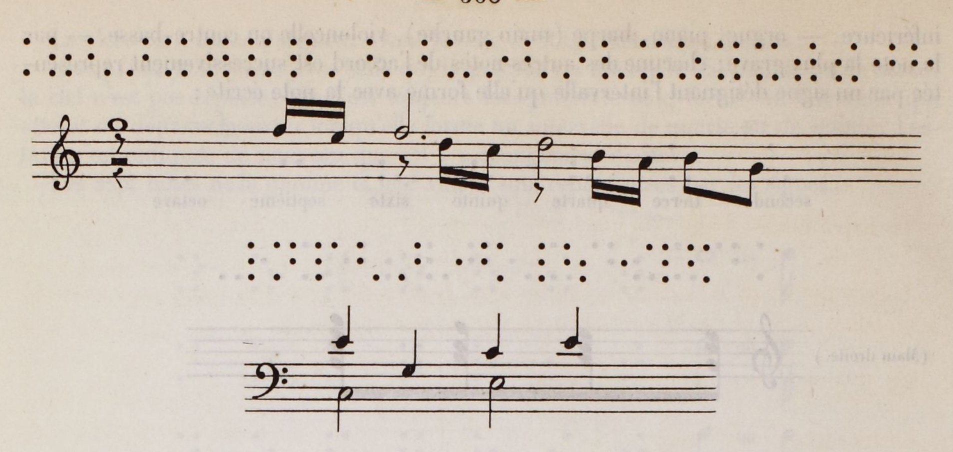


Les intervalles d'un accord qui, sans intermédiaires, excèdent l'octave sont précédés de la clef de leur octave :



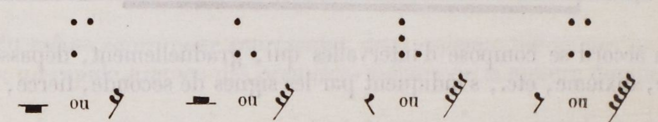
Lorsqu'un accord est pointé, le point suit immédiatement la note nominalement écrite.

Lorsque, dans une mesure, plusieurs notes entendues simultanément ne sont pas de même valeur, toute la mesure de la partie supérieure ou de la partie la plus grave, selon le cas, est d'abord écrite, puis successivement, et toujours en formant une mesure complète, chaque autre partie dont la simultanéité est indiquée par la copule ⠣⠜ placée entre elles :

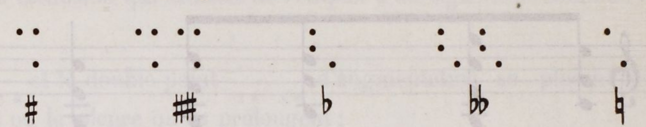


Dans les mesures où différentes parties sont unies par la copule, la règle des clefs ne s'applique qu'entre les notes de même partie.

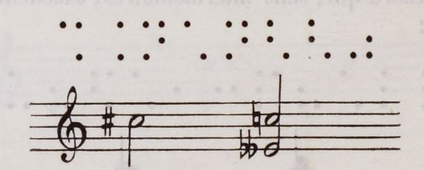
Les silences s'indiquent par :



Les signes d'altération sont figurés ainsi :



Le signe d'altération se place avant la note ou le signe d'intervalle qui la représente :



Une note accidentellement altérée reste, si elle se répète sans indication contraire, affectée d'altération jusqu'à la fin de la mesure, quelle que soit l'octave où elle se reproduit.

Les signes d'altération marquant la tonalité se placent, hors texte, en tête du morceau.

La prescription de la mesure suit immédiatement l'indication de la tonalité. Dans la formule des mesures composées, le premier chiffre est cardinal, le second ordinal.

L'espace compris dans un rectangle du guide représente la barre de mesure.

Lorsqu'une division de la mesure excède la ligne, le guidon ”. ₅ indique son report à la ligne suivante.

Le point d'orgue ⌒ ⠫ se place après la valeur sur laquelle se fait le repos.

La barre de reprise se marque ⠣⠶

La barre finale ⠣⠅

L'appogiature et les petites notes brèves, isolées ou groupées, sont représentées, selon leur valeur, par la figure des notes réelles précédée de ⠢

Le grupetto ∾ s'indique par ⠲

Le mordente par ⠰⠆

Le trille tr ⠖ s'écrit avant la note qui en est l'objet.

Lorsque le grupetto ou le trille est affecté d'un accident supérieur, l'altération s'écrit devant ⠲ ou ⠖; si l'accident est inférieur, le grupetto est réalisé et le trille précédé de sa formule écrite en deux petites notes.

Les autres modifications, peu usitées d'ailleurs, du *tr* et du ∾, doivent être traduites en toutes notes.

La liaison ⠉ s'écrit après la note ou le signe d'intervalle qu'elle unit à la note suivante. Le même signe sert à joindre les notes qui doivent être émises par une même articulation ou sur lesquelles se prononce une même syllabe.

Les indications générales de caractère, de mouvement, de nuances, etc. d'un morceau se mettent en toutes lettres avant la marque de la tonalité.

La respiration ⠜
La demi-respiration ⠌
suivent la note.

Le piqué ⠦
Le détaché ⠠⠦
Le coulé-piqué ⠉⠦
Le martelé ⠰⠦
Le smorzando ⠠⠜
Le son filé ⠐⠢
précèdent la note.

L'arpegio ⠜⠜ précède la première note de l'accord arpégé.

L'indication pédale appuyée **Ped** ⠇ ⠘ précède la note.

L'indication pédale levée ⌀ ⠁ ⠘ suit la note.

Les autres indications d'expressions se composent des initiales des mots piano, sforzando, forte, crescendo, diminuendo, rallentendo, etc., écrites avant la note sur laquelle commence la nuance; ces initiales, ainsi que toutes autres lettres à intercaler dans le texte musical, sont précédées du parolier ⠖ dont la fonction est de prévenir toute confusion entre les caractères de paroles et les signes musicographiques. Au retour du texte musical, la première note doit être précédée de la clef de son octave.

Le rapport métronomique s'écrit par un *ut* de la valeur qui doit être isochrone à une oscillation du pendule, suivi de égal ⠶ et du numéro de la tige du métronome où le poids doit être placé.

Les doigters se placent après la note

1er 2e 3e 4e 5e

Lorsqu'il y a substitution de doigts sur une même note, les chiffres du doigter sont unis par une liaison; lorsque deux doigters sont *ad libitum*, ils s'indiquent successivement sans liaison.

Les signes des quatre premiers doigts s'emploient pour le jeu du pédalier : le 1er et le 2e désignent la pointe et le talon du pied gauche; le 3e et le 4e, la pointe et le talon du pied droit.

Se placent avant la note :

L'indication de corde :

1re 2e 3e 4e o

Les positions :

1re 2e 3e 4e 5e 6e 7e 8e

9e 10e 11e demi-position même position pouce

pouce 1re corde pouce 2e corde harmonique tremblé bouché demi-bouché ouvert

Les coups d'archet :
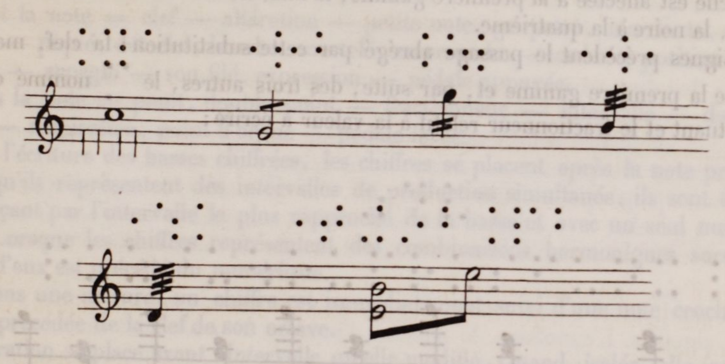
tiré poussé

Lorsqu'un ou plusieurs temps sont remplis par des doubles ou des valeurs plus rapides, la valeur réelle ne se marque qu'à la première note de chaque groupe; les autres

notes s'écrivent en croches, à moins que le groupe ne soit immédiatement suivi de croches réelles appartenant à la même mesure. Les doubles, les triples et les quadruples se groupent par quatre, les sixtiolets par six.

Dans les mesures surcomplètes et les points d'orgue, la division des temps ou la répartition irrégulière des valeurs surabondantes s'indique, quand il s'agit de valeurs plus vives que la croche, par des groupes dont l'initiale porte seule le caractéristique de la valeur commune; quand il s'agit de croches, le groupement s'indique par la liaison.

Le fractionnement d'une valeur en des valeurs de moindre durée, mais égales entre elles, s'indique, dans la musique non doigtée, par un signe placé après la note à fractionner.



Lorsqu'une mesure ou une de ses divisions composée de plusieurs notes est à répéter, le répéter ⠶ s'écrit après le groupe de notes à reproduire; il se récrit autant de fois que la mesure ou le groupe fractionnaire doit être réentendu. Lorsque le répéter représente une mesure entière, il est entre deux espaces de mesure.

Le répéter placé après la copule rappelle la partie similaire de la mesure précédente.

Lorsque plusieurs mesures sont à recommencer, un chiffre indiquant le nombre des mesures à reprendre suit le passage à répéter.

Si une ou plusieurs des dernières mesures du passage à reprendre doivent être omises, un premier chiffre indique de combien de mesures il faut remonter, et un second combien de mesures il faut répéter sur le premier nombre.

Quand une ou plusieurs mesures sont à répéter à une octave différente, le nombre de mesures à reprendre est précédé de la clef de l'octave où il est à répéter; les répétitions qui doivent se faire en observant une nuance différente s'indiquent d'une manière analogue.

Outre le cas accoutumé, le renvoi ⠰ 𝄋 se place avant la première mesure d'un fragment étendu à reprendre à quelque distance; la reprise est commandée par ⠐ ⠰ suivi, si besoin est, du nombre de mesures à répéter.

⠖ ⠂ prima volta, ⠖ ⠆ secunda volta, précèdent la mesure ou les mesures qu'ils concernent.

Da capo s'écrit ⠠⠙ ⠉ ⠁⠊ ⠠ . Si la reprise ne doit pas être entendue tout entière, un chiffre, fixant le nombre de mesures à reproduire, suit ⠙ ⠙ ⠉⠉

Lorsqu'une succession d'accords à intervalles identiques se produit, l'intervalle ou les intervalles s'écrivent deux fois après la note initiale et ne se répètent, une fois seulement, qu'avant la dernière.

Cette règle s'applique aux cas analogues en ce qui est des petites notes, trilles, liai-
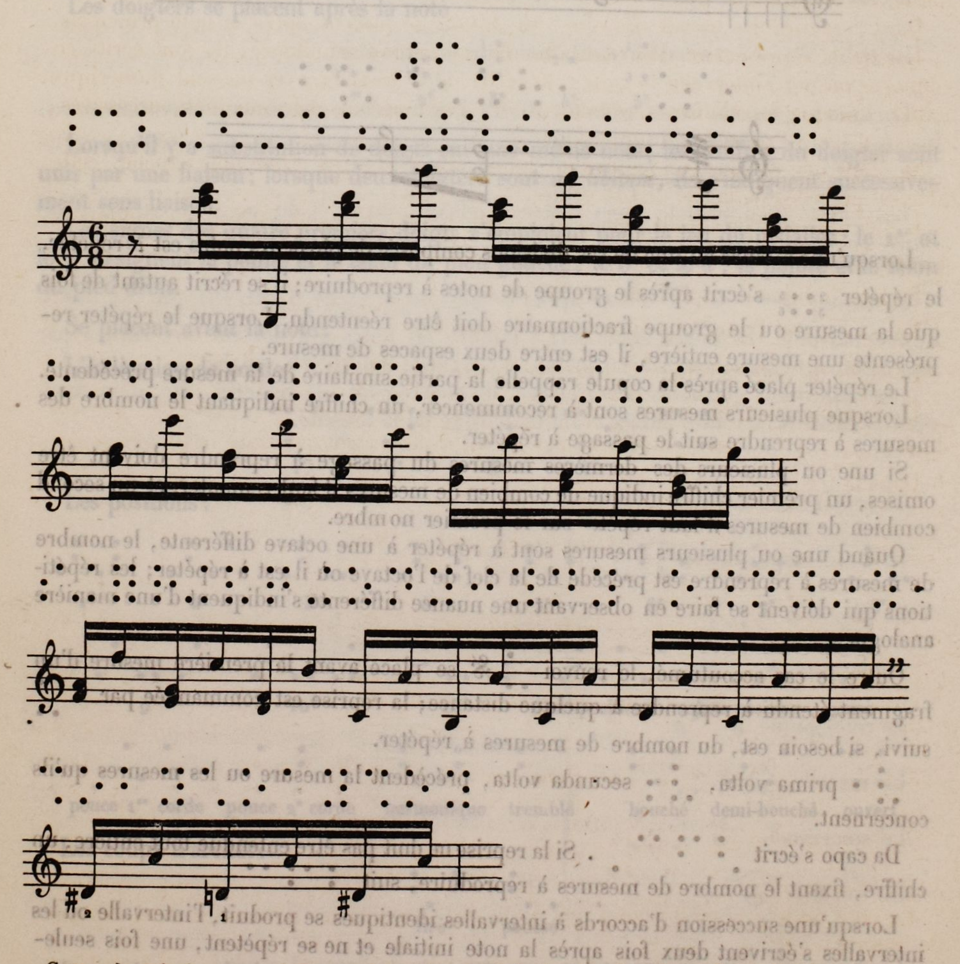
sons, détachés, etc. Lorsque des triolets ou des sixtiolets forment exclusivement une mesure, le trioleur initial suffit.

Le premier groupe ou modèle de marches mélodiques s'écrit seul entier; les progressions successives de même forme s'indiquent par la note initiale suivie de segue.

Une suite prolongée de notes de même valeur, qui se succèdent par degrés, nécessitant l'emploi fréquent de clefs, s'écrit brièvement en substituant aux clefs les marques de valeurs qui, dans ce cas, caractérisent quatre gammes ascendantes successives.

La croche est affectée à la première gamme, la blanche à la deuxième, la ronde à la troisième, la noire à la quatrième.

Trois signes précèdent le passage abrégé par cette substitution : la clef, marquant l'octave de la première gamme et, par suite, des trois autres, le ⠣ nommé dans ce cas substituant et le fractionneur relatif à la valeur à écrire :



Cette abréviation cesse à l'apparition d'une clef placée selon la règle ordinaire.

Lorsque, pour l'indication de la tonalité d'un morceau, plus de trois signes d'altéra-

tion sont nécessaires, le nombre et la nature de ces signes sont indiqués par un chiffre suivi du signe d'altération dont il s'agit.

Quand plus de deux pauses sont à compter immédiatement, leur nombre s'écrit en chiffres suivis d'une pause.

L'anaglyptographie de la musique n'exclut pas la disposition du texte en partition ; mais la justification en est gênante et la lecture malaisée. Mieux vaut diviser le discours musical par phrases, chacune précédée de son numéro d'ordre, et écrire successivement la partie de chaque instrument, de chaque main.

Les signes qui peuvent accompagner une note se placent dans l'ordre de proximité suivant :

Avant la note = clef — altération — petite note, grupetto, mordente, trille — trioleur — piqué, détaché, bombo, martelé, smorzando — corde — position — coup d'archet — arpegio — son filé, expression — pédale appuyée.

Après la note = point, double point — fractionneur — intervalle — doigter — liaison — respiration, point d'orgue — pédale levée.

Dans l'écriture des basses chiffrées, les chiffres se placent après la note principale.

Lorsqu'ils représentent des intervalles de production simultanée, ils sont écrits en commençant par l'intervalle le plus rapproché de la basse et avec un seul numérique initial. Lorsque les chiffres représentent des combinaisons harmoniques successives, chacun d'eux est précédé du numérique.

Si, dans une mesure, un chiffre est immédiatement suivi d'une note croche, cette note est précédée de la clef de son octave.

L'altération se place avant l'intervalle qu'elle modifie. Quand, isolée, elle indique la nature de la tierce, elle s'écrit après la note initiale et est suivie de •

Le zéro indique la suppression de la tierce ••

Le 2 • • 5 suit l'intervalle diminué qu'il caractérise.

Le signe de note sensible •• conserve l'ordre dans lequel il se produit.

La continuation du même intervalle ou des mêmes accords s'indique par un double 3 • • 6 3 • • 6 écrit entre les notes ou les chiffres, tant que dure la prolongation.

Dans la traduction anaglyptographique du plain-chant,

La ronde équivaut à

La blanche équivaut à

La noire équivaut à

La croche équivaut à

••• (arrêt) équivaut à

La note ou le groupe de notes qui porte sur une syllabe s'écrit entre deux espaces de mesure.

Les autres signes nécessaires à l'écriture du plain-chant sont communs au plain-chant et à la notation moderne.

RAPHIGRAPHIE.

La raphigraphie est un procédé qui permet de former les caractères vulgaires à l'aide d'un appareil nommé raphigraphe.

Le raphigraphe se compose d'un clavier de dix touches terminées en aiguille, numérotées de 1 à 10 en commençant par l'antérieure et figurant une perpendiculaire qui, pour la formation des signes de l'écriture, se combine avec une horizontale parcourue par le clavier que meut une vis à manivelle.

Ce clavier glisse sur un chariot qui surmonte une platine où se fixe le papier. Le chariot se déplace de ligne en ligne et s'ajuste par des goujons sur les deux grands côtés du châssis qui borde la platine.

Celle-ci doit être couverte, s'il s'agit d'imprimer en couleur, d'une feuille de papier à décalquer fixée par une tringlette en rainure et sous laquelle s'insère la feuille à écrire.

Il est bon de mettre cette feuille à cheval sur un léger parchemin qui préserve le feuillet inférieur des piqures que doit recevoir la page qui s'écrit.

L'écrivain, pour opérer, place devant lui, sur une table, le raphigraphe ayant la manivelle à gauche, et conduit à l'endroit où doit commencer la ligne, le clavier dépendant d'ordinaire de la vis motrice, mais libre dans sa course lorsque l'écrou est soulevé.

L'écrivain doit d'abord exercer sa main droite au fonctionnement successif, puis simultané des aiguilles. L'annulaire, le médius, l'index et le pouce sont chacun plus particulièrement appliqués aux aiguilles 4, 5, 6, 7; le jeu des aiguilles 1, 2, 3, 8, 9, 10, nécessite souvent un déplacement de main.

Les touches doivent être frappées staccato; dans leur attaque l'écrivain doit s'étudier à ne dépenser que la force d'impulsion nécessaire.

La main gauche, appuyée sur la table à proximité de la manivelle, confie l'action sur la vis motrice au pouce qui, pour chaque mouvement horizontal, prend le bras levé du croisillon et l'abaisse au niveau du chariot sur lequel le doigt vient buter.

Il importe à la régularité de l'écriture et à la conservation des aiguilles que l'écrivain s'accoutume dès l'abord à éviter la simultanéité entre le jeu du clavier et le mouvement de la manivelle.

Chaque signe graphique est numéroté selon les aiguilles à frapper pour les produire.

Pour retenir aisément les combinaisons de chiffres des signes, il faut étudier la figure de ceux-ci et en analyser attentivement la formation.

Chaque groupe de chiffres donne un dessin perpendiculaire et doit être suivi de l'espace d'un mouvement horizontal. Chaque lettre est suivie de deux mouvements, chaque mot de cinq.

Le raphigraphe diffère de construction selon qu'il doit imprimer des caractères tangibles ou ceux lisibles à l'œil seulement. La platine du raphigraphe imprimant en relief est garnie d'une mince feuille de caoutchouc.

MAJUSCULES.

A	7 56 34 125 347 56 7	E	17 23456 147 147 26
B	17 23456 147 147 2356	F	17 23456 147 14 2
C	245 26 17 17 26	G	345 26 17 157 256 5
D	17 23456 17 17 26 345	H	17 23456 147 4 147 23456 17

I	17 23456 17	T	2 1 17 23456 17 1 2
J	6 7 17 23456 1	U	1 23456 17 7 23456 1
K	17 23456 1347 35 126 17	V	1 23 145 67 45 23 1
L	17 23456 17 7 7 6	X	17 26 135 4 357 26 17
M	17 123456 2 3 4 3 127 23456 17	Y	1 2 137 456 37 2 1
N	17 123456 3 4 5 16 234567 17	Z	267 157 147 137 126
O	345 26 17 17 26 345	Ç	345 26 1780 179 26
P	17 23456 147 14 23	Æ	7 56 34 124 347 23456 147 147 26
Q	345 268 17 17 268 3459	Œ	345 26 17 17 26 23456 147 147 26
R	17 23456 147 14 2356 7	W	1 23 145 67 145 23 145 67 45 23 1
S	26 137 147 257 6	§	256 1370 1480 569

MINUSCULES.

✠	35 4 147 23456 147 4 35	n	4567 4 56 7
a	56 47 47 456 7	o	56 47 47 56
b	1234567 47 47 56	p	4567890 47 47 56
c	56 47 47	q	56 47 47 4567890
d	56 47 47 123456 7	r	4567 4 4
e	56 457 457	s	6 7 56 4
f	234567 24	t	3456 47
g	56 470 470 456789	u	4567 7 456 7
h	1234567 4 56 7	v	45 67 45
i	1456 7	x	47 56 47
j	9 0 1456789	y	4 560 70 456789
k	1234567 56 47	z	47 467 457
l	123456 7	ç	56 479 478
m	4567 4 4567 4 56 7	é	56 2457 1457

à	56 147 247 456 7	û	24567 17 2456 7
è	56 1457 2457	ë	56 1457 1457
ù	4567 17 2456 7	ï	1456 17
â	56 247 147 2456 7	ü	4567 17 1456 7
ê	256 1457 2457	œ	56 47 47 56 457 457
î	2 1456 7	w	45 67 45 67 45
ô	56 247 147 56	æ	56 47 47 456 457 457

CHIFFRES, PONCTUATIONS ET AUTRES SIGNES.

1	3 27 123456 7	-	6 6
2	27 167 157 2347	,	8 7
3	26 17 147 2356	;	8 47
4	6 56 46 3567 26 1	:	47
5	6 1237 137 1456	.	7
6	456 37 247 156	?	13457 2
7	17 156 134 12 1	!	123457
8	2356 147 147 2356	(	345678 29 10
9	237 146 15 234	)	10 29 345678
0	23456 17 17 23456	«	23 1234 14
'	2 1	»	47 4567 56

PLANCHES.

A. Système Braille.

I. — *Anaglyptographie.*
- 1° Application à l'orthographe.
- 2° Application à la sténographie.
- 3° Application à la musique.

II. — *Raphigraphie.*

B. Système de New-York. (Système Braille modifié.)

C. Type romain. (Institution des aveugles d'Amsterdam.)

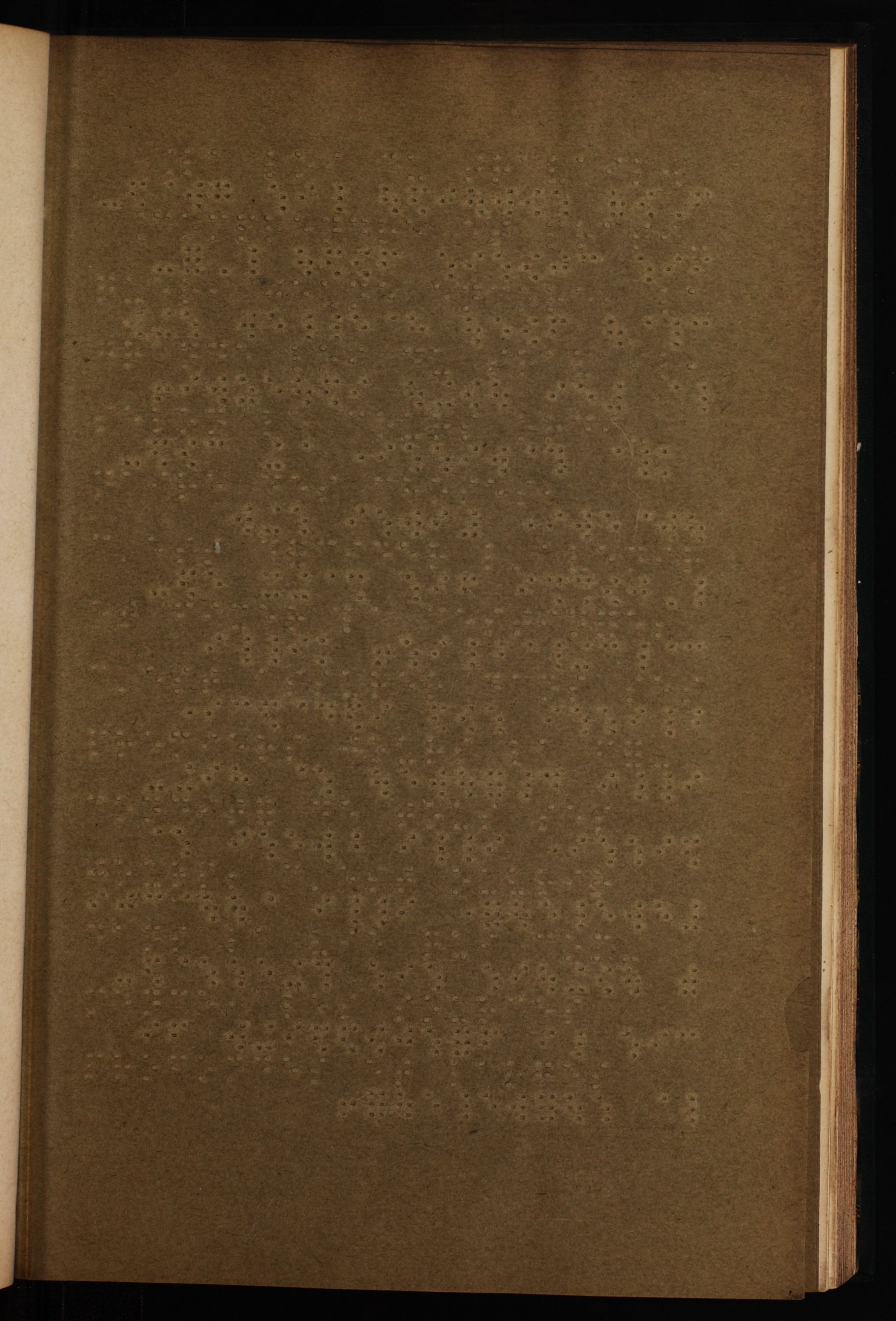
D. Spécimen du système Alston modifié. (Gilbert et Rimington, à Londres.)

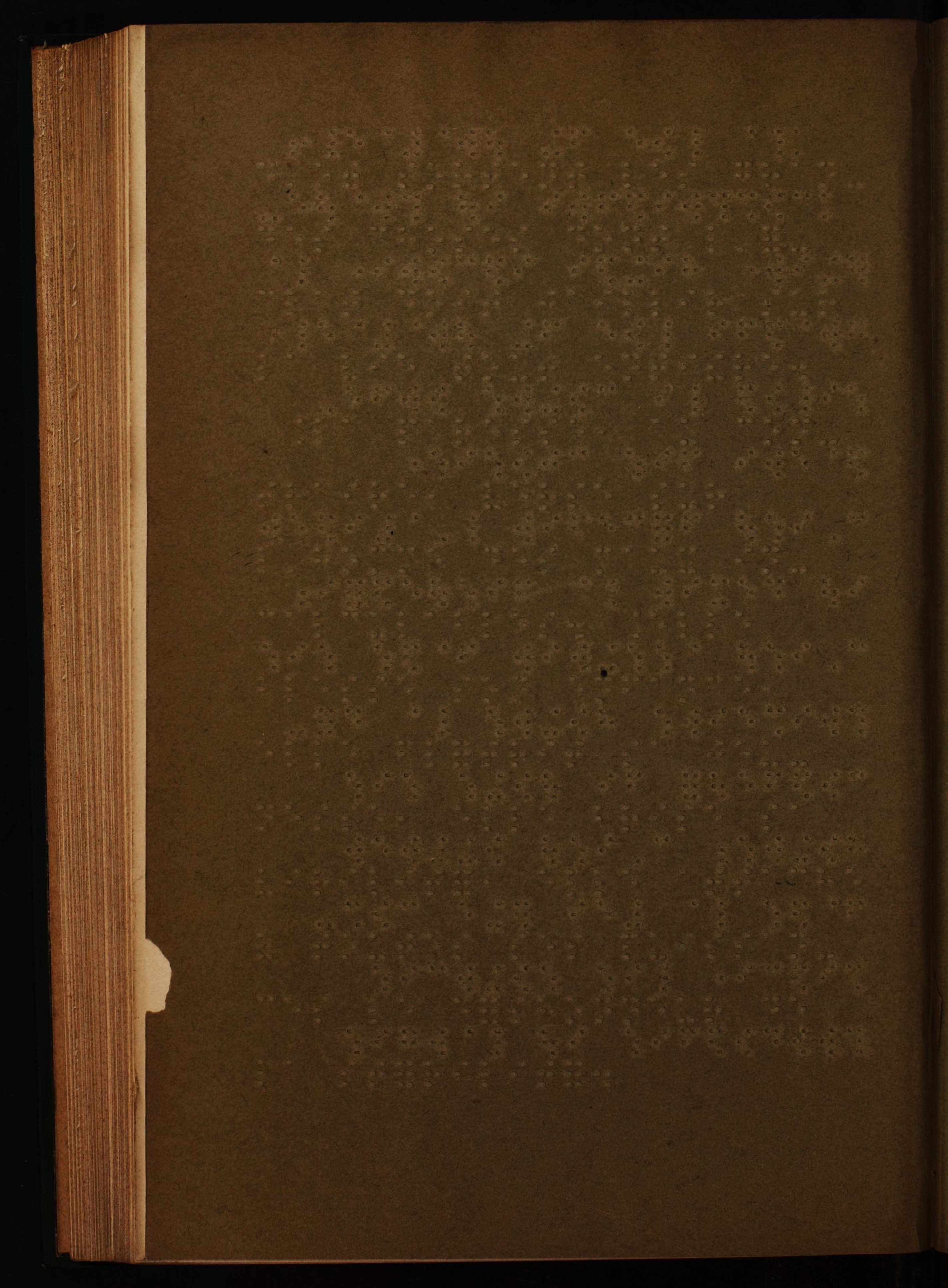
E. Alphabet Moon en relief.

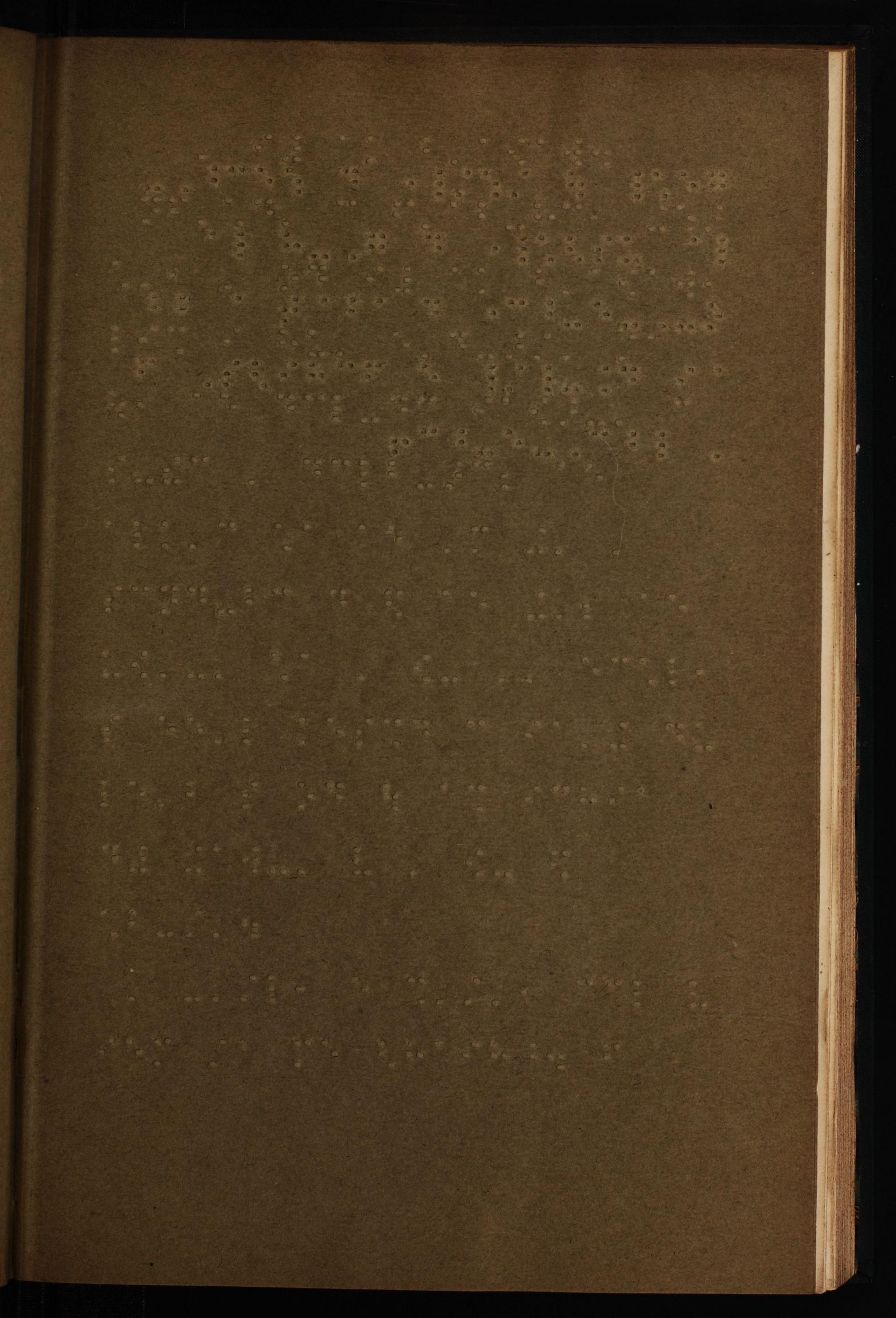
F. Spécimen du système Moon adapté à diverses langues.

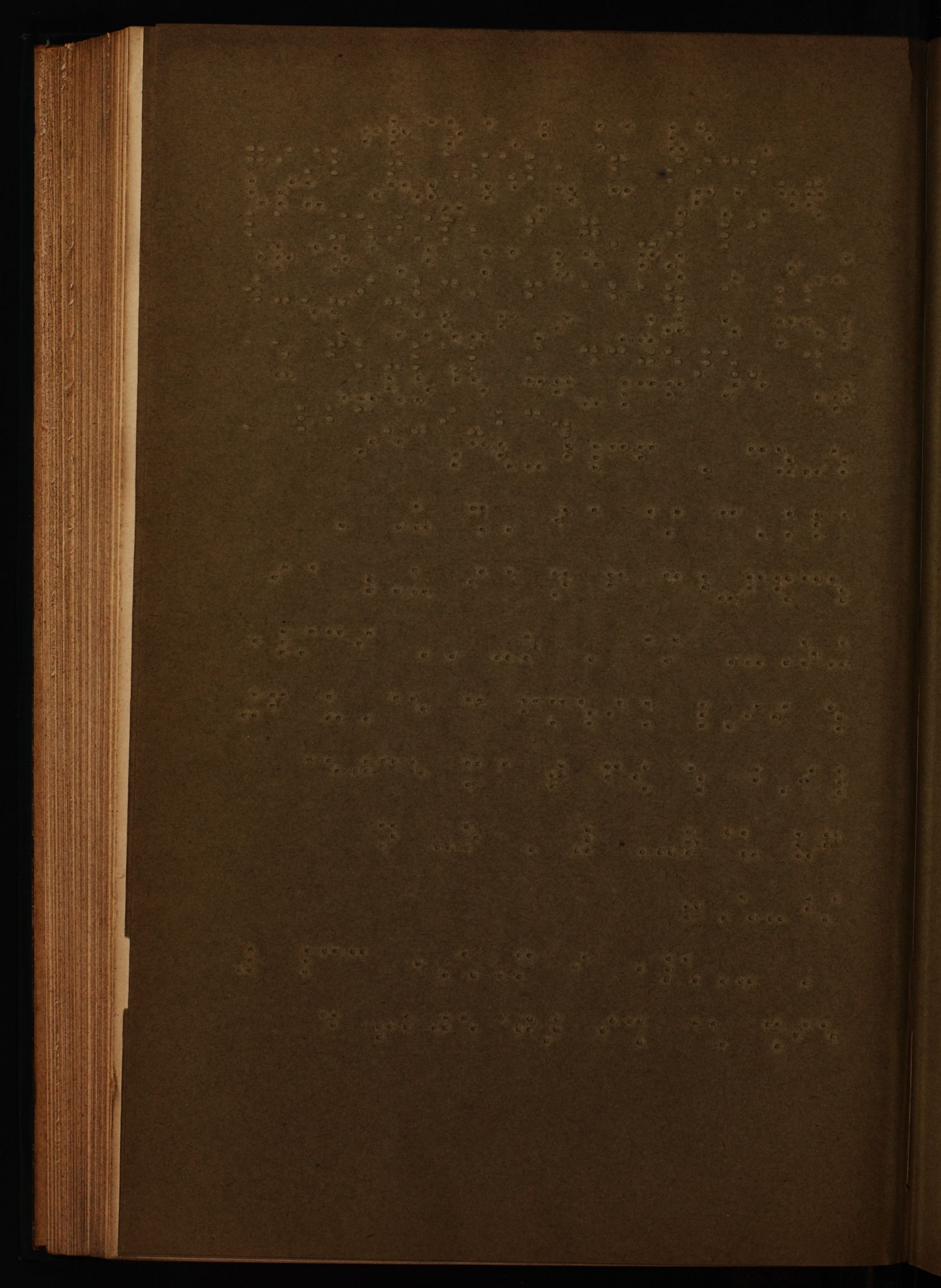
G. Carte géographique en relief. (Réduction par le Dr Moon.)

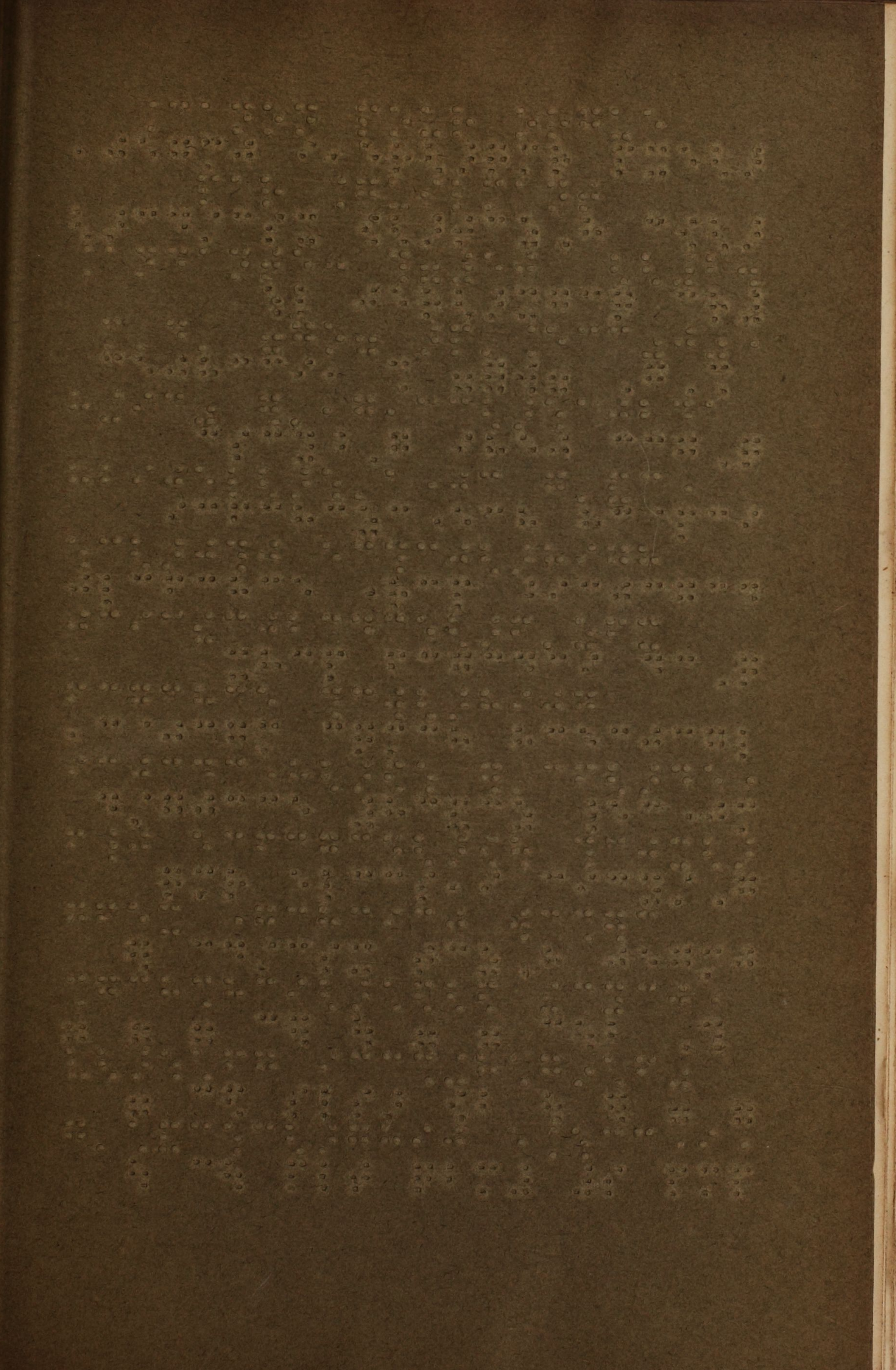
24

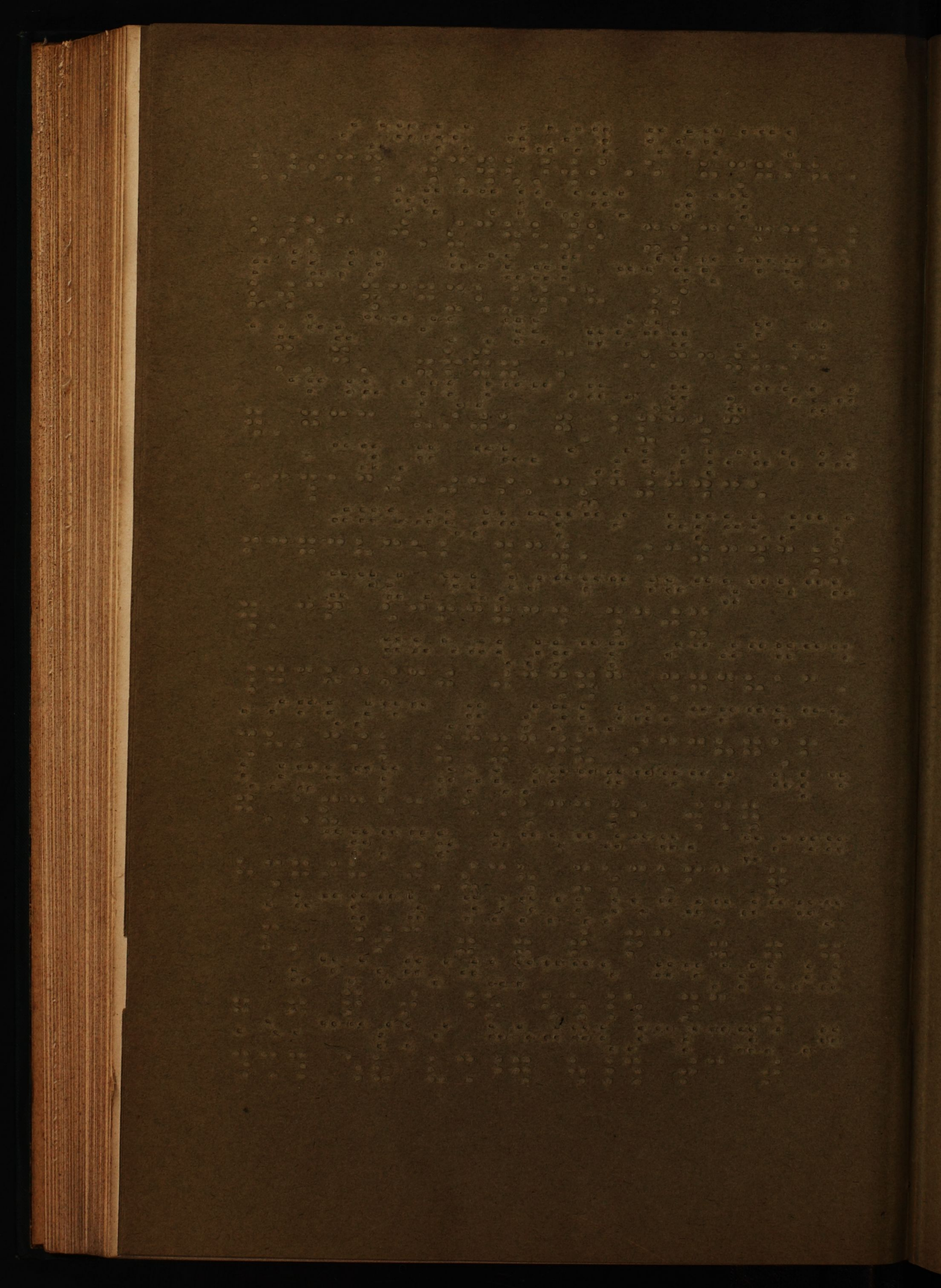


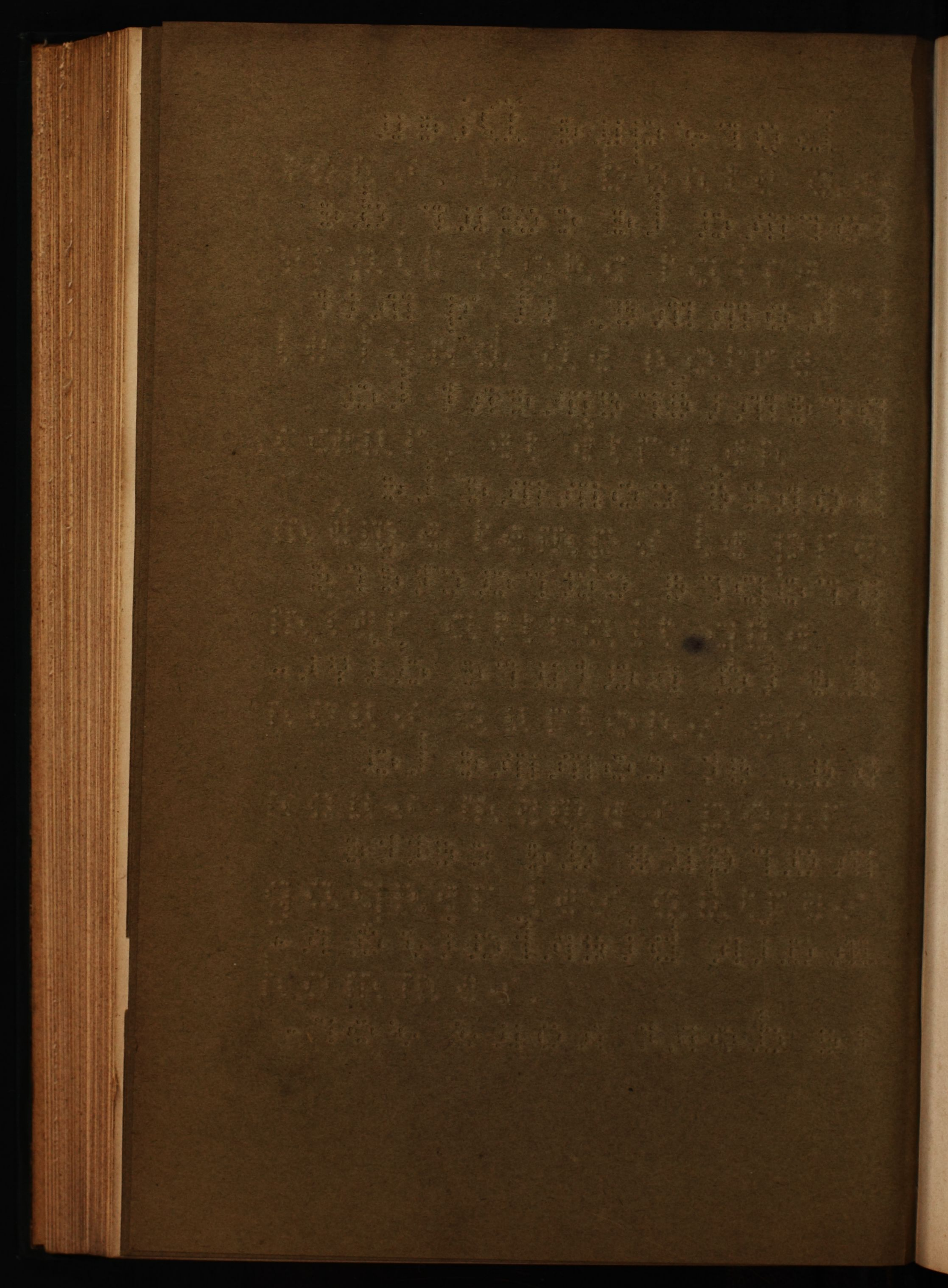












SYSTÈME DE NEW-YORK.

MODIFICATION DU SYSTÈME BRAILLE [1].

A B C D E F

G H I J K L

M N O P Q R

S T U V W X

Y Z

th sh ch wh ou ing

and of that the

[1] Voir aux pièces annexes (Rapport de M. J.-W. Smith, de Boston) une autre modification également proposée en Amérique.

L'instruction est pour les aveugles
us encore peut-être que pour les
yants, un bienfait qui n'a pas d'é
uivalent. A l'aveugle pauvre elle don
e un métier où il trouve des ressour
s suffisantes; elle l'arrache à la
endicité et à l'hospice; à l'aveugle
che, elle apporte des satisfactions
rofondes, toujours renouvelées, qu'il
e peut attendre que de la culture de
on esprit; pour tous deux elle ouvre
e monde fermé, déchire la nuit qui les
nveloppe, neutralise l'infirmité dans
ne mesure très étendue, et les crée
en réellement à une vie nouvelle. —

Maxime du Camp. —

Minimum de la grosseur lisible avec
es doigts. Imprimé en relief sur la
resse de l'Institution des Jeunes A
eugles à Amsterdam, fondée en 1808,
honorée de la Grande Médaille d'or
pour le Mérite par S. M. le Roi Guillau
me III, le 26 avril, 1879. J. H. Meijer,
Directeur.

SPÉCIMEN DU SYSTÈME ALSTON MODIFIÉ.

(GILBERT ET RIMINGTON, À LONDRES.)

LETTRES MAJUSCULES.

A B C D E F G H I J K L M N

O P Q R S T U V W X Y Z

SIGNES DE PONCTUATION.

' . , ; : ?

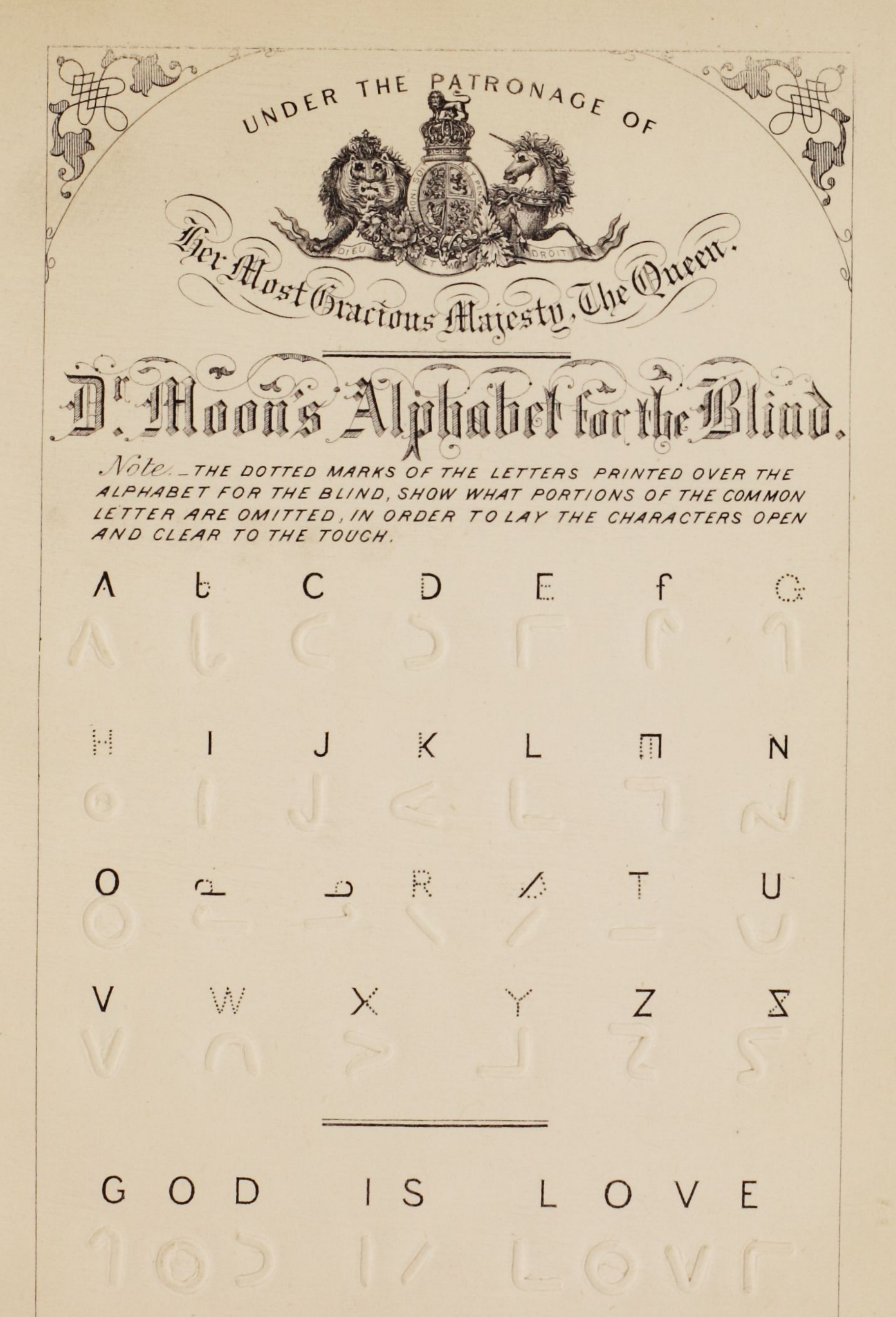
CHIFFRES.

1 2 3 4 5 6 7 8 9 0

L'instruction est pour les aveugles, plus encore peut-être que pour les voyants, un bienfait qui n'a pas d'équivalent. A l'aveugle pauvre elle donne un métier où il trouve des ressources suffisantes, elle l'arrache à la mendicité et à l'hospice; à l'aveugle riche, elle apporte des satisfactions profondes, toujours renouvelées, qu'il ne peut attendre que de la culture de son esprit; pour tous deux elle ouvre le monde fermé, déchire la nuit qui les enveloppe, neutralise l'infirmité dans une mesure très étendue, et les crée bien réellement à une vie nouvelle.—

Maxime Du Camp.—

Minimum de la grosseur lisible avec les doits. Imprimé en relief sur la presse de l'Institution des jeunes Aveugles à Amsterdam, fondée en 1808; honorée de la Grande Médaille d'or pour le Mérite par S. M. le Roi Guillaume III, le 26 avril, 1879. J. H. Meijer. Directeur.



THE ABOVE ALPHABET CONSISTS OF EIGHT OF THE ROMAN LETTERS UNALTERED, FOURTEEN OTHERS WITH PARTS LEFT OUT, AND FIVE NEW AND VERY SIMPLE FORMS, WHICH MAY BE EASILY LEARNED BY THE AGED, AND PERSONS WHOSE FINGERS ARE HARDENED BY WORK.

104, QUEEN'S ROAD, BRIGHTON, SUSSEX.

Specimens of Dr. Moon's Type for the Blind.

AS APPLIED TO FOREIGN LANGUAGES.

English,

OU\ ΓΛ–•Γ\ ∩•IC• Λ\– IN •ΓΛVΓN.

French,

N O–\Γ ⌐–Γ\Γ ⇁UI Γ/ ΛU> CIΓU>.

German,

UN/Γ\ VΛ–Γ\ IN⊃Γ⌉ •I⌉⌉ΓL.

Dutch,

ONZΓ VΛ⊃Γ\ .⊃IΓ IN ⊃Γ •Γ⌉ΓLΓN

Danish,

VO\ VΛ⊃Γ\ .⊃U /O⌉ I •I⌉LΓNΓ.

Swedish,

ΓΛ⊃Γ\ VΛ\. /O⌉ :Λ/– I •I⌉LO⌉.

Russian,

O∩ՄL ∸Λ∩⌐.C/∩IΛ ∸Λ ∸LՆLCΛ>⌐.

Arabic,

I–IUI IJΓ⇁ N⇁ IJΛΓϘI/ J⇁/Z⌉.Λ IΛΓΣ

Armenian,

∩⌐ <–JΓ V/Γ ∩Γ /ΓΛIN:>N /U.

Greek,

ΓN Λ\CΓ ΓN ˙• L•⌉•/.

Hindustanee,

ΛI •Λ⌉˙Λ\Γ Ն˙Λ⌐: JO ˙Λ/⌉˙ΛN ⌐Λ\

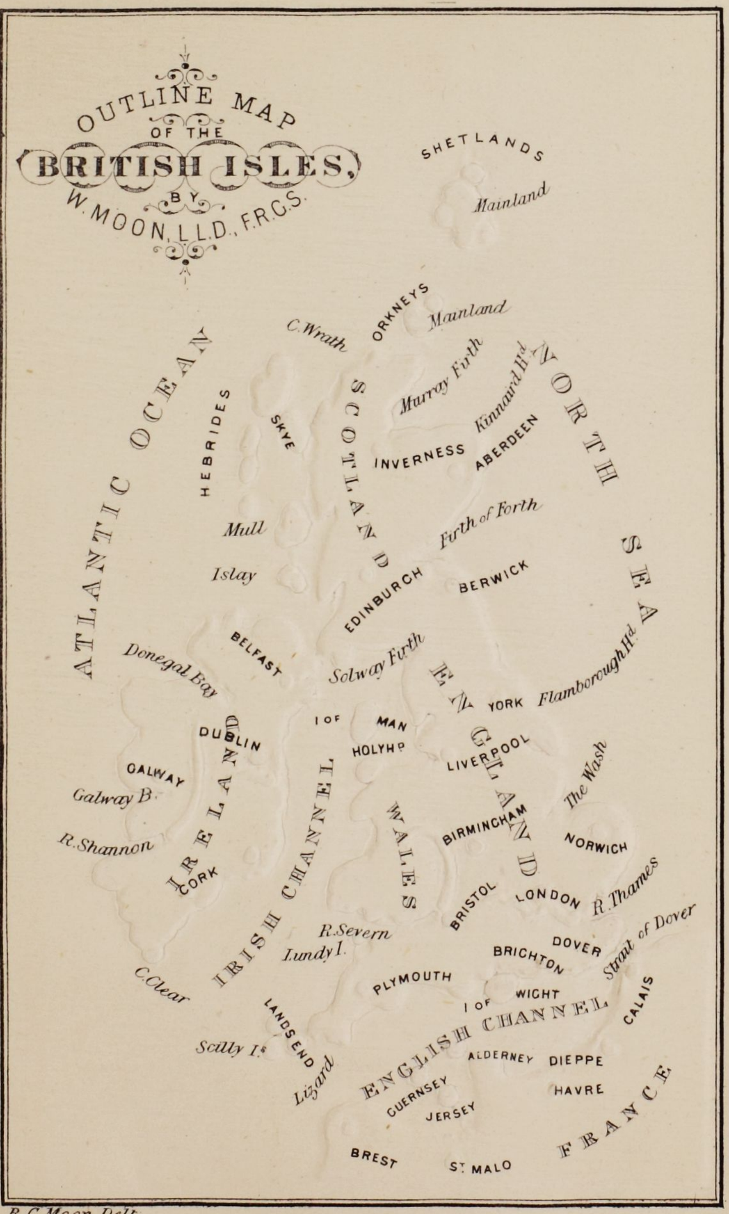
Ningpo,

Λ• -LΛ• Λ•-–IΛ LΣ –ʿIN·Z⌐ON⌉·⌉O:

104, Queen's Road, Brighton.

W. H. TAYLOR. Sc. BRIGHTON.





104, QUEEN'S ROAD, BRIGHTON.

SECONDE PARTIE.

CONGRÈS

POUR L'AMÉLIORATION DU SORT DES SOURDS-MUETS.

LISTE DES MEMBRES INSCRITS DANS LA IVE SECTION

DU CONGRÈS UNIVERSEL

POUR

L'AMÉLIORATION DU SORT DES AVEUGLES ET DES SOURDS-MUETS.

MM. Allard, de l'Institution nationale, à Paris.
Andronien (frère), directeur de la classe des sourds-muets à l'école primaire de l'avenue de la Roquette.
Aubert, avenue de Wagram, 137.
Balestra (l'abbé), Tessinois, directeur de l'Institution des sourdes-muettes, à Côme (Italie), hôtel Fénelon, rue Férou, 11, à Paris.
Barnhill.
Bernard (frère), directeur de l'Institution des sourds-muets, à Toulouse.
Blondel, professeur à l'école Turgot, quai de la Mégisserie, 14, à Paris.
le Dr Borg (E.-O.), ancien directeur de l'Institution des sourds-muets et des aveugles, à Manilla, près Stockholm.
Bourguin, ancien magistrat.
Bouvier, directeur de l'Institution des sourds-muets protestants, à Saint-Hippolyte-du-Fort (Gard).
Brau de Saint-Pol.
Cazeaux, ancien inspecteur d'agriculture, rue Biot, 8, à Paris.
Celestin (frère Pierre).
Champmas, de l'Institution nationale.
Delaplace (l'abbé), aumônier de l'Institution des sours-muets, à Saint-Médard-lez-Soissons (Aisne).
Déledevant (Mlle), institutrice, rue de Rome, 99, à Paris.
Dieudonné (frère), professeur à l'Institut des sourds-muets, à Poitiers (Vienne).
Eidenschenck, instituteur, rue Lepic, 14, à Paris.
Evre (frère Marie), supérieur des sourds-muets, à Soissons (Aisne).
Fourcade, professeur de démutisation.
Gaudon (Mlle), directrice de l'école enfantine de la rue Berthollet, à Paris.
Genot.
Griolet (Eugène), numismate, sourd-muet de naissance, à Genève (Suisse).
Grosselin (Émile), chef adjoint du service sténographique de la Chambre des députés, rue de l'Université, 126, à Paris.
Haerne (le chanoine de), rue de la Commune, 14, à Bruxelles (Belgique).

MM. HOUDIN, fondateur-directeur de l'Institut des familles, à Passy-Paris.

HUBERT (frère), inspecteur des écoles de sourds-muets dirigées par les frères de Saint-Gabriel.

HUGENTOBLER, directeur-fondateur du pensionnat de sourds-muets, chemin de Choulans, 77, à Lyon.

le Dr HUGUET, rue Basse-du-Rempart, 64, à Paris.

JOACHIM (frère), directeur de l'Institution des sourds-muets, à Orléans (Loiret).

JUNKA.

KLEIMANS (Mlles).

LAMBERT (l'abbé), premier aumônier de l'Institution nationale, à Paris.

LA ROCHELLE (Ernest), attaché à la Bibliothèque nationale, rue Taitbout, 76, à Paris.

LEROUX, directeur de l'école primaire municipale, rue de la Guadeloupe, 2, à Paris.

LIBENTIUS (frère), sous-directeur de l'Institution des sourds-muets, à Toulouse.

LOUIS (frère), directeur de l'Institution des sourds-muets, à Nantes.

MAGNAT, directeur de l'école Jacob-Rodrigues Pereire, avenue de Villiers, 94, à Paris.

MAILLARD (de Nantes), passage Colbert, escalier E, à Paris.

MALIN, secrétaire de la Société Grosselin.

MANIER (G.), instituteur, rue des Deux-Gares, 2, à Paris.

MÉDERIC (frère), directeur de l'Institution des sourds-muets, à Poitiers.

MESMIN (frère), directeur de l'Institution des sourds-muets, à Lille.

le pasteur NAFF, délégué de l'Institution des sourds-muets de Zurich (Suisse).

PEREIRE (Eugène), fondateur de l'école des sourds-muets de l'avenue de Villiers, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 45, à Paris.

PHILBRICK, Darmouth street, 36, à Boston (États-Unis).

POTHIER.

PRIVAT, professeur à l'Institution des sourds-muets, à Soissons.

RIEFFEL (l'abbé), aumônier de l'Institution des sourds-muets, à Saint-Laurent-du-Pont (Isère).

RIGAUT (Eugène), conseiller municipal, avenue de Villiers, 93, à Paris.

SOYER.

VAÏSSE (Léon), directeur honoraire de l'Institution nationale, rue Gay-Lussac, 49, à Paris.

WEIL.

WIDMER (Mlle), institutrice à l'école Jacob-Rodrigues Pereire, avenue de Villiers, 94, à Paris.

SÉANCE DU LUNDI 23 SEPTEMBRE 1878.

PRÉSIDENCE DE M. LÉON VAÏSSE.

Sommaire. — Allocution de M. Léon Vaïsse, président provisoire. — Constitution du bureau. — Communications. — Plan des travaux de la quatrième section : MM. Magnat, l'abbé Balestra. — Nécessité d'une statistique spéciale et complète des sourds-muets : M. Hugentobler. — Adoption du Projet de vœu rédigé par M. Grosselin.

La séance est ouverte à quatre heures au palais des Tuileries.

M. le Président. Messieurs, le Comité d'organisation de la quatrième section du «Congrès pour l'amélioration du sort des aveugles et des sourds-muets», section qui doit s'occuper des sourds-muets, s'est réuni, il y a quelques jours, et a désigné, pour faire partie du bureau provisoire, les personnes dont je vais vous donner les noms.

Président :

M. Léon Vaïsse.

Vice-Présidents :

MM. E. Rigaut, conseiller municipal;
E. Grosselin, sténographe-reviseur à la Chambre des députés.

Secrétaires :

MM. Ernest La Rochelle, agent général de la Société Pereire;
Aubert, trésorier de la même Société.

Si vous croyiez devoir ratifier ces choix, le bureau provisoire deviendrait bureau définitif. (Adopté.)

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Weisweiller, directeur de l'Institution des sourds-muets de Cologne, qui s'excuse et exprime son regret de ne pouvoir prendre part aux travaux du Congrès.

Il dépose divers documents adressés au bureau : un travail de M. Piroux, de Nancy, sur les sourds-muets, qui porte la date de 1867; une lettre de M. Griolet de Geer, de Genève, sourd-muet qui vient d'accomplir un voyage autour du monde, a visité la Chine et le Japon, et qui demande au Congrès de lui permettre, dans une de ses séances, du 27 au 30 septembre, de lui faire une communication.

M. Ch. Robert, *ancien directeur de l'Institution nationale des sourds-muets de Bordeaux*, s'excuse par lettre de ne pouvoir assister au Congrès.

Sont déposés sur le bureau un certain nombre de numéros d'un journal allemand, *l'Organe des institutions de sourds-muets*, publié à Friedeberg, dans la Hesse-Darmstadt.

M. le Président présente, en les analysant, plusieurs publications dont il est l'auteur. La première est un discours sur la pantomime, dans lequel il rappelle ce qu'a dit l'abbé de l'Épée, que la pantomime était, non pas ce qu'il fallait enseigner aux sourds-muets, mais un moyen dont on devait se servir pour l'initier à un autre mode de communication avec ses semblables. D'autres brochures sont relatives à l'histoire de l'art d'instruire les sourds-muets et à l'Institution nationale, que M. Vaïsse a eu l'honneur de diriger. Une dernière brochure est la reproduction d'un mémoire qu'il a lu dans une des séances de l'Institut des provinces à Rodez. Préoccupé de faire faire au sourd-muet le moins de chemin possible pour aller chercher l'instruction qui lui est nécessaire, l'auteur y défend les institutions départementales et s'élève contre les mesures qui appellent à Paris les sourds-muets de toute la France [1].

M. le Président, après avoir prié ses collègues de vouloir bien donner leur nom au bureau, les invite à passer à l'examen des questions arrêtées par le Comité d'organisation, en déclarant que les communications pourront être faites verbalement ou par écrit.

La délibération s'ouvre sur la première de ces questions, c'est-à-dire sur la **Nécessité d'une statistique générale.**

M. Hugentobler, *directeur-fondateur du pensionnat de sourds-muets, à Lyon*, dit avoir fait sur la statistique des sourds-muets en France un travail qui porte sur le recensement de 1872 et dans lequel il évalue le chiffre de ces infortunés à 30,000.

M. le Président fait observer que, d'après un recensement plus récent, celui de 1876, le chiffre des sourds-muets ne s'élèverait qu'à 21,395.

M. l'abbé Lambert, *aumônier de l'Institution nationale des sourds-muets de Paris*, représente que ce dernier chiffre ne peut être considéré comme exact, et cela pour deux raisons : la première, c'est qu'on ne peut faire la statistique des sourds-muets qu'à partir de l'âge de deux ans; on ne reconnaît pas la surdi-mutité avant cette époque, et tous les enfants qui meurent avant de l'avoir atteinte

[1] *De la parole considérée au double point de vue de la physiologie et de la grammaire*, nouvelles études sur les différents ordres de phénomènes que présente le langage de la voix articulée. 1853.
De la pantomime considérée comme langage naturel et moyen d'instruction du sourd-muet. Paris, 1854.
Historique et principes de l'art d'instruire les sourds-muets. 1865.
Programmes d'études et d'enseignement de l'Institution nationale des sourds-muets. 1870.
Principes de l'enseignement de la parole aux sourds de naissance, 1870, avec une planche.
Simples réflexions sur quelques questions de détail dans la pratique de l'éducation des enfants atteints de surdi-mutité. 1872.
L'éducation des sourds-muets dans les institutions départementales. Rodez, 1875.

sont comptés comme entendants-parlants; la seconde, c'est que beaucoup de parents ne veulent pas s'avouer à eux-mêmes que leur enfant est sourd-muet et cachent son infirmité quand le doute ne leur est plus possible.

Ces deux raisons lui font considérer comme vrai le chiffre de 30,000.

M. Magnat, *directeur de l'école Pereire*, propose à ses collègues, avant d'entamer toute discussion, d'adopter une méthode qui puisse faciliter leur tâche et leur permette d'élucider toutes les questions portées au programme. Le Congrès ne devant pas durer plus de cinq jours, du mardi 24 au samedi 28, puisque la journée du lundi 30 est destinée à une réunion générale dans laquelle le Congrès devra se prononcer sur les vœux qu'il jugera utile de formuler, M. Magnat serait d'avis de diviser le travail en cinq parties, correspondant à ces cinq jours. Pour chacune de ces parties, on nommerait une commission qui, dans la séance du matin, examinerait les travaux des membres du Congrès se proposant de prendre part à la discussion et ferait un rapport sur lequel la délibération s'ouvrirait dans la séance du soir.

M. l'abbé Balestra, *fondateur et directeur de l'Institution des sourds-muets de Côme, en Italie*, trouverait la proposition de M. Magnat très acceptable, si les membres du Congrès étaient plus nombreux. Mais, vu leur nombre restreint, qu'expliquent les circonstances qui en ont retardé la convocation, il pense que mieux vaut examiner de suite les questions proposées à l'étude du Congrès, et il aborde celle de la Statistique, placée en tête du programme de ses travaux. C'est, à son avis, la question la plus importante; c'est le point de départ de tout le travail relatif aux sourds-muets.

« Imbu de cette idée, dit-il, dans la petite province que j'habite, le préfet a organisé un travail de statistique qui se fait facilement et donne d'excellents résultats.

« On a dressé des feuilles, sous forme de tableaux, dans lesquelles, à côté d'une première colonne destinée à porter le nom du sourd-muet, s'en trouve une série d'autres indiquant son âge, son sexe, son lieu de naissance, son degré d'instruction, les causes de son infirmité, sa condition de fortune, etc. etc. Ces feuilles, envoyées dans chaque village, sont remplies par le maire et centralisées au chef-lieu, où elles servent d'éléments à une bonne statistique. Or, une bonne statistique doit vous permettre, le jour où elle sera générale, et non pas circonscrite dans une petite province comme la mienne, de résoudre toutes les questions relatives à la surdi-mutité : son étiologie, son traitement, le degré d'intelligence des sourds-muets.

« C'est par la statistique aussi que nous pourrons intéresser à nos protégés ceux qui détiennent la puissance publique. Ne croyez-vous pas en effet que, lorsque nous viendrons dire à un ministre, à l'aide de documents sérieux, indiscutables : « Voilà ce qui est, » ne croyez-vous pas, dis-je, que celui-ci sera bien plus disposé à nous seconder dans notre œuvre qu'il ne peut l'être aujourd'hui qu'il ignore l'étendue du mal et l'efficacité du remède? »

M. l'abbé Balestra pense que cette statistique particulière à chaque département devrait être étendue à tous et centralisée ensuite dans la capitale. Rien n'empêcherait, ajoute-t-il, de généraliser plus encore et de comparer la statis-

tique des différents États, ce qui élargirait encore singulièrement le cadre que nous nous sommes tracé.

M. Magnat, en remerciant M. l'abbé Balestra des renseignements excellents qu'il a donnés, revient à la proposition qu'il faisait à ses collègues de procéder à la division de leur travail. Il leur soumet un plan répartissant entre les cinq journées qu'ils ont devant eux les questions arrêtées par le Comité d'organisation.

I. — Éducation.

Première journée. — 1° De la nécessité d'une statistique générale; 2° psychologie du sourd-muet.

Deuxième journée. — 3° Rôle de la famille dans les soins à donner au jeune sourd-muet; 4° le jeune sourd-muet peut-il être admis dans les écoles publiques des entendants-parlants?

II. — Enseignement.

Troisième journée. — 1° Méthodes et procédés; leur unification; 2° plan d'études; 3° livres scolaires.

Quatrième journée. — 4° Admission des deux sexes dans le même établissement; 5° recrutement des maîtres; 6° état actuel de l'enseignement; 7° quelles sont les causes qui, jusqu'ici, ont empêché d'obtenir des résultats satisfaisants dans l'enseignement des sourds-muets?

III. — Carrières ouvertes aux sourds-muets.

Cinquième journée. — 1° Comment préparer et assurer l'indépendance et l'entretien des sourds-muets à leur sortie des institutions? 2° quelle est la proportion des sourds-muets qui, par leur travail, suffisent à leurs besoins? 3° mendicité, vagabondage; comment les faire disparaître?

« Si vous le voulez bien, poursuit M. Magnat, je proposerai aussi des recherches sur la surdité provenant de maladies. C'est là une question que nous avions mise en tête de notre programme dans notre séance du Comité. (Adopté.)

« Maintenant, à la suite des travaux du cinquième jour, M. Grosselin nous a priés de rechercher à quel département ministériel devraient ressortir les écoles de sourds-muets. »

M. le Président fait observer que c'est là une question qui doit être agitée pour les aveugles, et que la quatrième section du Congrès trouvera sans doute là un utile concours.

La division proposée par M. Magnat est mise aux voix et adoptée.

M. Rigaut, *vice-président*, déclare qu'il va sans dire que cette division n'a rien d'absolu, et que telle question qui n'aura pu être traitée au jour dit sera remise au lendemain. Les travaux de ce Congrès étant appelés à avoir un grand retentissement au point de vue des réformes qu'il va solliciter et ceux qui se feront entendre devant assumer la responsabilité de leur opinion, M. Rigaut demande que chaque orateur, avant de prendre la parole, fasse passer son nom sur une carte à M. le Président.

M. Hugentobler, tout en regardant comme bonne en principe la division

en sections proposée par M. Magnat, la croit moins utile, en raison du petit nombre de membres composant le Congrès, et propose d'ouvrir de suite la discussion.

M. Magnat insiste du moins sur la nécessité du travail préparatoire dans la séance du matin. C'est, dit-il, comme si nous nommions une Commission qui serait chargée de nous indiquer l'ordre de nos travaux et les points sur lesquels ils doivent porter. Ces réunions ne diffèrent de celles des Commissions que par la faculté laissée à tous les membres du Congrès d'en faire partie.

(Le Congrès décide qu'il tiendra deux séances par jour: l'une préparatoire, le matin à neuf heures, l'autre générale, à trois heures de l'après-midi.)

M. le Président. Nous pourrions commencer aujourd'hui par examiner la question de la Statistique.

M. Hugentobler. Je pourrai vous dire quelques mots à ce sujet.

Quatre points principaux font désirer une bonne statistique :

1° Elle fait connaître à nous et aux autorités l'étendue de l'infirmité;

2° Elle nous pousse, nous et les autorités, à en rechercher les causes, ce qui est un grand point; car, une fois la cause constatée, il devient d'autant plus facile d'améliorer le sort de ces malheureux déshérités ;

3° Pour les parents, avec une bonne statistique, il devient plus difficile de soustraire leurs enfants aux regards des autorités, et par conséquent ils rechercheront avec plus de sollicitude le moyen de faire sortir l'enfant de son état d'infériorité intellectuelle;

4° La connaissance des causes de surdi-mutité permet d'éviter dans quelques cas le développement de cette infirmité.

C'est ainsi que, grâce aux statistiques, j'ai pu observer certains faits dont l'importance ne nous échappera pas.

J'ai constaté, par exemple, que, dans les lieux où il y avait des eaux stagnantes, les sourds-muets se trouvaient en proportion énorme. Je pourrais vous citer à cet égard des chiffres frappants. L'humidité, en effet, joue un grand rôle dans les maladies de la première enfance, et c'est à elle qu'il faut le plus souvent rapporter la surdi-mutité que l'on constate vers l'âge de deux ou trois ans, que l'on considère comme congénitale et qui cependant ne l'est en aucune façon. Je crois que le plus grand nombre de nos enfants perdent l'ouïe dans leurs premières années, et que, s'en apercevant plus tard, on les regarde comme ayant été sourds depuis leur naissance.

J'ai fait une foule d'observations qui me confirment dans cette manière de voir.

Un autre détail qui m'a frappé et que j'ai pu constater en utilisant la statistique de 1872, c'est que le nombre des sourds-muets, comparé au chiffre de la population, augmente lorsqu'on s'avance de l'Est à l'Ouest et du Nord au Sud.

La proportion la plus favorable, qui est de 40 à 50 pour 100,000 habitants,

se rencontre dans les départements de l'Ouest. On en trouve 63 environ dans les départements du Centre, et 80 à 84 à l'Est, dans les départements des Alpes.

La même chose s'observe du Nord au Sud. Le Nord contient une proportion de sourds-muets moindre que le Sud.

M. l'abbé Lambert présente, sur le petit nombre des sourds-muets qui fréquentent les écoles, des observations que M. le Président l'invite à réserver pour le moment où viendra en délibération la question du rôle de la famille dans les soins à donner au jeune sourd-muet.

« Ce qui résulte de toutes ces discussions, dit M. le Président, c'est la nécessité d'une statistique spéciale indépendante de la statistique générale. Pour cela, M. Grosselin a rédigé un projet de vœu que je vais soumettre à vos votes :

« *Le Congrès*,

« *Considérant que la connaissance du nombre, de l'âge, des conditions sociale et intellectuelle des sourds-muets, ainsi que de leur répartition sur la surface du territoire, est une des bases sur lesquelles repose l'organisation de l'instruction à leur donner*,

« *Exprime le vœu que, dans chaque pays, il soit procédé sur une base uniforme aux recherches nécessaires pour l'établissement, à ces différents points de vue, d'une statistique spéciale et complète des sourds-muets, statistique dressée en dehors du relevé général de la population.* »

(Le projet de vœu est mis aux voix et adopté.)

M. le Président. C'est là, je crois, la base de nos travaux. Elle est acceptée, et cela, j'aime à le constater, à l'unanimité.

La séance est levée à six heures.

Le Secrétaire,

Ernest La Rochelle.

SÉANCE DU MARDI 24 SEPTEMBRE 1878.

PRÉSIDENCE DE M. LÉON VAÏSSE.

SOMMAIRE. — Communications et dépôts. — Télégramme de félicitations adressé par le Congrès de Paris au Conseil général de Côme. — PROJET DE CIRCULAIRE RELATIVE À LA STATISTIQUE DES SOURDS-MUETS, présenté par M. Grosselin : MM. Magnat, Rigaut, Leroux; adoption du projet. — Examen des CAUSES DE LA SURDITÉ : MM. l'abbé Lambert, Magnat, l'abbé Balestra, Bouvier, Hugentobler et Rigaut. — Rédaction proposée par M. Grosselin et adoptée par le Congrès d'un VŒU SIGNALANT À L'ATTENTION PUBLIQUE LE DANGER DES MARIAGES CONSANGUINS. — ÉTAT PSYCHOLOGIQUE DU SOURD-MUET : MM. Magnat, l'abbé Lambert, Rigaut et Grosselin.

La séance est ouverte à trois heures un quart.

M. LE PRÉSIDENT. Comme première communication, je vais vous donner connaissance des résolutions de notre Comité de ce matin. Sur la proposition de M. Hugentobler, il a décidé d'envoyer à un Congrès qui se réunit aujourd'hui même à Gerlachsheim, dans le grand-duché de Bade, un télégramme par lequel nous exprimons aux membres de cet autre Congrès nos sentiments de confraternité.

(La proposition de M. Hugentobler est acceptée.)

M. LE PRÉSIDENT. J'ai maintenant à vous donner connaissance d'une lettre qui vient de m'être remise par M. Lavanchy. Elle est de M. David Buxton, précédemment directeur de l'Institution des sourds-muets de Liverpool, lequel se trouve maintenant à Londres. Il a reçu la circulaire des organisateurs de notre Congrès, mais un peu tardivement, parce qu'il n'était pas à Londres à ce moment. Il nous remercie de cette invitation à prendre part à nos délibérations et exprime ses regrets de ne pouvoir y répondre En même temps, il nous transmet l'expression de toute sa sympathie pour l'œuvre que nous faisons ici, et il espère qu'on voudra bien le comprendre dans la distribution du volume qui reproduira les travaux du Congrès. M. Lavanchy a pris connaissance et note de cette demande.

Voici maintenant quelques dépôts qui ont été faits aujourd'hui.

Le premier est de notre collègue M. Paul Bouvier, directeur de l'Institution des sourds-muets protestants de Saint-Hippolyte-du-Fort (Gard). C'est le quinzième rapport de son institution. Il est daté de Nîmes, 1877.

L'autre ouvrage est de M. l'abbé Lambert. Nous avons entendu ce matin la lecture de quelques passages de ce volume, qui est intitulé : *Le langage de la physionomie et du geste mis à la portée de tous.* Voici un autre volume qui a pour

titre : *La clef du langage de la physionomie et du geste mise à la portée de tous.* Il est également de M. l'abbé Lambert, qui le met à la disposition de ceux qui voudraient bien en prendre connaissance.

Voici encore deux notices déposées par M. Grosselin. L'une est de 1877 ; c'est le *Rapport de la onzième assemblée générale de la Société pour l'instruction et la protection des sourds-muets, relatif à l'enseignement simultané des sourds-muets et des entendants-parlants.* L'autre est une notice publiée à l'occasion de l'Exposition universelle et qui, par conséquent, est de cette année même, par la même Société.

Enfin, j'ai déposé sur les premiers sièges de la salle un tirage à part que je viens de recevoir d'un travail qui fera partie du volume en préparation des *Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron.* Ce travail est une lecture que j'ai faite à la Sorbonne, il y a deux ans, dans la réunion des délégués des Sociétés savantes. Il est intitulé : *Un document retrouvé et quelques faits rétablis concernant l'histoire de l'éducation des sourds-muets en France, avec un aperçu de l'état actuel de cette branche spéciale de l'instruction publique et l'expression d'un vœu à réaliser dans son intérêt.* Le document dont il est question nous fixe enfin sur la date de la mort du Père Vanin, ce doctrinaire qui avait commencé l'éducation des deux sourdes-muettes qui furent les premières élèves de l'abbé de l'Épée. Je l'ai trouvé aux Archives nationales à la suite de longues recherches et au moment où, désespérant de leur succès, j'allais les abandonner.

Le Père Vanin était Père procureur ou économe du couvent.

Après avoir feuilleté une grande partie de son livre de dépenses, j'ai trouvé une page à partir de laquelle la signature du Père Vanin ne figurait plus ; puis, quelques pages plus loin, la mention des frais funéraires de ce Père, décédé le 19 septembre 1759. Donc, l'abbé de l'Épée n'a pas pu s'occuper avant cette époque de l'éducation des deux jeunes personnes. Et même, comme il dit dans son livre que, au moment où il s'en chargea, un temps assez long s'était déjà écoulé depuis la mort du Père Vanin, il est évident que l'abbé de l'Épée n'a pu commencer avant les premiers mois de l'année 1760. Voilà le fait que j'ai pu rétablir. Je m'y suis attaché d'autant plus que quelques personnes avaient cru pouvoir faire remonter les premiers travaux de l'abbé de l'Épée jusqu'à 1753.

J'ai terminé ce travail en émettant le vœu que l'éducation des sourds-muets, qui, actuellement, rentre dans les attributions du Ministère de l'intérieur, passât dans celles du Ministère de l'instruction publique. C'est là une pensée qui, je crois, nous est commune à tous.

On passe à l'ordre du jour.

Dans la séance du matin, M. l'abbé Balestra a proposé au Congrès d'envoyer une dépêche au Conseil général de Côme pour remercier ce corps délibérant de sa générosité envers les sourds-muets.

M. l'abbé Balestra dit que le Conseil de Côme a établi trente-huit bourses, dont dix-neuf pour les garçons, et estime que c'est le Conseil qui, en Italie, s'est le plus distingué sous ce rapport. Il lit le texte de son projet de télégramme ainsi conçu :

Le Congrès réuni à Paris félicite le Conseil général de Côme de l'intérêt qu'il porte à l'éducation des sourds-muets et de sa générosité à leur égard.

(La proposition, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.)

M. le Président. Hier, nous avons terminé notre séance où s'était traitée la question de la statistique en formulant une première résolution. Nous allons reprendre cette question-là pour nous occuper des divers modèles de statistique qui ont été présentés, et je vais donner la parole à M. Grosselin, qui vient de faire un travail de récolement de ces divers projets.

M. E. Grosselin. M. l'abbé Balestra avait soumis hier au Congrès un premier projet de statistique analogue à celui qu'il avait dressé lui-même pour la province de Côme. M. Leroux, ce matin, a proposé un autre projet de circulaire destinée à être envoyée à tous les magistrats municipaux de France. M. Hugentobler a déposé sur le bureau le modèle non pas d'une circulaire, mais d'un tableau qu'il a employé lui-même dans son institution, tableau fort utile au point de vue d'un chef d'institution, mais trop compliqué peut-être pour des renseignements à demander aux magistrats municipaux.

Prenant dans chacun de ces documents ce qui m'a paru essentiel, je viens soumettre aux délibérations du Congrès un projet de circulaire à ce sujet.

Et d'abord je pense qu'il est bon, pour qu'il y ait une grande clarté dans les questions posées, d'établir deux grandes divisions : 1° renseignements relatifs au sourd-muet lui même; 2° renseignements sur les parents.

On ménagerait, comme toujours, dans le tableau, une colonne d'observations. Cela me paraît former le cadre de tous les renseignements propres à faire juger de la situation d'un sourd-muet, des causes qui ont pu amener son infirmité et des conditions dans lesquelles il se trouve actuellement.

M. Hugentobler. On peut demander les renseignements essentiels aux autorités. Chaque chef d'institution pourra ensuite compléter ces renseignements s'il y a lieu.

M. Grosselin. Toute personne ayant dans son cercle un sourd-muet dans des conditions particulières pourra fournir des renseignements plus détaillés, complétant ce travail général demandé partout.

M. Magnat. Je me suis informé auprès du secrétaire de ma mairie de la manière dont il procédait au recensement. Il est allé me chercher des imprimés et il m'a dit : « Voilà mon recensement. » Eh bien! c'est assez compliqué. Celui qui est chargé de ce travail (c'est ordinairement le secrétaire) est obligé de porter avec lui de gros paquets d'imprimés. Chacun de ces imprimés sert pour une famille; il les distribue dans un quartier, puis dans un autre. Quand il a fini, il est obligé de réunir tous les quartiers sur un état général où l'on trouve les désignations que voici :

1° *Colonne des noms de personnes;*

2° *Colonne des prénoms;*

3° *Colonne des titres et qualités;*

Puis l'état civil : veuf, marié, garçon, fille, âge, nationalité, profession.

Il n'y a pas autre chose et, vous le voyez, il n'est question dans cet état ni de la surdité, ni...

M. le Président. Est-ce qu'il n'y a pas l'indication spéciale : *infirmités?*

M. Magnat. Dans la colonne *observations;* j'allais le dire. Il n'y a aucune indication ayant trait à la surdi-mutité ni à aucune infirmité quelconque; seulement, quand le recenseur trouve un enfant sourd-muet, il écrit dans l'état concernant la famille : *un enfant*, — garçon ou fille, — *sourd-muet.* C'est tout. Quel âge a-t-il? L'état n'en dit rien. Fait-il quelque chose? A-t-il de l'instruction ou une profession? De tout cela, il n'est pas question, et l'on range sous la dénomination de sourds-muets jusqu'aux idiots. Dans une commune, il y a justement un enfant qui a été classé parmi les sourds-muets. Or, il n'est ni sourd-muet ni idiot. S'il ne parle pas c'est que le voile du palais est très en avant, et vient s'appuyer contre la langue, entre sa partie moyenne et sa partie postérieure, et le souffle ne peut pas sortir; de sorte que, les cordes vocales ne vibrant pas, il ne peut pas parler. Mais, je le répète, il n'est ni sourd-muet ni idiot.

M. le Président. Vous savez combien ces cas sont rares.

M. Magnat. Oui; mais enfin voilà un cas. Je puis vous donner ces renseignements d'une façon précise, parce que j'ai tout vu de près et que je me suis adressé à un homme très intelligent qui m'a bien montré comment les choses se passent. Il m'a dit : «Sourds-muets? Que voulez-vous! Nous ne savons pas. On ne nous demande pas de renseignements. Nous les plaçons dans la colonne *observations;* et puis on compte, on dit 1, 2, 3. Il y a 3 sourds-muets».

Notez que si l'on donnait au secrétaire un état particulier, évidemment cet état serait rempli d'une manière convenable et nous saurions à quoi nous en tenir. J'emploierai une expression vulgaire : On lui mâcherait les morceaux, et il lui serait facile de donner des renseignements.

M. le Président faisant observer que dans le dernier recensement on distinguait les sourds-muets d'après le sexe et l'âge, M. Magnat répond que c'est une indication jointe au nom des garçons et des filles et qui ne constitue pas un recensement. «Ce que demande M. Grosselin, poursuit M. Magnat, est supérieur à ce que nous avons eu et répond au vœu que vous avez émis hier d'une statistique spéciale. Maintenant nous donnons un modèle de cette statistique.»

M. Rigaut dit que le tableau de M. Grosselin lui paraît complet, et peut-être trop complet à certains points de vue. Il craint qu'on ne se heurte à des difficultés de mise à exécution et qu'en recommandant purement et simplement ce tableau à l'Administration dans les attributions de laquelle cette partie rentre actuellement, on ne s'expose à des retards considérables. Il faut, selon lui, donner à cette demande de statistique un caractère autre que celui de la statistique générale, c'est-à-dire la faire dévier au point de vue administratif. La statistique ordinaire, dit M. Rigaut, se fait par le soin des mairies et se centralise au Ministère de l'intérieur. Je crois qu'il conviendrait, pour assu-

rer à notre idée toutes les chances de succès désirables, de faire passer cette statistique dans les attributions du Ministère de l'instruction publique, de lui assurer un caractère purement scolaire. Il faudrait continuer à s'adresser aux mairies, mais, par l'intermédiaire du département de l'instruction publique, c'est-à-dire que tous les chefs d'écoles publiques ou privées seraient invités par le département de l'instruction publique à dresser une statistique à ce point de vue; de sorte que vous auriez déjà par là un recensement absolument exact et précis, ne laissant, pour ainsi dire, rien à désirer, tandis qu'aujourd'hui, vous le savez, M. Gréard, dans le gros volume qu'il vient de distribuer à l'occasion de l'Exposition, se plaint et dit que la statistique, même dans les écoles et faite par les maîtres, laisse beaucoup à désirer. On y attachait jusqu'ici peu d'importance, car cette question n'a pris son développement que depuis peu d'années. Aujourd'hui, son importance est mieux comprise, et nous aurions de cette façon, cela est certain, une statistique mieux établie.

M. Leroux, *directeur de l'école primaire municipale de la rue de la Guadeloupe* (*18e arrondissement de Paris*), a été pendant quelques années secrétaire de mairie dans le département de Seine-et-Marne, et il ne voit pas d'obstacle à ce que la demande en question soit faite par les moyens qui viennent d'être indiqués.

M. Rigaut appuie la proposition et se promet d'en parler au Ministre de l'intérieur.

M. le Président représentant que la statistique se fait par les soins du Ministre de l'agriculture, M. Leroux dit que ce Ministre demande la statistique au point de vue agricole et commercial, mais que le Ministre de l'intérieur la demande toujours au point de vue du recensement des communes; seulement la première se fait tous les ans, et la seconde seulement tous les cinq ans.

M. Rigaut fait observer que, du reste, la statistique se concentre forcément, en dernier lieu, au Ministère de l'intérieur et que c'est le Ministre de l'intérieur qui est chargé de veiller à l'exécution de cette statistique et d'en indiquer l'esprit.

M. Grosselin propose au Congrès de formuler un vœu dans ce sens, pour faire suite à celui de la veille.

M. Rigaut fait observer que, dans ce cas, c'est au Ministre de l'intérieur à s'entendre avec son collègue de l'instruction publique, pour que ce dernier donne des ordres aux instituteurs.

Comme exemple de cet échange de bons procédés entre Ministres, M. Rigaut rappelle que les préfets correspondent avec tous les Ministres, bien qu'ils ne relèvent que du Ministre de l'intérieur.

M. le Président met aux voix et la réunion adopte, comme complément du vote de la séance précédente, le paragraphe suivant, formulé par M. Grosselin :

Le Congrès émet en outre le vœu qu'une circulaire soit adressée tant aux maires

qu'aux instituteurs de chaque commune, pour obtenir les renseignements statistiques nécessaires, et il appelle l'attention de l'autorité sur le modèle de tableau ci-après, qui lui paraît remplir les conditions désirables.

Sourds-muets......
- Nom et prénoms.
- Date de naissance.
- Lieu de naissance.
- Causes de surdité.......
  - de naissance.
  - acquise.
- État de santé.
- État intellectuel........
  - faible ou nul.
  - moyen.
  - élevé.
- Instruction............
  - nulle.
  - en cours.
  - terminée.
- École dans laquelle le sourd-muet est instruit.
- Condition pécuniaire et moyens d'existence....
  - riche.
  - aisé.
  - pauvre.
- Profession.

Parents..........
- Nom et prénoms du père.
- Sa profession.
- Sa condition.
- Nom et prénoms de la mère.
- Sa profession.
- Lien de parenté entre le père et la mère.
- Ancêtres ou collatéraux sourds-muets.

Observations.

M. le Président. Nous pouvons passer à la question : **Des causes de la surdité**; la parole est à M. l'abbé Lambert.

M. l'abbé Lambert. Il y a des causes que j'appellerai *radicales* et des causes *accidentelles*. Les causes radicales sont : l'hérédité, les tempéraments viciés, la scrofule...

M. l'abbé Lambert donne lecture de quelques pages extraites d'un livre [1] où il a énuméré les différentes causes de surdité, et signale à ce point de vue le danger des mariages entre parents à tous les degrés défendus par l'Église.

M. Magnat, ne parlant que des sourds-muets réunis dans l'école Pereire qu'il dirige, dit avoir 63 élèves, dont 13 seulement sont sourds-muets de naissance. Sur ces 13 sujets, 4 sont sourds-muets par hérédité, 7 sont nés de parents

[1] *Le langage de la physionomie et du geste mis à la portée de tous.* Paris, 1865, in-12.

scrofuleux et 3 sont issus de mariages consanguins. Il signale le fait curieux de trois sourds-muets frères ou sœurs, nés de parents parfaitement sains, vigoureux et très bien constitués. Étonné de trouver tant de sourds-muets dans une seule maison, trois enfants sur six, il s'informa auprès des parents s'ils n'avaient pas de sourds-muets dans leur famille. Ceux-ci n'en trouvaient ni du côté paternel ni du côté maternel; mais ils finirent par découvrir que leur arrière-grand-père était sourd-muet. Voilà pour l'hérédité.

Sans croire que les enfants issus de mariages consanguins doivent nécessairement être sourds-muets ou idiots, M. Magnat désire que le Congrès attire l'attention des docteurs sur cette importante question. Mais il constate que le plus grand nombre des sourds-muets le sont devenus à la suite de maladies accidentelles, et c'est sur quoi l'attention des médecins lui paraît devoir être appelée.

Il est aussi d'avis de provoquer la création d'une clinique de sourds-muets dont le résultat serait de faire connaître l'état de ces infortunés qui n'a pas été étudié. A ce sujet M. Magnat signale un rapport adressé à l'Académie de médecine par M. le Dr Tripier, à la suite d'une visite par lui faite à l'école Pereire, après laquelle il a cru pouvoir rapporter la cause de la surdité à une maladie étudiée par Duchesne. Il pense que, si l'attention des docteurs est attirée sur cette question, plusieurs d'entre eux, lorsqu'ils soigneront un enfant atteint d'une fièvre cérébrale ou de toute autre maladie de cette nature, chercheront à éviter les lésions qui se produisent au cerveau et qui amènent la surdité.

M. l'abbé Balestra croit que les fatigues exagérées dans le moment de la gestation et les fortes impressions éprouvées par les mères peuvent être une des causes de surdité chez les enfants, et que cette infirmité peut aussi provenir de lésions dans l'oreille. C'est une question à examiner. Il constate que dernièrement, en Italie, le député Friscia a demandé au Ministre de l'instruction publique de créer une école affectée à l'étude spéciale du traitement des maladies de l'oreille, qu'une école de ce genre existe à Naples et que le Ministre a promis de s'en occuper.

Il demande s'il ne serait pas possible d'engager les Facultés, les Universités à s'occuper de cette étude.

M. le Président croit savoir que l'année dernière un cours libre a été professé sur ce sujet à l'École de médecine de Paris.

M. Bouvier dit qu'il faut diviser les sourds-muets en deux catégories : les sourds-muets de naissance et ceux qui le deviennent à la suite de maladies.

Ceux-ci sont beaucoup plus nombreux et composent au moins les deux tiers des sujets. Il en est qui sont frappés de surdité à cinq, six, sept et même huit ans. Ils ne perdent pas instantanément la parole; ils la conservent encore quelque temps, mais tous les jours ils parlent un peu moins jusqu'au moment où la mutité devient absolue. M. Bouvier fait observer que si, avant le moment fatal, on les envoyait dans une école où fût pratiquée la méthode d'articulation, on leur conserverait l'usage de la parole et qu'ils parleraient mieux.

Ces infortunés se rencontrant surtout dans les classes pauvres, l'orateur pense que leur disgrâce peut s'expliquer par le manque de soins; il croit qu'on n'a pas eu les moyens d'avoir un médecin ou que la mère n'a pas toujours été là.

Les sourds-muets de naissance ne forment guère que le tiers de ces malheureux. Ils peuvent se diviser en trois catégories.

La première, et la plus nombreuse, se compose de ceux qui sont nés de mariages consanguins entre cousins germains ou même entre cousins au deuxième degré. M. Bouvier cite à l'appui des exemples pris dans l'établissement qu'il dirige, et il emprunte à l'ouvrage de M. le chanoine de Haerne un témoignage établissant que, à Berlin, pour les Israélites, parmi lesquels les mariages consanguins sont très fréquents, la proportion des sourds-muets est comme 1 est à 673, que pour les évangéliques elle est comme 1 est à 2,173, et pour les catholiques comme 1 est à 3,179.

La seconde catégorie se compose de ceux qui ont des sourds-muets dans leur famille en ligne directe ou en ligne collatérale, ou même de ceux qui ont eu des parents ou des grands parents très sourds sans mutité.

La troisième catégorie renferme ceux dont l'infirmité provient des causes énumérées par M. l'abbé Lambert, c'est-à-dire l'humidité, l'air fétide des habitations, les divers états exercés par les parents, l'union, dans le mariage, des tempéraments scrofuleux ou nerveux. M. Bouvier y ajoute l'ivrognerie et l'habitude du vice chez les parents, et en prend occasion pour recommander la prédication de la morale chrétienne.

M. Hugentobler lit un mémoire sur cette question.

Les causes de la surdité, dit-il, sont très complexes et souvent difficiles à définir. Elles appartiennent à deux ordres différents; et on les divise en causes essentielles et en causes accidentelles.

Dans les causes essentielles, on comprend toutes celles qui agissent directement sur le nerf auditif de manière à abolir ses facultés sans porter atteinte aux autres parties de l'appareil de l'ouïe. Telles sont : l'atrophie du nerf auditif, sa paralysie ou une altération du cerveau qui enlève au sujet la faculté d'entendre.

Au nombre des causes essentielles, il faut admettre l'hérédité. M. le D[r] Bonnafont croit qu'on leur attribue quelquefois une importance exagérée et, quant à moi, je partage son avis.

L'hérédité figure pour 22 p. 0/0 sur le total de mes élèves anciens et atcuels, et je crois ce chiffre assez conforme à la réalité, car je l'ai rencontré souvent sur d'autres tableaux analogues.

Elle ne se montre pas toujours en ligne directe, et j'ai eu maintes occasions d'observer qu'elle se transmet moins de père en fils que dans l'embranchement des familles.

M. Bonnafont dit dans son remarquable ouvrage sur les maladies des oreilles : « Il existe, au point de vue de l'hérédité, de grandes bizarreries qui resteront « toujours inexpliquées », et il nous en cite des exemples auxquels je me per-

mets d'en ajouter quelques-uns tirés de ma pratique. Je lis, entre autres, sous la rubrique : hérédité, dans le tableau de mes élèves :

N° 9. J. B. Une fille et deux garçons sourds-muets dans cette famille ; deux autres enfants entendent. La sœur du père a un petit garçon sourd-muet et idiot.

N° 21. E. M. Le frère jumeau de cet enfant est idiot et paralytique, ainsi qu'un frère cadet. Les cinq demoiselles nées des mêmes parents sont parfaitement bien. Hérédité dans la famille; M[me] M. et la sœur de son mari sont sourdes-muettes.

N[os] 34 et 35. U. et J. M. frères jumeaux qui ont encore une sœur également sourde-muette. Six autres enfants du même lit entendent. Hérédité du côté du père.

N[os] 64 et 66. F. J. et M. K. Deux filles et un garçon sourds-muets du même lit; quatre autres enfants entendent. La mère est morte poitrinaire; le père est un ivrogne.

N° 71. E. A. Hérédité du côté de la mère. Une de ses sœurs a également un enfant sourd-muet et son frère deux enfants idiots. Un cousin de la mère est encore sourd-muet.

N[os] 89 et 90. R. et G. M. frères sourds-muets. Dispositions scrofuleuses et un cas d'épilepsie du côté maternel.

La consanguinité est la seconde cause essentielle de la surdité. Elle figure sur ma liste pour 18 p. o/o, ce qui me paraît énorme, quand on considère combien d'autres infirmités désolent ces familles; car non seulement la surdité, mais encore l'idiotisme, les scrofules et une débilité générale y sont très et trop souvent remarqués.

Je dirai, avec le D[r] Boudin, « que les victimes des unions consanguines sont malheureusement trop nombreuses pour que les Gouvernements comprennent enfin qu'il est de leur devoir de mettre un terme à tant d'abus et de faire inscrire dans les codes le fait de la consanguinité comme une cause d'empêchement au mariage ».

Les causes accidentelles de la surdité se divisent en deux groupes, savoir : en maladies déterminées et en accidents proprement dits.

Leur proportion est de 60 p. o/o, soit les 3/5 de tous les sourds-muets. Ce chiffre vous frappe peut-être, mais je ne le crois point exagéré, si nous tenons compte des enfants qui perdent l'ouïe dans la première année de leur existence et qui, par conséquent, passent pour sourds-muets de naissance, comme n'ayant jamais parlé.

Les causes accidentelles de la surdité sont : les convulsions, la scarlatine, la rougeole, la méningite, le transport au cerveau, les scrofules, la coqueluche, la fièvre nerveuse, la fièvre typhoïde, les tumeurs glanduleuses, l'hydropisie du cerveau, les polypes.

Les accidents proprement dits sont : la chute, la frayeur, la rupture ou perforation du tympan, les courants d'air, la naissance avant terme, la négligence, l'humidité, les mauvais traitements, l'introduction de corps étrangers dans le conduit auditif.

Je laisse aux médecins le soin de nous expliquer comment la surdité peut être produite par telle ou telle maladie, pour dire deux mots encore sur les accidents et les imprévoyances qui peuvent occasionner la surdité et qui généralement pourraient être évités.

En fait de négligence, j'ai un cas fort singulier à vous signaler, se rappor-

tant au n° 31 de mon tableau. La tête de cette enfant est aplatie du côté droit et allongée par en haut. Il paraît que des parents très peu consciencieux ont laissé leur petite fille se coucher toujours du même côté durant des mois entiers. L'oreille droite est morte, l'oreille gauche perçoit des bruits, et B. B. entendrait très probablement si on avait pris soin d'elle.

Les courants d'air font beaucoup plus de mal aux enfants qu'on ne le pense. Il n'est guère nécessaire, pour ces petits êtres, qu'on leur couvre la tête du bonnet bien connu de tout le monde. Ce n'est pas l'air et la fraîcheur qui leur sont nuisibles; ce sont les courants d'air auxquels trop souvent et sans y songer les parents exposent leurs enfants chéris qui empoisonnent leur vie dès la naissance.

L'humidité et ce qui la provoque, l'absence d'air et de lumière sont encore de cruels ennemis de l'enfance avec lesquels il faut compter. Que le logement du plus pauvre reçoive l'air et la lumière que le bon Dieu a créés pour les besoins de tout le monde. Ces constructions sans fenêtres, ressemblant à des ruines du moyen âge, sont malsaines; les autorités, conseils généraux, conseils municipaux, nous tous enfin nous devons attirer l'attention publique sur cette grave question.

Que l'exemple soit donné par l'Administration et par nous dans la construction des asiles et des écoles; il sera bientôt suivi par le petit bourgeois et le paysan pour le plus grand bien du peuple tout entier.

Cette lecture terminée, M. Hugentobler, revenant sur les causes de la surdité, signale la méningite comme ayant pris une grande extension depuis une vingtaine d'années et ayant frappé le plus grand nombre des enfants sourds-muets. Cette maladie a été, dit-il, l'objet d'une étude spéciale de la part des médecins allemands, qui attribuent la marche en zigzag des sujets atteints de surdi-mutité à la suite d'une méningite au déplacement des petits osselets de l'oreille.

M. Hugentobler parle d'expériences faites sur toutes sortes d'animaux vertébrés, sur des chiens et même sur des pigeons auxquels on a écarté les petits osselets de l'oreille appelés marteaux-enclumes, expériences à la suite desquelles ces animaux avaient perdu l'équilibre et n'avaient plus qu'une marche vacillante.

M. le Président rappelle que les travaux de Flourens ont prouvé qu'un pigeon à qui on a enlevé les tissus des canaux demi-circulaires ne peut plus se tenir debout.

M. Hugentobler termine en constatant que la France a très peu de spécialistes, tandis que, en Allemagne, où l'on a été poussé par le besoin à une étude particulière de cette question, il n'y a pas une ville de 50,000 habitants qui n'ait son spécialiste pour la surdi-mutité.

Une discussion s'engage entre M. Magnat et M. Hugentobler, au sujet de l'opinion émise par le D[r] Bonnafont, dans son livre, et citée par M. Hugentobler, d'après laquelle on attribuerait une importance exagérée à l'influence de l'hérédité. Or, M. Bonnafont disant ailleurs que cette influence se traduit d'une

manière générale, tantôt d'une façon, tantôt d'une autre, M. Magnat croit voir là une contradiction.

M. HUGENTOBLER. M. le D[r] Bonnafont cite l'hérédité comme étant une des causes de la surdité. M. Hugentobler croit aussi que l'hérédité est moins dangereuse que la consanguinité, c'est-à-dire que le mariage des sourds-muets entre eux est moins dangereux que le mariage entre parents. Il dit connaître une vingtaine de familles où l'un des deux époux est sourd-muet et n'en connaître qu'une seule ayant un enfant sourd-muet. C'est, à sa connaissance, le seul cas où la surdité ait été transmise directement. Il ne prétend pas que cette surdité ne puisse reparaître un jour ou l'autre; mais, suivant l'orateur, ce n'est pas un danger aussi grand qu'on le dit.

M. LE PRÉSIDENT donne communication d'un renseignement américain duquel il résulte que, sur un nombre de 2,109 sourds-muets, il y en avait 24 dont le père et la mère étaient atteints de surdi-mutité et 17 dont l'un des deux auteurs était sourd-muet.

M. l'abbé BALESTRA dit que, dans le pays de Breganzona, canton du Tessin, un sourd-muet s'est marié avec une femme qui n'était pas sourde, et qu'ils ont eu une fille et deux garçons sourds-muets.

M. l'abbé LAMBERT déclare avoir été souvent consulté par les familles, au sujet des mariages entre un sourd-muet et une entendante et *vice versa*. Il pense que, si le père est sourd-muet de naissance, le danger est à peu près certain; mais que, s'il l'est par suite d'accident, le danger n'existe pas.

M. MAGNAT estime qu'il est très difficile de déterminer la proportion des enfants sourds-muets qui proviennent de mariages consanguins, parce que, pour établir cette proportion d'une manière sérieuse, il faudrait d'abord connaître le nombre des mariages. «Il est certain, dit-il, que les personnes dont la surdité est congénitale sont exposées à avoir des enfants sourds-muets; en tout cas, il est très certain que, parmi leurs descendants, à la deuxième ou à la troisième génération, il se trouvera des sourds-muets.» Aussi M. Magnat pense-t-il que, avant de déterminer le nombre de sourds-muets ou d'idiots provenant de mariages consanguins et surtout avant d'affirmer que les sourds-muets sont les plus nombreux, il faudrait connaître exactement le nombre de mariages consanguins.

MM. l'abbé LAMBERT, GROSSELIN, le frère LOUIS, le pasteur BOUVIER, l'abbé DELAPLACE et l'abbé BALESTRA prennent successivement la parole dans une discussion sur laquelle M. le vice-président RIGAUT présente les observations suivantes: «M. Magnat, dit-il, est arrivé immédiatement au but. La proposition qu'il a émise me paraît résumer les faits et couronner le travail. Il a demandé l'établissement d'une clinique. Évidemment cet établissement est désirable. Il est à remarquer que les médecins, même les plus éminents, ignorent ce qu'est le sourd-muet dont l'état pathologique n'a jamais été bien défini.» M. Rigaut dit avoir été lui-même très étonné, quand il a été initié à ces questions, d'apprendre que le mutisme dérivait de la surdité. Il pense donc qu'il y a lieu d'in-

téresser les Facultés de médecine à la cause des sourds-muets et de leur demander d'instituer des cours consacrés à l'étude de cette infirmité.

MM. l'abbé Delaplace et l'abbé Balestra ayant parlé de l'utilité que peuvent avoir les bains de mer pour la santé des sourds-muets, dont l'infirmité est une conséquence des scrofules, M. Rigaut les remercie d'avoir appelé l'attention sur ce point, parce qu'il peut être également recommandé au Conseil municipal de Paris, qui doit s'occuper du vote des 10 millions consacrés à l'Assistance. Il voudrait voir publier des livres destinés aux femmes qui savent qu'elles deviennent mères, et dans lesquels elles pourraient puiser toutes les indications nécessaires sur les soins à prendre tant pour elles-mêmes au moment de la parturition et de la gestation que pour l'enfant au moment de sa naissance. Il estime qu'on pourrait retirer de grands avantages d'un mouvement d'opinion dans ce sens, qu'il y aurait utilité à créer, dans cette vue, une chaire à la Faculté de médecine et qu'il en résulterait une série de publications précieuses.

M. l'abbé Lambert presse le Congrès de signaler à l'opinion publique les dangers qui peuvent résulter des mariages consanguins au point de vue de la surdité, du mutisme, et il insiste sur la nécessité d'une statistique qui constate le nombre des sourds-muets provenant de ces unions.

M. E. Grosselin lit la rédaction d'un vœu à soumettre au Gouvernement dans ce sens. Cette rédaction donne lieu à une discussion dans laquelle plusieurs orateurs prennent la parole.

M. Rigaut, tout en croyant au danger des mariages consanguins, n'est pas d'avis qu'on provoque contre eux une disposition légale. Il pense que le Congrès doit se borner à appeler l'attention publique sur cette question et à provoquer la création d'une chaire où elle soit étudiée au point de vue de la médecine.

L'assemblée adopte à l'unanimité, dans les termes suivants, la rédaction qui lui a été soumise par M. E. Grosselin :

Le Congrès appelle l'attention publique sur les conséquences fâcheuses des mariages consanguins au point de vue de la santé des enfants qui en naissent, et notamment de la surdi-mutité qui peut en être le résultat.

Il émet le vœu que l'attention de tous les médecins se porte :

1° *Sur les causes de la surdité;*

2° *Sur les conseils à donner aux familles soit pour reconnaître l'existence de l'infirmité, soit pour éviter les conditions dans lesquelles elle peut se produire;*

3° *Sur le traitement à suivre pour faire disparaître ou atténuer l'infirmité.*

Le Congrès émet en outre le vœu qu'une chaire de surdi-mutité soit créée dans les Facultés de médecine, ou, tout au moins, qu'un certain nombre de leçons soient consacrées à l'examen de la question, afin de répandre les connaissances utiles sur les causes de cette infirmité, sur les moyens préventifs à lui opposer et sur le traitement dont elle est susceptible.

Après le vote de ce vœu, le Congrès passe à la question de l'**État psychologique du sourd-muet.**

M. Magnat lit sur ce sujet un travail dans lequel, exposant d'abord de quelle manière les facultés se développent dans l'enfant pourvu de tous ses organes, il montre comment, après avoir commencé par sentir, il arrive à raisonner ses sensations, et comment aussi, le besoin de communiquer ses sensations lui en faisant trouver le moyen, il passe du cri élémentaire aux modulations de la série des voyelles, pour arriver enfin au langage articulé, animé par l'action.

Mais le mot par lui-même ne réveille aucune idée si l'esprit n'identifie le sens du mot avec le mot lui-même, et c'est ici qu'éclate la différence qui existe entre l'entendant et le sourd.

Chez l'entendant, la parole sort naturellement des lèvres à certains moments et sous l'influence de certaines circonstances. Doué qu'il est de la faculté d'entendre et de celle de parler, qui sont constamment provoquées et sollicitées, profitant de tout ce qui se dit autour de lui, son intelligence se développe sans cesse, grâce à la curiosité toujours éveillée et satisfaite, tandis que celle du sourd-muet, exclue des avantages qui résultent pour les autres hommes d'un commerce habituel avec leurs semblables et de l'échange journalier de leurs idées, ne saurait guère dépasser le cercle étroit des désirs, des appétits physiques et des besoins relatifs à sa propre conservation.

C'est au moyen des signes, son langage naturel, que le sourd-muet arrive à se faire comprendre de ceux qui l'entourent. A ses regards tantôt brillants et expressifs, tantôt mornes et ternes; à ses mouvements tantôt prompts et décidés, tantôt lents et incertains, on devine, on découvre en lui les efforts impuissants d'une intelligence qui ne peut traduire ni transmettre facilement ses impressions. Pourrait-il en être autrement? Le monde est-il pour lui autre chose qu'une mystérieuse solitude où tout lui fait sentir son impuissance et son infirmité? Si on lui ôte les caresses de sa mère, que lui reste-t-il de commun avec la société? Aussi les facultés intellectuelles dont il est doué comme nous s'engourdissent, s'atrophient avec l'âge, et trop souvent, hélas! finissent par s'éteindre faute d'aliment.

A ce malheur s'en vient ajouter un autre, conséquence d'une commisération mal entendue. A ce malheureux enfant privé de jouissances morales, on croit devoir des compensations d'un autre genre. Ses parents, ses amis le comblent souvent de jouissances matérielles; on ne sait pas résister à ses désirs, à ses instincts, et, par faiblesse, on entretient sa gourmandise, source d'abrutissement et de misère. Dès lors, faut-il s'étonner des penchants irréguliers qui se manifestent en lui : l'égoïsme, la dureté, l'obstination et l'imprévoyance? Et le fruit de cette éducation déplorable, c'est de développer un caractère ombrageux, impatient et vindicatif. Pauvre enfant, il se révolte contre une société qu'il n'a pu comprendre et qui souvent ne l'a pas compris non plus. (Applaudissements.)

Voilà, Messieurs, le premier état du sourd-muet; M. l'abbé Lambert va nous faire comprendre le second.

M. l'abbé Lambert, comme conclusion aux judicieuses observations de

de M. Magnat, lit quelques pages de son ouvrage déjà cité [1]. Il reconnaît qu'un certain nombre de sourds-muets naissent avec des tendances plus ou moins marquées pour l'idiotisme et que ces tendances sont augmentées par l'abandon et le repoussement auxquels ils sont quelquefois exposés, par l'irritation que leur cause le dédain des autres enfants portés à les regarder comme des idiots, enfin par les idées fausses et bizarres qu'ils se font sur toutes choses et qui les amènent souvent à l'idiotisme. Il n'en regarde pas moins comme une déplorable erreur de prétendre que les sourds-muets ordinaires n'ont, avant leur instruction dans une école, aucune idée intellectuelle, aucune notion du devoir et vivent à l'état purement organique et animal. « L'expérience journalière est là, dit M. l'abbé Lambert, pour prouver que leur âme est comme un appartement richement meublé, mais dans lequel règne d'abord l'obscurité la plus profonde. Toutes les facultés y existent, mais pour ainsi dire endormies, selon la belle expression de saint Augustin; elles attendent le moment du réveil et de l'exercice. Il faut donc de toute nécessité que la lumière y pénètre pour donner à chaque objet sa forme, sa teinte, sa valeur. . . Le premier point de lueur est introduit dans l'âme du sourd-muet, tout comme dans l'enfant doué de l'ouïe, par les objets extérieurs, les actions des hommes, le spectacle varié de la nature, toutes choses qui font sur le sourd-muet les mêmes impressions que sur l'enfant qui entend, attirent son attention, frappent son imagination, se gravent dans sa mémoire, fécondent son esprit. L'égalité entre le sourd-muet et l'enfant qui jouit de l'intégrité de ses sens ne cesse qu'au moment où ce dernier entre en possession de la parole. Témoin des phénomènes de la nature, le sourd-muet observe, réfléchit, juge, lie souvent l'effet à la cause, prévoit, etc. . . Il éprouve les mêmes sentiments que les autres enfants; le monde moral ne lui est pas entièrement fermé; il a quelques notions de la propriété, il distingue le vrai du faux et attache à l'un l'idée du devoir, à l'autre la honte d'une action mauvaise; le juste le trouve en général soumis, mais l'injuste l'indigne toujours et, s'il est obligé de le subir, il se révolte et s'exaspère. Il peut même, selon le milieu dans lequel il vit, s'élever à un vague pressentiment d'un être supérieur; mais incapable de se former aucune idée exacte de la Divinité, il la matérialise. »

Rencontrant l'opinion d'après laquelle la parole écrite ou parlée serait absolument nécessaire pour donner des idées religieuses au sourd-muet et pour les développer, l'abbé Lambert la réfute et déclare que nos langues artificielles développent sans doute le sentiment moral et les idées religieuses, mais qu'elles ne les donnent pas. « Je me suis occupé, depuis vingt-cinq ans, dit-il, de l'instruction morale et religieuse de nos sourds-muets. Eh bien! dans les plus intelligents, je ne dis pas dans tous, j'ai remarqué que, quand il s'agissait de leur donner des idées religieuses, lorsque j'arrivais à la notion de Dieu, ce n'était plus comme une simple idée nouvelle qui leur arrivait, c'était comme quelque chose de pressenti, de cherché, d'attendu, de découvert et de retrouvé; c'était comme la clef de voûte de toutes les autres idées, c'était comme le soleil se levant sur l'horizon de leur intelligence. »

[1] Voir page 390.

M. l'abbé Lambert termine en niant qu'on puisse jamais suffisamment développer l'intelligence du sourd-muet sur les phénomènes les plus simples, les plus usuels de la vie, dans une école sans Dieu.

M. Magnat faisant observer qu'il reste à prendre une résolution sur la question philosophique, M. Bouvier dit qu'elle est facile à prévoir. M. Rigaut la formule en disant que le Congrès estime que le sourd-muet non atteint d'idiotisme jouit des mêmes facultés morales et intellectuelles que l'entendant parlant. M. E. Grosselin objecte que c'est une résolution philosophique et non pratique.

Vu l'heure avancée, la suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

La séance est levée à six heures et un quart.

Le Secrétaire,

Ernest La Rochelle.

SÉANCE DU MERCREDI 25 SEPTEMBRE 1878.

PRÉSIDENCE DE M. LÉON VAÏSSE.

Sommaire. — État psychologique du sourd-muet. Résolutions proposées par MM. Grosselin, l'abbé Lambert et Rigaut; discussion : M. Magnat et Mlle Gaudon. Adoption de la rédaction proposée par M. Rigaut. — Du rôle de la famille dans les soins à donner au jeune sourd-muet : MM. l'abbé Delaplace, Grosselin, le frère Louis, Hugentobler, Magnat, Bouvier, Rigaut, Mlle Gaudon, l'abbé Lambert, Blondel, l'abbé Balestra. Adoption par le Congrès de la résolution proposée par M. Rigaut. — Le jeune sourd-muet peut-il être admis dans les écoles publiques des entendants-parlants? M. Magnat.

M. le Président déclare la discussion ouverte sur la résolution à voter relativement à l'état psychologique du sourd-muet.

M. l'abbé Lambert propose une rédaction à laquelle M. E. Grosselin en oppose une plus brève [1], mais qui, en faisant mention des signes naturels dont le muet se sert pour correspondre avec ses semblables, paraît à M. Rigaut dépasser le domaine psychologique et engager prématurément l'opinion du Congrès sur la question des méthodes d'enseignement applicables au sourd-muet.

M. Rigaut propose donc la rédaction suivante :

Le Congrès estime que le sourd-muet non atteint d'idiotisme possède initialement les mêmes facultés intellectuelles et morales que l'enfant entendant-parlant et, en conséquence, a droit à une éducation analogue et équivalente par des moyens et des méthodes appropriées.

M. Rigaut fait observer que, en acceptant cette résolution, le Congrès laisse complètement de côté la question de méthode et reste dans la question psychologique, la seule qu'il ait à résoudre en ce moment.

M. Magnat dit que, après avoir étudié la psychologie du sourd-muet, il ne s'agit plus que d'établir le principe sur lequel doit être basée la méthode. Il a été reconnu que le sourd-muet jouit des mêmes facultés que l'entendant; seu-

[1] Voici la rédaction proposée par M. E. Grosselin : «Le Congrès, admettant que le sourd-muet possède initialement les mêmes facultés intellectuelles que l'entendant, pense, sans entrer dans l'examen des diverses méthodes qui pourront être employées à l'école pour développer son intelligence, qu'il faut utiliser la manière dont il exprime spontanément ses impressions et ses idées pour l'amener à l'usage de la langue commune à tous.»

lement, arrivés à un certain âge, tandis que l'un développe son intelligence au moyen de la parole et en se mettant en communication avec ses semblables à l'aide de l'ouïe, l'autre, privé de cet avantage, reste généralement isolé et son intelligence demeure stationnaire. Si le sourd-muet reçoit des impressions comme l'entendant-parlant, ce n'est pas comme lui par la parole qu'il les communique ; c'est par les signes, qui sont également un langage.

Le sourd-muet et l'entendant-parlant ont chacun leur langage ; mais ces langages sont fort différents l'un de l'autre, et, comme pour instruire l'entendant-parlant on se sert de la parole, c'est des signes qu'il faut se servir pour instruire le sourd-muet.

M. Magnat ne dit pas de prendre les signes du sourd-muet pour base de son instruction, mais de s'en servir pour lui apprendre le langage national.

C'est sur ce principe qu'il demande qu'on vote une résolution, sans rien préjuger de la méthode.

M. Rigaut, d'accord avec M. Magnat, croit cependant qu'il faut diviser les questions et estime que sa proposition répond mieux à la question du programme.

Mlle Gaudon, tout en constatant le lien étroit des deux questions, demande qu'on commence par voter sur l'état psychologique du sourd-muet.

M. le Président met aux voix la proposition de M. Rigaut, qui est adoptée.

La question s'ouvre alors sur la seconde partie de la proposition de M. Grosselin, aux termes de laquelle il y a lieu « d'utiliser la manière dont le sourd-muet exprime spontanément ses impressions et ses idées pour l'amener à l'usage de la langue commune à tous ».

Mlle Gaudon pense qu'il faut commencer par recourir aux signes, mais pour les abandonner aussitôt qu'on est arrivé à un autre moyen de communication.

M. Grosselin soutient sa proposition en déclarant que le premier, le seul moyen d'entrer en communication avec un sourd-muet, c'est de se servir des signes qu'il a naturellement à sa disposition.

M. Rigaut repousse cet amendement, par le seul motif qu'il ne lui paraît pas à sa place.

Le paragraphe n'est pas adopté.

Le Congrès passe à la question du **Rôle de la famille dans les soins à donner au jeune sourd-muet.**

M. l'abbé Delaplace, rappelant le sort des sourds-muets depuis la plus haute antiquité, déclare que c'est à des prêtres qu'ont été dues les premières tentatives faites pour les instruire. Il énumère ensuite les devoirs de la famille à leur égard, aux points de vue physique, intellectuel et moral. Parlant de l'instruction à donner au sourd-muet, il rappelle que l'abbé de l'Épée faisait parler les sourds et leur faisait même prononcer des discours.

Entre autres choses, il recommande aux parents de maintenir leurs enfants sourds-muets dans la même discipline que leurs frères entendants-parlants.

Il leur recommande encore de donner à leurs enfants quelques notions d'articulation et de dactylologie qui les préparent à l'instruction qu'ils recevront à l'école.

M. l'abbé Lambert déclare se défier beaucoup de la faiblesse des père et mère pour le sourd-muet qu'il conseille de faire entrer le plus tôt possible à la salle d'asile, dont la directrice aura sur lui plus d'influence que la mère, et où il prendra l'habitude de l'obéissance, puis de l'envoyer à l'école primaire et ensuite, à l'âge de dix ou onze ans, à l'école spéciale.

M. Grosselin estime que la part que la famille doit prendre dans le développement intellectuel du jeune sourd-muet se lie intimement à la question de la méthode qui doit être adoptée de préférence. «Si l'enseignement de la parole, dit-il, pouvait être donné facilement par tous et si l'habileté à lire sur les lèvres pouvait être acquise rapidement, la parole étant le moyen de communication le plus parfait et le plus à la portée de tous, il n'y aurait pas à chercher autre chose.» Mais, en raison des conditions un peu difficiles à remplir que l'emploi de cette méthode exige aussi bien de la part du maître que de la part du sourd-muet, M. Grosselin pense que, dès l'âge où l'enfant est apte à concevoir des idées et serait en état de les communiquer aux autres s'il n'était pas infirme, il est important de le mettre en possession d'un langage qui se confonde si bien avec celui des entendants qu'il ne nécessite pas une étude particulière de la part de ceux-ci, et en même temps qu'il aide le sourd-muet à reconquérir peu à peu la parole. «C'est là, dit-il, le langage que crée la méthode phonomimique. En effet, mettant à côté de chacun des éléments phonétiques qui entrent dans la composition de notre langage parlé un geste qui en est l'équivalent dans l'ordre des choses visibles, elle constitue un langage accessible à l'œil du sourd; des suites de gestes forment pour l'œil des mots et des phrases correspondant exactement, élément pour élément, à ceux que l'oreille perçoit sous forme de sons.

«L'étude que demandent ces gestes pour être appris est singulièrement facilitée par les idées familières qui servent de lien entre eux et les sons qu'ils sont destinés à représenter. On conçoit en effet que l'expression de certains sentiments, la perception de certains phénomènes peuvent avoir deux aspects: un aspect sonore qui impressionne l'oreille, un aspect visible qui impressionne l'œil. On peut, par un choix judicieux, arriver à personnifier pour ainsi dire chaque élément phonétique et à rapprocher d'eux des gestes qui rappellent les mêmes idées.

«Les gestes seront donc vite appris et facilement retenus par ceux qui auront un intérêt quelconque à communiquer avec des sourds-muets, et ils constitueront bientôt un langage qui mettra les entendants à même d'apprendre aux sourds-muets vivant au milieu d'eux le nom de toutes les choses qui les entourent ou des qualités qu'elles peuvent présenter, ainsi que les mots par lesquels on désigne les actions, les rapports, etc. etc.

«C'est ainsi que la famille pourra commencer à former le vocabulaire de

l'enfant et l'initier à la phraséologie, par conséquent ouvrir son intelligence par l'échange d'idées qui s'établira entre elle et lui.

« L'emploi de ces gestes n'est d'ailleurs, ajoute M. Grosselin, nullement contradictoire avec l'enseignement de la parole. Étant phonétiques, ils lui viennent au contraire en aide, en donnant un point d'appui plus certain aux observations que le sourd peut faire des mouvements exécutés par l'appareil vocal d'une façon concomitante avec les gestes. Ils suppléent à la difficulté que, à toute époque de son instruction, le sourd devenu parlant peut éprouver à lire sur les lèvres certains mots moins aisés à saisir, parce qu'ils ne nécessitent pas des mouvements aussi apparents ou parce que, étant des noms propres, des mots rarement usités, rien ne peut mettre sur la voie celui qui est embarrassé pour les lire. »

M. Grosselin insiste sur la nécessité de ne pas séparer la question de méthode du rôle que la famille joue dans l'instruction. L'enfant entendant-parlant n'arrive pas à l'école sans rien savoir. Il a déjà recueilli dans sa famille certaines notions qui constituent une véritable instruction, non pas régulière comme celle de l'école, mais qui, donnée à tout instant, à bâtons rompus, ne laisse pas que d'avoir son efficacité. Le rôle de la famille est de commencer l'instruction du sourd-muet par certains moyens que M. Grosselin se réserve de développer plus tard.

Le frère Louis demandant qu'on établisse pour les sourds-muets des salles d'asile spéciales, M. le Président lui fait observer qu'il s'agit en ce moment des soins qui peuvent et doivent être donnés aux petits sourds-muets par les membres de sa famille.

Le frère Louis exprimant ensuite l'opinion que la plupart du temps le rôle de la famille, concernant le sourd-muet, est assez restreint, puisque celui-ci est dans des conditions exceptionnelles et qu'il faut des hommes spéciaux pour l'instruire, M. Grosselin déclare ne pouvoir considérer que comme une manière de voir toute personnelle à l'orateur son opinion que le rôle de la famille est à peu près nul en ce qui touche l'instruction.

M. Hugentobler déclare que le rôle de la famille dans les soins à donner au jeune sourd-muet est considérable. « L'isolement et l'abandon, dit-il, tuent en lui les facultés innées. Dès l'âge le plus tendre, il faudrait s'en occuper; l'habituer à la propreté d'abord, et l'instruire à rendre de petits services dans la maison et autour de la maison; l'initier aux jeux des enfants de son âge, qui ainsi en feront un ami au lieu d'en faire un jouet.

« Ces occupations attrayantes et utiles fortifient le corps, rendent les membres agiles et adroits, développent l'esprit et fixent l'attention de l'enfant. Elles l'empêchent de contracter de mauvaises habitudes et de laisser prendre trop d'empire à la partie animale de son être, aux appétits matériels, au manger et au boire.

« Si l'enfant entre à l'école plus tard ainsi préparé, il fera des progrès plus rapides et facilitera considérablement la tâche du maître, qui a malheureusement à lutter si souvent et si longtemps contre les mauvaises habitudes que l'insouciance ou une tendresse excessive lui ont permis de prendre.

« Si l'enfant doit fréquenter un externat, cette direction intelligente de la part des parents devient alors doublement nécessaire ; car le père, la mère, les frères et sœurs deviennent répétiteurs et instituteurs par moments.

« Plus on s'occupera directement de l'enfant, mieux cela vaudra ; car il importe d'apprendre de cette manière au sourd-muet les mille petites choses que l'enfant entendant apprend à son insu par la conversation.

« Je tiens à ajouter que j'attache une importance immense à ce que les parents, ceux qui entourent les enfants, leur apprennent à comprendre les objets en les leur montrant.

« Nos enfants ont de bons yeux, mais ils passent à côté des choses sans les voir, sans que leur intelligence s'en préoccupe. J'ai dit ce matin comment j'entendais cette instruction et j'ai cité quelques exemples. Ce moyen consiste à montrer au sourd-muet des images. Il faut d'abord s'assurer s'il voit, s'il donne son attention à ce qui passe sous ses yeux dans un livre. Il faut que la mère, le père, l'instituteur fassent comprendre à l'enfant quels sont les objets que les images représentent.

« Nous avons un chapeau sur l'image. Il faut lui montrer le chapeau de son père pour s'assurer s'il associe l'idée à l'image. Dans un autre moment nous voyons un objet quelconque, un arbre par exemple. Nous lui montrons la gravure ; le petit enfant doit chercher l'arbre pour nous faire voir le rapport qu'il établit entre l'image et l'objet.

« Allant un peu plus loin, pour faire comprendre la différence qui existe entre les objets, leur nature, on lui dit de pousser un chariot ; l'enfant n'y parvient pas. On y attelle un cheval qui entraîne le chariot. Cette démonstration fait comprendre à l'enfant que le cheval est plus fort que lui.

« Pour la culture, vous pouvez employer des procédés du même genre, c'est-à-dire faire observer à l'enfant comment une plante grandit. Vous allez dans un jardin, vous jetez en terre quelques semences sous les yeux de l'enfant ; deux ou trois jours plus tard, lorsque, après une bonne pluie, la semence a poussé, vous retournez au jardin et vous la lui faites voir. Vous pouvez prendre un rameau et y faire une marque avec de la craie. Cela frappe l'enfant et plus tard vous lui faites remarquer de combien ce rameau a grandi. C'est en procédant de cette manière que vous envoyez ensuite l'enfant à l'école bien préparé, avec une intelligence ouverte. Tout le monde, je le sais bien, n'a pas le temps de s'occuper d'un enfant comme je l'indique ; mais chacun peut le faire dans la mesure de ses forces, de ses moyens. »

M. Magnat fait observer que M. Grosselin a présenté l'exposé d'une méthode d'enseignement plutôt que celui des soins à donner à l'enfant. Il se réserve de lui répondre lorsque la discussion sera ouverte sur les méthodes.

M. Bouvier commence par appeler la sympathie sur les parents qui ont le malheur d'avoir des enfants atteints de surdi-mutité. « Ils ne s'en aperçoivent pas tout d'abord, dit-il, ils se font longtemps illusion, ils espèrent toujours, et, lorsque la chose est évidente pour tout le monde, ils ne veulent pas y croire encore et se l'avouer. Mais le moment vient où ils sont obligés de reconnaître leur malheur.

« Si les enfants ordinaires ont besoin des soins maternels que rien ne peut remplacer, combien plus les pauvres sourds-muets! Leurs parents ne doivent pas les abandonner à eux-mêmes, mais s'en occuper avec amour et avec intelligence. Qu'on ne les laisse pas vivre dans l'isolement; s'il y a une caresse particulière dans la famille, qu'elle soit pour les pauvres déshérités; que les frères et surtout les sœurs s'empressent autour d'eux, qu'ils les mêlent à leurs jeux, à leurs promenades. Qu'ils ne soient jamais oubliés, sinon ils prendraient un caractère sombre, ombrageux, dont la famille serait la première à souffrir. On dit que les sourds-muets sont tristes, méchants, vindicatifs; oui, si vous ne vous occupez pas d'eux, s'ils se sentent dédaignés, si on les isole; non, si vous les faites participer à toutes les joies de la famille. Ils sont alors gais comme les autres enfants et vous en donnent des preuves évidentes. Voilà les premiers soins que leur doit la famille; ce sont les soins du cœur, auxquels ils sont si sensibles.

« Cette infirmité est encore une maladie. Ils sont en général faibles, débiles, scrofuleux. Ce pauvre corps réclame aussi des soins particuliers. Que la famille les lui prodigue avec empressement et avec amour; donnez-lui une nourriture saine, fortifiante, un peu de vin, des toniques, autant que vos moyens pécuniaires vous le permettent. Envoyez-les aux bains de mer. C'est ce que nous faisons pour nos 52 élèves. Nous qui vivons de la charité, nous ne reculons pas devant ce sacrifice qui a de si bons résultats. Comme ils pensent longtemps à l'avance à cet heureux moment! Comme ils reviennent fortifiés et mieux disposés pour le travail de l'esprit. *Mens sana in corpore sano.*

« Quant aux soins intellectuels, je ne crois pas que nous devions pousser les parents à trop s'en occuper dès la première enfance. D'abord tous les parents ne le peuvent pas, puisque la plupart sont ignorants; je m'en aperçois à leurs lettres, et ceux qui sont instruits ne peuvent guère les diriger. Ils s'y fatigueraient, y perdraient peut-être leur santé, sans arriver à un bon résultat. Quant à moi, j'aime mieux qu'on m'envoie des tables rases que des enfants auxquels on a donné forcément de mauvais principes d'instruction. Surtout qu'on ne les fatigue pas à les faire parler, car ils nous arrivent plus tard avec une voix de tête, nasillarde, détestable. Lorque nous recevons de pareils enfants, il nous faut commencer par leur faire oublier ce qu'ils ont mal appris, ce qui n'est pas chose facile. Dans tous les cas, c'est du temps perdu; et puis, quelles conséquences! On ne peut presque jamais parvenir à leur donner une bonne prononciation.

« Tout ce que les parents peuvent faire, c'est de leur apprendre à connaître les lettres, à écrire, et s'ils ne peuvent pas le leur apprendre eux-mêmes, qu'ils les envoient à l'école d'asile, ou simplement à l'école primaire. Ils ne seront pas isolés et ils apprendront de plus l'ordre, la discipline et une foule de choses qui frappent les yeux.

« Il ne faut pas oublier aussi l'instruction morale et religieuse. Lorsque les parents prient, que l'enfant sourd-muet soit là, qu'on le conduise aux offices. Le sentiment religieux se développera par ce moyen. Ce qu'il verra lui fera du bien. Cette âme naturellement chrétienne s'épanouira peu à peu. Ensuite, dès que la chose sera possible, qu'ils l'envoient dans un établissement spécial, car

c'est là seulement qu'on pourra développer son intelligence et délier sa langue. Il faut des maîtres spéciaux pour instruire ces jeunes infirmes. »

M. Rigaut félicite M. Bouvier de l'excellente lecture qu'il vient de faire. On pourrait, dit-il, prendre les points essentiels touchés par lui pour en faire des résolutions touchant notre question n° 4. Je crois que ce serait un très bon programme dans ces conditions-là.

Désignant par le mot de *viriculture*, inventé par M. Émile de Girardin, l'éducation qui comprend l'éducation proprement dite et l'instruction, M. Rigaut déclare que, selon lui, elle consiste dans le développement complet de l'individu au point de vue de l'accomplissement intégral de sa destinée. Elle comprend deux éléments : la culture, qui le concerne lui-même, et le moyen de la leur faire acquérir, c'est-à-dire la mise en communication du sourd-muet avec ses semblables. C'est par les signes naturels que la famille du sourd-muet entre en communication avec lui, signes assez restreints au point de vue de leur quantité, et élémentaires pour être plus faciles à comprendre.

Quant à l'instruction religieuse que M. Bouvier propose de lui donner, M. Rigaut serait d'avis de l'ajourner, car il voit des inconvénients à inculquer trop tôt des idées abstraites dans la tête de l'enfant.

M. Bouvier répond qu'il ne s'agit que de conduire les enfants aux offices et de leur faire voir comment les parents prient.

M[lle] Gaudon dit qu'il serait à désirer que la famille se fît l'auxiliaire de l'instituteur; mais que son rôle est assez restreint, qu'il se réduit à donner de bons exemples à l'enfant et à lui faire comprendre ce qui est à la portée de son intelligence. « S'il y a, dit M[lle] Gaudon, une bonne action à faire, que la mère mène toujours son enfant sourd-muet avec elle. J'ajoute que, en fait de conseils pratiques, on peut donner celui de faire toucher à l'enfant sourd-muet les objets avec les mains, comme on l'a dit tout à l'heure, de lui faire acquérir une première notion des phénomènes qui l'entourent. Seulement, il faudrait que la famille eût à sa disposition un langage qui lui permît d'être entendu de cet enfant, et c'est le langage dont nous sommes convenus d'abord. »

M. l'abbé Lambert constate que l'esprit de discipline, de soumission, de patience, et la douceur de caractère se rencontrent toujours à un degré plus remarquable chez les enfants appartenant à une famille chrétienne. Il ne croit pas sans doute qu'on puisse donner à un petit enfant l'idée de Dieu ; mais, parlant ici des familles catholiques, il est bon, dit-il, de l'habituer à faire le signe de la croix et de le conduire à la messe. Il voit toutes ces choses avec beaucoup de plaisir et cela influe sur lui. M. l'abbé Lambert ne partage donc pas l'avis de M. Rigaut au sujet du délai à apporter à l'instruction religieuse, mais il pense qu'il faut éviter de fatiguer l'enfant et ne lui imposer que des exercices très courts.

A l'appui de ce que disait tout à l'heure M[lle] Gaudon, M. l'abbé Lambert rappelle ce que saint François de Sales nous apprend du soin que prenait sa mère, quand il était enfant, de le conduire toujours avec elle quand elle allait

visiter de pauvres familles et leur distribuer des aumônes, pour lui faire comprendre de bonne heure qu'il était de son devoir d'assister les malheureux.

M. Blondel, à propos de ce qu'a dit M. le vice-président Rigaut de l'emploi des signes naturels, qui sont en effet pour la mère d'un sourd-muet le moyen d'entrer en communication avec lui, demande quels sont les signes dont on peut leur conseiller l'usage. Il provoque le Congrès à chercher, grâce à l'expérience des maîtres qui dirigent le bureau, le moyen de répondre à cette question.

M. Hugentobler trouve parfaitement juste la recommandation faite par M. Blondel d'établir par les signes une première communication entre la mère et l'enfant. C'est ce qu'il ne manque jamais de rappeler à toute mère de sourd-muet qui vient le consulter. Il lui dit : « Conversez par gestes, mais ayez soin aussi d'habituer votre enfant à regarder votre bouche. Accompagnez vos gestes du mouvement des organes de la parole. » Il a constaté que la lecture sur les lèvres est une chose essentielle pour l'éducation de la première enfance. C'est le complément des signes.

M. Rigaut, à l'appui de ce que vient de dire M. Hugentobler, rappelle que, pour les entendants-parlants, la meilleure manière d'apprendre une langue étrangère est de regarder la bouche du professeur et le mouvement de ses lèvres. Par signes naturels, M. le vice-président déclare entendre non pas des signes conventionnels, artificiels, créés à l'usage du sourd-muet, mais bien ceux qui sont communs à tous les sourds-muets, de quelque pays qu'ils soient, et il cite l'exemple de la manière dont un enfant de l'école Pereire a fait entendre à un autre enfant, élève de M. Bouvier, qui l'ignorait, ce que c'est qu'une bouche de chaleur.

L'abbé Balestra fait profession de soutenir partout que ce qu'il faudrait pour les sourds-muets ce serait un asile spécial où on leur ferait faire aussi de l'articulation et apprendre le dessin. Si les parents n'ont pas le moyen de faire instruire leurs enfants sourds-muets, il faut que les Conseils généraux leur viennent en aide. Il faut fonder des institutions et des bourses. Il adjure les journalistes de s'intéresser à cette œuvre. Il parle haut sans doute ; mais, il croit avoir le droit d'élever la voix pour ceux qui ne parlent pas.

M. Magnat, considérant que la plupart des jeunes sourds-muets sont faibles, d'une santé débile, pense que, avant de faire de l'enseignement avec eux, il faut fortifier leur corps. Aussi conseille-t-il aux mères qui viennent le consulter d'attendre, pour l'envoyer à l'école, que leur enfant ait au moins six ans. Jusqu'alors il faut le laisser courir, lui faire faire de la gymnastique, le conduire aux bains de mer si on le peut, enfin fortifier son corps.

M. Hugentobler, tout en reconnaissant que les asiles sont une très bonne chose, dit que, pour soigner les enfants de trois ans, on a la mère de famille. Il sait que, en Saxe, l'enseignement est obligatoire même pour les sourds-muets et les aveugles ; que là, dès l'âge de trois ans, les enfants doivent entrer à l'école, à l'asile préparatoire. « Ce n'est pas, dit-il, une école d'enseignement ;

c'est l'école qui doit remplacer la mère, c'est ce que vous appelez école enfantine, le système de M. Grosselin.» Néanmoins M. Hugentobler n'aura pas le courage de dire à une mère qu'il lui faut, dès l'âge de trois ans, se séparer de son enfant pour le placer dans un asile.

M. Blondel, tout en déclarant reconnaître l'expérience de M. Magnat, ne saurait admettre que la mère même illettrée soit écartée de son enfant. Avant l'âge de cinq ans, fixé par M. Magnat, pour commencer son éducation, le jeune sourd-muet peut être instruit par sa mère qui, par des moyens naturels, lui indique déjà ce qui est bien ou mal, ce qu'il doit faire ou éviter, ou ce qui peut lui nuire. «C'est là, dit-il, une première éducation qui se fera depuis l'âge le plus tendre, jusqu'à celui de trois ou quatre ans.»

M. Magnat dit avoir parlé au point de vue de l'éducation, et non au point de vue de l'instruction. Or, c'est en ce moment de l'éducation qu'il s'agit, des soins à donner à la santé des sourds-muets, qui sont sourds parce qu'ils sont scrofuleux. C'est là-dessus que l'attention doit être appelée. Le premier, le plus pressant devoir des instituteurs de sourds-muets, est d'apprendre à la mère de famille ce qu'elle a à faire avec son enfant, avant de l'envoyer à l'institution; car, si elle l'y amène fort et valide, il sera bien plus en état de faire des progrès. M. Magnat se borne à demander qu'on en use avec le sourd-muet comme avec l'entendant-parlant, qui, pendant les premières années de sa vie, reste auprès de sa mère sans qu'on lui donne d'enseignement proprement dit, mais qui n'en reçoit pas moins d'elle un commencement d'éducation.

Sur la proposition de M. Rigaut, qui croit la question épuisée, la clôture est mise aux voix et prononcée.

M. le Président invitant le Congrès à formuler une résolution, M. Grosselin en propose une en regard de laquelle M. Rigaut en présente une autre exprimant les mêmes idées sous une autre forme et qui est ainsi conçue :

Le Congrès considère que le rôle de la famille, dans l'éducation à donner au jeune sourd-muet, consiste dans les soins les plus attentifs concernant le corps et l'esprit; les premiers devant se puiser dans les éléments de l'hygiène, les seconds dans l'usage des signes naturels communs à ses similaires et qui auront pour effet de l'initier à ce qui l'entoure et de le préparer aux leçons spéciales du maître.

M. Grosselin trouve la rédaction de M. Rigaut un peu trop concise au sujet des signes naturels, que tout le monde n'entend pas de la même façon.

M. Rigaut dit avoir inséré exprès les mots «les signes naturels communs à ses similaires», pour rappeler que les sourds-muets, qu'ils viennent de l'Orient ou de l'Occident, se comprennent à première vue, et il cite à l'appui le fait d'un enfant sourd-muet de l'école de Genève qui avait aidé à interroger un accusé également sourd-muet, bien que celui-ci fût étranger, et le jeune interrogateur avait pu faire aux magistrats des révélations qui permirent de juger l'affaire suivant les formes voulues par la justice.

M. Blondel demandant qu'on écarte la question des gestes et des signes, M. Magnat rappelle que, dans la séance du matin, on est tombé d'accord de

n'admettre que les signes naturels, et M. Rigaut dit avoir rédigé sa proposition dans les termes les plus généraux pour ne pas donner prise aux critiques en paraissant préconiser un système aux dépens d'un autre.

Après une courte discussion, la rédaction proposée par M. Rigaut est mise aux voix et adoptée.

M. le Président. Maintenant nous avons à traiter la cinquième question :

Le jeune sourd-muet peut-il être admis dans les écoles publiques des entendants-parlants ?

La parole est à M. Magnat.

M. Magnat. Si l'on introduit l'enfant sourd-muet dans les écoles publiques des entendants-parlants, il doit y avoir un enseignement simultané. Si on le met dans une classe à part, c'est encore de l'enseignement spécial ; mais quand on demande que l'enfant sourd-muet soit introduit dans les écoles publiques de l'entendant-parlant, c'est pour qu'il reçoive l'enseignement avec lui, en même temps que lui.

Avant de faire connaître sa pensée sur l'enseignement simultané des sourds-muets et des entendants-parlants, M. Magnat désire rendre hommage au zèle, au dévouement, aux efforts de plusieurs écrivains et instituteurs qui, désireux d'étendre à tous les sourds-muets le bienfait de l'instruction, ont consacré une grande partie de leur vie à la réalisation de ce rêve, et il cite le chanoine Carton, MM. Graser, Stéphani, Blanchet, Valade-Gabel, Piroux, A. Grosselin, etc., comme s'étant occupés de cette question avec une sollicitude particulière qu'avait éveillée la situation défavorable faite aux sourds-muets dans les institutions spéciales, et de fait, dit M. Magnat, les motifs d'inquiétude ne manquaient pas.

Il expose que c'est en Allemagne qu'on a pour la première fois cherché à substituer les écoles primaires aux institutions spéciales de sourds-muets ; que depuis un certain nombre d'années on s'est efforcé de propager en France le système de l'enseignement simultané des sourds-muets et des entendants-parlants, et que la Belgique a suivi l'exemple de la France. C'est en 1836 que M. Blanchet a fait ses premières tentatives d'enseignement mixte ; mais c'est onze ans plus tard, en 1847, qu'il en a pu commencer l'application dans une école de la rue Saint-Lazare. De 1852 à 1855, d'autres écoles privées s'ouvrirent, qu'à cette dernière date le conseil départemental de l'instruction publique élevait au rang d'écoles municipales, en même temps qu'il introduisait progressivement le nouveau système dans d'autres écoles, qui furent bientôt au nombre de douze.

Préconisé en 1858 par le Ministre de l'intérieur dans une circulaire adressée au Conseils généraux, ce nouveau système d'enseignement perdait déjà faveur en 1859, et dès 1862 il n'était plus question du projet, conçu quatre ans auparavant, d'envoyer à Paris des instituteurs à former en vue de l'appliquer. Tandis que, à Paris, on s'autorisait, pour le faire prévaloir, de l'exemple donné par la Belgique, celle-ci prétendait suivre l'exemple qui lui venait de Paris. Les faits invoqués à l'appui de ce système furent réduits à néant par une correspondance qui s'établit entre M. le chanoine Carton et M. Léon Vaïsse.

Il fut établi que l'on n'avait pas songé à réaliser cette idée en Belgique et que tout ce que peuvent faire les instituteurs ordinaires, c'est de préparer les sourds-muets à entrer dans les institutions spéciales qu'on ne peut songer à supprimer.

Ici M. Magnat rappelle l'opinion émise par M. Franck, qui, en 1861, dans son rapport sur les petites écoles de M. le Dr Blanchet, se prononce contre cette prétendue découverte qui serait venue annuler en un instant les traditions de l'enseignement des instituteurs spéciaux et le fruit de leur expérience.

« On comprend, dit M. Magnat, que la fréquentation de l'école primaire par les sourds-muets soit à conseiller lorsqu'on se propose de les y familiariser avec la discipline et les habitudes d'ordre, et de les soustraire aux funestes conséquences de l'oisiveté; mais si l'on désire aller plus loin, c'est à la condition que l'instituteur consacrera quelques heures par jour à l'enseignement spécial que réclament ces malheureux. »

M. Magnat rappelle l'opinion exprimée sur cette question par M. Piroux, qui, dit-il, a fait tout son possible pour former les instituteurs et les mettre en état de lui venir en aide, et il constate que cette innovation n'a eu aucun succès en Allemagne. Il déclare donc, d'accord avec tous les instituteurs qui ont sérieusement étudié cette question, que l'instruction du sourd-muet réclame une méthode et des procédés particuliers qui, ne pouvant pas s'appliquer aux enfants ordinaires, se refusent nécessairement à un enseignement commun.

« Dans l'école primaire, dit-il, la tâche de l'instituteur se bornera à enseigner au sourd-muet la discipline, qui est la loi de l'école et qui, en général, fait naître chez les enfants des habitudes d'ordre, de soumission, de confraternité et de sociabilité. Il agira sur leur cœur en les rendant sensibles à ce qu'il y a de beau, de noble et d'élevé dans l'accomplissement d'un devoir et s'efforcera de leur inculquer les idées qui se rapportent aux bonnes actions et même aux mauvaises. Il leur fera faire des exercices d'écriture; en un mot, il les préparera à recevoir l'instruction qui leur est indispensable pour vivre au milieu de la société, et que seule l'institution spéciale peut leur donner.

« C'est sous ces réserves que nous admettons l'enseignement des sourds-muets dans les écoles primaires. »

M. le Président dit que la parole appartiendrait maintenant à M. Hugentobler; mais l'heure avancée, le jour qui baisse et la fatigue des membres du Congrès l'engagent à leur proposer de remettre au lendemain la suite de la discussion. Sa proposition étant acceptée, M. le Président rappelle que les questions portées à l'ordre du jour du lendemain sont, après celle en voie de discussion, les suivantes : admission des deux sexes dans le même établissement; état actuel de l'enseignement; causes qui jusqu'ici ont empêché d'obtenir des résultats satisfaisants dans l'enseignement des sourds-muets.

M. le Président propose seulement de remplacer le mot « satisfaisants » par ceux de « plus complets et plus généraux ».

La séance est levée à six heures.

Le Secrétaire,

Ernest La Rochelle.

SÉANCE DU JEUDI 26 SEPTEMBRE 1878.

PRÉSIDENCE DE M. LÉON VAÏSSE.

Sommaire. — Lecture faite par M. Hugentobler d'une lettre de félicitation adressée à M. Lavanchy, secrétaire général du Congrès, par M. Furstemberg, fondateur de Congrès de sourds-muets en Allemagne. — Suite de la délibération sur la quatrième question du programme : MM. Grosselin, Hugentobler, l'abbé Lambert, Magnat. — Lecture d'une lettre de M. Griolet de Geer, sourd-muet de naissance, demandant à faire une communication au Congrès. — Reprise de la délibération : MM. Bouvier, l'abbé Lambert, Magnat, Leroux, Blondel, l'abbé Balestra. — Vote de la résolution relative à l'admission préalable des sourds-muets dans l'école primaire avec les entendants-parlants. — De l'admission des deux sexes dans le même établissement : MM. Magnat, Hugentobler, l'abbé Lambert, l'abbé Balestra, le pasteur Bouvier, E. Grosselin, le frère Louis. Adoption à l'unanimité moins deux voix de la résolution proposée par M. le Président.

La séance est ouverte à trois heures.

Sur l'invitation de M. le Président, M. Hugentobler donne lecture d'une lettre de félicitation adressée à M. Lavanchy, secrétaire général du Congrès, par un sourd-muet, M. Furstemberg, qu'il dit être un homme du plus grand mérite et jouissant d'une certaine fortune qu'il emploie en faveur de ses compagnons d'infortune. «Il est, dit-il, rédacteur en chef d'une Revue rédigée en faveur des sourds-muets; il est en outre président et fondateur de Congrès de sourds-muets qui, en Allemagne, ont beaucoup fait parler d'eux depuis trois ans. M. Furstemberg mérite certainement toute notre sympathie, tous nos éloges.»

M. le Président annonce que la discussion doit continuer sur la question de savoir si le jeune sourd-muet peut être admis dans les écoles publiques des entendants-parlants, et il donne la parole à M. E. Grosselin.

M. E. Grosselin constate que beaucoup de personnes admettent que les jeunes sourds-muets peuvent être placés dans les écoles d'entendants-parlants, mais qu'elles ne sont pas d'accord sur ce qu'ils peuvent y faire. Quelques-uns, ne considérant l'école que comme un toit protecteur qui les arrache au vagabondage, pensent qu'on ne peut que leur inculquer les idées d'ordre et de discipline et que, en fait d'instruction, on ne peut aller au delà de l'écriture. Mais si l'instituteur doit s'occuper des sourds-muets à un point de vue plus étendu, s'il peut leur enseigner la lecture, les premiers éléments de la langue maternelle, des notions sur les différentes choses, aussitôt la question de méthode surgit, et, si disposé qu'il soit à la réserver encore, M. Grosselin demande

à n'être pas arrêté s'il est amené à en parler, en traitant le sujet mis en discussion.

M. Hugentobler est d'avis que, faute de mieux, le sourd-muet peut être admis dans les écoles des entendants-parlants. La question a été, à plusieurs reprises, posée et traitée en Suisse et en Allemagne, comme elle l'est aujourd'hui en France et elle y est considérée comme résolue ou à peu près. S'il admet que pour le sourd-muet la fréquentation de l'école vaut mieux que rien du tout, M. Hugentobler ne saurait cependant, comme résultat, y attacher une bien grande importance. Dans l'école publique le sourd-muet peut apprendre à observer l'ordre et la tenue, à faire quelques travaux mécaniques dans lesquels la langue n'ait pas à intervenir, à dessiner, à écrire, à coudre et à broder, à s'adonner enfin à des occupations telles que nous les présentent les méthodes Grosselin et Fröbel.

Constatant que, depuis 1848 et même depuis plus longtemps, le principe de l'éducation spéciale et distincte a prévalu en Allemagne, M. Hugentobler ajoute que c'est sur les instances de Graser qu'on a adjoint à l'école normale une classe préparatoire pour les sourds-muets, de manière qu'en sortant de cette école les élèves ont eu le temps d'acquérir les premiers principes d'articulation. «Pendant un certain temps, dit M. Hugentobler, Graser avait eu l'idée de pouvoir faire l'éducation des sourds-muets dans les écoles publiques; aujourd'hui on ne s'occupe plus de cette question en Allemagne, et nous donnons la préférence aux écoles spéciales pour les sourds-muets à partir de l'âge de trois ans.»

M. Grosselin déclarant que les écoles enfantines en France font de l'enseignement et demandant si on n'apprend pas à lire dans celles de Suisse, M. Hugentobler répond que dans les écoles enfantines de ce pays on n'enseigne ni la lecture ni l'écriture, et on ne songe qu'à occuper les enfants.

M. Magnat déclare entendre par là que M. Hugentobler provoque chez l'enfant le développement de l'idée par le travail manuel.

M. Grosselin. On n'enseignerait donc pas au sourd-muet admis à prendre part à ces occupations, comme on le fait pour les entendants-parlants, les mots exprimant les idées qu'on leur donne?

M. Hugentobler. Pour la grande généralité, je ne me préoccuperai pas de l'enseignement proprement dit jusqu'à l'âge de six ou sept ans. Toute mon attention, je la porte sur le développement des sens, afin que l'enfant apprenne à observer.

En 1872, j'ai trouvé à Genève, appliqué par Mme de Portugal, sous la dénomination de *méthode Grosselin*, un mélange d'enseignement pour les salles d'asile que j'ai jugé excellent et que j'ai appliqué pendant un an à un de mes élèves avec le plus grand succès. Tous ces exercices sont fort utiles, mais la question d'éducation n'est point pour cela résolue. Si le maître ou l'institutrice trouvent le temps de s'occuper du sourd-muet plus spécialement, on peut aller plus loin, on peut même arriver à lui donner un certain degré d'instruction;

mais dans ce cas je crois que les leçons données à part font plus que la classe en commun.

Il arrivera toujours forcément de deux choses l'une : le professeur s'occupera de préférence ou des entendants, et les sourds-muets seront négligés, ou des sourds-muets, et alors les entendants n'avanceront pas à proportion de leur âge, car *le développement des facultés des deux catégories d'élèves n'est pas le même*, et il n'est pas en notre pouvoir de changer ce fait indéniable.

Nous pouvons obtenir des résultats heureux et de nature à frapper l'imagination, mais ce sont des faits toujours plus ou moins isolés. Cultivant les mêmes terres, nous connaissons les détails de la marche de cette éducation et nous avouons que souvent des circonstances favorables nous ont aidé à produire de soi-disant miracles plus que telle ou telle méthode.

Je crois donc que, pour le sourd-muet, l'école spéciale est et sera toujours la chose la plus rationnelle et la plus pratique. Elle seule, bien organisée, lui assurera cet ensemble de connaissances qui lui permettront de se frayer un chemin à travers la vie, encombrée d'obstacles pour lui bien plus que pour l'entendant.

M. l'abbé Lambert. J'ai déjà parlé des grands avantages qu'il y aurait, selon moi, à placer le jeune sourd-muet dans l'asile dès l'âge de trois ou quatre ans, et je crois que vous trouvez dans nos asiles de France tout ce que M. Hugentobler vient de vous dire de ceux de l'Allemagne et de la Suisse. Je crois aussi qu'il est très utile, autant pour soulager les familles que pour commencer à développer l'intelligence de l'enfant, de pouvoir le mettre au milieu des entendants-parlants, et cette méthode, je voudrais la voir appliquer aux écoles spéciales elles-mêmes, et cela toujours d'après le principe déjà si souvent invoqué que, quand on veut civiliser des sauvages, on les met, autant que possible, avec des gens civilisés.

Je me suis beaucoup préoccupé de cette question; je suis même en ce moment, si Dieu bénit mon entreprise, sur le point de fonder deux écoles de ce genre, école de sourds-muets et école de sourdes-muettes. L'école de sourds-muets sera annexée (car c'est surtout pour les familles pauvres qu'elle a été fondée) à une colonie agricole d'entendants-parlants. Il est évident que les classes ne pourront pas être les mêmes; c'est un fait jugé. Mais il y aura dans la même école une division à part. Il n'y aura pas, comme dans certaines écoles mixtes, des crétins, des aveugles, des idiots; il n'y aura que des enfants susceptibles de recevoir une certaine instruction; et ensuite, comme nous le voyons à Bourg-la-Reine, pour la récréation, le réfectoire, la promenade, l'ouvroir, les ateliers, les muets seront en contact permanent avec les entendants-parlants.

Je pose en principe que la meilleure compagnie pour le sourd-muet ce n'est pas toujours le sourd-muet lui-même. Il a en général des idées fausses et exagérées. Dès qu'ils se rencontrent, les jeunes sourds-muets ne savent guère rien dire de sérieux, et j'insiste sur cette idée. Par conséquent, lorsqu'on peut les soustraire à ce contact et à ces influences de conversations insignifiantes, quand elles ne sont pas positivement mauvaises, c'est un bienfait pour eux.

M. l'abbé Lambert dit qu'à Bourg-la-Reine, où pour les sourdes-muettes et les entendantes-parlantes les classes sont distinctes, mais l'ouvroir est commun, il est heureux de constater que les sourdes-muettes ont beaucoup gagné pour la tenue, l'extérieur, le soin d'elles-mêmes, l'application et l'activité au travail. «Il y a, dit-il, moins de ces emportements qu'on trouve quelquefois chez elles; la tenue à l'église est plus convenable, plus respectueuse. J'en dis autant du réfectoire et des autres lieux de réunion. En outre, il y a cet avantage que les parlants apprennent facilement le langage des signes. Ce sont des relations qui s'établissent entre muettes et parlantes, et plus tard se continuent parfois en dehors de l'école, et tout ce que M. Blanchet avait rêvé, désiré avec tant de raison, en fondant l'école communale mixte dirigée par les frères ou par les sœurs de Saint-Vincent de Paul, là, nous l'avons vu se réaliser.»

Ici M. l'abbé Lambert fait appel au témoignage de M. le Président, qui, dit-il, connaît personnellement le pensionnat de Bourg-la-Reine, et M. le Président confirmant le dire de M. l'abbé Lambert sur l'excellent esprit qui règne parmi les élèves, celui-ci l'en remercie au nom des religieuses de Notre-Dame-du-Calvaire, qui depuis plus de vingt ans ont cette maison.

«Voici maintenant, poursuit-il, pourquoi je désirerais que ce mélange de parlants pût être établi surtout dans les ateliers divers qui se trouvent dans les écoles de sourds-muets. A l'atelier, le sourd-muet est trop porté à se conduire en écolier gâté, en élève qui se plaint de son maître, et d'autant plus volontiers que, sur ses plaintes exagérées, on donne souvent plutôt tort au maître qu'à lui. Mais aussi qu'arrive-t-il? Il arrive que le maître est obligé de laisser faire et de ne pas corriger, parce qu'il se dit qu'il faut avoir plus d'indulgence pour les infirmes.

«Au contraire, l'entendant-parlant a mieux le sentiment de son caractère d'apprenti; son travail est plus sérieux. Placé à côté de lui, le sourd-muet, qui a son amour-propre, se trouvera stimulé, et il y aura là une très heureuse influence pour lui. Le sourd-muet a tout à gagner à ce contact, parce que c'est le sauvage en contact avec le civilisé, et nous devons former des vœux pour voir se propager cette fusion profitable.»

M. Magnat déclare que dans l'école qu'il dirige, les sourds-muets ne sont jamais laissés seuls, et il affirme que souvent les leçons données dans la classe ne valent pas les leçons données dans la récréation qui offre à un instituteur dévoué cent sujets d'enseignement.

M. le Président donne lecture d'une dépêche par laquelle M. Griolet de Geer demande au Congrès de vouloir bien lui réserver quelques instants dans la séance de samedi pour une communication qu'il se propose de lui faire. M. Griolet est à Genève, dit M. le Président. Il arrive de Berlin, et il était dernièrement à Glasgow, où il a assisté à un Congrès de sourds-muets.

M. le Président est prié d'informer M. Griolet que le Congrès sera heureux de l'entendre.

M. Magnat, reprenant la parole, demande à M. l'abbé Lambert quel moyen emploieront pour communiquer ensemble les sourds-muets et les entendants qu'il se propose de réunir dans une école commune. Et M. l'abbé Lambert répondant que ce sera le langage des signes, M. Magnat lui objecte que les entendants ne connaissent pas les signes. «S'ils viennent à les connaître, dit-il, au lieu d'élever le niveau intellectuel des sourds-muets, vous abaissez par ce mode le niveau intellectuel des entendants. Vous en faites des sourds-muets.»

«De deux choses l'une, poursuit M. Magnat : ou les sourds-muets arriveront au niveau des entendants, ou ceux-ci tomberont au niveau des sourds.»

M. l'abbé Lambert. L'opinion que j'émets n'est pas une simple opinion, mais un fait d'expérience. Bien loin que l'entendant-parlant descende au niveau du muet, c'est le muet au contraire qui montera au niveau de l'entendant-parlant. Bourg-la-Reine est là pour le prouver.

M. Magnat représente que si, par l'enseignement, on développe chez les sourds-muets l'esprit d'initiative, ces enfants, au lieu d'obéir docilement aux mauvaises influences signalées par M. l'abbé Lambert, résisteront au contraire à leurs mauvais penchants et feront ainsi comprendre qu'ils sont intelligents à l'égal des autres enfants et ne demandent qu'à développer leurs facultés intellectuelles. «Tout est là, dit-il ; et c'est pourquoi il importe de ne pas avoir des instituteurs dans le sens étroit de ce mot, mais des hommes dont le dévouement ne connaisse pas de limites. Il faut que vous ayez en eux des collaborateurs dévoués ; alors vous obtiendrez des résultats inespérés. Autrement, vous ne ferez que des machines, des êtres incapables d'avoir une pensée et de travailler par eux-mêmes. Les sourds-muets seront ce que nous les ferons.»

M. Bouvier, revenant à ce qu'a dit M. l'abbé Lambert, déclare que c'est un idéal, qu'il a rêvé aussi, et il expose d'où lui est venu ce rêve. «Tous les ans, dit-il, nous conduisons nos enfants aux bains de mer, dans un grand établissement où se trouvent non seulement nos cinquante sourds-muets, mais aussi cinquante orphelins et orphelines. Nos enfants causent beaucoup avec les entendants-parlants et j'ai trouvé qu'à la fin de la saison ils parlaient mieux, qu'ils avaient fait des progrès. Ils se développent au contact des autres. Eh bien ! je suis profondément convaincu que, si l'on pouvait avoir des écoles où seraient réunis des sourds-muets et des entendants-parlants, mais où les sourds-muets auraient des maîtres particuliers, ainsi que les entendants, je suis convaincu, dis-je, que si on les réunissait pour le travail manuel et s'ils pouvaient causer ensemble pendant les récréations, comme l'a dit M. l'abbé Lambert, ce serait l'idéal, ou tout au moins une chose excellente ; à une condition seulement, — et c'est ici que je me sépare de M. l'abbé Lambert, — à la condition qu'on emploie le système de l'articulation. Je crois que les enfants sourds-muets y gagneraient beaucoup et que tous ces enfants se comprendraient parfaitement.

«On nous demande quelquefois : «Est-ce que tout le monde comprend vos «élèves ?» Eh bien ! les petites orphelines qui sont avec nos enfants les com-

prennent parfaitement au moyen de l'articulation. Chacune a son ami, et ils ont de charmantes conversations par la parole, et non par les signes.

« Je crois donc l'idée de M. Lambert excellente, mais j'ajoute que c'est l'articulation et non le geste qui doit prévaloir dans l'application de cette idée. »

M. l'abbé Lambert. Jusqu'à présent je n'ai parlé que d'après une expérience de dix-huit années à peu près, qui a donné d'excellents résultats. Je ne me suis pas aperçu que nos entendants-parlants qui sont avec les sourds-muets, tout en parlant la langue des signes, soient descendus sinon pour faire monter les sourds-muets jusqu'à eux.

Maintenant, Messieurs, vous admettez mon idée. Je la crois juste, rationnelle. Je crois aussi que la justice et l'humanité vous invitent à former des vœux pour qu'elle se réalise. Quant au mode de communication, articulation ou signe, lorsqu'on traitera la question d'application, on verra ce qu'il faut conclure à ce sujet.

M. Magnat cite l'exemple d'un jeune sourd-muet qui, après avoir passé quatre ans et demi dans l'Institution de Genève, en fut retiré par ses parents, qui l'envoyèrent à l'école de leur village. Un an et demi ou deux ans après, le père écrivait :

Mon enfant a parfaitement suivi les leçons de l'école du village, et aujourd'hui nous ne nous apercevons absolument pas qu'il y ait la moindre différence entre lui et son frère.

« Eh bien ! oui, poursuit M. Magnat ; moi aussi j'accepte l'enseignement en commun des entendants-parlants et des sourds-muets ; mais à un certain moment, c'est-à-dire lorsque le sourd-muet aura été mis en état de converser avec les entendants-parlants. C'est alors qu'il pourra se développer, et je suis persuadé de la justesse de cette idée ; j'y applaudis des deux mains et de tout mon cœur. Mais si vous voulez mettre des sourds-muets avec les entendants-parlants quand ils ne peuvent encore communiquer par la parole, il faut bien qu'ils se servent des signes. C'est le seul moyen dont ils disposent. »

M. Hugentobler, dont M. Magnat a provoqué le témoignage, ajoute cette circonstance que l'enfant en question, étant à l'école primaire, a toujours eu par jour, le soir et le matin, deux leçons d'une heure chacune avec une institutrice pour compléter les leçons de la journée.

M. Magnat se prévaut de cette circonstance pour établir que l'enseignement en commun n'est pas aussi facile que l'affirme M. l'abbé Lambert ; celui-ci déclarant qu'on y arrive par la conversation, par les signes, M. Magnat soutient que la conversation ne doit avoir lieu que par la parole.

« Par les signes aussi, répond M. l'abbé Lambert.

« Vous êtes partisan de l'enseignement par la parole, nous sommes partisans, nous, de tout ce qui est vrai, juste, de tout ce qui est d'accord avec le bon sens et facile à réaliser. Je n'admets pas les extrêmes ni les partis pris absolus. »

M. Leroux. Nous avons à Paris l'exemple de plusieurs asiles où l'on met les

enfants sourds-muets avec les entendants-parlants. Les muets restent peut-être plus longtemps à l'asile; mais comme ils savent lire, il n'y a aucun inconvénient à les mettre dans les classes des entendants-parlants.

M. Blondel. Il me semble que le vote relatif à la réunion des enfants sourds-muets avec les entendants-parlants est tout à fait conforme à des votes précédents. L'assemblée me paraît disposée à ramener le plus tôt possible l'enfant dans la société, à le rattacher au foyer, à la famille; nous désirons qu'il soit l'objet de la plus vive sollicitude, des soins les plus assidus. C'est donc se conformer à ces préliminaires que de déclarer que le sourd-muet pourra être admis dans la salle d'asile et, si faire se peut, dans l'école primaire. Comme le disait très bien M. Grosselin, cette question se rattache à l'idée de la méthode ; mais n'entrons pas aujourd'hui dans cette dernière considération. C'est d'une manière générale que nous devons traiter le sujet qui nous occupe au point de vue de la sociabilité. A ce point de vue-là, je me rattache complètement à la pensée si bien exprimée, en si bons termes, par M. l'abbé Lambert. En effet, Messieurs, mettez l'enfant sourd-muet, à l'âge de trois ans, au milieu de ses petits camarades entendants-parlants; ces derniers se montreront beaucoup plus ingénieux que vous ne pouvez l'imaginer dans les leçons qu'ils donneront à ce petit déshérité. Nous n'avons pas besoin d'aller à l'étranger; il ne manque pas d'écoles à Paris, où vous pourrez voir les petits enfants se faire les moniteurs du sourd-muet, les auxiliaires de la directrice, de la conductrice de l'école, ainsi qu'on l'a nommée dans une de nos premières salles d'asile, créée par un de nos concitoyens, M. B. . . , dont on a un peu trop oublié les services. Mais il faut qu'il soit bien entendu que, dans les écoles d'asile, l'enseignement destiné aux sourds-muets et aux entendants-parlants doit être tout à fait positif, et que la méthode de Frœbel ou de Pestalozzi y doit être mise en pratique. Il ne faut pas donner à l'enfant des leçons abstraites, mais des leçons de choses. C'est une de nos conditions de succès. Déjà nous entrons résolument dans cette voie, en France.

Dans nos écoles primaires, on montre les objets à l'enfant. Souvenez-vous que le sourd-muet qui, s'il est privé de l'ouïe, n'a pas perdu la vue, observe, examine. A l'aide de quelques signes naturels, vous pourrez lui donner la connaissance des choses, des objets. Je ne descendrai pas dans le détail de cette méthode rudimentaire. Je laisse ici quelque initiative à l'enfant sourd-muet. Il n'est plus un déshérité, il est entré dans la société de ses camarades qui se chargent d'interpréter, sans grande fatigue et même avec plaisir, les signes de leur petit compagnon muet. Il se fait là un travail qui échappe même au maître et qui est singulièrement profitable à l'enfant sourd-muet.

Reste à savoir par quel procédé on pourra développer son intelligence, en même temps que ses sens, et provoquer chez lui la réflexion et l'éducation morale. Mais c'est là une autre question.

En résumé, je crois utile, au point de vue du développement de l'instruction et de l'éducation du sourd-muet, qu'il soit mêlé le plus tôt possible aux gens qui entendent et qui parlent. C'est le vœu qui me paraît devoir être exprimé par le Congrès; il est, je crois, tout à fait conforme à l'opinion de

M. l'abbé Lambert, opinion que plusieurs des membres de cette assemblée semblent partager.

M. l'abbé Balestra parle des avantages que, pour l'éducation des sourds-muets, on peut retirer de l'enseignement de l'écriture, et il en cite un exemple : « Vous placez chaque jour, dit-il, devant les yeux d'un enfant sourd-muet un tableau sur lequel sont tracés des mots. Il voit les autres écrire et le maître faire écrire. Il est impossible qu'il ne finisse pas par demander : Qu'est-ce que cela? On le lui explique en lui désignant les objets, en les lui nommant. Ces caractères signifient une bouteille, ces autres, une table. C'est un excellent exercice, et il n'est pas nécessaire d'avoir un maître pour cela. La chose se fait sans qu'on s'en aperçoive.

« M. Grosselin est un grand ami des sourds-muets; il a posé la question d'une manière décisive. Il faut que les sourds-muets se relèvent jusqu'à nous ou que nous descendions jusqu'à eux. M. l'abbé Lambert dit : « Nous ne sommes pas « descendus. » Je réponds à M. l'abbé Lambert que nous sommes descendus et qu'il faut nous relever.

« Nous nous relèverons le jour où vous aurez dans les écoles primaires des maîtres qui auront reçu et qui pourront donner des leçons phoniques.

« Par la parole, les muets redeviendront des hommes comme nous. Ce n'est pas une chose difficile à l'aide des méthodes déjà inventées. Ce qu'il faut, c'est faire entrer le sourd-muet dans la société, c'est faire des hommes sociables. Les écoles primaires sont la porte de l'instruction; cette porte, il faut l'ouvrir plus large à ceux qui s'occupent d'éducation. »

La clôture est demandée par M. Bouvier, mise aux voix et prononcée.

M. le Président. Il nous reste à formuler une résolution.

Deux projets de résolution, présentés par M. Aubert et par M. Grosselin, sont successivement discutés par l'assemblée, qui s'arrête à la rédaction suivante :

Le Congrès pense qu'il est très utile au développement intellectuel des jeunes sourds-muets que ces enfants soient, dans l'école primaire, admis avec les entendants-parlants, jusqu'au moment où ils entreront dans une école spéciale.

(Cette résolution est mise aux voix et adoptée.)

M. le Président. Nous arrivons à notre ordre du jour de cette séance, car, jusqu'à présent, nous ne nous sommes occupés que d'une question qui avait été remise de la séance précédente.

Nous avons à traiter maintenant la question de l'**Admission des deux sexes dans le même établissement.**

La parole est à M. Magnat.

M. Magnat. Ce qui me contrarie, Messieurs, c'est que j'ai peur de ne pas me trouver d'accord avec vous. Mais il faut que j'aie la force, le courage, si vous aimez mieux, de dire quelle est ma pensée sur cette question. Il n'y a pas grand mérite à combattre lorsqu'on a avec soi un grand nombre de per-

sonnes; il y en a un véritable à combattre quand on est à peu près seul, et je combats.

D'après l'expérience de pédagogues compétents en la matière, la réunion des deux sexes dans l'école est un excellent moyen d'éducation mutuelle. Sans doute, les objections qui ont été formulées contre ce système ont une certaine importance, nous sommes loin de le méconnaître; mais les grands avantages qui en résultent font comme disparaître tous les inconvénients qui pourraient s'ensuivre. Le P. Girard, en parlant de ce système dans son ouvrage sur l'*Enseignement régulier de la langue maternelle*, dit :

J'étais bien loin de penser qu'un jour on proscrirait de ma ville natale [1], comme une invention presque sortie de l'enfer, un enseignement qui est né dans la famille et qui vient d'en haut, puisqu'il appartient à l'instinct maternel.

Plus tard, on a été obligé d'y revenir dans nos écoles, bien que furtivement, en certains lieux. Il est de nouveau menacé, et l'on ne pense pas à cette vieille vérité : Quand tu prendrais une fourche pour chasser la nature, elle reviendra toujours en dépit de toi.

Quant à moi, je n'ai pas cessé un instant de recommander l'enseignement en commun comme le seul moyen de mettre l'instruction à la portée des élèves de tous les degrés.

Par là se développe un puissant ressort, l'émulation, mot par lequel il ne faut pas du tout entendre une coupable rivalité.

Je sais que je me mets ainsi en opposition avec une opinion qui ne croit pas pouvoir séparer les enfants des deux sexes assez tôt; mais j'ai pour moi une autorité bien plus ancienne et bien plus respectable que ne peut l'être celle des hommes, puisque c'est celle du Créateur même. Ne fait-il pas naître dans les familles la fille à côté du garçon, sans doute afin qu'ils soient élevés tout près l'un de l'autre, qu'ils gagnent tous deux par leur rapprochement? [2]

Nous avons remarqué, en effet, que la réunion des deux sexes dans la même classe imprime à la vie scolaire un cachet de vie de famille. L'instituteur consciencieux, instruit, dévoué, profitera de la présence des jeunes filles dans sa classe pour corriger le caractère et les manières un peu rudes des garçons. Les fillettes ayant en général un caractère plus doux, plus empreint de bonté que les garçons, ceux-ci, désireux d'être aussi bien notés que leurs compagnes, feront des efforts pour se corriger de leur impatience naturelle. Ils deviendront plus dociles, plus attentifs. L'instituteur trouvera aussi dans ce contact journalier un instrument puissant au point de vue éducatif et pourra inspirer à ses élèves, par le travail et les succès collectifs, un sentiment d'estime et de respect mutuel.

Quel inconvénient sérieux y a-t-il dans cette réunion des filles et des garçons sur les bancs de l'école, puisque les uns et les autres reçoivent dans les famille, dans les jeux, dans la vie, une même éducation, respirent une atmosphère commune? Et si l'on trouve qu'il n'est pas convenable de réunir les deux sexes dans la même classe, pourquoi n'observera-t-on pas les mêmes rigueurs

[1] Fribourg en Suisse.

[2] A son livre : *De l'enseignement régulier de la langue maternelle dans les écoles et les familles*, l'Académie française a décerné une de ses plus hautes récompenses, et l'Académie des sciences morales et politiques a admis le P. Girard parmi ses membres correspondants. Voir le rapport de M. Villemain sur les concours de 1844.

en dehors de l'école? Chacun de nous le sait, au sortir de l'école, filles et garçons courent ensemble dans les rues, dans les champs, dans les bois, et cela loin de toute surveillance. Personne, que je sache, n'a élevé la voix pour indiquer les inconvénients qui peuvent résulter de cette réunion des sexes, tout autrement dangereuse que celle qui aurait l'école pour sanctuaire et à laquelle présiderait un instituteur vigilant.

Je demanderai encore si, par une séparation complète des sexes, on ne risque pas d'exciter une curiosité dangereuse à un âge où il convient au contraire que frères et sœurs, cousins et cousines, fils et filles de parents voisins reçoivent une éducation commune. Ne serait-il pas plus prudent de retarder le plus possible le moment où s'éveille la curiosité de l'enfant? Ne craint-on pas la question d'une fillette qui se demande pourquoi, sans motif, on la sépare de son frère et de ses petits amis?

M. Fisch, dans son ouvrage sur les États-Unis, en 1861, dit qu'en Amérique, où les enfants des deux sexes sont réunis, l'instruction s'en trouve aussi bien que la moralité.

L'émulation, dit-il, est beaucoup plus vive; le contact journalier opère un échange de bonnes influences et neutralise les mauvaises. Les jeunes filles y gagnent autant pour la volonté que les jeunes garçons pour le cœur. Ces enfants s'habituent, dès le plus bas âge, à vivre et à grandir ensemble et, quand ils ont seize ou vingt ans, leurs relations restent aussi simples, aussi naturelles que lorsqu'ils se sont trouvés pour la première fois sur les mêmes bancs.

Ce qui milite encore en faveur du principe que nous soutenons, c'est que filles et garçons ne sauraient vivre séparés durant toute leur vie. Un moment arrivera où ils devront se rencontrer au milieu de la société à laquelle ils appartiennent, et alors, ayant été isolément élevés, seront-ils capables de s'y conduire d'une manière convenable?

Puisqu'ils sont destinés à vivre dans le monde, ils doivent recevoir d'une éducation commune la préparation nécessaire aux mœurs et aux besoins mutuels de la société, se façonner à la vie du monde par des relations journalières, combattre ainsi l'égoïsme naturel au cœur de l'homme et tempérer sa vanité par des habitudes de condescendance et d'affection, s'accoutumer à une vie régulière et disciplinée, puiser enfin dans des exemples continuels cette émulation salutaire dont trop souvent l'éducation de famille est complètement dépourvue.

Sans doute, ce système d'enseignement simultané des filles et des garçons exige dans l'internat une grande surveillance pendant les récréations, et je dirai que c'est là précisément notre pierre d'achoppement. Les maîtres n'ont pas toujours la vigilance nécessaire et ils négligent trop souvent d'assurer le respect des convenances; mais il ne faut pas condamner le principe, alors que ce sont les maîtres qui sont répréhensibles.

Aux personnes qui s'élèvent si vivement contre les écoles mixtes, nous demanderons si la moralité est plus grande dans les écoles où l'on maintient les filles séparées des garçons que dans celles où, depuis longtemps, tous les enfants sont admis dans la même classe, sans distinction de sexe. Et nous ajouterons que, si la réunion des deux sexes dans l'école primaire donnait

lieu à des faits regrettables au point de vue de la moralité, les pays les plus ins truits y auraient renoncé avec raison et depuis longtemps.

Quel sera, me dira-t-on, le personnel qui fonctionnera dans les écoles mixtes? Je répondrai que ce personnel doit être composé d'instituteurs et d'institutrices; d'instituteurs parce qu'il y a des garçons, et d'institutrices parce qu'il y a des filles.

Je ne veux pas m'étendre sur ce point, attendu que l'heure s'écoule. J'ajouterai seulement que dans notre école nous n'avons pas cédé à ce mouvement d'opinion si vif en France en ce moment, qui veut que l'on sépare les filles des garçons; je vous assure que je n'ai aucun motif de regretter cette décision.

Voici pourquoi : en maintes occasions, j'ai besoin des filles pour l'éducation de mes garçons. Ainsi j'ai des enfants des deux sexes à ma table et je donne là certaines petites leçons de savoir-vivre. Vous connaissez tous les sourds-muets, vous savez combien ils sont prompts à s'élancer du côté du plat dont on va leur servir. Les garçons tout de suite préparent et tendent leur assiette; ils veulent être servis les premiers. Je leur dis: non; ce n'est pas ainsi qu'il faut faire. Les filles doivent passer les premières, la politesse consiste en cela. Les filles sont considérées comme les plus faibles et ce sont les plus faibles qui doivent être servis d'abord. Quand toutes les filles seront servies, nous vous servirons.

En maintes circonstances, nous agissons de cette manière; par exemple, dans les petites fêtes que nous pouvons avoir dans l'école. Nous pouvons trouver là un enseignement particulier à donner à nos enfants.

Je pourrais faire valoir les raisons d'économie, mais je ne m'y arrêterai pas, parce que si l'enseignement des sourds-muets devient obligatoire en France, il est évident que nous aurons des écoles de filles et des écoles de garçons.

Il y a une autre considération très importante. Je suis persuadé que, les uns comme les autres, vous observez de très près les enfants qui vous sont confiés. Vous avez donc constaté que certaines facultés, que je nommerai, si vous le voulez bien, facultés naturelles, se développent assez tard chez le sourd-muet; qu'elles ne se développent pas aussi tôt, aussi vite que chez l'entendant-parlant. Il y a entre ces deux enfants une différence notable. Cela milite encore en faveur de la réunion des deux sexes. Je suis convaincu que vous aurez reconnu l'exactitude de ce que je viens de dire.

Je termine par là, me réservant de répondre aux objections qui pourront être faites.

M. Hugentobler se déclare un partisan décidé de la réunion des deux sexes dans le même établissement. L'instituteur de Lyon venant à dire que, en Suisse, toutes les institutions de charité sont mixtes, M. l'abbé Lambert lui demande jusqu'à quel âge les enfants y restent. «Jusqu'à quinze ou seize ans, répond M. Hugentobler.»

M. Bouvier. Vous mettez ensemble des orphelins et des orphelines de seize ans?

M. Hugentobler. Oui.

M. Hugentobler, citant l'orphelinat de Saint-Gall, qu'il recommande comme un modèle des institutions de ce genre, dit que les garçons et les filles y restent jusqu'à l'âge de seize ans.

M. l'abbé Lambert demande quel est le régime de ces écoles où les deux sexes sont réunis. Les garçons et les filles ont-ils les mêmes classes, les mêmes récréations, les mêmes réfectoires?

M. Hugentobler répond affirmativement, puis continuant la lecture d'une note sur les conditions des établissements mixtes, arrive à dire : « Le directeur doit être marié, car il comprend alors mieux les besoins respectifs. »

C'est ma conviction. Je sais bien que je ne suis pas d'accord avec tous mes collègues du Congrès.

M. l'abbé Lambert. M. Magnat s'appuie sur un principe qui ne peut être appliqué ici.

Qui n'a pas eu de sœur? Quel est celui d'entre vous, Messieurs, qui, à douze, quinze, seize ans, a jamais conçu une mauvaise pensée à l'égard de sa sœur? Du moment où l'on invoque l'un des plus beaux traits de sagesse du Créateur qui a fait naître le frère et la sœur sous le même toit et que, entre frère et sœur, il n'y a pas ce qui arrive entre étrangers, faut-il en faire un principe pour propager une doctrine tendant à la promiscuité des sexes? Non ; du jour où il a fait naître l'enfant, où il a placé le fils près de la fille, le frère près de la sœur, Dieu a creusé un abîme incommensurable entre ce qu'il y a de passions mauvaises et cette situation ; et je crois bien que le P. Girard dont on invoque l'autorité, appartenant à l'autre siècle par ses souvenirs de jeunesse, n'aurait pas tiré de ce fait la conséquence qu'il en tire en faveur d'enfants étrangers de famille, s'il avait vécu de notre temps, où l'on dit avec raison, surtout en fait de mœurs : Aujourd'hui, il n'y a plus d'enfants.

Je crois aussi que ce qu'il faut poser en principe (quand on invoque l'exemple des autres nationalités dans une question de la nature de celle que nous traitons), que ce qui distingue les peuples, ce n'est pas seulement la langue, les montagnes, les fleuves ou autres termes de limitation, mais que ce sont les mœurs, les habitudes, la manière de vivre, tout ce qui fait le fond même du caractère des peuples.

Ainsi, en Alsace, par exemple, où règne la loi des fiançailles, lorsqu'un jeune garçon et une jeune fille ont été fiancés, on permet au jeune homme d'aller passer un mois, deux mois dans la famille de la jeune fille, et celle-ci peut aussi aller dans la famille du jeune homme.

Ils ont la permission, le dimanche et les autres jours, de se promener ensemble sans témoins et sans obstacle, et il est rare qu'on entende dire quelque chose à leur sujet qui puisse ternir leur honneur.

En Suisse, en Allemagne, ce sont presque les mêmes habitudes qu'en Alsace. Mais, en France, quelle est la famille honorable qui voudrait concéder aux jeunes gens de si larges libertés?

En Angleterre, la jeune fille, tant qu'elle est demoiselle, est libre de voyager, de partir toute seule. Du jour où elle est mariée, c'est tout le contraire : elle est soumise, elle est l'esclave du mariage.

En France, c'est différent. Tant qu'une demoiselle n'est pas mariée, il faut qu'elle reste auprès de ses parents, à côté de sa famille, enfermée dans la maison. Une jeune fille qui se respecte doit toujours être accompagnée ou de sa mère ou d'une domestique. Souvent il ne lui est pas permis de prendre le bras de son frère, pour que les personnes qui ne lui connaissent pas un frère ne puissent faire de fausses suppositions à son égard.

Vous le voyez, entre tous les peuples, il y a des différences non seulement de langage, mais surtout d'habitudes, de mœurs, de tempérament qui sont comme le fond du caractère, et ce qui peut être permis, ce qui pourra se passer chez telle nation, ne sera pas permis, ne se passera pas chez une autre.

Est-ce donc que ce qui, d'après vous, ne se passe pas en Allemagne, ne peut pas se passer en France?

Admettre les deux sexes dans une même école, dans une même classe, ce serait très souvent y introduire la promiscuité.

Si mon témoignage ne vous suffit pas, consultez les pères et mères, qui ne sont pas assez naïfs pour accepter sans contrôle ce qui se fait dans les autres nations. Dites-leur que leur jeune fille de douze ans va se trouver avec tel enfant qui vient de je ne sais où; vous verrez s'ils consentiront à ce mélange des deux sexes.

Nous avons à Paris des milliers de prêtres qui, comme moi, ont vieilli dans la direction spirituelle des jeunes enfants. Ne s'arrêtant pas à la surface souvent si trompeuse de l'âme des enfants, parfois d'autant plus avancés dans la connaissance du mal qu'ils savent mieux se cacher sous des dehors naïfs, ils sont obligés de découvrir jusqu'aux replis les plus intimes des consciences, de combattre jusqu'aux mauvaises pensées, jusqu'aux mauvais désirs. Consultez ces prêtres expérimentés; vous verrez ce qu'ils diront de toutes les précautions à prendre, et si on leur demandait de mélanger les deux sexes comme moyen de prévenir le mal, ils vous répondraient que c'est comme si vous incendiez une maison pour l'empêcher de brûler.

Laissez donc à l'Allemagne, à l'Amérique, des habitudes que je n'ai pas à discuter ici; mais laissez à la France ses craintes salutaires, qui sont comme la mère de la sécurité.

M. l'abbé Balestra a demandé la parole pour éclairer la question.

« Messieurs, dit-il, j'avoue que, dans mes voyages à l'étranger, mon but principal a toujours été d'étudier ce qui regarde la méthode d'enseignement. Je ne me suis donc pas occupé spécialement de la question que vous proposez, bien sûr que je n'aurais jamais l'occasion de la voir poser en Italie.

« Voici cependant quelques observations que j'ai pu faire. A Rotterdam, en Hollande, la très célèbre école de M. Hirsch est un externat. Les enfants ne s'y réunissent qu'à l'heure des classes, et les classes sont mixtes. Le reste du temps, ils sont placés dans différentes familles, selon le culte auquel ils appartiennent.

« En Allemagne, l'école de Cologne est aussi un externat avec les deux sexes réunis dans les classes. A Osnabrück, les deux sexes sont réunis et mêlés dans la même classe. Dans quelques écoles du Nord, les garçons sont placés d'un

côté et les filles de l'autre. Je dois ajouter, bien que je sois d'un avis contraire, mais pour rendre hommage à la vérité, que le directeur ecclésiastique de l'institution de sourds-muets de Prague, chez lequel les deux sexes sont réunis, comme je lui demandais s'il avait pu constater les mauvais effets de cette réunion, me répondit : Jamais!

« En Angleterre, à la grande école de Londres, les garçons sont placés dans la plus grande salle et les filles dans une salle attenante formant angle droit avec la première. Chacune de ces salles est divisée en classes particulières avec des maîtres spéciaux. Aux heures de récréation, les deux sexes sont également séparés. Il en est de même à l'école catholique de Boston. A Duncaster, les filles sont séparées des garçons pendant les récréations et, dans l'école, sont placées sur des bancs à part. Vous voyez donc, Messieurs, que l'école anglaise diffère beaucoup de l'école allemande sur cette question.

« Dans la Belgique, l'Espagne et l'Italie, il n'existe pas un seul exemple d'école mixte.

« Des directeurs très compétents trouvent que la surveillance est déjà bien assez pénible quand les deux sexes, quoique séparés, vivent sous le même toit. Ceux qui ont cru devoir faire quelque réforme dans un sens plus large se sont vus bientôt obligés d'y renoncer. Ils ont dû revenir au système que la prudence et la pratique avaient conseillé comme le meilleur, principalement pour les pays méridionaux. Je pourrais aussi vous citer des faits dont j'ai été témoin.

« Je ne vois pas pour le présent la nécessité d'introduire les deux sexes dans nos institutions. Leur réunion dans l'école entraîne la même réunion dans le personnel enseignant; et alors, s'il y a de l'avantage à ce que des institutrices s'occupent des petits garçons, je ne trouve pas sage qu'à la difficulté d'avoir ensemble des garçons et des filles déjà d'un certain âge on ajoute celle de l'instruction donnée aux jeunes filles par des hommes. En tout cas, je ne crois pas être loin de la vérité en déclarant que, si le mélange est possible dans de petites institutions où se conserve pour ainsi dire l'esprit de famille et dans les classes inférieures ou les asiles, pour les établissements nombreux la séparation des deux sexes est certainement préférable.

« Je conclus que, dans certains pays où l'on a l'usage des asiles et des écoles mixtes, on peut réunir les deux sexes dans les institutions; mais dans les pays chauds, surtout dans le Midi, je crois que ce serait une utopie; dès le lendemain l'échec serait certain. »

M. l'abbé Lambert. Les parents, d'ailleurs, n'y consentiraient pas et n'y consentent pas à Paris. Je le sais et M. Magnat le sait aussi.

M. le pasteur Bouvier. Je demande à dire seulement quelques mots, puisque la cause que je veux plaider a été déjà défendue.

Comme on le voit, il y a dans cette question beaucoup de pour et de contre. Cela me rappelle une anecdote de la vie d'un de nos meilleurs rois, Henri IV. Il venait d'entendre deux avocats parler en sens contraire. Après avoir écouté leurs éloquentes plaidoiries, il se leva et dit : Je crois que tous deux ont raison. Eh bien! moi aussi je crois que chacun des deux partis que nous venons d'entendre a un peu raison.

On a parlé des pays étrangers, notamment des États-Unis. Je suis grand admirateur des États-Unis et probablement, si j'étais dans ce pays-là, je serais partisan de la réunion des deux sexes dans les mêmes écoles; mais si en Amérique on doit être Américain, en France nous devons être et nous sommes Français; et je pense que dans notre pays, et même d'une manière générale, il est bon que la séparation des sexes existe.

On a invoqué d'abord ce qui a lieu dans la famille, dont on veut appliquer l'exemple à l'école. Je crois que, comme l'a dit M. l'abbé Lambert, c'est bien différent de mettre en présence, à seize ou dix-huit ans, des frères et des sœurs, ou bien des jeunes gens et des jeunes filles qui ne sont pas leurs sœurs.

M. Magnat nous a dit encore que l'on voulait séparer les enfants dans l'école, mais que lorsqu'ils en sortent ils s'amusent à courir ensemble dans les bois. Eh bien! je ne pense pas que les parents en soient enchantés. Je suis père de famille, j'ai une jeune fille, et je ne voudrais pas qu'elle allât se promener avec les jeunes gens. Les enfants de l'école le font, mais à l'insu de leurs familles.

Les deux sexes sont réunis dans notre établissement, — c'est un établissement modeste, — mais voici comment : nous avons les filles d'un côté et les garçons de l'autre.

M. l'abbé Lambert. Très bien! C'est cela!

M. le pasteur Bouvier. Et nous ne les réunissons que pour le culte, pendant quelques moments. Nous les séparons le plus possible, et je crois que pour les sourds-muets, autant et plus que pour les autres, cette séparation est nécessaire. En France, d'ailleurs, c'est le vœu de la loi que les sexes soient séparés le plus possible, et je suis d'avis que c'est très rationnel. Maintenant, il y a quelquefois des raisons d'économie qui peuvent obliger de réunir les sexes; mais cela ne doit avoir lieu que quand on ne peut pas faire autrement, quand il n'y a pas d'autre moyen pour leur donner de l'instruction.

M. Magnat, malgré la fatigue qu'a pu lui causer la séance particulière du matin, qui n'a pas duré moins de trois heures, ne veut pourtant pas, dans la séance de l'après-midi, laisser passer sans réponse certaines assertions.

« M. l'abbé Lambert, dit-il, veut voir creuser un abîme entre les garçons et les filles. Je lui reproche de n'avoir pas indiqué quel est cet abîme.

« Il a prétendu que ce qui est permis chez une nation ne peut pas avoir lieu chez une autre. Ainsi, selon M. l'abbé, nous sommes plus pervers ou moins intelligents que les autres peuples, ce que je n'admets point. »

M. l'abbé Lambert. Je ne dis pas cela, mais je dis qu'en France nous sommes, sur ce point, plus prudents qu'ailleurs.

M. Magnat. Si on veut parler au point de vue du tempérament et du climat, la Suisse, par sa position géographique, correspond à la France sous ces divers rapports. Du moment que, en Suisse, une chose se fait sans donner lieu à aucun inconvénient, ainsi que nous le savons et que M. l'abbé Balestra a bien voulu le constater. . . .

M. l'abbé Balestra. Non, pas pour la Suisse. J'ai visité la Suisse, mais je n'ai pas pris de renseignements spéciaux sur la question dont nous nous occupons.

M. Magnat. Alors je dis que je défie qui que ce soit de me prouver que la moralité, dans la Suisse française, est inférieure à la moralité de la France. On pourrait peut-être affirmer le contraire.

M. l'abbé Lambert nous a signalé de mauvaises actions, des faits monstrueux..... Je voudrais bien savoir dans quel pays ces choses se passent.

Quelle est donc l'éducation que reçoit ce pays-là ? Dans les écoles de ce pays les filles sont-elles séparées des garçons? Dites-le nous et nous vous dirons à notre tour ce que nous en pensons.

S'il s'agit de la France, je vous dirai que, s'il se commet de pareils actes chez nous, c'est que l'éducation française est mauvaise et qu'il faut y porter remède.

Vous avez exprimé votre pensée; ma pensée est inverse. Vous affirmez une chose et vous ne prouvez pas que vous soyez dans le vrai.

J'ajoute que je trouve extraordinaire que vous vous occupiez tant de l'école et que vous ne vous occupiez pas de ce qui se passe en dehors; que je ne puis admettre la séparation des enfants dans l'école, alors que vous ne leur donnez pas le moyen d'éviter des relations mauvaises lorsqu'ils en sont sortis.

Dites-moi comment vous vous y prendrez pour que les garçons vivent d'une manière convenable vis-à-vis des filles, alors que les uns auront reçu une éducation d'un côté et les autres de l'autre. Vous êtes sûr que les filles étant élevées seules et les garçons seuls, cela vaut mieux; mais jusqu'ici vous n'avez pu qu'affirmer un fait sans le prouver. Vous n'avez pas répondu à notre argumentation. On a dit : Je crois. Cela n'est pas répondre.

M. l'abbé Lambert. Nous n'avons à nous occuper ici que de ce qui est de l'intérieur de l'école. Nous n'avons plus la responsabilité une fois que les élèves en sont sortis.

M. Magnat. J'envisage tout autrement la responsabilité de l'instituteur. L'homme n'est pas créé pour vivre seul; il est fait pour la société. C'est à l'école, et par nos soins, que l'enfant se prépare à la vie future. Aussi, les préoccupations de l'instituteur ne doivent pas viser seulement ce qui s'enseigne à l'école, mais elles doivent avoir surtout en vue de donner aux élèves les notions et les directions qui leur sont absolument nécessaires pour la conduite de la vie. L'enfant doit apprendre à connaître ses droits et ses devoirs envers la société, car s'il ne les connaît point, il ne saurait être responsable envers elle. Comment donc M. l'abbé Lambert peut-il se désintéresser si légèrement d'une responsabilité que tout instituteur tient à honneur de revendiquer?... Je me tais, Messieurs. Je sais que je ne puis vous convaincre; mais je sais aussi que vous ne pouvez défendre avec avantage votre cause, car vous ne pouvez l'appuyer d'aucune preuve. Dites-nous donc pourquoi vous désirez tant la séparation des sexes à l'école.

M. l'abbé Lambert. Nous sommes ici au Congrès; traitons la question au

point de vue de l'école. Pour ce qui est des sourds-muets en dehors de l'école, il est d'autres questions que nous aurons à traiter, et à ce sujet je prie M. le Président de vouloir bien m'inscrire d'avance comme demandant la parole sur la grande question du recrutement des professeurs et de l'avenir du sourd-muet en dehors de l'école. Ici, au Congrès, il s'agit de savoir s'il y a ou non inconvénient d'une sorte de promiscuité des sexes dans les classes, dans les réfectoires, dans les récréations permanentes, ou s'il est plus prudent de faire comme on fait, c'est-à-dire de séparer les deux sexes, d'établir les garçons d'un côté et les filles de l'autre, et de ne les rapprocher qu'à l'église, où, comme autrefois, à l'Institution nationale, les filles venaient d'un côté et les garçons de l'autre côté.

A Toulouse, il y a une séparation entre les deux sexes, à l'église d'abord et ensuite partout ailleurs. A Marseille de même.

Le frère Louis. La sollicitude de tous ceux qui s'occupent de l'enseignement leur a fait demander qu'on séparât les sexes de très bonne heure. Ils ne sont confondus que dans les petits asiles.

La ferme est un très bon modèle. Vous voyez réunis dans la maison les tout petits enfants; mais, dès qu'ils sont grands, les enfants vont aux travaux avec les parents, les garçons avec le père, la fille avec la mère.

Je ne crois pas que nous fussions en communion de sentiment avec la France en insistant sur la proposition de mêler les garçons et les filles dans nos écoles; pour mon compte, je repousse cette proposition.

Plusieurs Membres. La clôture!

M. le Président. La clôture étant demandée, je la mets aux voix.

La clôture est prononcée.

M. le Président. Il ne s'agit plus maintenant que de donner une forme à notre opinion.

Je crois que nous devons prendre en considération cette différence du caractère national qu'on a fait observer. Moi-même j'ai été, pendant mon séjour aux États-Unis, témoin de ces organisations d'écoles où il y avait les deux sexes dans la même classe. Seulement, hors des classes, les garçons, à la récréation, étaient d'un côté et les filles de l'autre, et ils étaient réunis au réfectoire à deux tables différentes.

Je reconnais que les différences de constitution, de race, peuvent être admises, et nous devrions, dans notre rédaction, en tenir compte.

M. Magnat. Dans toutes les institutions mixtes, pendant la récréation, les filles sont séparées des garçons, pour un motif bien simple, c'est que le jeu des filles n'est pas celui des garçons.

M. le Président. Ce qui a amené la chaleur de la discussion, c'est qu'on ne s'est pas parfaitement compris et que quelques personnes ont cru que ce mélange des filles et des garçons s'étendait même jusqu'aux récréations. Cela ne pourrait exister que dans une institution d'une demi-douzaine d'enfants.

M. l'abbé Balestra. Je crois qu'il faut émettre une pensée qui soit claire. On pourrait dire :

En général, le Congrès admet la séparation totale des deux sexes.

M. Magnat. C'est vague.

Je demanderai que dans le vote sur cette question on note le nombre des membres qui y prendront part. Ici il y a de nombreux représentants d'une même école; si j'avais amené mes cinq professeurs, j'aurais eu cinq voix de plus.

M. E. Grosselin. Voici la rédaction proposée par M. l'abbé Balestra :

Le Congrès est d'avis que, en général, la séparation des deux sexes est préférable à leur réunion.

M. l'abbé Lambert. «Préférable» n'est pas assez dire. Il faudrait «préférable en principe».

M. E. Grosselin. On ne peut pas écrire dans la même proposition ces deux termes : «en général» et «en principe».

M. Magnat. Je ne pourrais voter la résolution avec les mots «en principe».

M. l'abbé Balestra. Je crois que la pensée du Congrès est que la séparation est «préférable en principe».

(Marques d'adhésion.)

M. Blondel. Je voudrais que l'on prît les termes mêmes qui sont proposés à notre délibération, et que l'on dît :

Le Congrès est d'avis que l'admission des sourds-muets des deux sexes dans les mêmes établissements, en principe, n'est pas possible.

M. l'abbé Lambert. Mais nous admettons la réunion dans les mêmes établissements.

M. E. Grosselin. Ne peut-on pas dire :

En général, la séparation des deux sexes dans l'école est préférable à leur réunion.

M. le pasteur Bouvier. Au lieu de «dans l'école», je préférerais «dans les établissements de sourds-muets».

M. Magnat. On ne peut se servir du mot «en principe», voici pourquoi : c'est que nous sommes un Congrès international; or, dans la plupart des États de l'Europe, les garçons et les filles sont réunis dans les mêmes établissements. Nous verrons tomber sur nous une avalanche de critiques, et je me demande si cela ne nuira pas à nos travaux.

M. E. Grosselin. La résolution que je proposais portait : «en général» et non pas «en principe».

M. Magnat. «En général», cela veut dire qu'on peut le faire ou non; il y a

donc des exceptions. Mais si c'est : « en principe », on n'admettrait pas d'exception.

M. l'abbé Lambert. J'insiste pour le maintien des mots « en principe ».

M. E. Grosselin. On peut concilier les opinions opposées ou du moins permettre à chacun de voter librement, en votant d'abord sur les mots : « en principe » et ensuite sur le reste de la résolution. On verra alors quels sont ceux d'entre nous qui n'ont pas admis l'existence du « principe ».

M. l'abbé Balestra. Soit. Commençons par voter sur les mots « en principe ».

M. Magnat. Il ne faut pas qu'on puisse voter sans comprendre bien exactement la portée des expressions qu'on adopte. « En principe » cela veut dire qu'on ne peut pas, qu'on ne doit absolument pas recevoir des enfants des deux sexes dans les mêmes établissements de sourds-muets. « En général », au contraire, signifie qu'on peut également les recevoir ou ne pas les recevoir. (Réclamations.)

M. Bouvier. Mais non. Pour mon compte, j'admets des exceptions et je vote « en principe ». On dit très bien : En principe, il faut faire telle chose ; mais dans la pratique, on peut être obligé de faire autrement.

M. E. Grosselin. Ça ne peut pas vouloir dire cela. Le principe est absolu.

M. Bouvier. On a des principes absolus dans la pensée, on a un idéal et ensuite il y a la pratique, qui parfois vient modifier cet idéal. Il se présente des cas extraordinaires dans lesquels on ne peut faire autrement que de dévier du principe absolu.

M. E. Grosselin. C'est à cette idée-là que répond l'expression « en général ».

M. Bouvier. Si l'on me pose la question : Vaut-il mieux ne pas donner d'éducation que de réunir les deux sexes? je répondrai : Il vaut mieux les réunir; mais pourtant, en principe, je suis pour la séparation.

M. le Président. Je vais mettre aux voix la résolution avec les mots « en principe ».

M. E. Grosselin. J'ai quelque habitude des choses parlementaires, et je sais comment donner à chacun de vous la liberté de son vote. On peut mettre d'abord aux voix les mots « en principe », puis le reste de la proposition.

M. Magnat. De l'explication que vient de donner M. Bouvier, résulte-t-il que les mots « en principe » équivalent aux mots « en général » ?

M. Bouvier. Mais pas du tout!

M. Lambert. « En principe », cela se dit tous les jours et cela suppose des exceptions.

Le frère Louis. J'espère que nous allons tous tomber d'accord et que M. Grosselin, qui connaît si bien ce langage-là, admettra ce que je vais dire. Dans l'u-

sage ordinaire, consacré par la pratique, on dit très bien : En principe, nous n'admettons pas les enfants des deux sexes dans l'école. On le fait cependant, mais sous le coup de certaines nécessités, de certaines exigences auxquelles il faut céder.

M. le Président. Voici la rédaction que je mets aux voix :

Le Congrès est d'avis que, en principe, la séparation des deux sexes, dans les écoles de sourds-muets, est préférable à leur réunion.

M. Lambert. Non, pas dans l'école, Monsieur le Président, mais dans la classe. En mettant : «dans l'école», nous condamnons des établissements très respectables, tels que la maison d'Angers et tant d'autres.

M. Magnat. C'est justement ce que je dis.

M. Balestra. Si vous n'employez que le seul mot de classe, vous paraîtrez admettre que les enfants de sexe différent peuvent être réunis dans les réfectoires, dans les récréations, les promenades, etc.

M. Lambert. Eh bien! que l'on fasse une énumération; qu'on mette : «dans la classe, dans les récréations, etc.».

M. Aubert. Je crois, Messieurs, qu'il s'est produit un malentendu dans nos esprits. La rédaction dit bien que les deux sexes peuvent être réunis dans l'école, en ce sens qu'ils seront abrités sous le même toit; mais une fois sous le même toit, ils doivent être séparés. Voilà le sens de la proposition.

M. Bouvier. Je propose de mettre : «dans les établissements de sourds-muets». Les enfants des deux sexes peuvent bien être sous le même toit; — j'ai moi-même un établissement où ils habitent sous le même toit; — mais nous ne les mettons pas ensemble dans l'école.

M. le Président. Je propose cette modification :

Le Congrès est d'avis que, en principe, la séparation des deux sexes, dans l'établissement de sourds-muets, est préférable à leur réunion.

Grâce à cette substitution du singulier au pluriel, de «dans l'établissement» à «dans les établissements», on comprendra clairement qu'il ne s'agit pas forcément de mettre les deux sexes dans deux établissements distincts; mais que, abrités sous le toit du même établissement, il est préférable qu'ils y soient séparés.

(La rédaction ainsi modifiée est mise aux voix. Elle est adoptée par vingt-huit voix sur trente.)

M. Hugentobler. Je demande qu'il soit constaté au procès-verbal que j'ai voté contre la proposition (Réclamations); si cependant il y avait un inconvénient, je n'insiste pas.

M. Magnat. Je demande que mon nom soit porté sur le procès-verbal avec la mention que j'ai voté contre la proposition.

M. Bouvier. Cette manière de voter est-elle en usage dans les assemblées?

M. E. Grosselin. Il y a le scrutin public; alors les votants sont nommés des deux côtés.

Pour procéder régulièrement, MM. Magnat et Hugentobler pourraient demander à faire demain une observation au procès-verbal. Autrement il faudrait procéder à une sorte de scrutin public.

M. le Président. Il est six heures moins quelques minutes, et malheureusement nous n'avons pas épuisé notre ordre du jour.

La séance est levée à six heures.

Le Secrétaire,

Ernest La Rochelle.

SÉANCE DU VENDREDI 27 SEPTEMBRE 1878.

PRÉSIDENCE DE M. LÉON VAÏSSE.

SOMMAIRE. — Lecture faite par M. Magnat d'un mémoire de M. A. Houdin sur la quatrième question : DE L'ÉTAT ACTUEL DE L'ENSEIGNEMENT DES SOURDS-MUETS EN FRANCE. MM. Magnat, Hugentobler, l'abbé Balestra. — M. John B. Philbrick, délégué américain à l'Exposition universelle, est introduit par M. Lavanchy au sein du Congrès, auquel il fournit des renseignements sur la SITUATION DES INSTITUTIONS DE SOURDS-MUETS AUX ÉTATS-UNIS. — QUELLES SONT LES CAUSES QUI JUSQU'ICI ONT EMPÊCHÉ D'OBTENIR DES RÉSULTATS SATISFAISANTS DANS L'ENSEIGNEMENT DES SOURDS-MUETS ? MM. Hugentobler, Magnat, Fourcade, l'abbé Balestra. — Vote relatif à l'enseignement des sourds-muets en France. — QUESTION DES MÉTHODES. MM. Bouvier, Hugentobler, Magnat, Fourcade, l'abbé Balestra, le frère Dieudonné, l'abbé Lambert, Eidenschenk. — Hommage fait au Congrès par M. le Dr Bonnafont d'un mémoire sur la responsabilité légale des sourds-muets.

ANNEXE. — Projet de loi présenté par M. Correnti, sur la RÉORGANISATION DES ÉCOLES SPÉCIALES POUR LES SOURDS-MUETS.

A l'occasion de la lecture faite, par l'un des secrétaires du Congrès, du procès-verbal de la seconde séance, M. BALESTRA demande que, dans le vœu relatif à la création, dans les Facultés de médecine, d'une chaire de «surdi-mutité», on remplace ce terme par celui de *otoïatrie*. «Ce serait là, dit-il, une expression plus scientifique.»

La lecture du procès-verbal de la troisième séance amène M. le vice-président RIGAUT à déclarer que, en recommandant d'apporter une grande réserve dans l'enseignement religieux des sourds-muets, parce que c'est l'enseignement de choses abstraites, plus difficiles à comprendre, il n'entendait pas se prononcer contre cet enseignement appliqué à des enfants plus âgés, déjà instruits des choses simples et positives.

M. MAGNAT donne lecture du mémoire suivant adressé au Congrès par M. Auguste HOUDIN, directeur-fondateur de l'Institution des sourds-muets de Passy pour l'enseignement de la parole :

«Messieurs et chers collègues, la bonne nouvelle du Congrès qui réunit les amis des aveugles et des sourds-muets m'est parvenue au bord de la mer où, fatigué et souffrant, j'arrivais dans le but de retremper mes forces épuisées par le labeur de l'année. J'ai éprouvé un chagrin profond de ne pouvoir, par cette raison, participer aux travaux de votre commission d'organisation, et ma douleur ne pouvait être atténuée que par la pensée et l'espérance de pouvoir, du moins, quoique éloigné et privé ici de tout livre et de tout document, soumettre au Congrès quelques observations, fruit de ma longue et laborieuse expérience. Si de ces observations et de ces souvenirs jetés à la hâte sur le

papier il pouvait surgir une seule idée profitable aux chers intérêts que nous défendons, ce serait pour moi un précieux adoucissement aux amertumes de l'absence.

« Mon sujet sera la question suivante, prise dans le programme des questions soumises au Congrès : *Le jeune sourd-muet peut-il être admis dans les écoles publiques des entendants-parlants ?*

« Et à cette question je réponds : Non et oui. Non, en général, et oui, par exception.

« La barrière élevée par la surdité entre l'enfant privé de l'ouïe, même quand cette privation n'est pas complète, et celui qui en est doué est et sera toujours, des intelligences égales étant données, un obstacle insurmontable à la communauté des études, à l'identité des moyens et à l'égalité des résultats. On n'élèvera jamais un sourd-muet ni un demi-sourd à côté d'un entendant-parlant, un seul maître et une seule classe étant donnés pour les deux, sans être fatalement obligé de sacrifier le sourd à l'entendant ou l'entendant au sourd, ou de les sacrifier en partie tous les deux, que le sourd soit élevé par la mimique ou qu'il soit élevé par la parole.

« Telle est la règle à laquelle il est impossible d'échapper ; tel est l'écueil absolument inévitable.

« Notre marche, dans l'enseignement des sourds-muets, est essentiellement logique et naturelle ; elle est en général synthétique et non pas analytique ; nous marchons en général avec le plus grand soin de la partie au tout, du connu à l'inconnu, du petit au grand, du simple au composé, et l'école Pereire a mille fois raison de recommander cette manière de procéder pour l'entendant ; mais il ne s'ensuit pas qu'elle puisse être appliquée simultanément au sourd et à l'entendant, et dans une classe commune, il faut au contraire qu'elle le soit successivement et dans des classes à part.

« Si vous prenez un sourd-muet et un entendant-parlant du même âge, sept ans par exemple, que fera l'entendant, chez qui la parole est spontanée, pendant que vous enseignerez laborieusement l'articulation au sourd-muet, chez qui elle ne peut être qu'acquise ? Que fera l'entendant, qui vous apporte la parole, un vocabulaire, des idées, une langue maternelle, toutes choses acquises par lui au foyer de la famille, pendant que vous les enseignerez lentement, laborieusement et méthodiquement au sourd-muet ? Si vous vous attachez à l'entendant et que vous répondiez à ses besoins, qui sont le développement des idées, de la parole, de la langue qu'il possède, qu'il vous apporte, que fera le sourd-muet qui vient au contraire vous demander précisément ces idées, cette parole, cette langue dont il a avant tout besoin, et sans lesquelles il ne peut faire un pas ? L'un vous demande ce que l'autre vous refuse ; l'un vous refuse ce que l'autre vous demande ; comment, dans une même classe et dans le même moment, répondre aux deux besoins, concilier les deux intérêts ?

« En pareille occurrence, le maître n'a évidemment pas d'autre alternative que d'abandonner l'un ou l'autre de ses élèves pour se donner exclusivement à l'un ou à l'autre, ou de s'occuper successivement de l'un et de l'autre. Mais, dans le premier cas, il sacrifie bien l'un à l'autre, et, dans le second, il les sacri-

fie bien en partie tous les deux, car toutes ses forces réunies n'étaient que juste ce qu'il fallait à chacun, surtout au sourd-muet, et ces forces, les voilà divisées ! La conclusion qui s'impose, c'est donc bien celle-ci, à savoir : que la réunion, sur le banc d'une même classe, avec le même maître, de l'entendant et du sourd est, en principe et en fait, une chose aussi mauvaise pour l'un que pour l'autre.

« Il faudra au moins deux ou trois ans pour apprendre au jeune sourd-muet de sept ans ce que possède déjà l'entendant du même âge, c'est-à-dire la fonction de la parole et la langue maternelle. Si vous laissez là l'entendant pendant que vous allez enseigner ces choses au sourd-muet, et si, ensuite, vous les rapprochez, ils auront tous deux dix ans et seront, en supposant que le parlant n'ait rien acquis de son côté, à peu près de la même force, raisonnant toujours dans l'hypothèse de deux intelligences égales. Essayerez-vous alors de les faire marcher ensemble et du même pas? Vaine tentative! Vous n'aurez pas plus de succès qu'il y a trois ans. Pendant qu'avec *l'écriture et la parole lue sur les lèvres* vous ferez une leçon appropriée et profitable au sourd-parlant, vous auriez pu et dû, *avec la parole entendue*, en faire dix de même force à l'entendant, qui aurait pu et dû en profiter. Pendant que le sourd fera une lieue, l'entendant en devra donc faire dix! Et vous voilà fatalement revenu à l'alternative d'il y a trois ans : celle de laisser encore l'un ou l'autre en chemin, ou de vous occuper successivement de l'un et de l'autre et de revenir successivement à l'un et à l'autre, le sourd se traînant péniblement à la remorque de l'entendant, et l'entendant perpétuellement enrayé par le sourd, autrement dit, de sacrifier encore l'un à l'autre, ou de sacrifier la moitié des intérêts de l'un et de l'autre en divisant des forces que chacun réclame en entier ! Et je ne compte pas les trois ans que vous avez déjà fait perdre à l'entendant pour attendre le sourd-muet !

« Séparez donc le sourd de l'entendant et l'entendant du sourd ! Si vous persistiez à les réunir et à leur partager vos soins, votre classe ressemblerait à cette table de famille où, sous prétexte d'égalité et de fraternité, on soumettrait l'estomac le plus robuste et l'estomac le plus faible au même régime mixte qui tuerait l'un et l'autre : l'un de privation, l'autre d'excès.

« Vous ne ferez d'ailleurs jamais entrer le jeune entendant en communication avec le jeune sourd-muet sans l'intermédiaire de la mimique, plus ou moins naturelle; et pourquoi faire perdre son temps à l'entendant à apprendre des signes mimiques, quand le but de vos efforts est précisément d'amener le jeune sourd-muet à ne pas s'en servir lui-même et à entrer en communication avec l'entendant par la parole de celui-ci?

« Vous me direz que les relations mimiques du sourd-muet et de l'entendant-parlant ont pour but de hâter le moment où celles de la parole pourront commencer à les remplacer. Je réponds que ce sont les relations de maîtres à élèves qui, seules, pourront jamais vraiment hâter ce moment. On a beaucoup exagéré l'influence du camarade parlant, et même celle du moniteur, sur le sourd-muet : le camarade, tant qu'il n'a pas l'âge et la maturité nécessaires pour tenir lieu, jusqu'à un certain point, de maître, n'a pas sur le sourd-muet l'action qu'on lui a attribuée; il faut trop de tact, de patience et de

volonté auprès du jeune sourd-muet pour qu'un enfant comme lui puisse lui être véritablement utile et puisse lui rendre quelque service. Où d'ailleurs pourrait-il lui en rendre? Est-ce en classe? Mais, en classe, l'entendant est là pour son propre compte; il est là pour apprendre lui-même, et non pour enseigner! Est-ce en récréation? En récréation, il a à s'amuser, et non pas à régenter! Il a bien autre chose à faire que d'adresser la parole et de chercher à arracher un mot au pauvre sourd-muet qui ne l'entend ni ne le comprend: il a à jouer et à bavarder avec l'entendant qui l'écoute, le comprend et lui répond!

«Il y a bientôt trente ans, l'éducation du sourd-muet au milieu des entendants était l'idée fixe du Dr Blanchet. Consulté par lui à cet égard, je lui exprimai la même opinion que celle que j'ai l'honneur de vous exposer. On passa outre, on réunit des sourds-muets aux parlants, sur le même banc; mais quinze jours ne s'étaient pas écoulés qu'il fallait donner aux sourds-muets un banc à part dans la même classe, et puis une classe à part dans le même établissement! Et depuis, cette classe *à part* a toujours subsisté; ce qui n'empêche pas, il est vrai, de continuer à dire que le sourd-muet est élevé ainsi *au milieu des entendants-parlants!*

«A la même époque, toujours sous l'influence de la même idée dont j'étais heureux de poursuivre l'application dans l'intérêt de la vérité, nous placions, dans une institution renommée de Paris, un jeune sourd-muet que M. Eugène Pereire, notre honorable collègue, connaît bien. Dirigeant son éducation, j'allais tous les jours lui donner des leçons particulières. Sorti de mes mains, il allait à l'étude, il prenait ses repas, il partageait ses récréations avec les entendants. A l'étude, il ne faisait rien: le maître avait trop à faire avec ses bavards de parlants pour s'occuper du muet! A table, nul ne songeait à chercher à lui apprendre le nom du pain qu'il mangeait! En récréation, on passait à côté du muet pour courir au parlant, heureux quand, en passant, on ne lui faisait pas un pied de nez ou quelque autre grossière provocation! Le muet restait seul, mais, bouc émissaire des iniquités d'Israël, on savait le retrouver pour lui attribuer, à lui sans parole pour se défendre, les méfaits des autres! Les punitions injustes qui s'ensuivaient irritaient son cœur et égaraient son intelligence. Deux ou trois années se passèrent ainsi; l'expérience était faite, les résultats intellectuels étaient nuls, les résultats moraux mauvais, la mimique restait dominante, la parole ne se développait pas: il fallait aviser. L'enfant me fut confié, et, dans l'institution spéciale, avec les soins spéciaux, au milieu des sourds-parlants comme lui, tout changea de face: la parole prit le dessus; l'intelligence et le cœur, avec leur nourriture propre, revinrent à leur accroissement naturel; tout rentra dans la voie normale. L'éducation de l'enfant, c'est le père lui-même qui le faisait observer, n'avait vraiment commencé que dans le milieu propre. L'enfant est resté sept ou huit ans encore entre mes mains, et M. Eugène Pereire, qui connaît l'enfant devenu homme, sait ce qu'en a fait l'école spéciale: un esprit distingué, un cœur accompli, en relation complète par la parole avec la société dont il est l'honneur, comme il est celui de ses maîtres.

«Non, Messieurs, la place du sourd-muet, quand il s'agit de l'œuvre de son

éducation, n'est pas au milieu des entendants. Le plus de rapports possibles avec l'entendant, des rapports continuels, oui; mais des classes à part, un enseignement à part et, pendant longtemps, même des livres à part! La récréation avec le parlant, mais avec le maître, ou le camarade plus âgé qui puisse un moment en tenir lieu; mais jamais, si l'on veut toujours un auxiliaire utile, une influence efficace, jamais avec le camarade du même âge, dont la légèreté ou l'espièglerie n'auront rien de bon en général à apprendre au sourd, et n'auront même souvent que des mauvais tours à lui jouer!

«J'ai parlé d'une exception; il y en a une, en effet, à faire ici, mais il n'y en a qu'une. L'école spéciale, le milieu spécial est bien l'unique et vrai refuge du sourd-muet, et l'école de l'entendant ne peut lui offrir qu'un abri absolument précaire; mais il se trouve des situations où l'on est dans l'obligation de choisir entre deux maux, et, dans ce cas, on choisit le moindre; c'est en pareil cas qu'il faut bien admettre pour le sourd-muet l'école de l'entendant.

«Quand le sourd-muet trouve l'école spéciale fermée à presque toute son enfance qui pourtant a besoin de soins, qui en a plus besoin encore que celle de l'entendant-parlant; quand on le voit placé entre l'oisiveté et l'isolement qui tuent l'être moral, et l'école de l'entendant dont la porte peut s'ouvrir, et qui, malgré ses inconvénients, a pour lui du moins quelque chose qui ressemble à une occupation et à une société, et d'où il peut tirer certaines notions élémentaires, certaines habitudes d'ordre et de discipline qui lui serviront dès à présent, et qui lui serviront plus tard à l'école spéciale; alors, il faut bien, il faut nécessairement frapper pour lui à cette porte, en attendant mieux. Et alors, mais alors seulement, elle doit lui être ouverte, et il faut bénir la main qui la lui ouvre.

«Hors ce cas, on peut dire que, si généreuse et si noble qu'elle soit, l'idée d'introduire le sourd-muet dans l'école de l'entendant-parlant, de rapprocher ainsi, le plus et le plus tôt possible, le déshérité du sort du plus favorisé, et de devancer le moment où la vie doit devenir pour tous deux le patrimoine commun, n'est malheureusement que l'illusion et le rêve de l'imagination, et qu'elle s'évanouit au premier rayon dont l'éclairent l'expérience et le sens pratique.

«Il faut, Messieurs, attendre que la plante soit assez forte pour l'exposer, sans danger pour elle, aux rayons du soleil; il faut attendre que le fruit soit mûr pour le cueillir et s'en nourrir; de même, il faut, et il faudra toujours attendre que l'éducation du sourd-muet soit achevée dans l'école spéciale, la seule qui puisse l'achever, pour pouvoir le mettre seul, et sans péril pour lui, en face de la société des parlants, et lui dire :

«Maintenant, affronte seul la grande scène où se pressent et que se disputent les hommes; va au milieu d'eux parler leur parole et vivre de leur vie!»

M. Magnat ayant terminé la lecture du mémoire de M. A. Houdin, M. E. Grosselin exprime le regret qu'elle ait été si tardivement faite, car elle lui paraît soulever des objections qu'il se réserve de produire dans la discussion sur les méthodes.

M. le Président. L'ordre du jour appelle, comme première question à examiner, l'**État actuel de l'enseignement des sourds-muets en France.**

Avant qu'on aborde l'ordre du jour, M. Hugentobler appelle l'attention de ses collègues sur l'idée émise la veille dans la séance du Congrès des aveugles par M. le Ministre de l'intérieur, de tenir pour eux des Congrès périodiques, et propose de constituer une Commission permanente, chargée d'organiser de semblables Congrès dans l'intérêt des sourds-muets. Ces Congrès, dit-il, auraient surtout pour but de s'entendre au sujet des méthodes, de permettre à chacun de savoir ce qui se fait ailleurs que chez lui, toutes choses pour lesquelles il nous serait utile de nous voir fréquemment. On pourrait, par exemple, se réunir tous les deux ou trois ans, et la Commission serait chargée de s'entendre avec nos collègues des autres pays qui accepteraient certainement notre proposition.

Il serait honorable pour notre Congrès d'avoir pris cette initiative, et je serais heureux d'obtenir à ce sujet le vote immédiat.

M. le Président, tout en déclarant trouver la proposition de M. Hugentobler non seulement très acceptable, mais encore très désirable, estime qu'il vaut mieux, pour la voter, attendre la fin du Congrès. Revenant donc à l'ordre du jour, il donne la parole à M. Magnat.

M. Magnat. J'ai dit hier, dans notre Commission, que l'état actuel de l'enseignement des sourds-muets ne doit pas être traité seulement au point de vue de la France, et que si nous avions ici des délégués des différents pays de l'Europe et même de l'Amérique, chacun de ces délégués serait bienvenu à nous faire savoir ce qui se passe à ce sujet dans son pays.

Ce serait là pour nous un très précieux enseignement, puisque nous pourrions profiter de l'expérience déjà faite dans chacun de ces pays et retirer quelque fruit des travaux qui s'y sont accomplis.

Quant à moi, Français, je vous demande la permission de vous indiquer brièvement l'état de la question des sourds-muets dans notre pays.

Il existe actuellement en France 57 institutions destinées à l'éducation morale et intellectuelle des sourds-muets. Parmi ces institutions, il y en a trois qui sont dotées par l'État : une à Paris, une à Bordeaux et une à Chambéry. Assimilées aux hôpitaux et aux établissements de bienfaisance, elles relèvent du Ministère de l'intérieur. Elles comptent ensemble environ 400 élèves. Les 54 autres institutions, placées forcément sous la direction du même ministère et situées dans 35 départements, donnent asile à environ 2,000 élèves.

L'enseignement spécial des sourds-muets serait donc donné en France à 2,400 élèves et, sur les 250 instituteurs et institutrices qui composent le corps enseignant, 60 seraient laïques et le reste appartiendrait au clergé. La durée du cours d'études étant de 7 à 8 ans, ce ne serait qu'au bout de ce temps que 2,400 autres sourds-muets pourraient être admis dans ces institutions. Ce défaut de place explique comment il se fait que l'admission d'élèves dans nos institutions puisse être vainement sollicitée pendant plusieurs années.

D'après la statistique la plus récente, on compte en France, en chiffres ronds, 30,000 sourds-muets, c'est-à-dire en moyenne près de 350 par dé-

partement. Le dénombrement par âge donnerait le résultat approximatif suivant :

Sourds-muets de moins de 5 ans	1,600
Sourds-muets de 5 à 15 ans	9,000
Sourds-muets au-dessus de 15 ans	19,400

Ainsi, 10,000 sourds-muets se trouvent dans les conditions voulues pour fréquenter les écoles et y recevoir l'instruction indispensable pour vivre au milieu de la société, tandis que, nous l'avons dit plus haut, sur ces 10,000, 2,400 seulement sont admis dans nos 57 institutions.

Nous sommes fondés, croyons-nous, à demander, au nom de la civilisation, de la morale outragée, le relèvement de ces parias, de ces esclaves, nés pourtant au milieu de nous et, comme nous, désireux de participer à nos joies et à nos souffrances. C'est aussi au nom des intérêts de la société que nous réclamons l'instruction de tous les sourds-muets; car, s'ils sont pauvres, ils cherchent à dévaliser le riche; s'ils sont riches, ils peuvent être impunément dépouillés; victimes de quelque injustice, ils ne peuvent et ne savent exprimer leurs plaintes; offenseurs envers la société, ils échappent facilement à la sévérité des lois, et la perversité trouve en eux des complices dociles capables de tous les crimes, de toutes les turpitudes, puisque l'ignorance et la faiblesse, l'isolement et le silence font de ces malheureux des instruments inconscients de toutes les passions. Placé dans ces conditions, peut-on nier que le sourd-muet ne soit un danger permanent pour la société? Le seul remède qui puisse parer au danger, c'est la création, en nombre suffisant, d'écoles spéciales de sourds-muets.

Si, comme nous l'espérons, le Gouvernement veut incessamment étendre à tous les sourds-muets de France le bienfait de l'éducation, il faudra simplifier les méthodes, donner à l'enseignement une direction plus normale, déterminer enfin les ressources nécessaires pour l'accomplissement de cet utile projet. Or, il suffirait, aujourd'hui, d'amener les Conseils généraux à voter quelques centimes additionnels, les communes à consentir, en faveur de leur budget, à de faibles allocations, et la charité publique à intervenir à son tour pour rendre heureux quelques milliers de sourds-muets qui passent leur vie misérables, délaissés, livrés à la stupide satisfaction de besoins matériels et aux seuls instincts de la vie animale.

Les accusations qu'on porte contre le sourd-muet seraient-elles la cause de l'abandon dans lequel on le laisse? Disons-le; ce n'est pas là le véritable motif de cet abandon. La cause, nous la trouvons dans une cruelle et coupable indifférence et dans cette idée généralement admise que le sourd-muet ne sera jamais, quoi qu'on fasse, qu'un être incomplet, incapable de se suffire à lui-même. Et cependant, que de sourds-muets qui sont les uniques soutiens de leurs parents vieux et infirmes!

Il me reste maintenant à faire la statistique de l'enseignement proprement dit.

En France, on a mis en usage dans les écoles plusieurs méthodes d'enseignement; on pourrait les réduire à deux, quoiqu'il y en ait trois : la méthode des signes naturels qui, comme vous le savez, est en usage dans les

institutions nationales où l'articulation est considérée seulement comme un accessoire de l'enseignement; la méthode Grosselin, dite phonomimique, qui consiste à représenter la parole au moyen de gestes représentatifs des voyelles et des consonnes dont se compose le mot, et enfin la méthode dite d'articulation qui, je crois, est pratiquée dans un grand nombre d'institutions, dont nous ignorons en partie le nom.

Voici quelques chiffres pour d'autres pays que la France :

La Suède possède 15 institutions qui reçoivent 425 élèves instruits par 47 instituteurs. En 1870, elle comptait 4,265 sourds-muets, dont 807 âgés de 1 à 15 ans. La moitié des sourds-muets dans les institutions sont âgés de plus de 15 ans; aussi en Suède ces sujets sont-ils bien loin d'être instruits; on n'en compte qu'un dixième. La durée des études est de 6 ans pour le cours entier; de 2, 3 et 4 ans pour les adultes, qui n'entrent dans l'institution que pour y recevoir une instruction relative.

M. Magnat, donnant le chiffre des institutions de sourds-muets dans les autres pays, en compte 6 en Belgique, 4 en Hollande, 39 en Italie, 12 en Suisse, 41 en Allemagne, 6 en Espagne, 1 en Portugal et 4 en Russie.

M. l'abbé Lambert parle de l'ouvrage qu'il a fait à l'intention des sourds-muets et qui, fondé sur le langage des signes, permet de les préparer à la première communion, de les initier à l'idée de Dieu, à la distinction du bien et du mal, à la sanction de la loi. Il se félicite d'avoir vu sa méthode acceptée dans plusieurs grands séminaires. Il déclare avoir par elle instruit plus de 40 sourds-muets et même une ancienne élève de l'abbé de l'Épée, une vieille sourde-muette, dont les indications ont permis de retrouver, dans l'église Saint-Roch, le tombeau du célèbre instituteur.

M. Magnat fait observer que M. l'abbé Lambert aborde en ce moment la question de méthode, dont l'examen viendra plus tard.

M. Bouvier. Le tableau que vient de tracer M. Magnat est attristant. 10,000 sourds-muets auraient besoin d'instruction en France et 2,400 seulement entrent dans les écoles. C'est une situation déplorable. Nous devons élever la voix pour demander la création de nouveaux établissements et, comme ils ne se créent pas sans argent, demander de l'argent à l'État et aux départements. Je crois que le Congrès pourrait émettre un vœu dans ce sens.

M. le Président. Ce vœu prendra place en effet dans les résolutions de ce Congrès. Mais avant d'aller plus loin, je donnerai la parole à M. Hugentobler sur la même question.

M. Hugentobler commence par constater que l'Angleterre compte 27 institutions, 2,340 élèves et 209 professeurs; la Suisse, 12 institutions, 335 élèves et 37 professeurs; l'Allemagne du Nord, 47 institutions, 2,137 élèves et 197 professeurs; l'Allemagne du Sud, 19 institutions, 823 élèves et 68 professeurs.

« L'état actuel de l'enseignement des sourds-muets est satisfaisant, dit M. Hugentobler, si, regardant en arrière, nous mesurons le chemin que nous avons parcouru depuis le temps des Jacob-Rodrigues Pereire, des abbé de l'Épée, des

Samuel Heinicke, que nous admirons avec raison comme les grands apôtres des sourds-muets. L'enseignement par la parole a surtout réalisé des progrès considérables dans les trente dernières années, et cette nouvelle impulsion lui a été donnée par Hill de Weissenfels. C'est lui qui a rompu avec les traditions de ses prédécesseurs, avec Reich, Graser et Jäger, représentant chacun une école et subordonnant tous trois la matière à la forme: Hill a été, dans la sphère de notre enseignement spécial, ce que Pestalozzi et le P. Girard ont été pour l'instruction publique. Depuis 1848 à peu près, notre enseignement est devenu beaucoup plus conforme à la nature de l'enfant. On a donné la première place à l'intuition qui sert de base à tout enseignement, notamment à celui de la langue parlée et écrite.

«Dans la nouvelle voie tracée par Hill sont entrés courageusement nos confrères et nos grands maîtres, Borg, Deutsch, Matthias, Rœssler, Hirsch, Arnold, Schibel, Erhardt et tant d'autres. L'élan est donné, et nous sommes en train de marcher. Dans les pays de langne allemande, il y a actuellement, en chiffres ronds, cent établissements où l'enseignement est uniquement basé sur l'articulation.

«L'Italie vient d'entrer pleinement dans notre voie, et les institutions de Sienne, de Milan, de Rome, de Bergame, de Côme obtiennent des résultats qui peuvent se comparer à ceux de nos meilleures écoles. Ce phénomène réjouissant tient à ce que des hommes de dévouement et de cœur, que nous appelons Pendola, Tarra, Ghislandi, Balestra, etc., ont profité de nos expériences et organisé leurs écoles conformément aux exigences de notre époque, ce que nous ne pouvons faire tout d'un coup ni en Suisse, ni en Allemagne, ni ailleurs, où nous avons à lutter avec des idées un peu vieillies, avec des habitudes enracinées et bien souvent aussi avec l'insuffisance des ressources pécuniaires.»

Heureux de constater les progrès de la méthode d'articulation, M. Hugentobler estime qu'il ne faut pas oublier combien d'enfants sourds-muets demeurent exclus du bienfait de l'enseignement, et il provoque la création d'un grand nombre de nouvelles écoles spéciales.

M. Lavanchy, *secrétaire général du Congrès universel des aveugles et des sourds-muets*, introduit M. John D. Philbrick, directeur de la section d'éducation des États-Unis d'Amérique à l'Exposition universelle de 1878.

M. le Président. Messieurs, je m'estime d'autant plus heureux de voir parmi nous M. Philbrick que je sais et puis témoigner combien l'Amérique possède d'excellentes institutions que nous ne pourrions que gagner à connaître tous.

M. Rigaut, *vice-président*, après avoir donné la bienvenue à M. Philbrick, prend occasion des paroles prononcées par M. Bouvier pour s'élever contre la mauvaise habitude que nous avons en France de nous adresser toujours à l'État et pour provoquer de préférence un appel à l'initiative privée, d'autant plus que l'État peut alléguer qu'il est plus urgent de créer des écoles normales d'instituteurs primaires qui n'existent pas encore dans tous nos départements.

M. Magnat répond qu'on est ici en Congrès international; que la France n'est pas le seul pays dans lequel les sourds-muets soient obligés de recourir à l'État pour leur instruction, et il cite en exemple l'Allemagne elle-même. «Nous sommes en outre, dit-il, un Congrès officiel. Nous ne pouvons donc faire autrement que de formuler nos vœux et de les adresser au Gouvernement, sous le patronage duquel nous nous sommes constitués.»

M. Rigaut rappelle que, en Angleterre, ce sont des comités locaux qui s'occupent des écoles, les régissent et en font les règlements, qui ne sont astreints à aucune uniformité. Il serait à désirer, selon lui, que cet exemple fût suivi chez nous et qu'il s'y organisât des comités locaux composés d'hommes dévoués qui vinssent en aide à l'État.

M. Bouvier maintient sa proposition de s'adresser à l'État et aux Conseils généraux pour provoquer la création d'un plus grand nombre d'écoles de sourds-muets. Il désirerait que l'État instituât dans chaque département des commissions chargées de veiller à l'instruction et à l'éducation de ces malheureux, et propose d'émettre un vœu dans ce sens.

M. Hugentobler fait observer que la question qui s'agite en ce moment se rattache à celle qu'il a soulevée au début de la séance, et M. Rigaut expose à son tour comment il entend l'idée de M. Hugentobler.

Sur l'observation de M. E. Grosselin, qui représente qu'on s'éloigne de la question à traiter, qui est celle de l'état actuel de l'enseignement des sourds-muets, la clôture du débat, réclamée par plusieurs membres, est mise aux voix et prononcée.

M. l'abbé Balestra. D'après les statistiques relatives à l'Italie que j'ai vérifiées, il s'y trouve 46 institutions de sourds-muets. Il y en a 13 pour les filles et garçons réunis, 21 pour les filles seules, et 12 pour les garçons. En général, pour celles des filles surtout, ces institutions sont entre les mains des congrégations religieuses.

Ici M. l'abbé Balestra fait l'éloge des filles de la Charité, dites aussi Canossiennes [1], qui, dit-il, sont, surtout pour les sourds-muets, les anges de Lombardie et de Vénétie; elles dirigent huit écoles. Il signale notamment une sœur de Saint-Vincent de Paul, Française, qui a introduit à Naples la méthode de la parole qu'elle a apprise à Sienne et a obtenu de si grands succès qu'un député à la Chambre d'Italie a appelé l'école de Naples une des meilleures institutions d'Europe. «L'école des sourds-muettes de Sienne, dit-il, est également entre les mains des filles de la Charité, dont beaucoup sont d'origine française; c'est encore la même congrégation qui s'occupe d'une institution de sourds-muets à Gênes; nous avons aussi à Modène les dames de la Providence, qui font beaucoup de bien. De même, beaucoup de prêtres, en Italie, se consacrent à l'instruction des sourds-muets. Presque tous les directeurs d'établissements sont des prêtres; il n'y a que quatre directeurs laïques.

[1] Ainsi appelées du nom de la fondatrice, la marquise Canossa, de Vérone.

« L'enseignement, en Italie, a en général une durée de 6 à 8 ans. Nous recevons ordinairement les enfants à 6 et même à 5 ans, mais pas au-dessus de l'âge de 14 ans. Il y a des institutions de l'État, des institutions des provinces et des institutions des communes qui sont surtout soutenues par la charité publique.

« Parmi les institutions de l'État, il faut nommer celle de Milan, qui reçoit des garçons et des filles et qui renferme aussi une école normale; à l'établissement de Rome, l'Etat paye le personnel enseignant.

« On a rouvert à Naples l'école pour les enfants sourds-muets, qui est également soutenue par l'Etat et reçoit de lui une subvention de 17,700 francs. Il donne aussi des subventions aux établissements de Gênes, de Turin, d'Oneglia, de Venise, de Sienne, de Modène et de Palerme.

« Il faut le dire: le Gouvernement avait maintenu les crédits qui étaient précédemment accordés par les États qui existaient antérieurement à la transformation de l'Italie. »

M. l'abbé Balestra raconte que, à un certain moment, M. Lanza, ministre de l'intérieur, ayant trouvé que la somme de près de 200,000 francs surchargeait le budget, avait, pour l'en soulager, d'un trait de plume rayé 61,019 francs de la subvention qu'il donnait à six institutions de sourds-muets; mais qu'un homme de cœur et d'intelligence, M. Correnti, aujourd'hui commissaire royal à l'Exposition universelle et alors ministre de l'instruction publique, prit sous sa protection les pauvres sourds-muets.

M. l'abbé Balestra ajoute que, plus tard, M. Correnti lui ayant demandé quelle somme il fallait aux sourds-muets, il avait répondu tout simplement: Deux millions. (Hilarité.)

« Messieurs, fait observer M. l'abbé Balestra, l'Italie compte environ 24,000 sourds-muets. En faisant la proportion, on trouve qu'il y en a 4,000 qui peuvent recevoir de l'instruction, et je crois que maintenant ceux qui la reçoivent sont au nombre de 1,000.

« Le Ministre se récria: « Comment, Monsieur l'abbé, il faudra donner deux « millions? Mais ce n'est pas possible! » Je lui répondis: « Non, Excellence; ce qu'il faut faire, c'est de porter une dépense de 750,000 francs au budget des provinces, et autant au budget des communes. L'État fournira le reste. Mon projet, c'est la loi qui existe en Belgique: un tiers à la charge de l'État, un tiers à celle des provinces, un tiers à celle des communes. »

M. Correnti nomma une commission, dont faisait partie M. l'abbé Balestra, et qui rédigea un projet dont il rappelle les dispositions en ces termes: « Toutes les institutions existant actuellement seront maintenues. Il y aura une école normale pour former des maîtres. Les institutions de sourds-muets seront soutenues aux frais de l'État, des provinces et des communes, contribuant chacun pour un tiers. Aucune bourse, aucun secours ne seront accordés aux écoles existant ou à fonder qui n'auront pas adopté l'enseignement de la parole comme méthode normale [1]. »

[1] Voir à la suite de cette séance le projet de loi de M. Correnti, p. 459.

Cette loi a été présentée par M. Correnti à la Chambre des députés, et il est à espérer que le Ministre qui dirige aujourd'hui l'instruction publique aura à cœur de faire approuver par la Chambre un projet de loi instamment réclamé par tous les directeurs d'institutions de sourds-muets et par tous les hommes éminents qui s'intéressent à l'amélioration du sort de ces infortunés.

En ce qui nous concerne personnellement, nous avons obtenu des succès. Ce n'est pas le moment d'en parler. Je ne suis pas venu ici pour faire l'éloge de mon institution; mais je puis bien dire qu'il y a eu à Côme une exposition où figuraient toutes les écoles des provinces de Côme, Sondrio et du Canton du Tessin; et je pourrai vous montrer demain un livre où vous lirez ceci : « Section 8e. Instruction publique. Premier prix, médaille d'or : Institution de sourds-muets et école de Côme pour la calligraphie et les autres travaux. » C'était une récompense tout à fait spéciale. Voilà le vrai miracle, Messieurs. Les pauvres sourds-muets ont vaincu tout le monde. J'ai dit alors au jury : « Je n'accepte pas cette médaille, parce que vous avez pu être trompés; mais qu'une commission vienne sur place s'assurer de la réalité de ce que j'ai fait. » Et en effet, on est venu à Côme, et l'on a décerné une médaille d'or à l'instituteur.

Je ne dirai qu'un mot de la réforme de nos écoles. Si vous voulez en connaître l'histoire, allez à l'Exposition universelle; vous l'y trouverez.

L'abbé Balestra signale les travaux très importants qu'on peut voir dans la section italienne à l'Exposition universelle. Il ne doute pas que l'Italie, dans cette partie, n'ait fait une exposition que l'on pourrait dire complète. Il en attribue le mérite principal à l'impulsion donnée par le Ministre de l'instruction publique Coppino, qui, en date du 18 juin 1877, adressa à toutes les institutions de sourds-muets et d'aveugles la circulaire suivante :

Le Ministère de l'instruction publique désire pouvoir dignement présenter à l'Exposition universelle de Paris de 1878 les conditions actuelles de l'instruction et de l'éducation populaires dans les écoles d'Italie. Et comme je puis affirmer, avec une grande satisfaction, que les conditions dans lesquelles se trouve l'Italie relativement à l'instruction et à l'éducation des sourds-muets et des aveugles ne sont pas inférieures à celles des autres pays, je désire que, grâce au concours efficace et courtois de V. S. Ill., les résultats obtenus dans cette branche d'instruction soient mis en évidence.

Je prie donc vivement V. S. Ill. de satisfaire mon vœu. Je crois opportun que chaque institut présente un rapport historique abrégé qui permette d'en suivre le progrès à partir de l'époque de sa fondation et d'apprécier les conditions où il se trouve.

Ce précis historique devrait être suivi d'une relation particularisée sur les méthodes employées pour le développement physique, intellectuel et moral des aveugles, des sourds-muets, faisant une mention spéciale des plus récentes innovations introduites dans les systèmes d'enseignement.

Le rapport doit être accompagné de l'horaire, du programme didactique et de déclarations qui puissent démontrer les raisons qui ont fait établir l'un et l'autre.

Je serais bien aise si, à ce travail constatant les conditions où se trouvent l'institut confié à vos soins intelligents, vous pouviez sans beaucoup de difficulté joindre les plans des bâtiments et particulièrement des locaux affectés aux écoles, au moins des dessins du matériel d'enseignement.

Quant aux sourds-muets, on désire des épreuves de gravures, de dessins, de travaux d'art et d'industrie faits par les élèves au profit de l'institut ou pour d'autres. Que les

directeurs d'instituts de sourds-muets et d'aveugles aient soin de recueillir les pages imprimées en relief, les cartes en relief pour l'enseignement de la géométrie, surtout si elles sont sorties des imprimeries annexées à l'institut, et des épreuves des travaux auxquels s'exercent les élèves, outre les appareils didactiques qui servent à leur instruction.

L'amour que V. S. porte à cette œuvre, le zèle et l'intérêt avec lequel vous veillez à son succès, m'assurent que vous voudrez bien satisfaire à cette demande, afin que tout concoure à l'honneur de l'institut et de la nation.

Ayez la complaisance de faire parvenir, avant la fin de novembre 1877, le rapport et les recueils au Ministère, qui aura soin de les envoyer à l'Exposition.

Je me contente de mentionner ce fait, que la méthode de la parole est en usage dans presque toutes les écoles d'Italie. Il en est seulement quelques-unes qui hésitent encore un peu. Je dis cela pour rentrer dans le débat actuel.

M. l'abbé Balestra parle avec éloges des écoles de Rotterdam, de Bruxelles, d'Osnabruck, de Francfort, de Riehen (Bâle), de Cologne, de Vienne, de Barcelone et de Madrid, qu'il dit avoir visitées, car il ne veut pas apporter ici des relations faites par d'autres; il parle aussi des 20 institutions que compte l'Angleterre, et spécialement de celles de Londres, de Liverpool, de Manchester, de Boston, de Brighton, de Doncaster, qu'il a également visitées. Mais il est arrivé trop tard et il y renonce. «A l'égard de l'Espagne, ajoute-t-il, je dirai qu'elle compte 5 institutions; celles de Madrid et de Barcelone, que j'ai visitées en 1867, suivaient le méthode française.»

M. le Président. Nous avons des renseignements intéressants sur la situation des écoles américaines en 1877. Le nombre des institutions aux États-Unis était de 49; il était de 6 au Canada. Aux États-Unis, le nombre des élèves, à cette époque, dépassait 5,000. Pour le Canada, il atteignait près de 400. Quant au nombre des instituteurs, il était pour les États-Unis de 356 et de 30 pour le Canada.

M. l'abbé Lambert. Et au Brésil?

M. Magnat. Il n'y a qu'une seule institution. Son siège est à Rio de Janeiro.

M. John D. Philbrick, *délégué américain*. Je suis bien aise d'être ici aujourd'hui, pour faire connaître quelques points qui ont, je crois, leur importance en ce qui touche nos institutions de sourds-muets en Amérique.

Nous avons à Washington un collège où les sourds-muets étudient pour obtenir les mêmes degrés universitaires que ceux qu'on obtient en sortant des collèges en Amérique pour l'instruction générale.

Il y a sept ou huit ans que cette institution fonctionne; elle a un très grand succès. Il figure, à l'Exposition, dans la section américaine, une collection, faite par le président de cette institution, qui renferme d'importantes indications sur l'enseignement des sourds-muets en Amérique. Il y a environ 40 volumes qui sont très intéressants.

Nous avons aussi à l'Exposition la représentation de tous les établissements de l'Amérique, des vues des bâtiments scolaires, des institutions pour les aveugles, sous le rapport de l'enseignement à leur donner.

Il y a neuf ans que nous avons organisé, dans la ville de Boston, un

externat. Cet établissement a également un grand succès. La méthode d'enseignement, dans cette institution, est la méthode d'articulation avec une très remarquable application du système du *visible speech.* Les premières expériences qui ont été faites, dans cet établissement, de la méthode du *visible speech* sont dues à M. Bell. Il y a 11 brochures traitant de cette question.

M. Bell a fait construire une école normale pour former des instituteurs pour les sourds-muets d'après le système de Boston. On y donne l'instruction dans les hautes branches d'études et dans les externats. C'est dans la ville de Pittsburg, dans l'État de Pensylvanie.

Je suis bien fâché, je n'ai pas beaucoup de documents, de tableaux sur cette école, sur ce qui s'est fait cette année.

Excusez-moi si je ne parle pas bien le français.

M. le Président. Nous vous sommes très reconnaissants des renseignements que vous nous avez donnés.

M. John D. Philbrick. C'est la première fois que j'ai essayé de parler en public en français. (Applaudissements.)

M. Rigaut, *vice-président*, adresse à M. Philbrick quelques paroles de remerciement en anglais, auxquelles celui-ci répond dans la même langue.

M. le Président. M. D. Philbrick annonce qu'il a un tableau concernant l'état de l'enseignement des sourds-muets aux États-Unis, avec l'indication des institutions, mais qu'il ne l'a pas sur lui en ce moment. Il promet de le remettre au bureau.

Nous avons maintenant à nous occuper de la rédaction d'une résolution concernant la sixième question : *État actuel de l'enseignement. Organisation de l'enseignement des sourds-muets en France.*

Répondra-t-on à cette seconde partie de la question par la simple constatation de l'organisation actuelle, ou par l'expression d'un vœu au sujet d'une organisation qu'il serait désirable d'avoir?

M. l'abbé Balestra. Sommes-nous compétents pour cela? Faudrait-il nous prononcer sur toutes les nations? En tous cas, nous ne pouvons pas faire une particularité pour la France.

MM. Rigaut et Balestra parlent sur les résolutions à prendre. M. E. Grosselin propose une rédaction. Sur l'avis de M. Rigaut, le Congrès charge M. le Secrétaire de préparer une résolution dans le sens indiqué par M. E. Grosselin et ajourne au lendemain son vote sur la question.

Passant à la question suivante : **Quelles sont les causes qui, jusqu'ici, ont empêché d'obtenir des résultats satisfaisants dans l'enseignement des sourds-muets?** M. le Président a proposé, et le Congrès accepte, de remplacer les mots : «résultats satisfaisants», par ceux-ci : «résultats plus complets et plus généraux».

M. Hugentobler énumère et développe les causes essentielles, selon lui, de cet état de choses; elles sont au nombre de cinq :

« 1° Les enfants sont mal préparés, dit-il, pour l'entrée dans l'école.

« Ils doivent être habitués à la propreté, à la tempérance, ce qui manque le plus souvent. Les parents doivent les accoutumer à rendre service, à faire de petits travaux faciles et convenables. On doit leur montrer les choses, leur apprendre à voir et surtout les instruire par l'exemple de ce qui est bon et bien.

« 2° Les classes sont trop nombreuses et les maîtres surchargés.

« Dans nos meilleures écoles, nous avons 10 à 12 élèves par classe, et c'est déjà trop. Un bon enseignement y est pourtant encore possible. Mais j'ai rencontré des institutions où il y en a 14, 18 et 20; et, dans ces conditions-là, il n'y a plus de résultats à espérer pour l'articulation.

« 3° Le temps d'étude est en général beaucoup trop limité.

« Le plus grand nombre de nos institutions retiennent les enfants 5 à 6 ans. Les plus généreuses leur en consacrent 8. 10 années de temps d'étude sont tout à fait l'exception.

« Un séjour de 3 à 5 ans ne permet pas d'obtenir des résultats quelque peu satisfaisants. Nous avons beaucoup de peine à dégrossir la pierre brute sur laquelle nous travaillons et, quand nous avons aplani le terrain, quand nous pensons pouvoir élever notre construction, les enfants partent, et ainsi se perd vite ce petit acquit, comme se détériore une maison sans toit.

« 4° Le personnel enseignant n'est pas assez instruit en général et il est trop peu préparé à sa tâche difficile.

« Ce fait est indéniable. Je ne sais au juste comment se recrute le personnel enseignant dans les institutions françaises; mais je crois que le système qu'emploient les Allemands est très pratique. Dans tous les cas, l'instituteur de sourds-muets doit, pour débuter, avoir acquis son brevet. Il doit faire ensuite un stage de deux à trois ans pour obtenir le titre de professeur régulier, et le directeur doit posséder une instruction universitaire.

« 5° Une méthode précise sous une direction ferme et bienveillante est trop rarement suivie.

« Le directeur doit être lui-même professeur; c'est lui qui doit être l'âme de tout l'enseignement. Il donne des directions spéciales à chaque professeur, sans enlever à ses aides et collègues le sentiment d'indépendance, de liberté et d'initiative surtout. Quand cette condition manque, c'est un grand mal.

« Trop souvent les professeurs sont traités un peu en serviteurs, et malheur à la maison dans laquelle le personnel enseignant s'habitue à se plaire dans ce rôle peu digne.

« Un programme d'études et un plan de leçons sont urgents. Chaque samedi, directeur et professeurs se réunissent en conférence pour se faire part mutuellement de leurs observations et de leurs expériences, ce qui encourage chacun à faire de nouveaux progrès et de nouvelles découvertes.

« Hier, M. Magnat a ajouté à ces cinq points que je viens d'énumérer deux autres questions que je pourrai traiter; ce sera le complément de mon travail. »

M. Magnat. J'ai dit hier que j'étais d'une opinion tout à fait conforme à

celle que M. Hugentobler vient d'exprimer, et j'ai trouvé encore pour m'y associer deux raisons qui ne sont pas les moindres.

D'abord il y a la diversité des méthodes qu'on ferait disparaître, si on se réunissait de temps en temps afin de traiter les questions de méthode et celles qui se rapportent à tous les intérêts de notre enseignement.

Il y a ensuite la rivalité qui existe entre les instituteurs. Je voudrais trouver chez eux non pas l'esprit de rivalité, mais celui d'émulation, qu'il ne faut pas confondre. Les rivaux sont jaloux, et la jalousie ne travaille pas. C'est un dénigrement perpétuel, et rien de plus.

« Sachons, dit M. Magnat, nous montrer ce que nous sommes. Soyons sincères dans notre enseignement. Si je fais mal, celui qui viendra me visiter aura la charité, s'il fait mieux que moi, de m'indiquer la marche à suivre pour obtenir de meilleurs résultats. Si je veux paraître plus que je ne suis, on ne me fera aucune observation, et je resterai ce que je suis sans avancer.

« Que les rivalités disparaissent. Pour cela, nous n'avons qu'à nous tendre une main amie en nous disant que l'union fait la force; et, tous unis, travaillons comme si nous ne faisions qu'un. Vous verrez que les résultats que nous obtiendrons seront beaucoup plus complets et plus satisfaisants. » (Applaudissements.)

M. Fourcade. « Une des causes qui retardent le plus nos progrès, c'est que l'on considère, je ne dis pas le sourd-muet, — il n'y a pas de muets, — mais le sourd comme beaucoup trop infirme. Il est beaucoup plus près de l'entendant-parlant qu'on ne le croit. Sous l'empire de cette idée très erronée, les mères, dès qu'elles s'aperçoivent que leur enfant est sourd, l'abandonnent. Elles ne font pas un signe pour se faire comprendre de lui; elles n'attendent pas qu'il en fasse un lui-même; elles vont, pour ainsi dire, au-devant de lui et cherchent à satisfaire tous ses besoins. Il ne ressent pas même la nécessité de s'exprimer. On le laisse comme une statue, le pauvre enfant, et l'on ne cherche pas à établir entre lui et la société la vie de relation nécessaire. Il est sourd! Oui, il est sourd; mais il voit, il sent, il touche. Il perçoit les vibrations des solides mieux qu'avec l'oreille; il n'y a que les vibrations de l'air qu'il ne connaît pas. Je le répète, il est bien plus près des entendants qu'on ne le croit.

« J'arrive à l'instruction des sourds-muets par les spécialistes. Il y a ici une grande erreur. On s'occupe beaucoup trop de développer son intelligence et pas assez de développer sa vie de relation et les moyens qu'il peut avoir de communiquer avec ses semblables. Une fois qu'il possédera ces moyens de communication, son intelligence se développera d'elle-même.

« Quant à le laisser muet, c'est absurde et pis que cela : c'est un crime de lèse-humanité que de laisser muet un homme qui peut parler. Ceci est parfaitement établi maintenant, et l'opinion le proclame.

« M. Vaïsse m'a fait l'honneur de m'écrire que j'étais pour quelque chose dans le changement d'opinion qui a eu lieu en France à cet égard, et je m'en glorifie. Les choses ont marché; mais moi, dès 1856, à Caen, j'ai dit : Il n'y a pas de muets. On m'a traité de fou. J'ai fait des expériences; toutes ont

réussi, et je vous en apporte une qui est autrement concluante que celles que j'aie jamais faites.

«Il n'y a pas de muets; donc il est absurde de laisser subsister des muets; il faut les faire parler. Voilà la question. Mais pour enseigner une chose, il faut la savoir, et qui est-ce qui la sait dans les écoles primaires?» Et M. Fourcade dit qu'il vient de faire un cours à Amiens, où il y a 200 enfants qui articulent de manière qu'on peut les entendre.

Il faut que le sourd parle, qu'il écrive, qu'il copie un livre. Dès qu'il a les moyens de parler, le reste devient très facile.

M. Fourcade ajoute que M. le baron de Watteville, ayant été délégué en 1864 pour présider une séance dans laquelle l'orateur produisit deux jeunes filles dont l'une sourde-muette était son élève, après lui avoir parlé du rapport qu'il avait fait en faveur de sa méthode, avait reconnu ce qu'avait d'absurde l'attribution aux inspecteurs des établissements de bienfaisance d'examens qui devraient être faits par des délégués du Ministère de l'instruction publique. Il pense que, si l'éducation des sourds-muets relevait de ce Ministère, on s'occuperait d'eux davantage, et que cette administration serait plus compétente pour juger des méthodes que ne peut l'être celle de l'intérieur. Il estime que l'étude des anomalies conduisant souvent à des vues nouvelles sur le fonctionnement des lois régulières, on trouverait fréquemment dans l'enseignement des sourds-muets des choses qui feraient faire des progrès à l'enseignement des entendants-parlants.

Exaltant la méthode phonique, M. Fourcade fait profession de démutiser les enfants et revendique l'invention du mot *démutisation*. Il ne veut pas de la lecture sur les lèvres et, se prononçant contre l'éducation individuelle préconisée par M. Magnat, il déclare enseigner beaucoup de sourds à la fois.

«Je puis, dit-il, vous donner des preuves des bons résultats obtenus par ma méthode. Je suis venu ici avec un sujet. Il est là! C'est un jeune enfant et, si vous voulez le voir, vous serez surpris. Vous direz : «Non, il n'est pas muet.»

M. l'abbé Balestra déclare que l'une des causes qui ont empêché d'obtenir des résultats complets dans l'enseignement des sourds-muets, c'est qu'on prend dans les institutions les enfants trop tard et qu'ils ne restent pas assez à l'institution. Il attribue encore l'insuffisance des résultats à la multiplicité des méthodes, au défaut d'observations et de comparaisons.

Dans un Congrès tenu à Chartres, en 1869, un Anglais a dit que, en France, si la géographie n'est pas assez étudiée, c'est parce que les Français ne voyagent pas beaucoup.

Les Français, en effet, ne voyagent pas, tandis que les Anglais, les Américains voyagent. Les Américains n'ont pas peur de passer l'Atlantique pour voir s'il y a quelque chose à apprendre dans le vieux monde.

M. l'abbé Balestra dit être allé en Angleterre, en Hollande, en Belgique, en Prusse, en Autriche, en Suisse, en Espagne, à Paris, en quête de la meilleure méthode, et que ce sont ces voyages qui ont fait de lui, maître de l'ancienne méthode et admirateur de l'abbé de l'Épée, un partisan résolu de la méthode de la parole. «L'abbé de l'Épée, dit-il, nous a enseigné qu'il fallait chercher,

qu'il fallait marcher en avant. S'il était près de nous, il serait le premier à donner la parole aux sourds-muets.»

M. le Président. L'abbé de l'Épée s'est occupé de l'enseignement de la parole, et ceux qui ne l'enseignent pas ont répudié son héritage.

(La clôture est demandée, mise aux voix et prononcée.)

M. le Président. Nous avons à voter maintenant une résolution. M. le Secrétaire a préparé une rédaction.

M. E. La Rochelle, *secrétaire*, donne lecture d'un projet de résolution, ainsi conçu :

Le Congrès, considérant que, malgré les progrès réalisés jusqu'à présent dans l'enseignement des sourds-muets, un trop grand nombre de ceux-ci demeurent exclus du bienfait de l'instruction, et que les progrès qui restent à obtenir encore demandent le concours de l'initiative privée et des pouvoirs publics, émet le vœu que des efforts soient faits de tous côtés pour développer les moyens d'instruction appropriés à cette classe d'infirmes.

M. Magnat. Il faudrait dire : «Après avoir constaté le nombre de ceux qui reçoivent l'instruction et le nombre de ceux qui ne la reçoivent pas.»

Conformément à cette observation de M. Magnat, le commencement du projet de résolution est ainsi modifié :

Le Congrès, après avoir constaté le nombre de ceux qui reçoivent l'instruction et le nombre de ceux qui ne la reçoivent pas, considérant que, malgré les progrès réalisés jusqu'à présent dans l'enseignement des sourds-muets, un trop grand nombre de ceux-ci demeurent exclus du bienfait de l'instruction, et que les progrès qui restent à obtenir encore demandent le concours de l'initiative privée et des pouvoirs publics, émet le vœu que des efforts soient faits de tous côtés pour développer les moyens d'instruction appropriés à cette classe d'infirmes.

(La résolution ainsi rédigée est adoptée.)

M. le Président donne la parole à M. Bouvier sur la question suivante, celle des **Méthodes.**

M. Bouvier commence par déclarer que la question de méthode est sans contredit la plus importante qui puisse être traitée dans le Congrès et que c'est d'elle que dépend l'avenir de l'enseignement des sourds-muets.

«Il y a, dit-il, deux méthodes en présence : la méthode des signes, généralement employée en France, qui est appelée méthode française et dont on attribue la paternité à l'abbé de l'Épée, et la méthode articulée, appelée méthode allemande, parce qu'elle est généralement employée au delà du Rhin, mais qui n'est autre que la méthode de Jacob-Rodrigues Pereire, d'un Espagnol naturalisé Français, qui l'employa le premier dans notre patrie, méthode qui est passée en Allemagne, d'où elle nous est ensuite revenue.

«Dans notre établissement de Saint-Hippolyte, nous employons d'une manière exclusive et pour tous nos élèves cette dernière méthode. Elle y a été introduite par son premier directeur et fondateur, M. le professeur Kilian, qui

nous l'apporta de Lausanne il y a vingt-deux ans, si je ne me trompe; c'est le premier établissement en France qui en ait fait usage.»

M. Bouvier se déclare partisan de cette méthode d'une manière exclusive, et il en expose les raisons.

Le but du professeur des sourds-muets étant de les rendre à la société, il lui faut les doter du langage de la société, qui est le langage articulé, la parole vivante. M. Bouvier n'a garde de vouloir rabaisser le dévouement de ceux de ses collègues qui emploient la méthode des signes, dévouement dont il a pu s'assurer en visitant l'Institut national de Paris; mais il n'hésite pas à déclarer la méthode articulée supérieure à l'autre, comme rendant de plus grands services aux sourds-muets, en ce qu'elle les met en état d'entrer en relation non plus seulement avec un petit nombre d'individus, mais avec tous ceux qui les entourent.

«J'en ai fait naguère l'expérience, dit-il. Je ne comprenais pas les élèves instruits à l'Institut national et ne pouvais pas m'entretenir avec eux, tandis que leurs professeurs comprenaient deux de mes élèves que j'avais avec moi et s'entretenaient avec eux par le moyen de la parole.

«On n'a qu'à mettre les deux méthodes en présence pour donner la préférence à la nôtre. Dans une tournée que je faisais naguère avec un de nos élèves, nous rencontrâmes un jeune sourd-muet qui avait été élevé dans l'Institution de Montpellier; il était intelligent et instruit. Cette rencontre imprévue excita la curiosité publique, et nous fûmes bientôt entourés d'une foule nombreuse. L'élève de Montpellier parlait le langage des signes, que personne ne comprenait; nous lui parlions le langage articulé qu'il ne comprenait pas. Je fis alors parler mon élève, qui était compris de tous et qui comprenait tout le monde, et tous les spectateurs d'admirer notre méthode et d'en proclamer la supériorité. Il n'y avait pas jusqu'à ce pauvre enfant qui ne nous manifestât, par sa tristesse et par ses gestes, le désir qu'il avait d'être doué du don de la parole et de la faculté de lire sur les lèvres. Car il y a deux parties dans notre méthode; nous rendons la parole aux sourds-muets, et, ce qui n'est pas moins précieux, nous leur apprenons à lire sur les lèvres de leurs interlocuteurs; ils sont compris et ils comprennent.

«D'ailleurs, la méthode articulée est la méthode naturelle. Aussi le premier qui s'avisa d'instruire l'un de ces jeunes infirmes, Jean de Beverley, archevêque d'York, qui vivait à la fin du VIIe siècle, n'eut pas l'idée d'en chercher une autre; et dans les quelques cas isolés que l'histoire nous rapporte jusqu'au XVIIIe siècle, c'est presque toujours la méthode articulée qu'on emploie. L'abbé de l'Épée lui-même, ce père des sourds-muets, que personne n'admire et n'aime plus que nous, puisqu'il a ouvert, en 1760, le premier asile à cette grande infortune, l'abbé de l'Épée, au nom duquel on défend encore en France la méthode mimique, l'avait compris, lui qui a dit, en parlant des sourds-muets qui ne connaissent que la dactylologie : «Ils ne parlent qu'entre eux; «ils font bande à part, isolés du monde. Dans la foule, ils ne sont pas compris «et ils ne comprennent pas. Ils n'appartiennent pas à la famille humaine. Le «sourd-muet n'est complètement rendu à la société que lorsqu'on lui a appris à «s'exprimer de vive voix et à lire la parole sur le mouvement des lèvres.»

«Vous voyez que l'auteur de l'*Institution des sourds-muets par la voie des signes méthodiques* n'était pas aussi partisan qu'on le croit de ce qu'on appelle sa méthode, et que nous pouvons combattre les partisans de l'abbé de l'Épée par l'abbé de l'Épée lui-même.

«Mais pourquoi n'a-t-il pas persévéré dans cette voie après y être un moment entré et y avoir réussi? C'est tout simplement parce qu'il avait trop d'élèves à instruire et que sa santé, comme son temps, n'aurait pu suffire à sa tâche.

«Il ne renonça donc à l'enseignement de la parole qu'afin de pouvoir donner le bienfait de l'instruction à un plus grand nombre d'infortunés. C'est là son excuse, et une noble excuse; aussi je suis convaincu que si cet apôtre des sourds-muets, si ce noble cœur vivait de nos jours, il serait avec nous contre ses propres partisans et qu'il serait le premier à défendre et à mettre en pratique la parole articulée, seul moyen, comme il l'a dit, de rendre ces infirmes à la société.

«Tout le monde en convient, notre cause est généralement gagnée dans tous les esprits. Je n'en veux d'autre preuve que l'enthousiasme et la sympathie qu'excite toujours et partout la parole de nos sourds-muets. Sans doute, et nous le reconnaissons, leur voix n'est pas aussi sonore que celle des entendants; elle manque de souplesse et d'harmonie, elle a quelque chose de guttural. Mais mieux vaut mille fois cette parole imparfaite que le mutisme absolu. Nous les comprenons et ils nous comprennent, et, plus tard, au sortir de nos institutions, ils comprendront tout le monde et seront compris de tous.

«D'ailleurs, ici, comme dans tous les autres domaines, il y a des progrès à faire et que nous ferons. Pour moi, je suis profondément convaincu qu'avec un personnel enseignant suffisamment nombreux et saintement passionné pour le soulagement de cette grande infortune, on peut arriver à un très haut degré de perfection. Aussi est-ce de ce côté que nous dirigeons nos efforts et ceux de nos instituteurs et institutrices.

«Il faut sans doute du temps, de la patience, de la persévérance et beaucoup d'amour pour en arriver là; mais enfin nous y arrivons. Et comme nous sommes récompensés de nos efforts, lorsque nous entendons sortir de ces bouches, qui seraient restées à jamais muettes, les doux noms de *père*, de *mère*, de *frère*, de *sœur*, d'*amis*, de *Dieu!* Comme les larmes de joie et de reconnaissance des parents, qui nous avaient envoyé des muets et auxquels nous rendons des parlants, nous sont précieuses! Quelle récompense! Quel trésor inestimable! Vous le savez, hommes de cœur et de dévouement, mes chers confrères, qui vous livrez à ce noble labeur. Je ne sache pas de plus belle vocation au monde que d'être le père intellectuel et spirituel de ces chers infirmes, et je bénis Dieu de m'avoir donné cette bonne part.

«Les résultats de notre méthode sont admirables, et il semble qu'on ne doit pas hésiter à lui donner la préférence. Et pourtant elle n'est encore pratiquée en France que dans quelques établissements particuliers. Nos cinquante-quatre établissements nationaux, qui renferment plus de 3,000 sourds-muets, pratiquent la méthode mimique par respect pour un nom vénéré. Mon cœur de patriote et de Français en souffre, et je voudrais faire comprendre à tous que

cette méthode de la parole articulée est essentiellement française, comme je l'ai déjà dit; qu'elle a été, pour la première fois, pratiquée sur de larges bases par un enfant adoptif de la France, par Jacob-Rodrigues Pereire, nom béni aussi, nom respectable qu'il nous faut tirer d'un injuste oubli et qu'il nous faut placer toujours à côté de celui de l'illustre abbé de l'Épée. Ce sont deux des gloires les plus pures de la France, deux grands bienfaiteurs de l'humanité. N'exaltons jamais l'un aux dépens de l'autre, mais élevons-les bien haut tous les deux comme ils le méritent, et si l'un a sa statue bien méritée à Versailles, demandons que l'autre ait aussi la sienne, qui n'est pas moins méritée, dans quelque place de la capitale.

«La méthode articulée est donc essentiellement française, et puisqu'on s'en sert dans presque tous les pays de l'Europe, en Allemagne, en Suisse, en Belgique, en Hollande, en Italie, je voudrais que ma patrie ne fût pas plus longtemps privée de ses bienfaits. Pourquoi, lorsqu'il n'y a plus de muets dans la plupart des pays qui nous environnent, en rencontrons-nous encore en France?»

M. Bouvier fait un chaleureux appel aux cœurs généreux et adjure les amis de cette grande infortune d'aider, par la plume et par la parole, à la diffusion de la méthode d'articulation qui peut, dans dix ans, avoir pénétré dans tous les établissements de France et grâce à laquelle, dans vingt ans, se réaliserait la prophétie de Jacob-Rodrigues Pereire disant, il y a plus d'un siècle: «Il n'y aura plus de sourds-muets; il y aura des sourds parlants.»

Comme moyen propre à avancer cet heureux résultat, M. Bouvier conseille au Gouvernement d'envoyer dans les établissements où se pratique l'enseignement de la parole articulée des jeunes gens intelligents qui, en six mois, seraient mis en état de la propager dans d'autres établissements; ou, ce qui serait plus simple et plus facile, d'envoyer dans les établissements où prévaut la méthode mimique quelques bons professeurs d'articulation qui, en six mois, les transformeraient en établissements où régnerait la méthode contraire.

M. Hugentobler signale à M. Bouvier et déclare ne pas lui pardonner facilement l'omission qu'il a faite du nom de Heinicke. «Vous avez votre Pereire, Messieurs, dit-il; je ne le rabaisse pas, il a bien mérité de notre cause; mais l'Allemagne a son Heinicke; et si vous soutenez que la méthode de Pereire a passé par l'Allemagne pour revenir en France, je vous dis que vous avez tort. Je n'entre pas dans la discussion sur la question d'invention; je ne m'en préoccupe pas. Mais il est sûr et certain que si Heinicke n'a pas inventé la méthode d'articulation qui est pratiquée en Allemagne et qu'il y a implantée, il n'a pas du moins profité de la méthode de Pereire; il a profité d'une autre méthode qui existait en Hollande. Heinicke peut être le disciple d'Amman; il n'est pas celui de Pereire.»

M. le Président. Il est juste de reconnaître que Pereire a été du moins le prédécesseur de Heinicke.

M. Hugentobler. J'ai trouvé déjà cette idée émise ou reproduite dans les Annales de l'Académie des sciences, il y a deux ans, au premier semestre de

1876. J'ai protesté devant l'Académie, aussitôt que j'ai eu connaissance de cette insertion, contre un pareil exposé des faits, et je soutiens ma protestation jusqu'à ce que l'on m'ait prouvé le contraire, ce que vous n'êtes pas en position de faire.

M. Magnat. Je ne veux dire que deux mots, car, en somme, là n'est pas la question; mais il y a des détails que je ne puis passer sous silence.

Heinicke a ouvert son établissement à Leipsick en 1778. Or, en 1770, un savant voyageur suédois, du nom de Bjoernstaehl, vint à Paris et il écrivit en quatre langues, suédois, danois, allemand et italien, une relation de ce qu'il avait vu à Paris. C'est en 1780 que Jacob-Rodrigues Pereire est mort. A cette époque, Heinicke entra en correspondance avec l'abbé de l'Épée, et dans une lettre écrite en 1782, il dit : «Ma méthode n'a rien de commun avec celle de Pereire.» Pour tenir ce langage, il fallait qu'il connût la méthode de Pereire. C'était deux ans après la mort de ce dernier et quatre ans après l'ouverture de l'école de Leipsick.

Là s'arrêtent les renseignements que je puis donner. J'en aurais d'autres si c'était nécessaire; mais, je le répète, ce n'est pas là la question et je ne veux pas discuter ce point à fond aujourd'hui.

M. le Président. Pereire a évidemment précédé Heinicke, et quant au voyageur suédois, il n'a pu divulguer en Allemagne des renseignements qu'il n'avait pas eus à Paris.

M. Magnat. Cela suffisait pour éveiller l'attention. Au reste, Jacob-Rodrigues Pereire publia sa méthode dans le *Journal des Savants* et dans celui de *Verdun*. Il était donc facile de se l'approprier. Mais ce n'est pas là la question en ce moment; nous la traiterons, si on le désire, dans un Congrès ultérieur.

M. l'abbé Balestra. Du moment que vous êtes entré dans cette question des hommes distingués, il ne faut pas oublier Cardan en Italie, Ponce de Leon en Espagne, Amman en Suisse.

M. Fourcade. On a dit qu'il y avait deux méthodes : la méthode appelée française, par signes, sans paroles; la méthode dite allemande, avec la parole, sans signes.

Il y a vingt ans que j'en enseigne une autre qui est cependant bien connue.

J'ai un procédé de démutisation absolue qui diffère de tous les autres. Ma méthode a été l'objet d'un rapport en 1862, après avoir été expérimentée à Avignon. Je ne m'occupe que de donner la parole mécanique au sourd-muet. C'est le démutisme. Ma méthode diffère de la méthode allemande. Je me sers, comme moyen secondaire, de la lecture sur la bouche, et j'ai comme corollaire une prosopolalie, qui est quelque chose d'intermédiaire entre la phonomimie de M. Grosselin et la dactylolalie, qui a pour objet de mettre la parole dans la main.

Je démutise le sourd. Quand je l'instruis, je ne peux supprimer complètement la mimique. Est-ce que je parle sans gesticuler?

Le prêtre italien, lui, qui ne veut pas de mimique, ne manque pas, quand

il parle, de faire des gestes. C'est parce qu'il est méridional; c'est comme moi. Il est Italien, je suis Limousin. (Rires.)

Vous voulez me condamner à ne pas remuer; ce n'est pas possible. Il faut des signes. M. Magnat, dans sa méthode propre, se sert de gestes, et sa méthode est une méthode intermédiaire entre la méthode allemande et la méthode française.

Il se sert des signes, il ne les exclut pas.

M. Bouvier. Moi aussi je m'en sers.

M. Fourcade. On a parlé de l'abbé de l'Épée et on a dit qu'il fallait faire chaque éducation verbale à part. S'il y avait ici mon premier disciple de Toulouse, de la congrégation de Saint-Gabriel, le frère Libentius, il viendrait vous dire qu'il faudrait dans ce cas autant de professeurs que d'élèves. La congrégation de Saint-Gabriel a adopté, autant que je sache, mon système. Je considère que l'enseignement doit être collectif.

M. l'abbé Balestra. J'ai vu pour la première fois la méthode de M. Fourcade bien appliquée à Lille, en 1869, où les frères de Saint-Gabriel s'en servaient avec fruit. J'ai eu cette méthode; je l'ai copiée tout entière dans une nuit.

La méthode de M. Fourcade, à cette époque, m'a paru rationnelle. Je ne suis aujourd'hui partisan que d'une portion de cette méthode; mais je déclare qu'elle a bien agi sur moi et qu'elle a eu une influence sur ce que j'ai fait.

Maintenant, quand M. Fourcade vient dire que je fais trop usage des bras, il a bien raison. (Hilarité.) J'en fais usage, parce que j'ai bien compris ce qui m'a été dit, à Rome, par le cardinal Bilio. « Monsieur l'abbé, m'a-t-il dit, vous avez fait parler les muets, mais vous n'êtes pas arrivé à faire entendre certains sourds ». C'est depuis que je joins à ma parole les gestes, comme s'ils devaient m'aider à faire pénétrer ma conviction. Je voudrais qu'ils eussent la force d'une machine Crampton. Je voudrais entraîner tout le monde dans ce nouveau système qui rendra heureux en même temps les maîtres et les élèves.

M. Fourcade. Jusqu'à ce jour on n'employait que le mot d'*articulation*; je suis le seul qui ait employé le mot de *démutisation*, le seul encore qui l'emploie. M. Vaïsse l'a accepté cependant, et c'est d'après moi qu'il s'en sert.

M. Magnat demande à être inscrit pour répondre le lendemain à M. Fourcade.

M. le frère Dieudonné se déclare éclectique. S'occupant depuis vingt-cinq ans de l'éducation des sourds-muets, soit comme professeur, soit comme auteur d'ouvrages pratiques, il a obtenu et vu obtenir, au moyen de ces deux méthodes, des résultats tels qu'il lui serait impossible de sacrifier l'une ou l'autre.

« Quand je parle ici du langage des signes, dit-il, je n'entends plus évidemment cette langue rudimentaire que nous apporte le jeune sourd-muet lui-même quand il arrive dans nos écoles. Les signes, pour être d'une utilité sérieuse dans l'éducation des sourds-muets, doivent se développer avec cette

éducation, et, tout en restant naturels autant que possible, devenir conventionnels au besoin, mais jamais méthodiques, suivant l'expression reçue.

« Quant au mot *sourd-muet*, je désire également faire une remarque importante. Le temps me manque pour parler en détail de ces sujets qui sont à moitié, aux deux tiers, aux trois quarts sourds-muets. Pour eux, il est clair que la méthode doit tenir compte des circonstances dans lesquelles l'infirmité s'est produite et varier suivant l'état psychologique du sujet. Mes observations ne visent que les vrais sourds-muets, c'est-à-dire les sourds-muets de naissance ou ceux qui le sont devenus avant d'avoir acquis une somme de connaissances ou un usage de la langue quelque peu notables.

« Le langage mimique, Messieurs, a des avantages et des inconvénients aussi certains les uns que les autres. Pour le professeur qui s'est donné la peine de l'apprendre et qui sait s'en servir, ce sera toujours le moyen le plus efficace pour développer rapidement l'intelligence du sourd-muet. Tandis que les élèves instruits sans le secours des signes sont souvent exposés à ne voir dans les mots de leurs leçons que des assemblages de lettres qui ne disent rien à leur esprit, les autres en comprennent vite la signification, car ils saisissent sans peine, sans effort, le rapport intime qui existe entre le signe et l'objet ou l'idée qu'il représente, et s'approprient avec une facilité remarquable ce qui leur est ainsi communiqué. Voilà un fait indéniable que prouvent surabondamment la raison et l'expérience et que doivent reconnaître même les partisans exclusifs de la parole.

« Les signes ont aussi l'avantage de pouvoir s'adresser à un plus grand nombre d'élèves. Dans plus d'une école, il arrive assez souvent que, soit le directeur, soit le surveillant ou toute autre personne ayant autorité sur tous les élèves, doit parler en même temps à cinquante, soixante, quatre-vingts sourds-muets. Or, je ne puis admettre que le maître, par le seul mouvement de ses lèvres, puisse se faire suffisamment comprendre d'un si grand nombre d'enfants, tandis qu'avec les signes cela ne souffre pas de difficulté.

« Je pourrais encore établir une comparaison entre la parole, toujours terne et sans vie pour le sourd-muet de naissance, et la vivacité des signes et l'impression profonde qu'ils font sur l'esprit de l'enfant; il me suffira de l'indiquer.

« A côté de ces avantages, Messieurs, il y a des inconvénients. Avec la liberté de ses allures, le langage des signes se place en dehors de toute langue syntaxique, et par là même dans une opposition fâcheuse avec la langue nationale. De là résultent, pour le sourd-muet trop habitué à s'exprimer par signes, des difficultés particulières dans l'étude et l'application des règles de la grammaire.

« Ajoutons que, après sa sortie de l'école, il ne retire que peu de profit de la connaissance du langage mimique.

« Mais pour échapper aux inconvénients, faut-il donc renoncer aux avantages? Non, Messieurs, car il y a un moyen de tout concilier. A mesure que se développe l'intelligence des élèves, en raison directe de leurs progrès dans l'usage de la langue régulière, que le professeur restreigne de plus en plus l'emploi des signes et, dans les dernières années du cours surtout, ne les fasse

intervenir que lorsque la nécessité des circonstances l'exige. Ils ne pourront alors qu'être avantageusement remplacés soit par l'écriture, soit par la parole, suivant le temps, les lieux, les personnes.

«Messieurs, je suis un partisan dévoué de la parole, mais je ne serai jamais un partisan exclusif, à moins d'avoir vu de mes propres yeux des résultats dont je ne puisse absolument pas douter, et tous mes confrères (les frères de Saint-Gabriel présents au Congrès) partagent complètement mes idées à ce sujet. Depuis trente ans, l'enseignement de la parole est en honneur dans les écoles dirigées par notre institut, et aujourd'hui, plus que jamais, il occupe une large place dans notre programme d'études. Nous avons fait bien des expériences, Messieurs; nous sommes allés jusqu'à proscrire complètement les signes et, dans une de nos institutions, les élèves ont été astreints pendant dix-huit mois à ne faire usage que de la parole pour communiquer entre eux. Mais les fâcheux résultats qu'a produits cette mesure trop rigoureuse nous ont enfin forcés d'y renoncer.

«Pour des élèves choisis, d'une aptitude remarquable et placés dans des conditions exceptionnellement avantageuses, j'admets que la parole puisse être prise comme base principale et même unique de l'enseignement; mais ici, nous devons surtout songer au plus grand nombre, et, pour le plus grand nombre, la parole ne saurait faire proscrire les signes sans nuire d'une manière notable au progrès des élèves.

«La meilleure méthode pour moi, Messieurs, est donc la méthode mixte, c'est-à-dire celle qui emploie le langage des signes afin de hâter le développement des idées et le restreint peu à peu pour faire place à l'usage de la langue régulière, soit parlée, soit écrite, mais sans proscrire complètement les signes[1]. »

M. le frère Dieudonné ajoute un mot au sujet d'un livre qu'il met à la disposition des membres du Congrès. C'est un essai qui n'a encore été répandu que dans les écoles de son institut et qu'il espère pouvoir réimprimer plus tard dans des conditions typographiques plus avantageuses.

M. l'abbé Lambert, estimant qu'il faut tenir compte d'un grand nombre de sourds-muets qui arrivent très arriérés dans les établissements nationaux et départementaux qui ne sont pas libres de les refuser, croit que, tout en adhé-

[1] Sur le bureau, M. le frère Dieudonné dépose le tableau suivant des institutions de sourds-muets dirigées par les frères de Saint-Gabriel, avec l'indication du nombre des élèves admis lors de la rentrée de 1878, et du nombre des professeurs qui se consacrent à leur instruction :

	ÉLÈVES.	PROFESSEURS.
Nantes	54	6
Poitiers	88	8
Toulouse	84	7
Grande-Chartreuse	40	5
Clermont-Ferrand	29	4
Orléans	56	6
Soissons	88	7
Lille	90	9

rant à ce que vient de dire le frère Dieudonné, il faut admettre une exception pour les enfants dont l'intelligence est difficile. Il lui semble que c'est plutôt par le geste que par l'articulation qu'on doit procéder avec eux et il demande pour eux la création dans les écoles publiques d'une division spéciale.

M. le Président. C'est ce que nous disions précisément; qu'il pouvait y avoir une certaine catégorie d'enfants dont les facultés intellectuelles ne se prêteraient pas à l'enseignement que nous préconisons pour les autres.

M. l'abbé Lambert voulait encore attirer l'attention du Congrès sur les enfants qui ont entendu et parlé jusqu'à l'âge de 7 ou 8 ans. « C'est, dit-il, un grand malheur que de les mettre dans les institutions de sourds-muets. Je voudrais pour moi qu'on les mît dans les écoles publiques ordinaires. » M. l'abbé Lambert cite l'exemple d'un enfant devenu sourd, par suite d'une frayeur, du jour au lendemain. Placé, sur son conseil, dans l'école publique du faubourg Saint-Martin, l'enfant a continué un peu à parler et, comme le sens de l'ouïe n'est pas absolument détruit chez lui, il s'est accoutumé à s'efforcer d'entendre et l'audition s'est même un peu développée. « Je l'ai vu, dit-il, il y a peu de jours; il parle toujours avec sa voix naturelle, il lit assez bien sur les lèvres et lit beaucoup à haute voix. Ses parents corrigent ses défauts de prononciation et lui expliquent les mots non compris. Bref il reste un sourd parlant.

« Au contraire quand ces enfants sont adressés à l'institution spéciale après avoir perdu l'ouïe, la parole n'étant pas suffisamment entretenue chez eux et le signe ayant plus d'attrait pour eux que l'articulation, ils laissent la parole, l'oublient et, de simples sourds qu'ils étaient, il deviennent sourds-muets. »

M. l'abbé Lambert découvre même un danger moral dans l'admission de ces sujets avec les véritables sourds-muets, la supériorité qu'ils ont sur leurs camarades leur donnant une influence qui s'exerce plus souvent pour le mal que pour le bien.

M. Eidenschenk, considérant que le but de l'instruction du sourd-muet est de lui procurer le moyen de communiquer avec les entendants-parlants, examine à ce point de vue les deux méthodes de l'articulation et de la langue écrite. « S'il est démontré, dit-il, que les sourds-muets instruits par la méthode d'articulation arrivent à exprimer leurs pensées d'une façon compréhensible, et que le temps consacré aux exercices d'articulation n'a pas été préjudiciable à leur instruction générale, je ne puis m'empêcher d'accorder le premier rang à cette méthode qui, sans négliger la langue écrite, donne encore au sourd-muet la langue parlée.

« Mais si la méthode de l'articulation ne produit que des résultats partiels, des phénomènes isolés, grâce à une souplesse rare des organes de la voix; si tous les enfants instruits par cette méthode ne sont pas, à la fin de leur cours d'études, en état de soutenir une conversation, je dirai que le temps perdu en exercices d'articulation aurait été employé avec plus de profit à des exercices d'initiation, à des leçons de choses ayant pour but le développement de la langue écrite.

« Il est juste d'ajouter que la méthode par l'articulation ne peut se passer de

l'autre et qu'elle s'en sert journellement. Je crois donc qu'on pourrait concilier les deux méthodes puisque les deux admettent l'enseignement par la langue écrite, et introduire les exercices d'articulation comme supplément d'instruction pour les élèves les plus heureusement doués ou plutôt les moins infirmes.

« Je suis partisan de la conciliation et de l'unification des méthodes sur le terrain où je viens de me placer et je suis convaincu que cette union produirait les résultats les plus féconds, car elle provoquerait de nouvelles recherches, exciterait l'émulation et donnerait naissance à des ouvrages d'enseignement certainement plus pratiques et plus complets. »

M. Magnat. Ce que l'honorable membre vient de vous indiquer est justement ce que nous faisons.

Ceux qui enseignent d'après la méthode française emploient les signes. Les signes ne sont qu'un moyen; le résultat, c'est l'écriture. Ceux qui enseignent par l'articulation emploient les signes, l'écriture et la parole.

L'unification qu'on demande est déjà toute faite. Elle est réalisée. Vous avez entendu ce que le frère Dieudonné nous a dit et vous connaissez suffisamment la manière dont nous enseignons.

M. le Président. Permettez-moi d'appeler votre attention sur un point qu'on n'a pas touché jusqu'à présent et que j'ai fait ressortir par écrit plusieurs fois.

En admettant même que le sourd-muet qui a reçu des leçons d'articulation n'arrive pas à parler d'une manière satisfaisante, on trouvera encore un résultat très sérieux dans les leçons d'articulation. Elles lui donnent une grande facilité quand il s'agit de s'exprimer par écrit. (Marques d'approbation.)

M. l'abbé Lambert. Cela favorise ce qu'on peut appeler une *rumination* plus française de la pensée.

M. l'abbé Balestra exprime le regret que la convocation un peu brusque du Congrès n'ait pas permis l'élaboration préalable des questions, et que les représentants des différentes nations n'aient pas pu apporter des témoignages des résultats obtenus dans leur pays, tant en Amérique qu'en Europe.

M. le frère Dieudonné. On ne cesse de nous répéter qu'en Allemagne on ne fait que de l'articulation à l'exclusion de toute espèce de signes. Je demanderai à M. Magnat de vouloir bien nous dire s'il en est réellement ainsi.

M. Magnat. Il y a en Allemagne deux partis : l'un qui se borne à l'articulation et l'emploie exclusivement; l'autre qui emploie l'articulation accompagnée de signes, comme nous le faisons nous-mêmes.

« Cette question des signes a fait beaucoup de bruit en Allemagne. On les avait complètement abandonnés pendant un certain temps; à la suite de cet abandon, on n'obtenait plus que des résultats mauvais ou nuls. En combinant au contraire les signes avec l'articulation, on a obtenu de bons résultats. »

Sur la motion de M. le Président, le Congrès décide par un vote que la

séance du lendemain matin, samedi, 28 septembre, sera une séance générale officielle et que, en conséquence, elle sera recueillie par la sténographie.

La séance est levée à six heures cinq minutes [1].

Le Secrétaire,
Ernest La Rochelle.

ANNEXE À LA SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE.

PROJET DE LOI PRÉSENTÉ PAR M. CORRENTI, MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, DANS LA SÉANCE DU 25 AVRIL 1872, SUR LA RÉORGANISATION DES ÉCOLES SPÉCIALES POUR LES SOURDS-MUETS.

ARTICLE PREMIER.

Les dispositions contenues dans les articles 326, 327 de la loi du 13 novembre 1859, et dans les articles de la loi sur l'instruction obligatoire relativement aux parlants, sont applicables aux sourds-muets.

ART. 2.

Les pères de famille qui ont des enfants sourds-muets, dès que ceux-ci sont arrivés à l'âge prescrit par les règlements pour être instruits, si les médecins spécialistes les ont déclarés dans l'impossibilité de suivre les cours des parlants, devront les envoyer dans les écoles particulières de sourds-muets ou fournir la preuve qu'ils sont à même de procurer à leurs enfants l'instruction privée par des moyens correspondants également efficaces.

ART. 3.

Dans le cas d'une indigence notoire, la famille ne pouvant pourvoir aux besoins de l'enfant dont la surdité est manifeste, celui-ci sera reçu dans un établissement spécial, entretenu pour un tiers par le Gouvernement, pour un tiers par la province et pour un tiers par la commune où il est né.

ART. 4.

Avec les sommes déjà votées ou qui le seront à l'avenir, et inscrites dans ce but au budget de l'instruction publique, le Gouvernement viendra en aide aux établissements si le besoin en est démontré, ainsi qu'aux maisons de sourds-muets même provinciales et communales ou privées. Le concours du Gouvernement ne pourra en aucun cas dépasser d'un tiers les sommes qui seraient nécessaires. Quant aux autres deux tiers, à défaut de fonds spéciaux, les provinces et les communes y pourvoiront.

[1] Au cours de cette séance, M. le Dr Bonnafont, connu, entre autres travaux, par ceux qu'il a consacrés aux maladies de l'oreille et des organes de l'audition, est introduit au sein du Congrès. Il lui fait l'hommage d'une note lue, le 7 juin 1877, au sein de la Société d'anthropologie et reproduite dans une brochure, sous ce titre : *Du degré de responsabilité légale des sourds-muets.*

ART. 5.

Le Gouvernement pourra aussi concourir pour un tiers dans la dépense pour l'établissement de nouvelles institutions gratuites, pour les bourses à fonder dans les maisons spéciales des sourds-muets.

ART. 6.

Le Gouvernement n'accordera de subvention d'aucune sorte, pas même en venant en aide à la fondation d'établissements gratuits ou de bourses, aux instituts et aux écoles anciens et nouveaux, ouverts ou à ouvrir, qui ne croiraient pas devoir suivre et pratiquer les méthodes d'enseignement conformes aux exigences de la science et aux résultats de l'expérience.

ART. 7.

Le Gouvernement devra subventionner au moins une école normale pour l'éducation des sourds-muets et pour l'instruction pratique des maîtres et instituteurs spéciaux.

ART. 8.

Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires à la présente loi.

SÉANCE DU MATIN, LE SAMEDI 28 SEPTEMBRE 1878.

PRÉSIDENCE DE M. LÉON VAÏSSE.

Sommaire. — Suite de la délibération sur les Causes qui ont empêché d'obtenir des résultats satisfaisants dans l'enseignement des sourds-muets : M. l'abbé Lambert. Adoption de la résolution proposée par M. le Président. — Question des méthodes, des procédés et de leur unification : M. Grosselin. — M. Hugentobler présente au Congrès M. E. O. Borg, ancien directeur de l'Institution des aveugles de Manilla, près Stockholm. M. le Président, au nom du Congrès, rend hommage au dévouement de M. E. O. Borg. — Reprise de la délibération. MM. Magnat, Fourcade, l'abbé Balestra. Vote du projet de résolution présenté par M. Rigaut.

M. le Président. La parole est à M. l'abbé Lambert.

M. l'abbé Lambert. Messieurs, le nombre des sourds-muets en France est de 30,000 à 35,000, et je maintiens ce dernier chiffre, car il faut considérer que, de l'âge de un jour à deux ou trois ans, il y a bien 5,000 ou 6,000 sourds-muets dont on n'a pu constater l'infirmité, surtout si on considère le penchant irrésistible des parents à ne croire que arriéré l'enfant qui est sourd-muet. Sur ces 30,000 ou 35,000, il y en a à peine 10,000 à 12,000 qui sont instruits dans nos 52 écoles en France, d'où il résulte qu'environ 20,000, sinon 25,000, les deux tiers, sont condamnés à vivre dans l'ignorance la plus déplorable, au milieu de nous, Français, qui envoyons nos soldats, nos missionnaires et notre or pour aller éclairer les sauvages des pays lointains, moins à plaindre que les sourds-muets.

Depuis près de vingt ans, j'ai tâché de remédier à cet état de choses par un ouvrage spécial qui peut mettre les curés, les instituteurs et les parents à même d'instruire les sourds-muets par le seul langage des signes. Cet ouvrage, honoré des approbations les plus flatteuses, a été couronné à l'Exposition de 1867, répandu à plus de 2,000 exemplaires, surtout dans les grands séminaires de France, à la suite des conférences que j'y ai données à ce sujet, avec les félicitations et l'approbation des évêques et supérieurs de ces établissements.

Mais ce mal n'est pas le seul. Il y en a un autre presque aussi déplorable et sans contredit plus pénible : c'est que, dans les institutions elles-mêmes, près des deux tiers des élèves sont dans l'impossibilité de profiter des leçons qu'on y donne, soit par manque d'intelligence ou de soins spéciaux, soit surtout par un vice de méthode; on leur apprend, en effet, notre langue, dont les difficultés sont insurmontables pour le plus grand nombre, quand il s'agit de con-

juguer les verbes, de placer les mots de manière à construire une phrase française; et c'est réellement pitié de voir ainsi les deux tiers des élèves se traîner de classe en classe ou bien répétant la même classe, arriérés par la raison qu'ils ne peuvent surmonter ces difficultés dont je parle, et cela malgré une assez bonne mémoire et une intelligence qui pourrait être suffisante.

C'est pour obvier à ce grave inconvénient qui fait que, après six ou sept ans de classe, à peine cinq élèves sur vingt peuvent assez bien s'exprimer par l'écriture, que j'ai ajouté à l'ouvrage indiqué ci-dessus une méthode d'instruction semi-littéraire, consistant en deux choses :

1° J'ai adopté pour cette classe si nombreuse d'arriérés, non plus la phrase française, mais la phraséologie de Vendredi dans *Robinson Crusoë*, qui du reste est celle de tous les étrangers qui ne savent pas notre langue et de la plupart de nos colonies, phraséologie qui fait disparaître toutes les difficultés des conjugaisons et qui est calquée sur la succession des idées : « Moi vouloir aller à..., faire ceci, cela, etc. »

2° J'ai ajouté un dictionnaire de nomenclature : 1° des noms des choses célestes, humaines, animales, végétales, minérales; 2° des qualités de tous ces êtres divers dans les usages qu'on en peut faire; 3° des actions de tous ces êtres, et 4° enfin, des modifications de ces actions et de ces qualités; ce qui me donne une nomenclature complète des *noms*, des *adjectifs*, des *verbes* et des *adverbes* que les sourds-muets, doués en général d'une bonne mémoire, peuvent facilement apprendre, employer et comprendre, quand on s'en sert avec eux.

Quelques livres usuels écrits dans ce genre compléteraient leur bibliothèque et les empêcheraient d'oublier, par la difficulté de comprendre nos livres ordinaires, ce qu'ils ont appris dans les classes.

En tout cas, je ne parle que d'expérience, sans parti pris, animé seulement du simple bon sens et du désir d'être utile aux sourds-muets, à près de 25,000 individus délaissés ou négligés.

Je dois ajouter que plusieurs instituteurs à qui j'ai communiqué ces observations ont entièrement partagé mon avis. Il convient d'en faire une question première dans le prochain Congrès.

La discussion étant close, M. le Président propose à l'assemblée une résolution ainsi formulée :

Recherchant les causes qui ont pu jusqu'ici faire obstacle aux résultats qu'on s'était promis de l'enseignement des sourds-muets, le Congrès croit les trouver :

Dans la négligence qu'on met à préparer les enfants à entrer dans l'école;

Dans la surcharge de travail et de fatigue qu'impose au maître le trop grand nombre d'élèves composant une classe;

Dans le peu de temps accordé d'ordinaire à leur éducation;

Dans l'instruction en général insuffisante du personnel enseignant, trop peu préparé à sa tâche difficile;

Dans le défaut trop fréquent d'une méthode précise appliquée par une direction ferme, bienveillante, éclairée et compétente;

Dans l'absence de réunions générales, comme d'une école normale, qui pourraient contribuer au développement et à la diffusion des méthodes.

Pour remédier à la plupart de ces inconvénients, et particulièrement au défaut de contrôle compétent, le Congrès émet le vœu que le service public de l'éducation des sourds-muets soit transporté du Ministère de l'intérieur au Ministère de l'instruction publique [1].

(La résolution proposée par M. le Président est adoptée.)

M. le Président. Nous passons maintenant à la **Question des méthodes et des procédés, etc., à celle de leur unification.** La parole est à M. Grosselin.

M. E. Grosselin. Tous les membres du Congrès sont animés d'un même désir : rendre les sourds-muets à la vie sociale en leur donnant un moyen de communication intellectuelle avec tous ceux au milieu desquels ils vivent. Tous reconnaissent que, si la parole peut leur être rendue dans la mesure nécessaire pour faire leur instruction et leur permettre la conversation, c'est un devoir de la leur rendre. Nous différons seulement sur la question de savoir si la parole peut toujours être observée à ce degré, sur les moyens les plus propres à faire renaître cette parole sur les lèvres des sourds, et sur le moment où doit commencer leur instruction quant à l'enseignement de la langue nationale.

Je suis partisan de la restitution de la parole aux sourds dans la plus large mesure possible, et je m'étonne que ceux qui partagent cette opinion repoussent l'emploi de la méthode phonomimique telle qu'elle a été conçue par Augustin Grosselin. Je ne m'explique cette répulsion que par ce fait qu'ils n'ont pas encore saisi le principe de la méthode.

La situation établie par les documents qu'on nous a soumis dans la précédente séance montre qu'un grand nombre de sourds-muets ne sont pas instruits dans l'état actuel des choses. On a indiqué le chiffre de 6,000 à 7,000. J'admets qu'il y en ait seulement 4,000 (le cinquième environ de 21,000 sourds-muets de tout âge que la statistique a relevés) qui soient en âge d'être reçus à l'école et ne la fréquentent pas.

D'autre part, les directeurs d'écoles spéciales établissent qu'un professeur de sourds-muets ne peut utilement se charger de plus de dix élèves. Ce serait donc 400 professeurs spéciaux qu'il faudrait former pour répondre aux besoins de 60 à 80 établissements nouveaux qu'il faudrait créer pour recevoir tous les sourds-muets.

Ce n'est pas là l'œuvre d'un jour. A supposer que l'initiative privée soit très féconde, que le concours de l'État, des départements, des communes, soit large, ce dont encore il est permis de douter, il faudrait bien des années pour arriver à ces créations.

Laissera-t-on jusque-là les sourds-muets sans instruction?

Si on refuse à l'école primaire la capacité de les instruire avec les entendants, ce sont des milliers de sourds-muets condamnés à rester dans l'igno-

[1] On a vu, dans la première séance de ce Congrès, celle du 23 septembre, M. Vaïsse rappeler le vœu émis par lui, en 1876, dans la réunion des délégués des Sociétés savantes, en faveur de ce transfert.

rance. Si au contraire l'école primaire peut en recevoir, comme il existe ou existera bientôt au moins une école dans chaque commune, ce sont tous les sourds-muets qui, dans un temps très court, pourront avoir à côté d'eux les moyens de recevoir le bienfait de l'instruction.

Tous ceux qui s'intéressent au sort des sourds-muets doivent donc souhaiter qu'une méthode puisse permettre leur instruction dans ces conditions. Pourquoi donc prétendre que l'articulation ne saurait être bien enseignée ailleurs que dans des écoles spéciales? Repousseraient-ils l'application d'une méthode dont l'expérience a démontré les bons résultats au point de vue du développement intellectuel?

En admettant l'exactitude de leur affirmation en ce qui concerne le développement de la parole, quels services ne rend pas encore la phonomimie! Elle permet à la famille de commencer l'enseignement au sourd-muet de la langue nationale; elle permet à l'asile de perfectionner cet enseignement et d'y ajouter celui de la lecture. Elle amène donc le jeune sourd-muet non plus seulement à concevoir les idées que peuvent faire naître les sensations reçues par lui dans les exercices matériels dont on l'occuperait; mais elle l'amène à donner à ces idées la forme que nous leur donnons nous-mêmes dans notre langage; elle l'habitue à se rendre compte de ces moyens conventionnels d'exprimer les choses par les mots écrits et par les mots parlés dont les gestes phonomimiques donnent l'équivalent. Supposez, ce qui ne serait pas une supposition exacte, que le sourd-muet n'ait pas ouvert la bouche pendant toute l'instruction qui lui serait ainsi donnée; le jour où on arriverait à le démutiser, pour me servir de l'expression de M. Fourcade, il n'y aurait plus qu'à lui apprendre les équivalents vocaux des trente-deux gestes qu'il aurait employés jusque-là, pour qu'il pût traduire par la parole tous les mots connus de lui.

A ne considérer les écoles primaires où la phonomimie est employée que comme des écoles préparatoires, il y aurait déjà là un grand bienfait pour les sourds-muets, et les directeurs d'écoles spéciales ne nieront pas, j'en suis sûr, que les enfants qui leur sont confiés, après avoir reçu ce premier enseignement, ne leur donnent plus de facilité pour leurs études ultérieures.

Quel service ils rendraient donc aux sourds-muets, dont l'intérêt seul les préoccupe, si, admettant ce principe que des signes phonétiques ne peuvent pas être contradictoires avec l'acquisition de la parole, ils les acceptaient dans leurs écoles comme signes de rappel? Les familles des sourds-muets, n'aspirant trop souvent qu'à l'instant où ils pourront mettre leurs enfants en pleine pension dans une école spéciale, négligent complètement jusque-là de s'occuper de leur instruction. Si de tous côtés on leur faisait comprendre qu'en les mettant à l'asile, à l'école, elles les prépareraient mieux à profiter de l'enseignement qu'ils auront un jour à recevoir dans les écoles spéciales où ils désirent les mettre, que le temps qu'ils auraient à y passer serait moins long, qu'ils arriveraient par conséquent plus tôt à gagner leur vie, les familles négligeraient peut-être moins ce devoir impérieux, quoique méconnu, de donner à leurs enfants le bienfait de l'instruction.

L'acceptation de ces signes ne changerait rien aux autres procédés employés pour l'articulation artificielle, et elle donnerait au sourd-muet arrivant d'une

école où il aurait été enseigné par la phonomimie la satisfaction d'entrer dans un milieu où il retrouverait un moyen de communication déjà connu de lui.

De plus, nous le verrons tout à l'heure, les gestes phonomimiques étant phonétiques, loin de gêner la parole, préparent et soutiennent son acquisition.

Au point de vue du sourd-muet, il ne peut donc, à mon sens, faire doute que son intérêt serait d'être reçu dans les écoles primaires. La question est seulement de savoir si les entendants-parlants n'auraient pas à souffrir de sa présence; il ne faut pas demander à ces derniers une étude spéciale pour se mettre en rapport avec leur camarade, un sacrifice d'un temps qui est si précieux pour eux, une modification quelconque dans le programme de leur instruction.

Pour résoudre cette question, il faut se demander quel est le meilleur moyen d'enseigner les entendants.

Il est reconnu aujourd'hui que, pour développer chez les enfants l'esprit d'observation, pour leur faire acquérir la sûreté du jugement, il faut mettre sous leurs yeux les choses dont on les entretient ou la représentation de ces choses, quand il est impossible de les montrer elles-mêmes. C'est ainsi qu'on précise d'abord le sens des mots destinés à les exprimer et que les notions enseignées, prenant leur base dans la connaissance des faits et non dans leur simple traduction par des phrases, font une impression durable et laissent dans les esprits des traces indélébiles.

C'est précisément de la même manière qu'on est obligé de s'y prendre avec les sourds-muets, en dehors de la puissance de la parole, comme moyen de communication; les phénomènes sonores sont plus généralement une cause de plaisir pour le sens de l'ouïe qu'un moyen de développement intellectuel. Par le sens de la vue, au contraire, nous arrivons à connaître la nature sous un bien plus grand nombre d'aspects : la forme, la couleur, la distance des objets, les rapports qu'ils ont entre eux, leurs mouvements, leurs actions réciproques. Le nombre des phénomènes dont nous pouvons ainsi avoir la perception est pour ainsi dire infini, et ils s'étendent même en dehors de notre planète, tandis que l'ouïe ne nous met en relations qu'avec des phénomènes dont le siège et la cause sont assez rapprochés.

La vue joue donc, dans les exercices scolaires, en dehors de la parole, considérée comme instrument d'expression des idées, un rôle bien plus fréquent et plus considérable que l'ouïe. Il en résulte que, si un moyen de communication analogue à la parole et devant y conduire plus tard est créé, le sourd-muet peut, au même titre que l'entendant, être reçu dans l'école.

Toutefois, l'entendant acquiert une foule de connaissances par les rapports fréquents que, grâce à la parole, il a avec ceux qui l'entourent, par les échanges d'idées dont il est témoin sans y être participant. Ce moyen de développement manquant au sourd-muet, il est, à son entrée à l'école, dans un état d'infériorité réelle vis-à-vis de ses jeunes condisciples du même âge que le sien. Ce qu'il faut pour atténuer cette infériorité, c'est d'entreprendre dès le plus bas âge possible l'instruction du sourd-muet.

La famille devrait participer à cette instruction, qui pourrait dès lors commencer dès que l'enfant serait capable de faire dans son esprit le rapproche-

ment de quelques gestes avec certains objets ou certains sentiments, comme l'entendant fait le rapprochement entre ceux-ci et les sons qui constituent les mots.

A supposer que la famille n'ait rien fait à ce point de vue de l'enseignement d'un langage, c'est à l'asile, dès que le sourd-muet est parvenu à l'âge de trois ou quatre ans, qu'on peut le mêler avec les entendants et le faire participer aux mêmes exercices intellectuels. Le premier travail qu'on demande aux enfants de cet âge, c'est l'étude de la lecture; mais comment arriver à faire accepter un travail à ces jeunes esprits si difficiles à maintenir attentifs? En faisant ressembler ce travail à leurs jeux.

C'est là ce que fait la méthode phonomimique imaginée par Augustin Grosselin. Elle donne de l'attrait à un enseignement aride sans elle. Elle amène les enfants entendants à lire dans un temps court, et à lire avec intelligence, c'est-à-dire en se préoccupant toujours du sens qu'on doit attacher aux mots et aux phrases.

Je n'entrerai pas, ne croyant pas que ce soit le moment, dans le détail de la méthode phonomimique; ceux qui voudront en voir l'application pourront visiter soit l'école de l'Exposition, soit diverses écoles que je pourrais leur indiquer. Je veux faire seulement ressortir la base sur laquelle elle repose, en vous donnant quelques exemples.

Le cri de l'appel est généralement *é*. Nous présenterons donc aux enfants la lettre qui se nomme ainsi comme la représentation du cri poussé par celui qui appelle quelqu'un, et en même temps nous leur ferons accompagner l'émission du son par le geste fait naturellement par celui qui désire faire approcher quelqu'un de lui.

Il en sera de même du son *u*, qui représente le cri du cocher, et sera accompagné du geste qu'on fait pour donner un coup de fouet.

Dans les consonnes, l'articulation *f* sera le cri du chat fâché, et le geste rappellera le mouvement de la patte de l'animal menaçant de ses griffes.

m sera le mugissement de la vache, et le geste correspondant sera celui que fait la laitière pour traire l'animal.

Quand on en arrive à réunir les lettres, on prépare l'articulation et on la réunit immédiatement à la voyelle, ce qui fait qu'on énonce le mot tout entier, au lieu de le disséquer en plusieurs éléments; d'où rapidité dans l'étude de la lecture et, par suite de l'élimination des difficultés matérielles que la lecture présente, plus grande liberté d'esprit pour saisir le sens de ce qu'on lit.

Rien de plus facile pour le sourd-muet que de participer à ces premières leçons, puisque, en présence de chaque lettre ou groupe de lettres, il est appelé à répéter le geste phonétique fait par le maître et par ses camarades, et qu'il apprend ainsi à reconnaître la correspondance qu'il y a entre l'écriture et la parole, malgré les oppositions si nombreuses existant entre ces deux choses dans certaines langues, notamment dans la langue française.

Ces gestes, ainsi appris par les entendants et leur présentant un avantage au point de vue de leurs études, constituent un langage qui permet d'enseigner au sourd-muet la valeur des mots qu'il est appelé à lire, sinon tout d'un coup et en bloc, au moins successivement et en commençant par les plus importants,

sous le rapport de la fréquence de leur usage. Les phrases n'étant que des assemblages de mots, le sourd-muet se pénètre, par les communications qu'ont avec lui ceux qui l'entourent, des formes qu'il doit donner à ses phrases, et il acquiert ainsi peu à peu la pratique de notre langue.

De plus, comme, simultanément aux gestes, le sourd-muet remarque sur les lèvres de son maître et sur celles de ses condisciples des mouvements qui sont toujours les mêmes pour les mêmes gestes, il est aidé, dans l'imitation qu'il cherchera à faire de ces mouvements très délicats, par le moyen de rappel que lui offriront les gestes beaucoup plus amples et plus faciles à saisir. La parole lui reviendra donc; mais jusqu'à ce qu'il l'ait pleinement acquise, il aura eu un moyen de communication précis et certain.

On objecte que les signes détournent le sourd-muet de la parole.

C'est là, en effet, le résultat produit par les signes mimiques, qui n'ont aucun rapport avec l'émission des sons constituant les mots parlés; mais il en est tout autrement des gestes phonétiques qui, étant la parole rendue visible, la soutiennent au contraire par le principe de l'association des idées, qui fait qu'une chose en rappelle une autre, bien qu'elles n'aient parfois entre elles qu'un rapport de coïncidence.

On a dit encore que l'œil du sourd ne pourrait saisir nettement et à la fois le geste et les mouvements sur les lèvres. Cela existe pourtant, et le fait seul devrait suffire à répondre. Mais aucune loi physique ne s'oppose à cette perception simultanée. Si la loi d'adaptation de l'œil aux distances empêche que la vision ne soit également nette pour des objets situés à des distances variables de 10 mètres à 100 mètres par exemple, rien n'empêche que le regard ne saisisse à la fois le mouvement des lèvres et le mouvement de la main, du moment que tous deux sont renfermés dans le cadre où la vision est distincte, c'est-à-dire ne sont pas trop rejetés sur le côté du tableau qui se dessine sur la rétine. Ce n'est pas là le cas; les gestes phonomimiques se faisant dans un cercle qui s'éloigne peu de la tête.

Bien d'autres choses doivent être enseignées au sourd-muet en outre de la lecture, qui n'est qu'un instrument de travail; mais, grâce au moyen de communication établi avec lui par ce langage acquis pendant la lecture même, tout deviendra possible.

La leçon de choses qui, dès le début, joue un rôle si considérable dans les écoles enfantines, offrira au maître des occasions incessantes de faire connaître au sourd-muet la valeur des mots et la construction de petites phrases. Si le sourd-muet ne peut d'abord tout en comprendre, il tirera du moins de toutes un avantage suffisant pour l'encourager au travail. La satisfaction de se voir prendre part aux travaux d'autres enfants qu'il sait bien mieux doués que lui sera pour lui une autre cause d'émulation.

En dehors de l'enseignement de la langue par la pratique, les autres notions pourront être enseignées dans l'école primaire au sourd-muet, si on a soin d'employer des procédés qui font que l'œil est frappé en même temps que l'oreille et qui, par cela même, ont une action favorable sur tous les enfants.

C'est ainsi que des signes faits par la main, traduits à l'aide de traits sur le tableau ou sur le papier, permettront au sourd-muet de suivre exactement tous

les détails d'une analyse grammaticale ou logique; ces signes, bien que conventionnels, étant d'ailleurs choisis de manière à se rattacher, au moyen d'une explication plausible, à la définition de la nature des mots et des modifications dont ils sont susceptibles.

C'est ainsi encore que la sténographie, écriture phonétique par excellence, servira de base précieuse à des observations sur l'orthographe d'usage, c'est-à-dire sur la contexture des mots souvent si différents de leur prononciation; permettra de faire une dictée saisissable pour tous, entendants et sourds, par la transformation de la dictée orale en un texte tracé phonétiquement au tableau noir.

C'est ainsi qu'une numération manuelle permettra à tous les enfants d'une classe d'énoncer ou de lire des nombres, enseignés d'abord d'une manière concrète à l'aide d'objets comptés et groupés, et leur permettra aussi d'indiquer les éléments ou les résultats d'une opération élémentaire d'arithmétique.

Quant aux notions plus élevées d'histoire et de géographie, de physique et de géométrie, elles arriveront à un moment où le langage, gesticulé ou vocal, sera assez bien possédé par le sourd pour que ces notions puissent lui être enseignées de même qu'à tous les autres.

Tous les moyens que je viens d'indiquer sans les développer permettront à l'instituteur d'entraîner le sourd-muet dans l'orbite où gravitent ses autres élèves et, en l'élevant ainsi au milieu des entendants, de le préparer à vivre sans gêne et sans contrainte au milieu de la société entendante dans laquelle il est destiné à entrer plus complètement encore au sortir de l'école.

M. Hugentobler présente au Congrès M. E. O. Borg, *ancien directeur de l'Institution des aveugles de Manilla*, près Stockholm.

M. le Président, au nom du Congrès, rend hommage au dévouement qui a fait entreprendre à l'éminent instituteur suédois un long et pénible voyage dans l'intérêt de nos chers infirmes, puis il donne la parole à M. Magnat.

M. Magnat. Messieurs, dans nos précédentes séances, nous avons déjà eu l'occasion de discuter incidemment, il est vrai, certaines parties de notre enseignement se rattachant au sujet qui nous occupe aujourd'hui : *méthodes et procédés, leur unification*. Dans ces discussions, les rares divergences qui se sont produites n'ont porté que sur des questions de détail; aussi pouvons-nous prévoir dès à présent un accord sur celle des méthodes qui conduit le plus sûrement le sourd-muet à la vie sociale.

Toutes les méthodes mises en usage dans les institutions de sourds-muets en France ont ici de vaillants défenseurs; je profite de cette occasion solennelle pour exprimer ma pensée tout entière sur les procédés qu'ils emploient; je le fais d'autant plus volontiers que ces procédés constituent les divergences qui semblent nous diviser. Vous m'accorderez, j'en suis certain, votre bienveillante attention.

Les membres de la congrégation de Saint-Gabriel se proposent, en ayant recours au langage des signes, de donner au sourd-muet la connaissance et l'usage de la langue écrite. Jusqu'à ce jour, ils ne se sont prononcés d'une

manière exclusive ni pour la méthode d'articulation, ni pour celle dite des signes naturels. Ils ont cru devoir combiner les deux méthodes. Dans quelle mesure ? Ils pourraient nous l'apprendre eux-mêmes. Quoi qu'il en soit, après avoir commencé par la mimique et simultanément par l'écriture, ils continuent leur enseignement par l'articulation.

Dès le début, la méthode que suivent nos chers frères est donc celle de l'abbé de l'Épée. Sans doute, les signes naturels sont alors d'une nécessité absolue pour entrer en relation avec le sourd-muet; aussi n'entendons-nous pas nous-mêmes les proscrire de notre enseignement. En effet, l'articulation, dans notre école, marche parallèlement avec l'écriture, et les signes servent, en quelque sorte, d'intermédiaire entre ces deux moyens d'instruction; mais, si les signes sont indispensables dans les premiers développements de l'intelligence du sourd-muet, ils ne permettent pas, plus tard, de rattacher à l'idée principale des idées accessoires de nombre, de genre, de personne, de temps, de mode, etc.... Par eux, on ne peut pas non plus suivre toutes les modifications que subit une idée en étant exprimée tantôt sous la forme du nom, tantôt sous celle du verbe, de l'adjectif, de l'adverbe, etc.... modifications qui facilitent à la fois le souvenir des mots et l'intelligence du sens qu'on y attache. Exemple : faciliter, facilité, facile, facilement, etc.... En outre, par un usage constant des signes, le sourd-muet se familiarise bien plus avec le langage mimique qu'avec la langue nationale. Au reste, tous les partisans de la méthode des signes reconnaissent que le langage mimique nuit à la connaissance pratique de notre langue, sa construction étant différente de celle de nos langues artificielles. Nos chers frères n'ont pas tardé à s'apercevoir des difficultés que présente l'enseignement par les signes. Comme nous, ils se sont demandé si les vibrations intérieures au moyen desquelles est produite la parole ne seraient pas pour le sourd-muet ce que sont les vibrations extérieures pour l'entendant-parlant, et si l'impression qu'il reçoit par ces vibrations internes ne produirait pas en lui un effet psychologique bien supérieur à celui résultant de la vue de l'écriture. Ils ont donc fait de l'articulation, et ils ont pu s'assurer ainsi que la parole articulée est pour le sourd-muet, comme pour l'entendant-parlant, ce glaive à deux tranchants qui pénètre jusqu'au fond de l'âme en lui donnant une vie nouvelle et des sentiments qu'elle ne possédait pas.

Depuis longtemps déjà nos chers frères ont constaté les avantages de la méthode d'articulation sur celle des signes. Ils se plaisent même à reconnaître que, par la parole, les relations du sourd-muet avec sa famille et la société sont singulièrement plus faciles et partant plus agréables, et qu'en faisant mieux comprendre au sourd-muet la valeur des mots, et par suite celle des phrases, elle développe d'une manière plus complète les facultés intellectuelles du sourd-muet.

En présence de ces considérations, les directeurs de nos chers frères ont cru devoir combiner la méthode des signes avec celle de l'articulation. Ainsi, dans leurs établissements, le sourd-muet apprend à parler, alors seulement qu'il a acquis une certaine connaissance de la langue écrite. Nos chers frères me permettront de leur demander s'il n'est pas à craindre que l'habitude prise

par leurs élèves de s'exprimer pendant plusieurs années, tout d'abord, par écrit et par la dactylologie, les mette dans l'impossibilité de faire usage de la parole.

N'auront-ils pas recours à leurs doigts ou à l'écriture plutôt qu'à la parole et à la lecture sur les lèvres, qu'ils n'auront employées ni assez tôt, ni assez longtemps, ni avec assez d'intelligence ?

Nos chers frères me permettront de leur présenter une observation. Pourquoi la lecture sur les lèvres n'est-elle pas une conséquence naturelle de leur enseignement de la parole? Assurément, ils ont été détournés de l'étude de ce mode de communication par les difficultés que le sourd-muet éprouve dès l'abord à distinguer la parole sur les lèvres. Avec un peu de persévérance, ils se seraient convaincus eux-mêmes que les mots articulés agissent d'une manière toute particulière sur l'esprit du sourd-muet. En effet, les mots parlés ne sont-ils pas la pensée animée ? Ils éveillent, soutiennent, dirigent et excitent l'attention, non seulement de celui qui parle, mais de celui qui écoute. L'instituteur trouve donc, dans les mots articulés que les élèves lisent sur ses lèvres, le secours le plus puissant à l'acquisition, à la combinaison des idées et au développement des facultés intellectuelles. Ce n'est pas tout : en apercevant sur les lèvres de ses interlocuteurs les mouvements nécessaires à la production de la voix, l'élève peut constamment s'apercevoir si, en parlant, il imite ou non ces mouvements. La lecture sur les lèvres n'est donc pas seulement un moyen de communication, elle vient aussi en aide au sourd-muet pour perfectionner sa parole et pour l'empêcher d'en perdre l'usage. Nous pouvons affirmer : 1° que si un sourd parlant perd l'usage de la parole dans un temps plus ou moins long après sa sortie de l'école, on en trouve la cause dans son ignorance de la lecture sur les lèvres; 2° qu'un sourd-muet ne lisant pas sur les lèvres parlera d'une manière moins intelligible que s'il avait été familiarisé avec cette lecture.

Devant ces considérations, nous ne pouvons approuver nos chers frères d'avoir remplacé la lecture sur les lèvres, à laquelle, il est vrai, ils n'ont pas foi, par des signes phonomimiques qu'ils tiennent de M. Fourcade. Ces signes, après tout, ne sont qu'une dactylologie simplifiée, permettant au sourd-muet de communiquer plus rapidement sa pensée qu'au moyen de la dactylologie ordinaire.

Nos chers frères ont déjà compris, nous en sommes certain, qu'en persistant à faire usage de cette dactylologie, ils ont tout à perdre et rien à gagner. Nous désirons ardemment les convaincre, dans leur intérêt professionnel, de l'efficacité de la lecture sur les lèvres. Qu'ils viennent donc, nous les en prions, à notre école, converser de vive voix avec nos élèves et assister à nos leçons orales. Nous sommes persuadé que, après leur visite, ils prendront la résolution d'abandonner les signes phonomimiques de M. Fourcade et de les remplacer par la lecture sur les lèvres.

Nos chers frères de la Doctrine chrétienne ont suivi, jusqu'en 1874, les directions de M. le Dr Blanchet. M. Blanchet se proposait de faire l'éducation des sourds-muets au milieu des entendants-parlants dans les écoles communales. C'est en 1836 qu'il fit ses premières tentatives qui, pendant plusieurs années,

restèrent sans résultat. Il y eut beaucoup de tâtonnements tant pour la préparation des maîtres que pour l'instruction des enfants. Enfin, M. le Docteur s'arrêta à un système d'après lequel, disait-il, l'enseignement du sourd-muet est aussi facile, pour l'instituteur primaire, que celui de l'entendant-parlant. Aussi M. Blanchet proposait de substituer les écoles primaires aux écoles spéciales. Les aveugles et les sourds-muets seront instruits au milieu des voyants et des entendants. Les moyens employés dans l'enseignement mutuel mettront parlants, entendants et infirmes en communion constante. Des entraves de toutes sortes empêchèrent la réussite du système d'éducation de M. Blanchet. Seuls quelques sourds-muets de Paris purent en bénéficier, la méthode n'ayant pas été mise en pratique dans les écoles primaires des départements.

Selon M. le Docteur, l'instruction du sourd-muet doit se faire, dès les premières années, par les signes *mimiques naturels*, l'écriture, la dactylologie, le dessin et la lecture sur les lèvres. Cette dernière instruction était complétée par l'emploi de la parole. Nous pourrions nous demander par quel moyen on peut enseigner la lecture sur les lèvres sans apprendre à parler aux élèves, si nous nous proposions de faire aujourd'hui la critique du système d'enseignement de M. le Dr Blanchet.

Comme nous l'avons dit plus haut, nos chers frères de la Doctrine chrétienne ont suivi M. le Dr Blanchet jusqu'en 1874. A cette époque, M. l'inspecteur Félix Hément me mit en rapport avec les chers frères des écoles chrétiennes, dont un certain nombre s'occupent, avec un dévouement inaltérable, de l'éducation des sourds-muets. Après m'avoir entendu dans plusieurs séances, les frères n'hésitèrent pas à envoyer à Genève deux des leurs pour suivre les exercices de mon école et voir s'il y avait lieu de modifier leurs propres procédés. Le voyage a porté ses fruits. Voici ce que le cher frère Andronien, ici présent, m'écrivait le 26 octobre 1874 :

J'ai raconté mon voyage aux chers frères chargés des jeunes sourds-muets en présence de celui de nos supérieurs dont vous avez fait la connaissance lors de votre passage à Paris. Ils ont été étonnés en apprenant vos succès; ils se sont empressés de me demander votre citolégie. Les copies de vos jeunes élèves que j'ai apportées à Paris ont produit l'effet que j'en attendais. J'ai eu la visite de M. le Directeur de l'Institution des sourds-muets à Moudon; il m'a surpris faisant articuler les voyelles et les consonnes de votre premier tableau.

Le 11 décembre suivant, notre cher frère m'écrit :

Nos chers frères donnent en plein dans l'articulation.....

Enfin, au mois d'avril 1875 :

Les chers frères présentent sept enfants sourds-muets à M. Gréard, directeur de l'enseignement primaire du département de la Seine. Ces enfants ont lu à haute voix devant M. Gréard qui a paru très satisfait. Notre cher frère assistant a dit que votre passage à Paris nous avait confirmés dans la possibilité d'obtenir de bons résultats par l'articulation.

Le cher frère Riquier, directeur de l'Institution des sourds-muets à Besançon, qui vint à Genève avec notre cher frère Andronien, m'apprend que, dès la rentrée des classes en 1874, « il a commencé l'articulation avec deux sections

de dix élèves chacune et qu'il est satisfait des résultats qu'il a obtenus. Le 18 janvier 1875, il m'informe que sa première section a fini l'articulation et qu'il est assez content de tous ses élèves.

Depuis 1874, les chers frères des écoles chrétiennes font usage de l'articulation. Non seulement ils enseignent la parole aux sourds-muets, mais ils les instruisent par la parole, et dans un instant leur vote vous apprendra qu'ils n'ont pas cessé d'accorder leur préférence à la méthode d'articulation.

M. Grosselin n'est pas l'ami des institutions spéciales de sourds-muets. Toutes, dit-il, pèchent par la base. Les sourds-muets ne s'y trouvent pas dans les meilleures conditions pour acquérir la parole qui est une affaire d'imitation, et ils resteront toujours dans un état d'infériorité.

Selon M. Grosselin, le sourd-muet ne peut recouvrer l'usage de la parole qu'en vivant, dès le jeune âge, au milieu de ceux qui la possèdent. Mais comment lui faire acquérir le langage des entendants, qu'il n'entend pas? La parole sur les lèvres est longue à saisir, parce que les mouvements de ces organes se renferment dans d'étroites limites et qu'il faut un *œil bien exercé pour en apprécier toutes les nuances délicates*. Au contraire, un langage manuel, qui peut se faire largement, est, dès le début, facilement compris et facilement imité par le sourd-muet.

En peu de temps, vous avez bien entendu, Messieurs, en peu de temps, ce langage manuel donne au sourd-muet un moyen d'échanger ses pensées *avec ceux qui l'entourent.*

Voici en quoi consiste la méthode de M. Grosselin, à laquelle il a donné le nom de phonomimie.

A côté de chaque énonciation orale est placé un geste destiné à le représenter à la vue; ainsi, un geste du bras ou de la main traduit chaque son ou chaque articulation que la bouche prononce.

Les gestes phonomimiques sont au nombre de trente-deux; quand on supprime la parole, ils servent à former un langage muet, et M. Grosselin nous affirme que le sourd-muet élevé au milieu d'enfants qui lui parlent de la voix et de la main saisit facilement le rapport qui existe entre le geste et les mouvements de l'organe vocal, et que, de même que le sourd-muet reproduit les uns, il est tenté de reproduire les autres. C'est ainsi qu'il acquiert de lui-même la parole, sans contrainte et sans leçon spéciale d'articulation.

Faut-il relever toutes les contradictions que renferment ces quelques lignes? Dans nos précédentes séances du matin, nous croyons les avoir mises suffisamment en évidence; nous ne nous arrêterons donc pas plus longtemps à l'étude de ce procédé. Toutefois nous en examinerons encore deux points. Et disons :

1° Que la phonomimie, de même que la dactylologie, n'est qu'un décalque très affaibli de la parole;

2° Que les impressions qu'elle produit manquent de netteté et de précision; elle est à peu près impuissante pour provoquer, chez l'enfant, l'essor des facultés intellectuelles;

3° Que c'est en vain qu'on s'efforce de nous démontrer la supériorité de ce langage sur tous les autres, les gestes phonomimiques, prononciation gesticulée

de la parole, sont surchargés de mouvements qui offusquent la pensée du sourd-muet, parce qu'ils n'ont aucune analogie avec l'objet de sa pensée;

4° Qu'étant dépourvus d'intérêt, ils ne peuvent ni provoquer l'attention, ni exciter l'imagination, ni seconder la mémoire des mots et celle des idées;

5° Que leur effet certain est d'éparpiller l'attention, de surcharger en pure perte la mémoire et d'entraver ainsi l'action de l'intelligence;

6° Que, par eux, le maître peut faire trouver à son élève la forme d'un mot et même la tournure de la phrase, mais qu'il ne peut en faire comprendre le sens. Le second point que je ne puis passer sous silence est celui-ci : M. Grosselin affirme que par la phonomimie, c'est-à-dire sans leçon d'articulation, le sourd-muet acquiert de lui-même et plus sûrement que par toute autre méthode la faculté de la parole.

M. Grosselin reconnaît avec nous :

1° Que c'est par imitation que le sourd-muet acquiert l'usage de la parole;

2° Que la lecture sur les lèvres est longue à acquérir, et qu'il faut un œil bien exercé pour distinguer les mouvements délicats des organes vocaux.

Sans doute notre honorable confrère admet comme nous que le sourd-muet ne parvient à imiter la parole si, préalablement, il n'a distingué ni apprécié les mouvements propres de la bouche pour la produire. On voit ou on entend; ensuite on imite. Ainsi, la lecture sur les lèvres doit nécessairement précéder l'imitation de la parole, puisque celle-ci serait la conséquence de celle-là. — Je le comprends ainsi, nous répond M. Grosselin; mais reconnaissez vous-même qu'il est bien difficile de voir la parole sur les lèvres, et que l'on doit consacrer un temps considérable à cette étude; car, il faut un œil bien exercé pour saisir tous les plis délicats des lèvres, les diverses dispositions de la langue et des dents, etc., qui sont produits lorsqu'on parle.

Eh bien! oui, c'est seulement après bien des années d'études que le sourd-muet arrive à parler et à lire couramment la parole sur les lèvres. Est-ce donc chose si facile pour le sourd-muet d'apprendre à parler? Est-ce aussi chose facile pour l'instituteur d'enseigner la parole au sourd-muet?

Reste à savoir si M. Grosselin va nous proposer un moyen plus logique et plus expéditif. Sur ces deux points, M. Grosselin nous apprend qu'il est encore d'accord avec nous; mais il persiste à affirmer qu'au moyen de la phonomimie toutes les difficultés que l'on peut rencontrer dans l'enseignement de la parole sont aplanies et que, de lui-même, sans contrainte, sans leçon spéciale d'articulation, le sourd-muet acquiert l'usage de la parole bien mieux que par toute autre méthode. Ainsi, selon M. Grosselin, les signes phonomimiques indiqueraient au sourd-muet : les vibrations des cordes vocales, les divers mouvements des lèvres, de la langue, les diverses positions des dents, le volume d'air nécessaire pour émettre les sons, en un mot tout le travail physique et intellectuel indispensable à l'énonciation de la parole. Que par ces signes on puisse rappeler au sourd-muet une lettre, une syllabe ou un mot, nous l'admettons; mais nous ne saurions aller plus loin.

M. Fourcade, qui depuis 1858 fait usage de signes analogues à ceux qu'em-

ploie M. Grosselin, nous affirme que non seulement ces signes ne sont d'aucune utilité dans la production des sons et des articulations, mais encore qu'on ne doit les enseigner au sourd-muet qu'au fur et à mesure qu'il sait produire les sons. En cela, M. Fourcade est rationnel. On ne saurait, en effet, rappeler par un signe des éléments de la parole encore inconnus.

Mais, dit M. Grosselin, le son et le signe qui le représente ont lieu simultanément, et le sourd-muet les apprend à la fois l'un et l'autre. Comment concilier ce fait avec ce que M. Grosselin nous disait, il y a un instant, de la difficulté qu'éprouve le sourd-muet à distinguer la parole sur les lèvres? Comment l'élève apercevra-t-il en même temps et facilement le geste phonomimique et les divers mouvements de la bouche? Il verra le geste, mais il ne verra pas les mouvements de la bouche, ou s'il parvient à accomplir cet effort de voir les deux en même temps, on ne comprend pas qu'il puisse établir un lien entre ces deux manifestations, qui sont sans lien entre elles. N'insistons pas davantage. Voici un argument qui nous paraît plus sérieux. On sait tous les préliminaires par lesquels nous sommes forcés de passer pour parvenir à faire produire des sons au sourd-muet :

1° Il doit être exercé à aspirer une certaine quantité d'air par la bouche et à l'expirer fortement ou lentement en soufflant, car il ne pourrait émettre un son si dans sa poitrine ne se trouve l'air nécessaire à sa production;

2° La soufflerie des poumons, une fois mise en jeu, l'élève est habitué à aspirer une assez grande quantité d'air et à l'expirer fortement, la bouche étant ouverte afin que les sons ne soient ni gutturaux ni nasaux;

3° Au moyen de l'exercice par lequel on se propose de faire vibrer les cordes vocales, on obtient dans les sons toute l'intensité désirable qui permet de les entendre et de les comprendre.

M. Grosselin ne fait pas faire au sourd-muet ces trois exercices dont chacun de nous comprend l'importance. A-t-il donc le secret de faire manœuvrer ces organes, inertes jusqu'alors, par un simple coup de baguette? Et puis, croit-il donc qu'il suffise de remuer les lèvres pour parler, et que le jeu des poumons, des cordes vocales, etc., n'a point de part dans la production de la parole? Par les signes phonomimiques vous arriverez à faire faire aux sourds-muets certaines grimaces, mais vous ne parviendrez jamais à les faire parler d'une manière intelligible, ni à leur apprendre à lire la parole sur les lèvres. Enfin, par ce procédé, notre langue sera pour les sourds-muets une énigme qu'ils ne comprendront peut-être jamais d'une manière *satisfaisante.*

On pourrait presque déduire la méthode dont nous faisons usage de l'analyse que je viens de faire avec vous des divers procédés d'enseignement. Cependant, pour éviter toute confusion avec d'autres méthodes présentant quelque analogie avec la nôtre, je dois vous indiquer brièvement notre manière de procéder :

Dès qu'un enfant arrive à notre école, nous nous mettons à sa portée; nous nous faisons petit et presque enfant nous-même, — enfant sourd-muet, — pour nous faire comprendre de lui, échanger nos pensées ou plutôt deviner la sienne, et nous l'élevons ainsi graduellement jusqu'à nous. C'est après avoir

établi ces premiers liens entre nous, après avoir conquis ses sympathies à force de soins et de sollicitude, que nous commençons nos leçons d'articulation.

Jusqu'à ce moment, il a fallu faire usage des signes avec cet enfant qui, avant son entrée à l'école, n'avait communiqué avec les entendants-parlants que par des signes naturels. Nous n'allons pas d'ailleurs les abandonner brusquement au moment où nous commençons à faire parler le sourd-muet.

Nous l'avons déjà dit, l'articulation et l'écriture sont simultanément enseignées. Le sourd-muet ne pouvant prononcer un mot s'il n'a déjà prononcé les éléments dont se compose ce mot, nous allons faire émettre à notre élève des sons et des articulations; il les écrit en même temps qu'il les prononce. Bientôt, en assemblant un son à une articulation, il forme une syllabe qu'il écrit encore, et, tour à tour, nous lui dictons des sons, des articulations et des syllabes qu'il prononce lui-même avant de les écrire. Au moyen des syllabes qu'il sait prononcer, nous formons les mots au moyen desquels nous désignons les objets qui lui sont familiers. Un de ces mots est écrit au tableau noir; l'élève le prononce et nous lui montrons l'objet qu'il vient de nommer. Enfin, nous lui demandons par quel signe il désigne cet objet. C'est ainsi que, dans sa pensée, les trois expressions de l'objet : 1° la représentation parlée; 2° la représentation écrite; 3° le signe naturel, s'équivalent. Dès à présent, le signe naturel va devenir, en quelque sorte, l'intermédiaire entre la parole et l'écriture.

On peut comparer ce *passage* du signe naturel au mot articulé ou écrit, et réciproquement, à une traduction d'une langue dans une autre. Par conséquent, il est indispensable de faire une sorte de dictionnaire *signe-parole* et *parole-signe* jusqu'au jour où l'enfant, possédant les deux vocabulaires, ne doit faire usage que d'une langue, si nous osons parler ainsi, c'est-à-dire de la parole. Toutefois, disons que le signe n'est pour nous que l'équivalent du mot seul. Si, par exemple, l'enfant fait le signe du mot *viande*, ce signe est l'équivalent du mot, mais il ne signifie pas l'une des phrases : *Donnez-moi de la viande. — Je veux de la viande*, etc. La disposition du signe est d'ailleurs ingénieusement graduée et l'enfant l'abandonne tout naturellement, sans que nous ayons des ordres à donner pour en défendre l'usage.

Dès que nous arrivons à la formation de la phrase, au lieu de lui faire traduire le mot par le signe, nous procédons autrement. Supposons qu'il s'agisse de faire désigner *un enfant sage* par un élève; nous lui demandons ce qu'il entend par le mot *sage*. Il nous répond, grâce à la connaissance qu'il a des mots : *C'est l'enfant qui n'est pas méchant*, au lieu de faire le signe représentatif de la sagesse.

Nous pourrions multiplier les exemples; mais celui-là seul suffit pour faire comprendre l'esprit de notre méthode. On le voit; peu à peu, notre élève abandonne l'usage des signes pour ne faire usage que des mots articulés ou écrits. Il s'exprime d'abord dans notre langue comme un Français qui apprend la langue anglaise et qui, au début de son étude, pense en français et traduit sa phrase française en mots anglais jusqu'à ce que, suffisamment familiarisé avec la langue anglaise par la lecture, par la conversation, il parvienne à penser directement en langue anglaise comme un Anglais même.

Ce qui me reste à vous dire de la méthode employée à notre école, je ne

pourrais que le répéter, alors que je vous entretiendrai de notre plan d'études. Permettez-moi donc, Messieurs, de renvoyer à cette après-midi la suite de l'exposé que nous venons de commencer et de la comprendre dans la question : *Plan d'études ; livres scolaires.* Au reste, l'étude que nous avons faite des méthodes me paraît maintenant suffisante ; la question me semble aussi suffisamment débattue ; nous pouvons donc prendre ce matin même une résolution motivée à propos de la méthode qu'il convient de mettre en usage dans les institutions de sourds-muets.

M. Hugentobler fait remarquer que si, par la parole jointe à l'écriture, on arrive au même résultat qu'avec les signes, la parole doit être déclarée préférable.

M. Fourcade lit un mémoire adressé par lui au Ministère de l'instruction publique en 1864, mémoire dans lequel sont exposées et appréciées différentes méthodes : la sienne, celles de l'abbé Lambert et de M. Grosselin. Il donne aussi lecture d'un certificat qui lui a été délivré, le 8 mai 1874, par M. Guinard, père d'une sourde-muette à laquelle il avait appris à parler. Il dit que M. Vaïsse a une dactylologie (1). M. Fourcade exclut le principe de la simple imitation et déclare se rapprocher surtout de M. Magnat. Il communique au Congrès des photographies représentant l'anatomie de la bouche et la disposition des doigts figurative des syllabes. Il termine par une exposition de sa méthode.

M. l'abbé Balestra représente que tout le monde s'accorde à reconnaître la supériorité de la méthode de la parole sur celle des signes ; mais l'éclectisme lui paraît dominer dans le sens du Congrès, et il le combat par zèle pour la gloire de la France, qu'il invite à se prononcer pour l'une des deux doctrines. Appréciant différentes méthodes, il dit que M. Vaïsse va chercher le siège de la voix (2), que M. Fourcade généralise, et que M. Magnat aura une grande part dans la démutisation ; après quoi M. l'abbé Balestra fait un exposé de sa méthode d'articulation.

Divers projets de résolution sont proposés par MM. Rigaut, Grosselin et le frère Dieudonné.

M. Rigaut discute le projet de résolution de M. Grosselin et demande l'application aux sourds-muets de la méthode de démutisation.

M. le frère Dieudonné développe et appuie le projet qu'il a présenté.

Celui de M. Rigaut est ainsi conçu :

Le Congrès, après en avoir mûrement délibéré, tout en conservant l'emploi de la mimique naturelle comme auxiliaire de l'enseignement en tant que premier moyen de

(1) M. Fourcade veut parler des additions que M. Vaïsse a faites à l'ancien alphabet manuel des sourds-muets, additions qui ont pour objet de mettre la dactylologie en rapport exact avec la prononciation, ce qui rapprocherait ce travail de M. Vaïsse de ceux de Pereire, tels que nous les a fait connaître Saboureux de Fontenay.

(2) M. l'abbé Balestra fait allusion ici aux travaux par lesquels M. Vaïsse croit avoir établi que c'est l'état de tension des parois du pharynx qui donne à la voyelle sa sonorité spéciale.

communication entre le maître et l'élève, estime que la méthode dite d'articulation et comportant la lecture de la parole sur les lèvres, qui a pour but de rendre le sourd-muet à la société, doit être résolument préférée à toutes les autres; préférence que justifie d'ailleurs l'usage de plus en plus général de cette méthode chez toutes les nations de l'Europe et même en Amérique.

Ce projet de résolution proposé par M. Rigaut est mis aux voix et adopté à la presque unanimité des membres du Congrès, y compris M. l'abbé Lambert, zélé défenseur de la méthode de l'abbé de l'Épée, et que M. Rigaut félicite avec chaleur de sa loyale et précieuse adhésion. Tenant compte d'ailleurs des observations présentées et des arguments produits au cours de cette discussion par les défenseurs du système des signes, le Congrès, par l'organe de M. Rigaut, se réserve d'exprimer sa pensée à cet égard dans la séance de l'après-midi.

Le Secrétaire,

Ernest La Rochelle.

SÉANCE DU SOIR, LE SAMEDI 28 SEPTEMBRE 1878.

PRÉSIDENCE DE M. LÉON VAÏSSE.

Sommaire. — Proposition faite par M. Rigaut d'une addition aux termes de la résolution votée le matin. — Discussion incidente relative à Saboureux de Fontenay : MM. le chanoine de Haerne, Magnat, le Président. — M. Borg présente deux instruments dont il se sert pour enseigner l'articulation aux sourds-muets : MM. Magnat, Hugentobler. — Retour à la question de l'enseignement : Plans d'études de M. Hugentobler et de M. Magnat. Sur l'invitation de M. l'abbé Lambert, M. le Président esquisse le Programme d'instruction suivi à l'Institution Nationale. M. l'abbé Balestra expose celui qu'on suit à Côme. Résolution concernant le plan d'études proposé par M. Rigaut et adoptée après modification. — Question du Recrutement des maîtres : MM. l'abbé Lambert, Hugentobler, le Président, Leroux, l'abbé Balestra, Borg, les frères Hubert et Louis, Rigaut, Fourcade. Vote de la résolution proposée par M. Rigaut. — Résolution relative à la Convocation des futurs congrès nationaux et internationaux : MM. l'abbé Balestra, Rigaut. Côme, en Italie, désignée comme siège du premier congrès international. — Nomination de la Commission chargée de préparer la convocation et le programme des travaux du congrès. — Comment préparer et assurer l'indépendance et l'entretien des sourds-muets à leur sortie des institutions : M. Bouvier.

Annexe. — Programme et plans d'études du pensionnat des sourds-muets de Lyon, comprenant huit années scolaires.

M. le Président donne la parole à M. Rigaut, qui soumet au vote du Congrès la proposition suivante, annoncée dans la séance du matin :

Le Congrès émet l'avis que l'enseignement par lui préconisé, comme applicable à la généralité des enfants sourds-muets, ne pouvant convenir aux sujets dont la culture intellectuelle a été négligée ou complètement délaissée, il y a lieu d'appliquer à ceux-ci un enseignement qui, par des voies rapides, au moyen des signes communs à tous les sourds-muets, permette de développer leurs facultés dans la mesure du possible.

Avant que cette proposition soit mise aux voix M. le chanoine de Haerne discute certaine assertion d'un ecclésiastique de Dublin qui a commenté le livre écrit par M. l'abbé Lambert sur les sourds-muets. « J'avais lu cet ouvrage, dit-il, je l'avais trouvé admirable; car l'abbé Lambert dit que, quoique l'articulation soit une méthode excellente, cependant, à défaut d'articulation, on peut se servir des signes naturels et arriver par leur emploi à de bons résultats. Il y a de cela des preuves évidentes. Ainsi Saboureux de Fontenay, de la vie duquel M. Vaïsse a cité un incident fort curieux.

Saboureux de Fontenay, dit M. de Haerne, a réussi par les signes à acquérir non seulement la connaissance du français, mais encore celle des langues

étrangères et de l'histoire. Il faut donc reconnaître que cette méthode peut suffire; mais il faut, autant que possible, employer les signes naturels.

M. Magnat. Il semblerait, d'après ce qui vient de nous être dit, que Saboureux de Fontenay n'ait été enseigné qu'au moyen des signes. Or nous savons positivement que l'Académie des sciences a constaté que Saboureux parlait.

M. le Président. J'ai traduit une relation de voyage du Suédois Bjoernstaehl, lequel vit Saboureux. Il ne restait chez ce dernier, âgé alors d'environ trente ans, aucune trace des leçons de parole qu'il avait reçues.

M. Magnat. Bjoernstaehl constate seulement que Saboureux conversa avec lui au moyen de l'écriture. Je ne crois pas que de ce fait on puisse déduire qu'il ne fit pas usage de la parole. Tout ce qui semblerait résulter de ce témoignage, c'est que, dans cette circonstance, Saboureux de Fontenay donna la préférence à l'écriture. Au reste, nous savons que beaucoup de sourds-muets, soit par timidité, soit par toute autre cause, hésitent à faire usage de la parole en présence de personnes étrangères. C'est ainsi que M. Griolet, qui est au milieu de nous, bien que pouvant se servir de la parole, se sert plus volontiers des signes et de l'écriture.

M. Fourcade. On avait donné à Saboureux des leçons d'articulation, mais il ne parlait plus.

M. le Président fait observer qu'on ne saurait baser sur le récit de Bjoernstaehl l'opinion d'après laquelle l'introduction en Allemagne de l'enseignement de la parole aux sourds-muets serait la conséquence des renseignements que le voyageur suédois aurait donnés sur les travaux de Pereire. En effet, Bjoernstaehl, en racontant la visite qu'il a reçue de Saboureux de Fontenay, s'étonne précisément d'autant plus de voir ce sourd-muet s'appliquer à l'étude de la grammaire et des langues qu'il ne le suppose pas avoir jamais proféré une parole et que tout leur entretien n'a en effet eu lieu que par écrit [1]. Mais ceci nous éloigne de notre question.

M. le Président invite M. Rigaut à relire sa proposition, qui est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

M. le Président. Maintenant, nous allons entendre notre collègue étranger, M. Borg. Il a imaginé un instrument qui peut être d'un grand secours pour enseigner l'articulation aux sourds-muets. Dans le principe, M. Borg avait donné la préférence à l'écriture. Maintenant, ses préférences sont acquises à l'articulation.

M. Borg est ici. Je vais, si vous voulez bien, lui donner la parole pour les explications qu'il a à nous donner sur son instrument.

[1] De la lettre de Saboureux de Fontenay publiée dans le *Journal de Verdun* en octobre et en novembre 1765, comme des termes du rapport de Mairan, Buffon et Ferrein sur la présentation que, le 13 janvier 1751, Pereire avait faite de son élève à l'Académie des sciences, il résulte pourtant que le savant instituteur lui avait appris à parler, puisque les commissaires constatent, à certains égards, l'irrégularité de la prononciation de Saboureux. (Note du Secrétaire du Congrès.)

M. le Dr E.-O. Borg commence par s'excuser de ne pouvoir s'exprimer que très difficilement en français.

« Nous avons en Suède, dit M. Borg, seize écoles pour les jeunes sourds-muets. En outre, l'État a décidé la création d'une école pour les sourds-muets adultes. Cette création est nécessaire ; nous aurons cette école l'année prochaine.

« Dans les écoles des jeunes sourds-muets, nous avons employé les signes. Cependant il est reconnu qu'il vaut mieux avoir à sa disposition la parole. »

M. le Président. C'est pour le sourd-muet le meilleur moyen de communiquer avec les autres hommes.

M. Borg. L'instrument que je vous présente a pour but de faciliter l'articulation chez les sourds-muets, ce qui est, vous le savez, le point capital et difficile.

M. Borg donne ici sur l'appareil des explications fort détaillées, mais qui, pour être comprises, exigent la présence de l'appareil sous les yeux. Les parties essentielles de l'instrument sont : 1° un tuyau à l'orifice duquel a lieu l'émission de la parole ; 2° un cornet acoustique placé à l'autre extrémité du tuyau que le sourd-muet applique à son oreille.

Un membre du Congrès. Il faut que le sourd-muet entende un peu.

M. Borg. Oui.

M. Borg présente encore un instrument propre à suppléer à la parole. Il consiste en un disque tournant à pivot sur une plaque d'un diamètre plus grand. La circonférence du disque porte en relief les lettres de l'alphabet, disposées en deux séries, placées l'une à la suite de l'autre. Aux deux extrémités du diamètre du disque se trouvent deux points de repère. Le sourd-muet ou l'aveugle met son doigt sur chacune des lettres formant le mot qu'il veut indiquer, l'amène au point de repère du disque qui se trouve en face de lui, et la même lettre de la deuxième série se trouve, par suite de la construction de l'instrument, amenée devant le point de repère qui est en face de l'interlocuteur du sourd-muet ou de l'aveugle. En répétant l'opération pour chacune des lettres composant les mots, le sourd-muet ou l'aveugle peut ainsi converser lentement, mais sûrement.

M. Magnat dit avoir fait usage du cornet acoustique ; mais ce cornet ne peut s'employer qu'avec des enfants qui ont un peu d'ouïe, et M. Magnat a pu constater que son usage entraînait une grande perte de temps.

M. Borg dit qu'il faudrait faire l'épreuve de l'instrument.

M. Magnat, répétant que l'emploi de ce moyen entraînerait une grande perte de temps, ne laisse pas de reconnaître que, en tous cas, l'emploi de ce cornet est bon pour révéler l'idée du son.

M. l'abbé Lambert. C'est énorme.

M. Hugentobler. Quant à moi, je ne connaissais pas cet instrument ; mais je me sers du cornet acoustique d'Ordener pour les enfants chez lesquels je

découvre la moindre sensation auditive. Mais il est bien entendu que nous ne nous en servons que pour l'articulation, et c'est de ce côté que nous devons diriger nos recherches.

M. le Président. Nous revenons à la question de l'enseignement. M. Hugentobler a la parole.

M. Hugentobler dit avoir apporté un plan complet d'études pour huit années scolaires et demande si le Congrès désire qu'il en donne lecture ou préfère qu'il lui lise la table des matières. Dans tous les cas, l'auteur croit utile que son travail soit imprimé.

M. le Président l'invite à indiquer verbalement son plan.

M. Hugentobler. Les matières d'études sont réparties suivant le nombre d'années à passer à l'école. Dans la première année, deux heures sont consacrées à la religion, six à l'articulation, six aux leçons de choses, etc., en tout trente-trois heures de leçons par semaine.

M. Magnat. Est-ce que vos leçons sont d'une heure ou d'une demi-heure?

M. Hugentobler. C'est selon l'âge; une demi-heure de leçon et une demi-heure d'occupation indépendante. Des leçons de une heure consécutive sont trop fatigantes.

Après avoir lu l'emploi des heures de la seconde année [1], M. Hugentobler soupçonne que les membres du Congrès trouveront que les travaux manuels sont un peu négligés; mais il a dû se préoccuper avant tout des besoins de l'école qu'il dirige, et déclare que, pour satisfaire à d'autres exigences, on pourrait apporter des changements à ce programme.

A partir de la troisième année, poursuit-il, je laisse de côté ce qu'on appelle l'articulation proprement dite, mais non pas la parole, car nous en faisons toute la journée. C'est la leçon spéciale qui est supprimée.

A partir de la quatrième année, je laisse également de côté la leçon de choses; je la remplace par la conversation.

J'attache une grande importance à ces conversations avec les élèves. C'est là une chose trop négligée; c'est pourtant l'exercice le plus profitable. On cause avec l'élève un peu de tout; cela le stimule.

Au calcul nous consacrons quatre heures par semaine toutes les années, jusqu'à la fin de la cinquième, et ensuite trois heures parce que, vers la fin, les branches d'enseignement se divisent singulièrement.

J'attache une grande importance à l'enseignement du dessin et j'y consacre quatre heures par semaine pour toutes les classes.

A l'écriture je donne trois heures pour les deux premières années, et deux heures pour la troisième et la quatrième année.

Je recommande beaucoup la gymnastique.

[1] Voir le programme et plan d'études du pensionnat des sourds-muets de Lyon, annexés au procès-verbal de cette séance.

Dans la cinquième année, je commence la géométrie élémentaire; dans la sixième, l'histoire naturelle.

M. Magnat. Messieurs, tout plan d'études suppose une méthode. Je dis plus, le plan d'études est en même temps la méthode. En effet, par méthode, nous entendons à la fois l'ensemble des moyens ou procédés par lesquels on arrive à un but, et l'analyse ou décomposition des branches de l'enseignement, afin d'en faire connaître successivement toutes les parties. Évidemment, les procédés varient suivant la nature des connaissances à faire acquérir; il convient également d'approprier la nature et la force des études à l'âge et au degré d'intelligence des enfants.

C'est en vertu de ces principes que, suivant pas à pas les progrès de nos élèves, nous les classons, non d'après le nombre d'années de leurs études, mais, de trois mois en trois mois, d'après le degré de leur instruction. Cette fréquence dans le renouvellement du classement nous paraît de toute nécessité, à cause de la diversité d'intelligence des sourds-muets. Le même travail sera terminé par les uns en six mois, tandis que d'autres le termineront à peine en une année. L'instituteur de sourds-muets ne peut donc établir un programme annuel des branches d'enseignement. Toutefois, l'habitude que l'on a de compter le temps des études par année scolaire nous détermine à indiquer approximativement le travail annuel que nous faisons avec les élèves d'une intelligence moyenne. C'est donc ainsi qu'il faut entendre le programme suivant :

PREMIÈRE ANNÉE.

ARTICULATION.

La première année est consacrée à l'articulation.

En même temps que la parole, nos élèves acquièrent les mots qui servent de base à la formation de la phrase : les *noms des objets*. En général, le sourd-muet âgé de sept à huit ans et, comme nous l'avons dit, doué d'une intelligence ordinaire, termine cette étude en six ou huit mois tout au plus. Dans les deux derniers mois de l'année scolaire, il apprend la formation de la phrase la plus élémentaire.

On se rendra facilement compte de la gradation que nous avons suivie dans le choix des voyelles et des consonnes par le tableau suivant, dans lequel les articulations se suivent dans l'ordre de difficultés qu'elles présentent, et ces difficultés ne sont pas seulement progressives, mais graduées, de telle sorte que l'émission de chaque groupe d'articulations facilite celle du groupe suivant.

PREMIER GROUPE.

Mots formés { de sons : *a, o, ou, é, i, e;*
des similaires : *ai, ei, au, eau ;*
des articulations : *p, b, t, d, f, v.*

DEUXIÈME GROUPE.

Mots formés des sons précédents et des articulations : *k, c, qu, g, gu, m, n.*

TROISIÈME GROUPE.

Mots formés des sons précédents et des articulations : *s, ç, z, ch, j, l, r, x.*

QUATRIÈME GROUPE.

Mots formés de syllabes inverses et dans lesquels entrent les sons et les articulations connus de l'élève.

CINQUIÈME GROUPE.

Mots renfermant des consonnes complexes, des consonnes simples formées par plusieurs lettres inséparables et des sons connus de l'élève.

SIXIÈME GROUPE.

Mots formés des sons *eu* et *u* et des consonnes simples ou complexes (syllabes directes ou inverses).

SEPTIÈME GROUPE.

Mots renfermant les diphthongues.

HUITIÈME GROUPE.

Mots renfermant des sons nasaux.

NEUVIÈME GROUPE.

Mots formés de n'importe quels sons et des articulations : *ill* et *gn.*

EMPLOI DU TEMPS.

La distribution des études n'est pas indifférente, si l'on veut qu'il y ait dans les leçons l'enchaînement indispensable sans lequel on ne saurait espérer de résultats sérieux.

MATIN.

De 8 à 9 heures.

Leçon orale : syllabes et mots.

Désignation des objets nommés : orthographe des mots.

De 9 à 10 heures.

Leçon écrite : A leurs places, les élèves revoient, au moyen de nos tableaux de gravures, les mots qu'ils ont appris dans la leçon précédente. Ils les prononcent à haute voix et ils les écrivent sur leurs ardoises.

De 10 à 11 heures.

Dictée de mots : désignation par l'élève des objets nommés; correction de la dictée.

De 11 heures à midi.

Écriture.

APRÈS-MIDI.

De 2 à 3 heures.

Articulation : voyelles et consonnes dont la prononciation laisse à désirer.

De 3 à 4 heures.

Récapitulation à haute voix de mots renfermant les sons et les articulations revus dans la leçon précédente. Nommer les objets représentés sur nos tableaux de gravures.

DEUXIÈME ANNÉE.

Pendant la première année d'études, notre élève a appris environ huit cents mots isolés et l'article. Il en connaît le sens; il sait les lire et les écrire correctement. Maintenant, par des exercices nombreux et progressifs, nous allons lui enseigner la formation de la phrase et lui apprendre l'emploi de chacune des diverses parties du discours.

L'élève connaît le nom des objets; mais ces objets ont des propriétés, des qualités; ils se composent de diverses parties. L'examen de ces qualités et de ces parties complète la connaissance des objets. D'où l'emploi de *l'adjectif.* Un terme devient nécessaire entre l'objet et la qualité, ou entre le nom et l'adjectif; c'est le mot qui affirme la possession de ladite qualité ou qui exprime l'état de l'être ou de l'objet : *le verbe.*

Au début, nous bornons l'emploi du verbe à la troisième personne du singulier et du pluriel du présent de l'indicatif, notre élève ne pouvant encore associer le verbe qu'à des noms. Lorsqu'il a acquis la notion de la personne par l'étude du pronom, nous poursuivons, toutefois avec ménagement, l'étude du verbe dans toutes les modifications qu'entraîne l'emploi des pronoms personnels au singulier. Enfin nous lui enseignons les mots qui jouent vis-à-vis du verbe un rôle analogue à celui de l'adjectif par rapport au nom. Nous voulons parler de *l'adverbe.* Après l'adverbe viennent les trois autres mots invariables. Tel est le travail de deuxième année en ce qui concerne l'étude de la langue.

CALCUL.

Pour tous les enfants qui débutent, et particulièrement pour les nôtres, l'enseignement de l'arithmétique doit être concret. Déjà, dans les derniers mois de la première année, nos élèves ont appris à compter et à écrire les chiffres. Ils continuent ces exercices dans la seconde année. Il importe que l'instituteur apporte beaucoup de soins à cette étude, et qu'il ne perde jamais de vue le côté pratique de l'arithmétique, car l'élève ne doit pas seulement apprendre à calculer, il doit surtout être initié de bonne heure aux diverses questions de la vie usuelle. C'est au moyen d'objets usuels, ou d'un boulier-compteur, qu'on enseignera à compter à l'élève, afin que les exercices se fassent sur des nombres concrets. Chaque leçon comprendra des exercices de calcul mental, et l'élève apprendra à faire l'addition et la soustraction en étant exercé à trouver la solution de problèmes élémentaires sur ces deux opérations.

ENSEIGNEMENT DE PREMIÈRE ANNÉE.

Écriture et lecture de nombres de deux chiffres. Décomposition en unités simples et en dizaines d'un nombre écrit en chiffres. Faire comprendre à l'élève l'usage de l'addition, puis celui de la soustraction, au moyen d'exemples qui lui sont familiers. Problèmes élémentaires.

EMPLOI DU TEMPS D'UNE JOURNÉE DE DEUXIÈME ANNÉE.

MATIN

De 8 à 9 heures.

Leçon orale : Arithmétique. — Problèmes.

De 9 à 10 heures.

Leçon orale. — Articulation. — Étude de mots. — Formation de phrases dans lesquelles entrent des mots étudiés.

De 10 à 11 heures.

Leçon écrite. — Réponses à des questions qui ont trait à la leçon précédente. — Correction.

De 11 heures à midi.

Lecture à haute voix.

APRÈS-MIDI.

De 2 à 3 heures.

Écriture.

De 3 à 4 heures.

Récapitulation de mots et de phrases. Les mots sont revus à l'aide de tableaux de gravures.

TROISIÈME ANNÉE.

LANGUE FRANÇAISE.

Notre élève connaissant le sens et l'orthographe d'un grand nombre de mots, l'emploi des différentes parties du discours, nous pouvons sans crainte nous engager dans l'étude de sujets élémentaires de rédaction, afin de lui fournir l'occasion de lier ses idées. Dans ces sujets, on traite essentiellement des objets qui se trouvent dans la salle d'école, dans la maison paternelle, etc., de la division dutemps, des arts et des métiers, de la famille, etc.

Nous ne pouvons pas encore initier notre élève à la connaissance des difficultés grammaticales. Notre désir est de façonner son esprit en le meublant et de le meubler en le façonnant. Au reste, la pratique des faits journaliers lui en apprend bien plus que toutes les définitions qu'on pourrait lui donner sur les parties du discours. C'est donc au moyen de conversations, nommées leçons de choses, que nous continuons l'instruction de notre sourd-muet. Nous lui apprenons à faire une description courte, simple, sans trop de détails, des objets qui l'entourent, en lui faisant remarquer les principales questions auxquelles il doit répondre pour bien traiter un sujet. S'il s'agit d'un objet,

par exemple, il devra successivement considérer : le *nom de l'objet, ses qualités, les parties dont il se compose, son usage, sa provenance.* Nous l'habituons aussi à nous raconter les faits qui se passent autour de lui, soit en classe, soit au jardin, soit en promenade.

Ces différents exercices exigent, pour être faits avec fruit, l'étude du programme suivant :

ENSEIGNEMENT DE LA LANGUE PENDANT LA TROISIÈME ANNÉE.

Adjectif. — Suite des adjectifs possessifs, adjectifs numéraux et adjectifs indéfinis.

Pronom. — Les pronoms personnels, les possessifs, les relatifs et les indéfinis.

Verbe. — Formation du temps présent, du passé et du futur au mode indicatif. Les trois personnes du pluriel. Exercices de conjugaisons. Récits. Conversations. Rédaction. Exercices d'invention en rapport avec l'étude de la proposition simple et des diverses espèces de mots.

ARITHMÉTIQUE.

Les exercices de calcul continueront à se faire sur des nombres concrets et les problèmes porteront sur les usages de la vie. Pendant la deuxième année de calcul, notre élève continue l'étude des nombres et la résolution de problèmes élémentaires sur l'addition et la soustraction. En outre, par des exemples simples, il est exercé à la solution de problèmes sur la multiplication et la division.

PROGRAMME DE DEUXIÈME ANNÉE.

Emploi du zéro. Décomposition en unités, dizaines, centaines, etc., des nombres écrits en chiffres. Lecture et écriture des nombres. Multiplication expliquée par l'addition. Usage de la multiplication. Étude de la table de multiplication. Exercices de calcul mental. Exercices écrits. — Problèmes élémentaires ne comportant que de petits nombres.

Division. — Usage de la division expliquée par des exemples familiers à l'élève. Exemples simples de la division expliquée par la soustraction. Division d'un nombre d'un ou de deux chiffres par un nombre d'un seul. Enfin, division d'un nombre de plusieurs chiffres par un nombre de deux puis de trois chiffres. Problèmes élémentaires dont l'énoncé ne comprend que de petits nombres.

DESSIN ET COUTURE.

Les filles étant admises dans notre école, nous sommes dans l'obligation de leur enseigner ce qu'on nomme communément les travaux de couture, mais seulement à partir de la troisième année, de même que le dessin.

DESSIN.

Premiers éléments : lignes droites, horizontales, verticales, obliques; angles, combinaisons diverses.

COUTURE.

Tricotage depuis la maille droite jusqu'aux difficultés des diminutions. — Maille à

l'envers; un bas entier. — L'ourlet en passant les coins. — Le surjet et la couture rabattue.

EMPLOI DU TEMPS.

MATIN.

De 8 à 9 heures.

Leçon orale. — Arithmétique. — Problèmes.

De 9 à 10 heures.

Leçon orale. — Langue française. — Conversation. Description.

De 10 à 11 heures.

Leçon écrite. — Rédaction. — Exercices d'invention. — Correction.

De 11 heures à midi.

Leçon orale. — Études de mots. — Formation de phrases dans lesquelles entrent ces mots.

APRÈS-MIDI.

De 2 à 3 heures.

Revision. — L'élève répond à un certain nombre de questions qui lui sont adressées sur des sujets précédemment étudiés.

De 3 à 4 heures.

Ecriture ou lecture.

Nota. — Les leçons de dessin et de couture se donnent dans l'après-midi du mardi de chaque semaine.

QUATRIÈME ANNÉE.

GRAMMAIRE.

Dans la quatrième année, nous abordons l'étude de la *grammaire*.

La plupart des grammairiens passent successivement en revue les différentes parties du discours. C'est sans doute très commode; cela permet à l'instituteur de n'oublier aucun point de son enseignement grammatical, mais ce mode d'enseignement a le grave défaut, selon nous, d'être trop abstrait, trop aride. En effet, ce qu'il importe de faire connaître à notre élève, nous l'avons dit, c'est la langue maternelle et non des formules grammaticales. Or, pour l'étude de la langue, la grammaire ne saurait être qu'un instrument dont, à la rigueur, on pourrait se passer. D'ailleurs notre élève a amassé et classé dans son esprit tous les matériaux qui lui sont nécessaires. Au lieu d'étudier l'une après l'autre les parties du discours, nous les abordons à mesure qu'elles se présentent dans l'analyse de la proposition. Nous commençons par la proposition la plus simple au moyen de laquelle notre élève apprend ce qu'on entend par *genre*, *nombre*, *substantif* ou *nom*, *article*, *adjectif* et *verbe*.

La proposition complexe nous fournit l'occasion de nommer les divers déterminatifs, les pronoms, l'adverbe et la préposition. Vient ensuite la proposition subordonnée, qui nécessite l'emploi des conjonctions, des pronoms relatifs et des différents modes du verbe.

ENSEIGNEMENT DE LA LANGUE PENDANT LA QUATRIÈME ANNÉE.

Cet enseignement comprend seulement les éléments de la langue : les lettres et leur classification, les syllabes et les mots. Classification des mots d'après leur signification au fur et à mesure qu'ils sont employés dans la proposition.

Le *nom*, l'*adjectif* et le *verbe*. Désignation par l'élève de mots faisant partie d'une même classe. Exercices oraux et écrits sur le nom, l'adjectif et le verbe. Un verbe étant donné, faire trouver à l'élève le sujet et le complément, et réciproquement.

Formation régulière du pluriel dans les trois espèces de mots : noms, adjectifs et verbes.

Exercices d'application et d'invention.

Formation du féminin dans les noms et les adjectifs.

Exercices d'application.

Le *pronom*. — Pronoms personnels et pronoms relatifs. Accord du pronom. Exercices d'application et d'invention sur le *nom*, l'*adjectif*, le *pronom* et le *verbe*.

ARITHMÉTIQUE.

Problèmes sur les quatre opérations combinées.

Mettre une certaine gradation dans la combinaison des opérations. — Les fractions décimales et simultanément le système métrique. — Les quatre opérations des nombres décimaux. Exercices et problèmes élémentaires en application.

HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE.

L'élève de quatrième année peut commencer, sans inconvénient, l'étude de l'histoire et de la géographie.

L'instituteur présentera les événements les plus saillants de l'histoire sous forme de récits, sans entrer dans trop de détails, afin de ne pas fatiguer l'attention de l'élève. Il suivra dans ses récits l'ordre chronologique.

La leçon terminée, l'élève racontera à son tour, soit oralement, soit par écrit, le fait historique que son maître lui aura fait connaître [1]. Par ce moyen, le maître peut s'assurer s'il a été bien compris et il peut aussi rectifier, s'il y a lieu, le jugement de son élève. Peu à peu, l'élève s'habituera à reproduire un récit sans qu'il soit nécessaire de lui venir *continuellement en aide*.

ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

Première année.

La Gaule et les Gaulois. — Établissement des Romains et de différents peuples dans la Gaule. — Les rois de la première race.

[1] L'instituteur ne perd pas de vue que les élèves doivent être exercés à tout expliquer, afin qu'ils s'habituent à rendre compte de ce qu'ils savent ou conçoivent.

L'instituteur s'efforcera de faire trouver à son élève la cause des faits dont il lui donne l'exposé; il lui en fera également apprécier les conséquences. Il lui indiquera une série des dates principales qui permettent de grouper les faits et d'avoir une idée exacte des époques les plus importantes de notre histoire.

GÉOGRAPHIE.

La géographie est aussi enseignée oralement. Dans cet enseignement, le maître trouve une nouvelle occasion, non seulement de développer et de cultiver l'intelligence de l'élève, mais de lui faire acquérir la connaissance de la langue. En effet, dans tout le cours de nos études, chaque branche, l'histoire aussi bien que l'arithmétique, la géographie aussi bien que la grammaire, tout nous vient en aide pour apprendre à parler à notre sourd-muet.

Le maître expose oralement la leçon, il dessine sur le tableau noir les figures par lesquelles il peut mieux se faire comprendre. La leçon terminée, l'élève la reproduit et répond aux questions qui lui sont adressées par son maître.

ENSEIGNEMENT DE LA GÉOGRAPHIE.

Première année.

Notions générales et élémentaires de cosmographie servant d'introduction à l'étude de la géographie. — La terre; sa forme et sa composition. — La lune, son mouvement autour de la terre, ses phases. — Le soleil. — Mouvement de la terre autour du soleil. — Pôles, équateur, etc., longitude et latitude d'un lieu. — Points cardinaux.

Tracer un plan, celui d'une école ou d'un jardin, au moyen des quatre points cardinaux. — Parties dont se compose l'ensemble de notre globe : la terre et les mers.

DESSIN.

Dessin d'ornement d'après nature (plâtre).

COUTURE.

Couture à fil droit et ourlet. — Marque sur canevas et sur grosse toile. — Couture en biais. — Ourlet d'arrière-points, à droit fil. Raccommodage des bas. Trou de maille droite.

ENSEIGNEMENT RELIGIEUX.

C'est aussi dans la quatrième année d'études que commence l'enseignement religieux. Cet enseignement est donné, en dehors des heures de classe, par un ecclésiastique attaché à l'école. Nous ne parlons de ce cours que pour mémoire puisqu'il n'est pas compris dans l'horaire de nos leçons.

A ce moment l'attention de l'assemblée est détournée par l'arrivée de M. Isaac Pereire, petit-fils de l'illustre instituteur des sourds-muets.

M. le Président. Nous sommes heureux, Monsieur, de vous voir au milieu de nous. Nous sommes tous appréciateurs et admirateurs sincères des travaux de votre illustre grand-père.

L'assemblée s'associe à la pensée de son Président, auquel M. Isaac Pereire

adresse quelques paroles de remerciement en réponse à l'hommage qu'il vient de rendre à la mémoire d'un homme de bien.

M. Magnat, *continuant*. Je vais vous indiquer l'emploi d'une journée de quatrième année.

EMPLOI DU TEMPS.

MATIN.

De 8 à 9 heures.

Leçon orale. — Arithmétique. — Problèmes.

De 9 à 10 heures.

Leçon orale. — Langue française. — Conversation. — Descriptions.

De 10 à 11 heures.

Leçon écrite. — Rédaction. — Exercices d'invention. — Correction.

De 11 heures à midi.

Leçon orale. — Étude de mots. — Grammaire. — Formations de phrases dans lesquelles entrent ces mots. — Correction.

APRÈS-MIDI.

De 2 à 3 heures.

Leçon orale. — Histoire de France ou géographie.

De 3 à 4 heures.

Rédaction de la leçon d'histoire ou de géographie. Lecture ou écriture.

M. Hugentobler. Pour la quatrième année, je donne des leçons d'histoire, sous forme de biographie, et non sous forme de leçons proprement dites. Je fais connaître l'histoire par les personnages saillants.

CINQUIÈME ANNÉE.

M. Magnat. Le verbe, partie essentielle de la proposition, sera encore pendant cette année la base, pour ainsi parler, de l'enseignement de la langue. Par l'analyse de la proposition, l'élève est nécessairement conduit à l'examen des rapports entre les différentes parties du discours et à la recherche des formes diverses qu'une même idée peut recevoir. Ainsi, il passe naturellement en revue tous les détails de l'analyse grammaticale et même de l'analyse logique. L'élève arrive par là sans effort, et par ses propres observations, à apprendre à parler et à écrire correctement.

Des lectures faites à haute voix, suivies des explications du maître, de plus en plus développées et commentées, et partant plus claires et plus complètes que le texte muet d'un livre, nous permettent aussi de reculer aussi loin que possible l'usage d'une *grammaire*. L'élève est exercé à rendre compte des mor-

ceaux qu'il a lus. Le professeur s'assure que toutes les idées, les expressions, les détails en ont été compris; ensuite, l'élève en fait des résumés écrits.

Cette manière de procéder, mieux qu'un livre, habitue l'élève à dégager les traits principaux d'un récit, à lier ses idées, à les exprimer facilement, à manier les éléments de la langue avec précision, avec correction et enfin avec goût.

ENSEIGNEMENT DE LA LANGUE.

Proposition principale et ses subordonnées. — Le verbe. — Différentes sortes de verbes. — Formation des temps aux trois modes : indicatif, impératif et conditionnel (verbes réguliers et irréguliers les plus usuels). — Sujets et compléments. Les pronoms employés comme compléments. — Place des compléments dans la phrase. — Ponctuation. — Exercices d'application sur le nom, l'adjectif, le pronom et le verbe. Descriptions, conversations. — Lectures. — Lettres. Comptes rendus de promenades utiles. — Rédaction de morceaux lus.

ARITHMÉTIQUE.

Continuation des exercices précédents. Problèmes sur les quatre opérations combinées des nombres décimaux. — Les fractions ordinaires. — Les quatre opérations des fractions ordinaires. Exercices d'application. — Problèmes. — Conversion des fractions ordinaires en fractions décimales et réciproquement. — Règles de trois.

HISTOIRE DE FRANCE.

L'Empire carlovingien (752-814).
Décadence des Carlovingiens (814-987).

GÉOGRAPHIE.

Explication des principaux termes de la géographie physique : montagnes, volcans, fleuves, rivières, lacs, détroits, etc.

Dessins au moyen desquels on représente sur la carte les accidents de terrain, les fleuves, les lacs, etc.

Configuration et étendue des continents.

DESSIN.

Continuation des exercices précédents. — Dessins variés d'objets usuels relatifs à l'industrie, à l'agriculture, etc. Notions de perspective.

COUTURE.

Raccommodage de bas. — Trous de maille à l'envers et à côtes; points de couture et de diminution. Ourlet d'arrière-points en biais. Boutonnière et ganse. Pièce en surjet rabattue dans une étoffe blanche. — Pièce en couture. — Pièce dans de l'indienne, dessins à rapporter.

EMPLOI DU TEMPS.

Le même que celui de l'année précédente.

SIXIÈME ANNÉE.

Les explications que nous avons données jusqu'ici suffisent pour donner une idée de notre manière de procéder.

Nous allons donc nous borner, dès à présent, à faire connaître l'enseignement pendant les trois dernières années scolaires.

ENSEIGNEMENT DE LA LANGUE.

Continuation des exercices précédents. Compositions fréquentes (narrations, descriptions, lettres familières, lettres d'affaires, etc.). Formation des temps des deux modes : infinitif et subjonctif. Exercices d'application. Inversion dans les propositions. Modifications qu'elles peuvent subir aux divers points de vue du nombre, du genre, de la personne, du temps, etc. Exercices sur les homonymes. — Conversations et lectures sur les sciences naturelles. Le règne minéral, végétal et animal. — Industries diverses.

ARITHMÉTIQUE.

Problèmes d'intérêt simple, d'escompte et de société. Méthode de réduction à l'unité.

Revision générale du système métrique. Application du système métrique à la mesure des surfaces et des cubes.

HISTOIRE DE FRANCE.

Les Capétiens (987-1328).

La chevalerie. — Les croisades (987-1108).

La royauté féodale. — Les communes (1108-1236).

Le tiers état. — Les légistes. — Les états généraux (1236-1314).

Réaction féodale (1314-1328).

GÉOGRAPHIE.

Le département de la Seine. Paris. — Géographie de la France. — Ligne de partage des eaux. — Chaînes de montagnes. — Bassins. — Frontières. Anciennes provinces. Départements. Les grandes régions de la France. Industries diverses. Voies et communications. Ports. Géographie administrative de la France.

DESSIN.

Dessin de figures et de solides géométriques. — Dessin linéaire. — Tête et paysage.

COUTURE.

Revision de toutes les difficultés du raccommodage des bas et de la mise de pièces enseignée en cinquième année. Poignet complet.

SEPTIÈME ANNÉE.

LANGUE FRANÇAISE.

Continuation des exercices précédents. — Syntaxe du substantif, de l'article, de l'adjectif et du pronom. — Exercices de style. — Conversations et lectures sur les sciences naturelles. Végétation. Nutrition. Phénomènes physiques. — Industries diverses. — Homonymes.

ARITHMÉTIQUE.

Étude raisonnée de l'arithmétique. Théorie élémentaire de la numération. Principes sur les fractions. Explication raisonnée des règles du calcul des nombres décimaux. — Exercices empruntés à des questions usuelles, telles que les rentes sur l'État, les actions et les obligations industrielles, les caisses d'épargne, etc. — Problèmes de société, de mélange et d'alliage.

HISTOIRE DE FRANCE.

Les Valois jusqu'aux guerres d'Italie (1328-1494).
La guerre de Cent ans (1328-1461).
Ruine de la féodalité. — Unité de la France (1461-1494).
Les Valois et les Bourbons (1494-1598).
Les guerres d'Italie (1494-1516).
L'équilibre européen (1516-1559).
Les guerres de religion (1559-1598).

GÉOGRAPHIE.

Europe. — Géographie physique. Géographie politique. — Langues principales. Population, religions, gouvernements. Climat. Production du sol. Industrie et commerce. Villes et lieux remarquables.

DESSIN.

Dessin d'après nature. Fleurs. Tracés géométriques. Tête et paysage.

COUTURE.

Marque sur étoffe fine. Pièces à reprises perdues ou rejoint. Reprises dans la toile, la mousseline et le tulle. Confection d'un objet de lingerie.

HUITIÈME ANNÉE.

LANGUE FRANÇAISE.

Syntaxe du verbe. — Participe présent et adjectif verbal. Participe passé. Exercices d'application. — Exercices de style. Adverbe, préposition, conjonction et interjection.

— De la fonction de chacun de ces mots dans le discours. — Exercices d'application. — Conversations et lectures sur les sciences naturelles. — Phénomènes chimiques. Cristallisation, etc. — Industries diverses.

ARITHMÉTIQUE.

Revision générale. Problèmes divers. Exercices de comptabilité en partie simple : brouillard, journal, grand livre et copie de lettres.

HISTOIRE DE FRANCE.

Les Bourbons (1598-1697).
Sully. — Richelieu. — Mazarin (1598-1661).
La monarchie absolue (1661-1697).
La succession d'Espagne (1697-1715).
Décadence de la monarchie (1715-1789).
La Révolution (1789).
L'Assemblée constituante et la Législative (1789-1792).
La Convention. — La Terreur (1792-1795).
Le Directoire (1795-1799).
Le Consulat (1799-1804).
L'Empire (1804-1814).
La Restauration (1815-1830).
Louis-Philippe (1830-1848).

GÉOGRAPHIE.

Géographie politique des continents. Observations relatives au climat, aux productions du sol, à l'industrie, au commerce. Étudier plus particulièrement les états qui, par suite des relations commerciales, nous offrent le plus d'intérêt (États-Unis, colonies européennes).

DESSIN.

Dessin de mémoire et compositions. Perspective. Paysage. Animaux. Tête et fleurs.

COUTURE.

Triège sur toile; plusieurs sortes de dessins. Point croisé. Points divers. Tapisserie. Broderie. Crochetage.

M. l'abbé Lambert. M. Vaïsse pourrait-il nous donner le programme d'instruction suivi à l'Institution nationale ?

M. le Président. La première année, on s'occupe surtout du développement de la langue. Il y a, dans le programme général des études publié en 1870, un point qui était un peu spécial, je crois, au sujet de deux genres de connaissances : la géographie et l'histoire.

Pour la géographie, nous ne débutons pas par les généralités. Nous commençons par faire observer à l'enfant où il est, et dans quels rapports de direction se trouve l'endroit où il est avec les autres lieux qu'il peut connaître, son lieu de naissance, par exemple. La première année de cette étude spé-

ciale, nous nous occupons de la géographie de la France; l'année suivante, de celle de l'Europe; l'autre année, de la géographie des autres parties du globe, en donnant des détails de moins en moins circonstanciés à mesure que la leçon porte sur des pays qui intéressent moins l'élève.

Pour l'histoire, nous avons quelque chose d'analogue, c'est-à-dire que, dans l'année où les enfants la commencent, — je fais exception pour l'histoire sainte, que nous enseignons dans l'ordre où elle est présentée dans la Bible, — nous commençons l'étude de l'histoire nationale, de l'histoire de France, par les temps les plus rapprochés de nous. Ainsi nous divisons notre histoire de France en trois périodes, dont la première s'étend depuis Henri IV jusqu'à nos jours, la seconde depuis Hugues Capet jusqu'à Henri IV, et dont la troisième comprend les temps précédents.

Voici surtout la raison qui nous fait agir ainsi. Nous disons : La partie de l'histoire que l'enfant a le plus d'intérêt à connaître, c'est celle qui est la plus voisine de nous. Or, chaque année, il arrivait que quelques sujets nous quittaient sans être parvenus à la classe la plus élevée. Ceux-ci avaient évidemment moins à perdre à ne pas connaître les événements de l'époque de Pharamond ou de Clovis que ceux de l'époque de Henri IV et de Louis XIV, etc. Voilà quelle était la principale raison de ce mode d'enseignement.

Pour les autres branches d'études, il n'y avait rien de spécial ni qui s'écartât de ce qui doit se faire dans les autres établissements. Cependant je dois ajouter que, avant même d'aborder la partie de notre histoire nationale la plus rapprochée de nous, nous commencions toujours par donner à l'enfant des notions sur l'état actuel du pays. C'est ensuite que nous disions : les choses n'ont pas toujours été comme elles sont maintenant. Ainsi vous avez entendu parler d'un roi de France nommé Henri IV. Voici comment les choses se passaient de son temps et comment elles se sont transformées depuis cette époque jusqu'à ce jour.

M. l'abbé Balestra. Messieurs, j'ai ici le plan que nous suivons à Côme. Dans le commencement surtout, soit pour habituer le sourd-muet à l'exercice rythmique des poumons, soit pour obtenir un son naturel, j'applique avec beaucoup de succès la gymnastique.

Chaque lettre ou syllabe est accompagnée d'un mouvement soit du bras, soit de la jambe. Dans la prononciation des noms, on a soin de commencer, par exemple, par des monosyllabes ou des dissyllabes et ainsi de suite, en ayant toujours soin de faire remarquer en frappant du pied plus fortement sur la syllabe sur laquelle tombe l'accent. De cette manière, la voix du sourd-muet devient plus forte, plus spontanée et harmonieuse.

Dans beaucoup d'écoles, en Italie, j'ai conseillé l'introduction de ce que j'appelle *la linguetta*, la petite langue, la langue des nourrices, qui n'est pas celle des grammairiens. *Papa*, *bonbon*, *bébé*, *mimi*, ce n'est pas une langue; mais l'enfant commence à parler ainsi, et par cette même phase devraient ainsi passer les sourds-muets.

Quand on m'a dit : « Il faut des professeurs, Monsieur l'abbé, pour introduire votre méthode en Italie. Il faudrait aller en Allemagne, rester huit ans

dans les institutions de ce pays; alors nous pourrions venir en Italie enseigner la parole aux sourds-muets; » j'ai répondu : « Faites les choses plus vite. Allez chez les nourrices, Messieurs; voyez ce que fait l'enfant pour apprendre à parler. Allez ensuite dans l'école des sourds-muets et répétez avec eux ce que vous aurez vu. Comme cela ce n'est pas difficile. On a beau dire que nous avons besoin de professeurs, de directeurs. Je vois là des femmes qui descendent jusqu'à l'enfant, qui le portent jusqu'à ce qu'il parle; il faut les imiter.

C'est l'utilité de cette *linguetta*, de cette petite langue; c'est par elle que je voudrais introduire l'enfant sourd-muet dans la société, et non pas avec cette grande langue, cette langue savante que d'ailleurs nous enseignons aux enfants en nous appuyant sur le dialecte de leur pays, de même qu'en France, pour enseigner le français, vous le superposez pour ainsi dire aux patois divers que parlent les enfants. Avec la grande langue, il nous faudrait perdre trop de temps; au lieu de cela, vous pourrez, dès le début, avoir avec le sourd-muet de petites conversations, au moyen de cette langue fragmentaire pour ainsi dire, et faite des débris du langage correct qu'il parlera plus tard.

Je tenais beaucoup à dire cela, car c'est par ce moyen que nous entrons en conversation avec l'enfant sourd-muet, et c'est pour cela que nous n'avons pas beaucoup besoin des signes.

J'attache une grande importance à ce que cette langue soit enseignée d'une manière régulière et continuelle.

Je ne partage pas l'avis de ceux qui n'enseignent au commencement que l'infinitif des verbes, parce que c'est une dérogation aux règles de la langue que vous pouvez avoir incomplète, mais qu'il ne faut jamais altérer. L'enfant s'en formerait du reste une idée fausse et prendrait une mauvaise habitude à laquelle plus tard il ne renoncerait que difficilement. Il me semble, au contraire, très utile de s'étendre beaucoup sur les différents modes et temps des verbes qui sont la partie la plus difficile et la plus nécessaire dans toutes les langues. J'ai même conseillé de représenter sur de grands tableaux, aux murs des écoles, les diverses conjugaisons en couleurs différentes des verbes réguliers. Quant aux verbes irréguliers, nous avons fait imprimer de petites tablettes où sont représentées les différentes irrégularités, et chaque enfant possède une de ces tablettes qui sont même placardées dans les endroits où les sourds-muets se réunissent. C'est le seul moyen, je crois, pour arriver à fixer dans la mémoire des enfants les variations que subissent les verbes et qui sont une difficulté même pour les parlants. J'ai déjà à Côme, à Bergame, à Rome, des petites filles qui viennent causer avec vous sans un seul signe. Ces enfants sont charmantes; elles viennent toujours vous dire quelques mots. C'est surtout dans les récréations que nous les habituons à parler ainsi.

De là, nous faisons quelques pas. Les enfants s'exercent à lire sur les lèvres, à assembler des mots de facile prononciation, à indiquer des objets réels retracés sur des peintures, à prononcer un nom écrit sur l'ardoise, à faire des actions commandées par la maîtresse.

Classe préparatoire. Nous y plaçons tous les enfants à leur entrée à l'Institution.

On leur enseigne dans cette classe les premiers éléments de la langue, de l'arithmétique, de la calligraphie, et on les exerce surtout à l'articulation et à la lecture sur les lèvres.

Ils restent dans cette classe aussi longtemps que leur développement n'a pas atteint le degré requis pour être admis dans la classe suivante.

Grâce à ce procédé, on assure plus d'ordre et une marche plus régulière dans l'enseignement des autres classes.

Puis viennent les premiers exercices de grammaire : l'application de l'article, les adjectifs et les verbes, et non pas seulement les premiers temps.

Je me rappelle une petite fille à qui j'essayais toujours de faire prononcer des mots et des phrases, et qui me répondait : « Non, cela me fatigue trop de dire : Amérique, Australie, Rome, Turin. J'aime mieux que vous me disiez des phrases. »

PREMIÈRE CLASSE.

Exercices : Lire sur les lèvres; écrire sur des ardoises, faire les actions commandées par la maîtresse. — Nomenclature : prononcer et écrire les noms des objets appartenant à une certaine classe. — Exercices sur le nombre et le genre des noms. Propositions très simples, apprises par la représentation des objets, au moyen des grandes gravures que vous connaissez.

J'ai tenu à prendre tout ce qu'on a imprimé en Allemagne pour les usages. Tous les maîtres d'Italie sont venus choisir ces modèles. C'est ce qu'il y a de mieux.

Arithmétique : Faire des chiffres de 1 à 100, en montant et en descendant; en faire de petites additions.

Religion : Récitation *à haute voix* des prières faites en commun, soit au réfectoire, soit dans l'église.

DEUXIÈME CLASSE.

Exercices sur la langue : Faire la conjugaison, ou des temps; apprendre les pronoms personnels et démonstratifs. Former des propositions avec les mots *encore, grand, comme,* etc.

Composition : Faire une proposition des éléments les plus simples; faire des descriptions simples des animaux domestiques et des fleurs les plus communes. — Récits des actions faites dans un endroit quelconque, par exemple dans un collège.

Arithmétique : Les deux premières opérations.

Histoire sainte : Introduction au catéchisme.

TROISIÈME CLASSE.

Langue : Exercices sur les règles les plus essentielles de la grammaire.

Composition : Rendre compte des occupations d'une journée donnée; faire un journal comme en Allemagne. Description d'une peinture ou d'un sujet donné. Rapports sur certaines choses différentes; indiquer les impressions qu'elles ont produites ou qu'on a pu éprouver dans certaines circonstances.

Géographie : Définition des principales parties de la terre et des eaux; quelques notions sur les cinq parties du monde.

Arithmétique : Connaissance des principales mesures métriques et des quatre règles.

Religion : La troisième partie du catéchisme.

Histoire sainte : Histoire du peuple hébreu.

Jusqu'ici nous n'avons que les trois classes. Il faudrait en avoir plus que cela et marcher davantage en avant. Mais enfin ces classes, nous ne les avons pas.

Ainsi que je le disais hier, le plan des études, dans mon école, sera toujours de huit ans; mais tant que je n'aurai pas tous les sourds-muets de ma province, pourvu que tout ce monde connaisse Dieu, sache faire quelque chose et ait un peu d'éducation, je ne veux pas chercher à arriver au luxe pour les uns, et laisser les autres, pour ainsi dire, sans un morceau de pain. Il y en a qui manquent de ce morceau de pain, et je le leur donne. Plus tard j'aurai l'idéal; dans ce moment, j'arrive jusqu'à la sixième année, mais je n'ai pas encore pu atteindre la huitième.

M. Fourcade demande à présenter quelques observations générales. M. le Président déclare ne pouvoir lui accorder la parole que sur la question du plan d'études. M. Fourcade insiste. Il veut, à l'aide des faits, exposer un programme d'enseignement de la parole.

(La clôture est demandée, mise aux voix et prononcée.)

M. Fourcade se plaint que d'autres ayant fait connaître leur méthode, il n'a pu faire connaître la sienne [1].

M. Rigaut propose de rédiger comme suit la résolution concernant le plan d'études :

Le Congrès exprime le vœu que, à l'avenir, les études soient soumises à un plan gradué en raison de l'âge et des facultés des enfants sourds-muets.

M. Rigaut fait observer que pour donner plus de précision à ce texte, il faudrait s'être mis d'accord sur les plans présentés par MM. Magnat, Hugentobler et Balestra. Mais, comme le font observer MM. Bouvier et le frère Dieudonné, il faudrait pour cela au Congrès un temps qui lui manque.

Après une courte discussion sur les termes de la résolution, M. le Président relit la rédaction présentée par M. Rigaut, en proposant de la modifier conformément aux observations qui viennent de se produire.

Le Congrès exprime le vœu que les études soient soumises à un plan gradué en raison non seulement de l'âge, mais surtout des facultés intellectuelles et des progrès des enfants.

La résolution ainsi modifiée est mise aux voix et adoptée.

M. le Président. Nous passons maintenant à la question relative au **recrutement des maîtres.**

[1] M. Fourcade n'a pas été sacrifié comme il s'en plaint ici; il a été entendu le surlendemain. M. le Président devait faire respecter le programme de la séance et ne pouvait que déférer au vœu du Congrès.

M. Hugentobler. Je demande la parole.

M. l'abbé Lambert la demande d'abord pour traiter une question préalable. Laissant aux hommes spéciaux le soin d'indiquer les meilleurs moyens à employer pour le recrutement des maîtres, il expose les conditions morales auxquelles ils doivent satisfaire. Or la famille, l'église et l'école étant les foyers où se forment et se développent l'intelligence et le cœur de l'enfant, l'abbé Lambert expose que l'école doit fournir un enseignement conforme à celui de la famille et de l'église. Repoussant l'opinion contraire avec un extrême vivacité, il est rappelé plusieurs fois à la question à la demande de MM. le pasteur Rouvier et l'abbé Balestra.

L'orateur venant à rappeler ce qu'on a dit avec vérité, selon lui, que « l'abbé Sicard s'est servi des sourds-muets, tandis que l'abbé de l'Épée les avait servis », M. le Président l'avertit que l'abbé Sicard a droit à tous nos respects.

« L'abbé Sicard, dit-il, a mis dans son enseignement de la langue française au sourd-muet un caractère philosophique qu'il a peut-être exagéré, mais qui manquait trop à l'enseignement de son prédécesseur. »

Cette observation faite, M. le Président donne la parole à M. Hugentobler.

M. Hugentobler. Messieurs, je vais vous donner lecture de quelques notes que j'ai préparées sur ce qui se passe, à l'égard du recrutement des maîtres, dans les pays de langue allemande, ainsi qu'en Hollande, en Belgique et en Suède. Je parle surtout des pays que je connais spécialement.

Jusqu'ici les établissements de sourds-muets de la Suisse, de l'Allemagne et de l'Autriche sont recrutés par les écoles normales, par des instituteurs primaires et par des professeurs de l'enseignement secondaire, ce qui cependant est assez rare.

En Suisse, il n'y a aucune institution spéciale pour préparer à notre enseignement. Le jeune instituteur, sortant de nos écoles normales, s'engage quelquefois, et pas toujours sans peine, comme sous-maître dans l'une ou l'autre de nos institutions.

A chaque changement, le directeur a donc à initier son sous-maître ou sa sous-maîtresse aux secrets de son art, ce qui est pour lui, chaque fois, un surcroît de fatigue et de travail dont il se passerait volontiers. Mais jusqu'ici nous n'avons pas encore trouvé les moyens propres à faire disparaître ces inconvénients.

En Allemagne, on a joint aux écoles modèles établies auprès de chaque école normale, une classe où les élèves de quatrième année s'initient à la pratique de l'enseignement des sourds-muets.

M. Rigaut. Cela, c'est très bon.

M. Hugentobler. Les étudiants de quatrième année trouvent donc l'occasion de se faire une idée juste de notre enseignement; et en essayant de s'en occuper eux-mêmes, ils peuvent s'assurer si quelque prédilection les porte à cette œuvre de philanthropie.

L'autorité scolaire encourage les essais en comptant *comme doubles* à l'instituteur les années de service passées dans nos établissements. C'est donc un stimu-

lant pour un avancement rapide. Cela a lieu, notamment dans le Wurtemberg, la Bavière et le grand duché de Bade. Je ne sais si la même pratique existe en Prusse et dans le Hanovre. Les instituteurs entrent plus volontiers dans la carrière, parce qu'ils avancent et qu'ils acquièrent le droit à une pension.

Pour encourager davantage encore les hommes capables et dévoués à embrasser définitivement notre carrière, on a élevé considérablement le salaire des professeurs réguliers, qui se trouvent à peu près dans les mêmes conditions que nos instituteurs secondaires et professeurs de lycées. Voici quelques chiffres :

Brunswick	2,000 à 4,700 francs.
Dresde	1,500 à 4,500

Erfurt, Halberstadt et Weissenfels payent leurs professeurs au même taux que les professeurs de l'école normale.

Vous voyez, Messieurs, que dans ces institutions on a fait aux professeurs voués à l'enseignement des sourds-muets des positions très respectables. De cette manière on a réussi à gagner à notre œuvre des hommes instruits et intelligents, et il n'y a pas à contester que le niveau intellectuel des écoles se ressent beaucoup de ces louables efforts.

Pour pouvoir se présenter comme candidat à une place régulière de professeur, il faut non seulement avoir obtenu le brevet de capacité pour l'enseignement primaire, mais encore après un stage de deux ou trois ans, avoir subi un second examen très sérieux se rapportant essentiellement aux questions théoriques et pratiques de notre enseignement spécial.

C'est une innovation qui a été récemment introduite dans le Hanovre. Les instituteurs subissent ce second examen devant un jury de directeurs d'institutions de sourds-muets qu'on choisit naturellement parmi les professeurs.

Toutes ces mesures me paraissent excellentes et mériteraient bien d'être prises en considération partout.

Dans ces derniers temps on a agité la question de créer une grande école normale supérieure où iraient se former et se perfectioner ceux des professeurs qui aspirent à une direction; on a parlé aussi de créer dans chaque grande université une chaire pour notre enseignement spécial, mais ces idées sont encore à l'état de germe. Elles n'ont pas poussé jusqu'ici des racines bien profondes ni obtenu la sanction ou l'appui des autorités. Elles ont été mises en avant par M. Roesler, directeur de l'institution d'Osnabrück, si je ne me trompe, et je ne désespère pas de les voir se réaliser.

Je crois cependant, pour ma part, qu'une école normale spéciale n'atteindrait pas bien son but, et voici pourquoi, selon moi. Il faut à nos instituteurs, à nos professeurs, un fonds d'instruction générale parfaitement solide et identique à l'instruction que reçoivent nos instituteurs primaires; ce qu'il leur faut ensuite, c'est la pratique.

Dans une école normale on peut faire de la théorie; mais dans notre enseignement la pratique joue un grand rôle. Par conséquent je crois qu'un stage dans l'une des institutions existantes serait préférable au séjour dans une école normale. Maintenant si vous pouvez joindre à une école normale une quatrième

année spéciale pour la théorie de l'enseignement et ensuite un stage, ce sera encore mieux.

M. Rigaut. Pour le moment ce serait beaucoup et même trop.

M. le Président. Dans les établissements où les futurs instituteurs feraient un stage, il pourrait être fait par les professeurs en titre de ces établissements des cours sur la théorie de leur art, cours qui viendraient apporter leur complément aux connaissances spéciales et pratiques. C'est du reste ce qui s'est fait longtemps à l'Institution nationale des sourds-muets de Paris, où peut-être cela se fait encore.

M. Hugentobler. Quant à moi, je crois qu'une école normale spéciale n'atteindrait pas bien son but. Cherchons d'abord des hommes intelligents ayant leur brevet de capacité pour l'instruction primaire. Attirons-les à nous par l'intérêt que nous saurons leur inspirer; cherchons à créer à nos aides des positions matérielles proportionnées à leurs aptitudes et à leur dévouement, nous pourrons espérer avancer dans notre enseignement; nous pourrons élever le niveau intellectuel de nos élèves et les aider ainsi à trouver des positions meilleures et plus assurées.

M. le Président. La parole est à M. Leroux.

M. Leroux dit que l'étude de la psychologie du sourd-muet est d'une haute importance pour celui qui se consacre à son éducation; l'instituteur de l'entendant-parlant est exposé à se méprendre sur le degré d'intelligence que l'élève apporte à ses leçons. Souvent il n'enseigne que des mots quand il croit enseigner des choses, parce qu'il se sert d'une langue à l'acquisition de laquelle il n'a pas présidé, qu'il ne contrôle pas et à laquelle l'enfant n'attache souvent que des idées d'à peu près; et c'est cependant sur une base aussi incertaine que se fonde tout l'édifice de nos connaissances.

L'instituteur des sourds-muets n'est pas exposé à cette déception; il est forcé d'étudier les circonstances à l'aide desquelles il pourra faire naître ou réveiller les idées; il ne fait connaître un mot que lorsqu'il s'est assuré que son élève en possède l'idée; enfin la philosophie du langage et la philosophie de son élève doivent être ses guides.

L'éducation intellectuelle et morale est sans doute l'objet le plus important; mais, à mon avis, le professeur n'aurait rempli que la moitié de sa mission s'il rendait les sourds-muets à la société sans moyens d'existence. Leur éducation industrielle doit donc se faire pendant leur séjour à l'école; il faut que, en éclairant leur intelligence, il assure en même temps leur avenir; que, en leur apprenant à exprimer leur pensée, il leur apprenne à gagner leur vie par l'apprentissage d'un état. Ici encore il doit être le directeur de son élève, dont il connaît les aptitudes. Pour ma part, j'appelle de tous mes vœux l'époque où les écoles pourront procurer à leurs élèves ces deux bienfaits réunis.

Ces deux considérations posées, j'ajouterai que pour être admis à cette belle et noble mission d'instruire les sourds-muets, il ne suffit pas de posséder la capacité et les connaissances nécessaires pour leur communiquer son instruc-

tion ; il faut avant tout être doué d'une vocation personnelle pour l'enseignement de ces pauvres déshérités ; il faut surtout être capable d'exercer sur les élèves cette autorité morale qui se fonde non sur les préceptes donnés dans les leçons, mais sur l'exemple, sur la manière d'être dans ses rapports habituels avec les enfants. Il faut surtout qu'il sache aimer le sourd-muet pour réussir à l'instruire. C'est là la première condition, car, en effet, je dirai que le génie de cet enseignement porte son flambeau dans le cœur plutôt que dans l'esprit. Aussi, celui qui n'aurait qu'une intelligence médiocre, mais qui éprouverait quelque chose du sentiment maternel pour le sourd-muet obtiendrait évidemment plus de succès dans l'éducation de ce dernier qu'un professeur d'un esprit supérieur, mais qui aurait un cœur sec et froid. (Vifs applaudissements.)

Ceci posé, je pense que, pour le recrutement des maîtres, un certain nombre d'institutions pourraient être choisies pour recevoir des stagiaires qui, après un certain temps, passeraient un examen théorique et pratique à la suite duquel ils seraient ou non déclarés aptes à embrasser cette belle et noble carrière. Ces institutions formeraient ainsi une pépinière pour le recrutement des maîtres.

M. l'abbé Balestra va parler encore de l'Italie, et il s'en excuse; mais tenant à ne traiter que des questions dont il est sûr, il s'arrête à celles qu'il connaît le mieux. Ce n'est pas qu'il n'ait vu beaucoup d'écoles étrangères et ce n'est pas à lui que son grand ami, le comte Paul Taverna, aurait pu appliquer ce qu'il disait des directeurs d'école italiens lorsqu'il les qualifiait d'huîtres attachées à leur rocher. (Rires.) Mais il ne veut parler que des écoles de son pays natal.

« Chaque directeur en général, dit-il, croit enseigner la meilleure méthode. Je suis habitué à entendre dire cela, et c'est encore une bonne chose qu'on soit sûr de faire le bien ; autrement on serait désespéré. »

M. l'abbé Balestra rappelle que jusqu'à présent l'enseignement était en général donné aux sourds-muets par des personnes appartenant au clergé, par les sœurs de charité. Il le dit pour répondre à une condition exigée la veille par M. Hugentobler quand il a déclaré que, pour diriger une école, il faut être marié.

« Nous sommes mariés, dit-il, mariés à quelque chose de noble. Vous voyez quelle force il y a en nous, vous le voyez par nos visages. »

(Dans ces paroles, prononcées avec un accent pathétique, comme dans la physionomie grave et passionnée de l'orateur, éclate le zèle de l'apostolat).

« Oui, nous sommes mariés, répète l'abbé Balestra ; nous avons nos enfants, ces jeunes infirmes que le Seigneur nous a confiés en disant que les aimer c'est l'aimer lui-même; nous sommes aussi des pères de famille.

« En Italie, c'est le clergé, ce sont les sœurs, les religieuses qui donnent leurs soins à la plus grande partie des sourds-muets. En France, c'est la même chose, et il en est ainsi presque partout. Je ne dis pas pour cela qu'il n'y ait pas d'autres personnes qui se soient dévouées à leur enseignement.

« Chaque école avait ses maîtres en Italie. C'est l'école de Côme qui a été

la pépinière de la méthode de la parole en Italie et les maîtresses marchent avec un dévouement vraiment admirable. »

Parlant des deux systèmes qui sont en présence, celui des signes et celui de la parole, M. l'abbé Balestra fait profession de respecter la passion profonde que les maîtres ont pour leur ancienne méthode. Répondant à l'observation amicale qui lui a été faite qu'on ne peut combattre le système des signes avec une plus grande prodigalité de gestes : « Moi, dit-il, apôtre d'une nouvelle méthode, je ferai toujours des gestes, mais pas des signes. Quand même je serais dans mon tombeau, si vous entendez du bruit vous pourrez dire: C'est encore l'abbé Balestra qui fait des gestes. » (Rires et applaudissements.)

M. Rigaut. L'image est saisissante.

M. l'abbé Balestra, revenant à parler de l'utilité des voyages, représente que, quand un maître occupe dans une école une position officielle, il n'est plus libre d'aller voir comment les choses se passent dans les autres pays. S'il y a un changement à faire, c'est au directeur qu'il appartient de provoquer les maîtres à tenter l'expérience.

Jusqu'ici l'école de Milan était la seule qui eût le droit de donner des diplômes de maître pour l'enseignement des sourds-muets. Mais depuis, l'école de Sienne, subventionnée par le Gouvernement, ayant donné des résultats très remarquables, le ministère a établi un jury chargé de délivrer des diplômes aux maîtres d'école ayant répondu aux questions proposées.

M. l'abbé Balestra rend hommage a la bonté du père Pendola, à son zèle pour la vérité. Ce père a accepté de suite la méthode de la parole dans son école, et c'est en parlant de lui à mon retour à Florence que M. le ministre Correnti me dit : Voilà un homme grand.

M. l'abbé Balestra dit qu'il serait convenable que le Gouvernement nommât une commission composée d'hommes compétents; qu'elle se rendît dans les différentes écoles et que, après avoir constaté l'habileté des professeurs et les succès obtenus par eux, elle leur délivrât des diplômes de professeur.

M. le Président. M. Borg à la parole.

M. Borg. Je tiens à dire seulement qu'en Suède il y a une école pour l'éducation des maîtres; c'est un séminaire.

M. le Président. C'est-à-dire l'école normale.

M. Borg. Puisqu'on se charge de l'éducation des élèves, il est bien nécessaire aussi qu'on fasse l'éducation des maîtres. Nous avons trouvé qu'il était indispensable d'avoir un séminaire pour les maîtres des sourds-muets. On prend les personnes qui sont aptes à faire leur éducation. Il faut subir un examen théorique et pratique. Lorsque, après deux ou trois années, ces personnes sont reconnues capables, elles sortent du séminaire pour se consacrer au métier de professeur dans une école de sourds-muets. (Très bien!)

(La clôture, demandée par M. Bouvier, est mise aux voix et prononcée.)

M. le Président. Nous avons maintenant à chercher une rédaction pour répondre à la question posée dans notre programme.

M. Rigaut. J'en ai préparé une, pour laquelle je me suis inspiré surtout du mémoire et des observations que nous a fait entendre M. Hugentobler.

Le Congrès, parmi les divers modes de recrutement des maîtres, émet l'avis que le meilleur consisterait à établir une classe de sourds-muets dans les écoles normales primaires destinée à la formation des instituteurs et des institutrices.

M. le Vice-Président. Je désirerais que le cher frère qui représente ici l'institution de Saint-Gabriel nous dît si, à sa maison-mère, il n'existe pas une école modèle qui représenterait pour son institut une école normale.

M. le frère Hubert. Non. Nous n'avons pas, à notre maison-mère, d'école normale proprement dite. Nous formons nos jeunes maîtres dans nos institutions au moyen d'un stage.

M. le Président. Cela serait considéré comme un équivalent.

M. Rigaut. M. le Président me faisait observer tout à l'heure, en prenant connaissance de ma résolution, qu'elle donnerait peut-être lieu à une difficulté pour les frères. Mais on obtiendrait toujours, pour les élèves des cours normaux des frères, la faculté d'entrer dans les écoles d'application, qu'elles soient laïques ou congréganistes.

Le frère Louis. Dans notre congrégation, nous avons la bonne habitude de demander à ceux des frères qui croiraient avoir des dispositions pour entrer dans l'enseignement des sourds-muets de vouloir bien donner leurs noms. On les éprouve et, s'ils ont les qualités voulues pour devenir des instituteurs de sourds-muets, on les place dans les écoles où ils peuvent se former.

Pour mon compte, quand j'ai conçu la ferme résolution de me consacrer à cette carrière, je n'avais que dix-huit ans. Je n'ai pas été bien longtemps à m'initier aux connaissances nécessaires; cependant il m'a bien fallu encore quatre ou cinq ans pour devenir un maître complet.

Je vous assure, Messieurs, que la connaissance des signes et la manière de procéder sont bien aisées à acquérir.

M. l'abbé Balestra. Je ne pourrai accepter cette idée que le maître fera son apprentissage dans une petite classe. Il ne pourra se former une idée générale de l'enseignement des sourds-muets.

M. Rigaut. Je crois que M. l'abbé Balestra a raison au fond ; seulement j'ai peur qu'en demandant trop nous n'obtenions rien.

M. Balestra. En théorie, demandez l'idéal; en pratique, vous ferez ce que vous pourrez.

M. Rigaut. Voici ce que l'administration, le législateur vous répondront : Le Congrès, en traitant la question des sourds-muets, a cru sans doute qu'il n'y avait rien à côté d'eux. Nous avons déjà des obligations, des charges considérables aussi bien pour les sourds-muets que pour les aveugles ou les autres. Nous ne pouvons pas vous laisser à vous seuls les ressources dont nous devons disposer pour tout le monde.

M. Fourcade. Dans le pays de M. l'abbé Balestra, en Italie, l'école normale pour les instituteurs de sourds-muets appartient au Ministère de l'instruction publique. Ici, nous dépendons du Ministère de l'intérieur. Nous ne sommes pas des écoles à vrai dire, mais des établissements de bienfaisance.

M. Rigaut donne de nouveau lecture de la rédaction qu'il propose.

M. Fourcade. Ce sera excellent, parce que cela ramènera, à un jour donné, les établissements de sourds-muets sous l'administration du Ministère de l'instruction publique.

Le frère Hubert. Ne pourrait-on pas joindre au vœu cette idée que les maîtres pourront aussi être formés dans les écoles spéciales, dans les institutions de sourds-muets?

M. Rigaut. La résolution que je soumets au Congrès ne contient rien de contraire à cette idée, qui nous a préoccupés aussi; mais nous nous plaçons ici au point de vue de la grande généralité. Le fait dominant, aujourd'hui, consiste en ceci : qu'il n'existe pas de recrutement pour l'enseignement des sourds-muets.

Évidemment, du moment que vous avez des écoles spéciales, c'est d'autant meilleur. Vous pouvez voter cette résolution en toute sécurité, Messieurs; il n'y a là aucun piège.

M. le frère Hubert. Nous en sommes persuadés.

M. l'abbé Balestra. Je proposerais cette rédaction : « Le Congrès émet le vœu que des écoles spéciales soient attachées aux institutions qui donnent les meilleurs résultats; de même, dans les écoles primaires, il y aura une classe pour mettre les maîtres des écoles primaires au courant de l'enseignement des sourds-muets. »

M. Rigaut. Cela détruit toute l'économie de la résolution proposée.

(La résolution proposée par M. Rigaut est mise aux voix et adoptée.)

M. Rigaut. Il y a unanimité, Monsieur le Président, puisque les abstentions ne sont point comptées.

M. l'abbé Balestra. Je m'abstiens. A part cela, je ne fais aucune critique. Je me contente d'avoir exprimé mon opinion.

M. Rigaut. Monsieur le Président, je demande la parole.

M. le Président. La parole est à M. Rigaut.

M. Rigaut. Messieurs, nous voici bientôt arrivés à la limite du temps qui a été assigné à nos travaux. Pour répondre à un vœu qui a été exprimé par M. Hugentobler, je soumets au Congrès le projet de résolution suivant :

Le Congrès, dans le but de faire progresser l'enseignement, de propager les meilleures méthodes et de susciter l'émulation, prend la résolution suivante :

Article premier. *Un Congrès national aura lieu annuellement dans chaque contrée de l'Europe.*

Art. 2. *Ces divers Congrès formeront, par voie de délégation, un* Congrès international *tous les trois ans*[1].

Art. 3. *Le Congrès actuel nomme une* Commission de dix membres *chargée de mettre à exécution la mesure plus haut énoncée.*

M. l'abbé Balestra. Je crois que, dans le commencement de nos études, mieux vaudrait avoir un Congrès tous les ans, et, plus tard, seulement tous les trois ans.

M. Rigaut. Je ferai remarquer que les Congrès projetés auront un caractère national; ils seront français pour la France, italiens pour l'Italie, allemands pour l'Allemagne. Ceux-là auraient lieu tous les ans, et, tous les trois ans, ces Congrès formeraient, par voie de délégation, un Congrès international qui siégerait soit à Rome, soit à Madrid, soit à Stockholm, etc.

M. l'abbé Balestra. J'admettrais ce plan; mais, dans les commencements, il devrait se réunir un Congrès international chaque année. Avant tout, nous avons besoin de nous entendre.

M. Rigaut. Telle avait été aussi notre première pensée; mais il faut songer que ces réunions entraînent des dépenses assez considérables. L'enseignement des sourds-muets est pratiqué par des hommes qui ne sont pas très riches, et vous, Monsieur l'abbé, vous êtes relativement un millionnaire. (On rit.)

M. l'abbé Balestra. Quand on est, pour ainsi dire, enthousiaste d'une idée, il n'y a que le sacrifice qui puisse la faire triompher. Oui, Messieurs, pour introduire en Italie la méthode de la parole, pour la propager et parvenir aux résultats que j'ai obtenus, j'ai dû faire des sacrifices de toute sorte qui m'ont amené à épuiser toutes mes ressources. Et plût à Dieu que j'eusse à ma disposition les millions que me prête M. Rigaut, pour les consacrer au triomphe d'une si grande cause. La confiance que j'ai dans la Providence est toute ma richesse et me donne ce courage, qui autrement serait une témérité.

Mon insuffisance a, du reste, été bien souvent aidée par la générosité de personnes charitables dont je conserve la mémoire dans le cœur et que je serai bien heureux de remercier un jour publiquement.

M. Rigaut. Il suffit de vous voir, Monsieur l'abbé, pour reconnaître en vous une nature désintéressée, honnête et loyale. Mais, vous le disiez tout à l'heure, chacun est marié à quelque chose. Or, il y a des gens qui sont mariés à des femmes et qui ont des enfants. Des pères de famille ne peuvent pas faire chaque année des sacrifices comme ceux qu'entraîne un voyage.

M. l'abbé Balestra. Le Congrès accepterait-il que sa première réunion eût lieu en Italie? (Adhésion.) Vous obtiendriez, pour vous y rendre, Messieurs,

[1] Plus tard, considérant que la hâte avec laquelle avait été convoqué le Congrès de Paris n'avait pas permis de réunir toutes les personnes dont on aurait désiré la présence, M. l'abbé Balestra a proposé qu'un intervalle de deux ans seulement, au lieu de trois, séparât la réunion des deux premiers Congrès internationaux, et, conformément à cette proposition, la Commission d'organisation a fixé à l'année 1880 la tenue du prochain Congrès international.

des remises sur le prix des places de chemins de fer. Il y a eu de ces remises accordées pour le Congrès relatif aux vers à soie, et la question des sourds-muets est bien supérieure.

M. le Président. Je mets aux voix la résolution proposée par M. Rigaut.

(La proposition est adoptée à l'unanimité.)

L'assemblée décide en outre que le prochain Congrès international se réunira en Italie.

M. le Président. Il nous reste à procéder à la nomination de la Commission qui sera chargée de préparer la convocation et le programme des travaux du Congrès.

Nous avons bien peu de temps à nous pour faire cette désignation au scrutin secret.

M. Rigaut. Nous pouvons choisir tout de suite, par acclamation, les membres de cette Commission. Je propose qu'elle soit composée de dix membres au moins. (Marques générales d'adhésion.)

Il est procédé à la désignation des membres appelés à composer la Commission et dont le nombre est porté à treize :

MM. Léon Vaïsse, Eugène Rigaut, Émile Grosselin, l'abbé Lambert, Ernest La Rochelle, J. Hugentobler, l'abbé Rieffel, l'abbé Balestra, le Dr Borg, le pasteur Bouvier, le frère Dieudonné, le frère Andronien, Magnat.

M. le Président. M. Bouvier a la parole sur cette question : **Comment préparer et assurer l'indépendance et l'entretien des sourds-muets à leur sortie des institutions?**

M. Paul Bouvier. Cette question est de la plus grande importance. Il ne suffit pas d'instruire le sourd-muet; il faut encore lui procurer, dans l'établissement même, les moyens de vivre lorsqu'il en sera sorti. Ceci ne regarde bien entendu que les enfants pauvres, mais vous savez que c'est malheureusement le grand nombre. Que faut-il faire pour atteindre ce but désiré? Il faut lui donner un métier. Quels sont les métiers auxquels ils sont le plus aptes?

M. Bouvier place en première ligne le métier d'agriculteur et celui de jardinier, très simples l'un et l'autre et à la portée de tous; puis le métier de cordonnier dans lequel il remarque qu'ont réussi tous ceux qu'on y a lancés; ensuite le métier de typographe. « Les sourds-muets, dit-il, ne sont pas distraits; le bruit ne les dérange pas. Il faudrait y engager les plus intelligents, en veillant à ce qu'ils soient placés dans un bon milieu. »

M. Bouvier recommande encore le métier de menuisier. « Il développe le corps, dit-il; il donne de la force, de la souplesse; mais il est très compliqué et je ne le placerai qu'en seconde ligne. »

Pour les filles, M. Bouvier conseille la couture, le repassage, le travail de cuisine, etc.

Ici M. le Président rappelle à ses collègues qu'ils sont attendus pour procéder à un vote avec les autres sections du Congrès. Il ajoute que le Congrès se réunira lundi au Trocadéro en séance générale de dix heures à midi et que ce sera la dernière réunion.

La séance est levée à cinq heures un quart.

Le Secrétaire,

Ernest La Rochelle.

ANNEXE À LA SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE.

PROGRAMME ET PLAN D'ÉTUDES

DU PENSIONNAT DES SOURDS-MUETS DE LYON

COMPRENANT 8 ANNÉES SCOLAIRES, FAIT EN 1872.

A. — RELIGION.

1re année. — 2 *heures.*

Éveiller chez l'enfant des sentiments religieux par l'assistance à la prière et par d'autres actes de piété.

2e année. — 2 *heures.*

Présentation des gravures de l'Ancien Testament. — L'élève apprend les noms des personnes, des lieux, des objets représentés par lesdits tableaux. (Collection de Schnorff.)

3e année. — 2 *heures.*

Explication des gravures présentées l'année précédente (d'après Rœssler). Présentation des tableaux du Nouveau Testament.

4e année. — 2 *heures.*

Explication détaillée des gravures du Nouveau Testament.

5e année. — 2 *heures.*

Récits de l'Ancien Testament, d'après Hill.

6e année. — 2 *heures.*

Récits du Nouveau Testament et récapitulation générale.

7[e] année. — *3 heures.*

Instruction religieuse spéciale ayant pour but la préparation à la sainte communion.

8[e] année. — *3 heures.*

Suite de l'instruction religieuse spéciale.

B. — ARITHMÉTIQUE.

1[re] année. — *4 heures.*

Numération parlée et écrite des nombres de 1 à 20. Addition et soustraction avec ces mêmes nombres.

2[e] année. — *4 heures.*

Numération parlée et écrite des nombres de 20 à 100. Addition et soustraction avec ces nombres, avec des unités d'abord, et ensuite avec des unités et des dizaines.

3[e] année. — *4 heures.*

Numération des nombres de 100 à 1,000. — Multiplication des nombres entiers. — Le livret. — Division. — Le multiplicateur et le diviseur ne contiennent que des unités. — Extension de l'addition et de la soustraction.

4[e] année. — *4 heures.*

Numération à partir de 1,000. — Manière de lire les nombres écrits en chiffres; manière d'écrire un nombre dicté. — Décomposition des nombres. — Développement de l'addition et de la soustraction. — Multiplication et division avec des dizaines et des centaines au multiplicateur et au diviseur. — Fractions simples.

5[e] année. — *4 heures.*

Monnaies, poids et mesures. — Problèmes sur les quatre opérations avec nombres entiers. — Fractions décimales.

6[e] année. — *3 heures.*

Problèmes d'après la règle de trois, avec fractions simples ou décimales.

7[e] année. — *3 heures.*

Règles d'intérêt, de société, de moyenne. — Règle de trois composée.

8[e] année. — *3 heures.*

Suite et complément des problèmes précédents.

C. — ARTICULATION.

1[re] année. — *6 heures.*

Formation des différents sons de notre alphabet; leurs liaisons. — En même temps l'élève apprendra à les lire sur nos lèvres et à les écrire.

2e ANNÉE : 6 *heures.* — 3e ANNÉE : *3 heures.*

Continuation des exercices précédents, exercices qui trouvent leur application dans des syllabes, des mots et des phrases, afin d'obtenir une prononciation nette et facile. — Parler en chœur.

D. — LEÇONS DE CHOSES.

1re ANNÉE. — *6 heures.*

Représentation d'un objet, soit en nature, soit en image; en indiquer le nom, l'action, les qualités. — Proposition simple.

2e ANNÉE. — *6 heures.*

Continuation et développement des exercices précédents. — Phraséologie sur des sujets bien connus, par exemple : le chat, l'arbre, la table. — Formation du pluriel. — Régime direct. — Le verbe au présent, au passé indéfini et au futur.

3e ANNÉE. — *3 heures.*

Description des objets présentés aux yeux de l'élève, en se basant sur les études grammaticales de la même année. — Pareille observation pour les années suivantes.

4e ANNÉE. — *3 heures.*

Compositions plus développées et plus détaillées sur la maison, ses habitants, les animaux domestiques, le jardin, etc.

E. — CAUSERIE.

4e ANNÉE. — *3 à 4 heures.*

Récit de l'emploi de la journée, de la semaine. — Leçon préparatoire pour la composition, à tous les degrés, en tenant compte du niveau intellectuel de chaque division.

F. — JOURNAL ET COMPOSITION.

4e ANNÉE. — *3 heures.*

Reproduction écrite de tout ce qui a été traité dans la leçon de conversation. — Billets d'invitation, lettres d'amitié, lettres de commande.

G. — GRAMMAIRE.

3e ANNÉE. — *3 heures.*

Petite grammaire du premier âge, par Larousse.

4e À 8e ANNÉE. — *5 à 6 heures.*

(*Suite.*) La lexicologie des écoles, par Larousse (remplacée par Ayer).

H. — GÉOGRAPHIE.

4e ANNÉE. — 2 *heures.*

La maison et ses alentours, la ville, le village que l'on habite.

5e ANNÉE. — 2 *heures.*

Le Rhône et départements voisins.

6e ANNÉE. — 2 *heures.*

Géographie de la France.

7e ANNÉE. — 2 *heures.*

L'Europe.

8e ANNÉE. — 2 *heures.*

Les quatre continents.

J. — HISTOIRE.

5e ET 6e ANNÉES. — 2 *heures.*

Histoire nationale.

7e ET 8e ANNÉES. — 2 *heures.*

Histoire générale sous forme de biographie. — Tableaux historiques. — Résumé chronologique.

K. — HISTOIRE NATURELLE.

6e ANNÉE. — 2 *heures.*

Les animaux, les végétaux, les minéraux. — Leur classification. — Le corps humain.

7e ANNÉE. — 2 *heures.*

Les phénomènes de la nature. — Thermomètre, baromètre, machine à vapeur. — Lois physiques les plus générales.

8e ANNÉE. — 4 *heures.*

Résumé des trois règnes de la nature. — Minéralogie, botanique, zoologie, physique.

L. — NOTIONS DE GÉOMÉTRIE.

5e OU 7e ANNÉE. — 2 *heures.*

Démonstration et construction des principales formes géométriques.

8e ANNÉE. — 2 *heures.*

Leur emploi dans la pratique.

M. — ÉCRITURE.

1re ANNÉE. — *3 heures.*

Lettres minuscules.

2e ANNÉE. — *3 heures.*

Lettres majuscules.

3e ET 4e ANNÉES. — *2 heures.*

Écriture courante, écriture en mesure.

5e OU 6e ANNÉE : *2 heures.* — 7e ANNÉE : *1 heure.*

Écriture en mesure. — Autres caractères : la ronde, la gothique, etc.

N. — DESSIN.

1re ET 2e ANNÉES. — *4 heures.*

Premiers éléments, système Fröbel.

3e À 5e ANNÉE. — *4 heures.*

Dessin d'ornementation et dessin linéaire (collection Hutter).

6e ET 8e ANNÉES. — *4 heures.*

Paysage, animaux, têtes, modèles. — Professeur spécial.

O. — GYMNASTIQUE.

6e ET 8e ANNÉES. — *3 heures.*

Cours de M. .....

P. — OUVRAGES À L'AIGUILLE.

Trois fois par semaine pour les petites filles seulement.

PLAN DE LEÇONS DU PENSIONNAT DES SOURDS-MUETS DE M. HUGENTOBLER, À LYON.

8 ANNÉES SCOLAIRES; 33 HEURES DE LEÇONS PAR SEMAINE.

1re ANNÉE.		2e ANNÉE.		3e ANNÉE.		4e ANNÉE.		5e ANNÉE.		6e ANNÉE.		7e ANNÉE.		8e ANNÉE.	
LEÇONS.	NOMBRE D'HEURES par leçon.	LEÇONS.	NOMBRE D'HEURES par leçon.	LEÇONS.	NOMBRE D'HEURES par leçon.	LEÇONS.	NOMBRE D'HEURES par leçon.	LEÇONS.	NOMBRE D'HEURES par leçon.	LEÇONS.	NOMBRE D'HEURES par leçon.	LEÇONS.	NOMBRE D'HEURES par leçon.	LEÇONS.	NOMBRE D'HEURES par leçon.
Religion......	2	Religion......	2	Religion......	2	Religion......	2	Religion......	2	Religion......	2	Religion......	3	Religion......	3
Articulation...	6	Articulation ...	6	Articulation...	3	Grammaire ...	6	Grammaire....	6	Grammaire....	5	Grammaire....	5	Grammaire....	5
Leçons de choses	6	Leçons de choses	6	Leçons de choses	3	Causerie......	4	Causerie......	3	Causerie......	3	Causerie......	3	Causerie......	3
Calcul	4	Phraséologie...	2	Phraséologie...	4	Composition...	3	Composition...	3	Composition...	3	Composition...	3	Composition...	3
Écriture......	3	Calcul........	4	Grammaire....	3	Leçons de choses	3	Histoire	2	Histoire	2	Histoire	2	Histoire.......	2
Dessin	4	Dessin	4	Composition...	2	Géographie ...	2	Géographie ...	2	Géographie....	2	Géographie ...	2	Géographie....	2
Ouvr. manuels.	3	Travx manuels.	3	Calcul	4	Calcul	4	Calcul........	4	Sciences nat...	2	Sciences nat...	2	Sciences nat...	4
Gymnastique ..	3	Gymnastique ..	3	Dessin	4	Dessin	4	Géométrie.....	2	Calcul........	3	Calcul........	3	Calcul........	3
Jeux.........	2	Écriture......	3	Écriture......	2	Écriture......	2	Dessin	4	Géométrie.....	2	Géométrie.....	2	Géométrie	2
....	"	....	"	Travx manuels.	3	Gymnastique ..	3	Écriture......	2	Dessin........	4	Dessin	4	Dessin	4
....	"	....	"	Gymnastique ..	3	....	"	Gymnastique ..	3	Écriture......	2	Écriture	1	Gymnastique ..	3
....	"	....	"	....	"	....	"	....	"	Gymnastique ..	3	Gymnastique ..	3	....	"
TOTAL.....	33	TOTAL.....	33	TOTAL.....	33	TOTAL.....	33	TOTAL.....	33	TOTAL.....	33	TOTAL.....	33	TOTAL.....	33

SÉANCE DU LUNDI 30 SEPTEMBRE 1878.

PRÉSIDENCE DE M. LÉON VAÏSSE.

Sommaire. — M. urcade expose sa Méthode de démutisation. — Allocution de M. le Président. Il propose de nommer le bureau du prochain Congrès et d'en attribuer la présidence à M. Rigaut qui commence par la décliner, puis l'accepte après que M. Vaïsse en a accepté d'avance la présidence honoraire. Les deux propositions sont adoptées. Sont nommés ensuite : MM. Grosselin et l'abbé Lambert, vice-présidents, et MM. Hugentobler et La Rochelle, secrétaires. A côté du bureau chargé de la partie administrative, M. Magnat propose d'instituer une Commission chargée d'examiner les mémoires adressés au Congrès. Organisation des comités proposée par M. Hugentobler et par M. Magnat. — Nomination des Bureaux chargés de préparer le Congrès national et le Congrès international.

M. Fourcade expose sa méthode que, d'un mot inventé par lui en 1862, il qualifie de *pneumaphono-logonomie.* Il dit que la parole est composée de trois éléments : le souffle seul, la voix seule et la parole articulée. Il ajoute que ses travaux lui ont mérité d'être appelé par M. Hippeau «maître en l'art de parler».

L'élève que M. Fourcade présente au Congrès n'est du reste pas un sourd de naissance, mais un enfant doué d'une audition complète, quoique dans des conditions intellectuelles fort incomplètes. C'est un sujet appartenant à la catégorie des enfants dits *arriérés.* Les exercices que son professeur lui fait faire sous les yeux de l'assemblée montrent seulement jusqu'à quel point satisfaisant cet enfant, malgré le faible développement général de son intelligence, a été amené à comprendre la gymnastique vocale sur laquelle M. Fourcade base sa *démutisation.*

M. le Président. Messieurs, notre Congrès est sur le point de se terminer, et je crois que chacun de nous emportera le meilleur souvenir des trop courts instants que nous avons passés ensemble.

Il a été convenu que, dans l'intérêt des malheureux dont nous nous occupons, nous recommencerons ces réunions dans lesquelles nous pouvons nous communiquer les uns aux autres les progrès accomplis, nous poser des questions, les résoudre, ou tout au moins en préparer la solution. Deux ordres de réunions ont été proposés : des réunions nationales qui seront spéciales à la France, bien que les étrangers y soient admis avec empressement, dont le siège sera dans une ville de France et qui auront lieu tous

les ans, et des réunions générales internationales dont le siège pourra être choisi dans l'un quelconque des pays qui voudront bien se faire représenter au Congrès.

Pour retirer de ces réunions le plus de fruit possible, il importe que l'on s'en occupe avant qu'elles aient lieu, et ce soin ne saurait être imposé à tous les membres du Congrès. Chacun compterait sur son voisin et personne ne ferait rien, de telle sorte qu'on arriverait au jour de la réunion sans savoir ce que l'on doit discuter.

Je propose donc que l'on nomme dès à présent le bureau de notre prochain Congrès. A lui incombera le soin des menus détails, et nous éviterons de la sorte les inconvénients que je viens de signaler.

Pour appuyer ma proposition sur des faits, je vous demanderai tout d'abord de nommer un président du bureau de ce Congrès, et je crois que le mieux serait de nommer M. Rigaut, qui nous a montré ces jours-ci une habitude de discussion que personne de nous ne possède au même degré. Ces qualités sont de celles qui nous paraissent le plus utiles, puisque nous avons avant tout besoin d'une bonne direction.

M. Rigaut. Messieurs, cet honneur me paraît mal placé, et j'avoue que j'aimerais mieux voir à notre tête un homme spécial.

J'ajouterai que, depuis le Congrès actuel, ayant eu la bonne fortune de me trouver auprès de M. Vaïsse, j'ai pu apprécier, comme elles méritent, ses rares qualités. Sa douceur, sa bienveillance, sa modestie, en font le meilleur président que nous puissions nous donner.

M. Rigaut, ne se reconnaissant pas les mêmes qualités, propose au Congrès de maintenir à la présidence M. Vaïsse, qui serait ainsi chargé de recevoir toutes les communications intéressant le futur Congrès.

M. le Président. Je remercie M. Rigaut de ses paroles aimables; mais il m'est impossible d'accepter les fonctions qu'il veut me faire décerner. Je me sens trop fatigué pour les remplir convenablement, et d'ailleurs, obligé de m'absenter pendant deux mois cette année, je négligerais forcément ce qui a trait au Congrès.

Il va sans dire cependant que je me tiendrai à la disposition de M. Rigaut pour lui fournir tous les renseignements qu'il pourra désirer avoir de moi.

M. Rigaut. En présence de cette promesse dont je prends note, j'accepte d'être le président actif de votre Congrès. Mais je demande que M. Vaïsse en soit nommé président honoraire.

(Ces deux propositions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité; M. Vaïsse est nommé président honoraire et M. Rigaut président.)

M. le Président. Nous avons à nommer deux vice-présidents.

M. Rigaut. Je proposerai de nommer M. Grosselin qui est déjà notre vice-président.

M. Grosselin rend de grands services à la cause qui nous intéresse et il s'occupe de l'enseignement des jeunes enfants d'une façon telle qu'il peut nous rendre de très grands services.

J'ajouterai que son nom nous est connu à tous, non seulement par ses travaux, mais aussi par ceux de son vénérable père, qui ont certainement fait faire un progrès considérable à la question qui nous occupe.

M. le Président. Je m'associe d'autant plus volontiers à la proposition qui nous est faite que M. Grosselin a pris une part très active à la formation de ce Congrès.

(La candidature de M. Grosselin, mise aux voix, est acceptée à l'unanimité.) Il en est de même de celle de M. l'abbé Lambert.

MM. Hugentobler et La Rochelle sont nommés secrétaires dans les mêmes conditions.

M. Magnat. Je demande à faire une proposition. Parmi les *cinq* membres dont se compose le bureau du Comité d'organisation du Congrès futur, il en est *quatre* qui ne font pas partie du corps enseignant des sourds-muets. Il serait donc bien difficile à ces Messieurs d'analyser les mémoires qui pourraient leur être adressés par les membres du Congrès. Je demande donc que, à côté du bureau chargé de la partie administrative du Congrès, on nomme une Commission qui serait chargée d'examiner les divers mémoires qu'elle recevrait des instituteurs de sourds-muets. Les attributions de cette Commission consisteraient :

1° Dans le choix des questions qui seront discutées au Congrès prochain ;

2° Dans l'examen des mémoires ou travaux qui traitent les questions mises à l'étude;

3° Dans la nomination de rapporteurs chargés de concentrer en des rapports les idées principales contenues dans les mémoires, en laissant à chacun ce qui lui appartient.

Aux Congrès, au lieu de lire les mémoires, on lirait les rapports faits à leur sujet, et c'est sur ces rapports que l'on pourrait engager la discussion.

C'est, à mon avis, le meilleur moyen d'éviter les longueurs résultant de ces lectures et cela permettrait d'éliminer les travaux sans valeur.

Il va sans dire d'ailleurs que si un argument était omis par le rapporteur, l'auteur du mémoire aurait parfaitement le droit de relever cette omission pendant la discussion.

M. le Président. Le bureau ne serait-il pas suffisant pour constituer cette Commission?

M. Magnat. Je ne le crois pas. Je pense que le bureau aura assez de besogne, les affaires qui concernent une organisation quelconque réclamant beaucoup de temps. Au reste, ce que je vous propose se pratique chez nos voisins.

M. Hugentobler. Ces Congrès qui fonctionnent depuis vingt ou quarante ans en Allemagne viennent de se séparer à Gerlachsheim la semaine

dernière. Qu'ont ils décidé? que les comités resteraient en fonction jusqu'à la réunion de l'année prochaine.

Voici comment nous pourrions procéder.

On nommerait un Comité chargé de déterminer les questions à mettre à l'étude. Ces questions seraient envoyées à chacun des membres du Congrès, avec prière de faire, de leur côté, des propositions individuelles et d'indiquer en même temps le titre des travaux qu'ils se promettent de soumettre à l'examen du Congrès; et cela, dans les six premiers mois suivant la fermeture du présent Congrès, afin que nous puissions connaître ces différents travaux et nous former sur eux une opinion avant de les soumettre à la discussion. Je crois que nous pourrions ainsi faire une espèce d'ordre du jour préliminaire dont ce Comité prendrait l'initiative et proposer un certain nombre de sujets à envoyer aux chefs d'institution. Ceux qui auront d'autres sujets à proposer les enverront au bureau qui, en cette circonstance, prendra ce qu'il y aura de plus pressant et en fera son ordre du jour à envoyer de nouveau à tout le monde en priant ceux qui voudraient traiter quelques-unes de ces questions d'en prévenir le bureau. Le bureau leur en donnera la mission en due forme, de sorte qu'on aura différents travaux préparatoires sur les différentes questions à traiter.

En procédant ainsi, nous ne perdrons pas de temps dans des discussions sans fin.

M. Magnat. Il y a un travail sur lequel j'insiste. Je sais comment les choses se passent, car j'ai assez vécu à l'étranger. Je ne connais pas de société qui marche mieux que celle de la Suisse française. Eh bien! là les choses ne se passent pas autrement que je ne l'ai dit. Au moment de se quitter, les membres d'un Congrès nomment un Comité directeur et un Comité central. Au Comité central appartient le choix des questions qui formeront le programme du futur Congrès, etc.; au Comité directeur, la charge de provoquer et de recevoir des adhésions, de convoquer les membres du Congrès, de préparer un local convenable, etc.

La Commission centrale nomme autant de rapporteurs qu'il y a de questions portées au programme. Les rapports terminés sont lus en présence des membres de cette Commission qui, si elle les approuve, les fait imprimer et les adresse à chacun des membres du Congrès un mois au moins avant leur réunion.

Voilà, selon moi, la seule marche à suivre pour arriver à un résultat pratique; car de cette manière, les membres du Congrès, ayant eu tout le temps de prendre connaissance des rapports de la Commission d'études sur les travaux qu'elle a reçus, se trouvent en mesure d'aborder la discussion avec fruit. Je le répète, il faut de toute nécessité une Commission chargée d'examiner préalablement les mémoires envoyés, afin d'écarter ceux qui ne pourraient offrir un intérêt suffisant et dont la lecture causerait la perte d'un temps précieux pour les travaux du Congrès. Je crois inutile d'insister sur ce point.

M. Rigaut. Rien de plus simple que de nommer une Commission d'études ou une Commission d'examen. On pourrait lui donner ce nom.

M. Magnat. En Suisse, on lui donne le nom de «Commission centrale du Congrès».

Après quelques explications relatives à la nomination des membres qui doivent préparer le Congrès national, M. l'abbé Lambert ayant signalé les frères Louis et Andronien comme s'occupant beaucoup de la parole, M. l'abbé Balestra ayant déclaré que la Commission doit siéger à Paris, et M. Grosselin ayant représenté la nécessité d'y faire entrer des docteurs-médecins, M. le Président, ayant recueilli les voix, donne à l'assemblée lecture des noms qui suivent : MM. Magnat, l'abbé Rieffel, les frères Louis et Andronien, les Drs Huguet et Ladrait de Lacharrière.

M. Rigaut invite ceux des membres du Congrès qui doivent rester quelque temps encore à Paris à choisir comme lieu de résidence l'établissement de M. Magnat, avenue de Villiers, 94.

M. le Dr Huguet. Nous avons nommé le bureau chargé de préparer le Congrès national, mais nous avons aussi projeté de convoquer un Congrès international. Je crois qu'il y aurait lieu de nommer un bureau en vue de ce Congrès, et pour ma part je proposerai d'en donner la présidence à M. Rigaut.

Comme président du Congrès international, M. Vaïsse est proposé par M. l'abbé Balestra.

M. Magnat demande que les noms de MM. Allard et Champmas, professeurs à l'Institution nationale, soient inscrits sur la liste des membres du Congrès, bien qu'ils n'aient assisté qu'à la dernière séance.

M. l'abbé Balestra. Il faut s'occuper de la nomination des membres composant le bureau du Congrès international. Comme président, je propose M. Vaïsse.

M. le Président. La réunion du Congrès international doit avoir lieu dans trois ans. Je suis arrivé à cette époque de la vie où l'on ne peut pas se flatter d'avoir trois ans devant soi.

M. Magnat. Dans le futur Congrès, il est probable que nous aurons un certain nombre de directeurs appartenant aux pays étrangers. Il me semble que ce serait lors de la réunion de ce Congrès que nous devrions nommer ce Comité d'organisation plutôt qu'aujourd'hui. Il serait peut-être bien qu'un Français ne fût pas nommé président de la Commission d'organisation; car en pareille circonstance, si à la tête du Congrès n'est pas un habitant de la ville où se réunit ce Congrès, les membres du Comité peuvent se trouver en présence d'une foule de détails matériels qu'ils ne pourraient résoudre. Je n'ai pas besoin d'insister sur ce point. Si le président et quelques autres membres du Congrès sont originaires de la ville où se réunit le Congrès, ils peuvent préparer à leurs confrères ce que j'appellerai la bienvenue.

M. Hugentobler. Un mot, Messieurs. Je partage l'opinion de M. Magnat. Seulement, pour commencer, il nous faut une tête et un Comité de préparation, et puis, si dans trois ans le Congrès international se réunit à Milan,

Berlin, Vienne, Rotterdam ou Zurich, eh bien! nous adopterons alors l'usage suivi dans ces pays qui consiste à choisir pour président le directeur de l'institution de la ville où siège le Congrès. Cette nomination a lieu par acclamation; mais pour le moment, il nous faut prendre l'affaire en main. Ces Messieurs savent bien que nous ne présiderons pas, et ils y sont préparés; mais enfin nous arrivons, nous faisons le travail préparatoire et, le Congrès réuni, on constitue le bureau avec le personnel des institutions locales. De sorte que je ne pense pas que le président que nous allons nommer présidera par exemple à Berlin. Non; mais enfin ce sera notre tête jusqu'au moment de l'ouverture du Congrès.

M. l'abbé Balestra. Je proposerai deux ans, parce que nous avons besoin de nous entendre; trois ans c'est trop tard.

M. le Président. Vous proposez que le prochain Congrès ait lieu dans deux ans et puis après tous les trois ans?

M. Magnat. Qu'il y ait un Congrès national tous les ans, sauf l'année où le Congrès sera international.

M. Rigaut. Nous avons à traverser une période transitoire qui amènera nécessairement des changements quand nous aurons traité d'une façon plus complète les questions de notre programme. Jusqu'à ce moment je crois qu'il y a utilité à mettre en pratique les avis de MM. Lambert et Balestra.

M. le Président. Nous ne pouvons pas aborder les questions que nous n'avons pas traitées dans notre Congrès de cette année.

M. l'abbé Balestra. Nous les aborderons l'année prochaine.

M. Hugentobler. Est-ce que nous avons un bureau pour l'année prochaine? M. le Président a proposé Lyon comme siège du prochain Congrès. Je regrette que nous n'ayons pas ici M. Forestier, directeur de l'établissement de Lyon. J'irai le voir, et je crois pouvoir dire en son nom, comme je le dis pour ce qui me concerne, que nous ferons tout ce qui sera en notre pouvoir pour vous rendre l'accomplissement de votre mission facile et agréable. Je vous remercie d'avoir bien voulu désigner Lyon comme siège du Congrès de l'année prochaine.

M. le Président donne lecture des résultats du vote par lequel ont été nommés les membres de la Commission d'organisation du Congrès international.

Président honoraire.

M. Vaïsse (Léon).

Président.

M. Rigaut (Eugène).

Vice-Présidents.

MM. Grosselin (Émile).
Lambert (l'abbé).

Secrétaires.

MM. La Rochelle (Ernest).
Hugentobler (J.).

Membres.

MM. Rieffel (l'abbé).
Balestra (l'abbé).
Borg (le Dr).
Bouvier (le pasteur).
Dieudonné (le frère).
Andronien (le frère).
Magnat.

La séance est levée à quatre heures et demie.

Le Secrétaire,

Ernest La Rochelle.

RÉSOLUTIONS VOTÉES PAR LE CONGRÈS
POUR L'AMÉLIORATION DU SORT DES SOURDS-MUETS.

I.

Le Congrès,

Considérant que la connaissance du nombre, de l'âge, des conditions sociales et intellectuelles des sourds-muets, ainsi que de leur répartition sur la surface du territoire, est une des bases sur lesquelles repose l'organisation de l'instruction à leur donner,

Exprime le vœu que, dans chaque pays, il soit procédé sur une base uniforme aux recherches nécessaires pour l'établissement, à ces différents points de vue, d'une statistique spéciale et complète dressée en dehors du relevé général de la population.

Le Congrès émet en outre le vœu qu'une circulaire soit adressée tant aux maires qu'aux instituteurs de chaque commune, pour obtenir les renseignements statistiques nécessaires, et il appelle l'attention de l'autorité sur le modèle de tableau ci-après, qui lui paraît remplir les conditions désirables :

Sourds-muets.	Nom et prénoms.	
	Date de naissance.	
	Lieu de naissance.	
	Causes de surdité.	de naissance.
		acquise.
	État de santé.	
	État intellectuel	faible ou nul.
		moyen.
		élevé.
	Instruction.	nulle.
		en cours.
		terminée.
	École dans laquelle le sourd-muet est instruit.	
	Condition pécuniaire et moyens d'existence . .	riche.
		aisé.
		pauvre.
	Profession.	
Parents.	Nom et prénoms du père.	
	Sa profession.	
	Sa condition.	
	Nom et prénoms de la mère.	
	Sa profession.	
	Lien de parenté entre le père et la mère.	
	Ancêtres ou collatéraux sourds-muets.	

Observations.

II.

Le Congrès appelle l'attention publique sur les conséquences funestes des mariages consanguins au point de vue de la santé des enfants qui en naissent, et notamment de la surdi-mutité qui peut en être le résultat.

Il émet le vœu que l'attention des médecins se porte :

1° Sur les causes de la surdité;

2° Sur les conseils à donner aux familles, soit pour reconnaître l'existence de l'infirmité, soit pour éviter les conditions dans lesquelles elle peut se produire;

3° Sur le traitement à suivre pour faire disparaître ou atténuer l'infirmité.

Le Congrès émet, en outre, le vœu qu'une chaire de surdi-mutité soit créée dans les Facultés de médecine, ou tout au moins qu'un certain nombre de leçons soient consacrées à l'examen de la question, afin de répandre les connaissances utiles sur les causes de cette infirmité, sur les moyens préventifs à lui opposer et sur le traitement dont elle est susceptible.

III.

Le Congrès estime que le sourd-muet non atteint d'idiotisme possède initialement les mêmes facultés intellectuelles et morales que l'enfant entendant-parlant, et en conséquence a droit à une éducation analogue et équivalente par des moyens et des méthodes appropriés.

IV.

Le Congrès considère que le rôle de la famille dans l'éducation à donner au jeune sourd-muet consiste dans les soins les plus attentifs concernant le corps et l'esprit; les premiers devant se puiser dans les éléments de l'hygiène, les seconds dans l'usage des signes naturels communs à ses similaires et qui auront pour effet de l'initier à ce qui l'entoure et de le préparer aux leçons spéciales du maître.

V.

Le Congrès pense qu'il est très utile au développement intellectuel des jeunes sourds-muets que ces enfants soient, dans l'école primaire, admis avec les entendants-parlants, jusqu'au moment où ils entreront dans une école spéciale.

VI.

Le Congrès est d'avis que, en principe, la séparation des deux sexes dans l'établissement de sourds-muets est préférable à leur réunion.

VII.

Le Congrès, après avoir constaté le nombre respectif de ceux qui reçoivent l'instruction et de ceux qui ne la reçoivent pas, considérant que, malgré les

progrès réalisés jusqu'à présent dans l'enseignement des sourds-muets, un trop grand nombre de ceux-ci demeurent exclus du bienfait de l'instruction et que les progrès qui restent à obtenir encore demandent le concours de l'initiative privée et des pouvoirs publics, émet le vœu que des efforts soient faits de tous côtés pour développer les moyens d'instruction appropriés à cette classe d'infirmes.

VIII.

Recherchant les causes qui ont pu jusqu'ici faire obstacle aux résultats qu'on s'était promis de l'enseignement des sourds-muets, le Congrès croit les trouver :

Dans la négligence qu'on met à préparer les enfants à entrer dans l'école;

Dans la surcharge de travail et de fatigue qu'impose au maître le trop grand nombre d'élèves composant une classe;

Dans le peu de temps accordé d'ordinaire à leur éducation;

Dans l'instruction, en général insuffisante, du personnel enseignant, trop peu préparé à sa tâche difficile;

Dans le défaut trop fréquent d'une méthode précise, appliquée par une direction ferme, bienveillante, éclairée et compétente;

Dans l'absence de réunions générales comme d'une école normale, qui pourraient contribuer au développement et à la diffusion des méthodes.

Pour remédier à la plupart de ces inconvénients et particulièrement au défaut de contrôle compétent, le Congrès émet le vœu que le service public de l'éducation des sourds-muets soit transporté du Ministère de l'intérieur au Ministère de l'instruction publique.

IX.

Le Congrès, après en avoir mûrement délibéré (tout en conservant l'emploi de la mimique naturelle, comme auxiliaire de l'enseignement, en tant que premier moyen de communication entre le maître et l'élève), estime que la méthode dite d'articulation et comportant la lecture de la parole sur les lèvres, qui a pour but de rendre plus complètement le sourd-muet à la société, doit être résolument préférée à toutes les autres, préférence que justifie d'ailleurs l'usage de plus en plus général de cette méthode chez toutes les nations de l'Europe et même en Amérique.

Toutefois il émet l'avis que l'enseignement par lui préconisé comme applicable à la généralité des enfants sourds-muets, ne pouvant convenir aux sujets dont la culture intellectuelle a été négligée ou complètement délaissée, il y a lieu d'appliquer à ceux-ci un enseignement qui, par des voies rapides, au moyen des signes communs à tous les sourds-muets, permette de développer leurs facultés dans la mesure du possible.

X.

Le Congrès exprime le vœu que les études soient soumises à un plan gra-

dué en raison non seulement de l'âge, mais surtout des facultés intellectuelles et des progrès des sourds-muets.

XI.

Le Congrès, parmi les divers modes de recrutement des maîtres, émet l'avis que le meilleur consisterait à établir dans les écoles d'application jointes aux écoles normales primaires, une classe de sourds-muets destinée à former des instituteurs et institutrices.

XII.

Le Congrès, dans le but de faire progresser l'enseignement, de propager les meilleures méthodes et de susciter l'émulation, prend la résolution suivante :

Art. 1er. Un Congrès national aura lieu annuellement dans chaque contrée de l'Europe.

Art. 2. Ces divers Congrès formeront, par voie de délégation, un Congrès international tous les trois ans [1].

Art. 3. Le Congrès actuel nomme une Commission de dix membres chargée de mettre à exécution la mesure plus haut énoncée.

[1] Une note insérée dans le compte rendu de la séance du samedi soir 28 septembre 1878 a fait connaître par quelles raisons exceptionnelles la Commission d'organisation a cru devoir fixer à l'année 1880 la date du prochain Congrès international.

ANNEXE.

DE L'ÉDUCATION DU SOURD-MUET

DANS LA FAMILLE ET DANS LES INSTITUTS,

PAR Mme CAROLINE DE BEAULIEU.

Appelée par mon mariage à devenir la mère d'un enfant sourd-muet, mon premier soin fut de rechercher l'origine de son infirmité.

Il avait vingt-huit mois lorsque la bonne qui le promenait s'aperçut qu'il ne répondait pas à son nom; encore fallut-il que les autres bonnes appelassent son attention sur ce fait. Quant aux parents, ils le trouvaient *en retard*. L'enfant ne parlait pas, mais prononçait fort distinctement : papa, maman.

Les sourds-muets de naissance sont, paraît-il, fort rares; les cruelles infirmités de la surdité et du mutisme, conséquence inévitable de l'atrophie de l'ouïe, sont généralement la conséquence des fièvres pernicieuses, des congestions cérébrales et souvent aussi des rougeoles mal soignées. Dans ces divers cas, l'intelligence et le caractère des enfants se ressentent profondément de l'ébranlement des organes; ils sont tristes et enclins à la méchanceté. C'est un fait que mes études et mon expérience m'ont pleinement confirmé; je le soumets aux réflexions de ceux qui s'occupent de ces intéressants enfants. Pour ceux-là, plus encore que pour tous les autres, l'éducation n'est possible qu'à l'aide d'une fermeté pleine de tendresse et d'une inaltérable douceur.

Éveiller l'intelligence endormie, développer les sentiments moraux en dilatant toutes les fibres du cœur : là est tout le secret pour fondre la dure enveloppe de ces pauvres êtres que la sévérité exaspère, que la froideur blesse, mais que je n'ai jamais vus résister aux caresses.

L'enfant que la Providence confiait à mes soins n'était pas dans ce cas. Parfaitement conformé, d'une santé robuste, d'une intelligence bien au-dessus de la moyenne, il était gai, adroit, caressant; son large front, bien dessiné par l'arcade sourcilière, se couronnait de boucles à reflets dorés, ses yeux, d'une admirable transparence, laissaient voir les impressions de sa jeune âme, son regard pénétrant fouillait dans celui qu'il interrogeait pour y lire la pensée.

D'informations en informations, je remontai du dernier domestique jusqu'à la nourrice, qui me certifia, ainsi que ses parents et voisins, que l'enfant entendait et bégayait quelques mots lorsqu'elle l'avait rendu à sa famille. La paralysie du tympan, constatée par le Dr Duleau, s'étendit-elle lentement? Plusieurs médecins m'affirmèrent que cela était possible.

Dès que le père fut certain du malheur qui frappait son enfant, il l'emmena à Paris, consulta les célébrités médicales, les médecins spécialistes, voire même les somnambules et les charlatans. Que ne fait-on pas lorsque l'on est frappé dans ce qu'on aime?

Après trois ans de consultations et de traitement, le Dr Duleau conseilla de cesser toute médication. «Je ne veux, dit-il, me prêter à aucune opération; il serait très malheureux d'exposer un enfant si bien doué aux dangers de semblables expériences.»

Tout était dit; l'infirmité déclarée incurable, le pauvre père ne songea plus qu'à l'éducation de son fils, qu'il entreprit avec une abnégation qui ne se démentit pas un seul jour.

A l'aide du *Manuel des sourds-muets*, qui renferme l'alphabet, les premiers éléments de lecture et les premières règles de grammaire; puis, d'un livre appelé *Le mot et la chose*, volume où le mot est placé en regard d'une petite gravure, il commença à lui apprendre à lire; puis, en lui faisant copier les lettres sur un tableau noir, il lui apprit à écrire.

Lorsqu'il me confia la suite de l'éducation de son enfant, celui-ci savait lire et écrire très correctement et connaissait les premiers éléments d'arithmétique. Il avait huit ans.

Aucun signe conventionnel n'avait été et ne fut jamais employé; famille et amis parlaient à l'enfant comme s'il eût entendu, accompagnant la parole de gestes naturels; les siens étaient expressifs, gracieux et charmants.

Je ne fis aucune autre étude préparatoire à mon nouveau professorat que celle des vingt-cinq signes alphabétiques, et je suis convaincue qu'il n'y en a point d'autres à faire, car je me suis toujours fait comprendre de tous les sourds-muets, mais je dois l'avouer, particulièrement de ceux qui ont été élevés dans la famille ou dans les écoles chrétiennes, dont quelques-unes, en Bretagne, se chargent de l'éducation des enfants sourds-muets de leur circonscription.

Aussi me suis-je toujours appliquée à multiplier les rapports de mon jeune élève avec les enfants de son âge et toutes sortes de personnes.

Une excessive légèreté de caractère gâtait cette riche nature, qu'entraînaient à la flânerie la facilité du travail et une imagination d'une excessive mobilité. Je le soumis aux études régulières, ce qui n'avait pu être fait jusque-là par le père. Je commençai mon enseignement pédagogique par l'histoire sacrée, dont je faisais de petits résumés fort courts, n'employant que les mots les plus simples et les phrases les plus courtes et les plus précises. J'exigeai qu'il les apprît de mémoire. J'ajoutai, quelques mois après, la géographie et l'histoire.

Les livres élémentaires ne me convenant pas, j'écrivais chaque jour des leçons que je graduais, d'après la somme de connaissances acquises. La récitation était remplacée par la transcription sur le tableau noir. Puis je posais diverses questions; les réponses me donnaient la mesure du progrès accompli.

Je ne sais si les livres pédagogiques de l'Institution sont changés, mais ils étaient bien loin alors de la clarté et de la brièveté nécessaires à des enfants pour lesquels l'étude des faits se complique de l'étude des mots.

Avant de faire apprendre les leçons, je les expliquais dans leurs moindres parties; c'est du reste une méthode que je crois nécessaire à tous les enfants, elle leur rend le travail moins pénible; je l'ai toujours employée avec succès.

Lorsque la somme de ses connaissances en histoire fut assez considérable pour lui fournir quelques faits intéressants, j'exerçai mon élève à de petites compositions de style servant en même temps de répétition aux leçons apprises précédemment.

Ce travail est fort pénible aux sourds-muets, ils intervertissent fréquemment l'ordre des lettres, et surtout celui des mots; il l'était principalement pour mon élève, à cause de son extrême légèreté.

Afin de lui donner plus de facilité à former ses phrases, je commençai à cette époque à lui enseigner la syntaxe; j'obtins de très bons résultats en le forçant à l'application constante de l'ordre logique. L'analyse grammaticale lui était familière; j'exigeais que les

compléments indirects suivissent toujours les compléments directs, sans permettre les inversions. Ce travail contraignait son esprit au raisonnement; les intelligences brillantes comprennent plus par l'intuition que par la réflexion; comme les miroirs de Venise, elles reflètent instantanément l'image présentée avec une netteté parfaite; mais qu'une autre image succède, il ne reste rien de la précédente.

En même temps, je commençai de lui faire suivre un cours supérieur de grammaire, estimant que lorsqu'il posséderait suffisamment l'art de traduire sa pensée, le grand lien social serait établi.

En lui enseignant la nature des lettres et des syllabes, il me vint à l'esprit d'essayer de les lui faire prononcer suivant leur indication grammaticale. Je parvins à lui faire comprendre les différentes prononciations des labiales, des dentales, des gutturales, etc. J'employai les moyens les plus vulgaires pour l'initier au mécanisme des divers organes du son.

Je lui fis remarquer les contractions différentes des lèvres, dessinant un sourire pour l'*i*, s'arrondissant pour l'*o*, et pour l'*u* ébauchant un baiser.

En introduisant son petit doigt dans ma bouche, je lui faisais apprécier la fonction des dents se serrant pour arrêter le son, ou s'écartant pour le laisser fuir en sifflant, les mouvements si considérables de la langue, tantôt séparant les dents, tantôt frappant le palais, tantôt s'appuyant au *mur d'ivoire*.

Les consonnes formant des syllabes, j'appuyais le bout de ses doigts sur ma gorge, pendant que je les prononçais; et il se rendait ainsi compte des contractions de la glotte.

J'obtins les syllabes nasales en lui pinçant le nez. Pour la lettre R, je m'avisai d'un gargarisme.

Lorsque le nom d'une consonne était bien su, j'y joignais celui d'une voyelle, comme dans l'épellation ordinaire.

Les syllabes muettes présentèrent de grandes difficultés. Je me souviens que la lettre *l* me demanda plusieurs jours de travail; j'y tenais beaucoup, à cause de sa similitude avec le pronom; désespérant d'y parvenir, je m'avisai de verser de la crème dans deux soucoupes, et, prenant un chat, dont je tolérais la présence sur la table de travail, je le mis devant le liquide affriolant, en faisant remarquer à l'enfant sa langue rose. Je lui donnai l'autre soucoupe; la démonstration eut un plein succès.

Les premières contractions de la bouche sont toujours exagérées; mais, peu à peu, l'habitude les rend insensibles; la voix des sourds-muets garde un timbre enfantin, grêle et monotome. Les progrès de la parole furent rapides; mon élève demanda bientôt tout ce dont il avait besoin, en appelant chacun par son nom d'une façon très distincte.

Arrivée à ce point, je lui fis faire tous les jours une petite lecture à haute voix. Il se préparait à sa première communion. Je choisis pour cet exercice les saints Évangiles, dont la simplicité et la grandeur est surtout comprise des petits et des malheureux. Il récitait facilement à haute voix ses prières et son catéchisme.

Notre respectable curé m'offrit d'exempter mon élève de l'assistance au catéchisme de la paroisse; je jugeai au contraire que cette réunion d'enfants de toutes les classes, assemblés pour la préparation de l'œuvre si importante de la première communion, — le grand pas du chrétien sur la route de la véritable fraternité, — ne pouvait que lui être profitable en déposant dans sa jeune âme les premiers germes de l'égalité humaine et lui en offrant les meilleurs moyens d'application.

Mon fils connut bientôt tous ses petits camarades. Compris de tous, comme il le fut toujours jusqu'à son entrée à l'Institution, il suivit les leçons du catéchisme, en fit les analyses, se distingua par son application et son instruction, et mérita bien les prix qu'il remporta aux concours et aux examens.

Après la première communion, et tout en continuant les études, je commençai l'enseignement du dessin, pour léquel il montrait des aptitudes remarquables. Comme tous

les fils d'Adam, les défauts de cet enfant côtoyaient ses qualités ; sa facilité créatrice se traduisait en moquerie. Son esprit brillant et fin, toujours en éveil, saisissait d'un coup d'œil le trait saillant du caractère ou de la physionomie, l'allure particulière à chacun, son geste habituel, ses aptitudes ou sa manie.

D'un signe rapide, toujours juste, la personne était clairement désignée soit par le geste, soit par le crayon. Il me fallut beaucoup de temps et de peine pour lui faire comprendre que la charité et la politesse interdisaient absolument ces façons qu'on avait eu le tort de développer dans sa première jeunesse. Appliquée au dessin et sagement dirigée, cette faculté pouvait devenir précieuse; elle l'eût conduit au talent, s'il m'eût été donné d'achever l'œuvre commencée.

Des malheurs successifs changèrent notre position de fortune. N'ayant plus la possibilité de m'occuper exclusivement de mon cher enfant, et d'ailleurs ne possédant pas le talent nécessaire pour son éducation artistique, je continuai la surveillance facile des études scolaires, et je le fis entrer à l'école de dessin, rue de l'École-de-Médecine; sa position et ses progrès intéressèrent les professeurs. Je n'eus qu'à me louer de leur bienveillance. Je n'avais pas l'ambition de faire de mon fils un artiste dans le sens élevé du mot, mais je voulais lui faire apprendre une profession artistique, la sculpture sur bois; s'il avait du talent, il ferait sa route lui-même.

J'étais astreinte par ma nouvelle position à un travail continu. Mon fils en éprouvait une grande peine; il avait pour moi l'affection la plus tendre, comprenait les tristesses de la famille et me rendait toutes sortes de services avec une habileté et une adresse sujet d'admiration pour tous ceux qu'il fréquentait.

Il connut bientôt Paris et fit toutes mes courses, portant et rapportant mon travail, rassortissant les fournitures. Jamais il ne commit d'erreurs : métrage des dentelles, qualité et dessins des broderies, sommes à recevoir; il mettait dans ses rapports avec les fabricants une intelligence et une politesse qui n'étaient pas sans influence dans mes relations avec eux.

Malheureusement on parlait beaucoup de lui dans le cercle de nos relations; sa beauté remarquable et sympathique en faisait un sujet de conversation et d'étonnement. Je ne sais trop comment cela se fit, mais un jour je reçus la visite du sous-directeur de l'École des sourds-muets; après deux ou trois visites, on offrit une bourse et l'assurance d'une position à la fin des études, soit qu'il restât professeur à l'Institution, soit que, selon mes vœux, il continuât le dessin et apprît la sculpture d'ornement.

Que pouvais-je faire? Je n'avais aucun droit, je n'étais pas la mère; malgré mes observations et mes prières, l'Institution s'empara de mon œuvre, non pour l'achever, mais pour la détruire.

Les premiers mois passés à l'Institution furent pénibles pour mon fils; il s'habituait difficilement aux signes, comprenait mal ses compagnons et s'ennuyait.

Les visites et les congés étaient un continuel sujet de larmes; enfin sa légèreté naturelle et l'arrivée de deux jeunes gens dont la première éducation s'était faite en famille lui firent prendre patience.

Je m'aperçus promptement que la marche ascendante des études s'arrêtait; j'attribuai ce fait au chagrin de la séparation, au changement de méthode, tout en reprochant à mon enfant son manque de courage.

«Je sais tout ce qu'on apprend dans ma classe», me répondit-il.

Je tentai de le faire passer dans une classe supérieure; on me fit cette réponse : «Madame, il pourrait certainement entrer à la classe supplémentaire, mais on ne la suit que la dernière année, et l'élève doit auparavant passer par toutes les autres classes. — Pour ceux qui entrent à l'Institution en commençant, je le comprends, mais pour lui qui est déjà avancé? insistai-je. — Il est dans la classe de son âge, Madame; c'est le règlement; il a encore quatre ans à attendre.»

Quatre ans! c'était quatre ans pour oublier. J'essayai en vain de lutter à la maison. Pendant les sorties, je m'efforçai de conserver quelques gerbes de cette moisson semée avec tant d'amour. Je fus vaincue par l'esprit de routine.

La parole se fit de plus en plus rare.

«A quoi bon parler? me disait l'enfant; je n'entends pas, on se moque de moi; les professeurs nous disent que nous parlons mal et le médecin nous défend de nous fatiguer à cet exercice inutile.»

Lorsque j'essayais de démontrer à mon fils et à ses amis la nécessité où ils seraient un jour de se faire comprendre de tous, ils me répondaient avec une conviction désespérante :

«Nous sommes malheureux; c'est aux entendants-parlants d'apprendre notre langue et nos signes; d'ailleurs ils profitent de notre infirmité pour nous tromper. On nous recommande de nous soutenir pour nous défendre contre la société.»

Je perdis peu à peu l'espoir de renouer, dans le cœur de mon fils, le lien si nécessaire de la solidarité humaine. J'avais dit à l'enfant:

«Dieu a créé le monde matériel pour l'homme, mais il a créé l'homme pour la société; il doit s'y épanouir dans son amour pour ses frères.»

L'instituteur disait à l'adolescent :

«Prenez garde, votre infirmité vous place en dehors de la société; elle se jouera de votre impuissance, défendez-vous.»

L'envieuse jalousie, l'oubli des sentiments de famille, la défiance et la haine, voilà les fruits amers de cette éducation.

Quelques semaines ou quelques mois après leur admission, selon l'étendue de leurs connaissances, les enfants disent le plus naïvement du monde :

«Les parents des sourds-muets ont la honte de l'infirmité de leurs enfants. Avant le bon abbé de l'Épée, ils les abandonnaient; aujourd'hui l'État a fondé une école pour les recueillir et les élever; l'abbé de l'Épée est notre père; notre directeur et nos professeurs, voilà notre famille.»

Que j'ai vu pleurer de mères, à ce discours!

Comme les autres, j'ai reçu en plein cœur cette doctrine; mais dans l'écroulement général de si belles facultés, la tendresse est restée, — dernière épave!

Je ne crois pas que les professeurs aient conscience de ce qu'ils font; ils sont pour enseigner des infirmes, selon une méthode qui leur est désignée. Convient-elle à tous? N'en doutez pas! c'est celle de l'abbé de l'Épée. Il ne suffit pas de donner l'enseignement des signes, il faut en comprendre l'esprit. Il faudrait se faire petit, comme le serviteur de Dieu, pour se faire comprendre des petits et éveiller les sentiments à défaut des oreilles. Mais comme, dans l'enseignement officiel, aucune des facultés morales n'est en jeu, tout se concentre dans une démonstration matérielle et immuable.

Si de la classe nous passons à l'atelier, l'insuffisance du travail a de plus terribles conséquences, car il n'est pas absolument nécessaire d'être de première force en histoire, ni même en grammaire, pour devenir honnête homme et bon citoyen; mais il est absolument indispensable d'être un habile et laborieux ouvrier. Or, le temps pris sur les études pour l'apprentissage ne peut être qu'une préparation. Ce temps suffit à donner au jeune homme aisé une occupation agréable, utile à la santé; mais lorsqu'il s'agit d'un labeur quotidien qui doit nourrir la famille, c'est bien différent!

Il faut donc à dix-huit ans recommencer l'apprentissage; mais il est bien tard pour vaincre les habitudes de nonchalance prises dans ces ateliers d'amateurs.

C'est la grande déception qui frappe la plupart des familles laborieuses; elles se trouvent chargées tout à coup d'un homme ayant de grands besoins et peu de moyens de les satisfaire, d'un homme qui, outre son ignorance et son incapacité industrielles, apporte au foyer paternel les vanités malsaines de l'éducation qui fait les déclassés.

Grave péril de cette éducation mixte, bonne seulement pour les classes aisées, pernicieuse aux enfants de cultivateurs et d'ouvriers, les plus nombreux de l'Institution.

Aux jours des distributions de prix, les portes ouvertes montrent les dortoirs, les réfectoires, les lavabos et les cuisines, tout cela brillant et reluisant; les murs des couloirs sont garnis de tableaux, fort ingénieux et fort utiles, je me hate d'en convenir. Les vitrines contenant les travaux des élèves sont pleines, et les moindres objets soigneusement étiquetés. Mais quel vide sous ces apparentes richesses!

A la vue de ce luxe relatif, que leurs mansardes ou leur petite ferme sont loin de leur représenter, combien ai-je entendu d'honnêtes parents s'écrier :

« Le cher enfant, il est mieux ici que chez nous! »

Hélas, pourquoi l'oiseau blessé a-t-il quitté l'humble nid? Neuf fois sur dix, le pauvre logis lui devient un objet de dégoût, la nécessité du travail un fardeau d'autant plus pesant qu'il y est malhabile; sa famille est une ennemie qui se joint aux étrangers pour le persécuter.

Avant son entrée à l'Institution, toutes les misères trouvaient dans le cœur de mon fils support et compassion; leur vue l'aidait à porter sans aigreur sa part du fardeau des misères humaines. Il remerciait ardemment le Souverain Maître de la vie, de sa santé, de ses deux yeux, de ses mains adroites et de ses pieds agiles; à l'Institution, il apprit à pleurer sur lui-même, à envier l'ouïe à l'aveugle, la parole au boîteux.

Avec la résignation il perdit la gaieté; jusque-là, adroit à tous les jeux, aucun de nos plaisirs ne le laissait indifférent; il aimait passionnément le théâtre, l'Opéra surtout, à cause de la sensation du son, éprouvée et communiquée au cerveau par l'épigastre.

La trépidation du sol donne à presque tous les sourds-muets le sentiment de la mesure. Mon fils dansait parfaitement et ses succès au bal lui ouvraient toutes les portes, les cavaliers étant chose assez rare. Il mimait avec talent, accordant ses gestes à la musique. Bien que superficielles, ces qualités aimables lui étaient une occasion de relations agréables et utiles; aussi je m'étais appliquée à les développer et à les diriger. Elles lui étaient naturelles, elles survécurent seules aux heureuses années passées au sein de la famille.

Lorsque mon fils entra à l'Institution, la terre bien préparée avait reçu la semence; elle n'y germa pas, faute de culture; peu à peu l'ivraie étouffa le bon grain.

Comme tous les autres, il revint au foyer, inhabile au travail. Il était trop tard pour recommencer les rêves d'autrefois; il fallut demander à n'importe quelle industrie une position.

Aujourd'hui il a quarante ans; il voit rarement sa famille, qui pleure tant de facultés perdues.

Je voudrais crier à toutes les mères :

Gardez vos enfants; que de bonne heure ils partagent vos joies, vos labeurs et vos peines; qu'après une séparation plus ou moins longue, ils ne rentrent pas au foyer domestique étrangers à votre langage, à vos usages, à vos besoins. L'éducation du sourd-muet n'est pas plus difficile que celle des autres enfants; elle est seulement plus longue. L'impérieux besoin de l'âme humaine de se communiquer à d'autres âmes et la curiosité naturelle à l'enfance sont les deux grandes forces qui poussent le jeune sourd-muet à se mettre en rapport avec ceux qui l'entourent; elles l'aident à se maintenir dans la vie commune. Ces deux forces sont annihilées dans l'école, où tout est calculé, au contraire, pour rendre la vie matérielle facile, mais seulement à l'Institution, seulement entre les élèves, système qui ne tend à rien moins qu'à séparer ces malheureux enfants du reste de la société.

C'est le contre-pied de la pensée du fondateur de l'école, qui voulait briser les barrières élevées par l'ignorance entre le sourd-muet et l'entendant-parlant, multiplier leurs rapports, faire rentrer l'infirme dans la vie sociale, et non l'en faire sortir.

Je sais que les familles laborieuses ne peuvent se charger de l'instruction de leurs enfants. Mais n'y a-t-il pas des sœurs de charité? N'y a-t-il plus de professeurs dévoués dans nos écoles? Vingt-cinq signes alphabétiques de plus à connaître ne chargeront guère les examens. Or, je soutiens que cette connaissance est la seule indispensable; une demi-heure de leçon particulière le matin, autant l'après-midi, suffisent pour enseigner au sourd-muet ce qu'il ne peut apprendre avec ses compagnons. Un tableau de ces vingt-cinq signes, dans la classe, l'auront bientôt mis en rapport avec tous. La mimique naturelle, la meilleure, lui rendra facile l'expression de sa pensée. Élevé au milieu des siens, compris de tous, il connaîtra et remplira facilement les grands devoirs de la société, qui doit pouvoir compter sur tous ses enfants.

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

Arrêté du Ministre de l'agriculture et du commerce autorisant le Congrès 1
But du Congrès 2
Comité d'organisation 4
Règlement général du Congrès 7
Programme du Congrès 8
Adjonction d'une section relative aux sourds-muets 10
Commission spéciale chargée d'organiser cette section 10
Programme de la section IV (sourds-muets) 11
Liste générale des Membres du Congrès 11
Bureau du Congrès 32

PREMIÈRE PARTIE.

CONGRÈS POUR L'AMÉLIORATION DU SORT DES AVEUGLES.

SÉANCES GÉNÉRALES.

1re Séance (séance d'ouverture). — Lundi 23 Septembre 1878.

Discours d'ouverture de M. Nadault de Buffon 35
Communications diverses par le secrétaire général 48
Nomination du Bureau 54

2e Séance. — Mardi 24 Septembre 1878.

Mémoire de M. Moldenhaver (Danemark) : Que faut-il faire pour les aveugles? Que peut-on demander des aveugles? 57
Discours de M. le Dr Marjolin : De la fréquence des ophtalmies purulentes chez les enfants envoyés au dépôt de l'hospice des enfants assistés, et sur ses conséquences pour la cécité 62
Résolutions proposées par M. le Dr Appia 70
Mémoire de M. le Dr Daumas 71

3e Séance. — Mercredi 25 Septembre 1878.

Discours de M. M. Pablasek (Autriche) : Les maîtres aveugles 75
Discussion 81
Mémoire de M. le Dr Appia (Genève) : De la corrélation physiologique entre les cinq sens et de leurs rapports avec les mouvements volontaires. — Application à l'éducation des aveugles. (Avec tableaux schématiques.) 86
Programme des sections et commissions 100

4e Séance. — Jeudi 26 Septembre 1878.

Pages.
Discours de M. de Marcère, Ministre de l'intérieur. 102
Discours de M. Nadault de Buffon. . . . . 102 et 103
Mémoire de M. le Dr Bonnafont : Considérations médico-physiologiques sur les sourds et les aveugles. 107
Rapport de M. le Dr Claisse. 118
Discours de M. le Dr Marjolin. 119
Sur la proposition du secrétaire général, le Congrès vote en principe la fondation d'une Société internationale pour l'amélioration du sort des aveugles et des sourds-muets. 124

5e Séance. — Vendredi 27 Septembre 1878 (matin).

M. E. O. Borg (Suède) : Biographie de Magnus Olsson, aveugle et sourd-muet, son élève. 126
Description des appareils inventés par M. Borg pour l'Enseignement des sourds-muets et des aveugles (avec planche). 130
M. l'abbé Raineri (Italie) : Rapport de la commission B sur la question du Rôle de la famille dans les soins du premier âge. 131
M. Moldenhaver (Copenhague) : Manuel sur le même sujet. 132
Discussion. (Voir également sur ce sujet le Mémoire de M. Gridel, p. 165.). 134
M. Piras. Rapport de la commission A : Statistique. 137
Tableau type. 139
Discussion. 138

6e Séance. — Vendredi 27 Septembre 1878 (soir).

Rapport de la commission H : Méthodes et systèmes d'impression et d'écriture; leur unification. — Plan d'études. — Livres scolaires. (MM. Meyer et Levitte, rapporteurs.). 142
Discussion. 146
Le Congrès se prononce à une forte majorité en faveur de la Généralisation du système Braille non modifié. 153
M. l'abbé Victorin. Rapport de la commission G : Ordre et discipline dans les instituts. . 153
Discussion. 154

7e Séance. — Samedi 28 Septembre 1878 (matin).

M. l'abbé Gridel (Nancy) : Mémoire sur l'instruction et l'éducation des aveugles. 158
M. le Dr Armitage (Angleterre) : Mémoire sur les moyens employés pour améliorer la condition des aveugles de la Grande-Bretagne et de l'Irlande (avec gravures). 173
M. E. C. Johnson (Londres) : Rapport présenté par quelques délégués anglais. 186
M. Bret : Rapport sur les conclusions de la commission d'hygiène et sur les industries accessibles aux aveugles. 188
M. Courteville : Proposition concernant une Nouvelle industrie pour les femmes aveugles. 191
M. James Kennedy (Écosse) : De la nécessité de fournir aux aveugles une occupation permanente. 194
M. Lavanchy : Proposition tendant à obtenir des compagnies de chemins de fer un Tarif spécial pour les aveugles voyageant avec leurs conducteurs. 196

8e Séance. — Samedi 28 Septembre 1878 (soir).

Pages.

M. Gridel (Nancy). Rapport de la commission C : Éducation des aveugles dans les écoles publiques de voyants. . . . 198

Discussion 199

Concours pour la Rédaction d'un manuel à l'usage des instituteurs 203

M. Meyer. Rapport sur les conclusions de la commission E : Fondation d'écoles primaires spéciales et d'écoles secondaires pour les aveugles 203

M. Thuillant. Rapport de la commission I : Enseignement musical des aveugles 205

M. Pablasek (Autriche) : Rapport sur l'Enseignement musical dans les écoles d'aveugles . . 206

Discussion sur les travaux de la commission K : Carrières ouvertes aux aveugles; asiles; hospices 210

M. Oudart (Belgique). Rapport de la commission D : Séparation des aveugles et des sourds-muets 212

9e Séance (séance de clôture). — Lundi 30 Septembre 1878.

Discours de MM. Nadault de Buffon et Anatole de la Forge 216

Résolutions votées pour arriver à l'amélioration du sort des sourds-muets (section IV) 218

Fondation d'une Société internationale pour l'amélioration du sort des aveugles et des sourds-muets 222

Discours de M. Honoré Arnoul 229

M. Nadault de Buffon remet à M. Lavanchy une adresse signée par tous les membres du Congrès 232

Clôture 233

PIÈCES ANNEXES.

1. Statuts de la Société internationale pour l'amélioration du sort des aveugles et des sourds-muets 237
2. Mémoire de M. Heller (Vienne) sur le Principe de l'enseignement des aveugles par l'observation immédiate ou intuitive 247
3. Note sur l'écriture des aveugles, par A. Kœchlin (Illzach) 252
4. M. Moon (Brighton). Rapport sur son système de lecture 255
5. M. Smith (Boston). Mémoire sur le système Braille modifié et adapté aux langues anglaise, française et allemande 257
6. M. Pablasek (Autriche). Unification des systèmes d'impression et d'écriture 266
7. M. Vitali (Milan). Mémoire sur le sténophonographe de Michela 269
8. M. Vitali. Exposé général sur l'état actuel des aveugles en Italie 273
9. M. le Dr Armitage (Angleterre). Éducation des aveugles dans les écoles ordinaires . . . 276
10. M. A. Buckle (York). Mémoire sur le même sujet 279
11. M. F. Forster (Worcester) et M. Barnhill (Glasgow). Mémoire snr le même sujet . . . 284
12. M. Meyer (Amsterdam). Rapport de la commission L : Expositions des institutions et instituteurs d'aveugles, enfants et adultes, à l'Exposition universelle de 1878 . . . 292
13. Le Diplographe, de M. E. Recordon (extrait du *Journal de Genève*), avec gravure . . . 300
14. Récompenses décernées par le Jury international, classe VI : Aveugles 303
15. M. le Dr Desruelles. Essai sur l'amélioration du sort des aveugles 304
16. M. A. Guidon (Coutances). Éducation de l'enfant aveugle dans la famille 317
17. Institut Indiana (Amérique). Extraits des vingtième et vingt-quatrième rapports 322

Pages.

18. M. Philbrick (Amérique). Statistique sommaire des écoles d'aveugles aux États-Unis. 326
19. MM. les Professeurs de l'Institution nationale des jeunes aveugles, à Paris. Sur l'éducation des aveugles 328
20. Distribution solennelle des prix à l'Institution des jeunes aveugles de Paris en 1878. Discours du directeur et du sous-secrétaire d'État au ministère de l'intérieur.... 334
21. M. Piras. Rapport de la commission K. (Voir p. 210, séance du 28 septembre, soir.). 340
22. M. le Dr Georges Martin (Cognac). Appel à la philanthropie. — Fondation de cliniques ophtalmiques.......... 342
23. Professions et métiers exercés en Angleterre par les aveugles.......... 358
24. M. Levitte. Anaglyptographie et raphigraphie de Braille.......... 360

PLANCHES.

A. Système Braille.
   1. Anaglyptographie. 1° Application à l'orthographe. 2° Application à la sténographie. 3° Application à la musique.
   2. Raphigraphie.
B. Système de New-York (système Braille modifié). (Voir également les modifications proposées par M. Smith, de Boston, p. 162.)
C. Type romain (Institution des aveugles d'Amsterdam).
D. Spécimen du système Alston modifié (Gilbert et Rimington, à Londres).
E. Alphabet Moon (relief).
F. Spécimens du système Moon adapté à diverses langues.
G. Carte géographique (réduction par le Dr Moon).

DEUXIÈME PARTIE.

CONGRÈS POUR L'AMÉLIORATION DU SORT DES SOURDS-MUETS.

LISTE DES MEMBRES INSCRITS DANS LA 4e SECTION DU CONGRÈS UNIVERSEL POUR L'AMÉLIORATION DU SORT DES AVEUGLES ET DES SOURDS-MUETS.......... 377

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES.

1re SÉANCE (SÉANCE D'OUVERTURE). — LUNDI 23 SEPTEMBRE 1878.

Allocution de M. Léon Vaïsse, président provisoire. — Constitution du Bureau.......... 379
Communications.......... 380
PLAN DES TRAVAUX DE LA QUATRIÈME SECTION : MM. Magnat, l'abbé Balestra.......... 381
NÉCESSITÉ D'UNE STATISTIQUE SPÉCIALE ET COMPLÈTE DES SOURDS-MUETS : M. Hugentobler..... 383
Adoption du PROJET DU VOEU rédigé par M. Grosselin.......... 384

2e SÉANCE. — MARDI 24 SEPTEMBRE 1878.

Communications et dépôts.......... 385
Télégramme de félicitations adressé par le Congrès de Paris au Conseil général de Côme.. 387

Pages.

Projet de circulaire relative à la statistique des sourds-muets, présenté par M. Grosselin : MM. Magnat, Rigaut, Leroux; adoption du projet........................ 387

Examen des Causes de la surdité : MM. l'abbé Lambert, Magnat, l'abbé Balestra, Bouvier, Hugentobler et Rigaut.. 390

Rédaction proposée par M. Grosselin et adoptée par le Congrès, d'un Vœu signalant à l'attention publique le danger des mariages consanguins............................ 396

État psychologique du sourd-muet : MM. Magnat, l'abbé Lambert, Rigaut et Grosselin... 397

3e Séance. — Mercredi 25 Septembre 1878.

État psychologique du sourd-muet. Résolutions proposées par MM. Grosselin, l'abbé Lambert et Rigaut. Discussion : M. Magnat et Mlle Gaudon. Adoption de la rédaction proposée par M. Rigaut.. 400

Du rôle de la famille dans les soins à donner au jeune sourd-muet : MM. l'abbé Delaplace, Grosselin, le frère Louis, Hugentobler, Magnat, Bouvier, Rigaut, Mlle Gaudon, l'abbé Lambert, Blondel, l'abbé Balestra. Adoption par le Congrès de la résolution proposée par M. Rigaut.. 401

Le jeune sourd-muet peut-il être admis dans les écoles publiques des entendants-parlants? M. Magnat.. 409

4e Séance. — Jeudi 26 Septembre 1878.

Lecture faite par M. Hugentobler d'une lettre de félicitation adressée à M. Lavanchy, secrétaire général du Congrès, par M. Furstemberg, fondateur de Congrès de sourds-muets en Allemagne.. 411

Suite de la délibération sur la quatrième question du programme : MM. Grosselin, Hugentobler, l'abbé Lambert, Magnat.. 411

Lecture d'une lettre de M. Griolet de Geer, sourd-muet de naissance, demandant à faire une communication au Congrès.. 414

Reprise de la délibération : MM. Bouvier, l'abbé Lambert, Magnat, Leroux, Blondel, l'abbé Balestra.. 415

Vote de la résolution relative à l'Admission préalable des sourds-muets dans l'école primaire avec les entendants-parlants.. 418

De l'admission des deux sexes dans le même établissement : MM. Magnat, Hugentobler, l'abbé Lambert, l'abbé Balestra, le pasteur Bouvier, E. Grosselin, le frère Louis...... 418

Adoption à l'unanimité moins deux voix de la résolution proposée par M. le Président..... 418

5e Séance. — Vendredi 27 Septembre 1878.

Lecture faite par M. Magnat d'un mémoire de M. A. Houdin sur la quatrième question : De l'état actuel de l'enseignement des sourds-muets en France : MM. Magnat, Hugentobler, l'abbé Balestra.. 432

M. John B. Philbrick, délégué américain à l'Exposition universelle, est introduit par M. Lavanchy au sein du Congrès, auquel il fournit des renseignements sur la Situation des institutions de sourds-muets aux Etats-Unis.. 440

Quelles sont les causes qui jusqu'ici ont empêché d'obtenir des résultats satisfaisants dans l'enseignement des sourds-muets? MM. Hugentobler, Magnat, Fourcade, l'abbé Balestra.. 445

Vote relatif à l'enseignement des sourds-muets.. 449

Question des méthodes : MM. Bouvier, Hugentobler, Magnat, Fourcade, l'abbé Balestra, le frère Dieudonné, l'abbé Lambert, Eidenschenk.. 449

Pages.

Hommage fait au Congrès par M. le Dr Bonnafont d'un mémoire sur la responsabilité légale des sourds-muets 459

Annexe. — Projet de loi présenté par M. Correnti sur la Réorganisation des écoles spéciales pour les sourds-muets 459

6e Séance. — Samedi 28 Septembre 1878 (matin).

Suite de la délibération sur les Causes qui ont empêché d'obtenir des résultats satisfaisants dans l'enseignement des sourds-muets : M. l'abbé Lambert 461

Adoption de la résolution proposée par M. le Président 463

Question des méthodes, des procédés et de leur unification : M. Grosselin 463

M. Hugentobler présente au Congrès M. E. O. Borg, ancien directeur de l'Institution des aveugles de Manilla, près Stockholm. M. le Président, au nom du Congrès, rend hommage au dévouement de M. E. O. Borg 468

Reprise de la délibération : MM. Magnat, Fourcade, l'abbé Balestra 468

Vote du projet de résolution présenté par M. Rigaut 477

7e Séance. — Samedi 28 Septembre 1878 (soir).

Proposition faite par M. Rigaut d'une addition aux termes de la résolution votée le matin .. 478

Discussion incidente relative à Saboureux de Fontenay : MM. le chanoine de Haerne, Magnat, le Président 478

M. Borg présente deux instruments dont il se sert pour enseigner l'articulation aux sourds-muets : MM. Magnat, Hugentobler 479

Retour à la question de l'enseignement : Plans d'études de M. Hugentobler et de M. Magnat. 481

Sur l'invitation de M. l'abbé Lambert, M. le Président esquisse le programme d'instruction suivi à l'Institution nationale 494

M. l'abbé Balestra expose celui qu'on suit à Côme 494

Résolution concernant le Plan d'études, proposée par M. Rigaut et adoptée après modification 498

Question du Recrutement des Maîtres : MM. l'abbé Lambert, Hugentobler, le Président, Leroux, l'abbé Balestra, Borg, les frères Hubert et Louis, Rigaut, Fourcade 498

Vote de la résolution proposée par M. Rigaut 504

Résolution relative à la Convocation des futurs Congrès nationaux et internationaux : MM. l'abbé Balestra, Rigaut 505

Côme, en Italie, désignée somme siège du premier Congrès international 506

Nomination de la Commission chargée de préparer la convocation et le programme des travaux du Congrès 507

Comment préparer et assurer l'indépendance et l'entretien des sourds-muets à leur sortie des institutions ? M. Bouvier 507

Annexe. — Programme et plan d'études du pensionnat des sourds-muets de Lyon, comprenant huit années scolaires 508

8e Séance (séance de clôture). — Lundi 30 Septembre 1878.

M. Fourcade expose sa Méthode de démutisation 514

Allocution de M. le Président. Il propose de nommer le bureau du prochain Congrès et d'en attribuer la présidence à M. Rigaut qui commence par la décliner, puis l'accepte après que M. Vaïsse en a accepté d'avance la présidence honoraire. Ces deux propositions sont adoptées 514

Pages.

Sont nommés ensuite : MM. Grosselin et l'abbé Lambert, vice-présidents, et MM. Hugentobler et La Rochelle, secrétaires 516

A côté du bureau chargé de la partie administrative, M. Magnat propose d'instituer une Commission chargée d'examiner les mémoires adressés au Congrès 516

Organisation des Comités proposée par M. Hugentobler et par M. Magnat 517

Nomination des Bureaux chargés de préparer le Congrès national et le Congrès international 519

Résolutions votées par le Congrès pour l'amélioration du sort des sourds-muets 521

PIÈCE ANNEXE.

Mme Caroline de Beaulieu. De l'éducation du sourd-muet dans la famille et dans les instituts 525

FIN.







